

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

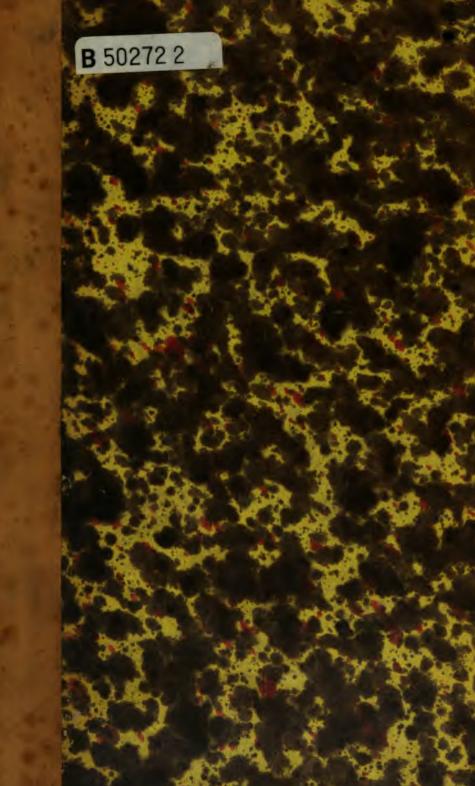
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





•

•

.

.



ANNUAIRE

O HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A PORMER

LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE

(21° annés)



CHANVIN Pierre

AUXERRE

PERRIQUET ET ROUILLÉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, ÉDITEURS

SE TROUVE AUS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

1857

- L'Annuaire de t. Yonne pour 1856 contenait outre les renseignements administratifs les travaux suivants :
- 1º Précis historique sur la construction de routes impériales du département de l'Yonne, par M. Deu;
- 2° Dictionnaire géographique des communes, hameaux, fermes, châteaux, maisons isolées, établissements industriels, etc., etc., du déparment de l'Yonne:
- 3° Supplément et modifications à la liste des députés élus dans le département de l'Yonne, de 1789 à 1854, par M. Le Maistre;
 - 4º Sommaire des travaux du Conseil général de l'Yonne ;
- 5° Des différents droits et coutumes auxquels était antérieurement soumis le département de l'Yonne, par M. le vicomte Tryon de Montalembert:
 - 6° Du budget départemental (suite et fin), par M. Flandin;
 - 7° Auxerre, il y a cent ans, par M. Challe;
- 8º De deux médailles historiques du xvr siècle, par.M. Edmond Challe;
- 9º Le département à l'Exposition universelle; industrie, par M. Rouillé;
- , 10° Beaux arts, par Ed. Challe;
- 11° Guide pittoresque dans le département de l'Yonne, par MM. V. Petit et G. Cotteau ;
- 12° De quelques monnaies antiques d'er et d'argent, par M. Ed. Challe.

PLANCHES.

Ancienne Tour de l'Horloge d'Auxerre, dessin et lithographie de M. V. Petit.

- 🕶 Eglise Şaint-Pierre de Tonnerre, par le même.
- Tracé de la voie romaine de Sens à Alise.
 - Médailles historiques du XVI° siècle.
- Monnaies antiques d'or et d'argent trouvées dans le département de l'Yonne. 2 pl.

Dunning Nijhoff 11-22-28 PAR ORDRE DE MATIÈRES. Comité général de l'Annuaire 1 Infanterie ib. Cavalerie Commission permanente 61 ib. Artillerie 62 Correspondance Génie 70 PREMIÈRE PARTIE. -- calendrier. Troupes de l'administration 31 Eres et supputations chronologiques 3 и. Aigérie ib. Comput ecclésiastique Marine ib. 63 Quatre temps Colonies françaises 66 Fêles mobiles ib. Indications diverses 67 Commencement des quatre saisons Nouvelles circonscriptions academiq. . 68 ib Eclipses. Position géographique ib. CHAP. 2. Département de l'Yonne. Calendrier civil SECTION 110. ADMINISTRATION CIVILE. Cours de la lune ib. Préfecture de l'Yonne 70 Foires de l'Yonne Conseil de Préfecture ib. Agenda municipal Cabinet de M. le préfet ib. DEUXIÈME PARTIE Organisation des Bureaux ib. CHAP. Ier. Documents généraux. Sous-Préfectures 74 29 Indication des communes composant Liste des souverains et des princes ib. chaque canton 75 Républiques 31 Liste des membres composant le Villes libres Conseil général de l'Yonne 77 Ambassadeurs et ministres français Liste des membres des Conseils d'arrésidant près les puissances étranrondissement par canton 78 Jury médical ih. 79 Maison civ. de l'Empereur des Français 33 Médecins des enfants trouvés ib. Maison militaire 34 Conseils d'hygiène.—Vaccine ib. Cent Gardes ib. Tableau, par ordre alphabétique, des ib. Maison de l'Impératrice communes du département de l'Yonne avec le chiffre de la su-Conseils des Ministres 35 Sénat ib. perficie, celui du revenu foscier, Corps législatif et les distances judiciaires, le nom 36 du canton et du bureau de poste Conseil d'Etat 37 Haute-Cour de justice 38 auxquels chaque commune appar-Cour de cassation 39 tieni Cour des comptes ib. Tableau des communes par arron-Cour impériale de Paris-40 dissement et par ordre alphabéti-Division de la France en départements 41 que, population, noms des maires, Cours impériales des départements adjoints, curés, desservants et instituteurs du département Archevêques et Evêques français 45 Arrondissaments forestiers 46 Administrations municipales des prin-Ecole impériale polytechnique 47 cipales villes du département 100 spéciale militaire de Saint-Cyr Personnel de la Mairie d'Auxerre ib. ib. Prytanée militaire de La Flèche ib. Police administrat., municipale et ju-Ecole impériale des mines diciaire ïЬ. ib. Ecoled'application du corps d'état-maj. ib, Conseils municipaux d'Avallon, Joid'artillerie et du génie (Metz) ib, gny, Sens, Tonnerre et Villeneuve ib. du génie maritime Architectes départementaux 102 de cavalerie (à Saumur) Commission des constructions comib. navale (à Brest) ib. munales ib. Hospices — Comités gratuits de conforestière (à Nancy) ib. imp. des chartes ib. sultation ib. des arts et métiers Asile départemental des aliénés : ib. Ecole imp. et spéc, de langues orien-Hospices communaux 103 tales vivantes Service des enfants trouvés et aban-48 'étérinaires donnés 104: Pénitencier départemental d'agriculture ib. Comm. de surveillance des prisons Airéchaux de France Généraux de division et leur position SECTION II. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE

50 Diocèse de Sens

58 Cour d'Assises

54 Chapitre diocésain

56 Maison des prêtres auxiliaires

SECTION III. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

105

ib.

ib. 🕶

de brigade

Intendants militaires et S-intendants

^{Corps} d'état major

Garde impériale

Gendarmerie impériale

	4061		144
Tribuneux de première instance	100	Inspection des monuments historiques	144
Libunaux de commerce	100	Monuments classes	145
Justices de paix	100	Société des sciences historiques et	
Notaires	112	naturelles de l'Yonne	145
Commissaires-priseurs .	119	Société centrale d'agriculture	145
Huissiers	444	Cours gratuit de dessin	146
Bureaux d'assistance judiciaire	111	Jardin des plantes départemental	ib.
SECTION IV. INSTRUCTION PUBLIQUE.		Société archéologique de Sens	ib.
Academie de Dijon	115	Chambres consultatives d'agriculture	ib.
Inspection de l'Yonne	ib.	Sociétés d'agriculture et comices agri-	
Conseil départemental	ib.		147
Inspecteurs de l'Instruction primaire	ib.	coles	ib.
Commission d'examen pour l'instruc-	. 1	Haras	148
tion secondaire	ib.	Commissions hippiques Ferme-école de l'Orme du Pont	ib.
Commission d'examen pour l'instruc-	. 1	Chambre consultative des arts et	
	ib.	Chambre consultative des une	149
tion primaire. Etablissements d'instruction. — Ar-		manufactures à Sens.	ib.
rondissement d'Auxerre	116	Caisse d'épargne d'Auxerre	ib.
- d'Avallon	117	Caisses d'épargnes des arrondissem.	•••
de Joigny	118	Etablissements charitables de la vil-	ib.
de Sens	119	le d'Auxerre	ib.
de Tonnerre	ib.	Bureau de Dienialsance	
= -		Association pour l'extinction de la	ib.
SECTION V. ADMINISTRATION MILITAL	1 2 0	mendicité	150
re division militaire	ib.	Wienel de charite	ib.
Garnisons		Salles d'asiles	ib.
Cites d'étapes	121	OLCOTTA DE DETITA - TRESTITA	151
Gendarmerie	ib.	Depot de incharent	
Commissaires de police cantonale	122	100cicio de brevolantes	ib. 152
SECTION VI. ADMINISTRATION FINANCIÈ	RE.	Sociétés de secours mutuels	•••
Recette générale	123	Orphelinat départemental	i6.
Dépenses du Trésor	ib	Association de jeunes économes	ib.
Direction des contributions directes	ib.	Théâtres	ib.
Vérificateurs des poids et mesures	1U.	Sociétés musicales	ib.
Percepteurs excommunes de leurs per	-	TROISIÈME PARTIE.	
centions	3 20-2	Sciences et Arts.	
Direction générale des douanes e	t	Lieta la mambasa du Consoil Gé	néral
contributions indirectes	123	Liste des membres du Conseil Gé	3
Direction départementale idem	ib	de l'Yonne, par M. Le Maistre.	
Inspections et sous inspections	ib.	La poésie auxerroise au XVI sièci	y
Administration de l'enregistremen	t	Le discours joyeux et monologue	63
et des domaines	131	Bon Vigneron, par M. C. Moiser.	
Eaux et forêts	132	Odoranne de Sens, écrivain et artis) FC
Administration des Postes	ib.	au commencement du XI siècle, p	84
Arrivées et départs des courr. à Auxer	re 134	M. CHALLE.	
Maîtres de poste	i b.	COMMITTEE GCD CLEANING CE CANDELLE -	118
SECTION VII. PONTS ET CHAUSSÉES		néral.	
	133	Notes pour servir à l'histoire des con	11-
Service ordinaire	ib	munes du canton de Grazje nacina	sey 13%
* Routes impériales	ib.	et Chameiaid, pat itt. Dambeni.	
— départementales	ib	Talliean des excinsions de la liste cit	
Bureaux de l'ingénieur en chef	ib	folgre, bar m. n. prunt.	158
Service des ingénieurs ordinaires	137	ladine bittoresque dans 20 departeme	int
Chemin de fer de Paris à Lyon	ib	de i Tomite fra sauce a minatif), par
Embranch. de La Roche à Auxerre			166
Administr. des lignes télégraphique			
Service du canal du Nivernais et de	138	de La Ferté-Loupière et leurs anne	
rivière d'Yonne	139	Par rencien inimais	208
Canal de Bourgogne		Liteographic reorgio do la peromitie	
Service des chem. vicin. — Personn	ı ib	Perreuse, par M. DET.	255
Chemins de grande communication			
de moyenne communication	15°	Haite générany	272
Abattoir		l Faits généraux Faits du département	274
SECTION VIII. ETABLISSEMENTS DIV	EMB		
D'UTILITÉ PUBLIQUE.		IVoitures publiques et messagers 2	JO-218

Annuaire

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Comité général de l'Annuaire.

M. le Préfét, Président; — MM. le marquis Anjorbant, Arrault, Badin-d'Hurtebise, Baudoin, Bertrand, Béthery de la Brosse, Bourgoin-Dugas, le comte de Bressieux, Carlier, le baron Chaillou des Babres, Challe, le marquis de Chastellux, le baron de Chateaubourg, Chérest, Dejust-Deserin, Audoche Febyre, Flandin, Foacher, François-Chaslin, Frémy, Guérin de Vaux, Lacam, Lallier, Larabit, LeComte, Martenot aîné, le baron Martineau des Chesnez, Moiset, du Payrat, Précy, Protat, Rabé, Rétif, Salmon, Simonneau, le marquis de Tanlay et Vuitry.

Commission permanente.

M. le Préfet, Président; MM. Arrault, Badin d'Hurtebise, le baron Chaillou des Barres, Challe et Quantin.

Correspondants.

MM. Arrault, membre du Conseil Général de l'Yonne.

Comte De Bastard (Léon), à Maligny.

Belgrand, ingénieur, à Paris.

Bon Chaillou des Barres, membre du Conseil Général de l'Yonne.

Challe, membre du Conseil Général de l'Yonne.

Dey, Inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre. Duché, docteur-médecin à Ouanne.

Cotteau, juge au Tribunal civil de Coulommiers.

Duranton, journaliste, à Troyes.

MM. Flandin, conseiller à la Cour impériale de Paris et membre du Conseil Général de l'Yonne.

François-Chaslin, membre du Conseil général de l'Yonne.

Guérard, publiciste honoraire du Ministère des Affaires étrangères.

Hottot, ancien sous-préfet d'Avallon.

Lechat, chef de bureau à la Préfecture.

Leclerc, juge de paix à Auxerre.

Leclerc de Fourolles, juge au Tribunal civil de Reims.

Le Maistre, percepteur à Tonnerre.

Bon Martineau des Chesnez, maire de la ville d'Auxerre.

Petit (Victor), dessinateur à Paris.

Pinard, conseiller à la Cour impériale de Paris.

Quantin, archiviste du département.

Ravin, professeur à Auxerre.

Roze, propriétaire à Tonnerre.

Savatier-Laroche, propriétaire à Auxerre.

Tonnellier, président du Tribunal de première instance d'Auxerre.

Vicomte de Tryon-Montalembert, propriétaire au château de la Vieille-Ferté.

Verrollot-d'Ambly, propriétaire à Migennes.

Villiers, receveur de l'Hospice d'Auxerre.

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ERES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES

POUR L'ANNÉE 1857.

Année 6570 de la période Julienne.

2610 de la fondation de Rome, selon Varron.

2604 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2633 des Olympiades, ou la 1° année de la 659° Olympiade, commence en juillet 1856, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1° juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1273 de l'hégyre ou ère des Turcs, commence le 1er septembre 1856, et finit le 21 août 1857, selon l'usage de Constantinople, d'après l'Art de vérifier les dates.

Comput ecclésiastique.	Quatre-Temps.
Epacte	Mars 4, 6 et 7. Juin 3, 5 et 6. Septembre 16, 18 et 19. Décembre 16, 18 et 19.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 8 février. les Cendres, 25 février. liques, 12 avril. les Rogations, 18, 19 et 20 mai. Ascension, 21 mai.

Pentecôte, 31 mai. La Trinité, 7 juin. La Fête-Dieu, 11 juin. Premier Dimanche de l'Avent, 29 novembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

PRINTEMPS.										
ЕтÉ		le	21	juin	à	0	35	du	soir.	Temps moyen de Paris.
AUTOMNE .	•	le	23	septem.	à	2	43	du	matin.	de Paris.
HIVER	•	le	21	décem.	à	8	26	d u	soir.) .

ECLIPSES.

Il y aura, cette année, deux éclipses de Soleil :

25 mars, éclipse totale de soleil, à 7 heures 59 minutes du soir, invisible à Paris.

18 septembre, éclipse annulaire de soleil, à 2 heures 47 minutes du matin, invisible à Paris.

POSITION GEOGRAPHIQUE.

Le département de l'Yonne est situé entre 0° 30' et 1° 56' de longitude est et entre 47° 19' et 48° 22' de latitude nord.

POSITION EXACTE DES CINQ VILLES PRINCIPALES DE L'YONNE.

NOMS.	LONGITUDE.	LATITUDE septentrionale.	HAUTEUR au dessus du niveau de la mer.
Auxerre (cathédrale) Avallon	1° 14′ 10″ E. 1° 34′ 17″ id. 1° 3′ 43″ 0° 56′ 49″ 1° 38′ 6′	47° 47' 84" 47° 29' 12'' • 47° 89' 0'' 48° 11' 84'' 47° 51' 23''	122 ^m 263 ^m 117 ^m 76 ^m 179 ^m

Population totale du département de l'Yonne d'après le dernier recensement quinquennal de 1856 : 368,878 habitants.

JANVIER.

Ce mois tire son nom du mot latin Janua, Porte, parce qu'il commence l'année; ou de Janus, dieu auquel les Romains l'avaient consacré.

jeudi 2 s Macaire, ab. 7 86 4 13 7 11 21 37 3. Joigny 3 ste Geneviève 7 86 4 13 7 11 21 37 3. Joigny 5. Tonnerre, Toucy 7 86 4 14 8 11 33 7 3. Joigny 5. Tonnerre, Toucy 9 11 51 0 59 4. Saint-Florentin 9 12 1 12 1 12 1 12 1 12 1 12 1 12 1 1	Jours de la semaine	J" du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr. de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département. les grands marchés d'Auxerte du premier lundi de chaque mois sont indiqués dans éctie col.
	jeudi vend sam. Dum. lundi mard merc jeudi vend sam. Dum. lundi mard merc jeudi vend mard merc jeudi vend sam. bum. lundi mard merc jeudi vend merc jeudi vend merc jeudi vend	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 2 11 3 14 15 16 17 18 20 22 22 22 24 25 6 22 8 30	s Macaire, ab. ste Geneviève s Tite, pobtife. s. Honobert, p Epiphanie. s Valentin, év. s Lucien, m. s Adrien, ab. s. Fulbert, p. s Hygin, m. ste Prisque, v. s. Léonce, p. s Hilaire, p. s Paul, 1er er. s Marcel, p. s Antoine, ab. S. nom de Jésus s Canut, m. s Sébastien, m. ste Agnès, v. s Vincent, m. Françaill. se V. s Thimothée, p Conv. de s. P. ste Paule s Jean-Ch., p. s Raymond s F. dé Sales, p. ste Martine, v.	77777777777777777777777777777777777777	4 124 4 144	6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 22 23 24 26 27 28 29 12 3 4 5	11 1 18 18 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10 of 17 11 37 8 9 59 28 9 47 10 28 11 10 10	5. Tonnerre, Toucy 4. Saint-Florentin 5. Auxerre 6. U.Isle, Saint-Bris 7. Quarré-les-Tombes 15. Montreal 15. Neully 17. Aillant, Chéroy, Couls-Y., Noyers 21. Appoigny, Bléneau, Guillon 22. Champignelles, Coulla-Vin- Dannemoine, Maliguy 25. Champiost, VillensYonu. 25. Brienon, Charny, Migé, Sougères, Véxelay 26. Cussy-les-Forges, Auxerre 27. Cravant 29. Ancy-le-Franc,

P. Q. le 3, à 0 h. 23 m. du soir.
P. L. le 10, à 9 h. 17 m. du matin.
N. L. le 25, à 11 h. 35 m. du s.

FÉVRIER·

Ce mois tire son nom de *Februare*, qui signifie faire des expiations, parce que les Romains consacraient à des cérémonies expiatoires les premiers jours de ce mois.

merc 4 ste Jeanne de V. 7 28 5 1 10 11 53 4 22 4. Druyes ste Agathe, v. 7 27 5 3 11 0 24 8 5 30 vend 5 André Corsini 5 Romuald, ab. 7 24 5 6 13 3 12 7 3 7. Toucy DIM. 8 Septuagésime. 7 20 5 9 15 5 46 7 50 9. Treigny mard 10 ste Appoline, v 7 20 5 9 15 5 46 7 50 9. Treigny mard 10 ste Scholastiq. 7 19 5 11 16 6 58 8 5 9 18 8 31 18 Saint-Martin-des-Champs vend 13 ste Cather. de R. 5 14 18 9 18 8 31 18 Saint-Martin-des-Champs vend 13 s Valentin, pr. 7 12 5 18 20 11 35 9 0 14. Chailley DIM. 15 Sexagésime. 7 10 5 19 21	Jours de la sémaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Conchon	du soleil.	Jr. de la lune.	Lever	de la lune.	Coucher	de la lune.	FOIRES du Département.
jeudi 19 s Conrad, solit 7 3 5 26 25 4 11 11 13 19. Avallon, Saint-Fargeau vend 20 s Encher, p. 7 1 5 27 26 5 7 0 12 so. St-Cyr-les-Colons 21 S Gondebert, p. 6 59 5 29 27 5 52 1 24 24 So. St-Cyr-les-Colons 22 Quinquagésime. 6 58 6 31 28 6 26 2 46 so. Etaic, Cerisiers 25 L'isle, Grandchamps 28 Mathias, ap. 6 54 5 34 30 7 12 5 38 34. Vézclay 28 Les Cendres. jeudi 26 s Victor 6 50 5 37 2 7 45 8 28 17 30 7 2 st. Fullien-du-Sault 27 ste Honorine 54 8 5 39 3 8 1 9 53 ste Aveline, ab 6 46 5 40 4 8 20 11 19 53 Courson; Pont-sYonne	lundi mard merc jeudi vend sam. lundi mard sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend sam. lundi mard merc jeudi vend	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 24 25 26 27	PURIFICATION. s Polycarpe, p. ste Jeanne deV. ste Agathe, v. s André Corsini s Romuald, ab. Septuagésime. ste Appoline, v. ste Scholastiq. s Séverin, ab. s Julien, m. ste Cather. deR. s Valentin, pr. Sexagésime. s Onésime, p. s Théodule, m. s Siméon, p. m. s Conrad, solit s Encher, p. s Gondebert, p. Quinquagésime. s Pierre Dam. s Mathias, ap. Les Cendres. s Victor ste Honorine	7 32 7 31 7 22 7 22 7 22 7 22 7 7 24 7 7 22 7 7 16 7 7 12 7 7 16 6 5 5 6 6 6 5 5 6 6 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	444555555555555555555555555555555555555	56 58 59 13 46 89 113 14 16 18 19 22 24 22 27 29 31 32 34 35 37 39	8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4	10111111111111111111111111111111111111	15 39 11 53 48 56 12 31 46 58 9 18 26 51 17 52 26 51 12 30 48 12 31 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48	0 1 3 4 5 6 7 7 7 8 8 8 8 9 9 9 9 10 11 12 4 5 7 8 8 9	11 35 0 22 36 24 3 30 50 5 18 31 4 5 3 5 7 9 13 2 2 4 12 3 2 8 5 3	s. Auterre 5. Test-Milon [Sem] Ravières. 4. Druyes 6. Bussy-en-O., 7. Toucy 9. Treigny 12. Saint-Martin-des-Champs 14. Chailley 15. Leugny 19. Avallon, Saint-Fargeau 20. St-Cyr-les-Colons 22. Etair, Cerisiers 23. L'Isle, Grandchamps 24. Vézelay 25. Seignelay. Neuvy-Sauto ar, St-Julien-du-Sault 27. Lat Ferté-Loupière 27. Lat Ferté-Loupière

P. Q. le 1, à 8 h. 29 m. du soir. P. L. le 9, à 6 h. 2 m. du matin.

D. Q. le 17, à 2 h. 29 m. du mat. N. L. le 24, à 0 h. 7 m. du soir.

MARS.

Ce mois, le premier de l'année romaine, était consacré à Mars, dieu de la guerre et père de Romulus.

Dim. 1 Chadragesme. 6 44 5 42 6 43 6 9 11 0 24 1 24 1 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Jours de la semaine	Jr. du mois.	FÉTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrde la lune.	Lever de ja lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
Dim. 22 Lætare. 6 1 6 14 26 4 50 1 38	lundi mard merc jeudi vend sam. DIM. lundi mard merc jeudi vend sam. DIM. lundi mard merc jeudi vend sam. lundi mard merc jeudi lundi mard lundi vend sam. lundi l	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 22 23 24 5 26 27 28 30	s Simplice, p. ste Cunégonde Quatre-Temps. s Théophile, p. s Fridolin, ab. s Thomas, d. Reminiscere. ste Françoise Les 40 Martyrs s Vigile, p. s Grégoire, p. s Léandre, p. s Lubin, p. Oculi. s Abraham, er s Patrice s Gabriel, arc. s Joseph, Mi-C. s Vulfram s Benoît, ab. Lœtare. s Victorien s Alexandre Annonciation s Ludger, p. s Romule, ab. s Sixte III, p. Passion. s Amédée	6 44 42 64 42 64 64 66 64 66 65 55 64 44 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66	5 42 43 5 44 5 5 5 46 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22	8 11 11 10 10 11 10 10	"" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	a Auxerre, St-Florentin, Noyers, Sepeanx 5. Charny 4. Quarré, Druyes, Mailly-le- Château 5. Chablis 7. Toucy 8. Thury 10. St-Germain-dCh. 14. Vézelay 15. Ouaine 16. Perreux 17. Cravan, Ravières 19. Lainsecq, Ligny St-Sauveur. 20. Cérisiers 21. Montréal 23 L'Isle, St-Maurice-aux-ricH 24. Chéroy 25. Leugny 26. Chaumont 26. Aucy-le-Franc 29. Châtel-Censoir 50. Auxerre

P. Q. le 3, à 5 h. 40 m. du matin
 P. L. le 10, à 4 h. 26 m. du soir.
 D. Q. le 18, à 9 h. 13 m. du soir.
 N. L. le 25, à 10 h. 38 m. du soir.

AVRIL.

Ce mois, que les Romains avaient consacré à Vénus, tire son nom du nom grec de cette déesse *Aphron*, ou bien de *Aperire*, ouvrir, parce que le printemps ouvre le sein de la terre.

Jours dela semaine	J" du mois.	FÉTES.	Lever	du soleil.	Coucher	du soleif,	Jrs de la lune.	Lever	de la lune.	2	de la lune.	FOIRES du Département.
merc jeudi vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend sam. lundi mard merc jeudi vend sam. lundi mard lundi mard lundi mard lundi lundi vend sam. lundi sam. lundi sam. lundi sam. lundi	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	s Hugues, p. s François de P. Comp. de ND. s Isidore RAMEAUX s Prudence s Hégésippe s Edèse, m ste Marie Egyp Vendredi-Saint. s Léon, p. d. PAQUES. s Herménégild s Tiburce, m. s Paterne, p. s Thuribe, p. s Anicet, p. s Anicet, p. s Apollone, m. QUASIMODO s Marien, pr. s Anselme s Léon, p. s Georges s Fidèle, de S. s Marc, évang. s Clet, p. m. s Soter, p. m. s Vital, m.	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	40 38 36 33 31 29 27 25 23 21 19 17 18 13 11 97 58 56 54 52 50 54 50 54	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	34 35 36 38 39 41	7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 1 29 20 21 21 22 23 24 25 26 27 28 28 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	0 1 2 3 4 6 7 8 9 10 1 1 2 2 3 3 3 4 4 4 5 5 6	149 6 1 4 6 1 4 5 1 9 1 9 9 4 8 1 9 4 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9	3 3 4 4 4 4 4 5 5 5 5 6 6 7 7 8 9 1 1 0 2 3 4 6 7 9 1 0 2 3 4 6 7 9 1 0 2 3 4 6 7 9 1 0 2 3 4 6 7 9 1 0 2 3 4 6 7 9 1 0 3 7 8 7 8 7 9 1 9 1 0 3 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7	40 4 22 37 50 21 427 43 3 28 2 48 47 51 41 47 50 23 48 47 51 44 47 51 48 47 51 48 48 47 51 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48	3. Avallon, Cheny, Tonnerre 4. Toucy, Villen -l'Archev. 6. Auxerre, Champignelles, Migé 7. Neuvy, Vermenton 9. St-Léger, Aillant 10. Noyers, Villen-s-Y., Brienon 11. Charny 15. Chevillon, Villen-la-Guyard Joigny, Arthonnay 14. Saint-Fargeau 15. Lainsecq, Grandchamps 16. Vézelay 20. Seignelay, Prunoy 21. St-Cyr-les-Colons 22. Cussy-les-Forges 25. L'Isle, Test-Milon [Sementr] 24. Quarré-les-Tombes 25. Coulanges-s-Yonne, Guillon 26. Chastellux, Sépaux 27. Seignelay 28. Gérisiers, Vinneuf
merc	29	s Pierre, m.	4	45	7	10	6	8	34	1	₹ 0	29. St-Florentin, Villefranche
jeuai	30	ste Gather. de Sienne	4	43	7	12	7	9	51	1	40	50. Vermenton, Venizy, Seus (foire franche).

P. Q. le 1, à 1 h. 43 m. du soir. P. L. le 9, à 9 h. 38 m. du matin.

D. Q. le 17, à 0 h. 10 m. du soir. N. L. le 24, à 7 h. 23 m. du mat.

MAI.

Ce mois tire son nom de la déesse Maia, attribut de Jupiter, ou plutôt de Majores, nom que les Romains donnaient aux Anciens, vieillards ou sénateurs.

Jours dela semaiue	Jr du mois.	FÊTES.	Lever	du soleil.	Concher	du soleil.	Jr de la lune.	Lever	de la lune.	Coucher	de la lune.	FOIRES du Département.
vend		ss Philip. Jacq			7 1	m 13	8	h 11		հ 2	9	1. Chablis, Cruzy, le Deffand [Saints] Neuvy, Thorigny
am.		s Amaire, p. Inv. ste Croix.		40		15	9	0	24			2. Avallon, Toucy
JM.; lundi				38		;	10	1.		2	44 57	3. Any-Franc, Perreuse 4. Auxerre, Champlost
lundi		ste Monique	1 .		7 :		11	2	44	2		•
mard	0	s Pie V, pape s Jean d. P. L.		35			12 13	3	52	3	10 23	5. Montréal, Chéroy 6. Bléneau, Brienon, Neuilly,
merc		s Stanislas, p.		33 32			13 14	5 6	9	3	36	Courson
jeudi vend						$\frac{22}{23}$	15	7	18	3	51	7. Noyers
sam.		App. s Michel s Grég. de Naz.		29		25	16	8	29	4	9	8. Dannemoine 9. Châtel-Censoir, La Ferté-L.
		s Antonín, p.		29 27			17	9	39	4	32	S-Sauveur, Taulay,
		s Athanase, p.		26		20 27	18	10	43	5	4	10 Appoigny
		s Pancrasse, m		24			19	11	37	5	46	
		s Hellade, p.		23			20	11))	6	41	13. Tonnerre
		s Boniface, m.		22		30 31	21		₹ 20	7	46	10. 10
		ste Denise, m.				33	22		. 20 . 53	9	0	15. Vézelay
		s Pellerin, p.			_	34	23	1	203 19	10	19	16. Perreux
		s Pascal	4	18		35	24	1	39	11	39	17. Seignelay
		Rogations.	4				25	1	56		<u>.</u> 59	18 Egriselles
		s Pierre C., p.			1			2	12	2	20	10 Egistines
		s Bernardin	4			39		2	27	3	44	
		ASCENSION	4			40		2		5	12	91. Grandchamp
		s Romain, sol.	1 -			42	1	3	5	6	.45	
sam.		s Michel, p.	4			43	30		34	8	17	.s3. Arthonnay
Dm.		N. D. auxiliat.	1 -	10		44	1	4	12	9	41	and acceptance
		s Grégoire VII				45			2	10	46	25. Lainsecq. Auxerre, Sergines
		s Philippe de N.		•	ı -	46				11	35	
		ste Marie-M. P.				47			30	"»))	
		s Prix, m.	4	-		48		1 -	51		3. 9	•
		s Maximin, ev.		-		50			9		33	
		s Félix, p.	4	4	7	51	7	11	22			
		PENTECOTE.	4	4	7	52		1	° 34	1	4	1

P. Q. le 1, à 0 h. 27 m. du matin. P. L. le 9, à 2 h. 20 m. du matin. D. Q. le 16, a 11 h. 19 m. du soir.

JUIN.

Son nom vient ou de Junon que les Romains honoraient le premier de chaque mois, ou de *Juniores*, les Jeunes Gens, ou chevaliers romains, à qui ce mois était dédié, comme le précédent aux sénateurs.

Lundi 1 S Nicomède mard 2 S Marcellin, ps 4 2 7 54 11 3 58 1 45 158 1 15	lundi mard s Micomède mard 2 s Marcellin, rs 4 2 7 54 10 2 49 1 31 Eagle Liste, Champiguell Fargeau s Salopuirs, Chastellur St. Julien-du-S., River St	
Lundi	lundi 1 s Nicomède 4 3 7 52 9 1 2 42 1 5 18 1 Auxerre, Pontigny, C Lisle, Champiguell S Marcellin, rs 4 2 7 54 10 2 49 1 31 31 45 31 45 31 45 31 45 31 31 32 31 33 33 34 34 34 34 34	ıt.
	vend 12 s Jean Facond 3 58 8 1 20 14 44 8 8 Montréal, Prunoy sam. 13 s Antoine de P 3 58 8 2 21 n n 9 26 Dim. 14 s Basile-le-Gr. 3 58 8 2 22 0 2 10 44 lundi 15 s Modeste, m. 3 58 8 2 22 0 2 10 44 merc 17 s Agrice, p. 3 58 8 2 2 0 3 1 24 jeudi 18 s Marc, m. 3 58 8 2 2 5 7 13 2 4 19 Leugny 2 2 10 19 Leugny 2 2 10 2 19 Leugny 2 3 8 5 29 2 5	les, Saint- II, Neuvy lavières yers, Sou- le, Ligny, le, Ligny, -Martin-Cyr -Martin-Ve-l'Arc.

P. L. le 7, à 5 h. 32 m. du soir.
D. Q. le 15, à 7 h. 19 m. du mat.

N. L. le 21, à 10 h. 13 m. du s.
P. Q. le 29, à 4 h. 29 m. du m.

JUILLET.

Ce mois, autrefois appelé Quintilis par les Romains, prit le nom de Jules César, à qui il fut consacré, parce qu'il était né dans ce mois.

rs maine	mois.	PÊTES.		ei.	1	leil.	lune.		er lune.	her	lune.	FOIRES
Jours de la semaine	Jr. du	FEIES.	1	du soleil.	1	du soleil.	Jrde la lune	3	Lever de la lune.	Concher	de la l	du Département.
meri jeud vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend vanm. Dim. lundi mard	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	s Martial, p. s Ulric, p. Précieux sang	4444444444	22 33 44 45 66 77 78 9 10	h888888887777	m 5 4 4 4 3 3 2 2 1 0 0 5 9 5 8 5 7		1 b 2 4 5 6 7 8	25 55 55 55 15 24 26 17 27 27 29 25 38	b 0 0 0 0 1 1 2 2 3 4 4 5 7 8 9 11 0	- Ti	<u> </u>
vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi	17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	s Alexis s Camilie de L.	4444444444444	16 17 18 19 21 22 23 24 25 27 28 29	777777777777777	55 54 53 52 51 50 49 47 46 48 44 42	26 27 28 29 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	0 0 1 2 3 5 6 7 9 10	1 40 49 58 23 42 58 11 21 3 40	4 6 7 8 8 9 9 9 10	46 4 9 57 35 57 12 27 39 53 40 4 37	17. Chastellux 18. Treigny 92. Auxerre 25. Vézclay 95. Saint-Fargeau 26. Châtel-Ceusoir 51. Migé

P. L. le 7, à 6 h. 54 m. du matin. D. Q. le 14, à 1 h. 5 m. du soir.

N. L. le 21 à 6 h. 21 m. du mat. P. Q. le 28, à 9 h 23 m. du soir.

AOUT.

Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord Sextilis, reçut le nom d'Auguste à cause de la naissance de cet empereur.

Jours dela semaine	Jr du mois.	FÉTES.	(Lever		Coucher du soleil.	J" de la lune.	I ovon	de la lune.	Concher	de la fune.		FOIRES du Département.
sam.		s Pierre-ès-L.	h n 4 34			! 12	հ 5	" 16 §		ın #		. Noyers, Toucy
Dim.	2	s Alphonse L.	4 36	17	35	13	. 6		0	<u>.</u> 17	l	, ,
lundi	3	Inv. St-Etienne	4 37	17			6	54	1	14	5	Appoigny, Auxerre
mard		s Dominique	4 39	17	32	15	7	28	2	22		appoigny, auxerie
merc	5	Déd. ste Marie	4 40	17	31	16	7	54	3	39		
jeudi	6	Transfigurat.	4 41	7	29	17	8	14	5	0		•
vend	7	s Gaëtan	4 43	7	27	18	8	31	6	20	7.	Cruzy
sam.	8	s Cyriaque, m.	4 44		26		8	47	7	40		•
Dim.	9	s Mazaire, m.	4.45		24		9	1	9	0	l	•
		s Laurent, m.	4 47	7	22	21	9	16	10	20	10.	Joigny, Pruncy, Vermenton
		Tr. ste cour.	4 48	7	21	22	9	36	11	44		•
merc	12	ste Claire, v.	4 50	7	19	23	10	4		É. 7	12	Saint-Martin-des-Champs
jeudi	13	s Hippolyte, m.	4 51	7	17	24	10	40	2	31	13.	Quarré, St-Florentin
vend	14	Vigile et jeune	4 52	7	16	25	11	25	3	52		
		Assomption	4 54	7	14	26))))	5	0	16.	Cheny, Courson, Neuilly,
		s Joachim	4 55	7	12	27	0	24	5	53		Perreux, Pont, Ravières, Seignelay, Villeneuve-sY.
lundi	17	s Mammès, m.	4 57			28		37	6	30	17.	Arcy-sur Cure
mard	18	s Agapit, m.	4 58		8	29	2	57	6	58	18.	Vézelay
merc	19	s Louis, p.	4 59	7	7	30	4	18	7	20		
		s Bernard, d.	5 1	7	5	1	5	37	7	36	80.	Ligny
vend	21	ste Jeanne Fr.	5 2	7	3	2	6	52	7	49		
sam.	22	s Thimothée	5 4	7	1	3	8	4	8	1	22.	Rogny
DIM.	23	Cœur ste V.	5.5	6		4		14	8	14		J
lundi	24	s Barthélemi	5 6			5	10	25	8	28	24.	L'Isle, Neuvy, Perreuse
mard	25	s Louis, roi	5 8			6	11	36	8	44	95.	Chatel-C., Leugny, Maligny,
merc	26	s Eleuthère, p.	5 9	6		7		÷ 46	9	5		St-Julien-du-S., Villen-la-G. Montréal
jeudi	27	s Joseph C.	5 11	1 .	:	8	1	56	9	3 3	27.	Tonnerre
vend	28	s Augustin, p.	5 12	1	49	9	3	3	10	11	28.	Chablis, Vinneuf
sam.	29	Déc. de s JB.	5.14		- i		4	3	11	1	30	Avallon, Chéroy, Tanlay Champlost, Laferté-i oupière
DIM.	30	ste Rose de L.	5 15	6	45	11	4	51	'n	,,		Mailly-Château, Venizy
lundi	31	s Raymond N	5 16	6	43		5	28		∍ຶ3	31.	Bléncau, Cussy-les-Forges
		•		_			٠		. •			Busited

P. L. le 5, à 6 h. 38 m. du soir. D. Q. le 12, à 5 h. 50 m. du soir.

N. L. le 19, a 4 h 34 m. du soir. P.Q. le 27, à 3 h. 15 m du soir.

SEPTEMBRE.

Septembre, par syncope de septem ab imbre, le septième après les neiges, qui se divisent en premières et secondes neiges.

lundi 14 s Amat, p.	-								
mard definition of the property of the propert	Jours de la semaine	Jr du mois.	F Ē TES.	Lever du soleil.	Coucher	Jr de la lune.	Lever de la lune.	8.5	-
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	mard merc jeudi vend sam. lundi mard sam. lundi merc jeudi vend sam. lundi merc jeudi vend sam. lundi merc jeudi vend sam. lundi mard merc jeudi vend sam. lundi mard	1 2 2 4 5 6 7 8 9 10 11 2 13 14 15 16 17 18 20 1 22 2 24 26 27 28 29	s Etienne, roi ste Sérapie, v ste Rosalie s s Laurent-Just s Eugène, m. ste Béate, v. m. Nativité de la V. s Gorgon, m. s Nicolas de T. s Prote, m. s Juvence, p. s Nom de Marie s Amat, p. s Porphyre, m. Quatre Temps Stigmates de s. Fr. s Joseph de G. s Janvier N. D. des 7 D. s Mathieu, p. s Thomas s Lin, pape N. D. de la R. Le s. Rédempt. s Aunaire, p. s Damien, m. s Wenceslas, m. Dédicace s Mic.	5 18 19 19 5 22 23 5 5 26 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	h s 5 19 19 16 6 51 7 24 55 7 24 55 7 24 55 7 24 19 25 10 25	h = 164 164 164 164 164 164 164 164 164 164	1. St-Sauveur, Sens 2. Cravan, Brienon 4. Vermenton 5. Toucy 6. Lainsecq, Montréal 7. Auxerre, CoulsY., Crusy 8. Bussy-en-Othe 9. Ancy-le-Franc, Les Ormes 10. St-Cyr-les-Colons 11. Chailley 12. Coulanges-l-Vincuse, Joux-la-Ville, Ravières, Thoriguy 14. Vézelay, Joigny 16. Perreux 18. Dannemoine 19. Arthonnay 21. Noyers, Sens, Saint-Fargeau, St Martin-d'Ordon 125. Perreuse 26. Thury 27. Chastellux 29. Champignelles, Guifion, Le Derfand (Saints), Neuvy, Villen-l'Archèv.

P. L. le 4, à 5 h. 17 m. du matin. N. L. le 18, à 5 h. 42 m. du mat. D. Q. le 10, à 10 h. 59 m. du soir. P. Q. le 26, à 9 h. 9 m. du matin.

OCTOBRE.

Octobre tire son nom de la même source que le précédent.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÉTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr. de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Bépartement.
Jeudi vend sam. Dim. lundi mard sam. lundi mard vend. sam. lundi mard vend vend jeudi vend	1 2 3 4 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	s Rémi, p. ss Anges gard s Denis Aréop. s Rosaire S. V. s Firmat s Brunot s Marc, pape ste Brigitte	6 4 5 7 8 6 10 6 11 6 13 6 14 6 16 20 6 22 6 23 6 25 6 28 6 30 6 31 6 33	h m	14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1	1 1 m 4 5 5 5 5 1 1 5 28 5 46	h m 2 \(\frac{1}{2} \) 4 \(\frac{1}{2} \) 14 \(\frac{1}{2} \) 15 \(\frac{1}{2} \) 8 \(29 \)	r. Joigny, La Celle-Saint-Cyr, Prunoy 5. Montréal, Toucy 5. Auxerre, Quarré-les-Tombes
lundi mard merc jeudi vend	26 27 28 29 30	Patronage s.V. s Flore, m. s.Didier, p. ss Simon et Judes ste Eusébie, v. saintes reliques Vigile et jeune.	6 39 6 41 6 42 6 44 6 45	4 45 4 43 4 41	8 9 10 11 12 13 14	1 56 2 22 2 43 3 0 3 16 3 32 3 49	9 49 11 7 0 25 1 43 3 3 4 27	26. Cravan 27. Treigny 28. Bussy-en-Othe, Charny 2 j. St-Cyr-1Colons, Ravières 29. Avallon, Saint-Florentia 51. Chablis, Saint-Sauveur, Vermenton

P. L. le 3, à 3 h. 18 m. du soir.

D. Q. le 10, à 6 h. 2 m. du matin.

N. L. le 17, à 9 h. 47 m. du soir.

P. Q. le 26, à 2 h. 17 m. du mat.

NOVEMBRE.

Novembre est formé de novem ab imbre : c'était le neuvième après les neiges.

Jours de la semaine	FÉTES.	Lever du soleil.	Coucher du sole.l.	Jr. de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département
Dim. 1 lundi mard merc jeudi vend sam. 1 lundi mard merc jeudi vend sam. 1 lundi mard merc jeudi vend sam. 2 lundi mard merc 2 lundi vend sam. 2 lundi sam. 2 lun	Les morts. s Hubert, p. s Ch. Borromée s Zacharie s Léonard, er. s Ernest, ab. Octave de la T. Déd. Basilique sAndré Avellin s Martin, p. s Martin, m. s Didace s Stanislas K. Dédicace. s Edme, p. s Grégoire Th. Déd. bas. St P. ste Elisabeth de H. st Élis de Valois Présentation V ste Cécile, v. s Clément, p. s Jean de la C. ste Catherine s Pierre d'Alex. s Siffrein s Sosthène	6 55 6 57 6 58 7 0	4 4 3 3 2 4 4 4 2 5 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	47 30 8 8 5 88 7 1 1 8 1 8 10 57 8 15 9 38 10 57 3 46 6 6 5 7 16 8 26 9 32 10 30 11 17 11 20 24 0 1 35 1 20 1 35 1 49 2 6 6 2 30 1	10 22 11 35 0 30 1 7 9 1 35 1 2 12 2 26 2 37 2 49 3 3 19 3 40 4 7 4 43 5 32 6 31 7 38 8 51	1. Pontigny 2. Auxerre, Villensur-Yonne Neuvy 5. Sergines 4. Courson 5. I. Isle, St-Fargeau 7. Toucy 9. Noyers 10. Aillaut, Gussy-les-Forges 11. Auxerre 12. St-Martin-des-Ch., Sépaux, Tonnerre 15. Lainsecq 14. Arcy-sur-Cure 15. Vézelay 16. Perreux 18 Avallon, Sougères 25. Champlost, Vermenton 25. Rrienon, Coulanges-la-Vin.

P. L. le 2, à 9 h. 17 m. du matin. D. Q. le 8, à 4 h. 22 m. du soir.

N. L. le 16, à 4 h. 5 m. du soir. P. Q. le 24, à 5 h. 43 m. du soir.

DÉCEMBRE.

De decem ab imbre, le dixième après les neiges. L'année se comptant avant Romulus, par les temps des neiges et depuis les neiges.

Jours de la semaine	Jr. du mois.	FETES.	Lever	Concher	du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher	de la lune.	FOIRES du Département
mardimerc jeudi sam. Dim. lundi merc jeudi vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend sam. Dim. lundi mard merc jeudi vend sam.	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 20 21 22 23 24 26 27 28	s Eloi, p. ste Ribiane, v. s François-Xav s Pierre-Chris. s Sabbas, abbé s Nicolas, p. s Ambroise, p. Imm. Concept. ste Gorgonie s Melchiade s Damas, p. s Valeri, abbé ste Lucie, v. s Spiridion s Valerien s Lusèbe, Q. T. s Lazare, p. Att. enfant. V. s Grégoir, p. d'Aux. s Philogone s Thomas, ap. s Maurice ste Victoire, v Vigile et jeune. Noel. s Etienne, 1er m s Jean, ap. év. ss Innocents s Thomas de C. s Sabin, p. s Sylvestre, p.	777777777777777777777777777777777777777	8 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	7 8 9	9 10 11 12 13 14	10 5: 11 1: 11 20 11 4: 11 5: 0 3: 0 5: 1 2: 2 1: 3 2:	7 jain 5.07 1011111000011122334567901110023567	16 35 59 16 31 44 59 43 25 49 43 25 40 24 40 89	1. Montréal, Cruzy, St-Eriz, Villeneuve-l'Archevêque. 5. Joux-la-Ville 4. Mailly-Château, Cheny 5. Toucy 6. Châtel-C., Guillon, Migé, Noyers, St-Sauveur 7. Auxerre. 8. Diamont 9. L'Isle 15. Ancy-le-Fr., Grandcham p Vézelay. 15. Ravières 16. Gravan 17. Avallon 40. St-Cyr-les-Colons 21. Ligny, St-Fargean, St-Martin-d'Ordon 24. Seignelay, Vermentön 26. Chailley 28. Leugny, Prunoy, Tanlay 29. Arthonnay, Chastellux 50. Courson 51. Chablis

P. L. le 1, à 11 h. 6 m. du matin.
D. Q. le 8, à 6 h. 46 m. du matin.
N. L. le 16, à 11 h. 11 m. du m.

P. Q. le 24, à 6 h. 46 m. du m - P. L. le 30, à 9 h. 41 m. du soir.

AGENDA



MUNICIPAL. *

Dans les premiers jours, Publication des rôles des contributions directes. Le 1er Dimanche, Séance des conseils de fabriques. (Décr. 30 décembre 1809).

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi 21 mai 1836.).

Première desaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi 22 frimaire au vii et 15 mai 1818).

Envoi par le maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur et les décorés de la médaille militaire.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Révision des listes électorales.

Première quinzaine.

Du 15 au 31 janvier, les maires et les répartiteurs, assistés du percepteur des contributions directes rédigent unétatmatrice des personnes imposables pour les chiens. Les percepteurs rédigent et éposent, à la sous-préfecture, les listes, en triple

expédition, des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième

année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. C. 43). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.

Les maires déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée, l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi

du 21 mars 1832).

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Reçeveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (Idem).

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au Préfet. — MM. les maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la Commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des di-

vers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocations individuelles pour la session de février, dernière quinzaine; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au Sous-Préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Remise aux instituteurs communaux des imprimés sur lesquels doivent être dressés les rôles de la rétribution scolaire. Pareille remise est faite aux directrices des salles d'asile pour les rétributions qui leur sont propres.

3



Première quinzaine.

Session ordinaire des conseils municipaux. (Loi 21 mars 1831).

Les conseils municipaux doivent delibérer pendant cette session sur le taux de la rétribution à percevoir pendant l'année suivante dans les écoles primaire et les salles d'asile et sur chacune des opérations financières relatives à l'instruction primaire. Le conseil fixe en même temps, s'il y à lieu, le taux de contributions pour les salles d'asile communales.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, confor-

mêment à la loi du 26 ventôse an 1v.

Du 1er au 15 février, le percepteur adresse au directeur des contributions les états matrices pour servir de base à la confection des rôles.

Dans le mois.

Clôture de la chasse.

Les maires publient l'arrêté de cloture, des qu'il leur est parvenu.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1º Les états, en double expedition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'ecouler.

2º Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de

l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au prefet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qu'i bordent les chemins vicinaux.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet ou sous-préfet, des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent, les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de la sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite generale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.



Le 15, Cloture de l'ordonnance des dépenses de l'exercice 1855, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, Cloture du paiement des dépenses de l'exercice 1855, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonn.

du 24 janvier 1843)

Les percepteurs dressent immédiatement l'état de situation de l'exercice clos (id.)

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de coux qui l'ont négligé (Loi ventôse an vi) et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1854. Cloture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des

tableaux de rectification.

Rémise à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pour le trêmestre écoulé.

Envoi au prefet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales et du tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière.

Publication de l'éposque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfèt des mercuriales relatives aux fourrages, de la liste des contribuables les plus imposés et des propositions pour le choix des commissaires répartiteurs.



Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou de vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le preshytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. vii). Nomination du président et du secrétaire du conseil (sdem ix). Reglèment des Compte de gestion de 1856, budget de

Terme de toute demande en décharge, réductions, remises et modérations, sur

les contributions directes.

Première disaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction

du 8 février 1823).

Envoi à la Préfecture et dans les Mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de

l'état de situation et de l'état des restes à payer de l'exercice clos.

Envoi sur papier libre, par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préset et aux Sous-Présets de la liste nominative des condamnés libérés

assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et les bureaux de bienfaisance :
1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur

des dépenses pour l'exercice précédent, clos le 31 mars de cette année.

2º L'examen du compte en deniers, rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3º La formation du budget de l'année prochaine.

Deuxième disaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

·Rédaction de l'état des restes à payer de 1855 et du compte administratif du même exercice.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1855.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1858 et des chapitres additionnels au budget de 1857. Convocation (lorsqu'il y a lieu) des plus imposés pour la fin de la session de mai. Avis de l'époque du travail des mutations.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1834). Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents

secourus par les bureaux de bienfaisance.

Session annuelle des administrations de bienfaisance : règlement des Comptes

et budgets.

Nomination des cinq commissaires répartiteurs dans chaque commune.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le

Préfet. La session dure 10 jours.

Le 1er jour, règlement du compte de gestion du percepteur pour 1856.
Audition du compte administratif de l'exercice 1856. Règlement des chapitres additionnels au budget de 1857. Exposé du budget de 1858. Examen par les conseils municipaux, s'il y a lieu, des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance.

Le 2°, continuation de la session. Règlement du budget de 1856. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins.

Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le 3°, les budgets de fabrique, pour 1858, doivent être envoyés à l'Archevêque. Un double du compte de 1856 doit être déposé à la mairie. Fin de la session. Votes d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1858 etc. Clôture de la session.

Envoi aux Préfet et Sous-Préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera

pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient

déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations. Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis sitôt qu'il leur est parvenu.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner. Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1856, et que celui des paiements expire au 30 juin (Ordonn. du 4 juin 1843). Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine

Les maires des communes et les administrateurs des établissements, propriétaires de bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires.

Prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'acci-

dents aux baigneurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les mesures de police jugées nécessaires.

Dans le mois.

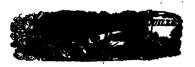
Les receveurs municipaux envoient à la Préfecture leurs comptes de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les Maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante. Les Maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens sojent muselés ou tenus en laisse pendant la durée des grandes chaleurs. Autres mesures de salubrité et de súreté, quand elles sont jugées nécessaires.

Remise des mandats de traitement à tous les agents salariés de la

Envoi, au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales. Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait proceder, dans ce mois et dans les mois suivants, à l'arrosement des rues et places publiques.



Le 1er dimanche, Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. 30 déc. 1809).

Le 15, Publication de la liste des affouages de l'année suivante.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets. des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur, les décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux Sous-Préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police

municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens qui veulent entrer à l'école normale primaire doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection, aux époques déterminées

par l'arrêté du Préfet.

Envoi au Prefet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre et du rapport sur l'état des récoltes.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière. Convocation par lettres closes des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine du tableau des mercuriales.

Troisième session trimestrielle — s'il y a lieu, — du conseil de fabrique. Convocation du conseil municipal pour la session ordinaire d'août.

Prise par les facteurs ruraux de l'empreinte du timbre, le maire présent.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.



Le 18, Les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance se réunissent afin de dresser une liste de candidats pour remplacer les membres décédés, démissionnaires, ou sortant pour cause d'ancienneté. Cette liste est envoyée aux Sous-Préfets (Instr. 8 février 1823).

Première Quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1857, doivent l'être dans cette session.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune. La même opération doit avoir lieu dans les salles d'asile publiques, dans les communes où existent ces établissements.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Pendant le mois.

Dépôt'à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignées toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.

Publication de l'arrêté du Préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales. Les maires doivent prendre, de leur côté, et faire exécuter sur leurs territoires respectifs, toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique et la conservation des récoltes sur pied.

Envoi, au préset, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Actes de l'état civil.

Première quinzaine.

Vérification de la caisse et des écritures des percepteurs et receveurs municipaux.

Pendant le mois.

Les Maires doivent adresser le 1er du mois au Sous-Préfet, en double expédition, les listes des candidats destinés à remplacer les membres sortants de l'hospice et des bureaux de bienfaisance.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'époque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Faire connaître au sous-préfét le nombre de feuilles de papier timbré nécessaire pour la tenue de l'état civil pour l'année à venir.

Soumettre à l'approbation du sous-préfet le projet d'adjudication de la coupe affouagère.

Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.

Les maires rappelleront que le concours d'admission à l'école impériale d'agriculture ouvre le 1^{er} octobre, et que les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture avant le 15 septembre.



Le premier dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Envoi sur papier libre par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le des mer trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouves.

Pendant le mois.

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies en l'article 1er du décret.

en se conformant aux distinctions établies en l'article ter du décret. Formation, par les Maires réunis au chef-lieu de canton, sous la présidence des Juges de paix, de la liste provisoire du jury pour l'année suivante.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent s'ils ne l'ont déja fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affoungère, et envoient à l'inspecteur des forêts copie du proces-verbal d'adjudication.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes, et au receveur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.

Les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dressent le bordereau de situation du trimestre précédent et en remettent une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Pendant le mois.

Le 1^{er}, terme de rigueur pour l'envoi au Sous-Préfet ou au Préfet, des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'Etat. (Inst. min. du 10 juin 1853).

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties du service communal dont on n'aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au Trésor sur le produit des coupes de bois délivrés en affouages.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer, et doivent faire viser préalablement les actes d'adjudication

ou de location par le receveur de l'enregistrement.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au

Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 31, Cloture des registres de l'état civil (Code Napoléon 43), et des engagements volontaires reçus par MM. les Maires des chefs-lieux de

> Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Vérification par le même maire de la caisse du percepteur.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux. Présentation des candidats pour la nomination des Commissaires répartiteurs.

Les Maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les Maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte, amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Envoi à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le pavement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables, qui ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations; enlèvement, s'il y a lieu, des glaces et neiges; constatation par le facteur rural, en présence du maire, de l'empreinte du timbre de la poste.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et d'en assurer le versement avant cette époque, entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'ar-

rondissement.

Envoi, au prefet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS GÉNERAUX.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANCES.

FRANCE.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (Marie) de Guzman, comtesse de Téba, Impératrice des Français, née

le 5 mai 1826. De ce mariage :

Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

Jérôme-Napoléon, oncle de l'Empereur, né le 15 novembre 1784, roi de Westphalie du 1er décembre 1807 au 26 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de feu Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836. De ce mariage:

Mathilde-Lœtitia Wilhelmine, née le 27 mai 1820; mariée en 1841 au prince

Anatole-Demidoff de San Donato.

Napoléou-Joseph-Charles-Paul, né le 9 septembre 1822.

Stéphanie-Louise-Adrienne-Napoléon, tante de l'Empereur ; née le 28 août 1789, grande-duchesse douairière de Bade.

AUTRICHE.

FRANCOIS-JOSEPH I^e (Charles), empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohème, etc., né le 18 août 1830.

BADE.

FRÉDÉRIC, Guillaume-Louis, né le 9 septembre 1826, prince grand-ducal et régent de Bade, duc de Zaehringen.

BAVIÈRE.

MAXIMILIEN II (Joseph), roi de Bavière, né le 28 novembre 1811; marié à Frédérique-Françoise-Auguste-Marie Hedwige, fille du prince Frédéric-Guillaume, oncle du roi de Prusse.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ior (Georges-Chrétien-Frédéric), né 16 décembre 1790, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, roi des Belges 21 juillet 1831, veuf 6 décembre 1817, de Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV, et 11 novembre 1850 de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français, mort comte de Neuilly.

BRÉSIL.

D. PEDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold Salvador-Bibiano-Xavier-da-Paula-Leocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du gouvernement 23 juillet 1840; marié 30 mai 1843, à

Thérèse-Christine-Marie, sœur de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, née 14

mars 1822,

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VII, (Charles-Christian), né 6 octobre 1808, roi de Danemarck.

DEUX-SICILES.

FERDINAND II (Charles), né 12 japvier 1810, roi des Deux-Siciles 8 novembre

1830; veuf 31 janvier 1836 de Marie-Christine-Caroline-Joséphine - Gaëtane Elise de Savoie, remarié 9 janvier 1837, à

Marie-Thérèse-Isabelle, archiduchesse d'Autriche, née 31 juillet 1816.

Du premier mariage:

François-d'Assise-Marie-Léopold, duc de Calabre, prince héréditaire, né 16 janv. 1830.

ESPAGNE.

ISABELLE II (Marie-Louise), née à Madrid, 10 octobre 1830, reine d'Espagne, mariée 10 octobre 1846, à

Dom François-d'Assise-Marie-Ferdinand, né le 13 mai 1822, infant d'Espagne. Mère de la reine, reine douairière :

Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François, roi des Deux-Siciles, veuve de Ferdinand VII, remariée à don Fernando Munoz, duc de Rianzarès.

ÉTATS-ROMAINS. PIE IX (Mastai-Ferretti), né à Sinigaglia, 13 mai 1792, évêque d'Imola 17 décem-

bre 1832 ; cardinal 23 décembre 1839; élu pape, à Rome, 16 juin 1846. GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. VICTORIA Ire (Alexandrine), né 24 mai 1819, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 20 juin 1837, mariée 10 février 1840, à

Albert-François Auguste Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils de feu Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

GRÈCE.

OTHON. Frédéric Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, roi de Bavière, élu roi de la Grèce 7 mai 1832; marié 22 novembre 1836, à

Marie-Frédérique-Amélie, princesse d'Oldenbourg, née 21 décembre 1818. HAITI.

FAUSTIN les (Soulouque), empereur.

Anne-Justine Lévêque, Impératrice.

HANOVRE.

GEORGES V, (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 27 mai 1819, roi de Hanovre, marié 18 février 1843, à

Marie-Alexandrine-Wilhelmine-Catherine, née le 14 avril 1818, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg.

HESSE-GRAND'DUCALE.

LOUIS III, né 9 juin 1816, grand-duc co-régent 5 mars 1848, marié 26 décembre

Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte, née 30 août 1813, fille de Louis, roi de Bavière, abdicataire.

HESSE-CASSEL.

FRÉDERIC-GUILLAUME Ist, né 20 août 1802, électeur, succèdes à son père Guillaume II le 20 novembre 1847.

LUCQUES.

CHARLES LOUIS, né 22 décembre 1799, infant d'Espagne, duc de Luques, marié 15 août 1820, à

Marie Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane, née 19 septembre 1803.

De ce mariage:

Ferdinand-Charles-Marie, né 14 janvier 1823

PAYS-BAS.

GUILLAUME III. ne 19 février 1817, roi des Pays-Bas, 12 mai 1849; marié 18 juin 1839, à

Sophie-Frédérique-Mathilde, née 17 juin 1818, fille de Guillaume I., roi de Wurtemberg.

PORTUGAL.

DOM PEDRO V d'Alcantara, né le 16 septembre 1837, fils de feu la reine Dona-Maria II, roi de Portugal et des Algarves, 15 novembre 1853, sous la tutelle de son pere, roi regent, Dom Fernando-Augusto-Antonio, déclare mbjeur le 16 septembre 1856.

PRUSSE.

FRÉDERIC-GUILLAUME IV, né 15 octobre 1795, roi de Prusse 7 juin 1840; marié 16 novembre 1823, à

Elisabeth-Louise de Bavière, née 13 novembre 1801.

RUSSIE.

ALEXANDRE II NICOLAIEVITSCH, né 29 avril 1818, empereur de toutes les Russies; marié 28 avril 1841 à

Marie-Alexandrowna (Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie), née 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse.

SARDAIGNE.

VICTOR-EMMANUEL II (Marie Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), né 14 mars 1820, roi de Sardaigne 23 mars 1849; veuf le 20 janvier 1855, de

Marie-Adélaïde Françoise-Reinière-Elisabeth-Clotilde, archiduchesse d'Autriche.

SAXE (Royaume de).

JEAN (Népomucène-Marie-Joseph), né 12 décembre 1801, roi de Saxe, marié le 21 novembre 1822 à

amélie-Auguste, née le 13 novembre 1801, fille du feu roi de Bavière Maximilien-Joseph.

SUEDE ET NORWEGE.

OSCAR I (Joseph-François), né 4 juillet 1799; roi de Suède et de Norwège 8 mars 1844; marié 19 juin 1823, à Joséphine-Maximilienne Eugènie, fille de feu prince Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtemberg, née 14 mars 1807.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-MEDJJD-KHAN, né 11 chaaban 1238 (23 avril 1823), succède à son père sultan Mahmoud Khan II, 19 Rebuil-Akher 1255 (2 juillet 1839).

WURTEMBERG.

GUILLAUME I. (Frédéric-Charles), né 27 septembre 1781, roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, veuf 9 janvier 1819 de Catherine Paulowna, remarié 15 avril 1820. à

Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurfemberg.

ÉTATS D'ITALIE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II (Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles), né 3 octobre 1797, Archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, 18 juin 1824; remarié 7 juin 1833, à Marie-Antoinette, fille de feu François le roi des Deux-Siciles, née 19 déc. 1814.

FRANÇOIS V (Ferdinand Germinien), ne 1er juin 1819, Archiduc d'Autriché, succède à son père, le duc François IV, 21 janvier 1846, marié 30 mars 1842, à Aldegonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Elise-Amélie-Sophie-Marie-Louise, fille de Louis, roi de Bavière, née 19 mars 1823.

CHARLES (Honoré-Grimaldi), né 8 décembre 1818, prince de Monaco....... 1856, marié 28 septembre 1846, à

Antoinette-Ghislaine, née 28 septembre 1828, comtesse de Mérode.

RÉPUBLIQUES.

BOLIVIA. — Le Général JORGE CORDOVA, président constitutionnel.

CHILI. — Manuel MONTT, président.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — M. le général Justo-José de URQUIZA, président.

COSTA-RIGA. — Juan-Raphaël MORA, président.

BUÉNOS-AYRES. — Le docteur PASTOR OBLIGADO, gouv. et capit. général.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — B. SANTANA, président.

ÉQUATEUR. — Le général José-Maria URBINA, président.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — BUCHANAN, président.

GUATÉMALA. — Le général Raphaël CARRERA, président.

HONDURAS. — Le général Trinidad TABANAS, président.

LIBERIA. — ROBERTS (J.-J.), prósident., MEXIQUE. — Ignagio COMONFORT, président.

Nouvelle-Grenade. - N., président.

PARAGUAY. — Le général LOPEZ, président.

PÉROU. — S. Exc. le général Ramen CASTILLA, président.

SAINT-MARIN. — GOZÍ (I) et GUIDI GIANGI, capitaines régents de la république. San-Salvandor. — CAMPO, président.

Suisse. — STAEMPFLI, président du conseil fédéral.

Unuguay. — Le général Gabriel-Antonio PEREIRA, président de la république.

VENEZUELA. — Jose-Tadeo MONAGAS, président.

VILLES LIBRES.

Breme (ville libre et anséatique). - Schmidt (J.), Ier bourgmestre. Francport (v. l.) - Neuburg, docteur en droit, bourgmestre, président. HAMBOURG (v. l. et a.) - Kellinghusen (H.), Ier bourgmestre.

LUBECK (v. l. et a.) - Roeck, bourgmestre

AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANCAIS RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE, — Le baron de Bourqueney, sénateur, ambassadeur à Vienne.

BADE. — Le vicomte de Serre, min. plén., à Carlsruhe.

BAVIERE. — Le baron de Méneval, env. extr. et min. plén., à Munich.

Belgique. — Barrot (Adolphe), env. extr. et min. plén., à Bruxelles.

Brésil. — Le chev. de Saint-Georges, env. extr. et ministre plén., à Rio-Janeiro.

Brunswich. — Le comte de Reculot, ministre plénip., résidant à Hanovre.

CHINE. — De Bourboulon, ministre plénipotentiaire, à Macao.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. - Lefebyre de Bécourt, ministre plénipotentiaire, à Parana. Confédération germanique. — Le comte de Montessuy, envoyé extraordinaire

et ministre plénipotentiaire, à Francfort. DANEMARCK. - Dotézac, env. extr. et ministre plénip., à Copenhague.

DEUX SICILES. - N.,

ESPAGNE. - Le marquis de Turgot, ambassadeur, à Madrid. ETATS ROMAINS - Le comte de Rayneval, ambassadeur, à Rome.

ETATS-UNIS (Amérique septentr.). — Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire

et ministre plénipotentiaire à Washington. Grande-Bretagne et Irlande. — Le comte Fialin de Persigny, sénateur, ambassadeur à Londres.

GRECE. - Mercier, envoyé extr. et min. plénip., à Athènes.

HANOVRE. — Le comte de Reculot, envoyé extr. et min. plénip., à Hanovre.

HESSE-ELECTORALE. — de Montherot, env. extr. et min. plén., à Cassel.

Hesse (Grand Duché).— Le comte de Damrémont, envoyé extraordinaire et min. plénipotentiaire, à Darmstadt.

MECKLENBOURG et VILLES LIBRES. — Cintrat (Ed.), envoyé extraordinaire et min. plénipotentiaire, à Hambourg.

MEXIQUE.—Vicomte Alexis de Gabriac, envoyé extr. et ministre plénip., à Mexico. NASSAU. — Le comte de Damremont ministre plénipotentiaire, à Darmstadt. Nouvelle-Grenade. - Le baron Goury de Rostan, envoyé extraordinaire et

ministre plénipotentiaire, à Bogota. PARME et Plaisance. - Le Prince de la Tour d'Auvergne, ministre plénipotentiaire, à Florence.

Pays-Bas. — Le baron d'André, envoyé extr. et min. plén., à La Haye.

Portugal. — Le marquis de Lisle de Siry, env. extr. et min. plén., à Lisbonne.

PRUSSE. — Le marquis de Moustier, envoyé extr. et min. plén., à Berlin.

Russie. — Le comte de Morny, ambassadeur extraordinaire, à St. Pétersbourg.

SARDAIGNE. - Le duc de Guiche, envoyé extr. et min. plén., à Turin.

SAXE (Royale) et Duchés.—Le bon Forth-Rouen, envoyé extr. et m. pl., à Dresde. SAXE (Grand'-Ducale).—Le vicomte des Meloizes-Fresnoy, min.plén., à Weimar.

SURDE et Norwege. - Lobstein, envoyé extr. et min. plén., à Stockolm.

Suisse. — Le comte de Salignac-Fénélon, env. extr. et min. plén., à Berne.

Toscane. - Le prince de la Tour d'Auvergne, ministre plénip., à Florence.

TURQUIR. — Thouvenel, ambassadeur à Constantinople.

Wurtemberg.-Le Mis de Ferrière Le Vayer, envoyé extr. et m. pl., à Stuttgard.

MAISON DE L'EMPEREUR.

MAISON CIVILE.

Ministre de la maison de l'Empereur.

S. B. M. Achille Fould, sénateur, ministre de la maison de l'Empereur.

Grande Aumonerie.

M. N... grand-aumônier.
Mgr Menjaud, évêque de Nancy, premier aumônier.
Mgr. Tirmarche. évêque d'Arras.

MM. l'abbé Mullois, premier chapelain.
l'abbé Versini, chapelain.
l'abbé Liabeuf, id.

Mgr. Tirmarche, évêque d'Arras, deuxième aumônier.

nier. l'abbé Laine, Service du Grand Maréchal du Palais.

S. E. M. le maréchal comte Vaillant, sénateur, ministre de la Guerre, grandmaréchal du palais.

MM. le général de division Rolin, adjudant général du Palais.

de Montbrun, de Varaigne, le baron de Maussion et de Valabrègue de Lawoestine, préfets du palais.

le comte Lepic, premier maréchal-des-logis du palais.

le baron Morio de l'Île et le baron Emile de Tascher de la Pagerie, maréchaux-des-logis du palais.

le général Vaudrey, sénateur, gouverneur des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée.

le colonel comte Thiérion, député, gouverneur du palais de St-Cloud.

Service du grand-chambellan.

S. E. M. le duc de Bassano, sénateur, grand-chambellan.

MM. le comta Baciocchi, premier chambellan, surintendant des spectacles de la cour, de la musique de la chapelle et de la chambre.

le duc de Tarente, le comte d'Arjuzon, le vicomte Olivier de Walsh, le marquis de Gricourt, le marquis de Belmont, le marquis de Chaumont Quitry, le comte Rodolphe d'Ornano, le comte de Labédoyère, le marquis de Conegliano, chambellans.

M. Mocquard, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet.

Service du grand écuyer.

S. E. N... grand-écuyer.

MM. le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, premier écuyer.

Bachon, le baron de Bourgoing, le marquis de Lagrange, le comte Auguste d'Ayguevives, de Grammont, le comte Roger de Riancourt, écuyers.

Service du grand veneur. S. E. M. le maréchal Magnan, sénateur, grand-veneur.

MM. le comte Ney, aide-de-camp de l'Empereur, premier veneur.

le marquis de Toulongeon, commandant des chasses à tir. le baron Lambert et le marquis de Latour-Maubourg, député, lieutenants de vénerie.

le baron Delage, lieutenant des chasses à tir.

Service du grand-maître des cérémonies.

S. E. M. le duc de Cambacérès, sénateur, grand-maitre des cérémonies.

MM. Feuillet de Conches et le baron de Châteaubourg, introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

MM. Bure, trésorier général de la couronne.
Charles Thélin, trésorier de la cassette.

Auber, membre de l'Institut, directeur de la musique de la chapelle et de la chambre.

le docteur Conneau, premier médecin de l'Empereur.

id.

MM. Andral, Rayer, Jobert de Lamballe et le baron Hyp. Larrey, médecins et chirurgiens ordinaires.

le baron Paul Dubois, chirurgien accoucheur.

Levy, Bouillaud, Gautier de Claubry, Bérard, Cloquet, Bégin, Velpeau, Darralde et Vernois, médecins et chirurgiens consultants.

Delaroque fils, Corvisart, Fleury, Tenain, de Longet, Boulu, Arnal et

Pietra Santa, médecins et chirurgiens par quartier.

Acar, premier pharmacien; Evans, chirurgien-dentiste.

MAISON MILITAIRE.

S. E. M. le maréchal comte Vaillant, sénateur, grand-maréchal du palais, commandant la maison militaire de l'Empereur.

M. le général de division Rolin, adjudant général du palais.

Aides-de-camp de l'Empereur MM. le comte Roguet, sénateur, gen. de division.

Niel, général de division le comte de Goyon, id. de Cotte. id. de Failly id. le comte de Montebello, id. Vaudrey, sénateur, gén. de br. le baron Yvelin de Béville, id. le comte Ney, id. Fleury, id. Officiers d'ordonnance de l'Empereur. le mis de Toulongeon, lieut.-col. le comte Lepic id. Favé. id. le baron de Meneval, ch. d'esc. Schmitz, Brady, capitaine Tascher de la Pagerie, id. mis de Puységur, id. le prince de la Tourd'Auvergne, id. Edmond I 'Avillier, · id. Nompère de Champagny de Cadore, lieutenant de vaisseau.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL

MM. Verly, capitaine commandant. comte de la Salle, capitaine en 2°.

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Mmes la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison.

la duchesse de Bassano, dame d'honneur.

la comtesse de Montebello, la comtesse Lezay-Marnezia la baronne de Pierres, la baronne de Malaret, la marquise de Las Marismas, la marquise de Latour-Maubourg, la comtesse de Labédoyère, la comtesse de la Poeze, la comtesse de Lourmel, la comtesse de Rayneval, de Sancy, de Saulcy, dames du palais.

la comtesse de Pons de Wagner, lectrice.

S.E.M. le comte de Tascher de la Pagerie, sén., grand-maître de la Maison. le comte Charles de Tascher de la Pagerie, premier chambellan. le vicomte i.ezay-Marnezia, chambellan. le baron de Pierres, écuyer.

Damas-Hinard, secrétaire des commandements.

De Saint-Albin, bibliothécaire.

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme l'amirale Bruat, gouvernante.

Mmes Bizot et de Brahcion, sous-gouvernantes.

CONSEIL DES MINISTRES.

- S. B. M. FOULD (Ach.), Sénat., Ministre d'Étatet de la Maisonde l'Empereur.
- S. E. M. ABBATUCCI, Sénateur, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. S. E. M. le comte Colonna Waleski, Sén., Min. des Affaires Étrangères.
- S. E. M. BILLAUT, Sénateur, Ministre de l'Intérieur.
- S. E. M. MAGNE, Sénateur, Ministre des Finances.
- S. E. M. le maréchal comte Valllant, Sénateur, Ministre de la Guerre. S. E. M. l'amiral Hamelin, Sénateur, Ministre de la Marine et des Colonies.
- S. E. M. ROULAND, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.
- S. E. M. ROUHER, Sén., Ministre de l'Agricult., du Comm. et des Trav. publ.
- S. E. M. BAROCHE, Président du Conseil d'Etat, ayant rang de ministre.

SĖNAT.

S. E. M. Troplong, premier Président de la Cour de cassat., Prés. du Sénat.

MM. MESNARD, le maréchal comte BARAGUEY D'HILLIERS et le général comte

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, N., Vice-Présidents.

Le général marquis d'Hautpoul, Grand-Référendaire.

Le Baron de Lacrosse, Secrétaire.

SÉNATEURS,

S. A. I. le maréchal prince Jérôme-Napoléon, S.A.I. le gén. prince Napoléon, S.A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, S.A. le prince Lucien Murat. MM. Abbatucci, gén. bar. Achard, gén. marquis d'André, comte d'Argout. marquis d'Audiffret, gén. Aupick, gén. de Bar, marq. de Barbançois, comte de Barral, Ferd. Barrot, Barthe, duc de Bassano, duc de Bauffremont, comte de Bearn, comte de Beaumont, prince de Beauvau, marq. de Belbœuf, vice-am. Bergeret, Berger, Billault, marq. de Boissy, card. de Bonald, gén. comte Bonet, Bonjean, maréchal Bosquet, comte Boulay de la Meurthe, bar. de Bourgoing, gén. de Bourjolly (Le Pays), baron de Bourqueney, Bret, comte de Breteuil, duc de Cambacérès, mar. Canrobert, gén. Carrelet, gén. marq. de Castelbajac, comte de Casabianca, maréc. comte de Castellané, vice-amiral comte Casy, comte de Caumont-Laforce, vice-am. Cécile, baron Chapuy-Montlaville, gen. Charon, baron Chassiron, comte Clary, Joachim Clary, comte Colonna Waleski, gén. marq. de Cramayel, marq. de Croix, baron de Crouseilhes, comte Curial, Dariste, le président Delangle, vice-am. Desfossés (Romain), card. Donnet, Doret, vice am. baron Dubourdieu, Dumas. baron Ch. Dupin, card. Dupont, Elie de Beaumont, marq. d'Espeuilles, gén. comte Flahaut, comte Flamarens, Foucher, Achille Fould, baron de Fourment, marq. de Gabriac, Gautier, gén. Gémeau, comte Ernest de Girardin, Goulhot de Saint-Germain, card. Gousset, marq Ed. de la Grange, gén. marq. de Grouchy, gén. Gues-Viller, amiral Hamelin, bar. de Heeckeren, Herman, vice-amir. baron Hugon, gén. Husson, gén. Korte, bar. de Ladoucette, gén. vicomte de Lahitte, gén. comte de Lalaing-d'Audenarde, comte de Lamarre, gén. marq. de Laplace, Larabit, gén. comte de la Riboissière, marq. de Lavalette, marq. de Lawæstine, Lebrun, Lesebvre-Duruflé, comte Lemarois, comte Louis Lemercier, gen. de l'Étang, gen. Levasseur, Le Verrier, comte de Lezay-Marnezia, gén. Lyautey, gén. de Mac-Mahon, mar. Magnan, Magne, Manuel, Marchand, card. Mathieu, de Maupas, mgr. Mazenod, Mérimée, Mesnard, Mimerel, S. E. le card. Morlot, gen. duc de Mortemart, prince de la Moskowa, prince Murat, gen. comte Ordener, gén. comte d'Ornano, duc de Padoue, am. Parseval Deschênes, marq. de Pastoret, gén. bar. Pelet, mar. Pélissier duc de Malakoff, comte de Persigny, gén. Piat, duc de Plaisance, Poinsot, prince Poniatowski, comte Portalis, gen. Prévost, mar. comte Randon, gen. comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, maréc. comte Reille, marq.de la Rochejacquelin, gén. comte

Roguet, gén. Rostolan, Rouher, gén. duc de Saint-Simon, gén. de Salles, Sapey, gén. comte de Schramm, comte de Ségur d'Aguesseau, arch. Sibour, comte Siméon, de Sivry, vicomte deSuleau, comte de Tascher de la Pagerie, Thayer (Amédée), Thayer (Edouard), baron de Thieullen, de Thorinny, Tourangin, duc de Trévise, marq. deTurgot, maréc. comte Vaillant, Vaïsse, baron de Varennes, gén. Vaudrey, duc de Vicence, Vieillard, comte Villeneuve de Chenonceaux, prince de Wagram.

CORPS LÉGISLATIF.

S. E. M. le comte de Morny, Président. MM. Schneider et Reveil, Vice-Présidents.

Comte Murat (Joachim), marquis de Chaumot-Quitry, Tesnière, Dalloz (Edouard), secrétaires.

Général baron Vast-Vimeux et Hébert, questeurs.

DÉPUTÉS MM.

AIN. Benoît-Champy, comte de Jouage, Bodin. — AISNE. Hébert, comte de Cambacérès, de Bretonne., Geoffroy de Villeneuve. — ALLIER. Baren de Veauce, Desmaroux de Gaulmin. — ALPES (Basses-). col. Réguis. — ALPES (H.). — Faure. ARDÈCHE. gén. Dhauteville, comte de Rochemure, comte de Boissy d'Anglas. — ARDENNES. Riché, de Ladoucette.—ARRÈGE. Didier, Busson. — AUBE. Général vicomte de Rambourgt, de Maupas. — AUDE. Roques-Salvaza, Alengry. — AVEYRON. Girau de Buzareingues, Calvin-Rogniat, Auguste Chevalier.

BOUCHES-DU-RHONE. Canaple, Rigauld. bar. Laugier de Chartrouse.

CALVADOS. Vautier, général comte d'Houdetot, Leroy-Beaulieu, marquis de Caulaincourt. — CANTAL. De Parieu, Creuzet. — CHARENTE. Général Gellibert des Séguins, Tesnière, André. — CHARENTE-IN-FÉRIEURE. Général baron Vast-Vineux, comte de Chasseloup-Laubat, baron Eschassériaux, vicomte Lemercier (Anatole). — CHER. N..... N. — CORRÈZE. Favart, baron de Jouvenel. — CORSE. Abbatucci (Séverin). — COTE-D'OR. Vernier, Ouvrard, Louis Bazile. — COTES-DU-NORD. Comte Paul de Champagny, Lecomte, Le Gorrec, vicomte de Latour, de Cuverville. — CREUSE. Delamarre, Sallandrouze de Lamornaix.

DORDOGNE. Dupont (Paul), de Belleyme (Adolphe), Dusollier, Taillefer.
 DOUBS. Comte de Montalembert, Latour-Dumoulin. — DROME. Sapey.

Monier de la Sizerane, Morin.

EÜRE. Duc d'Albuféra, baron de Montreuil, comte d'Arjuzon. — EURE-ET-LOIR. Colonel Normand, baron Reille.

FINISTÈRE. De Mesonan, Conseil, comte de Tromelin, Bois de Mouzilly.

GARD. Baragnon, duc d'Uzès, Varin d'Ainvelle. — GARONNE (Haute). Comte de Paurillac, de Perpessac, Massabiau, Duplan. — GERS. Belliard, comte de Lagrange (Frédéric), Granier de Cassagnac. — GIRONDE. Montané, baron de Travot, colonel Thiérion, Schyler, David.

HERAULT. Roulleaox du Gage, Cazelles, Doumet.

ILE-ET-VILAINE. Marquis de Piré, comte Caffarelli, Duclos Léharivel.

— INDRE. Comte de Bryas, Delavau. — INDRE-ET-LOIRE, Gouin, comte de Flavigny, baron de Richemont. — ISÈRE. Arnaud, de Voize, Flocard de Mérieu, Faugier.

JURA. Dalloz (Ed.), Charlier.

LANDES. Marast (François), Corta. — LOIR-ET-CHER. Vicomte Clary, Crosnier. — LOIRE. Bouchetal-Laroche, colonel Dumarais, Balay de la Bertrandière. — LOIRE (Haute). Marquis de Latour-Maubourg, de Romeuf. — LOIRE-INF-RIEURE. Garnier, Favre, Desmars, Fleury.—LOIRET. Nogent-Saint-Laurent, duc de Tarente. — LOT. Comte Murat, Deithell. —

LOT-ET-GARONNE. Noubel, Laffite (Carles), vicomte de Richemont. LOZERE, Des Molles.

MAINE-ET-LOIRE. Duboys, Buché de Chauvigné, Louvet, comte Durfort, ne Civrac. - MANCHE. Comte de Kergolay, de Saint-Germain, Brogier, de Littinière, général Meslin. - MARNE. Haudos, général Parchappe, Soulié. — MARNE (Haute-). Baron de Lespérut, Chauchart. — MAYENNE. Leclerc, Mercier, Segrétain. - MEURTHE. Drouot, bar. Buquet, baron Viard. — MEUSE. Collot (Edme), Briot de Montrémy. — MORBIHAN. général Boullé, Le Melorel de la Haichois, comte de Champigny. -MOSELLE. Le colonel Hennoque, de Wendei baron de Geiger.

NIÈVRE. Général bar Pétiet, comte Lepeletier-d'Aulnay. - NORD. Legrand, Descât, Lemaire, baron de Lagrange, de Clebsattel, Choque, Seydoux,

Godard-Desmarets.

OISE. Baron de Corberan, baron de Plancy, Lemaire. — ORNE. Baron Mer-

cier, marquis de Sainte-Croix, marquis de Torcy.

PAS-DE-CALAIS. D'Herlincourt, Lequien, d'Hérambault, Lefebvre-Hermand, Wattebled. — PUY-DE-DOME. De Chazelles (Léon), comte de Morny, Dumiral, comte de Pierre, comte de Pennautier. PYRÉNÉES (B.). O'quin. Planté, Etchevery. — PYRÉNÉES (Hautes-), Dauzat-Dembarrère, Jubinal. - PYRÉNÉES-ORIENTALES. Durand (Justin).

RHIN (Bas-). Caron de Bussière, Coulaux, baron Hallez-Claparède, baron de Coehorn. RHIN (Haut-), comte Migeon, baron de Reinach, Lefébure. -

RHONE. Réveil, Dugas (Henri), marquis de Mortemart, Cabias. SAONE (Haute-). Marquis d'Andelarre, marquis de Grammont, Lélut. -SAONNE-ET-LOIRE. Comte de Barbentanne, Schneider, général baron Brunet-Denon, comte de Chabrillan. -- SARTHE. marquis de Chaumont-Quitry, Langlais, marquis de Talhouet, prince de Beauvau (Marc). — SEINE. Guyard-Delalain, Devinch, Perret, Fouché-Lepellier. Lanquetin, Konigswarter, Véron, Thibant (Germain), Monnin Japy. — SEINE-INF. Levasseur, Quesné, Lédier, comte de la Bédoyère, Ancel, Corneille. -SEINE-ET-MARNE. De Beauverger, Gareau, Bavoux. -- SEINE-ET-OISE. Baron Caruel de Saint-Martin, Darblay (jeune), comte de Gouy-d'Arsy, Delapalme. - SEVRES (Deux-). David (Ferdinand), De Lénardière. -SOMME. Allard, baron Tillette de Clermont, Conneau, Delamarre, Randoing.

TARN De Gisclard, baron de Carayon-Latour, général baron Gorsse. ---

TARN-ET-GARONNE. comte Janvier-Delamotte, Belmontet.

VAR. Lescuyer d'Attinville, bar. Portalis (Jules), vit. de Kervéguen. VAUCLUSE. Marquis de Verclos, Millet. — VENDÉE. marquis de Saint-Hermine, Leroux (Alfred), général Lebreton. — VIENNE. Bourlon, de Beauchamp. -- VIENNE (Haute-) Noualhier (Armand), Tixier. --- VOSGES. Comte Bourcier de Villers, Avmé, baron de Ravinel.

YONNE. Bertrand, Le Comte (Eugène), comte d'Ornano (Rodolphe).

CONSEIL D'ÉTAT.

L'EMPEREUR.

S. A. I. le Prince Jérôme-Napoléon.

S. A. I. le Prince Napolison.

S. E. M. BAROCHE, Président.

MM. de Parieu, Vice-Président, président de la section de législation, justice et affaires étrangères.

BOUDET, président de la section du contentieux.

Vuillefroy, président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

le général Allard, président de la section de la guerre et de la marine.

Boinvilliers, président de la section des finances.

le baron Boulay de la meurthe, président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.

BOILAY, maître des requêtes, secrétaire général.

Conseillers d'Elat en service ordinaire, MM.

Barbaroux, Carlier, Charlemagne, Villemain, Suin, Lacaze, Leroy de Saint-Arnaud, Cuvier (Frédéric), Marchand, Flandin, Godelle, Boulatignier, Frémy, Chevalier (Michel), Bauchart, Conti, Vuitry, Denjoy, Heurtier, baron de Vincent, Persil, vicomte de Cormenin, Cochelet, Maigne, Cornudet, Dubessey, Thierry, Montaud, de Butenval, comte Eugène Dubois, baron Quinette, Blondel, comte de Chantérac, vicomte de la Guéronnière, baron Léon de Bussière, comte de Rougé, Gasc, Duyergier, Lestiboudois, de la Cour, vicomte du Martroy, Le Play, Bréhier.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Stourm, Armand Lefebvre, Gréterin, Petitet, baron de Sibert-Cornillon, gén. Niel, gén. Daumas, Mestro, Darricau, de Royer, Lairle, de Contencin, Vaïsse.

Maîtres des Requêtes de première classe, MM.

Gomel, Chasseriau, Loyer, Gaslonde, de Forcade-la-Roquette. Pascalis, Bataille, Pagès, de Lavenay, Léon Berger, Goupil, baron Dufay de Launaguet, Abbatucci, de Calvimont, baron Ch. de Chassiron, Richaud, vicomte Redon de Beaupréau, Jahan, François, Louyer-Villermay

Maîtres des Requêtes de deuxième classe, MM.

Du Berthier, vicomte Portalis, vicomte d'Argout, baron de Bernon, Aubernon, de Maupas, de Ségur, Crignon-de Montigny, vicomte de Missiessy, Baroche (Ernest), baron de Montour, baron Cardon de Sandrans, Leblanc (Ernest), Leviez, Charles Robert, vicomte de Casabianca, Mesnard, Colas de la Noue, Fouquier, Boilay, Charles Fortoul.

Auditeurs. - 120 classe: MM.

Hudault, Faré, L'Hopital, Marbeau, de Garel, de Bosredon, Lemarié, Bordet, comte de Belbeuf, Boinvilliers, Aucoc, Bauchart, Dufau, Cottin, Le Roy, comte de Cambacérès (Louis), Le Chanteur, Vieyra-Molina, des Michels, Bartolony. 2º classe : MM.

Comte de Rennepont, Lefèvre-Pontalis, Moreau, (Adolphe), Boivin, Rolle, Taigny, (Edmond), Paixhans (Jules), Bessières (Julien), Ravignan (Gustave), Mégard, Dubodan, de Salverte, Walkenær, Chadenet, Perret, baron de Lacoste, de Behr, Alcock, d'Hauteserve, baron de Mackau, Tarbé des Sablons, Fabvier, Plichon, de Rivocet, comte de Crévecœur, Sauvage, Brincard, David, Flandin, Picquart, Bayard, vicomte de Vernhette, Braun, Cabarrus, Crétet, vicomte Malher, Cohen, Leclerc, Randouin, comte de Saint-Gilles, Daralde, Ginoux, Kratz, baron de Barral, vicomte de Lucay, Hély-d'Oissel, de Villeneuve, Lacave-Laplagne, Desputz, de Meynard, Dubois, Affre de Saint-Romme, Danyau, de Bonnechose, Bégé, Pétiet, Jaquet, Jacquemont du Donjon, Barthélemy, Boulny.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

Conseillers à la Cour de Cassation composant la Haute-Cour.

CHAMBRE DE MISE EN ACCUSATION.

Juges, MM.

Brière de Valigny, Legagneur, Pascalis, Foucher, D'Oms,

Juges-suppleants, MM.

Jallon, Chégaray. CHAMBRE DE JUGEMENT DE LA HAUTE-COUR:

Juges, MM. Pécourt, de Boissieux, Moreau (de la Meurthe), Leroux-de-Bretagne. Sénéca.

Juges-suppléants:

Bresson, Plougoulm.

COUR DE CASSATION.

Premier Président :

S. Ex. M. Troplong, président du Sénat.

Premier Président honoraire.

M. le comte Portalis, sénateur.

Présidents, MM.

Laplagne-Barris, Bérenger, Nicias-Gaillard.

Président honoraire.

M. Lasagni, Mesnard, vice-président du Sénat.

Conseillers: MM.

Rives, Isambert, Bernard, Dehaussy de Robécourt, Brière-Valigny, Renouard, Gillon, Pataille, Hardoin, Gaultier, Lavielle, Sylvestre, Delapalme, Legagneur, Pécourt, de Boissieux, Talllandier, Moreau Auguste), Cauchy, Laborie, Alcock, Glandaz, Grandet, Moreau, Nachet, Faustin-Hélie, Quenault, Leroux de Bretagne, Pascalis, Foucher Victor), Bayle-Mouillard, Nouguier, d'Oms, Jallon, Ayliès, Chegaray, Sénéca, Plougoulm, Poultier, Caussin de Perceval, Bresson, Leserurier, Nicolas, Férey, Quenoble, Lascous.

Conseillers honoraires, MM.

Baron de Crouzeilhes sénateur: Abbatucci, ministre de la Justice; Barennes, Colin, Simonneau, Rocher, Jacquinot-Godart, Mater, baron Meyronnet de Saint-Marc, de Glos, Feuillade Chauvin, Jaubert.

Procureur général impérial :

M. de Royer, conseiller d'Etat.

Avocats généraux :

MM. de Marnas, Sevin, Raynal, d'Ubexi, Blanche, Guyho.

Greffler en chef:

M. Bernard.

COUR DES COMPTES.

Premier Président.

M. Barthe, sénateur.

Présidents.

MM. de Gasc, marquis d'Audiffret, sénateur; Savin de Surgy.

Président honoraire.

M. le baron Delpierre.

Conseillers-mattres.

MM. de Riberolles, Savalète, Rihouet, Barada, Gaulthier de Lizoles, Lafaurie Bignon, de Gombert, Gauthier d'Hauteserve Passy (Félix), baron Rodier, Adam Musnier de Pleignes, Lavollée, Montanier, Lebas de Courmont, Martin, Thomas

Conseillers-maîtres honoraires.

MM. de Meulan, Sapèy, sénateur; Vial de Machurin, Picard, de Latena.

Conseillers référendaires de première classe.

MM. Rivière de Larque, Luzier-Lamotte, Grandet, de Guerny, Perier dolphe). Petitjean, Ruinart de Brimont. Esquirol. baron Le Prieur de Blanvilers, Arnault, Colleau, Abraham-Dubois, comte Bérenger, de Vienne, Consnt d'Yauville, Reynaud de Barbarin, Etienne, Pelletier.

Conseillers référendaires de deuxième classe.

MM. Duflos, baron Trigant de Latour Hunout, Viguier, Dausse, marq. de Flers, Ficot-Lepage, de Montheau, Lerat de Magnitot, David, vicomte Ogier, Poinsinet

de Sivry, comte de Mony-Colchen, baron Malhouet, Bartouilh de Taillac, Dosseur, Paris, Damainville, Salel de Chastanet, baron Fréteau de Pény, Le Brun de Sessevalle. Dauchez, Persil, Dubreuil, Peyre, de Loynes. Trubert. Boucher, Huard de la Marre, baron Degnilhermy, Briatte (Jules) marquis Foydeau de Brou, Marcel, Receveau, Bougrain. Thierry, de Senneville. Derville Maléchard Goussard, Reusset. Dumez, Denis de Hansy. Dubois de l'Estang. Berger. Bartholdi, vicomte O'D'onnell, baron Jard-Panvillier, comte dé Coral, de Saint-Paul Laroche, Desiles-Bénard, de Nanteuil, vicomte de l'Escalopier, Halloy, Doyen, Saulnier, Picard (Adolphe), Gauthier d'Hauteserve, Morisot, Bouchard, de Latena, Pécourt.

Conseillers-Référendaires honoraires, mm.

Fossé-Darcosse, Hubert, Maurice, Dubois de l'Estang (Alexandre), Lambot de Fougères, Dupont, Regnaud, Blondel, Odier, Toutain, Guignon, Dutae de Fugères, Delabarre-Duparc, Davy de Cussé, Bouchard (Auguste), Michelin.

Procureur général impérial.

M. Dutilleul.

Greffier en chef.

M. le vicomte Harmand d'Abancourt.

COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

Premier Président.

M. Delangle, sénateur.

Présidents de Chambre.

MM. Desparbez de Lussan, De Verges, Berville, baron Zangiacomi, Lamy, Partarieu-Lafosse.

Présidents de Chambre honoraires.

MM. Rigal, Lassis, Delahaye.

Conseillers, mm.

Espivent de la Ville Boisnet, Lechanteur, Faure, De Froidefond Des Farges, Try, Lefebvre, Hémar, vicomte de Bastard d'Estang, Vanin, Perrot de Chezelles aîné, Dequevauvillers, Le Gorrec, Roussigné, Brethous de Lasserre, Mourre, Noel du Peyrat, Jurien, marquis de Malleville, vicomte Terray, Salvaing de Boissieu, Monsarrat, Faget de Baure, Henriot, Boulloche, Perrot de Chezelles (Claude), Piéron, Perrot, de Saint-Albin, Poinsot, Carré, Tardif, Courborieu, Pinard, Hallé, Thomassy, Anspach, Filhon, Hély-d'Oissel, Casenave, Lenain, Jourdain, Fraissynaud, Haton, Molin, Couin. Broussais, Bonniot de Salignac, Thevenin, Bonneville de Marsangy, Herbelot, Bernard, Le Peletier d'Aunay, Flandin, Martel, Metzinger, Le Gonidec, Brault, Laffeuillade, Berriat Saint-Prix.

Conseillers honoraires, MM.

Demetz, Bernard, Chalret-Durieu, baron Cardon de Montigny, Montmerqué. Gaschon, Bosquillon de Fontenay, Bergognié, Brisout de Barneville, Michelin, Durantin.

PARQUET.

Procureur-Général impérial

M. Vaïsse, conseiller d'Etat.

Avocals Généraux, MM.

Groissant, de Gaujai, Moreau, Barbier, De Vallée, Roussel.

Substituts du Procureur-Général impérial, MM.

Lévesque, Portier, Saillard, Sallé, Goujet, Puget, Dupré-Lasale, Sapey, Lafau-lotte, Hello, Marie.

Greffier en chet : M: Lot.

DIVISION DE LA FRANCE EN DÉPARTEMENTS.

							-	
DEPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHRFS-LIRUX.	NOMBRE d'arron- dissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de bommunes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
٠. ع								
414	Segand	Bonne		9 2	142	878,939	8947,00	1 1 2 0 3 6
Aisne	Chamblain, mait. des Beq.	_		2.4	078	852,989	7491,83	118099
Cllier.	Genteur	Moulins	•	6	282	\$56,758	7428,78	10201
Alpes (Basses)	Guillaume d'Auribeau	Digne	10	\$0	928	152,070	7450,07	100798
Alpes (Hautes)	Lepeintre	Gap		**	687	. 138,038	5535,69	19228
Ardèche	Chevreau (Léon)	Privas	ю	21	0 8 2	\$86,505	\$500,04	94746
Ardennes	Vicomte Foy	Mézières	•	ï	419	331,256	5233,84	42122
Ariége	Castaing	Foix		0 8	886	267,485	5295,40	918011
Ambe	Belurgey de Grandville	Troyes	•	9	***	265,247	6106,08	20826
Aude	Dabeaux, maître des Reg.	Carcassonne	•	: ×	483	289,747	6509,96	59085
Aveyron	Baragnon	Rhodez	*	*	288	294,183	8820,64	88888
Bouches-du-Rhone	De Crévecœur	Marseille	M	1.4	106	428,989	6019,60	105421
Calvados	Tonnet	Caen	•	7.0	816	491,810	8704,87	18784
Cantal	Paillard	Aurillac	•	10	980	253,529	5740,81	80118
Charente	maft. des Req.	Angouleme	**	8	4.83	582,912	5888,03	85859
Coarente-Infer.	Boffinton	La Rochelle	•	•	480	469,992	7168,18	67199
		Bourges	10	0	468	306,264	7401,25	786 34 5
Cerrene	baron Michel	Tulle .	'n	6	868	280,864	5947,17	40864
Corse	Montois		10	=	20 10	188,858	8941,09	104898
Côte-d'Or	J. de Bry	_	•	91	788	400,397	8769,56	149611
Côtes-du-Nord	Cte Rivaud de la Rafinière			84	876	. 632,613	7367,90	40884
Creuse	de Matharel		•	10	198	287,075	8794,55	22448
Dordogne	Ladreit de Lacharrière	Périgueux		;	888	808,789	8988.74	164179

, •													1	19	2																	
Etendue des bois et forét en hertur.	151487	171400	13044	- 86784	18785	116464	90145	6 0461	18001	82179	49498	87086	87651	212962	154565	164739	81808	68000	71663	28219	113700	112047	61081	4 5 5 2 8	21692	24295	4 95357	192249	28 1 68	187567	17:483	88786
Superficie en kilomètres carrés.	26,6028	6759,15	6822,83	6079,15	6933,84	5997,83	6405,91	6321,96	10261,43	6209,28	6819,77	6877,60	6450,76	8412,3(8033,64	9005,34	6031,16	4920,32	3028,34	7062,85	6751,91	5265,19	5810,03	8093,43	7188,07	6757, 13	8208,73	6551,79	8188,68	6890,08	6044,59	6817,04
POPULATION	296,679	226,846	418,777	284,892	617,710	408,162	480,194	\$07,479	614,587	589, 286	874,608	271,938	\$13,641	603,497	513,299	502,196	861,892	472,586	504,615	855,664	541,029	296,224	541,348	144,718	515,452	886,009	878,808	268,396	\$74,566	450,485	528,657	478,173
NOMBRE de '	929	091	191	488	88 88	226	20 29	410	844	58.7	248	8 4 8	es es	80 00	68.89	9 19	20.00	978	99	80 8	248	404	216	267	876	640	₹89	880	91.8	114	80 80 84	- 61 62 63
NOMBRE de centous.	::	*	98	1	¥	ec 14	8	6	84	10	**	10	7.5	*	87		1 48	æ`	80	29		8	10	~~ 1	72	84	87	8	-	6	80	-
NOMBRE d'arron- dissement	•	•	29	•	••	•	•	20	•	•	•	•	10	•	•	*		ю			4	14	•	14		• •		, p	• ;	• *	•	,
CHRPS-LIRUX.	Besançon	Valence	Evreux	Chartres	Quimper	Nimes	Lonionse	Auch	Bordeaux	Montpellier	Kennes	Châteauroux	Tours	Grenoble	Lons-le-Saulnier	Mont de-Marsan	Blois	StEtienne	Le Puy	Nantes	Orléans	Cahors	Agen	Mende	Angers	Saint-Lô	Chalons-sur-M.	Chaumont	Laval	Nancy	Bar-le-Duc	Vannes
PREFETS.	te de la Peyrouse de Bonfils	I creaty	Tembort	Biol. ord	her Dengeral Truly	Mar. r ougeard-Dullmbert	e 1		de Menique	Gavini, mait. des ned.	r ascoureau	Bouville.		Le Prevost de Launay	Vie Man de Beauregard	Cornuau	Souneyran Tr. :11:	F. Indillier	to Cr.	Desail.	Doseity	Duck of Analgae	Ducos (Jules),	s de Fleury		-	Chassaigne-Goyon, m. d.r.	Girard de Villesaison	Vie de Charnailles	Lenglé	Rogniat	Boulage
DÉPARTEMENTS.	Doubs	Louie	Post of This	Trinitation	Tubbere	Constant (House)	Caronne (mante)	Gers	Tronge	Tile of Wilking	Traine Vilaine	Today of Later	To June - et - Loire	Tues	Jura	Total of Char	Toil.	Toise (Truth)	Toire (Maule)		,	Total Contract	Lordan	Moin	Walne-et-Loire	Manche	Marne	Marne (Haute)		ō		Morbinan

1	Cte Malher	Metz	•		607	489,684	6808,40		
Millerin	Lerat de Magnitot	Nevers	•	19	27.8	,817,161	6118,98	8888	
Mievre	Beson	Lille			799	1 188,985	8784.88	8008	
Nord	Descri	Beauvais	*	10	669	402,887	5814,84	88980	
Cite	Danie India	Alencon	•	92	818	429,884	6458,76	89012	
Orne	baron Jeanin	Arras	•	.	808	692,994	6796,88	51247	
Pas-de-Calais	comte L. De Laniay	Clermont	29	4.1	777	596,597	1945,70	74697	
Puy-de-Dôme	Comte de Freistac	Pau		•	628	446,997	1559,50	131157	
Pyrénées (Basses)	<u> </u>	Tarbes		98	489	950,934	4699,18	102545	
Pyrénées (Hautes)		Pernignan	4	14	122	181,955	4115,76	8968	
Pyrénées-Orient.	Dassus-or-denies	Strasbourg	*	10	848	887,484	4955,75	148187	
Khin (Bas)		Colmar	•	8	087	484,147	4525,74	145598	
Khin (Haut)	Ue Cambaceres	Lvon	ю	200	100	874,745	2104,23	58710	
Khône	Valsse, senateur	Vesoul	. 149	80 81	580	891,48	8008,40	157547	
Saone (Haute)	Dieu	Macon	•	84	262	874,780	8576,78	187101	
Saone et-L.	Ponsaru	Le Mans	10	10	202	475,071	6292,64	67259	
Sarthe	Tron	Paris		0	80	1,419,065	485,11	7927	
Seine	_	Rouen	29	80	7.89	162,039	2928,10	286801	
Seine-Inférieure		Melun	•	8	240	\$45,076	8989380	66893	_
Seine-et-Marne	De Bourgoing	Versailles	•	9	684	471,882	8730,48	100109	ie B
Seine-et-Oise	Comte de Saint-Marsauit.	Niort	*	7	556	883,818	6044,74	45812	
Serres (Deux)	Berard	Amiens	•	14	8 % 8	870,641	8044,56	81718	
Somme	Mouzard-Sencier	Alby	ю	10	818	\$65,075	5768,21	51116	
Tarn	Kemacie	Montauhan	•	7	924	257,555	2854,00	90740	
Tarn-et-Garonne	Lorette	Dragnienan	•	10	202	\$57,967	7835,80	84088 8	
Var	Mercier-Lacombe	Avienon			248	864,618	8475,77	60888	
Vaucluse	Durand Saint-Amand	Nanolkon-Vendée	*	20	788	883,784	6754,58	3 2 2 3 5	
Vendée	Boby de la Chapelle	Poiliers	*	-	201	217,308	6890,85	88678	
Vienne	Paulze-d'Ivoy	Limoses	20	8.7	898	819,879	8700,55	40189	
Vienne (Haute)	de Coetlogon	Frins	10	20	249	427,409	8879,53	20088	
Vosges	Bourlon de Rouvre	Auxerre	^	2.2	484	381,132	895,908	16229	
Youne	Bottfelle	Alger	a	*	x		R	R	
Alger	Lautour-Mezeray	Oran	•	2	2		A		
Oran	Majorei Zenffel	Constantine	^	2	.		•		
Constantine	Coppies	•	-			•			

COURS IMPERIALES DES DÉPARTEMENTS:

AGEN. Gers, Lot, Lot-et-Garonne. M. le baron de Gérando, proc.-gén. imp. M. Sorbier, premier président. M. Léo-Dupré, procureur général impé-Aix; Bass.-Alpes, Bouch.-du-Rhône, Var. M. Poulle, premier président. M. du Beux, procureur-général impér. Amiens Aisne, Oise, Somme. M. Boullet, premier président. M. Dufour, procur.-général impér. Anguas. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe M. Valleton, premier président. M. Métivier, procureur général impérial. BASTIA. Corse. M. Calmètes, premier président. M. Sigaudy, procureur-général impérial. Besançon. Doubs, Jura, Haute-Saône. M. Dufresne, premier président. M. Loiseau, procureur-général impérial. Bondeaux. Charente, Dordogne, Gironde. M. de la Seiglière, premier président. M. Raoul-Duval, procur.-général impér. Boungus. Cher, Indre, Nièvre. M. Corbin, premier président. M. Robert de Chenevière, proc.-gén. imp CAEN. Calvados, Manche, Orne. M. Souëf, premier président. M. Rabou, proc.-gén. impérial. Colman. Bas-Rhin, Haut-Rhin. M. Rieff, premier président. M. Blanc, pr.-gén. imp. Dison. Côte-d'Or, Saone-et-Loire, Haute-Marne. M. Muteau, premier-président. M. de Mongis, procureur-général impér. Doual. Nord, Pas-de-Calais. M. Salneuve de Moulon, premier présid. M. Camescasse, procur.-gen. imper. Grenosur. Hautes-Alpes, Drôme, Isère. M. Royer, premier président. M. Gaulot, procureur-général impérial. Linoges, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne. M Tixier la Chassagne, premier pr. M. Mégard, procureur-général impérial Lyon. Ain, Loire, Rhône. ALGER. Bône, Oran, Philippeville, M. Gilardin, premier président. M. de Vienne, procur. général impérial. M. Devaulx, président, Metz. Ardennes, Moselle. M. Guillemard, procur. - général, impér. M. Charpentier, premier président. chef du service judiciaire en Algérie.

Montpellier. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrenées-()rientales. M. Goirand de la Baume, premier présid. M. Dessauret, procureur général impér. NANCY. Meurthe, Meuse, Vosges. M. Lézaud, premier président. M. Millevoye, procur.-général impérial. Nines, Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse. M. Teulon, premier président. M. Thourel, procureur-général impérial. ORLEANS. Indre-et-Loire, Luir-et-Cher. Loiret. M. de Vauzelles, premier présid. M. Martinet, procureur-général imp. Paris. Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne. M. Delangle, premier président. M. Vaïsse, procureur-général impér. Pau. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées. M. Amilhau, premier président. M. Falconnet, procureur-général imp. Poitiers. Charente - Inférieure, Deux -Sèvres, Vendée, Vienne. M. De Sèze, premier président. M. Damay, procureur-général impérial. RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan. M. Boucly, premier président. M. Dubodan, procureur-général impér. Rion, Allier, Cantal, Haute-Loire. Puy-de Dôme. M. Meynard de Franc, premier président. M. Salneuve, procureur-général impér. ROUEN, Eure, Seine-Inférieure. M. Franck-Carré, premier président. M. Massot-Reynier, proc.-gen. imp. Toulouse. Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, M. Piou, premier président. M. Gastambide, proc.-gén. impérial.

Blidah, Constantine.

ARCHEVEQUES ET EVEQUES:

MÉTROPOLES	ARCHEVÊQUES .	MÉTROPOLES	ARCHEV ÉQUES
et	et	et	et .
Diocèses.	Évêques.	diockses.	évêques.
	MMgrs.		MMgrs.
D1	Sinoun, archeveque	ALBY	De Jerphanion, arch.
Paris	Regnault	Rodez	Délaile
Chartres	Allou	Cahors	Bardou
Meaux Orleans	Dupanloup	Mende	Foulguier
Blois:	Pallu Duparc	Perpignan.	Gerbet
Versailles	Gros (Jean Nicaise)	Bordeaux	le cardinal Donner, ar.
ACLEGITICS	Citat (Court Eviduise)	Agen	De Vesins
CAMBRAI	REGNIER, arch.	Angoulême .	Cousseau
Arras	Parisis	Poitiers	Pie
111,00	and the second second	Périgueux	Georges-Massonnais
Lyon et Vienne	le card. De Bonald, arch.	La Rochèlle	Landriot ·
Autun	De Marguerye	Luçon	Delamarre
Langres	Guerin	Saint-Denis (La	
Dijon	Rivet	Réunion).	Desprez .
Saint-Glaude	Mabile	Basse-Terre	
Grenoble.	Ginoulliac	(Guadeloupe). S-Pierre et Fort	Forcade
Rouse	BLANQUART DE BAILLEUL AT.	de France	Leherpeur
Bayeux Evreux	de Bonnechose.	Auch	De Saluis, arch.
Séez	Rousselet (ChFreder.)	Aire	Hiraboure
Coutances	Daniel	Tarbes	Laurence
Coulding		Bayonne	Lacroix
Sens et AUXERRE	John Mellon, arch.	Toulouse et	
Troyes	Cœur	NARBONNE	Mioland, arch.
Nevers	Düfêtre	Montauban	Doney
Moulins	de Dreux-Brézé	Pamiers	Galtier
-	1 11 10	Carcassonne	Roullet de la Bouillerie
Reims	le cardinal Gousset, ar.		_
Soisson's	Cardon de Garsignies	Aix, Arles et Embrun	DARCIMOLES, arch.
Châlons D	De Prilly	Marseille	De Mazenod
Beauvais	Gignoux	Fréjus et Toulon	Iordany
Amiens	Boudinet	Digne	Meirieu
т	le cardinal Montor, arc.	ι ο "	Depéry
Tours	Nanquette	l	Casanelli d'Istria
Le Mans	Angebault	Ajaccio {	Sarrebayrouse
Angers - Rennes	De Brossays-Saint-Marc		Pavy
	Jacquemet	Breancon	le card. Mazurus, arch.
Nantes	Sergent	Strasbourg	Ross
Quimper Vannes	De la Motte de Vauvert	Meiz	Dupont des Loges
Saint-Brieuc	Le Mée	Verdun	Rossat
Laval	Wicart	Belley	Chalandon
		Saint-Die	Caverot
D	la sandinal TY-masser are	Nancy	Menjaud
Bounges	le cardinal Duront, arc.	Ι.	
Clermont	Féron.	Avignon Nîmes	DEBELAY, arch.
Limoges	Buiasas De Mariban	Valence	Chatrousse
Le Pu y Tulle	De Morlhon Berteaud	Viviers .	Guibert

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

- 1er arrondissement. Oise, Seine, Seineet-Oise, Seine-et-Marne. M. Becquet, cons., à Paris.
- 2º arrondissement. Eure, Seine-Infér. M. de Suzanne, cons., à Rouen.
- 30 arrondissement. Côte-d'Or. M. Lerouver-Lafosse, conserv., à Dijon.
- 4º arrondissement. Meurthe. M. Fliche, conservateur, à Nancy.
- 5º arrondissement. Bas-Rhin. M. Hun, conservat., à Strasbourg.
- 6º arrondissement. Haut-Rhin. M. Zaepffel, conservateur, à Colmar.
- 7º arrondissement. Aisne, Nord, Pasde-Calais . Somme.
- M. Thiéry, conservateur, à Douai.
- 8º arrondissement. Aube, Yonne. M. Suremain Missery, conservateur, à Troyes.
- 9º arrondissement. Vosges. M. Dubouays de la Bégassière, cons., à Epinal.
- 10° aerondissement. Ardennes, Marne, M. Martin, conservateur, à Châlons.
- 11º arrondissement. Moselle. M. de Mecquenem, conserv., à Metz.
- 12º arrondissement. Doubs. M. Vouzeau, conservateur, à Besançon.
- 13º arrondissement. Jura. M. Barte de Sainte-Fare, cons., à Lonsle-Saulnier.
- 14º arrondissement. Hautes Alpes, Drôme, Isère. M. Thévenin, conserv. à Grenoble.
- 15 urrondissement. Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et Loire.
- M. Barbereux, conserv., à Alençon. 16° arrondissement. — Meuse. M. Baudelot, conserv., à Bar-le-Duc.
- 17º arrondissement. Ain, Rhône, Saône et-Loire. M. Lucotte, conservat. à Mâcon.

- 18º arrondissement. Ariège, Lot, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne. M. Soubirane, cons, à Toulouse,
- 19º arrondissement. Indre-et-Loire. Loir-et-Cher, Loiret.
 - M. Trumeau, conservateur, à Tours.
- 20° arrondissement, Cher. Indre. Nièvre. M. Desmeloizes, conserv. à Bourges.
- 21º arrondissement. Allier, Creuse, Loire , Puy-de-Dôme. M. d'Entraigues, conserv. à Moulins.
- 22° arrondissement Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées. M. Houdouart, conservateur, à Pau.
- 23° arrondissement. Côtes du Nord Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire. M. Bruchard, conservat., à Rennes.
- 24° arrondissement. Charente, Char. Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne M. Demercière, conservateur, à Niort
- 25° arrondissement. Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
 - M. Tallotte, conserv., à Carcassonne.
- 26º arrondissement. Basses Alpes, Bouches du-Rhône, Var, Vaucluse. M. Antheaulme, conservateur, à Aix.
- 27º arrondissement. Ardèche, Gard, Hérault, Lozère. M. Cler, conservateur, à Nîmes.
- 28° arrondissement. Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne, M. Fourmont-Tournay, conserv., à Aurillac.
- arrondissement. Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne: M. Poirson, conserv., à Bordeaux.
- 30° arrondissement. Corse. M. Cetto, conservateur à Ajaccio.
- 31ª arrondissement. Haute-Marne. M. Bigeon de Coursy, conservateur à Chaumont.
- 32ºarrondissement. Haute-Saone. M.de Coucy, conservateur à Vesoul

ÉCOLES IMPÉRIALES.

ÉCOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE.

MM. Eblé, général de brigade d'artillerie, commandant.

Bodson de Noirfontaine, Colonel du génie, commandant en second.

Riffaut, lieut.-colonel du génie, directeur des études.

Faraguet, administrateur.

Examinateurs d'admission:

MM. Didion, Colonel d'artillerie, président. Lefébure de Fourcy. — Hermite. — Serret. — Wertheim.

ÉCOLE IMPÉRIALE SPÉCIALE MILITAIRE A SAINT-CYR.

MM. de Monet, général de division, commandant. — Jaspard, Colonel d'infanterie, commandant en second. — Bugnot, lieutenant-colonel du génie, Direct. des études. — Lefol, quart. -maître trésor. — Leroy, économe. — Boistard, secrét. -archiv. -biblioth. — Abbé Vilette, aumónier.

Examinateurs d'admission.

MM. d'Herbelot, colonel d'artillerie, Petit-Grand, chef d'escadron d'état-major, Tarnier, Bacharach, Peyré, Picqué.

PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

MM. Maiffredy Robernier, colonel d'infant, com., directeur des études. de Luxer, chef de bat. d'inf. command. en second. sous dir. des étud. Chaupe, économe. — De Sancy, trésorier.

ECOLE IMPÉRIALE DES MINES.

MM. Dufrénoy, de l'académie des sciences, directeur. De Sénarmont, ingénieur en chef, directeur des études.

ECOLE IMPÉRIALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

MM. Avril, inspecteur général, directeur. Cavalier, ingénieur en chef, inspecteur.

ÉCOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION DU CORPS D'ETAT-MAJOR.

MM. Foltz, Général de brigade, commandant. Lemouton de Boisdeffre, Lieut.-Colonel d'Etat-Major, dir. des études.

ECOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION D'ARTILLERIE ET DU GENIE
(A METZ).

MM Le Puillon de Boblaye, général de brigade d'artillerie, commandant. Lafont, lieut.-colonel du génie, commandant en second.

ECOLE IMPERIALE D'APPLICATION DU GENIE MARITIME

(A LORIENT).

M. Reech, directeur des constr. navales, chargé de la direction des études.

ECOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE (A SAUMUR.)

MM. De Rochefort, Général de brigade, commandant. Schmidt, Colonel, commandant en second.

ECOLE NAVALE (EN RADE DE BREST).

MM. Barbet, Capitaine de vaisseau, commandant.

Boluix, Capitaine de frégate, command. en second.

Examinateurs d'admission :

MM De Lisle. — Guibert — Faurie. — Miet. — Lionnet, suppléant ECOLE IMPÉRIALE FORESTIÈRE (A NANCY).

M. Parade, directeur.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES (PALAIS DES ARCHIVES IMPÉRIALES.)

M. de Wailly (Natalis), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dir.

ECOLE IMP. ET SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.
M. Hase, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, président.

ECOLES IMPÉRIALES DES ARTS ET METIERS.

CHALONS-SUR-MARNE. - M. Andrieux, Directeur.

ANGERS. — M. Salneuve, Directeur.
— M. Campaignac, Directeur.

ECOLES IMPÉRIALES VÉTÉRINAIRES.

M. Yvard, inspecteur général.

Alfort. — M. Renault, directeur-professeur. Lyon. — M. Lecoq, directeur-professeur. Toulouse. — M. Prince, directeur-professeur.

ECOLES IMPÉRIALES D'AGRICULTURE,

GRIGNON (Seine-et-Oise). — M. Bella, directeur. GRANJOUAN (Loire-inférieure). M. Rieffel, directeur. LA SAULSAIR (Ain). — M. Pichat, directeur.

ARMÉE:

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉR.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

S. A. I. le Prince Jérôme, gouverneur honoraire de l'hôtel impérial des Invalides.

Leurs Excellences:

Comte Reille.

Comte Vaillant, ministre de la guerre, grand-maréchal du palais.

Magnan, commandant en chef l'armée de l'aris, et commandant la première division militaire, grand-veneur.

Comte de Castellane, commandant en chef l'armée de Lyon, et commandant la huitième division militaire, à Lyon.

Comte Baraguey-d'Hilliers, comm. l'armée du Nord, vice-président du Sénat.

Pelissier, duc de Malakoff.

Comte Randon, gouverneur général de l'Algérie.

Canrobert (François-Certain).

Bosquet:

OFFICIERS GÉNÉRAUX. GÉNÉRAUX DE DIVISION.

S. A. I. le Pce Napoléon-Joseph Comte d'Ornano Comte de Schramm Oudinot duc de Reggio Marquis d'Hautpoul De Rostolan Loyré d'Arbouville Lafontaine Marey-Monge

NOMS.

gouverneur de l'hôtel impérial des invalides. président du comité de l'infanterie, sénateur. diaponible. grand référendaire du sénat comm. la 9e divis. militaire à Marseille, sénateur. disponible. commandant la 1° div. d'inf. de l'atmée de Lyon. commandant la 5e division militaire. à Metz.

POSITION.

NOMS.

POSITION.

De Joly Regnault de St.-Jean-d'Angely Charon Comte de la Rue Renault Corbin Comte Dufloure d'Antist Comte Roguet Bouriolly de Sermaise Grand Herbillon Noizet Morris , Reibell Dulac Revau Aulas de Courtigis Thiry (C. A.) Forey Comte Gudin Camon De Salles Vicomte de Bois le Comte Daigremont Alexandre Martin de Bourgon Pellion Morin De Mac-Mahon Vicomte de Borelli Poinsignon De Tartas Marcel De Chalendar Noët Comte de Grouchy (Victor) Pelletier des Carrieres

Piobert
Fieffé de Liévreville
De Ladmirault
Daumas
Niel
Siméon
Foy Arthur)
Levaillant (Charles)
Marquis de Chasseloup-Laubat
Delmas de Grammont
Comte Partouneaux
De Bressoles
Comte de Goyon

de Cotte De Luzy de Pellissac

comm. la 17e division militaire, à Bastia. comm. en chef la garde impériale, sénateur. prés. des com. des fort. et de l'Algérie, sénateur. président des comités d'état-mai, et de la gendie. comm. une division d'infanterie en Afrique. commandant la 21e division militaire, à Limoges. command. la 11e division militaire, à Perpignan. aide-de camp de l'Empereur, sénateur. comm. la 10e division militaire, à Montpellier. président du comité de la cavalerie. membre du comité de l'infantérie. membre du comité des fortifications. com, la division de cavalerie de la garde impériale commandant la 6e division milit., à Strasbourg. membre du comité de l'infanterie. membre du comité de la cavalerie. comm. une div. d'inf. de l'armée de Paris. membre du comité de l'artillerie. comm. la tre div. d'inf. de l'armée de Paris. comm. la 2e division militaire, à Rouen. com. ia 2e div. d'infanterie de la garde impér jale disponible, sénateur. comm. la 3e division militaire, à Lille. membre du comité des fortifications. membre du comité de l'infanterie. com. la 2edivision d'infanterie de l'armée du Nord. comm. la 20e division militaire, à Clermont-Ferr. membre du comité d'état-major. disponible, sénateut; Inspecteur général d'infantérie. comm. la 13e division militaire, à Bayonne. comm. la 14e division militaire, à Bordeaux. comm. la 19º division militaire, à Bourges. membre du comité de la cavalerie. membre du comité de la cavalerie. comm. la 18e div. mil. à Tours. inspecteur général des remontes militaires, membre du comité de la cavalerie. membre du comité de l'artillerie. membre du comité de l'infanterie. c. la 4º div. d'inf. de l'armée de Paris. direct. des affaires de l'Algérie au minist. de la g. memb. du c. des fort., a.-de-c. de l'Empereur. disponible. comm. la 12e division militaire à Toulouse. disponible. disponible. inspecteur général de cavalerie. com. la division de cavalerie de l'armée de Lyon. directeur de l'artillerie au ministère de la guerre. aide-de-camp de l'empereur, commandant la division d'occupation à Rome. aide-de-camp de l'Empereur. comm. la 2º div. d'inf. de l'armée de Lyon.

NOMS.

POSITION.

Rolin Buisson d'Armandy Duchaussoy Páté Thiry (F. A.) Perrodon

Bouat Larchev Maissiat Grobon Ripert D'Allonville Peyssard D'Aurelle de Paladines Dautemarre d'Ervillé Comie de Monet Morin (A.-J.) Dalesme Mengin Le Creulx De Martimprey Faucheux De La Motte Rouge Uhrich Espinasse Vinor Bazaine De Failly Marulaz Cousin-Montauban De Montebello Feray La Font de Villiers Gagnon Walsin Esterhazy (J.-L.) D'Hogues Jusuf Walsin Esterhazy (L.-J.-F.) Bisson

Davesiès de Pontès Senilhes Levaillant(Jean) Cuny Le Barbier de Tinan D'Angell de Kleinfeld

De Fulques comte d'Oraison Dormoy Baron Richepance De Solliers adjudant général du palais de l'Empereur. membre du comité de l'artillerie. comm. la 16e division militaire, à Rennes. disponible. membre du comité de l'artiflerie. membre du comité d'artillerie, directeur des pau dres et salpêtres. membre du comité des fortifications. membre du comité de l'artillerie. comm la division de Constantine. comm. la 5e division d'infant. de l'armée de Paris. comm. la 13e division militaire à Bayonne. comm. la division de cavalerie à Lunéville. dir do personnel au ministère de la guerre. membre du comité des fortifications. comm. la 4e division militaire à Châlons-s.-Marne. com. l'éc. imp. spéc. militaire de Saint-Cyr. membre du comité de l'artiflerie. disponible. dir. du génie au ministère de la guerre. disponible. comm la 11e division militaire à Perpignan. inspecteur général d'infanterie. comm la tre div. d'inf. à l'armée du Nord. aide de camp de l'Empereur. comm. la 3e div. d'inf. de l'armée de Lyon. Inspecteur général d'infanterie. aide-de-camp de l'Empereur. inspecteur général d'infanterie. commandant la division d'Oran. aide de-camp de l'Empereur. inspecteur général de cavalerie. comm. la 7e division militaire à Besancon. inspecteur général de cavalerie. inspecteur général d'infanterie. inspecteur général d'infanterie. inspecteur généralision d'Alger. inspecteur général de cavalerie. disponible.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

inspecteur général de gendarmerie.
commandant le départ. de la Seine-Inf. à Rouen.
disponible.
comm. le département d'Indre-et-Loire, à Tours.
disponible.
commandant les départements de Maine-et-Loire,
et de la Vendée, à Angers.
membre du comité de la gendarmerie.
comm. le département du Haut-Rhin, à Colmar.
com. une br. de cavalerie de l'armée de Lyon.
commandant les départements de l'Isère et des
Hautes-Alpes, à Grenoble.

NOMS.

POSITION.

Cte de Sparre (Gustave-Louis) Berryer Evnard De Géraudon Tatareau Dupuch de Féletz D'Anthonard-Vraincourt Du Poilloue de Saint-Mare Répond Lemaire Bongourd de Lamarre Chairy de Lafosse Bouriade Dubern De Noue (Armand) De la Chaise De Berthier Jamin De Bousingen Loreton du Montet Courby Jacquemin De Wacquant Delhorme Sonnet Ravel De Noue (L.-V.) Foliz Baron Fririon De Rochefort Angenoust Anfrve D'Estienne de Chaussegros de Lioux Béhaghel Auvity Bertin De Pointe de Gevigny. Delarue Reaumarchaia De Leyritz Dubreton. Baron Guillot. Grésy Cassaig nolles Duvat D'Exéa Gastn De Liniers Genestet de Planhol Gaudin de Villaine Gallemant

Richard

Baron Chabaud Latons .

comm. le dép. de Loir-et-Cher, à Blois. comm. le département des Ardennes, à Mézières, membre du comité de la gendarmerie. comm. une brig. d'infanterie de l'armée de Paris. com. le dép. de la Dordogne, à Perigueux. comm. une brig, de cavalerie de la garde impér. comm. le départ. du Nord, à Lille. com. les dép. de la Meurthe et des Vosges à Nancy. intendant général inspecteur. c. les d. de l'Arriège et de l'Aude, à Carcassonne. c. les d. de la Drôme et de l'Ardèche, à Valence. com. le dép. du Calvados, à Caen. c. le d. de Tarn-et-Gar. à Montauban. comm. une brig. de cavalerie de l'armée de Paris. comm. une brigade de cav. de l'armée de Paris. commandant le département de l'Oise, à Beauvais, comm. le département de l'Hérault, à Montrellier. comm. le dép. de l'Allier, à Moulins. c. le d. de la Creuze, à Guéret. c. les dép. du Rhône, à Lyon. comm. le départ. des Hautes-Pyrénées, à Tarbes. com. une brig. de cavalerie, à Lunéville. comm. le département de la Vienne, à Poitiers. comm. le départ. de Seine et Marne, à Melun: c. le dép. de Saône et Loire et de l'Ain, à Macon. comm. ledép. et de la Nièvre, à Nevers. comm. le départ. du Loiret, à Orléans. comm. l'école d'application d'état-major. comm une brig d'infanterie, en Italie. comm l'école impériale de cavalerie à Saumur. c. les dép. du Var et des Basses-Alpes, à Toulon. c. le dép. du Finistère, à Brest. comm. le dép. de l'Aisne, à Laon.

c. le d. de la H.-Garonne, à Toulouse. comm. l'artillerie de l'armée de Paris. disponible. comm. le dép. de la Sarthe, au Mans. comm. le dép. de l'Eure, à Evreux, comm. une brig, d'infanter. de l'armée de Paris. comm. le dép. de Seine-et-Oise, à Versailles. comm. le dép. de Vaucluse, à Avignon. e. le d. des Pyrénées Orientales, à Perpignan. com. une brig. de cav. de la gerde impériale. comm. le département des Deux-Sèvres, à Niort. comm. le dep. du Gard, à Nîmes. commandant la subdivision de Médeah. commandant une brigade d'infanterie, en Algérie. comm. le départ d'Eure-et-Loire, à Chartres. à la disposition du ministre des affaires étrangères. comm. une brigade de cavalerie à l'arm, de Paris. com. le dép de la Mayenne, à Laval. comm, les dép. de la Marne, à Châlons. commandant supériour du génie en Algérie.

Intendant général inspecteur.

NOMS.

POSITION.

Pariset Lemyre Boyer (Charles) Toscan du Terrail Ney, prince de la Moskwa De Forton De Serre Couston Le Puillon de Boblaye Bon Marion Bousauet Thomas **Be**uret De Beaufort d'Hautpoul Chapuis L'Heureux Bouteilloux Bathedat Arcelin Garnier de Labareyre Chauchard Grandchamp Degardarens de Boisse. Gouvon de Saint-Loyal Sol Soumain Durrien De Martimprey (Ange-Aug.) Potier de Marguenat Eblé Bourbaki Trochu Lebœuf Tripier. Vergé Beuret (Georges) Niol de Tourville (Guérin) Cler comte Lauer Montenard Desvaux de Champeron (Coste), de Cissey (Courtot) Wimpffen Chanfroid. Pierre Labadie du Bourguet (Cauvin) de Sevelinges Soleille Pradal Devaux

c. les dép. de la Haute-Loire et du Cantal, au Puy. comm. le dép. de la Somme, à Amiens. c. d'ét.-m. gén. de l'ar. de Lyon et de la 8e div.m. sénateur disponible. disponible. com. les dép du Doubs et du Jura, à Besançon. comm. le dép. du Puy-de-Dôme, à Clermont. com l'école imp. d'appl. de l'art. et du génie à Metz. comm. une brigade de caval de la garde impér. com. le dép. d'Ile-et-Vilaine, à Rennes. comm. le départ. de la Loire-Inférieure, à Nantes. membre du comité de l'artillerie. commandant la subdivision de Tlemcen. comm. une brig. d'infanterie en Algérie. membré du comité de gendarmerie. membre du comité des fortifications. c. l'art. dans la 6e division militaire à Strasbourg. membre du comité de l'artillerie. comm. une brigade de cav. de l'armée de Lyon. membre du comité des fortifications. comm, une brigade d'infant, de l'armée du Nord. comm. le département du Tarn, à Alby. chef d'état-major de l'armée du Nord. comm. une brigade d'infant. de l'armée de Lyon. commandant la place de Paris. com. la subdivision de Mascara. comm. une brigade d'infant. de l'armée du Nord. c. le d. de la Charente-Inférieure, à La Rochelle. disponible. commandant l'école impériale polytechnique. commandant le dép. de la Gironde, à Bordeaux. disponible. commandant l'artillerie de la garde impériale. membre du comité des fortifications. comm. une brigade d'infant. de l'armée de Lyon. comm, une brigade d'inf. de l'armée de Paris. comm. le département de l'Orne, à Alençon. chef d'état-major général, de l'armée d'Afrique. comm: une brig d'inf. de la garde impériale. comm. le département du Pas-de Calais, à Arras. c. les d. des Basses Pyr. et des Landes, à Bayonne. commandant la subdivision de Bathna. comm. le département de l'Aube, à Troyes. à la disposition du gouverneur gén. de l'Algérie comm. une brig. d'inf. de la garde impériale. comm. une brigade d'infant. de l'armée de Paris. membre du comité de la gendarmerie. disponible. comm. une brigade d'inf. de l'armée du Nord. c. l'art dans la 5e division militaire, à Metz. com. l'artillerie dans la 4e div. mil., à Lafère. com. l'art. dans la 12e divis. militaire, à Toulouse. comm. l'art. de l'armée d'Afrique.

Frossard Ardant Creul√ de Béville (Yvelin) Duprat de la Roquette Manèque Latrille de Lorencez Sencier Deligny Tournemine Cony Lefebyre Mazure Borel de Brétizel de Lostanges de Sainte-Alvère de Malherbe Jannin de Puibusane Dumont de Ferrabouc Picard Bianchard de Caen Goze Coffinières Forgeot Boyer Campenet Mayet de Clérembanlt Comte Lyon Ladreyt de la Charrère De Carondelet Duhesme Douay Tisserand Périgot Chardonneau Daulomieu-Beauchamp Devilliers Ney (Edgard) Fleury de l'Ababie d'Aydren Morin Auger

membre de comité des fortifications. membre du comité des fortifications. membre du comité des fortifications. aide-de-camp de l'Empereur. comm. le département de la Meuse, à Verdun. comm. le département du Gers, à Auch. comm. une brig. d'infanterie de la garde impér. c. l. d. de la H.-Saône et de la H.-Marne, à Vesoul. comm. le dép. de la Charente, à Angoulême. commandant la subdivision de Dellys. comm: le dép. de Lot-et-Garonne, à Agen. comm. le dép. des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc. à la disposition du gouverneur gén. de l'Algérie. directeur général des parcs d'artillerie. com. le départ, de la Manche, à Cherbourg. com. le dép. de la Haute Vienne, à Limoges. c. le dép. de l'Aveyron et de la Lozère, à Rhodez. comm. une brigade d'infant. de l'armée de Lyon. inspecteur général de gendarmerie. disponible comm. la subdivision de Mostaganem comm. le département de la Côte-d'Or, à Dijon. comm. une brigade d'infant. de l'armée de Paris. comm. une brig. d'inf. de la garde impériale. disponible membre du comité des fortifications. c. l'art. dans la 8e division militaire. à Lyon: comm. le dép. de l'Yonne, à Auxerre. dir. de la cav. et de la gend. au min. de la guerre. comm. le dép. du Bas-Rhin, à Strasbourg. comm. le dép. de l'Indre, à Châteauroux. c. une br. de cav. dans la 3e division militaire. com. une brig. d'infanter. de l'armée du Nord. com. le dép. des Bouches-du-Rhône, à Marseille. com. une brig. de cavalerie, à Lunéville. comm. une brig. d'infanterie de l'armée de Lyon. comm. le dép. du Cher. à Bourges. comm. la subdivision de Bône. membre du comité des fortifications. comm. le département de la Loire, à St. Etienne. disponible. aide-de-camp de l'Empereur. aide-de-camp de l'Empereur. com. une brig. d'inf. de l'armée de Lyon. comm. le dép. du Morbihan, à Vannes.

En mission, hors cadre.

Allard

Pirain

conseiller d'État, président de la section de la guerre et de la marine.

CORPS D'ETAT-MAJOR.

COLONBLS.

NOMS.

POSITION.

De Vaudrimey-Davout De Margadel Blondel Beauquet Baret de Rouvray Courtois Roussel d'Hurbal Exbravat Pralas de Rosières Michel Merle de Labrugière de Laveaucoupet Espivent de la Villeboisenet Nesmes-Desmarets De Wengi Fournier de Trelo Mazel du Goulot Anselme Courson de la Villeneuve De Loverdo Spitzer Dieu Jarras

Lebrun
Pissis
D'Augicourt
Pajol
Renault
Pourcet
Robert
de Senneville

Desaint
Maligny
de Neveu
de Waubert de Genlis
Raoult
Saget.
Castelnau
Letellier Valazé

chef d'état-major général de la garde impériale.
id. de la 13e divis. mil à Bayonne.
directeur du dépôt général de la guerre.
chef d'état-major de la 16e division militaire.
chef d'état-major général de l'armée de Paris.
chef d'ét.-maj de la 4e div. d'inf. de l'arm. de Paris.
id. de la 15e div. milit., à Nantes.
chef de section au dépôt général de la guerre.

secrétaire du comité de la cavalerie. chef d'état-major de la 14e div. mil., à Bordeaux. commandant la subdivision de Sétif. chef d'ét -m. de la 1re div. d'inf. de l'arm. du N. chef d'état-major de la 18e div. mil., à Tours. dir. adj. du personnel au ministère de la guerre. chef d'état-major d'une div. d'inf. en Algérie. comm. militaire du palais des Tuileries. disponible. chef d'état-major de la division d'Alger. disponible.

chef d'état-major de la division de cavalerie de réserve à Versailles. disponible.

chef d'ét.-maj. de la 3e div. mil., à Lille. chef d'état-major de la division d'occ. en Italie. chef d'état-maj. de la div. de cav. de la garde imp. major de la place de Parıs sous-chef d'état major gén. de l'armée d'Afrique. à la disposition du gouverneur général de l'Algérie. chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de

l'armée de Paris.
chef d'état-major de la 5e division milit., à Metz.
chef d'état-major de la 2e division milit., à Rouen.
à la disposition du gouv. général de l'Algérie.
chef d'ét. maj. de la 2e div. d'inf. de la garde imp.
chef d'ét.-major de la 4e div. mil. à Châl. s-Marne.
disponible.

aide-de-camp du ministre de la guerre. chef d'état-maj. de la 9e divi. milit., à Marseille.

INTENDANCE MILITAIRE.

Intendants généraux inspecteurs, composant le comité permanent d'administration.

Dubois président, Pâris de Bollar lière, Darricau, général Répond, Blanchot, général Pariset

INTENDANTS MILITAIRES.

Noms.	POSITION.	Noms.	Position.
Bonaïssier de Bernouïs Baron Barbier Orville Lyautey Pontbriant Préat De Cambis Alais De Laffite (H.) Fournier	garde impériale Ire div. m. à Paris. memb. du comité de la gendarmerie. 7e d. m. à Besançon. 10°d.m. Montpellier. 3e div. m. à Lille. 14ed m. à Bordeaux. 4e d. m. à Châlons-	Mallarmé Teinturier Bondurand Chrétien Christiani de Rava- ran Ferraud Le Cauchois	1
Donop Cetty Martel lière. Lefébure Rothé, Angot D'Elbauve		En mission,	div. de Constantine hors, cadre. conseiller d'État.

SOUS-INTENDANTS MILITAIRES DE PREMIÈRE CLASSE.

5000		The same of	um.oom.
Cerfberr	Paris.	Richard	Bourges.
Lapique	Dijon.	Dufort	Nantes.
Dutheil	au Mans.	De Juge Montespieu	Toulouse
Magenc	Garde impériale.	de Camas	Lyon.
West	Fontainebleau.	De Coullibœuf	Caen.
Dupont	Paris.	Pagės	Paris
Massot	17e division	Colondre	Perpignan.
Guitlot		Uhrich	Metz.
	major	de Missy	Lille
Réquier	Besancon.		
Wolf	Paris.	Robert	Garde impériale.
Sicard	hôtel des Iuvalides	Dubut -	Besançon.
Magnien de Ma-		Delteil .	Clermont-Ferrand.
gnienville.	Compiègne.	D'Huc de Monsegou	Bayonne.
Moisez	garde impériale	Denecey	Rouen.
De Soye	Avignon.	De Mercier	Melun
Desrayaud	Strasbourg.	Beaugendre	Rennes.
De la Calvinière	Paris.	Danlion	Vincennes,
Brizard	Châlons-sur-Marne.	Bouché	garde impériale.
Faultrie r	Oran.	Airolles	Marseille.
Lemonnier	Lille.	Creurer	Paris
Souham	Tours	Desrives	Strasbourg.
Odier (Jules)	Bordeaux.	Rossi	Grenoble.
De Launay	Alger.	de Séganville	Montpellier.
Bosc	Saint-Omer.	Pironneau	Tours
Charmetton	Marseille.	de Ferrière	Garde impériale
Corréard	Orléans.	Dupré	ourne unberrate
Lebrun	Constantine.	Humbert	1.
Marulaz	Paris.		ľ
		l .	•

NOMS.	POSITION.	noms.	POSITION.
Cicille	Dunkerque.	Geoffroy	Alger
Bocquet (Is.)	Paris.	Friant	Médéah.
Libersart	Saint-Brieuc,	Montaudon	Angoulême.
Le Carruyer de		Guignard	Maubeuge.
Beauvais	Auxerre.	Metzinger	Metz.
D'Amoreux	Aix.	Blaisot	Toulon.
Boissière	Montauban.	Janet	Langres
De la Jonquière	Limoges.	Vignier	Garde impériale.
Gibon	Amiens.	Nassoy	Colmar.
Lemaire (L. A.)	Evreux.	Testa	Civita-Vecchia.
Metzinger (P.)	Besançon.	Laurent	Cambray
Faulte du Puyparlier	Beauvais.	Gueneau-d'Aumont	Mácon.
Arnauld	Bordeaux.	Cayol	Draguiguan.
Lombard	Versailles.	Méquillet	Montpellier.
Firon	Bar-le-Duc.	Vigo-Roussillon	Rennes
Picot de Moras	Douai.	Schmitz	Oran
Charlot	Lunéville.	Lévy	Rouen.
D ellard	Laon.	Dauvin	Lyon.
Heina	Haguenau.	Lequin	Bourg.
Bourdais de la Mois-		Parmentier	Meaux.
sonnière.	Tarbes.	de Lavalette	Saint-Elienne.
Le Cler	Marseille.	Millou	Toulouse.
Bernard	Chartres.	de Montbeillard	Alençon.
Lagé	Alger.	Croiset	La Fère.
Cornède	Valence.	Santini	Bastia.
Brou	Saumur.	de Caumont	Cherbourg.
Péquignot	Foix.	Jallibert	Chateauroux.
Huot de Neuvier	Lons-le-Saulnier.	de la Chevardière de	
De Mailet	Lorient.	la Grandville	Mézières.
Baillod	Versailles.	Richard	Lille.
Wiriot	Blois.	Matis	Lyon.
Dubois (P. J.)	Laval.	de Lorme	Ajaccio.
Beauvoir	Mont-de-Marsan.	Clayeux	Agen.
Clément	Angers.	Pettelot	Metz.
Duché	Lyon.	Verdier de Lacoste	Alger
Conseillant	Valenciennes	Pardeilha Pardeilha	Oran.
Bacles de Lagrèze	Pau.	Pérot	Verdun.
Ganderax	secr. du com. per-		Vannes.
	manent d'adm.	Séguineau de Préval	
Laporte	Nimes.	Sanson	Vernon.
Martin		Maurice	Troyes.
Lissençon	Thionville.	Gontier	Constantine.
Brassel	Oran.	David	Arras.
Let Breton	Poitiers.	Mérydela Canorgue	AIDY
Détré	Saint-Lô.	Largillier	Le Havre.
Renversé	Perrigueux.	Gayard	Napoléon-Vendée
De Cappe	Moulins.	Milson	Nevers. Mende.
Human Do Wai	Gap	Moyse	
De Maigret	Phalsbourg.	Guérin	Milianah.
Maury-Pléville	Oran.	Tournois	Carcassonne
Boisnier-St-Maixant		Castex	Digne.
Hallouin	Alger	Bouvard	Cahors
Costet	Tulle.	Zaccone	Sarreguemi nes.
Heuillet	Strasbourg.	Tournal	Givet.
Bagès	Strasbourg	Blondeau	I

noms.	POSITION.	Noms.	POSITION.
Vidal de Verneix	Alger	Châtelain	Sétif.
Videau	Vesoul	Pourtois	Perpignan .
Girardin	hôt. imp. des Inv.	Genin	Bougie.
Flamant	Brest.	LeBorgne de la Tour	Nantes
Selig ma nn-Lui	Epinal	Demange	Quimper.
Guillemin	Mostaganem.	Lanery	Nimes.
Robardey ·	div. d'Alger.	de Beaulieu	Le Puy.
Duroux	Guéret	Viroux	Bathna
Hober	Orléansville	Bauduin	Djidjelli
Bon ffillou	Belfort.	Chabert	Italie.
Rousseau	Constantine.	Demons	Auch.
Galler	Tenez.	Ducrocq	Aurillac.
Cahen	Cherchell.	Delcominėte	div. d'oc. en Italie
Raoul	Dellys.	Méry	Alger
Audemard	Blidah.	Saunier	Bône
Lemaître	Mascara.	de Gourville	Philippeville.
Le Comte	9e division militaire.		Lyon.
Altmayer		de Rostang	Oran
Mony	Sidi-bel-Abbès.	Maujean	Alger
Palisot	Philippeville.	Gatumeau	div. d'Oran'
Rossignol ·	Constantine.	Courtois	id.
Beaumès	'Bône.	lde Brunier	i ð.
	OINTS DE 2º CLASSE A 1		
Povin	div. de Constantine	Malet (Pierre-Adol	
Barry	. id.	Baudry	Cette
le Friess	div. d'Alger	Brisac	Limoges
pire	Bordeaux	Lejeun e	Bayonne .
[riadou	Perpignan	Roux	Metz
Marchal	Lille	D'Amade	Toulouse
Simon	Avignon	Gueswiller	Cannes
Bassigno	Marseille	Brissy	à la disp. de l'int
Birouste	div. d'Oran		de la 19e div. m
le Boisbrunet	Rouen	Malet (PlacHV.)	Privas
iais	Lyon	Puffene y	Montpellier
rézier	div. d'Alger	Cassairol	Toulon
Chapel	Mende	Dumoulin	Bastia
iaffiot	Strasbourg	∟ happlain	Rennes.
évis	Montpellier .	Berlier	Besançon.
antoine	Châlons-sur-Marne.		Tours.
		IPÉRIALE.	
		DARMERIE A PIED.	

RECADRON DE GENDARMERIE.

Dechy, chef d'escadron, commandant

INFANTERIE. 1er régiment, Le Normand de Bretteville, col. à Courbevoie 2^c régiment, d'Alton, colonel, à Versailles. 3^c régiment, Ducrot, colonel, à Rueil. 1^c régiment, Mongin, colonel, à Paris. Gre nadiers. 2º régiment, Donay, colonel, à Saint-Denis. 3 régiment, Dubos, colonel, à Metz. Voltigeurs. 4º régiment, Montaudon, colonel, à Nancy.

Bataillon de chasseurs à pied, Garnier, chef de bataillon, commandant Régiment de zouaves, De Bonnet Maurelhan Polhes, col. à Paris et St-Cloud. CAVALERIE.

10r régiment. Ameil, colonel, à Saint-Germain. 2c id. De la Martinière. col., à Mean Coirassiers. De la Martinière, col., à Meau

Régiment de Dragons, Crespin, colonel, à Fontainebleau. Régiment de lanciers, Lichtlin, col., à Melun. Régiment de chasseurs, De Cauvigny, col., à Compiègne. Régiment de Guides, de Mirandot, colonel, à Paris.

ARTILLBRIE

Régiment à pied, Vivès, colonel, à Versailles. Régiment à cheval, de Grimaudet de Rochebouet, colonel, à Versailles. COMPAGNIE DU GÉNIE.

Berrier, capitaine commandant à Versailles.

ESCADRON DU TRAIN DES ÉQUIPAGES. Huqueney, chef d'escadron, commandant, à Rambouillet.

GENDARMERIE.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

1re légion - (compagnies : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne), colonel Lamé-Fleury, chef à Paris.

- (compagnies : Eure et - Loir, Loiret, Orne, Sarthe), colonel Ma-17. — (compagnies: Bastia, Corté nuel, chef à Chartres.

5. — (compagnies : Seine-Inférieure, Eure, Oise, Somme), colonel Le Gay d'Arcy, chef à Rouen.

4.—(compagnies : Calvados, Manche, Mayenne), colonel Olivier, chef a Caen.

- (compagnies : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère), lieut.col. Dargentolle, chef à Rennes.

6. - (compagnies: Loire Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan), colonel 21. - (compagnies : Doubs, Ain, Ju-Babut, chefà Nantes.

7. - (compagnies : Indre-et-Loire, Indre. Loir et-Cher, Vienne), colonel Salmon, chef à Tours.

8. - (compagnies : Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme), colonel Girard 23. - (compagnies : Moselle, Arde Charbonnière, chef à Moulins.

- (compagnies : Deux-Sèvres col. Lafontaine, chef à Niort.

10. — (compagnies : Giropde, Charente, Landes, Basses-Pyrénées), Robinet de Plas, chef à Bordeaux.

11. - (compagnies: Haute-Vienne. Creuse, Corrèze, Dordogne, colo-nel Berger de Castelan, chef à Limoges.

12. - (compagnies: Lot, Aveyron, Cantal , Lot-et-Garoune) colonel Dulau, chef à Cahors.

13. — (compagnies : Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne), colonel Guiot de Lacour, chef à Toulouse.

14. - (compagnies : Aude, Arriège, Deux bataillons d'infanterie, quatre Pyrénées-Orientales, Tarn, lieut.colonel Poterlet, chef à Carcassonne.

 (compagnies : Gard, Ardèche, Hérault, Lozère), colonel Duval,

chef à Nîmes.

16 .- (compagnies : Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), lieuten. colonel Guisse, chef à Marseille.

Ajaccio, Sarthène), lieutenant-colonel Sexe, chef à Bastia.

18. - (compagnies : Isère, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme), lieut colon. Castel, chef à Grenoble.

19. — (compagnies : Rhône, Loire, Haute-Loire, Saône et-Loire), colonel Durand, chef à Lyon.

20. — (compagnies : Côte-d'Or, Aube, Yonne), colonel Benoist de la Grandière, chef à Dijon.

ra, Haute-Saone), colonel Damiquet de Vernon, chef a Besancon.

22. - (compagnies: Meurthe, Haute-Marne, Vosges), colonel Renard, chef à Nancy.

dennes, Marne, Meuse), lieut.-col. Buirette, chef à Metz.

Charente-Inférieure, Vendée), lieut. - 24. — (compagnies : Pas-de-Calais, Aisne, Nord), colonel Lesire, chef à Arras.

> 25. - (compagnies: Bas-Rhin, Haut-Rhin), lieuten .- colonel Blocaille. chef à Strasbourg.

GENDARMERIE D'AFRIQUE.

Lompagnies : Alger, Blidah, Constantine, Oran), lieutenant-colonel Duval, chef de légion à Alger. GENDARMERIE COLONIALE.

(Compagnies: Martinique, Guadeloupe, lie de la Réunion, Guyane française, Océanie).

GARDE DE PARIS.

escadrons de cavalerie, colonel Te-Pommeraye, commandant. Lieuten-colonels: Peitavin, l'infant.; Faye, pour la cavalerie.

GENDARMES-VÉTÉRANS. (Une compagnie à Riom, Puy-de-Dôme), Contant, capitaine en premier: Reibel, capitaine en second.

COLONRES RT RMPLACEMENTS.

INFANTERIE.

INFANTERIE DE LIGNE.

COLONELS ET EMPLACEMENTS

		•
1	O'Farrel, colonel, Verdun	47
2	Levy, col., Paris, d. Soissons	48
	Nicolay, col., Bayonne, d. Avesnes	١.
	Lebrun, c., Montpellier, d. Tulle	49
5	Chambarlhac,c.Lille,d.Dunkerque	50
Ř	Granchette, c., Lyon,d. Larochelle	100
	De Maussion, col., Paris	51
	Chalon, col., Lille.	52
	Bessières, col., Mézières.	102
10	De la Serre, c., Lyon, d. Le Puy.	53
	Gelly deMontcla, col., Paris	54
19	De Brauer, col., Toulon, d. Cette	J**
13	Ridouel, col., Caen, d. Laon	55
	de Négrier, col , Belfort	36
45	Guérin, colonel, Lyon, d. Nevers	57
16	De Chargers colonel Dunksenses	58
	De Chargère, colonel, Dunkerque, dépôt Vannes.	100
47		٦
• '	Pecqueux, colonel, armée du Nord,	59
10	dépôt Caen	60
40	Dantin, col., Lyon, d. Draguignan	61
90	Guignard, colonel, Angers	62
20	Orianne, col., Paris, d. Péronne	65
21 22	Lefevre, colonel, Perpignan	64
22	Mattat, col., St-Jean-Pied-de-Port,	
۵~	dépôt Evreux	65
23	Louic, col , Algérie, d. Rodez.	66
24	Danget, c., Perpignan, d. Langres	
25	Quitteray, col., Rome, d. Arles	67
26	De Sorbiers, col, Montélimart	68
27	Neigre, colonel, Bordeaux	١
28	Lartigue, colonel, Limoges	69
2 9	Michel, col., Rouen, d. Le Hâvre	70
30	Roubé, colonel, Brest	71
51	De Maudhuy, colonel, Strasbourg	72
32	Teulat, colonel, Soissons	1
55		73
34	Micheler, c., Perpignan, d. Langres	74
35		75
56		76
37	Susbielle, c., Marseille, d. Saintes	
38	Largier, col., Lorient, d. Vannes	77
39	Comignan, c , Paris, d. Le Quesnoy	78
40	De Bailliencourt dit Courol, col.,	
	Rome, dépôt Narbonnes	79

COLONBLS ET EMPLACEMENTS.	COLONBLS BT EMPLACEMENTS.
1er O'Farrel, colonel, Verdun	47 Lamaire, colonel, Paris
2 Levy, col., Paris, d. Soissons	48 Olivier, colonel, Périgueux, dé-
3 Nicolaï, col., Bayonne, d. Avesnes	
	49 De Mallet,c.,Grenoble, d.Perpignan
5 Chambarihac, c. Lille, d. Dunkerque	50 Nicolas-Nicolas, colonel, Paris
6 Granchette, c., Lyon,d. Larochelle	dépôt Cherbourg
7 De Maussion, col., Paris	51 Jossée, col., Pau, dép. Alençon
8 Chalon, col., Lille.	52 Capriol de Péchassant, colonel,
9 Bessières, col., Mézières.	Lyon, dépôt Briançon
10 De la Serre, c., Lyon, d. Le Puy.	53 Germanu, col., Lyon, d. Auxerre
11 Gelly de Montela, col., Paris	54 Martineau des Chesnez, colonel,
12 De Brauer, col., Toulon, d. Cette	Tlemcen, dépôt Foix
13 Ridouel, col., Caen, d. Laon	55 Lenoble, col., Paris, d. Colmar
14 de Négrier, col , Belfort	56 Doens, col., Algérie, dép. Gap
15 Guérin, colonel, Lyon, d. Nevers	57 Huc, colonel, Lyon, d. Grenoble
16 De Chargère, colonel, Dunkerque,	58 Dumaignaux de la Salle, colonel,
dépôt Vannes.	Marseille, dépôt Embrun
17 Pecqueux, colonel, armée du Nord,	59 Hardy de la Largère, c., Toulon
dépôt Caen	60 Pellé, col., Algérie, dépôt Uzes
18 Dantin, col., Lyon, d. Draguignan	61 De Taxis, col., Lyon, dép. Bourg
19 Guignard, colonel, Angers	62 de Perussis, colonel, Strasbourg
20 Orianne, col., Paris, d. Péronne	65 Ferru, col., Cambrai, d. Maubeuge
21 Lefevre, colonel, Perpignan	64 De Jouenne d'Esgrigny, colonel
22 Mattat, col., St-Jean-Pied-de-Port,	Phalsbourg
dépôt Evreux	65 Drouhot, c., Orléansville, d. Alais
23 Louic, col , Algérie, d. Rodez.	66 Vernier de Byans, colonei, armée
24 Danget, c., Perpignan, d. Langres	du Nord, dépôt Dunkerque
25 Quitteray, col., Rome, d. Arles	67 Le Gualès, col., Givet, d. Amiens
26 De Sorbiers, col, Montélimart	68 De Chanaleilles, colonel, Algérie,
27 Neigre, colonel, Bordeaux	dépôt Pont-Saint-Esprit
28 Lartigue, colonel, Limoges	69 Domon, colonel, Saint-Brieuc
29 Michel, col., Rouen, d. Le Hâvre	70 Dufour, col., Bône, dépôt Salon
50 Roubé, colonel, Brest	71 De Margadel, c., Sétif, d. Antibes
51 De Maudhuy, colonel, Strasbourg	72 Le Rouxeau-Rosencoat, colonel,
52 Teulat, colonel, Soissons	Sidi-bel Abbès, d. St-Etienne
55 De Fayet - Chabannes, c., Besançon	75 O'Malley, colonel, Sedan 74Guyotde Lespart, c., Lyon, d. Antibes
35 Metman, colonel, Paris.	75 Hugo, colonel, Oran, dépôt Aix
56 Gillard, colonel, Valenciennes	76 Béchon de Caussade, colouel, fort
37 Susbielle, c, Marseille, d. Saintes	de Noisy, dépôt Toul
38 Lardier, col., Lorient, d. Vannes	77 Suau, colon., La Rochelled. Laval
39 Comignan, c., Paris, d. Le Quesnoy	78 Levassor-Sorval, colonel, Saint-
40 De Bailliencourt dit Courol, col.,	Omer, dépôt Neuf-Brisach
Rome, dépôt Narbonnes	79 Grenier, colonel, Paris
41 Bourjade, c., Algérie, d. Angoulême	80 Chardon de Chaumont, colonel,
42 De Bras de Fer, col., Cherbourg	Bastia, dépôt Toulon
45 Broutta, colonel, Macon	81 Sutton de Clonard, col., Calais
44 Pierson, colonel, Thionville	82 De Castagny, col., Napoléon-Vend.
45 Bataille, c., Milianah, d. Marseille	83 Etienney, colonel, Calais.
46 Gault, colonel, Paris	84 Piétrequin de Prangey, c., Nantes
,,	4

COLONELS ET EMPLACEMENTS.

COLONELS BY EMPLACEMENTS.

- 85 Véron dit Bellecourt, colonel, 93 Paulze d'Ivoy, colonel, Blidah, d. Lvon, dépôt Lons-le-Saulnier
- 86 De Bertier, colonel, Avignon
- 87 Hermann, col., Dijon, d. Troyes 88 Corréard, colonel, Boulogne, dép. Le Quesnoy.
- 89 Oshée, col., Algérie, dépôt Aix
- 90 Charlier, c., Algérie, d. Romans
- 91 Méric de Belfon, col., Nîmes
- 92 Soubiran-Compaigno, colonel, Tou louse, dépôt Langres
- Montbrison
- 94 Ollivier, colonel, Givet
- 95 Danner, colonel, Paris
- 96 Adam, col., Paris d Digne. 97 Martenot de Cordoue, colonel, d. Poitiers.
- 98 Conseil Dumesnil, col., Tours 99 Gondallier de Tugny, colonel, Constantine, d. St-Hippolyte

100 Mathieu, colonel, Clermont.

BATAILLONS D'INFANTERIE LÉGÈRE.

- 1er Gambier, chefde bataillon, Paris, 111 Niepce, ch. de b., Algérie, d. Aud. Grenoble
- 2 Giraud, ch. de b., Saint Omer
- Besancon
- 4 Clinchant, ch. de b., Lyon, dép. Auxonne
- 5 Thouvenin, ch. de b., Besançon
- 6 Fermier de la Prévotais, ch. de b., Strasbourg
- 7 Maurice, ch. de b., Paris, d. Douai
- 8 Brincourt, ch. de b., Algérie, dép. Besancon
- 9 Rogier, chef de batail., Rennes
- 10 Courrech, ch. de b., Grenoble

- xonne
- 12 Zentz, c. de b., Lyon, d. Strasbourg
- 3 Genneau, ch. de b., Vincennes, d. 13 Ponsard, chef de b., Algérie, dép. Besancon
 - 14 Séverin, ch. de b.. Toulouse
 - 15 Colin, ch. de b., Vincennes, dép. Grenoble
 - 16 Esmieu, ch. de batail., Toulouse 17 D'Audebard de Ferrussac, ch. de
 - bat., Lyon, d. Auxonne
 - 18 De Jouenne d'Egrigny d'Herville, ch. de b., Metz, d. Rennes
 - 19 Le Tourneur, ch. de b., Douai 20 Giraud.ch.deb., St-Omer, d. Douai

RÉGIMENTS DE ZOUAVES.

1er rég. - Collineau, col., Alger 2 — Saurin, colonel Oran

3- de Chabron, colonel, Philippeville

BATAILLONS D'INFANTERIE LÉGÈRE D'AFRIQUE,

1er bataillon. - Gérard, chef de ba-|2. - Le Ardouin, ch. de b., Aumale faillon, à Mascara 3. - Baudoin, chef de b., Sétif

COMPAGNIES DE DISCIPLINE.

commandant à Oran.

- 2. —Barbey, cap. comm. à Alger. 3. — Blanc, capitaine commandant. en Algérie.
- à l'Ile d'Oleron.
- FUSILIERS.

 4. Debourdieu, capit. com. à Oranfre compagnie. Euzière, capitaine 5. Rinaldi, capitaine commandant à Constantine.
 - 6. Felker, capitaine commandant

PIONNIERS.

1re compagnie. - Lemoël, capitaine 2. - Bartel, cap. comm. à Alger. commandant à Constantine.

REGIMENTS ETRANGERS.

brière, colonel, Sidi bel-Abbès 1er régim. - Mayer, col., Bathna 2º rég. — De Granet Lacroix de Cha-

INFANTERIE INDIGÈNE.

TIRAILLEURS ALGÉRIENS.

1er régiment. — Rose, colonel, province d'Alger. 2^e — Laure, colonel, province d'Oran.

- Liébert, colonel, province de Constantine.

VÉTÉRANS.

SOUS-OFFICIERS. FUSILIERS.

dant à Bar-le-duc.

2. — Lehuby, commandant à Cou-2. — Larréolle, com. à Granville. tances.

ire compagnie. - Frégier, comman-lire compagnie. - Rossinès, commandant aux Iles d'Hyères.

3. — Blondeau, comm. à Parthenay.

CAVALERIE.

CAVALERIE DE RÉSERVE.

ter régiment, — Becquet-Beauprey, 5. — Legrand, colonel à Versailles, d. col. à Versailles, dép. à Beauvais.

2. — D'Oullenbourg, colonel à Ver-6. — De la Barge, colonel, à Dôle. sailles, dép. à Beauvais

CUIRASSIERS. ter rég. - De Cambiaire, c. à Lille.

2.—Taffin, colonel, à Toul.

3. — De Drée, colonel, à Versailles, d. Aire.

4. -Favas colonel, à Valenciennes

Hesdin.

7. — Tixedor, colonel, à Hagueneau.

8. — Théremin, colonel, à Cambrai.

9. — Dillon, colonel, à Vesoul.

10. —Rigault de Rochefort, colonel. à Maubeuge.

CAVALERIE DE LIGNE.

DRAGONS. 1er régiment. — De Colbert, colonel, Belfort.

Ambert, colonel, Thionville.

3. - D'Estampes, col., Sedau.

 de Juniac, col., Limoges. 5. — Cardon, colonel, St-Mibiel.

6.—Ressayre, col., Clermont-Ferrand

7. — Guiot, colonel, Montpellier. 8. — Bruno, colonel, Abbeville,

d. Amiens.

9. — Costalin, colonel, Lyon, dépôt 7. — Marquet, colonel, Lunéville, d. Vienne.

Avignon.

11. - Damas, colon., Páris, d. Senlis.

12. - Massiet, colonel, Colmar. LANCIERS,

ter régiment. - Martin de Boulancy. colonel, Tarascon.

2. — Brahaut, colonel, Tours.

D'Andrée, col., Pont-à-Mousson.
 De Picquet de Vignolles de Ju-

lac, colonel, Auch.

5. — Odille, colonel, Lunéville, d. Schlestadt.

6. — D'Azemar, col., Sarreguemines.

Nancy.

10. - Demontrond, colonel, Lyon, d. 8. - Penfuntenio de Cheffontaine. colonel, Provins.

CAVALERIR LÉGÈRE:

CHASSEURS.

1er régiment. - De Goussencourt, col., Lyon, d. Vienne.

2. — Lepic, colonel, Le Mans.

3. — D'Espinassy de Venel, col., Lu- 9. — Dambry, colonel, Niort.

néville, d. Longwuy.

10. — Arbellot, colonel, Tarbes.

11. — Granvallet, colonel, Lunéville, 5.1 — Cassaignolles, colonel, Napo-

léon ville. 6.3— Dalmas de Lapérouse, colonel, Verdun.

7. — Dumas, col., Lyon, d. Gray.

8. — De Vignolle, colonel, Châlonssur-Marne.

d. Epinal.

12. — Bonnemains, colonel, Paris, d.

Joigny.

HUSSARDS.

- 1er régiment. De Gerbrois, colonel, Chartres.
- 2. L'Huillier, colonel, Poitiers.
- 3. Euzenou de Kersalaun, colonel, 4.-Simon de la Mortière, c., Castres,
- d. Joigny.
- 5. Raguet de Brancion, colonel, Constantine.
- 6 Devalabregue, colonel. Ven-
- 7 .- Grenier, colonel, Mustapha Algé-
- 8. Le Prud'homme de Fontenoy, colonel, Moulins.
 - CHASSEURS D'AFRIQUE.
- Mustapha (Algérie).
- 2. -Bremond d'Ars, colonel Oran.
- De Mézange de Saint-André, colonel, Constantine.
- RÉGIMENTS DE SPAHIS.
- colonel, Médéah.

- 12. Demont de Lavalette, colonel, Mascara.
- 3. Guérin de Waldersbach, colonel. Constantine.
- COMP. DE CAVALIERS DE REMONTS. 1re compagnie. -- Nicaise, capitaine
- commandant, Caen. 2. — André, capitaine commandant,
- Fontenay-le-Comte. Mairesse capitaine commandant,
- Guéret. 4.-Raimond, capitaine commandant,
- Tarbes. 5. — Delmas de Lacoste, capitaine commandant, Saint-Lô.
 - Pinceux, capitaine commandant,
- Sampigny. ler régiment. - Salignac-Fénélon, col. 7. - Caron, capitaine commandant,
 - Paris. Compagnie d'Alger. - Guillaumot,
 - capitaine commandant. Compagnie d'Oran. - Colona-Cinar-
- ca, capitaine commandant. 1er régiment — Law de Lauriston, Compagnie de Constantine. — Démoulin, capitaine commandant.

ARTILLERIE.

ÉTAT-MAJOR, ÉTABLISSEMENTS ET TROUPE.

Mathieu, colonel. Borgella, id., 4e rég. à pied. Beret, id., direct. à Toulouse. Malus, id., 12e rég. monté. Courtois-Roussel-d'Hurbal, id., 15e Ohier, id., 17e rég. à cheval. rég. à cheval. Vivès, id., rég. à pied de la Garde I. Périn, id dir. a Bayonne. Mallet, id., insp. de la raffin. de Paris. Persy, id. dir. à St-Omer. D'Aboville, id., dir. à Lafère. De Pontbriant, id., 10e rég. monté. Guiod, id., insp. des manuf. d'armes, Didion, col., dir. de la capsul., Paris. Fiereck, id., 11° rég. monté. Chabord, id., 2e rég. à pied. Desmazières, id., dir à Douai. Delamothe, id., dir. à Metz. Chapotin, id., 9e rég. monté. Bourdeau, id., dir. à Strasbourg. Féraud, id., dir. à Montpellier. Lion, id., dir. à Constantine. l)'Herbelot, id., ver. de la communanté des arsenaux. Labastie, id., 13° rég. monté. Princeteau, id., dir. à Alger. Bonamy, id., dir. à Paris. De Veulens, id , 16e régim. à cheval. Chautan de Vercly, id., 14e rég. à ch De Grimaudet de Rochebouet, id., 1re comp.-Journée, cap. com., Metz. Meyssonnier, id., dir. à Lyon.

Huerne, id., insp. des forges, à Paris. Canu, id., 50 rég. à pied. Ronjoux, id., dir. à Rennes. Lemulier, id., 1er rég. à pied. De Beurmann, id., 5e rég à pied. De Blois de la Calande, id., directeur à Toulon. Tiby, id. à Bourges.

Arnons, id., 7e rég. monté. De Fadates de Saint-Georges, id. 8e rég. monté. Lugan, colonel, dir. à Perpignan.

Lefrançois, id., 6° d'art. (pontonniers) Musclet, id., dir. à renoble. Leborne, id., dir. à Besançon. Levasseur, id., dir. à Nantes. Bruyère, id ,. adj. au dép. cent. d'art. Vernhet de Laumière, id., directeur à Mézières.

Jardillier, id., dir. à La Rochelle. D'Ouvrier de Villegly, id., d. à Brest Pernety, id., dir, à Bastia. Emy, id., insp. des fonderies, à Paris. Petiet, id., secr. du comité de l'artill... à Paris.

COMPAGNIES D'OUVRIERS.

rég. à chev. de la garde impériale. 2. -- Baudier, cap. comm. à Lafère. eyssonnier, id., dir. à Lyon. 5. -- Thibaut, cap. c. à Strasbourg.

4. - Cros, cap. comm. à Alger.

6. - Poyeton, cap. com. à Lyon.

7. - Jacquard, cap. c. à Rennes. 8. - Sauvé, cap. com. à Aiger.

9.—Bouteille, cap. com.

10. - Delaunay, cap. com. à Douai.

11. - Azema, cap. c. à Toulonse.

COMPAGNIES D'ARMURIERS. 5. - Legardeur, cap. c. à Vincennes. 1 re comp. - Gauthier, capitaine com. à Alger.

2e - Heurtevent Prémer, id. à Constantinople.

COMPAGNIES DE CANONNIERS VÉTÉRANS. tre compagnie. - Marche, capitaine commandant à Cherbourg.

12. - Grimard, cap. c. à Besaucon 2. - Alboucq, capit. com. à Brest. 3.-Batlle, capit. comm à Bastia.

4. - Rey, cap. comm. à Toulon.

GENIE.

ÉTAT-MAJOR, ÉTABLISSEMENTS ET TROUPES.

Beau de Morlet, col., direc. des forti-| Ducasse, fications à Strasbourg. Bazin, id. à Paris. Goury iđ. à Nantes. Garnot, iđ. à Brest. Lebaron, col., com. le 3e rég. à Arras Revel, col, dir des fort. à Toulon Dejean, col ,c. le 2c rég. à Montpellier Jourjon. Chanwin. col., dir des fort. à Oran. Billoin, De Vanban, col., c. le 1er rég. à Metz. Le Brettevillois, id, Lyon. Vivien, col., dir. des fort. à Bayonne Estève, Demontfort, id. Lille. Brincard. iđ. Besancon. Bodson de Noirfontaine, col., comm. Gréban, col. dir. des fort. à Grenoble. en second l'école polytechnique. Jallot; c. d. de l'ars. du génie, à Metz Curtet, col., dir. ádj des f. à Toulon. Duffourc, col, dir. id. à Toulouse. Bodson de Noirfontaine (Alf.-J.-L.), 2. col. dir. des fort. au Hâvre.

id. La Rochelle. Bichot, id. Blidah. Danet, ið. Mézières . Javain, id. Montpellier. Dupré iđ. Metz. Breton id. Constantine. Regnault. id. Cherbourg. id. Bourges. id. . Perpignan. id. Lafont, col., comm, en second l'école d'application de Metz.

Compagnies d'ouvriers. tre comp. - Metz, Martin, capitaine en ter, commandant. - En Algérie, Sandrard, capit. en 1er, commandant.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

MINISTRATION. 1re section. -- Anger, officier d'admi-nistration principal, à Vincennes. 2 — Gley, id. à Paris. 3. — Laurent, id., à Lille. 4.—Boirac, compt. de 2ecl en Orient, 5. — Labroquère, officier d'administration principal, à Marseille. 6.-Woirhaye, compt. de 1re c.à Metz. 7. - Alquié, iđ. Lyon. 8. - Teriggi, id. de 2º cl. en Orient.

9. — Massoni, id. 11. - Clérin, iđ.

12. — De St.-Victor, compt. de 1re cl. à Alger.

15. - De Santis, adjudant en 1er, à Oran.

14. — Bourgoin, compt. de 12e cl , à Constantine.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. à Vernon.

SECTION D'OUVRIERS MILITAIRES D'AD-Lecerf, chef d'escadr. sous-direct, parc de construction à Vernon. Marchand, chef d'escadron, sous-dir. paro de construction à Châteauroux. Vincent, chef d'escadron, comm. le parc de réparation à Alger.

id. à Oran. N., id, à Philippeville.

COMPAGNIES D'OUVRIERS DES ÉQUI-PAGES.

tre comp. - Auhertin, capit. en 1er commandant en Algérie.

2 — Julien, cap. en 1er c. à Marseille. 3 — Ligier, cap. en 1er, c. en Orient. 4 - N., id. id., à Vernon.

- Laurence, id.

ESCADRONS DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. ,

Martin, colonel, comm. sup. à Lyon. Charbonnet, lieut.-col. comm. en 2e. Grégoire, colonel, directeur des parcs 1er escad.—Algérie, dépôt Marseille Gillet, chef d'esc, commandant.

2 - Algérie, Leblanc, chef d'escadr., [5 - Châteauroux, dépôt Donius, chef commandant.

Lyver, chef d'escadr., command. 4 - Lvon, St Omer, dépôt Vernon, Daguet.chef d'escadr. command.

d'esc. comm. 3 — Algérie (Oran), dépôt Marseille, 6 — Auch, Alby, Carcassonne. Perpignan, Montauban, dépôt Béziers, Baugillot, chef d'esc. comm.

ALGÉRIE.

S. E. le maréchal comte Randon, gouverneur général.

MM. De Tourville, général de brigade, chef d'état-major géné ral.

Devaux, général de brigade, comm. l'artillerie. Baron de Chabaud-Latour, général de brigade, commandant supérieur du génie.

De Chabannes-Curton, contre-amiral, com. sup. de la marine, à Alger. Duval lieut. colonel, chef de la légion de gendarmerie d'Afrique.

DIVISION D'ALGER.

(Alger, Médéah, Milliana, Laghouat Cherchell, Blidah, Orléansville, Tenez. Aumale, Teniet-el-Had, Delhys, Boghar).

MM. Jusuf, général de division, commandant la division à Dellys. Spitzer, lieutenant-colonel, chef d'état-major. Donop, intendant militaire.

DIVISION D'ORAN.

(Oran, Mostaganem, Fort Mers-el-Kébir, Mascara, Tlemcen, Sidi-bel-Abbes, Tiaret, Saidat, Nemours, Daija, Serdou).

MM. Cousin-Montauban, général de division, commandant la division. Pourcet, colonel, chef d'état-major Dufour, intendant militaire.

DIVISION DE CONSTANTINE.

(Constantine, Setif. Bone, Guelma, Philippeville, Bougie, Diigelly, Bathna, Biskara).

MM. Maissiat, général de division, commandant la division.

De Valdan, lieut. -colonel, chef d'état-major.

Teinturier, intendant militaire.

ADMINISTRATION CIVILE.

MM. Lapaine; secrétaire-général du gouvernement.

Monseigneur Pavy, évêque d'Alger.

Guillemard, procureur-général impérial, chef du service judiciaire en

Delacroix, recteur de l'Académie d'Alger.

Lautour-Mézeray, préfet à Alger. Majorel, préfet à Oran.

Zœpfell, préfet à Constantine. De Sery, ingénieur en chef du service des ponts et chaussées à Alger. Lair, inspecteur général du service télégraphique.

Rolland de Bussy, directeur de l'imprimerie du gouvernement.

Lichtlin, directeur de la Banque.

De Guiroye, maire d'Alger.

Marion, maire d'Oran.

Seguy-Villevaleix, maire de Constantine.

Canton, président de la chambre de commerce, à Alger.

Jonguiet, id.

id.

Oran.

Bronde,

Bone.

Rivoire fils. id. Philippeville.

Darru, inspecteur du service de la colonisation, à Alger.

Pigel id.

Léoni.

id.

Oran. Constantine.

Hardy, inspecteur général des pépinières de l'Algérie, dir. à Alger. Charaud chef du service topographique, à Alger. Colson, id. De Massot, id. Constantine. Fabre, directeur de l'enregistrement et des domaines à Alger. id. Seriex, id. Constantine. Bex, id. id. Oran. Monnier, chef du service des forêts. à Alger. Cherrier, id. Lichtlin. id. Constantine. Gasson, chef du service des contributions diverses, à Alger. Getten, id. Oran. Roguet, id. Constantine. Duranton, chef du service des tabacs en Algérie, à Alger. De Bellot, trésorier, payeur et directeur des postes à Alger, De Jupeaux, ld. id. Oran. Farrenc, id. id. Constantine.

MARINE

AMIRAUX, LL. EX. Parseval-Deschênes. Hamelin, ministre de la marine et des Lavaud, comm. en sous-ordre dans Colonies. VICE-AMIRAUX, MM. Du Petit-Thouars, membre du conseil de l'amirauté. Lainé. Tréhocart, comm. en ?chef l'escadre Comte Bouët-Willaumez, comm. en de la Méditerranée. Le Prédour, membre du conseil de Guérin, l'amirauté. Baron Dubourdieu, sénateur, préfet maritime du 5e arrondis. à Toulon. Laplace, préfet maritime du 2e arrond. à Brest. Romain Desfossés, sénateur, président Rigault de Genouilly, comm. en chef du conseil des travaux de la mar. Vaillant, memb. du conseil d'amir. Montagnes de la Roque, préfet maritime du 4 arrondiss. à Rochefort. Charner, membre du cons. des trav. Lebarbier de Tinan.

CONTRE AMIRAUX, MM. Hernoux.

Jacquinot.

Guillois, directour du cabinet et chef d'état-major du ministre de la marine et des Colonies.

maritime à Cherbourg.

La Pierre, mem. du conseil des trav. Jurien de la Gravière Lugeol.

Fourichon, com. en chef les divisions d'Amérique et d'Océanie.

l'escadre d'évolutions.

Laroque de Chanfray, com. la division navale du Brésil et de la Plata. Penaud, commandant supérieur de

la marine, à Malte.

chef la div. navale du Levant.

Clavaud, major général de la marine, à Toulon.

Comte de Gueydon, comm. en chef de la station des Antilles et du golfe du Mexique.

la division navale de la Réunion et de l'Indo-Chine.

De Chabannes-Curton, comm. sup. de la marine, à Alger.

Jehenne, préfet du 3º arrondissement à Lorient.

Fournier, major général de la marine, a Rochefort.

Aubry-Bailleul. Fabvre, chef d'état-major général de

l'escadre de la Méditerranée. Baudin, gouverneur de la Guyane française.

Comte de Geurdon, préset du 1er arr Bonard, major général de la marine, à Brest.

TROUPES DE LA MARINE.

CORPS DE L'ARTILLERIE. Edmond d'Esclevin, général de briga- 3. — Vassoigne, colonel. de, insp. général du matériel de 4. - Brunot, colonel. la marine à Paris. Gouhot, direc. de l'artillerie, à Brest. id. Toulon. De Preuilly, Tournal, colonel, comm. le régiment Garnier, inspecteur général à Paris. d'artillerie, à Lorient. Pélissier, colonel, membre du conseil des travaux de la marine. Frébault, col., adjoint à l'inspection générale du matériel. Dumas, lieut.-colonel, direc. de la fonderie imp. de Ruelle. Maréchal, lieutenant-colonel, directeur d'artillerie, à Rochefort. Paine, lieutenant colonel, directeur d'artillerie, à Lorient Martin, lieutenant-colonel directeur de la fonderie, de St-Gervais. Olivier, lieutenant-colonel, régiment d'artillerie, à Lorient. . Michaux, lieutenant-colonel, direct. d'artillerie, à Cherbourg.

GENDARMERIE MARITIME. comp. - Riquier, capit. comm. à

Cherhourg.
2. —Courbet, cap. com. à Brest. 3. — Paul, cap. com. à Lorient.

4. — Le Gac, cap. com. à Rochefort. Tassis, cap. com. a Toulon. INFANTERIE DE MARINE.

Barolet de Puligny, général de brig., insp, général de l'arme. Fiéron, général de brigade, inspect. général adjoint.

1er rég. — Chaumont, colonel.

2. - Bert, colonel.

COMPAGNÉE DE DISCIPLINE A LORIENT. Comte. capit. d'infanterie, command. GÉNIE MARITIME, MM.

Lebas, ingénieur de première classe, conservateur du musée naval à Paris Prétot, directeur des constructions navales, à Lorient.

Joffre, directeur des constructions navales, à Rochefort.

Fauveau, directeur des constructions navales, à Brest. Zédé, directeur des constructions na -

vales, à Paris. Pironneau, directeur des construct.

navales, à Toulon. Sochet, directeur des constructions

navales, à Cherbourg. D'Ingler, directeur de l'établissement de la marine, à Indret,

Robiou de Lavrignais, directeur du matériel, à Paris.

Zeni, directeur des forges de Chaussade, à Guérigny.

Picot de Moras, ingénieur de 1re classe chef du bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques, à Paris.

L'abbé Coquereau, aumônier en chef de la flotte.

Laugier, membre de l'Institut, examinateur de l'école navale. Quoy, inspecteur général, du service

de santé de la marine, à Paris.

COLONIES FRANCAISES.

MARTINIQUE MM. Le comte de Fitte de Soucy, général Hubert-Delisle, gouverneur. de division, gouverneur. Bontemps, commissaire de la marine, Bellier de Villentroy, président de la

directeur de l'intérieur. Mittaine, président de la cour im-

périale. Blondel de la Rongerie, procureur général impérial.

Monseigneur le Herpeur, évêque du Fort de France.

GUADELOUPE ET DEPEN-DANCES, MM.

Bonfils, capitaine de vaisseau, gouverneur.

Hasson, directeur de l'intérieur. Fichet, président de la cour impériale. Baffer, proc. général impérial.

Monseigneur Forcade, évêque de la Basse-Terre.

ILE DE LA REUNION, MM.

Manès, directeur de l'intérieur.

cour impériale.

Béret, procureur général imperial. Monseigneur Desprez, évêque de St. -Denis.

MAYOTTE ET DEPENDANCES M. Vérand, commissaire de marine, commandant sopérieur.

SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR. M. Raffenel, sous-commissaire de la marine, commandant.

GUYANE FRANÇAISE, MM. Baudin, contre-amiral, gouverneur de la Suyane française, comman-

dant la division navale formant la station de cette colonie. Favard, direct. de l'intérieur.

périale, séant à Cayenne. Deelandes, procureur impérial.

HERS DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON, M.

Gervais, lieuten.-colonel d'artillerie de marine, commandant.

SENEGAL ET DÉPENDANCES MM.

Faitherbe, ch. de bat. du gén. gouv. Carrère, président de la cour impér. séant à Saint-Louis.

Bousquet, procureur impérial Duret, préfet apostolique.

ILE DE GORÉE, MM.

Ropert, lieutenant de vaisseau, com. particulier.

Baudouin, président de la cour in- De Reboulde Charriel, provereur imp.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

PONDICHÉRY , CHANDERNAGOR , KARI-KAL, YANAON.

MM. Verninac de Saint-Maur, contreamiral, gouverneur.

Donin de Rosière, président de la cour imp.

Ribout, procureur impérial.

RTABLISSEMENT FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

M. Dubouzet, capitaine de vaisseau, chef de la subdivision navale, gouverneur, commissaire impérial aux îles de la Société.

INDICATIONS DIVERSES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

HOTEL IMPÉRIAL DES INVALIDES

S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, maréchal de France, gouverneur M. Graves, directeur général.

Le comte d'Ornano, sénateur, général DIRECTION GÉNÉRALE DES CUL de division, gouverneur.

M. Sauboul, général de brigade, commandant de l'hôtel.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION-D'HONNEUR.

S. Exc. Le général de division duc M. Pelouze, membre de l'académie de Plaisance; sénateur, grand/chanectier.

Le général de brigade Maizière, seorétaire général.

DIRBUTION GÉNÉRALE DES CON-TRIBUTIONS DIRECTES.

M. Vandal, directeur général.

DIRECTION GENERALE DE L'EN-REGISTREMENT ET DES DO-MAINES.

M. Tournus, directeur général. DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS Le secrétaire général du ministère INDIRECTES ET DES TABACS.

général.

DIRECTION GENERALE DES POS-Biet, Gourlier, Duban, Hittorf, Gil-TIBO:

M. Stourm, conseiller d'état, direct.

général.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

TES.

M. de Contencin, conseiller d'Etat, directeur général.

COMMISSION DES MONNAIES ET 'MEDAILLES.

des sciences, président.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

M. Guillemet, directeur général. M. Daru (Eugène), caissier.

BANOUE DE FRANCH.

M. le comte d'Argout, sénateur, gou-

M. de Crousaz-Gretet, caissier princ.

CONSEIL GÉNÉRAL DES BATI-MENTS' CIVILS.

d'Ețat, président.

M. Grétures consedier d'état, directifM. Caristie, membre de l'institut, vice-président.

Membres: MM.

bert, Victor Lenoir, Lassus, de Cardaillac.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M. de Saint-Georges, directeur.
PRÉFECTURE DE POLICE.

M. Piétri, préfet de police.

M. de Saulxures, secrétaire général.

HOSPICE IMPÉRIAL DES QUINZE-VINGTS.

M. De Lachaumelle, directeur.

INSTITUTION IMPÉRIALE DES JEUNES AVEUGLES.

M. Boué de Verdier, directeur.

INSTITUTION IMPERIALE DES
SOURDS MUETS

M. de Lanneau, directeur.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

M. Naudet, membre de l'institut, administrateur général. M. J. Taschereau, administr adjoint.

DIRECTION GENERALE DES LI-

GNES TÉLÉGRAPHIQUES. M. le vicomte de Vougy, dir. gén.

PONTS ET CHAUSSEES ET CHE-MINS DE FER.

De Franqueville, inspect. génér. des ponts et chaussées; directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer.

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ACADEMIQUES.

DÉTERMINÉES PAR LE DÉCRET ORGANIQUE DU 22 AOUT 1854.

- Académie d'Aix, comprenant les départements] des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Mottet, recteur).
 - de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (M. Quet, recteur).
 - de Bordeaux, comprenant les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne, des Basses-Pyrenrenées (M Dutrey, recteur).
 - de Caen, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. François, recteur).
 - de Clermont, comprenant les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme (M Théry, recteur)
 - de Dijon, comprenant les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Gournot, recteur).
 - de Douai, comprenant les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes, du Pas-de-Calais et la Somme (M. Guillemin, recteur.)
 - de Grenoble, comprenant les départements des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère (M. Nisard (Aug.) recteur).
 - de Lyon, comprenant les départements de l'Ain, de la Loire, du Rhône et de Saône et Loire (M. de la Saussaye, membre de l'institut, recteur.)
 - de Montpellier, comprenant les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrenées-Orientales (M. Donné, recteur).
 - de Nancy, comprenant les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges (M Faye, recteur),
 - de Paris, comprenant les départements du Cher, d'Eure et Loir du

Loir et Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (Son Exc, le ministre de l'instruction publique, recteur; M. Cayx, vice-recteur).

- de Poitiers, comprenant les départements de la Charente, de la Charente. Inférieure, de l'Indre, d'Indre et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Haute-Vienne (M l'abbé Juste, docteur en théologie, recteur).
- de Rennes, comprenant les départem. des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maineet Loire, de la Mayenne et du Morbihan (M. Mourier, recteur).
- de Strasbourg, comprenant les départem. du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (M. Delcasso, recteur).
- de Tonlouse, comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne (M. Rocher, docteur en droit, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, recteur).

CHAPITRE IL

DEPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION INE. - ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. BOITTELLE, * Préfet.

Conseil de Préfecture.

Le PRÉFET, Président.

MM. LESCUYER ♣, avocat. BERT ♣, ancien avoué. Ed. CHALLE.

Secrétaire général de la Préfecture : M. LESCUYER.

Jours de réception du Préfet et d'entrée dans les bureaux.

Le Préfet de l'Yonne reçoit tous les jours, excepté les samedis, de 10 heures à midi, les Maires des communes et les autres personnes qui ont à l'entretenir d'affaires administratives.

Il reçoit les mêmes jours, de 1 heure à 2 heures, sauf les cas d'urgence, les chefs de services publics qui ont à lui faire des communications verbales.

Les bureaux sont ouverts au public les lundi et vendredi de chaque semaine, de midi à 4 heures.

Les personnes qui, en raison de circonstances exceptionnelles et présentant un caractère d'urgence, désireraient être admises dans les bureaux les jours autres que ceux indiqués ci-dessus, doivent s'adresser à M. le Chef de Cabinet chargé de leur accorder l'autorisation nécessaire.

CABINET DU PRÉFET.

MM. FEBVAY, docteur en droit, chef du Cabinet, .

Arthur Collet, bachelier en droit, secrét. particulier, attaché au Cabinet.

Réception, ouverture et classement des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnàires de tout ordre, — Légion d'honneur : Présentation, mouvement du personnel. — Questions politiques. — Rapports périodiques. — Rapports des commissaires de police. — Congés. — Imprimerie. — Librairie. — Journaux. — Théâtres, — Bureaux de tabac (nominations), — Postes : Bureaux de direction et de distribution, facteurs, courriers, service rural (nominations). — Percepteurs surnuméraires (nominations). Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués. — Affaires confidentielles et réservées. — Archives du département. — Bibliothèque administrative : Achat et entretien des livres. — Congrégations religieuses.

4re DIVISION.

M. COLLET-DROUIN, chef.

PREMIER BUREAU. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIR ES.

MM. Michelon, chef de 2º classe. Gougeard, sous-chef de 2º classe. Bouchot, employé de 2º classe. Vignes, id.

Personnel administratif. — Maires, adjoints, commissaires de police, gardeschampétres, instituteurs communaux. — Personnel des ingénieurs, conducteurs, piqueurs, agents voyers et cantonniers. — Personnel des receveurs, percepteurs agents et employés des diverses administrations financières. — Elections législatives, départementales et municipales. — Listes électorales. — Jury : Formation des listes, Assises. — Pensions. — Naturalisation.

Police générale. — Crimes et délits. — Morts accidentelles. — Suicides. — Incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement. — Récompenses honorisques et autres. — Chasse: ouverture et clôture, permis. — Destruction des animaux nuisibles. — Louveterie — Passeports et permis de séjour. — Réfugiés politiques. — Secours de route. — Surveillance des forçats et des condamnés libérés.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Instruction publique. — Supérieure, secondaire et primaire — Bourses dans les lycées. — Sociétés savantes.

Beaux-Arts. — Antiquités. — Monuments historiques. — Musées.

Postes. — Bureaux de direction et de distribution. — Courriers. — Service rural (instruction).

Domaines. — Propriétés de l'Etat, fles et flots. — Domaines engagés. — Allénations. — Concessions. — Contentieux. — Vente d'objets appartenant à l'Etat.

Eaux et forêts. — Pêche fluviale. — Bois domaniaux et particuliers. — Défrichement.

Affaires militaires. — Recrutement: tirage, conseil de révision, engagements volontaires, déserteurs et insoumis. — Garnison. — Casernement. Logement des troujes chez l'habitant. — Convois militaires. — Fournitures et prestations pour le compte du ministère de la guerre. — Ecole polytechnique. — Ecoles militaires. — Ecole navale. — Invalides. — Pensionnaires de l'état et de la marine. — Secours. à d'anciens militaires.

Garde nationale. — Organisation et administration, conseils de recensement, jurys de révision — Tableaux annuels des citoyens mobilisables. — Inspection de l'armement. — Conseils de discipline. — Sapeurs-Pompiers

Affaires diverses. — Recueil des actes administratifs. — Procès-verbal des délibérations du Conseil Général. — Dépôt du sceau de la Préfecture. — Timbre, enregistrement et distribution des dépêches — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations de mémoires et pièces déposés dans les divers cas indiqués par les lois et réglements, et délivrance de récépissés. — Légalisations et visa de pièces. — Contrôles des récépissés délivrés par les Receveurs des Finauces. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement. — Imprimés, matériel et fournitures de bureaux.

DEUXIÈME BUREAU. - COMPTABILITÉ.

MM. Cadot, sons-chef de 2° classe.

Blin-Barbier, employé de 1° classe.

Klobukowski, id.

Dujon, aspirant surnuméraire percepteur

Budgets et comptes départementaux. Vérification et visas des pièces de dépenses — Impositions extraordinaires et réalisation des emprunts. — Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix — Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie. — Répartition du produit du travail des condamnés. — Remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an. — Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, subventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'Etat ou du budget du département sur états et pièces préalablement visés. — Rédaction des situations, états et comptes d'ordonnancement à envoyer aux ministres.

Poids et mesures. - Personnel, vérification annuelle et inventaire.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondisse-

ments et les communes. — Nominations des commissaires répartiteurs. — Cadattre : confection et conservation des plans et matrices. — Recensement des valeurs mobilières et des portes et fenètres. — Patentes : mise en recouvrement des rôles. — Poursuites, remises et modérations. — Secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires, exercices, abonnements. — Bureaux de tabacs et de poudre à feu.

Enregistrement. - Attributions diverses sur les amendes de police.

2º DIVISION.

M. LECHAT, chef.

PREMIER BUREAU. - ADMINISTRATION GÉNÉBALE ET DÉPARTEMENTALE,

MM. LEGOUBE, sous-chef de 2° classe. Manigot, employé principal. Guérin, employé de 2° classe.

Statistique générale de France. — Dénombrement quinquennal et renouvellement annuel de la population. — Commissions cantonales permanentes de statistique.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. — Machines à vapeur. — Voitures publiques, roulage.

Police sanitaire. — Jury médical. — Médecins. — Herboristes. — Sages-femmes.

- Pharmacies et drogueries. - Epidémies et épizooties - Vaccine.

Prisons et dépôts de sareté. — Administration : personnel de tous les services ; régime disciplinaire, moral et religieux; instruction élémentaire; garde et surveillance; état sanitaire; service médical. — Service économique en entreprise ou en régie : cahier des charges, marchés et adjudications; service des transfèrements; mobilier et matériel. — Travaux industriels : règlement des tarifs. — Budgets et comptes. — Jeunes détenus.

Agriculture. — Secours et encouragements. — Institut national agronomique. — Fermes régionales et fermes écoles. — Sociétés d'agriculture. — Comices agricoles. — Commissions hippiques. — Dépôts d'étalons.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains. — Mobilier de l'archevêché. — Maîtrise de la cathédrale. — Séminaire

Bâtiments départementaux. — Hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures. — Académie. — Tribunaux. — Casernes de gendarmerie. — Prisons et dépôts de sûreté. — Asile des aliénés. — Ecole normale primaire. — Travaux d'entretien. de grosses réparations et de constructions neuves. — Acquisitions, échanges. — Baux à loyer. — Assurance contre l'incendie.

Casernement de la gendarmerie. — Baux à loyer.

Mobiliers départementaux. — Achat et entretien. — Architectes de département et d'arrondissements.

Aliénés. — Asile public d'Auxerre: commission de surveillance et personnel de l'asile; fixation du prix de pension; admission et sortie de pensionnaires; séquestration d'office des aliénés dangereux; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux; répartition des dépenses entre le département et les communes; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers; frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département. — Administration et régime intérieur de l'asile; budgets et comptes.

Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres. — Tour d'Auxerre et bureaux d'admission. — Secours aux enfants nouveaux nés. — Inspection et service médical. — Dépenses extérieures de toute nature. — Orphelinat départemental,

Dépôt de mendicité. — Administration et régime intérieur ; budgets et comptes.

Secours et encouragements de toute nature sur les fonds départementaux. — Caisse de retraites et pensions des employés de l'administration départementale.

Affaires diverses. — Sourds muets. — Jeunes aveugles. — Ecole des arts et

métiers. — Ecoles vétérinaires. — Caisses d'épargnes. — Sociétés de secours mutuels. — Compagnies d'assurances. — Caisse des incendiés.

DEUXIÈME BUREAU. - TRAVAUX PUBLICS ET VICINALITÉ.

MM. MICHAUT, agent auxiliaire du service vicinal, faisant fonctions de chef de 2º classe.

Rousseau, employé de 2º classe.

Andres, agent auxiliaire du service vicinal, avec rang d'employé de 3° classe.

Voies navigables —Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon; canaux de Bourgogne et du Nivernais: entretien; amélioration, navigation; flottage.

Ports — Classement. — Bacs et bateaux.

Service hydraulique. — Moulins et usines. — Irrigations, — Dessèchement de marais — Drainage.

Cours d'eau non navigables ni flottables — Curage; redressement et élargissement. — Associations syndicales.

Chemin de fer de Paris à Lyon et chemin d'embranchement de Laroche à Auxerre. — Achat de terrains ; travaux de construction et d'entretien.

Routes impériales et départementales. — Classement; constructions; entretien; plantations.

Grande voirie. - Alignements; anticipations; contraventions.

Vicinalité. — Chemins de grande, de moyenne et de petite communication; classement; fixation des limites; abornement; déclassement; aliénations. — Travaux de construction, de réparation et d'entretien. — Création et répartition des ressources spéciales et des subventions du département; règlement des dépenses. — Chemins ruraux.

Mines et carrières.

Forges et hauts-fourneaux.

3º DIVISION.

M. MOTHERÉ, chef.

PREMIER BUREAU. — ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX.

MM. Brodier, agent auxiliaire du service vicinal, faisant fonctions de chef, 2° classe. Brun, employé principal. Soudais, employé de 3° classe.

Questions diverses relatives à l'administration municipale. — Circonscriptions territoriales des communes. —Etablissements et suppressions d'octrois; personnel, tarifs, amendes et transactions. — Abattoirs, personnel, tarifs, règlements. — Tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés; de pesage et de mesurage publics. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales: autorisations des dépenses facultatives — Gestion des propriétés immobilières baux à ferme et à loyer; acquisitions, aliénations, échanges et partages, constructions — Actions judiciaires et transactions sur procès. — Expropriations pour cause d'utilité publique. — Dons et legs.

Police municipale et rurale. — Règlements locaux, parcours et vaines pâtures.

- Boulangerie, approvisionnements, axe du pain.

Voirie urbaine. -- Alignements, plans généraux d'alignements; établissement de trottoirs; contraventions; démolitions des bâtiments menaçant ruines.

Instruction secondaire et primaire. — Colléges communaux, subventions municipales, traités, bourses communales. — Ecole normale primaire, personnel; constructions, administration; distribution de bourses. — Ecoles communales, maisons et mobiliers d'école; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution scolaire; subventions départementales; listes des élèves gratuits. — Salles d'asile, ouvroirs, etc.

Affaires diverses. — Questions diverses spéciales à l'administration hospitalière. — Créations et suppressions d'hospices, d'hôpitaux et de bureaux de bienfaisance. —

Service intérieur et extérieur; traités avec les congrégations hospitalières. — Admission de vieillards indigents. — Recours contre les communes et les membres des familles des indigents pour prix de journées. — Dons et legs. — Cession de biens. — Remboursement de rentes et remplois de capitaux. — Conversion d'une partie des revenus en secours annuels à domicile — Nominations de commissions administratives; médecins, receveurs et économes. — Crèches. — Associations charitables de toute nature.

Culte paroissial. — Cures, succursales, chapelles, tabriques, recours aux compunes, personnel; églises; presbytères, distraction des parties superfiues de ces établissements; cimetières, translations, règlements et tarifs pour les concessions

de terrains destinés à des sépultures privées.

Bois communaux et des établissements publics — Soumission au régime forestier; distraction de ce même régime; coupes; affouages; rehoisement et travaux d'améliorations; constructions dans le rayon prohibé; concessions de servitudes. — Personnel des gardes; formation et fusion de triages.

DESCRIBUR BUREAU, — COMPTABILITÉ DES COMMUNES, DES HOSPICES ET HOPITAUX COMMUNAUX ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

> MM. Guerra, sous-chef de 2º classe. Stempzinski, employé de 1º classe. Burat, employé de 3º classe.

Reglements des budgets des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires, — Placements de fonds. — Répartitions des amendes de polices. — Revenus des propriétés immobilières, taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires; emprunts — Compte annuel des impositions. — Situation financière des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Traitement des gardes-champètres. — Remboursement à l'Etat des frais d'administration des bois soumis au régime forestier.

Budgets des colléges communaux.

Budgets des dépenses de l'instruction primaire à la charge du département; budget de l'école normale primaire, budget économique du même établissement.

ARCHIVES:

M. QUANTIN \$, anchiviste.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses, des titres et biens des émigrés, des cures et fabriqués du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent, les autres pour les droits de propriété, sérvitude, etc. sur les blens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux.

les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

SOUS PREFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous préfectures. Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. Amelin, Sous-Préfet, à Avallon. — Secrétaire : M. Boursier.

Barrault de Saint-André, Sous-Préfet, à Joigny. — Secrétaire :

M. Solmon.

LAPEROUSE 禁, Sous-Préset, à Sens. Secrétaire: M. Desbuissons JARRY, Sous-Préset à Tonnerre. — Secrétaire: M. Masson.

Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). - Augy, Chemps, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ovest). — Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau,

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyrles-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. -- Avrolles, Bouilly, Cheu, Germigny, Janlges, Rebourceaux, Saint Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontency, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur. Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay — Beaumont Chemilly pres Seignelay Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges. Dracy. Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur-le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy, Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-

Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St.-Moré, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Ladez, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neulily, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-lie-Vieil, Saint-Maurice-lie-Vieil, Saint-Maurice-lie-Vieil, Saint-Maurice-lie-Vieil, Saint-Maurice-lie-Vieil, Saint-Maurice-lie-Saint Benoît, Villiers-sur-Tolon, Volgré-Blèneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.

- Brienon. Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy en Othe, Turny, Vénizy.
- Cerisiers. Arces. Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours. Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.
- Charny Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-sux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.
- Joigny. Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-aur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.
- Saint-Fargeau. Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin des-Champs, Sept-Fonds.
- Saint-Julien-du-Sault. Cudot, La Celle Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.
- Villeneuve-le-Roi. Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

- Cheroy. Brannay, Cheroy, Courtoin, Dollot. Domats, Foucheres, Jony, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.
- Pont-sur-Yonne. Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint Agnan, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.
- Sens (nord). Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.
- Sens (sud). Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.
- Sergines. Compigny, Courceaux. Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.
- Villeneuve l'Archevéque. Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

- Ancy-le-Franc.—Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry. Cusy, Fulvy, Jully Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les Hauts, Vireaux.
- Cruzy. Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot. Rugny, Saint Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.
- Flogny. Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.
- Noyers. Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Mólay, Moulins, Nitry, Noyers, Passilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.
- Tonnerre.—Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

NOMS.	QUALIFICA- TIONS.	. RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	RONDISSEMENT D	'AUXERRE.	
Baudoin ainé Baron Martinkau des Chesne	propriétaire z	Auxerre	Auxerre (est)
G 0. ★	maire	Auxerre	Auxerre (ouest)
Guérin-Drvaux 🛠	procureur impérial	Versailles	Chablis
arabit Com. 🋠	sénateur.	Paris	Coulanges-la-Vin.
Badin-d'Hurtkbise	juge de paix	Crain	Coulanges-s-Yon.
DEJUST-DESERIN	propriétaire	Ouaine	Courson
Labé 🛠	juge de paix	Maligny	Ligny
reny O. 🔆	conseiller d'Etat	Paris	Seignelay
OISET	docteur en méd.	Saint-Florentin	Saint-Florentin
laron Chaillou des Barres			
. 0. 🛠	maire	Sainpuits	Saint-Sauveur
RRAULT *	maire	Toucy	Toucy
Tançois-Chaslin ,	propr. et maire	Crisenon c. de Prégilbert	vermenton
AR	RONDISSEMENT D	'AVALLON.	
Mark (Pierre-Andoche)	lavocat	Avallon	Avallon
ETHERY DE LA BROSSE	propriétaire	Correrolles,c.de Guillon	
DE PAYRAT \$2	C. à la C. I. de P.	Paris	L'Isle-sur-Serein
Comte de Chastellux	propriétaire	Chastellux	Quarré-lTombe
FLANDIN 🔆	C. à la C. I. de P.	Paris	Vézelay
AF	RONDISSEMENT I	E JOIGNY.	,
Précy	ancien notaire	Chassy	Aillant-sTholon
CHÉREST	aucien notane	Auxerre	Bléneau
BINONNKAU Dieres i	juge de paix	Brienon	Brienon
BALMON	juge de paix	Cerisiers	Cerisiers
CHALLE *	avocat	Auxerre	Charny
LICAM Dère	propriétaire	Joigny	Joigny
Bourgoin-Dugas	propriétaire	Mézilles	Saint Fargeau
PROTAT	propriétaire	St-Julien-du-Sault	St-Julien-dSaul
Aron de Chatraubourg 💥	maire	Villensur-Yonne	Villensur-Yonn
-4.	ARRONDISSEMENT		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
_			Ob 4
Comte de Bressieux 💥	propriétaire	Savigny	Chéroy
RATRAND *	député	Paris	Pont-sur-Yonne
LILLIER Id Verson of Ma	juge	Sens Paris	Sens (nord)
id. VUITRY *	conseiller d'état	1	Sens (sud)
POACIER C. M.	propriétaire	Serbonnes Paris	Sergines Villen-l'Archev.
CILLIER C. 🛠	conseiller d'état	raris	A THERT-I WIGHEA.
ARR	ONDISSEMENT DE	TONNERRE.	
Lutenor ainé) propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
arquis DE TANLAY *	maire	Tanlay	Cruzy

Lightenot ainé	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Liquis de Tanlay *	maire	Tanlay	Cruzy
Liquis Anjorrant *	maire	Flogny	Flogny
Li Coute*	député	Paris	Noyers
Lity	présid. du tr. civil	Tonnerre	Tonnerre

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

		QUALI-	1.	CANTONS
NO MS.		FICATIONS.	RÉSIDENCES.	que représentent
		Tida Tons.	1	les Conseillers.
	Al	RRONDISSEMEN	T D'ATTYRERE	1 Comsoniers.
Flocard	i	propriétaire	Auxerre	Auxerre (est)
TAMBOUR		avoué	Auxerre	Auxerre (ouest)
JACQUILLAT		maire	Chemilly	Chablis
CHEVILLOT		juge de paix	Escolives	Coulla-Vineuse
DE MANGIN		propriétaire	Andryes	Coul sur-Youne
Louzon	۱ '	agent-voyer	Courson	Courson
Trinces Hermeling		juge de paix	Ligny StFlorentia	Ligny
DE TANK AND THE PARTY OF THE PA	ı	propriétaire	Saint-Sauveur	St -Florentin
Dountale	- 1	juge de paix	Seignelay	StSauveur
LAVOLIM		inge de paix	Toucy.	Seignelay
JEANNEZ fits:	ĭ	marchand de bois	Vermenton	Toucy Vermenton
68 _ 1 1	Αİ	RRONDISSEMEN		1 A CTILICITOR
POTOLILLE.	1	propriétaire	Availon	3 4 11
Bierge		banquier	Avallon	Avallon
DEELVEUT	ŀ	ancien notaire	Montréal	Guillon
BIDAULT	ŀ	juge d'instruct.	Availon	\
Delétang	ŀ	notaire.	Joux-la-Ville	}L'Işle
TRIPIER	- 1	propriétaire	Saint-Léger	QuarlTombes
PETITIER-CHOMAILLE	i	notaire	Quarré	2 Agar 1 - Tomber
Cotteaua Mon mauré Regna <i>ult</i>	- 1	propriétaire juge de paix	Chatel-Censoir	& Vézelay
KEGNAUME		RONDISSEMENT	Vézelay	y ,
Movssu		ancieu notaire	DE JOIGNY.	(A.411 A
BIGAULT	- 1	propriétaire	Bieneau	Aillant
MORBAU		négociant	Brienon	Bléneau Brienon
Salmon		avoué	Sens	Cerisiers
LAVOLLER	- 1	juge de paix	Charny	Charny
LEVERT.	- 13	propr. et maire	Cézy	Joigny
LAVOLLER		propriétaire	Mézilles	StFargeau
Pophilat		notaire	La Celle St-Cyr	St-Julien
LEBLANC	- 11	propriétaire	VillensYonne	VillensYoun
_	_	ARRONDISSEM	ent de sens.	•
POUSSARD		notaire et maire	Chéroy (Zbéroy
ESPAIT		propr. et maire	Champigny	Dont our V
LOR COMPECK.		propr. et maire ancien maire	Villeneure-1G.	Y out-sur- Toune
CORNISSET Auguste DE FONTAINE		prop. et maire	Sens Fontaine	Sens (nord)
CORNISSET-LAMOTTE		uge de paix	Sens .	} (oru)
· Propati		an pridutr dec.	Sens	Sens (sud)
Legender		maire	Sergines	Sergines
Breve		notaire .		Villenl'Archev.
	ARI	RONDISSEMENT	DE TONNERRE.	1
MARTEMOT Auguste		naître de forges	Ancy-le-Franc	
AUDIBERT	l a	n. spréf., prop.	Fulvy	Ancy-le-Franc
Roguier	.8	djoint	Tanlay) c
Roy		nc.juge de paix	Cruzy	Cruzy.
QUIGNAÉD		ropriétaire	Trouchoy	Flogny
DARLEY		Popriétaire	Meaux	
GAUTHERIN-PALOTTE		naire propriétaire	Annay-s-Serein	Noyers
DE MONICAULT BELNET			Tonnerre Tonnerre	Tonnerre
area M M I	1 '	-, -uc monorant	(- ounerie)	.

JURY MÉDICAL.

MM. Adelon et Bérard, présidents alter-NIM. Sallé, pharmacien à Auxerre. Goungt, doot, an médi à Aussero. Marie, id. • id

Paradis, doct. en medecine membre

"Courtols, doct medec. des épidém. pour l'arr. de Joigny. Gaudichon, pharmacien à Sens.

MÉDECINS DES ENFANTS TROUVÉS.

MM. Marie, Auxerre Marie-Lesseré, Appoigny Philippe, Chablis Navères, Irancy Vesperini Mailly-la-Ville Tournier, Pruyes Mordebe, idu Bernardin, Ouanne Helie. Saint Florentin Chavance. Thury. De Jonchère, Hery Merguet, Parly Passin, Leugny Vermenton

Vildieu. Avallon Seureau, Vézelay Petit, Châtel-Censoir. Bruncau, L'Isle Maillard, Serminelles. Laurence, Aillant Bonneviot, Champignelles Fontaine, Brienon Darnay, Chailley Baudoin, Arces Beulard, Villefranche Renault, La Ferté-Loup. Courtois, Joigny Larcher, Mézilles

Bazot, St-Julien-du-Sault Leriche, Cussy Bailly, Villeneure sur-Y. Collin, Rouvray p. Quarre Rocher, Pont-sur-Yonne de Brouard, Sens. Fillemin, id. Letterton, Sergines, Beyille, Villen - 14. Colomb, Thorigny, N. Ancy-le-France Ancy-le-Franc Thierry, Ravières N., Tanlay N. (p le canton de Flogny Léidié, Noyers Boubet, Etivey Campenon, Tonnerre

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

AUXERRE, MM. Courot. docteurs méd. à Marie, Auxerre. Dionis des Carrières, id. Duchène. Vermenton. id. Ouanne. Sallé-Fremy, pharmacien . Auxerre. id. id. Poubeau. médecin à Saint-Florentin Hélie. Vigreux, méd. vétér., Auxerre. Arrault, cons. génér., Touev. Badin d'Hurteb., j. de p. Coul.-s.-Yon.

AVALLON, MM.

Quatrevaux, doct. méd. Avallon. Leriche. id. Cussy. id. L'Isle. Pruneau. Avallon. Thierry, pharmacien, Vézelay. id. Jauneau, Renault, vétérinaire, Availon. Pebvre, conseiller gén., Avallon. Vildieu, médecin Avallon Ouarré-les-Tombes. Voisemet. id.

JOIGNY, MM.

Joigny. Picard, dock médec. id. W.-s.-Yonne. Ļailly, id, Aillant. Smonneau,

Delpy, bharmaciens, Joigny. Robillard, méd. vétér... Joigny. Lefebyre-Arrault, propr., Joigny. Ep, les-Vaves id. Martin. Vte. Mangot d'Orgeres, id. Malicorne. Verrollot d'Ambly, id. Brienon. SENS. MM.

Crou, Hédiard, Sens. méd.. Rolland, De Chauveau, De Brouard. Audebert. pharm., Sens. Martinot, větérinaire, Sens. Pont-s. - Yon . Populus, médecin, Lamouroux, propr., La Pommeraya Brice-Foin, m. de poste, Theil. Pille, ingénièur,

TONNERRE, MM.

Marquis, doct, méd., Tonnerre, Ν., Mariglier, id. Novers. id. Carisey Ν., pharmacien, Legris, Tonnerre: Bernard. Tonnerre. id., Jacquiffat, propriétaire, Tonnerre. Tonnerre. Perruchon, architecte,

TABLEAU par ordre alphabetique des 482 communes du département de l'Yonne, avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires; le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.

(Nota. — Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.)

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu fon- cier selon la matrice ca- dastrale.	CANTONS.	BUREAUX de	DI de la	STAN Com	
•	Sup	Revel cier a matri dastra		POSTE.	au cant.	a l'arr.	au chef-l
Accolay.	927	21981		Vermenton	3	22	22
Aigremont.	681	4607	lChahlis	Chablis	14	28	
Aillant.	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy.	1797	37565	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc.	1471	58760	l Id	Ancy-l-Franc	.	18	53
Ancy-le-Libre.	2165		Id.	Id.	5	15	50
Andries.	2979		Coul sur-Y.	Coulsur-Y.	6	37	57
Angely.	799	1 21959	f 'T-1 1- C	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte.	1292	1 3/490	l A 11	Avallon	6	6	43
Annay-sSerein.	2700	1 24030	Noviona	Novers	5	15	33
Annéot.	2612	10100	Avallon	Avallon	5	5	44
Annou x	613	მნმა	lli'Isle-s-le-S.	L'Isle	6	21	46
Anstrudes.	2678	31688	Guillon	Guillon	14	25	57
Appoigny.	2208	83254	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces.	2351	18939	Cérisiers .	Cérisiers	10	23	33
Arcy-sur-Cure.	2632	33815	Vermenton	Arcy-sGure	7	29	29
Argentenay.	507	15576	Ancy-le Franc	Ancy-l Franc	7	14	49
Argenteuil.	3046	67191	Id.	Id.	6	17	52
Armeau.	1017		WsYonne	Villevalier	5	11	46
Arthonay.	3223		Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières.	1795	20308	Vézelay	Vézelay	9	22	38
Asquin.	2351			Id.	2	13	42
Athies.	490	10312	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	7	10	50
Augy.	505	15898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre.		534781	Id.	Id.	>	»))
Avallon.	2675		Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles.	1695	76501	StFlorentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux.	1623	22029	Wl'Archev.	VVl'Archev	3	27	53
Baon.	857	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou.	409	11167	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes.	1939	25509	Vermenton	Vermenton .	9	19	19
Beaumont.	654		Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers.	621		Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir.	672	10514		Pourrain	10	16	16
Beine.	2517	17267	Chablis	Chablis	5	15	15
Bellechaume.	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon.	1540	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil,	456	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Béru.	516	5135	Tonnerre	Tonnerre	11	11	27
Bessy.	1053		Vermenton	Arcy- sCure	5	27	27
Beugnon.	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34

communes.	Superficie en hect.	Hevenu fon- rier selon la matrice ca- dastrale.	CANTONS.	BUREAUX		DISTA la co	Mick Minupae
	Sup	keven rier s matri		de Poste	au	l'arı.	au chef-lieu
Blacy	790	7033	L'Isle-sle-S.	L'Isle	4	н	48
Blannay	3726	7098	Vézelay	Avallon	8	11	39
Bleigny-le-Carreau	029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bléneau	1943	30570	Bléneau	Bléneau)	14	55
Bligny-en-Othe	2563	13238	Brienon	Brienon	3	20	25
Bœurs	230	9442	Cérisiers	Chailley	22	14	44
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-sCure	15	35	35
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bouilly	1606	19154	St -Florentin.	St-Florentin.	8	23	23
Branches	1998	1816 6	Aillant	Fleury	12	18	15
Brannay	2257	14269		Pont	10	15	69
Brienon	1023	11969		Brienon	×	17	22
Brion	1650	267 2 0	Joigny	Laroche	7	7	27
Brosses	1997	34906	Vézelay	Vézelav	10	20	33
Bussières	5162	14001	Quarré-les-T.	Cussy-les-F.	11	17	66
Bussy-en-Othe	2649	96424	Brienon	Laroche	10	12	28
Bussy-le-Repos	379	24961	WsYonne	Ws -Yonne	6	23	50
Butleaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
ensy	486	3805	Noyers	Novers	5	24	42
Cérilly	729	6380	Cérisiers	Cerisiers	14	36	45
érisiers	2578	20491	Id	Id.	×	22	44
léz y	1603	47527	Joign y	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42512	Chablis	Chablis	χ	20	20
Chaille y	1125	11942	Brienon	Chailley	16	53	38
bamoux	694	8400	Vézelay ,	Vézelay	8	23	42
Champbeugle	728	5557	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54
bampignelles	4292	28798	Id.	Champignell.	10	37	45
Champign y	2188	85713	Pont-sYonne	VV. l-Guyard	7	19	75
hamplay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2356	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Vincelles.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbty	2340	54672		Auxerre	9	9	9
Charentenny	1464	19056	Coulange-la-V	Courson]	7	20	20
Charmoy	698		Joign y	Bassou	10	10	23
Charny	1762	29243	Charny _	Charny_	»	29	48
hassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	3	21	56
Chassy	1645	21401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastellux	1055	87 22	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chastenay	903	11344	Courson	Courson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézela y	ChCensoir	14	29	. 31
Châtel-Gé rard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	53
Chaumont	864	29139	Pont-sYonne		9	20	76
Chaumot	1486	24207	Ws -Yonne	W. sYonne	7	24	51
Chemilly, pr. Seignet.		12091	Seignelay	Seignelay))	12	12
Chemilly-sur-Serein	1294	9743	Chablis	Chablis	5	28	28
Chêne-Arnoult	911	9707	Charny	Charny	8	31	49 -
Che ney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny Chéroy	973	22058	Seignelay	Laroche	n	22	22
	1052	23320			29	22	69

communes.	erficie bect.	d fon k	GANTONS	BUREAUX		LSTAN COM	
COMMONES.	Superfici	devenu fon- cier selon la matrice ca- dastrale,	CANTONS.	de POSTE.	au cant.	l'arr.	au chef-
Chéu	748	26 690	StFlorentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2350	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1878	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy .	232	4202	Se-gnelay	Brienon	5	18	18
Chigy .	1554	19481	Wl'Archev.	VV -!'Archev	8	17	15
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	43
Cisery	469	18812	Guillon	Cussy-les-F.	3	10	54
Ci vry	1671	15050	L'Isle-sle-S.	L'Isle	2	16	49
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	2	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	. 3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-l-B	12	12	5
Coulangeron	. 781	6969	Coulange-la-V	Coulange-l-V	19	17	17
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulange-la-V	Coul -sur-Y.	»	13	13
Conlanges-sur-Y.	1058	21081	Coulsur-Y.	Coulla V.	-33	32	39
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	49
Conrceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	81
Courgenay	2989	29947	W l'Archev.	W-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	12
Courlon	1673	37959	Sergines	Pont	7	19	75
Courson	3419	35604	Courson	Courson .	,	22	29
Courtoin	615	12598	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14551	L'Isle-sle-S.	L'Isle-s-e-S.	4	14	43
Crain	989	6582	Coul sur-Y.	Coul-sur-Y.	i	53	32
Craven	2254	39197	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	5952	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	69
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	2	22	49
Cussy-les-Forges	1362	54303	Guillon	Cussy les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-sYonne	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12575	Charny	Charny	6	25	41
Diges	3596	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Cerisiers	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-s.le-S.	L'Isle	3	15	49
Dixmont	4218	36991	WsYonne	W-s. Yonne	11	15	49
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	-6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-sur-Cure	2057	22674	Vézela y	Vézelav	11	15	51
Domecy-sur-le-Vaut	621	8046	Avalion	Avallon	.6	9	49
Dracy	2184	22700	Toucy	Villiers-S-B.	-0	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coulsur-Y.	12	34	34
Dyé	1700	15245	Flogny	Flogny	6	10	9.8
Eglény	802	10788	Toucy	Pourrain	10	17	17
Egriselles-le-Bocage	2369	20431	Sens	Egriselles-l-B	12	12	54
Epineau-les-Voves	704		Joigny	Bassou	8	8	39
Epineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	926
Escamps	2294		Coulange-la-V	Coulance LV	10	12	10
			1 ~onianec.ia- A	Annranke-1- #	10	.2	10

COMMUNES.	Superficie en hect.	rier selon la matrice ea-	CANTONS.	BURKAUX	de la commune		
CORRUNAS.	Supe en b	rier re matric	GANTONS.	POSTE.	au cant.	l'arr.	au chef-i
Escolives	750	19706	Coulange-la-V	Coulla-Vin.	6	10	20
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15 28	13
Essert	540		Vermenton	Vermenton	6		28
Etais	4479		Coul -sur-Y.	Coulsur-Y.	17	53	43
Etaule .	839		Avallon	Avallon	4	4	46
<u>E</u> tign y	685	11802		Sens	8	_8	49
Etivey	2803		Noyers	Novers	19	32	58
Evry	454 556		Pont-sYonne		5 3	78 30	61
Festigny	1250		Coulsur-Y. VVl'Archev.	Coulsur-Y.	4	20	30 56
Flacy	1628	20933		Wl'Arch.	11	14	78
Fleurigny	1505		Sergines Aillant	Thorigny Fleury	9	17	15
Fleury Fléy	817		Tomperre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266		Flogny	Flogny	*	15	31
Foissy	2458	35771		Wl'Arch.	5	20	53
Foissy-lès-Vézelay	553		Vézelay	Vézelay	5	15	49
Fontaine-la-Gail.	1061		Sens	Sens	9	9	55
Fontaines	2516		Saint-Fargeau.		18	55	30
Fontenailles	275		Courson	Courson	3	22	22
Fontenay, p. Vézelay	1548	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay, p. Chablis	509	3655	Chablis	Chablis	5	23	24
Fontenay-sFour.	1234	11135	Coulsur-Y.	Courson	10	24	23
Fontenouilles.	1646		Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590		StSauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Cheroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917	»	Cerisiers	Chailley	13	31	41
Fouronnes	1779	15057	Courson	Courson	5	22	23
Fresnes	497		Noyers	Noyers	7	13	34 54
Fulvy	383	13777	101 111	Chablia	4 2	23 21	21
Fyé Com i n	695 1167	6827	StFlorentin	StFlorentin	4	35	21 35
Germign y	1077	1 52690	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Gigny	1634	10092	Avallon	Avallon	8	7	23
Girolles Givry	843	13824		Id.	8	10	38
Gizy-les-Nobles	1092	77697	Pont-sYonne	Pont-sur-V	4	10	68
Gland	1667	10900	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grand-Champ	2829	31491	Charny	Charny	ıi	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7150	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2576	17909	:Novers	Noyers	6	26	49
Gron	1173	17956	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Guillon	»	15	56
Gargy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Évêque	1499	12058	Coulange la-V	Coul. la-Vin.	6	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id.	Id.	2	14	14
Irancy	1198		Coulange-la-V	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Availon	Avallon	7	7	47
Jaulges Joinne		42554	StFlorentin	StFlorentin	7	30	30
Joigny	4667		Joigny Noyers	Joigny	>	» (37	27
Joanney	594	g3838	L'Isle-sle-S.	Noyers	3	23	40
Jouy Joux	4379	83313	Chéron	Lucy-le-Bois Chéroy	14 5	18	3 <u>9</u>
uI	1761	00292	Chéroy	OTTELON	9	24	6 8

	erficie beot.	on la		BUREAUX		STAN(
COMMUNES.	Superfici en heot.	kevenu fon- cier selon la matrice ca- dastrale.	CANTONS.	de Poste.	att 1	arr.	au
Jully	1976	50679		Ancy-l-Franc	12	30	69
Junay	363	8135	Tonnerre	Tonnerre	4	4	.35
Jussy	728 849	142 ²⁷ 150 ²⁵	Coulange-la-V	Coulange I-V	3	10	10
La Belliole	1857	51965	Chéroy	Sı-Valérien	9	16 9	58 36
La Celle-Saint-Cyr. La Chapelle-sOr.	1792	25718	Saint-Julien Sergines	Joigny Thorigny	7	11	61
La Chapelle-Vaupelt.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-vieille-F	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	39
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	10
La Ferté-Loupière	3048		((main)	Charny	12	18	39
Lailly	2248		1 4 4 1 1EL OLLO	W. l'Arch.	4	23	50
Lain	1018		Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2500	1675	StSauveur	StSauveur	10	40 26	46 20
Lalande	1			Toucy: Charny	3	30	54
La Moihe-aux Auln.	1160		VVl'Archev.	Thorigny	12	14	69
La Postolle Lasson	707	1380	Flogny	Neuvy	13	28	32
Lavau	5506	4536	Saint-Fargeau	Saint-Farg.	8	55	50
La Villotte	1217	1107	Aillant	Villiers-St-B		32	35
Les Bordes	1868		WsYonne	WsYonn	. 8	18	48
Les Ormes	855		3 Aillant	Aillant	7	20	29
Les Siéges	2360	2907	VVl'Archev.	VV!'Arch.	8		42
Leugny	1334	1 3017	Toucy	Toucy	8		23
Le Vault	1519	3351	Avallon	Avallon	1 .7		48
Levis	1209	1581 6 4059	Toucy	Toucy	117		26
Lezinnes	1		' Luch Ich I am	Chablis	111	1	.45 27
Lichères p. Aigremon				Chât-Censoir			37
Licheres p. Chatel-C	115		VELCIAY	Ligny	5		11
Lignorelles	271	5243	o Ligny 3 Id.	Id.	;	1 11	23
Ligny Lindry	1529	2 1513	Toucy	Pourrain	14	1	
L'Isle-sur-le-Serein	400	ປ 949U	'I L'Isle-s-le-S.	L'Isle	_ x	14	48
Lixy	147	6 2133	5 Dante Vann	Pont	1 12	16	62
Looze	63	6 1938	Joigny	Joigny	5		
Louesme	103	/ 1100	Bléneau	Villiers-St-E			
Lucy-le-Bois	188			Lucy-le-Boi			
Lucy-sur-Cure	52 81	9 1352	Vermenton	Vermenton Coulsur-Y	. 4		
Lucy-sur-Yonne	307	5 1302 5 8487	Coulsur-Y.	Avallon	1		1
Magny	61	6 1150	Availon	Sens			
Maillot	237		Dens	Arcy-sur-C.			
Mailly-la-Ville	371		i v cimiemion	0 1			
Mailly-le-Château	218	1 134	Sens	Sens		8 8	
Malay-le-Grand Malay-le-Petit	110	4 314	39 Id	Id.		6 6	
Malicorne	159		Charny	Charny		8 39	30
Maligny	222		Ligny	Ligny		4 20	
Marchais-Beton	112		Charny	Charny		8 37	
Marmeaux	107		Guillon	Guillon	1 10		
Marsangis	146		Sells	Sens	1.1	- 1	
Massangis	270		" 17 TRIG-816-F				
Melisey	221	ىمە: ا	Cruzy	Tanlay	1		
Menades	57			Vézelay	1		1 -
Mercy	1 40	"	Brienon	Brienon	1	5 2:	-1 20

COMMUNES.	erficie hect.	u fou- Flon ta e ca-	CANTONS	BUREAUX	de la commune		
COMMUNES.	Stperfici en hect.	nevenu cier selo matrice dastrale,	CANTONS.	de Poste.	au cant.	l'arr	au chef-l
Méré	1186		Ligny	Ligny	6	26	2
Merry-la-Vallée	1832		Aillant	Aillant	11	24 18	2
Merry-Sec	1419		Courson	Courson	5	32	13
léry-sur-Yonne	2363	16855	Coulsur-Y.	Coulsur-Y.	9	35	3
Mézilles	5245				10	13	3
dichery	1705		Pont-s -Yonne		4	16	6
<u>figé</u>	1462		Coulanges.1V	Coulla-Vin.	6	9.	, 1
ligennes	1656		Joigny	Laroche	10	16	.2
Ailly	549		Chablis	Chablis	2	15.	. 1
lôla y	1200	13896	Noyers	Noyers	6	24	3
lolesmes	950			Courson	3	12	2
J oli non s	1191		Wl'Archev.	VVl'Arch.	2	7	5
lolo•me	2451	19594		Tanlay	7	6	4
lonéte au	1130	1		Auxerre	6	19	_
Iontacher	1847	33090	Chéroy	Ché r oy	4	12	6
lontign y	1619	21446		Ligny	8	17	1
lontillot	2245	26358	Vézelay	Vézelay	7	13	3
lontréal	742	30687		Guillon	6	1!	5
lont-Saint-Sulpice	1962	51585	Seignelay	Brienon	7	21	9
louffy	489	14539		Courson	5	19	1
oulins, près Noyers	1513	10246	Noyers	Noyers	6	18	4
loulins sur-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	23	9
lou iers	3142	29394	StSauveur	StSauveur	2	42	4
ailly	2792	32405	Sens	Sens	6	6	6
cuilly	1339	38905		Bassou	10	11	9
euvy	1906	47308		Neuvy	13	28	3
itry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	3
oé	854	8580		Theil	11	11	4
oyers	3566	34443	Noyers	Noyers) >	20	3
uits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	. 5
rmoy	1332	26342	Seignelay	Brienon	7	20	9
uanne	2916	37737	Courson	Courson	9	24	9
acy-sur-Armançon	1335	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	6	14	4
ail) y	1489	25297		Sergines	6	18	7
arly	2077	28591		Toucy	6	19]
aron	1050	17854	Sens	Sens	4	4	
arcy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	7.	19	9
aroy-sur-Tholon	421	12540	Joigny	Joigny	4	4	3
asilly .	999	6007	Noyers	Noyers	6	26	4
assy	574		Sens	WsYonne	10	10	4
ercey	957	19243	Flogny	Flogny	4	19	8
erreuse	574	5544	StSauveur	StSauveur	10	45	4
erreux	2637		Charny	Charny	7	26	3
errigny	1265		Auxerre	Auxerre	4	4	
errigny-s-Armançon	1581	28836			14	32	
ierre-Perthuis	, 734	7853	Vézelay	Vézelay	6	13	
iffonds	2456			Villen sY.	13	30	Ł
imelies	99	1		Cruzy	4.	17	ę
izy	1208	4	Guillon	Guillon	6	21	,
lessis-du-Mée	777		Sergines	Sergines	9	19	7
lessis-Saint-Jean	1103	20672	Id.	Îd.	4	18	7
oilly	1256		Aillant	Aillant	6	17	1
oilly-sur-le-Serein	2128		Novers	Chablis	l	13	9

COMMUNES.	rficie hec.	lon la	a t vmotra	BUREAUX	DIS de la	COMI	
COMMUNES.	Superfici en hec.	Revenu i cier seloi matrice dastrale.	CANTONS.	de POSTE	au cant.	arr.	au chef-l.
Poinchy	506		Chablis	Chablis	2 4	7 14	17
Pontaubert	391	11907	Availon	Avallon	4	20	52
Pontigny	1192			Ligny	12	14	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	VVl'Archev.	Theil	12	19	49
Pont-sur-Yonne	1658			Pont	10	15	68
Pourrain	2385			Pourrain	10	15	15
Précy	2116		Saint-Julien	Joigny	18	14	41 33
Précy-le-Sec Prégilbert	1674 680		L'Isle-s. le-S.	Lucy-le-Bois	7	23	23
Prehy	4418	1	Vermenton . Chablis	Vermenton	8	16	16
Provency	1188	1	L'Isle-sur-S.	Chablis	7	8	45
Pruncy	2489		Charny	L'Isle-s-le-S.	4	26	40
Quarré-les-Tombes	4605			Charny Ouarre	33	20	64
Quartercal Tombes	872			Auxerre	7	7	7
Ouincerot	991	6813	TAMACTIC .	Cruzy	12	20	55
Ravières	2185		[4. 42]	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479		St-Florentin	StFlorentin	8	24	24
Roffey	854	19293	Flogny	Flogny	1 0	9	32
Rogny et Saint-Eusoge	3258	23290	Bléneau ·	Rogny	8	53	60
Ronchères	1136		Saint-Fargeau	StFargeau	5	39	40
Rousson	561	76655	WsYonne	Villen -sur-Y	3	20	47
Rouvray	759		Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	594	8285	Sens	Sens	7	7	50
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	15	29	29
Saintpuits	2283		StSauveur	Entrains	1 4 v	45	45
Saint-Agnan	1344		. One of Louisic	Wl-Guyard	4	22	79
Saint-André	1434		74	Guillon	8	13 21	58
StAubin-Chât:-neuf	2490		. 1.3300110	Aillant	5	5	25
StAubin-sur-Youne Saint-Brancher	887		10.3.6.23	Villevalier	7	10	40
Saint-Bris	22()2 3124		8	Cussy les F.	9	9	58
Saint-Cydroine	893	70048	Auxerre	Saint-Bris Laroche	6	6	9 25
Saint-Clément	847	18174	Joigny	Sens .	3	3	59
Saint · Cyr-les-Colons	3459		Chablis	Chablis	10	18	18
Saint-Denis pres Sens	674	1		Sens	4	4	60
StDenis-sOuanne	1021	7421	100	Charny	9	29	38
Saint-Fargeau	5080		Saint-Fargeau	St-Fargeau		48	44
Saint-Florentin	1102	1	St-Florentin.	St-Florentin	w w	31	31
Saint-Georges	960			Auxerre	4	4	4
StGermain-des-Ch.	3592	1 -00.00		Chastellux	9	10	57
Saint-Julien-du-Sault	2381	84489		Saint-Julien) »	10	37
Saint-Léger	3381	33528		Quarré	5	21	63
Saint-Loup-d'Ordon	1767	83539		Saint-Julien	11	21	48
StMartin-dChamps	3422	83438		St-Fårgeau	4	47	48
Saint-Martin d'Ordon	1017	17892	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
StMartin-du-Tertre	692	1 0001	Sens	Sens ,	3	3	59
St. Martin-sur Arm.	.1412		Cruzy	Tanlay	15	9	44
StMartin-sur-Ocre	458	(02.00	1 -	Miliant	9	21	20
StMartin-sOreuse	1591	19320	1 0	Thorigny	9	12	64
StMartin-sOuanne		10171	Charny	Charny	6	30	40
StMaurice-aux-R-H.	3317	33546	1	Thorigny	19	24	68
St. Maurice-le-Viel.	493	9894	Aillant	Aillant	7	20	29

COMMUNES.	Superficie en hect.	nu fon- sion la se ca- le.	CANTONS.	BURBAUX		STAN Com	ANCE mmune	
00220,11201	Supe en l	revenu for cier selon l matrice ca dastrale.	dan 10,119.	de POSTE.	au cant.	i'arr.	au chef-	
StMaurice-Thiz.	195	4785	Aillant	Aillant	7	18	2	
Saint-Moré.	1198			Arcy	15	17	3	
Saint-Père	1560			Vézelay	2	13	4	
Saint-Privé	4141			Bléneau	5	51	5	
StRomain-le-Preux	1036		Saint-Julien	Joigny	14		3	
Saint-Sauveur	3087		St -Sauveur	StSauveur	,,	38	3	
aint-Valérien	2232	47131	Chéroy	St-Valérien	8		6	
ain-Vinnemer	1262	25156	Cruzy	Tanla y	15	11	4	
te-Colombe, p. L'Iste	1848	41389	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sle-S.	1 5	11	4	
te-Colombe-s -Loing	1476		S1Sauveur	StSauveur	7		4	
ainte-Magnance	1937	24730	Quarré-les-T.	Cussy-les-F.	14	41	6	
ainte-Pallaye	407	11479	Vermenton	Vermenton	7	14	2	
einte-Vertu	1435		Noyers	Novers	ģ	22	3	
aints	2771		StSauveur	StSauveur		14	3	
	999			Sens	5	35	5	
aligny	1244		Ancy-le-Franc		5	5	4	
ambourg	935		Guillon	Guillon	1	13	5	
antigny	2564		Novers		9	21	4	
arry	483			Noyers	7	27	5	
auvig n y-le-Be uréa l				Cussy-les-F.	4	16	_	
ouvieny-le-Bois	1534			Avallon	4	4	4	
avigny	1644			Egriselles-l-B	17	20	5	
vigny-en-Terre-pl.	869			Cussy-les-F.	2	14	5	
ceaux	1323			Guillon	8	11	5	
eignelay	1346	45189	Seignelay	Seignelay	. »	17	1	
ementron	1169		Courson	Courson	12	30	2	
enan	1754		Aillant	Joigny	6	10	2	
nnevoi-le-Bas	869		Gruzy	Cruzy	9	28	6	
nnevoi-le-Haut	884	14835	Id.	Id.	9	28	6	
ens	2166	287774	Sens	Sens	l »	i i	5	
peaux	1991	40714	Saint-Julien	Joigny .	14	15	5	
eptfonds	1801	8413	Saint-Fargeau	St-Fargeau	7		4	
rbonnes	993	26504	Sergines	Pont	5	39	7	
rgines	1896	53786		Sergines	»	15	7:	
rmizelles	701		Avallon	Avallon	1 1	17	3	
rrigny	750		Tonnerre	Tonnerre	12	12	3	
ery	425		Vermenton	Arcy-sCure	5	5	20	
gnes	1043		Sergines		8	26	70	
mmecaise	1552		Aillant	l'Illorigny	15	24	30	
rmery	3160		Flogny	Aillant	10	23	39	
	2162	31976		Neuvy-Saut.	19	33	63	
ucy	2650			Sens	7	7	36	
ugères			Saint-Sauveur	StSauveur	14	36	34	
umaintrain	1061		Flogny	Neuvy	9	24		
igny	1786	41120	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	7	25	60	
bligny	182	9683	Chéroy	Sens	15	8	58	
ingy	2081	22166	Courson	Courson	7	28	28	
lcy	688	9541	L'Isle-sle-S.	L'Isle-sur-S.	6	16	- 50	
nlay	1298	38850	Cruzy	Tanlay	10	9	44	
nnerre	2893	27822	Bléneau	Mézilles	16	38	38	
roiseau	343	6321	Vézelay	Vézela v	7	9	46	
arot	235	8630	Availoni	Avallon	6	6	41	
ieil	1155	19897	W -l'Archev.	Theil	14	15	48	
izy	554	12176	Guillon	Guillon	7	15	49	

		rficie ect.	lon la	a A NIMO NA	BURBAUX	de la commune		
- COMM	UNES.	Superficient en hect.	cier selon la matrice ca- dastrule.	CANTONS.	de Poste.	au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Thorigny	. •	1705	18375	Wl'Archev.	Thorigny	16	15	65 •51
Thury		2322	19280		St-Sauveur	9	35	55
Tissé		596		Tonnerre	Tonnerre	6	6	33
Tonnerre			165112 52276	Id.	Id.		23	27
Toucy		3186 4696		1	Toucy	9	45	43
Treigny		688		Guillon	Treigny Guillon	9	13	55
Trévilly		661		Cruzy	Cruzy	12	20	53
Trichey Tronchoy	·	659		Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-	Yonne	830	11039	Coulange-s - Y	Vermenton	15	23	25
Turny		2487		Brienon	StFlorentin	16	33	37
Val-de-Me	PCV	1345			Coulange-I-V		16	16
Vallan	,	1166		Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery		1242	17658	Chérov	Chérov	6	19	70
Vareil le	•	1041	15583	VV l'Archev.	Theil	11	17	50
Varennes		1005	9941	Ligny.	Ligny	12	23	23
Vassy		744	17353	Guillon	Guillon	10	23	67
Vaudeurs		2744	21052	Cerisiers	Cerisiers	16	28	40
Vaumort		1452		Sens	Theil	15	15	46
Vaux	'	425	14330	Auxerre	Auxerre	6	26	6
Venizy		4893	111103	Brienon	StFlorentin	10	17	32
Venouse		792	12069	Ligny	Ligny	7	7	17
Venoy		2274	48007	Auxerre	Auxerre	6	6	6 27
Vergigny		2725		StFlorentin	StFlorentin		7	42
Verlin		1410	25182	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	25
Vermento	n	2564	84172	Vermenton	Vermenton) »	23	53
Vernoy		1435	20843	Chéroy	Eg: iselles	16	18	49
Veron	•	1591		Sens.	Sens	9	9	77
Vertilly		561	4470	Sergines	Sergines	10	20	28
Vezannes		900			Tonnerre	10	10	45
Vézelay		1983		Vézelay	Vézelay	, ,	15 5	37
Vézinnes Vienes		650		Tonnerre	Tonnerre	5		58
Vignes Villeblevi	_	1177	1	Guillon	Guillon	3	18	78
Villeboug	11	716		Pont-sYonne	W -la-Guy.	10	21 12	64
Villecheti	TA	1181		Chéroy	SValérien Cerisiera	11 5	20	38
Villecien	••	942	17002	Cerisiers	Villevallier	6	6	41
Villefarge	913 ·	1378	48579	Joigny	Auxerre	6	6	6
Villefranc	he .	2327		Auxerre Charny	Charny	7	25	41
Villegardi	n	1454			Chéroy	4	21	66
Villemand	che	1439			Pont	2	14	70
Villemer		426		Aillant	Bassou	13	îi	12
Villenavot	te	219			Pont	6	6	68
Villeneuv	e-la-Dond.	1074			St-Valérien	12	14	50
Villeneuve	-la-Guvard	1658		Pont-sYonne			24	81
Villeneuv	e-les-Gen.	2468			Mézilles	13	41	41
	-StSalve	704		Ligny	Ligny	11	11	14
	·l'Archev.	695			W-l'Archev	,	24	49
Villeneuve	-sur-Yonne			W sur Yonne	Villensur-Y	,	17	97
Villeperot	== -•-	869		l'ont-sYonne	Pont	4	-8	19
Villerov		710		Chéroy	Sens	13	9	45
Villethier	· Y	2088			Pont-sur-Y.	12	19	4]
Villevallie		837		Joigny	Villevallier	9		4

COMMUNES.	Superficie en hect.	enu fou- selon la rice ca-	CANTONS.	B URBAUX de	DISTANCE de la commune		
	Supe	Reven Cier s marri		POSTE.	au cant.	l'arr.	au chef-l.
Villiers-Bonneux	1454	16761	Sergines	Thorigny	11	19	36
Villiers-les-Hauts	1911	44465	Incv-le-Franc	Ancy-le-Fr.	6	24	59
Villiers-Louis	1107		Wl'Archev.	Sens	10	11	53
Villiers-Saint-Benoit	290		Aillant	Villiers-SB.	17	30	34
Villiers-sur-Tholon	1550			Aillant	2	13	27
Villiers-Vineux	1118	13561	Flogny	Flogny	4	16	39
Villon	943	10553	Cruzy	Cruzy	8	21	57
Villy	585	12771	Ligny	Ligny	4	19	13
Vincelles	1253	17980	Coulange-la-V	Vincelles	6	13	13
Vincelottes	185	11016	Id.	Id.	6	14	10
Vinneuf	1526	35945	Sergines	Pont	10	20	73
Vireaux	1458	22404	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	10	12	40
Viviers	918	7553	Tonnerre	Tonnerre	7	7	63
Voisines	2713		Wl'Archev.	Thorigny	15	11	23
Volgré	954		Aillant	Joigny	6	10	73
Vontenay	1004		Vézela y	Arcy	13	15	13
Yrouerre	1428	10101	Tonnerre	Tonnerre	8	8	17

TABLEAU des communes par arrondissement et par ordre alphabétique.

Population**, noms des Maires, Adjoints, Curés*, Desservants et Instituteurs.

Communes.	Popula- tion.	MAIRES.	Adjoints.	CURÉS.	INSTI- TUTEURS,
		Arrondissem	ent d'Auxerre.		
Accolay	1018	Momon	Momon Félix	Leblanc	Tachy
Aigremont	159	Duchâtel F.	Beaudoin	i – I	Lamotte
Andryes	I 185	Lapert Lazare	André Alban	Gibier	Duchátel
Appoigny }	1800	Levrat	Jouard-Debriat	l'lait .	Lauren!
Arcy-sur-Cure	1502		Bezanger	Remy	Bethery
Augy		Drouhin	Thevenin	Picq	Joffrain fils
		Bon Martineau	/	(FORTIN	Petit-Sigault
AUXERRE	15119			BERNARD	Peltier
		des Chesnez 🛠	Joly-Fleutelot	LARPEUIL (Prot
Avrollès	665	Regnard	Rameau	Guerbet	Delécolle
Bazariies		Gourlot	Melou Bernard	Pradene	Camus
Beaumont		Cudarne	Chavance	Monot	Malapris
Beauvoir		Lavollée Victor		Verdier	Tissier
Beine		Hardy	Roblot	Boucays	Callé
Bessy		Gillot	Bureau	Beau	Leblanc
Bleigny-le-Carreau		Truchy	Chané	Roux	Bouquet
Bois-d'Arcy	128		Thomas	Colard	Cambuzat
Bouilly			Létang	Dumont	Létang
Chablis		Gounot	Charlier Mottot	THOMAS	Plain
Champs	597	Binoche	Regnaudin	Regnard	Hugot
Charbuy	1579	Mocquot	Fleury	Droit	Godard
Charentenay	661	Foudrist	Paris	Roidot	Devillaire
Chastenay		Dejust-Deserin	Gauthier J	Fortin	Huot
Chemilly pr. Seign.	595	Dodun	Doré	Arnoult	Moret
Chemilly-sur-Serein	362	Jacquillat	Villain.	Thierriat	Villain
Cheny	878	Albanel	Durand	Rappeneau	Creveau
Chéu	671	Fromonot	Guignard	Lusson	Robin
Chevannes	1374	Gauchot	Bufferne	GAILHARD	Bricard
Chichée	694	Petit	Notion	Droin	Filleux
Chichy	80	Sourdillat	Cappé	_	N.
Chitry	657	Raoul Alexere	Hamelin	Collin	Baudoin
Coulanges-l. Vineuse	4	Livras fils	Guyard	Huor	Ansault
Coulangeron		Sonnet	Durand	Suisse	Bellot
Coulanges-sYonne		Barrey *	Poulin	DONDAINE	Devinat
Courgis	631		Forgeot	Bruley .	Ménétrier
Courson	1415	Bouillié	Loury	QUERQUELIN	Soupey
Crain	843		Tétard	Ğrandjean	Moreau
Cravan		Fosseyeux pere		NICOLLE (G.)	Ouillaut
Diges \		Poulin	Lechiche	Fouinat	Mathieu
Dracy 1		Lesire	Chataignier	Verlot	Hurlot
Druyes		Montagne	Moreau	Duranton (A.)	
Eglény		Bercier	Drigeard	Verdier	Girard
FRIGHT	1 000	(DCI 0.5.	121.60	1	,

^(*) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres it ques, et ceux des desservants bineurs en lettres romaines. Un — indique les communes i ales à une autre pour le culte.

(**) La population est indiquée d'après le dernier recensement quinquennal de 1856.

communes.	Popula- tion.	Matres.	ADJOINTS.	CUR Ž S.	INSTI- TUTEURS
tamps		Guinant	Lechien	Julien	Dumont
tolives		Briffaut	Renaudin	Foussat	Bourdillat
iert		Rétif	Barrault	Langin	Bourdillat P.
k on Etais-la-Sauvin		Meriot	Mercier	Merlot	Roux
tigny Henailles		Poirson	Courtet	Grandjean	Duchatel
Henay or. Chablis		Cormier Fèvre Nicolas	Berson Fèvre Claude	Power	Frontier Tanière
nenay-sous-Four		Bourdillat Jacq.	Gautrot	Boyer Servolles	Brisedoux
Henoy		Boulard-Moreau	Allard père	Rémond L.	Vié
ironnes		Droin	Bonnotte	Grimaldi	Verot
1		Lasnier	Dauvissat	Bidault	Prevost
migny .		Fournier	Cretié	Paillet	Jay
2 V		Naillet fils	Deschamp	Roblet	Berault
l'Evêque .	586	Guyard	Duru	Lemasson	Perream
Iterive	355	Guillot	Girard	Bullacer	Gauthier
7	1562	Tasche	Fèvre	Pélissier	Laporte
icy `	966	Mainferme	Chapt Etienne	Jové	Libroste
lges	507	de Drouas	Cordier	Lemoyne	Vallet
Ŋ		Brunet	Vigreux	Foussat	Mergier
hapelle-Vaup.	237	Papavoine	Hugot	Massabuau	Arbinet
1 - ;		Depieyres .	Dvvglas	Marsal	Pichon
isecq		Merlot	Montassier	Thedenat	Méreau
nde .		De la Celle	Gallon	Emery	Gillet
pay .		Puissant	Rejust	Cazes	Gaulon
3		Front	Morienne	Fortin Pothin	Perreau fife
ères près Aigr. Orelles	364		Gros	Raoul	Boucherat
ruersen	40.5	Hugot Baudouin Berd	Tremblay Blonde	GOURLOT	Haseur
bry i		Couillaut	Favot	Dupuis	Besse Thevenot
-sur-Cure	1258 351	Ducrot	Poinsot	Denis	Grégoire
-sur-Yonge	488	Tayon	Robineau		Laurant
ly-la-Ville		Vespérini	Amiot	Moreau	Blanche
y-le-Chateau	978	Badin d'Hurteb.	Boizanté	Chapiet Jojet	Boulles
Iny		Rabé	Roblot	HUCHARD	Bertrand
-	299	n 1	Maison	Bardout	Jublin
y-Sec	517	Foudriat	Lordoneis	Suisse	Louzon
7-sur-Yonne	645	Moujon	Millereau	Lemasson	Morin
	1004	Manigot	Mathé	Lecterc	Laurant pere
,	₹80	Fodlley Jean	Vocoret	Gautherin	Milachon
smes	364	Jarry	Millot	Querquelin	Guimard
tteau	888	Boursin	Potherat	Cartaut (m.)	Colson
tigny	702	dé Billy	Lamas	Petit	Massé
Saint-Sulpice.	2528	A illey	Mouturat	Robert	Thibault
Ŋ	253	Vaury	Godard Roblin	Roidot	Chatais
lins s Ouanne.	845	Heudelet		Ribouleau	Muzard
Ders		Douté	Grossier	Laurent	Carré
0y	786		N.	Laroche	Goudon
ne .		Léguillon	Gillon	Fortin	Dejust
l-les-Robins		Dejust	Buzigny	Blaisau Soisson	Tachy
XISE		Morisset	Pétiot	Duru	Marlot
Eny		De Bourste	Vinot	Gautherin	Lasnier Rouillier
tay		Dauvissat	Chatelain		Devillat
(TI)	788	Cambuzat	Rabé	\ Boyer	I Desimat

CÓMMUNES	Popula- tion.	Maires.	ADJOINTS.	curés.	INSTI- TUTEUR
Pourrain		Baudoin	Bougault	Gateau	Vosgien
Prégilbert		Chaslin	Guilly	Pradenc	Amelin
Prehy	227	Marsault	Se_uin	Bruley	Lebel
Quenne		Guyard	Troillé	Rousseau Gourmand	Godard pê Perrin
Rebourceaux		Bellanger de R.	Lapoix	Laur	Jouby
Rouvray	373	Guillé	Duranton Cornevin	Boyer	Mitaine
Sacy	766	Rouard B®Chaillou des	Collicain	Linger	METCATILE
Sainpuits	945		Roux	Bertrand	Houard
		Barres, O.,* Hadery	N.	(Dufourt	
Saint-Bris	1791	rrader y	***	Guerin(à Bailly)	Peltier
Saint-Cyr-les Colons	794	Griffe (M)	Griffe (N)	Mathieu	Chéreau
Sainte-Colombe	727	Huyard	Laurent	Regnauli	Barlou
Sainte-Pallaye	283	De Bonnaire	Chevillard	\	Lhéritier
Saint-Florentin	2305	Decourtive	Piron	VOIBIN	Barat
Saint-Georges	623	Tungnaud	Denis	Giffard	Prot
Saints	1347	de Bontin	Thillière	Méaume	Perdu
Saint-Sauveur	1775		Jarry	SICARD	Dezerville
Seignelay	1540	Frottier	Collot	VALLOT	Fr. Adolp
Sementron	486	Gentil de la Br.	Bouillié	Cazes	Jussot
Sery	265 1413	1 Donac quie	Desbouez	Grillet de Sery	Duchamp
Sougères			Guenot Jean	Duranton (C.)	Godard fi
Taingy	1141	Rotté	Pellet	Greneau	Barbenoir
Thury -	1144	Pascault	Angilbert	`Gaben	Raoul
Toucy	2823	Arrault	Paqueau N.	Monel	Poitout
Treigny	2508	Régnier	Guiblin Mercier	Montassier	Humbert
Trucy-sur-Yonne	401	Guilly	Dufour	Vesperini	í Droin
Val-de-Mercy	506		Dupont	Laurant	Goussot
Vallan		Guyon	Rocard	Legast	Bertin
Varennes		Veuillot Augus		Poyard	Givaudin
Vaux Vanance		Dujon	Piat	Troué	Breuillar
Venouse		Perrignon	Chardon	Bernard	Chaprot
Venoy	120	Paulvé	Naulin	Ladrée	Carré
Vanciony	l	1. r c	Horsot	Régnier	Joffrain
Vergigny	49	de Lenferna	(Grison	1 "	Pourreau
Vermenton	251	⁸ Jeannez	Juventy	NICOLLE (C.)	Berault
Villefargeau	4.5	Flandin	Coquibus	\ Joachim	Damon
Villeneuve-S'-Salve	94	Rimbert	Robin	1-	Piestre
Villy	19	Philippon	Baillard	Raoul	N.
Vincelles	85	De Badereau	Truchon	Fabier	Mouchot
Vincelottes	44	Bardout Thomas	BardoutHugo	id. (b.)	Lhéritier
	•	Arrondisseme		=	•
Angoly	1 ×4	Santigny	Montarlot	Grosset Cle	Guettard
Angely Annay-la-Côte	47		Sussey	\ Frénial aîné	Benoist
Annay-ia-Cole Annéot		Goupilleau	Guyot	Frénial jeune	N.
Annoux	1	d'Avoust	Bonnetat	Gourlet	Plain
Anstrudes		6 N.	Cunault	Aubert	Berthuot
Anstrudes Asnières		Refrégé	Forestier	Voisinot	Guechot
Ashieres		4 Guillin	Defert	Countd	Cailleux
	. 07	~ ; ~ ~~~~~			

communes.	Popula- tion.	maires.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI- TUTEURS.
LVALLON	8548	Fèvre	Houdaille	DARCY	{ Lasnier
leauvilliers	•06	Morot de Grési-	Morozot . Léger	GALLY	Rousseau
llacy	268			Lavancy Comparet	Perreau
lannay	261			Plagnard A.	Dignat. Minard
rosses	1138	Berthoux	Régobis	Gautheron Nic.	Chatteau
ussières	409	Bourdillat	Collin	Naudin	Perreau
hamoux	419	Philippon	Cambuzat	Gally J B.	Sonnois
hastellux hàtel-Censoir	706	Augueux	Perrey	Lairot F.	Hugnot
isery-les-GOrmes	1346 150		Maurin	AUVRAY	Olivier
ivry		Roi	Barbier Ed.	Vosgien	Gourliau
outarnoux		Piault	Riotte	Ravercau	Ménétrier
assy-les-Forges			Josserand Millot	Baudot	Riboullot
issangis		Millot	Rougeot	Cartault	Gally
emecy-sur-Cure		Gontard	Gauffroy	Moreau	Dondenn e
omecy-sle-Vault	384		Guienot	Cunault	Dizien Tavaillot
taules	55 5	Gariel	Le duc	Morlet	Rouard
pissy-les-Vézelay	439	-william	Villiers	Hilaire Charles	Marcellot
mtenay p. Vézelay	592		Rousset	Dessignolles	Gaillot
rolles	367	de Pomblain	Cunault	Evrard	Mairry
my i		Moiron	Febvre	Mathieu	Bernasse
tillon		de la Brosse	Rémond Louis	Aunave	Bourgoin
land		Arvault Challan	Porcheron	Vaches	Mulot
ux-la-Ville : Vanit		Porcheron	Rétif	Lairot L.	Moine
chères	208	Guibert	Santigny	Girard	Delagneau
Isle-sSer.	843	Chéru	Salé	Gusiloux	Chatais ·
	- 1		Fournier	Senequier	Bureau
ky-le-Bois		Picardat	Poyard	FAUVET	Cunault
igny		Noirot	Dizien	Gally	Patou Garnier
irmeaux	266	Halley	Garnier	Candras	Gézant
Issangis	595	Gueneaux	Tavoillot	Taquenet	Gueneau
mades	231	Pannetrat	Defert	Logerot	Charlier
mtillot		Pernot Pierre	Potdevin	Gautheron J. B.	Labalte
Intréal Erre-Perthuis		Delavault	Labbé	Paris.	Fouchard
tv		Berthier Garnier	Droin	Tremblay	Darlet ·
ntaubert	ROA	Perrot	Goureau	Courtet	Breuillard
écy-le-Sec		Levrault	Rolley	Minard	Bourgeot
ovency		Margue	Rousset Picard	Bourrey	Maisonneuve,
urré-les-Tombes		Chatelain	Guyard	Virally HENRY-VAAST	Moine
int-André	374	Teurreau	Verrier	Durlot	Chanlin Vois
int-Brancher	766	Santign v	Chartraire	Lestre	Voisenat Boisseau
inte-Colombe	425	Montandon	Jové	Leborne	Tissier
inte-Magnance		Demets .	Voillot	Delacosta ·	Levrais
Germain-des-Ch.	1201	Houdaille Louis	Gaudin	Cullin	Devoir
int-Léger	4474	l'ripier	Trucbot	Lavancy	Colas
int-Moré	893	Lefebvre-Nailly	Joublin	Bouchot	Gaumont
int-Père	1088	Lairot	Rolot	Compère	Peltier.
Btigny	334	Cogniot	Thoret	Mouchot	Lemaire
uvigny-le-Beuréal	176	Larue	Nieutin	B euillard	Barbier
uvigny-le-Bois vigny-en-Terre-P.	400	Bourrey Dorneau	Bailly	Tridon	Courtois
		- or near	Préaudot i	Breuillard	Riotte

communes.	Popula tion.	mainea,	ADJOINTS:	curės.	INSTI- TUTEUR
Sceaux		Guillier	Bécard	Guy ad	Convert
Sermiz elles	· \$98	Maillard	Gourdault	Piagnard	Bernasse
Talc y		Dion Pierre	Riotte	Pitois	Prévost
Tharoise au		d'Estuit d'Assay	Ruhot	Barré	Gerbaux
Tharot		Léger	Voillereau	Bailly	Meunier
Thizy	260	Montarlot	Leborne	Pitois	Lemoine
Trévilly	1	Santigny	Gauthier	Chavance	Boivin
Vassy Vázolom	•	Canat	Raverat	Bouttier Sergent	Seurre Sommet
Vézelay Vienes		Bozot	N.		Burlot
Vignes Voutena y		Barrault Bourgeois	Grossetête Chastellet	Dutarire Balès	Renaud
•		Arrondissem	ent de Joigny.		
A illant	1434	Aliais .	Lenoble	VIALA	Crédé
Arces		Baudoin	Fournier	Durand	Thollois
Armeau	836	Méreau	Landry	Rrétre	Dhivert
Bassou	745	Chambon	Ladoué	Lapierre	Roblot
Bellechaume	637	Dubois	Mercier	Bochot	Perdijor
Béon	604	Dupont	Renard	Hure	Courtin
Bléneau		Convert	Juillet	HENRION	Bertheld
Bligny-en-Othp	152	Delagneau	Chevreau	Mocquot	N.
Bœurs	916	Guerrey	Bouillancy	Brelet	Gerbere
Bonnard		Durand Dieudonné.		! —	Descave
Branches	598	Duval	Ravier Denis Bouvret	Delinotte	Guillon
Brienon	2561	Guérin	Gilbert	MARCANTONI	Pouillet
Brion	838	Paillot	l Caquelordat	Garnier	Mossot
Bussy-en-Othe	1245	Darnay	Fourrot	Moneyron	Perdijor
Bussy-le-Repos	•	Valtat	Pathier	Villain	Meigner
Cerilly	240		Gateau Aug.	Guillerat	Demogé Dubé
Cerisiers		Mellin	Audebert N.	BOISSELIER	Ricard
Cézy		Levert	Michaux	Jourde Julien	1
Chailley	1251	T 41 41	Baratinfils *	Julien	Gâteau
Chambeugle		Berthet		Pétiot	N. Frin
Champcevrais	928	Durand	Béguine Vicard	Morel	Forger
Champignelles Champlay	1348	Pellegrin	Fauchereau	Girault	Capet
Champlost	1486	Garreau Barthelemy	Paris	Bernard Juven.	Michau
·	1	ļ	Colson	Tridon Créne au	Balzace
Champvallon Chamvres		Buret de Ste-A.	Chollet	Fournier	Mercier
Charmoy	- ' -	Montmarin	Bruneau.	Beaucher	Bernot
Charny		Perdu	Mouchon	THOMAS	Hariot
Chassy		Précy aîné	Renon	Rodriguez	Girard
Chaumot		Landrier	Delidais	Heurley	Dufort,
Chêne-Arnoult		Rosse	Parmentier	O'Neil	N.
Chevillon		Garnier	Delanoue	Pensée	Champ
Chichery		Capet	Sapin Noël	Putois	Aubert
Coulours	539	Foiry	Colot	Guillerat	Gauche
Cudot	750		Baudoin	Sirejean	Loitron
Dicy	574	Amynot du Ch.	Dumand Aug.	Pillé	Veau fi
Dillo		Caquelordat	Coussé		N.
Dixmont		Soutin	Gaujard	Marcantoni	Vallet

COMMUNES.	Popula- tion.	MAIRES.	ADJOINTS,	Curės.	insti- tuteurs.
Epineau-les-Voves	471	Martin	David	Gauthier	Jay
Esnon	47 I	Hunot	Thierry	Nicole	Delécolle
Fleury	1437	Dubois	Courtois	Coulouvrier	Aluison
Fontaines	1039	Gonneau	Gruet	Marchand	Privé
Fontenouilles	534	Rosse Vrain	Esclavy C.	O'Neill	Gaillard
Fournaudin	423	Frottier	Seriot	Mariotte	Boulogne
Grand-Champ	4079	Berthet	Delétang	Benoit	Nolin
Guerchy	791	Ravin	Poupard	N.el	Brisedoux
JOIGNY	6575	Bouron	Couturat	CALMUS JAY DAMIEN	Jeubert
La Celle-Saint-Cyr	1318	Vincent	Maquaire	Pelit-Jean	Nasse
Laduz	410	Thourigny	Barbe	Fouqueau	Blanc
La Ferté-Loupière	1441	Vte De Tryon- Montalemhert	Ribière	Coralli	Michaut
La Mothe-aux-Auln.	86	Delafosse	Buisson		N.
Lavau	1235	De Lestrade	Frottier	Pegorier	Blond
La Villotte	270	Cofire	Lallier ,	Moret	N
Les Bordes	692	Jubin-Mondin	Devoves	Kune	Mérat
Les Ormes	5 (1	de Bontin	Ribière	Delagneau	Coillier
Looze	484	Droit Charles	Droit Gab.	Marliac	Largeot
Louesme	238	Nolot	Delamour	Barbier (L.)	Alexandre
Malicorne	557	Mangot d'Orgèr.	Get	Demersay	Pensée
Marchais-Beton	313	Quatresols!	Villermé	Berihelemot	Hérisson
Mercy	142	Moreau D:	Gras	M thieu	N.
Merry-la-Vallée	i022	Bonjour	Davoize	Moulin	Grimard :
Mézilles	1462	Ledroit Clash	Larcher	Stéphani	Jorlin père
Migennes	686	Cloche Piat Ed -Et.	Guay	Pinet	Carré
Aeuilly	936	Bernard	N.	Thomas	Tercy
Paroy-en-Othe	473 386	Perreau	Bidault J. B.	Rouyer	Lancelot
Paroy-sur-Tholon Perreux-les-Bois	874	Franchis	Thibault	Fournier	Picard
Piffonds)	Poisson	N.	Froquières	Seguin
Poilly	1107		Drouet	Rémond	Chevalier
Précy	1069	Berdin	Cbevallard 31	Serré (Ed.)	Boulmeau
Prunov	940	Barry Mouchon	Rougemontfils	Picquoin	Mouturat
Rogny	752	Mercier	Bernet	Lavy Vedel	Imbert
Ronchères	261	Dhamez	Gessat		Gauthier
Rousson	456	Vaudoux	Rameau	Pégorier	Muzard
& Aubin-Châtneuf	1114	Bizin	Labbé	Douine Drot	Bosserelle Perdijon
& Aubin-sur-Yonne.	448	Rigault	Léger Cognibus	Brulé (R)	Pelletier
S'-Cydroine la Roch	997	Chantemille	Coquibus	Mackéone	Poisson
S-Denis-sur-Ouan.	387	Fley	Lagoguey Ribière	Hilaire	N.
8-Fargeau	2432	Barre de la P. *	Mathieu	GROSSOT	Bérillon
8'-Julien-du-Sault	2250	Protat	Torcheboeuf	GIBARD	Niquevert
8-Loup-d'Ordon	634	de Truchis	Barrière	Bezot	Jeanniot
8-Martin-des-Ch.	639	Grossier	Chenillot	Roy	Merlet .
S-Martin-d'Ordon	581	Leblanc	Gaire	Bezot	Mme Vérax
S-Martin-sur-Ocre	184	Gallet J.	Filliout	N.	Berry
8-Martin-sOuanne	832	Delaunay	Rosse	Demersay	Fourrey
8-Maurice-le-Vieil	576	Huriot	Carriot	Ducrot	Esperon
S-Maurice-Thiz.	305	Bedoiseau	Gallet		Pèreladas
S'-Privé	4108	Chrétien	Mouillot	Galabert	Dessignolle
S-Romain-le-Preux	493	Laurin	Jublier	Lenief	Toulot:
Senian	861	Moussu	Barbe	Crochot	Robineau
		•	•	•	

COMMUNES.	Popula- tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI- TUTEURS.
Sépeaux	776	Beullard	Robert	Lenief	1 Montagne
Sept-Fonds	346	de Vathaire	Botté	Denis	Malicerne
Sommecaise	529	David	Montereau		Lorin
Tannerre	950	Rameau	Charbuy	Barbier (L.)	Beaujean
Turny	1275	Fourrey	Pouillot	Plisson	Berthelin, Veau
Vaudeurs	990	Luce	Boit	Chavy	Huchard
Venisy	1581	Hugot	Fourrey	Jarrand	Tanière
Verlin		Joigneaux	Robinard	Lemoine	Lejarre
Ville-Chétive	220	Gennetier	Girardeau	Huchard	Etuy
Villecien (438	De Meynard	Veillot	Gaudet	Vivien
Villefranche	1059	Beullard	Moreau	Jolly	Chaineau
Villemer	482	Houchot	N.	Sou per	Girard
Villeneuve-les-Gen.	629	de Tierceville	Roblin	Galabert	Jorlin file
Villeneuve-sYonne	8025	Baron de Châ- teaubourg *	N. Bridou	DENISOT	Duflot
Villevallier	488	Picard	Mereau	Pigé	Buchotte
Villiers-Saint-Benoît	969	Tortera	Rocher	Morel	Faussé
Villiers-sur-Tholon	827	Renou	Brochot	Cormier	Paillot
Volgré	425	Billiault	Martin	Crochet	Delpy

Volgré	422	Billiault	Martin	Crochet	Delpy						
	Arrondissement de Sens.										
• _	_		••		• •						
Bagneaux		ouché	Marteau	Delmas	Jeannest						
Brannay		Matignon	Couraillon	Ferrand	Gatouillat						
Champign y		Isprit-Roch	Tonnelier	Relief 4	Gay et Bousse						
Chaumont		Piesse	Rognon	Remy	Lebœuf						
Chéroy		Poussard	Dubois-B.	DELAAGE	Regoby						
Chigy		Millat	Goberot	Guillard	Cornu						
Collemiers		_arive	Brissot	Potdevin .	Ficatier						
<u>Compigny</u>		aurain	Norblin	Bassery	Bizard						
Cornant Cornant	3 8 5 H	ouet	Thuillard	Duban	Péréladas						
Courceaux		Doublot	Ghaumot	Rousselot	Rolief						
Courgenay	816 8	imonn et	Hardy	Gervais	Boudard						
Courlon	4,77 [amy	Perrot	Bruand	Rameau						
Courtoin		ouismet	Renard C.	_	N.						
Courtois		Vaison	Bourdon	Brullée	N.						
Cuy		L arteau	Hardelet		Cavenel						
Dollot	843 N	Tezondet	Heurtefeu	Lefranc	Paupardon						
Domats		anglois	Desmartins	Rémond (m. j.)	Hospied						
Egriselles-le-Bocage	1248 P	rimault	Sèverat	Duban	Flatté						
Etigny	472 [1	ailleret	Regnier	Paoli	Rigolet						
Evry	268 V		Paulard	Nadot	Fon taine						
Flacy	\$61 G	atouillat	Prot	Neveu	Lethumier						
Fleurigny	562 P		Savignat	(Chassoneau						
ricuigny	•02	rın	Loison, ad. sp.	Rollet	Denisot						
Foissy '	750 M	lis De Bérule	Fayolle, Damiens.	Blondel	Boudard						
Fontaine-la-Gaillar.	393 G	de Fontaine	Riché	Michaut	Lamarre						
Fouchères	432 B	audoin	Lehupe	Odiot	Musset						
Gisy-les-Nebles	586 V	'iard	Roze	Denavarre	Lecolle						
Grange-le-Bocage	455 P	oulain	Gobry	Maître	Viault						
Gron	746 N	i .	Fouet	Boulle	Besson						
Jouy	472 R	ousseau	Regnier	Mackeone	Bonneau						

COMMUNES.	Popula- tion.	Maires.	ADJOINTS.	cur i s.	Insti– Tuteurs.
a Belliolle	805	de Sereville	Delajon .	Delaunay	Maugis
a Chapelle-sur-Or.	360		Masson fils	Boudard	Roger
ailly		Saussier	Favot	Salmon	Bourgeois
a Postolle		Saviniat	Chesnault	Muitre	Fauvel
es Siéges		Chevreau	Gassot	Perreau	Boudard
iry	549		Corjon	Ferrand	Finot
aillot	403		Clément	Hariot	Bisson
alay-le-Roi	. 229		Pineau	Serres	Verpy
alay-le-Vicomte		Godard	Delécoll e	Boisson	Paris
arsangis		Rouif	Moutardier	Douine	P ā ris
ichery		Guillon	Coppé	Hunot	Jarry
olinons		Petit Ferdinand	Siriau	Grandjean	Bigot
ontacher	704		Bréchemier	Mackéone	Faudot
ailly		Longuet	Morlière	Jean ·	Lespagnol
0é		Hodry	Montus	Serres	Patinot
ailly		Moreau	Gervais	Viault	Pigeon
aron	461		Harly-Perraud	Ricordeau	Denisot
assy		Goupillon	Dechambre Al.	Peries .	Decham bre
lessis-du-Mée	242		Besnard	Viault Diault	Demarzé
lessis-Saint-Jean	487		Guillon	Pégorier	Jutigny
mt-sur-Vannes		Henault	Rolland	Moreau	Albaut
ont-sur-Yonne		Mou	Longuet	BUNETIER	Longuet
DZOY		Berthelot	Giloppe	Grandmaistre	Lambert
unt-Agnan		Corté .	Déligand	Brissot	Fortin
unt-Clément	753		Crou	Crété	Prot
unt-Denis		Gateau	Lespagnol	`	Heurton
Martin-du-Tertre	1	Grivois	Robelot	Millet	Malecot
Martin-sOreuse	685	Lamotte	Evrat	Lebrum	Constant
-Maurice-aux-rh.	1056		Chrétien	Manquest	Boudard
unt-Valérien		Claisse	Percheron	Оргот	Vissuzaine
digny		Leriche	Cothias	Laproste	Simonnet
lvigny	378	de Bressieux 🛠	Baillot	Martin Pichenor, Casse-	Gougenot
			N.	MICHE, VAUDOIS,	Ricard
DRS	10488	N.	Ñ.	Brissor, Purch.	Poula n
_			()	(zuillot	Larcheveque
rbonnes		Cébert	Masson	LARBOUILLAT	Collin
rgines		Legendre	Leroux	Manquest	Fillieux
gnes		Gobry	Pilon	Prunier	Vajou '
Mcy		de Bonnaire	Vaillant	Pordevin	Legendre
Ibligny	1	Cothias père	Fouet	Renault	Lamare
heil	757	N.	Biot	Rollet	Hugot
borigny		Carlier	Haudry	DUCROT	Millet
allery		De la Roche Jacquel.	Peroux	Perreau	Brulé
Areilles		Bourdon Th.	Rigoureau	Renault	Railu
sumort		Roché	Lambert	Rémond (J.)	Huchard
ernoy		Gois	Varennes	Chenot	Chevalier
eron e-tile		Grenet	Bordelot	Guichard	Berlin
ertilly Hablania	3	Juillet .	Pontailler		Planson
lleblevin		Bourgoin	Descourtis	Champagne	Houpin
llebougis		Maurière	Bonneau	Champagne	Veau
llegardin	1	Bicheret	Charpentier		Gourliaux
liemanoche	772	Bourgoin	Sadron	Person	Poulet

COMMUNES.	Popula- tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI- TUTEUR
Villenavotte	147	Gateau	Tesson	:	N.
Villeneuve-l'Archev.	1818	Villiers	Geoffroy	ROBIN	. Crédé
Villeneuve-la-Dond.	321	Besançon .	Vallon	Remond	Robinet
Villenla-Guyard		Lecomte	Monpois	Séguin	Vivien
Villeperrot	196	Mondemé	Sylvestre	Person	Leblanc
Villerov	202	Guillon	Gremy	Champagne	N.
Villethierry	759	Dromigny	Navarre	FRORT	Coupinot
Villiers-Bouneux	253	Poyau-Collard	Prin	Guichard	Horsin
Villiers-Louis	535	Cothias	Burté	Lhoste	Thierry
Vinneuf	1498	Chéreau	Cajon	Bardet	Lallemand
Voisines		Maria	Boulost	Guénot	Denise

Arrondissement de Tonnerre

Arrondissement de Tonnerre.								
Aisy	441	Soupé	Lobrot	Marquot	Caillien			
Ancy-le-Franc	1840	Martenot Aug.	Rémon d L.	LABOUR César	Montando Falconnie			
Ancy-le-Libre	402	Reddé Jean	Larpin	Forgeot	Egeley			
Annay-sur-Serein	616	Gautherin	Mion	Fontanez	Poitout			
Argentenay	810	Marmignat	Roguier	Ŋ.	Mantelet			
Argenteuil	656	Bourguignat	Portier	Tranchant.	Chouet			
Arthonnay	672	Gaillardet	Prignot	Gourmand	Chamoin			
Baon	197	Boulard	Ménétrier	Boucheron	Déon			
Bernouil	223	Truffot	Chavey	Bègue	N.			
Béru	309	Garniër	Heurley	Levast	Roy			
Beugnon	402	Darley	Gillot	Michaut	Rousseau			
Butteaux	446	Robert	Vallet	Clérin	Jacquemi			
Carisey	465	25	Rafat	d'Ezerville	Brille			
Censy	110	Jullien	Lagoutte	Darley	Poitout			
Chassignelles	425	Chavance .	Jouault	Labour Nap.	Bussy			
Châtel-Gérard	5-62	Petit	Houzard	Pussin	Brigodiot			
Cheney	300	Textoris	Hélie	Guierry	Bierry.			
Collan	467	Fouinat Edme.	Plaît A.	Bidault	Chassin			
Commissey	394	Lejeune	Vaudeau	Richet	Pâris			
Cruzy	1048	Bourguignat	Mitaine	GOURNANT	Dupas			
Cry	818		Gautherin	Georges	Charton			
Cusy	222	Marteno (J-B.)	Veuillot	1	N.			
Dannemoine	897	Cosson `	Fontaine	Chanvin	Bonnin			
` 19 yé [422	Rossigral	Blonde	Beque	Chérest			
Epineuil	585	Lallemant	Tranchant	Millot	Sagourin			
Etivey	626	Petit	Ste - Croix	Monnot	Chevalier			
Fléy	578	Moine	Lemoine	Bidault	Cordier			
Flogny	499	Mi Anjorrant¥	Pâris	Chevallier	Giffard			
Fresnes	243	Lemoine	Voisinot	Guyot	Viardot			
Fulvy	207	Nogent	Pâris jeunc	Labour (c.)	Brigodiot			
Gigny	415	Roy	Blondeau	Perrot	Lambert			
Gland	509	Camus	Fournerat	Fevre	Fourneral			
Grimault	426	Labosse	Achotte	Coppin Garlin	Carré			
Le uancy	116	Pussin	Bethery		Houssia			
Jully	\$60	Marcout	Chauvot	Adam	Montenot			
Junay	188	Coquard	Verdeau	-	Quillaut			
La ChapVieille-F.	637	Arnoult	Beugnon	Roux	Leclerc			
Lasson	377	Audigé	Courtin	Calmeau	Gibier			

Nojers Noits-sur-Armançon Pacy Pasilly Percy Pasilly Percy Percy Perrigny-sur-Arm, Pimelles Poill's-sur-Serein Quincerot Ravières Roffey Rangny Sainte-Vertu Saint-Martin Saint-Martin Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serneyy-le-Haut Serneyy-le-Bas Sebillaut Serneyy-le-Ba	COMMUNES.	Popula- tion.	maires.	adjoints.	cur k s.	INSTI- TUTEURS.
Melisey Molay Say Blot-Boyer Say Blot-Boyer Say Moreau Bacot Gouley Pretat Gouley Pretat Bacot Gouley Pretat Gouley Pret	Lézinnes	881	Maunas	Détolle	Guinot	Pacok
Molay Molosmes Moreau Moreau Molosmes Moreau Molosmes Moreau Molosmes Moreau Molosmes Molosmes Moreau Molosmes Moreau Molosmes Moreau Molosmes Molosmes Moreau Molosmes Molosmes Molosmes Moreau Molosmes	2000			Hugot	Ladrée	Camuzat
Molismes Molismes Molismes Molismes Molismes Notery-Sautour Nitry Noyers Novers				Pretat	Jobin	
Moulins Moulins Moulins Moulins Moulins Moulins Moulins Moulins Moulins Brivois Britaut Vieil Sentre Bulbon Guillemeau Ducaor Bourbon Guillemeau Ducaor Guillemeau Ducaor Bourbon Guillemeau Ducaor Guillemeau Ducaor Bulbon Guillemeau Ducaor Guillemeau Guillemeau Ducaor Guillemeau Guill				Bacot	Gouley	
Netry				Piat	Pillon	
Nitry Noyers Noy		4598	Brivois	Crantin	Bittaut	
Noyers Noyers Novers Novers Armançon Pacy Pacy Pasilly Percey Pasille Pour Chevalier Galbien Pallenot Rocate Chevalier Chapf C					Guillemeau	
Nuiis-sur-Armançon Pacy Pasilly Pasilly Percey Perrigny-sur-Arm. Pimelles Poilly-sur-Serein Quincerot Rarières Ragny Raint-Vertu Saint-Vertu Saint-Vinnemer Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Baut Sennevoy-le-Haut Serrigny Somery Somery Thorey Tanlay Tan				Pichenot	DUCROT	Bidawit, Rolland
Pacy Pasilly Pasilly Pasilly Pasilly Pasilly Parrey Pasilly Parrey Pasilly Parrey Perrigny-sur-Arm, Pimelles Polly-sur-Serein Quincerot				Chevalier	Bourbon	Pallenot file
Pasilly Percey Michaut Gelez Saget Saget Saget Saget Sagourin Richebourg Chapé Golaudin Collication Millon				Chevalier	Galbien	Quillaut
Percey Percey Percey Percey Percey Percey Perrigny-sur-Arm. Pimelles Poilly-sur-Serein Quincerot Saget Louis Hoppenot Saget Louis Hoppenot Chapé Ravières Roffey Ratières Roffey Rangny Saint-Vertu Saint-Senevoy-le-Bas Sambourg Arri Senevoy-le-Bas Senevoy-le-Bas Senevoy-le-Bas Senevoy-le-Bas Senevoy-le-Haut Serigny Sormery Sormery Sormery Sormery Sormery Sormery Sormery Sormery Sormery Saint-Deliant Lemoine Golaudin Cottin Pallenot Court Paris Etienne Carré Godret Farcy Godret Farcy Godret Farcy Godret Godret Sebillaut Bouzard Déon Gloton Glo				Jullien	Darley '	N.
Perrigny-sur-Arm. Pimelles Pimelles Poilly-sur-Serein Quincerot Ravières Roffey Rany Sainte-Vertu Sainte-Vertu Sainte-Vinnemer Sambourg Sary Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Somery Somery Somery Somery Tanlay Somery Somery Tanlay Townerre Tickey Trickey Tr				Michaut		
Primelles Poilly-sur-Serein Ouincerot Ravières R				Gelez	Chaussefoin	Paupy
Poilly-sur-Serein Quincerot Rarières Raffey Raffey Raffey Ranbourg Sainte-Vertu Sainte-Vertu Saint-Vinnemer Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Somerry Somerry Somerry Stigny Tanlay Trichey Testen Sasourin Richebourg Chapé Babeuille Villiers Babeuille Villiers Babeuille Villiers Babeuille Villiers Babeuille Villiers Barrey Bechinat Brain Richebourg Chapé Babeuille Villiers Babeuille Villiers Barrey Bechinat Brain Millon Guttin Guyot Carré Gadret Farcy Sebillaut Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Cout Villiain Poitout Fambourd Richebourg Chapé Braley Villiers Babeuille Villiers Barrey Guyot Gadret Farcy Sebillaut Saussay Roweras Bouneras Roguier Willian Poitout Footout Foo				Saget		Giraudon
Ouincerot Ravières Ravières Roffey Rangny Ra					Thierriat	Quiliaut
Ravières Roffey		317	Lanior		Golaudin	Landres
Roffey Rugny Sainte-Vertu Saint-Martin Saint-Martin Saint-Martin Saint-Winnemer Saint-Vinnemer Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sormery Stigny Stigny Stigny Stigny Tonchoy Trichey Tr					Hardy	Braley
Rugny Sainte-Vertu Saint-Martin Saint-Martin Saint-Martin Saint-Martin Saint-Winnemer Saint-Vinnemer Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sormery Sormery Sormery Stigny Tanlay Tanlay Tanlay Tanlay Tanlay Trichey Sormers Sormer						Picard
Sainte-Vertu Paris Charles Berger At71 Serrice Carré Couturot Nounaintrain Stigny Saintot Nounaintrain Stigny Saintot Tissey Tonnery Trichey T					Vachez	Millor
Saint-Vertu Saint-Martin Saint-Vinnemer Saint-Vinnemer Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sormery Sommaintrain Signy Tornery Trickey Tronchoy Vezannes Vezannes Vezannes Vezannes Vaudeau Brain Milon Pâris Etienne Carré Gadret Gadret Farcy Sebillaut Saussay Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Bouzard Bountari Saussay Rabiot Villain Poitout Lombard N. Southeria Milon Pâris Etienne Carré Gadret Farcy Sebillaut Bouzard Bouzard Bouzard Bountari Brain Milon Pâris Etienne Carré Gadret Farcy Sebillaut Bouzard Bouzard Bouzard Bountari Bouzard Bouzard Bouxerat Forte Bountary Poitout Rospier Mathieu Poitout Rospier Mathieu Poitout Rospier Maruc Gouthir Carré Farcy Sebillaut Bountary Forte Deligur Couturot N. Southeria Rospuier Mathieu Pallenot Carré Farcy Sebillaut Bountary Forte Deligur Couturot N. Southeria Rospuier Mathieu Forte Gauthier Carré Farcy Sebillaut Couturot N. Saussay Porte Deligur Couturot N. Southeria Rospuier Mathieu Couturot N. Saintot Couturot N. Saintot Couturot N. Saintot Couturot N. Southeria Maruc Couturot N. Saintot N. Saintot Couturot N. Saintot N. Saintot Couturot N. Saintot N. S						Garnier
Saint-Winnemer Saint-Vinnemer Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sormery Soumaintrain Stigny Stigny Tanlay Tanlay Tanlay Tokey Tokey Trickey Tri						Perreau
Sambourg Sambourg Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sommaintrain Stigny Tanlay Tanlay Trichey Tr						Pallenot
Sampourg Sarry Sarry Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Sennevoy-le-Haut Serrigny Sebillaut Sewerat Guérin Poitout Mathieu Foyoix Sebillaut Bonnerat Couturot Nouturot Nouturot Nouturot Nite of Gouche Nathieu Foyoix Sebillaut Serigny Couturot Nouturot Nouturot Nite of Gouche Nathieu Foyoix Sebillaut Sebonnerat Sebillaut Sebillaut Sebonnerat Sebillaut Sebonnerat Sebillaut Sebonnerat Sebillaut Sebonnerat Sebillaut Sebonnerat Sebillaut Sebonnerat Sebonner					Guvot	Carré
Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sormerat			1			Farcy
Sennevoy-le-Haut Serrigny Sormery Sormery Sormery Sormery Sormaintrain Signy Tanlay Tanlay Torrey Torrey Torrey Torrey Torrey Torrey Torrey Trickey Tr					Déors	Sebillaut
Senievoy-le-Haut Serrigny Serrigny Somery Somery Soumaintrain Stigny Tanlay Tanlay Tissey Tonnene Trichey Tri						Gloton
Serring Serrin				7	Raverat	Guérin
Sormery Soumaintrain Souraint Souraint Souraintrain Souraint Souraintrain Souraintraintraintraintraintraintraintraint	Serrigny				Porte	Deligur `
Soumaintrain Solitary Tanlay Tanlay Tanlay Thorey Tissey Tonnerr Trickey Tronchoy Vezannes Vezannes Vezannes Vezinnes V						Couturot
Tanlay Tanlay Tanlay Tanlay Tanlay Tanlay Townerre Towner						N.
Tanlay Tanlay Thorey Thorey Tissey Tornen Torner Torney Trichey Trichey Trichey Tronchoy Tronchoy Tronchoy Texannes Texa						Pécune
Tissey Tonnerre Tonnerre Tonnerre Trichey Tronchoy Vezannes Vezannes Vezinnes Ve						Descaves
Trichey Tronchoy Yezannes Yezinnes Yezi						Nicole
Tonner Land Rady N. Letteon Gauthier Trickey 298 Quignard Cavenet Chapron Guérin Vezannes 207 Mathieu Malaquin Sabo Humbert Vezinnes 358 Garré Pacot Ressignel Barbenoire Villiers-Veneux 400 Boucheron Hugot Ravenees Hugues Villon 490 Bertrand Mathieu Marquot Heurtefeu Vireaux 565 Queau Jouault Chevrau Paillot Viviers 445 Berthier Rayer Détollé Solvet	Tissey	201	Guemot		Ċ΄.	Dalasta
Tronchoy Vezannes Vezinnes Vez	Tonnerre	4692	Hardy		Lettédon	
Tronchoy Vezannes Vezannes Vezinnes Vez	Trichon		D	Comet	lMar not	Guesnu
Vezannes Vez						
Vezinnes 558 Carré Filliers-les-Hauts Villiers-Vineux Villiers-Vineux Villiers-Vineux Villiers-Vineux Villiers-Vineux Villiers-Vineux Vireaux S68 Queau Vireaux Vi						
Villiers-Vineux Villie				1		Barbenoire
Villiers-Vineux Villiers-Vineux Villiers-Vineux Villiers-Vineux 400 Boucheron Hugot Marquot Marquot Marquot Marquot Paillot Paillot Rayer Detolle Polyeitle					Thingall	
Villon 490 Bertrand Mathieu Marquot Paillot Vireaux Viviers 415 Berthier Rayer Detolle Solvet						1 2
Tinon Vireaux Ses Queau Jouault Chevrau Paillot Viviers Vireaux Rayer Détollé Solvet Rayer						
Firers 415 Berthier Rayer Detolle Solvet						
wiers 4(5 Derinier Mayer Detoile				1 -		
Industrial	Viviers Yrouerre			Rayer Vallier	Detolle Detolle	Babeuille

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DES PRINCIPALES VILLES DU DÉPARTEMENT.

VILLE D'AUXERRE.

新. le baron Martineau des Chesnez, G. O. 裳, Maire, ancien conseiller d'État, et sous-secrétaire d'État au département de la guerre.

MM. LAURENT-LESSERÉ, JOLY-FLEUTELOT,

Adjoints.

Membres du Conseil municipal, MM.

Lallemand, greffler.
Sallé ainé négociant.
Bertrand ainé, négociant.
Baron de Madières.
Tambour, avoué.
Flocard.
Challe père * avocat.
Ravault avoué.
Marie, docteur médecin.
Laurent-Lesseré négociant.
Roblot, commissionnaire en vins.
Thiolas (Valentin), propriétaire.
Milliaux (Adany), notaire.
Baucher.

Remacle, avocat.
Plait-Amiet, commissionnaire en vins.
Joly-Fleutelot. propriétaire.
Trutey-Marange, négociant.
Escallier ainé.
Charié, juge.
Piétresson (Léon), notaire.
Bazot.
Flogny (Germain), propriétaire.
Just père, commissionnaire en vins.
Gouffier, commissionnaire en vins.
Rousseau, professeur.
Legage.

M. Berault, receveur municipal.

Personnel de la Mairie d'Auxerre.

MM. Manchet, secrétaire en chef. Clergeau, Trico, employés.

MM. Nodot, chef du bureau de l'état civil Zinck, chef du bureau militaire, des contributions et des subsistances.

M. MÉTRAL, agent-voyer, conducteur des travaux communaux.

Police administrative, municipale et judiciaire. M. Suisse, commissaire cantonal de police.

Agents de police, assermentés en justice.

MM. Huot, Pothenot, Schilling, Leu.

Le bureau de police, à la mairie, est ouvert au public, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir.

Aubry, appariteur des pompes funèbres.

MM. Cadot, brigadier Lucy Chevrier gardes Gardes champétres.

| MM. Jousseau | Filloux | gardes | Lemain |

VILLE D'AVALLON.

MM. Fèvre Andoche, Maire.
Houdaille,
Morizot.

Adjoints.

Membres du Conseil municipal, MM.

N., Quatrevaux, médecia, Mynard, officier retraité, Fèvre, Morizot, tanneúr, Ricard, maire. Camus, cultivateur.
Tircuit, architecte.
Chausson, officier en retraite.
Couturat.
Thibault, adjoint.
Houdaille,

Bierge, banquier,
Bethery de La Brosse, présid. du trib. c.,
Caillat, rentier,
Rousseau-Dumarcet, juge de paix,
Richard, propriétaire,
Nageotte, tanneur,
Bidault, juge d'instruction,

Rameau, notaire, Ravisy, propriétaire, Gally fils, marchand de bois, Arthault, propriétaire.

De Mauclerc, commissaire de police.

VILLE DE JOIGNY.

MM. BOURON, COUTURAL. Maire. Adjoint.

Membres du Conseil municipal, MM.

Lefebrre-Devaux, ancien juge de paix
Lacam père, membre du Conseil général
Epoigny, notaire

Lechtre-Devaux, ancien juge de paix
Lacam père, membre du Conseil général
Perrier-Godeau, propriétaire
Denizot, épicier
Lechtre-Devaux, ancien juge de paix
Lacam père, membre du Conseil municipal, MM.

Lacam père, membre du Conseil and Epoigny, notaire Cathelin-Lajoie, propriétaire Couturat, avoué, adjoint Huré-Chailley, ancien négociant Bouron, marchand de bois, maire Benoit-Courtois, pharmacien Emery père, propriétaire.

Emery père, propriétaire.

Chaudot, notaire

Rivaille, receveur particulier Robillard-Choin, propriétaire,

nt municipus, mm.
Pavillon-Faussé, propriétaire
Perrier-Godeau, propriétaire
Denizot, épicier
Moreau Simon, propriétaire
Lavollée-Jubin, négociant
Cappé-Blanchard, propriétaire
Glaive, marchand de nouveautés
N. N. N., non acceptants.

Jossier, secrétaire Cochet, receveur municipal Papin, commissaire de police Benoit, architecte.

VILLE DE SENS. Maire.

MM. N. N.

Adjoints.

Membres du Conseil municipal, MM.

Cornisset Auguste, négociant;
Petitpas, notaire
Oppenot, commissionnaire de roulage
Parent, architecte
Boucrand-Compérat, propriétaire
De Chauveau, médecin
Hédiard, médecin
Pignon, ancien avoué
Tourneur, architecte
Deligand, avocat
Dubois, ancien notaire
Giguet, propriétaire
Agdenier, propriétaire
Agdenier, propriétaire
Berthelin-Deshirons, avoué
Querelle, fabricant de rasoirs,

Lallier, juge au tribunal civil

Chaulay, ancien notaire
Pille, ingenieur de la navigation
Pleau, marchand de bois
Délions-Dufour, propriétaire
Ratier, juge honoraire
Prou, juge d'instruction
Salleron, architecte
Landry, ancien avoué
Robert Philippe, taillandier
Tisserand, professeur au Lycée

Laude, receveur municipal Hacquin, commissaire de police Labrely, secrétaire en chef de la mairie Darmesin, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. HARDY,
SAINTOT-REGNIER,

Maire. } Adjoints.

Membres du Conseil municipal, MM.

Hardy, ancien négociant
Martin, vigneron
Bazile Auguste **, officier en retraite
Camille Dormois, économe de l'hospice
Saintot Germain
N.,
Viard-Hellier, vérific. des poids et mes.

ett municipai, am.

Perruchon Pierre, filateur
De Monicault, ancien magistrat
Rétif, président du tribunal civil
Colin Narcisse, inspecteur des écoles
Mathieu, amc. conduct. des ponts et ch.
Rathier, avoué.
Jacquillat, ancien notaire

Gautherin-Meigné, confiseur Moucelot, ancien notaire Thomas-Chaput, négociant Bonnet Hippolyte Lemaire-Prieur Delorme Auguste, ferblantier

Boze, juge d'instruction Rouyer Henri Roy-Viard Le Maistre, 🛠 receveur municipal Havard, commissaire de police Ravaux, secrétaire en chef de la mairie.

ville de **vilbneuwe-su**r-yonne.

MM. le baron de Chateaubourg *, Maire BRIDOU, Adjoints.

Membres du Conseil municipal, mm.

Bailly, médecin Bridou, pharmacien Bachelet, maître tanneur Gillet, docteur en medecine de Châteaubourg, maire, propriétaire Coppin, notaire Sauvegrain, marchand tanneur Bridou, directeur des coches Laffrat I., notaire Lenfant, propriétaire Piat J. B., propriétaire Hesme, anc. notaire Brissaud, juge de paix

Bissonnet, propriétaire Guillet, marchand de bois Martel, charpentier Poitrat, boulanger Rancelin, maître marimer Fontaine, maréchal Desliens, cultivateur. Lanoue, tonnelier

Benoit, secrétaire de la mairie Lacoste, commissaire de police.

ARCHITEGTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Piéplu à Auxerre, Perruchon à Tonnerre, Tircuit à Avallon,

Tourneur à Sens Grégoire Roux à Joigny.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS COMMUNALES. MM Mondot de Lagorce * président.

Dondenne, professeur de mathématiques. Piéplu, architecte du département.

HOSPICES.

Comités gratuits de consultations.

Arrondissement | Remacle, Chérest. d'Auxerre. Lepère,

de Sens

Saulin, Delamoniagne, Beaujard Pignon 🔏 Provent, Landry Belnet, athier.

d'Avallon

Houdaille. Málot. Guillier.

de Tonnerre

de Joigny

Hamelin. asile départemental des aliénés. MM. Girard de Cailleux 🛠, médecin en chef, directeur. Berthier, chef-interne.

Rousseau, premier interne. Fleury, denzième interne.

Duru, chapelain Sallé, pharmacien en chef Monceaux, interne en pharmacie Dautun, receveur

Designolle, économe Langlade, secrétaire Baveneau, garde magasin Chabillements Portier, garde magasin de comestibles.

Commission de surveillance, MM. De Madières, président Mathieu, ancien avoué, seoretaire Rabé業 , juge de paix

Martineau des Chesnez, G. Q. Laurent-Lessere, negociant.

HOSPICES COMMUNAUX.

	, dentrious,		•
AUXER	RB.	CRAVAN,	MM.
Commission adn	ninietratine	Guilloux,	
		Quillaut,	1.
MM. le Maire, préside	ent,	Boissard-Delétang,	administrateurs.
Charié,	\ .	Nioré,	
Mondot de Lagorce, Noirot,	(administrateurs.	Gauthier,	, .
Sauvalle: ainé	(Regnard,	recevour.
Tambour aîné)	SAINT-FLORE	NTIN, MM.
Villiers, receveur,		De Champgobert)
Tisserand, économe,		Hermelin,	(.
Barbier, secrétaire,		Mourée,	administrateurs.
Paradis et Courot, mé	decins,	Voirin, Salemon,	,
Marie, chirnrgien.		Jozon,	receveur.
Boutrais, chapelain,		VERMENTO	
Dondenne, architecte.		Chevallier,	TA 9 WILLIAM
AVALLON	, MM.	Vignot,	
Béthery de la Brosse,	í .	Duchêne,	administrateurs.
Bauden et,		Nicolle,	administrateurs.
Rousseau-Dumarcet,	administrateurs.)
Darcy,	,	Regnard, receveur.	
Ricard,	<i>'</i> .	CHABLIS	MM.
Radot,	receveur.	Duché,	ί.
JOIGNY,	ww .	David,	† .
Damien c. de St-And.	##### >	Albanel (Constantin),	administrateurs
Geoffroy-Duport		Mottot,	
Croste	administrateurs	Miaulant,	/
T C1 OL . L.	administrated a	nernaum.	receveur.
Lefebyre Charles			3535
Colomb, avoué		VÉZRLAY	MW.
Colomb, avoué Rosapelly,	receveur,	VÉZELAY Sergent,	мм. }
Colomb, avoué		VÉZELAY Sergent, Regnault,	}
Colomb, avoué Rosapelly,	receveur, économe.	VÉZELAY Sergent, Regnault, Fourneron,	MM.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS	receveur, économe.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy,	}
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre,	receveur, économe.	VÉZELAY Sergent, Regnault, Fourneron,	}
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier,	Tectveur, économe.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel,	administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude,	receveur, économe.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON	administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SKNS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay,	receveur, économe.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel,	administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc,	receveur, économe. administrateurs receveur,	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel. BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey,	administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Lecelerc, Drouin,	tectveur, économe administrateurs receveur, économe,	VÉZELAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel. BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot,	administrateurs. receveur. MM.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc,	receveur, économe. administrateurs receveur,	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Moel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Marcantoni	receveur. MM. administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Lecelerc, Drouin,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire.	VÉZELAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Moel. BRIENON, Grandviliters, Simonneau, Hervey, Pouillot, Viarcantoni Ferrand,	receveur. MM. administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SKNS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste),	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire.	VÉZELAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Vlarcantoni Ferrand, SAINT-FARG	receveur. MM. administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Varcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez,	receveur. MM. administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Réif,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Viarcantoni Ferrand, SAINT-FARG	receveur. MM. administrateurs. administrateurs. receveur. RAU, MM.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin,	administrateurs receveur, économe, secrétaire.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel. BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Varcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée,	receveur. MM. administrateurs.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Lecclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin, Campenon Edme,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire. i, MM.	VÉZELAY Sergént, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Moel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Warcantoni Ferrand, SAINT-FARGi Dhumez, Jacquemier, Toutée, Marquis de Boisgelin,	receveur. MM. administrateurs. administrateurs. receveur. RAU, MM.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin, Campenon Edme, Rolland,	administrateurs receveur, économe, sconome, sco	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel. BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Varcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée,	receveur. MM. administrateurs. administrateurs. receveur. RAU, MM.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Lecclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin, Campenon Edme,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire. i, MM.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Viarcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée, Viarquis de Boisgelin, Rémond,	administrateurs. receveur. MM. administrateurs. receveur. RAU, MM. administrateurs. receveur
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin, Campenon Edme, Rolland, Camille Dormois,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire. MM. administrateurs. receveur. économe.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Varcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée, Varquis de Boisgelin, Rémond, Chollet, SAINT-GULIE	administrateurs. receveur. MM. administrateurs. receveur. RAU, MM. administrateurs. receveur
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin, Campenon Edme, Rolland,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire. MM. administrateurs. receveur. économe.	VÉZRLAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel. BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Viarcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée, Viarquis de Boisgelin, Rémond, Chollet, SAINT-GULIE Girard, curé	administrateurs. receveur. MM. administrateurs. receveur. RAU, MM. administrateurs. receveur
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Réiif, Siraudin, Campenon Edme, Rolland, Camille Dormois, COURSON. Taupin, Louzon,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire. MM. administrateurs. receveur. économe.	VÉZELAY Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Moel. BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Vlarcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Loutée, Marquis de Boisgelin, Rémond, Chollet, SAINT-GULLE Girard, curé Bourgoin Robillard,	administrateurs. receveur. MM. administrateurs. receveur. SAU, MM. administrateurs. receveur.
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Reiif, Siraudin, Campenon Edme, Rolland, Camille Dormois, COURSON. Taupin, Louzon, Petit,	receveur, économe. administrateurs receveur, économe, secrétaire. MM. administrateurs. receveur. économe.	VÉZELAY Sergént, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Warcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée, Marquis de Boisgelin, Rémond, Chollet, SAINT-GULIE Girard, curé Bourgoin Robillard, Précy,	administrateurs. receveur. MM. administrateurs. receveur. RAU, MM. administrateurs. receveur
Colomb, avoué Rosapelly, Lefebvre, SENS Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Darnay, Leclerc, Drouin, Abbat (Auguste), TONNERRE Jacquillat, Belnet, Réiif, Siraudin, Campenon Edme, Rolland, Camille Dormois, COURSON. Taupin, Louzon,	administrateurs receveur, économe, secrétaire. , MM. administrateurs. receveur. économe.	VÉZELAY Sergént, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, Noel, BRIENON, Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Warcantoni Ferrand, SAINT-FARGI Dhumez, Jacquemier, Toutée, Marquis de Boisgelin, Rémond, Chollet, SAINT-GULIE Girard, curé Bourgoin Robillard, Précy,	administrateurs. receveur. MM. administrateurs. receveur. SAU, MM. administrateurs. receveur.

VILLENEUVE-SU	R-YONNE, MM.	D	NOYERS	MIN.
Denizot, curé, Gentilhomme, Hesme, Piat, Jubin.	administrateurs.	Dupêché, Boyer, Droin, Ducrot,		administrateurs
Giraud,	receveur.	Petit,	•	receveur.

Service des Enfants trouvés et abandonnés.

Il existait quatre tours d'exposition dans le département, mais le Conseil général de l'Yonne, sur les propositions qui lui ont été faites par M le Préfet. a demandé, dans sa session de 1850, la fermeture de trois de ces tours, et le rétablissement de la surveillance sur celui conservé. En conséquence, M. le ministre de l'intérieur a ordonné la suppression des tours de Sens, Joigny et Tonnerre a partir du 1^{est} octobre 1850, et le maintien de celui d'Auxerre avec surveillance. — Le Conseil général a décidé, en 1851, que des bureaux d'admission seraient créés dans tous les chefs-lieux de sous-préfectures. — Le bureau de surveillance du tour d'Auxerre, établi dans les bâtiments de l'hospice St-Germain, est placé sous la direction de l'interpecteur. Le dépôt des enfants ne peut se faire que de 9 heures ou soir a minuir.

M. Berrade, inspecteur du service à Auxerre.

PÉNITENTIER DÉPARTEMENTAL.

MM. DEGOY, gardien chef.
TAIRIN et JACQUEMIER, gardiens ordinaires.
BONNET, gardien-portier.
Femmes Degoy et TAIRIN, surveillantes.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS.

Auxerre, MM.

Le Préfet, président le Président du Tribunal civil le Procureur impérial Challe **., avocat Fortin, curé de Saint-Etienne Flocard, propriétaire Bonneville, propriétaire N., juge de paix Chérest, avocat.

Avallon, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
Darcy, curé doyen
Rousseau-Dumarcet, juge de paix
Malot, avocat.

Joigny, MM.

le Sous-Préfet le Président du Tribunal civil le Procureur impérial Calmus, curé archipiêtre Lacam, père. Emery, père Rivaille.

Sens, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
Carlier *
Thibaud
Délions-Dufour
Deligand
Hermann
Tribouleau *

Tonnerre, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
Letteron, curé doyen
Rendu, propriétaire
Siraudin, idem
Roze, juge d'instruction
Belnet, conservateur des hypothèques.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre. Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre.

La métropole de Sens compte, depuis Saint Savinien, 111 prélats, dont 19 sont révérés comme saints. 10 ont été cardinaux, et un, Pierre Roger, a été Pape. sous le nom de Clément VI.

L'Archeveque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et

Mer Mellon Jolly 🕸 archevêque de Sens, évêque d'Auxerre.

Vicaires généraux, MM. Titulaires: Brigand, pr. vic. gén., Chauveau, Roger. Honoraires: Lallier, Grapinet. Mourrut, supérieur du grand séminaire. Grandjean, pro-secrétaire.

Lacroix, clerc consist. de France à Rome Secrétariat général, MM. Sicardy, chanoine titulaire, secrét. gén.

CHAPITRE DIOCÉSAIN.

Chanoines titulaires, MM.

Petitier, doyen du chapitre, Grapinet, Aubert, Lallier , Sicardy, Carlier *, Dangauthier, Michaut, Morel.

Chanoines honoraires.

Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre Sergent, curé doyen de Vézelay, Bruchet, vicaire général de Tours, Fortin, archiprêtre d'Auxerre, Calmus, archiprêtre de Joigny, Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre, Nicolle, curé doyen de Vermenton, Henrion, curé doyen de Bléneau, Ducrot, curé doyen de Noyers, Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur, Robin, curé doven de Villen-l'Archev., Gourmant, curé doyen de Gruzy, Dondaine, curé doyen de Goul.-sur-Y. Darcy, archiprêtre de St. Lazare d'Aval., Millou, ancien doyen d'Aillant. Gourmant, curé doyen de Cruzy,

Grandmaistre, desservant de Rosoy Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle), Lacroix, clerc consistorial de France à Rome, Lebacheur, vic gén. de Séez, Desloges, curé de Notre-Dame de Melun. dioc de Maux, Denizot, doyen de Villeneuve-s .- Yonne, Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez, Filleul, vicarre général de Séez, Doucet, curé de Chaumes, dios de Meaux, Baugé, anc. vic. gén. de Séez, Girard, doyen de St-Julien-du-Sault, Henry-Vaast, doyen de Quarré-les-Tom. Larfeuil, curé de St-Pierre à Auxerre. Coulouvrier, desservant de Fleury. Boisselier, doyen de Cerisiers, Delaage, doyen de Chéroy, Jay, curé de Saint-Thibault (Joigny), Vidot, chapelain de l'hospice de Sens,

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES,

A PONTIGNY.

M. Boyer, supérieur Massé Bernard (Albert) MM. Bernard (Théobald) Barbier Laproste.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° D'un Conseiller à la Cour Imp. de Paris, délégué à cet effet pour la présider ; 2° De deux Juges désignés parmi les présidents et juges les plus anciens du Tribunal d'Auxerre ; 3° Du Procureur impérial près le Tribunal civil ; 4° Du greffier du même Tribunal.

TRIBUNAUX DE PR	EMIÈRE INSTANCE.
TRIBUNAL D'AUXERRE, MM. Tonnellier, président Leblanc-Duvernoy, vice-président Baron de Madières, juge d'instruction Forcade Baron de Lagonde Marie Rayé du Perret De Roys Charié	Forcade De Roys! Charié Rayé du Perret MM. Tambour De la Rupelle Lallemand greffier en chef. Deuxième chambre. — Jours d'audience Les audiences de police correction- nelle à la requête des parties civiles sont
Tambour Métairie Moisson Boucher de la Rupelle Parquet, MM. Benoit ** procureur impérial. Perrot de Chezelles Merlin Greffe, MM. Lallemand, greffier en chef. Lemuet Caillat Ythier	quête du ministère public, police fores- tière, et appels de simple police. 1° et 3° samedis de chaque mois, aff- faires civiles et criées. MM. Leblanc-Duvernoy, vice-président. De Madières De Lagonde Marie Métairie Métairie Juges suppléants. Moisson Lemuet, commis-greffier. Avocats, mm.
Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année. DIVISION DES CHAMBRES POUR L'ANNER 1856-1857. Première chambre. — Jours d'audience. Mardi et Mercredi à 11 heures. A l'audience du mardi, les affaires civiles arriérées et les référés. MM. Tonnellier, président.	Lescuyer Michelon Remacle Lepère Duplessis Forgeot Ribière Stagiaires, Chérest Berthelot. Boullay CONSEIL DE L'ORDRE. MM: Lescuyer, bâtonnier Remacle Ribière Chérest Lepère, secrétaire.

Avoues, min.

Tambour, rue des Petits-Perès dublin, licencie, rue Neuve Challe J., rue d'Eglény Martin, licencie, rue de la Mounaie Mocquot, rue Soufflot Mocquot, rue Soufflot , rue du Temple Ledoux, licencié, rue de la Monnaie Cabasson, rue Néuve Momon, cour du Prétoire.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Ravault, président Guiblin, syndic Martin, rapporteur Mocquot, secrétaire.

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, 🔆 pésident Bidault Adolphe, juge d'instruction de Vanlay, 🛠 juge Huguet d'Etaule () juges suppléants.

Parquet, MM.

Bonne, procureur impérial Thibault, substitut.

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier Forcade, commis greffier Jours d'audience. Mardi, mercredi, jeudi

Avocats, MM.

Houdaille-Aubeft,
bâtonnier
Malot
Lottin, père
Brunet
Guillier

Jordan
Hôudaille Pierre
Sligsagres:
Houdailte Paul
Poullin
Degouvenain.

Avoues, mm.

Poulin Lottin fils
Hérardiot Leclerc.
Pinon!

CHAMBRE DES AVOUES, MM.

Pinon, président Podling symdic Leclere rapposteur Hérardot, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Renard, président Geoffroy-Duport, juge d'instruction Gauné, juge Dupré Deshayes Deslions

juges suppléa**nts**

Parquet, mm.

Henriquet, procureur impérial Mollandin, substitut

Greffe, MM.

Hesme, greffier, Horeau et Labaisse, commis greffier, Jours d'audience. Le Tribunal civil, les mercredi et jendi, à midi. Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi, à 11 heures du matin.

Avoues, MM.

Delamontagne Beaujeard Saulin Couturat Fourrier Colomb.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.
Delamontagne, président
Saúlin, syndic
Fourrier, rapporteur
Colomb, trésorier secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS, MIN.

Coubard, président
Prou juge d'instruction
Lallier, juge
Rathier, juge honoraire
Berthelin Desbirons
Libéra des Presles
Pignon, **

Juges suppléants

Parquet, MM.

Haussmann, procureur impérial Rossard de Mianville, substitut.

Greffe, mm.

Tonnellier, greffier, Briot, commis greffier Jours d'audience. Tribunal civil, les jeudi et vendredi (criées). Tribunal de police correct, le mercredi.

Avocats, Mm.

Deligand Provent Salmon.

Avoues, mm.

Berthelin Desbirons Mollet Provent Landry Philippon Lorain.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Provent, président Berthelin, syndic Landry, rapporteur Mollet, secrétaire.

NOTAIRES

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, mm.

Rubigni Milliaux Limosin à Auxerre. Piétresson Tortera Charpillon, à Saint-Bris. Havot, à Chevannes. Bohineau, à Charbuy.

Chastellet, à Appoigny. Canton de Chablis. Charlier, à Chablis Raveneau id. Jacquinet, à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Salvaire , à Coulanges Thevenot, à Migé Puissant, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne, mu.

Fabvre, à Etais Barrey, à Coulanges-sur-Yonne Sirmain, à Mailly Château.

Canton de Courson,

Petit, à Courson Montagne, à Druyes Roché, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bachelet, à Ligny Chanvin, à Maligny Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin. Riquement, à Saint-Florentin

Hermelin, ₃**Bèœue.**

Canton de Saint-Sauveur. Jarry, à Saint-Sauveur Simonet Perreau, à Treigny

Bonneau, à Thury. Canton de Seignelay, mm.

Dejust, à Seignelay Creusillat, à Hery Descourties, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Touey.

Théroude, à Toucy Carreau, id. Ansault, à Beauvoir Guitron, à Leugny Barrey, à Pourrain.

Canton de Vermenton. Rousseau, à Vermenton

Juventy, id. Lecointe, à Argy-s.-Cure Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM-Creusillat, president Perrache, syndis Ansault, rapporteur Gonneau, tresorier Limosin, secrétaire. Petit, Chanvin, membres.

NOTAIRES HONORAIRES, MM Puplessis, à Auxerre Barrey, à Saint-Sauveur Barrey aîné, à Toucy Poulin, à Coulange-sur-Yonne Chauvelot, à Auxerre Pietressop, à Auxerre Charie, à Auxerre Prudot, a Mailly-Château.

> - ARRONDISSEMENT D'AVALLON. Canton d'Avallon, mm.

Rameau fils Barbier. Bourgeois Denogent

à Avallon.

Canton de Guillon.

N., à Guillon Baudoin, à Montréal Cogniot, à Şantigny Préaudot, à Savigny.

Canton de L'Isle.

Gautherin, à L'Isle Piat, Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes. Thiercelin, à Quarré Petitier-Chomaille, id.

Poirel à Saint-Leger." Canton de Kézelay.

Fourneron, à Vézelay Dieudonne de de la lance Milandre, à Châtel-Cenşoir Trempé, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM N., président Piat, syndir Cognict, rapporteur Bourgeois, secrétaire Fourneron, tresorier Rameau et Barbier, memb.

notatres nonoraires, me. Delétang Edme, à Joux-la-Ville.

Perrève Jean-Bap.-Alphonse, à Avallon. Régnier Vincent, à Quarré.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, mm.

Grenet, à Aillant Boulanger, à Chassy Durville, à Senan Ravin, à Guerchy Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Juillet, à Bléneau Belacq père, à Tannerre Pélegrin aîné, à Champignelles.

Canton de Brienon,

Brillié, à Brienon
Pouillot, id.
Descroix, à Bussy-en-Othe
Cordier, à Venizy.

Canton de Cerisiers.
Mellin, à Cerisiers
Lacroix, à Fournaudin.

Canton de Charny.
Pélegrin jeune, à Charny
Thomas, à La Ferté-Loupière
Lebret, à Villeiranche
Fresneau, à Grandchamp.

Canton de Joigny.
Chaudot à Joigny

Chaudot a Josghy
Epoigny, id.
Pelletier, id.
Loiseau, à Cézy
Deschamps, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau. Pruneau, à Saint-Fargeau Mathieu, id. Bègue, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault, Frécault, à Saint-Julien-du-Sault, Manieux Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne. Coppin, à Villeneuve-sur-Yonne. Lemoce de Vaudouard, id. Lassrat, id. Herson, à Dixmont.

CHAMBBE DES NOTAIRES, NM. Chaudot, président Pelletier, syn lic Laffrat, rapporteur Coppin, secrétairs Pophilat, trésorier Pruneau et Grenet, membres.

Salmon, à Cerisiers
Salmon, à Cerisiers
Serrurot, à Champignelles
Courtillier, à Césy
Genty, à Saint-Julien-du-Sault
Lenfant, à Villeneuve-sur-Yonne
Pouillot, père, à Brienon.

ARRONDISSEMENT DE SENS. Canton de Chéroy, mm.

Poussard, à Chéroy Ancelot, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne. Vacher, à Pont-sur-Yonne : Brossard, à Villeblevin Jolibois, à Villeneuve-la-Guyard.

Cantons de Sens.

Leclair,
Petipas,
Tibaud,
d'Hordain,
Frottier,
Boudard,

à Sens.

Boudard, Roulin, à Egriselle-le-Bocage Adam, à Véron.

Canton de Sergines.

Ancelot, à Sergines Perrot, id Charpentier, à Courlon Oubry, à S. Maurice-aux-Riches-Hommes

Canton de Wo-l'Archeveque.
Bègue, à Villeneuve
Letteron, id.
Souy, à Thorigny
Regnier, à Theil

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Poussard, président.
Tibaud, syndic.
Petipas, rapporteur
Frottier, secrétaire
Begue, trésorier
Vacher et Souy, membres.

Mou Pierre-Théodore, à Pont-s.-Yonne Longuet, à Provins.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, mm.
Genetet, à Ancy-le-Franc
Joigny, id.
Jacquemin, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Prunier, à Cruzy Goulley, à Tanlay Déramés, à Villon.

Canton de Flogny.

Mary, & Flogny Gaspard, à Carisev Dionnet, à Neuvy-Sautour

Canton de Noyers.

Pichenot, à Novers Desguerrois, id. Rigout, à Annay.

Canton de Tonnerre.

Constant, à Tonnerre

Paupert, à Tonnerre Buchotte, à Dannemoine Coffre, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES. MM. N., président Goulley, syndic Desguerrois, rapporteur Dionnet, secrétaire Coffre, *trésorier* Prunier membres. N.

NOTAIRES HONORAIRES, MY.

Charbonné, à Annay-sur-Serain Cosson, à Dannemoine Biron, à Tanlay.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Avallon .

A Joigny, A Sens, A Tonnerre,

A Auxerre, MM. Duchemin et Escallier.

Robinet Daiou.

Cretté et Léger. Gérard.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, mm. Puissant aîné, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (est). Puissant Auguste, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (ouest). Gaillard (Adolphe), aud. au tribunal civil à la justice de paix (est).

Chocat, audiencier au tribunal civil et et au tribunal de commerce. Bertin, aud. au tribunal civil et au tri-

bunal de commerce. Maiseau, aud. au trib. civil et à la justice

de paix (ouest). Villot, aud. au trib. de commerce.

Roy, Boileau.

Rigoreau, à Saint-Bris.

Canton de Coulanges-la-Vineuse. Gaillard, à Coulanges-la-Vineuse. Lachambre.

Moret, à Irancy, Trousseau, à Migé.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges-sur-Yonne. Denis, à Coulanges-sur-Yonne Droin,

Canton de Vermenton.

Oudot, a Vermenton Loury, id. Corhay, id.

Canton de Chablis.

Coppin, à Chablis Larbouillat, id.

Canton de Ligny.

Houzelot, à Ligny Féret,

Canton de Saint-Florentin. Boudard, à Saint-Florentin Pierre .

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur Labbé, à Sougères Desleau, à Thury.

Canton de Seignelay.

Cheret, à Seignelay Fontaine, id.

Canton de Toucy.

Antheaume, à Toucy Dobignie, à Toucy Memain, à Pourrain Dejust, à Leugny

CHAMBRE DES HUISSIERS, MM.

Puissant aîné, syndic. N., trésorier,

Rigoreau, zapporteur

Chérest,

Houzelot, Lachambre. Membres.

Puissant Auguste, secrétaire

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Condren Seure Rousseau Rolley N.

à Avallon

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon Candras id.

Canton de L'Isle.

Grenan, à L'Isle.

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré et N., à Quarré-les-Tombes

Vézelay.

Morand et Gagueux, à Vézelay Père, à Châtel-Censoir

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Condren, syndic ¹
Gascard, rapporteur
Rousseau, trésorier
Rolley, secrétaire
Morand, membre.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, mm.

N., Paty et Josselin, à Aillant. Ribière, à Saint-Aubin-Château-Neuf. Léger, à Fleury.

Bléneau.

Saul**vier, à** Bléneau. Gagniard, à Champignelles.

Brienon.

Rozé et Moreau, à Brienon. Tournelle, à Venisy.

Cerisiers.

Mocquot et Dufrenne, à Cerisiers.

Charny.

Grenet et Darbois, à Charny. Griache, à La Ferté-Loupière.

Joigny.

Jouan , Grenet , Garnet , Froment, Chantereau, Taillefer, à Joigny.

Saint-Furgeau.

Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Renard, à Saint-Julien.

Villeneuve-sur-Yonne.

Verrier, Charmeux, Darde, Gallon, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Grenet, syndio Rozé, rapporteur Chantereau, résorier Gallon, secrétaire Grenet aîné, membre.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéror, mm.

Martin à Chéroy Fauvillon, id.

Pont-sur-Yonne.

Silvy et N., à Pont-sur-Yonne, Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard.

Sens.

Masson aîné, Ranque, Baudoin, Mouzelle, N., Martin, Griot, Crou et Guénin, à Sens.

Sergines.

Moret, Hardy, à Sergines.

Villeneuve-l'Archevéque.

Bègue, Pierre-Viault et Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Masson aîné, syndic Baudoin, trésorier Martin, de Chéroy, rapporteur Delaporie, secrétaire Martin, de Sens, membre.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, mm. Boucheron et Renard, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Anceau et Callabre, à Cruzy.

Flogny. Quincerot, à Flogh Vin Jayna Menyy-Sautour. . ,, 4, 2, 5

Noyers. Masson et Soupé, & Royers.

Tonneree.

Bègue Fontaine Yver# >'4

Tonnerre.

Charvot Raver Letteron

Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Fontaine, syndic. N., rapporteur. Yvert, trésorier Renard, secrétaire. Boucheron . membre.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

membres.

AUXERRE.

MM.

Coyn, directeur de l'enregistrement et des domaines, président.

Piétresson, notaire honor. Challe pere, Bonneville, Martin, avoué,

Lallemand, greffier du tribunal civil, secrétaire.

AVALLON.

Malot, avocat, président. Ricard, ancien magistrat Febvre, avocat Rameau, notaire Dessailly, receveur des dom.

Carmagnol, greffier du tribunal, secré-Rendu, suppl. du juge de paix taire.

JOIGNY.

Lacam père, président, Couturat, avoué Ragobert, ancien avoué membres. Planson, ancien notaire Maugeis, receveur de l'enreg. Hesine, greffier du tribunal, sécrétaire.

Landry, anc. avoué, président. Ratier, juge bonoraire Giguet, memb. du cons. mun. (memb re. Gabella, receveur de l'enreg. Dubois, ancien notaire Tonnellier, greffier, secrétaire.

TONNERRE.

Belpet, avocat, président menibres. Bavoil, ancien contrôleur Jacquillat, suppléant du juge de paix Rouyer, receveur de l'enregistrement.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE DIJON.

MM. Courner O. - recteur.

HUBET , inspendeur à Auxerra GARSONNET, id. à Dijon RATIER, id. à Troyes CALLISTI, id. à Nevers FAYET, id. à Chaumont CAMILLE PETARD, secrétaire.

INSPECTION DE L'YONNE.

M. Huner **, inspecteur, en résidence à Auxerre.
M. Martin, commis d'inspection.

Conseil départemental:

MM. Le Préfet, président.

Baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre; vice-président;
HURET, inspecteur des écoles primaires;
Millon, supérieur du petit séminare; Welegué de l'archevêque;
DURU, auménier de l'École normale, désigné par l'archevêque;
ile-Procureur Impérial;
Tonnellien, président du trib. civil d'Auxerre;
Manapur, membre du Conseil Général;
Baron Chailléures Banars, id.;
Challe, membre du conseil-général, secrétaire.

Inspecteurs de l'instruction primaire:

MM. Fossereux, inspecteur de 4^{re} classe à Avallon, officier de l'Instruction publique; Count, inspecteur de 4^{re} classe pour l'arrondissement de Tennerre, officier de l'instruction publique PITOLET, id. 3^e id. Joigny, officier d'académie; BEAUJEAN, inspecteur de 4^e id. Sens.

Instruction secondaire. — Commission d'examen des aspirants aux bourses dans les lycées.

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Ravin, Dondenne, Blin, Baleine, professeurs au collège.

Commission d'examen pour l'instruction primaire.

-0112**68**110

MM. Leclerc, *président,*Larfeuil, cnré de Saint-Pierre,
Bonnotte, professeur au collége,
Monceaux, professeur,
Bazot, avocat,

Laureau (l'abbé), directeur du petit séminaire, Beaujean, inspecteur des écoles, secrétaire.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

d'Auxerre. Arrondissement

COLLÉGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collège de plein exercice; enseignement en tous points semblable à celui des Lycées. Application rigoureuse et complète du nouveau plan d'études ministériel.

BURBAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE D'AUXERRE.

MM. le Maire, président Benoit procur. imp. Challe pere, avocat

MM Le cuyer, avocat

Administration. — Principal: M. Munier

Sous-principal: M Vidal

Aumônier M l'abbé Guignepied Maîtres-d'études : MM. Henrys, Coffy, Deloume, Forcade.

Professeurs de l'ordre des sciences.

Physique et chimie, M. Dondenne Préparateur de physique et de chimie, M. Alexandre Zabkowski Mathématiques (1re chaire), M. Bonnotte Mathématiques (2º chaire), M. Jourdan

Mathématiques (3 chaire) et histoire naturelle, M. Regnard Maître de dessin et des travaux gra-

phiques, M. Passepont Musique, MM. Vincent, Hermann et Chalmeau .

Professeurs de l'ordre des lettres. Histoire, M. Blin

Mondot de Lagorce Tambour, avoué

Logique, M. Ravin Rhétorique, M. Monceaux Seconde, M Alvin Troisième, M Marchand

Langue anglaise, M. Milne Langue allemande, M. Klobukowski Quatrième, M. Baleine

Cinquième, M Graliot Sixième, M. Rousseau

Septième, M Deloume Huitième, M Forcade Classe d'écriture et de français, M. Henrys

et Coffy Cours supérieur de français, M. Vidal, sous-principal.

PRTIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur Laureau, directeur Ferrey, économe.

Professeurs, mm:

Ferrey, rhétorique Leduc, seconde Labaisse, troisième Roguier, quatriême Rodot, cinquième Hézard H., sixième Pautrat, septiéme Boulet, classes élémentaires Poulin, sciences physiques Rodot, sciences mathématiques Poulin, mathématiques spéciales Milne, anglais Sigond, dessin Grapin, musique.

Cours élémentaire de français.

Chambon Motheré Poulin, B.

maîtres d'étude.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

MM. L'abbé Carré Fort Gaulon

Auxerre.

Pimbet, à Ligny.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

M. Petit-Sigault, rue Martineau.

ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE. M. Gohan-Vincent, rue de Paris.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et

ouverte le 1° février 1835. Le prix de la pension est de 400 fr. Une école primaire annexée à l'Ecole sert à exercer les élèves maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont enseignés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de deuxième et de troisième année, sous la surveillance du directeur de l'école normale et d'un maître adjoint spécialement nommé à cet effet. Directeur-éconôme, M. Dorlhac, officier d'académie.

COMMISSION DE SURVEILLANCE MM. :

Bazot, avocat, président.

Charié, juge, membre.

Quantin, ordonnateur des dépenses. Tambour, avoné membre.

Goupilleau, ing. des ponts et ch. secrét. Dorthuc, directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Dorlhac, officier d'Acad, dir. de l'école, Duru, aumônier.

la surveil. du dir. de l'école normale. Grapin, maître de chant.

Mouillot . maitres-adjoints Robin, Gillet, directeur des écoles annexes sous

Huret (Edouard) professeur d'orgue. N., professeur d'agriculture et d'horticulture pratiques.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A AUXERRE: Mmes les Augustines — Konarska — les Sæurs de la Providence les Ursulines — MIle Clergeau atnée — Mélanie Colin — Colin — Fèvre — Ralet. A CHABLIS: MIle Ravaise - CHENY: MIles Nicout et Lemuet - COURSON: Mile Gourliau - COULANGES-LA-VINEUSE : Mile Perrotet.

A SEIGNELAY: Dames de la Congrégation de Nevers — SAINT-FLORENTIN: Sœurs de la Présentation — Mile Dehertogh—SAINT-SAUVEUR: Mile Desleau. A TOUCY : Dames de Portieux.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

Mlle Manigot, directrice, rue Valentin.

Mile Angèle Lesieur, directrice, place Notre-Dame-la-d'Hors.

ÉCOLES CHRÉTIENNES GRATUITES.

Pour LES GARÇONS : Frères des écoles chrétiennes, rue des Lombards, frère Augustin, directeur.

Société Saint-Antoine, dite Saint-Charles, rue Haute-Perrière, M. Noirot, directeur.

Pour LES FILLES: Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, place Lebeuf.

Sœurs de la Présentation de Tours, Cour Saint-Pierre.

Arrondissement d'Avallon.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collège de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, classe supérieure de français; cabinet de physique et'de chimie; gymnase.

Caron, principal. Perroux, sous-principal. Michel Gally, aumonier.

Professeurs, mm.

Mathématiques, Moreau. Physique et Chimie, Thierry. Histoire naturelle, Gagnard. Rhétorique et seconde, Schmitt. Troisième, Laboureau. Quatrième, Bardin. Cinquième, Peslier. Sixième, Septième, Perroux. Huitième, Besse-Lalande. Français, Jeannon.

Professeur d'allemand et d'angl., Roemer. Dessin, Bourgeot. Musique, Raynand.

ÉTABLISSEMENT LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. Brevillard, à Avallon.

ECOLE NORM DE PUMBER PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

16 au 31 119 Mmes Bailly. Both goot. Jolland.

à Avallon. id.

iđ.

Min Mortest. les Ursulines . à Avallón. íď.

3510337 A 20 1 Arrondissement de Joidnu.

COLLÈGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Cours particulier d'histoire; cours d'anglais et de lessin ; école primaire supérieure annexée au collége.

M. Fagel, principal.

Septième et huitième, Sirop. Maitre d'étude, N.

l'rotesseurs, nu. Sciences, mathématiques et physique. N. Troisième et quatrième , le Principal.

Ecole primaire supérieure : Directeur M. Seguin.

Section 197 ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. N., à Joigny. M. Joiselle, à Brienan.

Cinquième, Sizième,

> LES DEMOISELLES... PENSIONNATS POUR

Maio Les sœurs de Tours, à Joigny. Miss Decombard, à Joigny.

: V. Phillet, à Scienv. Ma Paris , a Brienon. Mmes les Soens de ta Provid. A Bassott. Fargeau. Mile Decoursive, à Villeneuve-s.-Yonne. Mme veuve Boulard, id.

Arrondissement de Sens.

LVOÉE-IMPÉRIAL DE SENS.

Administration. — Pagelseur : M. J. Clément, licencié ès-lettres, agrégé de l'Université galicies d'açadémic. Econome : M. Gaildraud.

Appropriens M; L'abbé Choudey. Surveillant-général : M Aubert, ainé.

1er commis d'économisal ». M. Les de seus : 81.114 au 1-1610 » b 2700 » : 81.114 au 1905 . Enseignement 1711 privisée sur sur le la la priquée : M. Chevet, docteur et agrégé des sciences.

M Ponpon, licencié ès-sciences phys. math M Bailliard, licencié ès sciences phys. math.

Sciences physiques, chimiques et naturelles : M Pernet, agrèce des sciences, pro-

M. Julliot, bachelier ès sciences, professeur-adjoint in the professeur distribution supérieure. — Lettres, Logique : E. Brémond, licencié és-lettres; Rhétorique : M. Magne, agrégé ès-lettres, Seconde : M. Tisserand, licencié ès-lettres,

Troisième : M. Treille. licencié ès-lettres, Division de grammaire. — Quattième : M. Petit, licencié ès-lettres,

Cinquième : M Laforgue, licencié ès-lettres, Sixième : M Godin, licencié és-lettres,

Division éfémentaire. - Septième : M. Aubert jeune,

Huitième : M Diné, Classe préparatoire : M'. Etournel,

Langue allemande: M. Diez, licencié ès-lettres,

anglaise t. M., Henderson, bacheller ès lettres, an Section 1 ... Cours préparatoire aux professions commerciales, industrielles et agricoles : M. Perronne.

Dessin : M. Pigal.

SÉMINAIRE DIOC**ÉS**AIN.

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Laurent, supérieur, Mourrut, professeur de morale, Monteil, professeur de dogme,

Maygnier, professeur de philosophie, Leclerc, prof. d'hist. et d'éloq. sacrée, Marion, économe.

ETABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE

M. Roy, a Sens.

..... M. Benoist, à Villeneuve-la Guyard.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Dames de Nevers, a Sens Sœurs de la Sainte Enfance, jd.

Miles Huet; Boudin, Boucrand id.

Miles Leaox, à Pont-sur-Yonne, Sœurs de la Sainte-Enfance, à Villeneuve-l'Archevêque.

ECOLE COMMUNALE DE FILLES.

Mme Leclerc, directrice, professant la classe, supérieure.

Mlles Managuet. id. 2º classe.

Robert, id.

3e classe

Mme Viardot, travaux à l'aiguille.

SALLES D'ASILE.

Les sœurs de la Sainte-Enfance.

ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES.

Pour les Garçons:

Les Febres de la Dostrine chrétienne, Guillon (pensionnat primaire),

Arrondissement de Tonnerre.

COLLEGE COMMUNAL DE TONNERRE

Collège de plein exercice : cours de dessin et de musique; cours spécial de français MM. Méline, Officier de l'Université, principal. Méline Hippotyte, sous-princip.

Professeurs, MM.

Logique et histoire, Méline. Rhétorique et seconde, Hariot. Troisième et quatrième, Brulé. Cinquième et sixième, Sirondet. Septième et huitième, Méline Hippolyte.

Mathématiques, Milaine.

Langue anglaise et cours spécial de français, Mary.

Classes élémentaires, Thiney.

Langue aliemande, de Tavernier.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M Lelarge, à Tonnerre.

M. Desribes, à Noyers.

PENSIONNAT POUR LES DEMOISELLES.

Les Ursulines, à Tonnerre.

Mile Simon, à Tonnerre.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re division. — Quartier général : Paris.

MM. MAGNAN G. C. * maréchal de France, commandant l'armée de Paris.

Marquis de Lawoestine G.C. * général de division, commandant
supérieur des gardes nationales de la Seine.

Baron Barbier C. * intendant militaire de la 1^{re} division, d Paris.

6º Subdivision.

MM. Baron Bover, C. *, général de brigade, commandant l'Yonne, à Auxerre:

LE CARUVER DE BEAUVAIS **, sous-intendant militaire, à Auxerre; DE LAVAL, officier d'administration de l'intendance militaire, chef du bureau de la sous-intendance à Auxerre.

N., élève d'administration de l'intendance militaire attaché au même bureau.

Dépôt de recrutement.

MM. Lecleves **, capitaine commandant le dépôt de recrutement de l'Yonne ;

Pere, lieutenant attaché au même dépôt ;

GASC, sergent CELLIER, id.

10.

Corps du génie.

MM. Bailly, 法, chef de bataillon. cnef du génie dans le département, à Joigny;

Bourrat, garde principal du génie à Joigny; Guerre, garde de 2º classe du génie, à Auxerre.

GARNISONS.

Les villes de garnison du département sont Auxerre et Joigny. Auxerre a une caserne d'infanterie, Joigny, deux quartiers de cavalerie

GARNISON D'AUXERRE.

Le 55° de ligne, le dépôt et le 3° bataillon sont à Auxerre, les 1° et 2e bataillons sont à Lyon.

Etat-major. — MM. de MAUVISE **, major, commandant;

Tacussel, 类 chef de bataillon. Verrien 类, capitaine adjud.-major, commandant de place. Gallor 类, capitaine trésorier. Fausis, capitaine d'habillement.

DE ALDRAUVODI, médecin,a ide-major de deuxième classe.

Capitaines. — MM. Bernard 茶, Olivier 茶, Drion 茶, Barrère 茶, Millet 茶, Villemain 茶, Plain 茶, Maus 茶.

Lieutenants. — MM. Conort, Lloubes, Pech de Laclauze, Caussin, Thiéry.
Sous-lieut.— MM. Muzard, Desgeorges, Villaume, Dufourmantelle, Alestandri,
Gair aud.

GARNISON DE JOIGNY.

MM. MARULAZ, O. * chef d'escadron, command. le dépôt du 7º Chasseups ;

Gomband, * major;

DE FONTAINE, * capitaine instructeur; Perrin, capitaine adjudant-major;

VACQUIER. * capitaine trésorier;

VACQUIER, % capitaine desorier; Charpentier, capitaine d'habillement;

N., médecin, aide-major;

Knoll, aide-vétérinaire de 2º classe.

1" compagnie du 5° escadron du train des Equipages Militairés.

GITES D'ÉTAPES

CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LA DIRECTION DES CHEFS-LIEUX DE SUEDIVISIONS FORMANT LA 1ºº DIVISION MILITAIRE.

ORLEANS (6 gites). — Toucy, Saint-Fargeau, Bonny, Gien, Châteauneuf, Orléans.

Blois (8 gites). — Les mêmes, Beaugency, Blois.

CHARTRES (8 gites). — Joigny, Courtenay, Montargis, Beaune, Pithiviers, Augerville, Outarville, Chartres.

EVERUX (9 gites). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Lonjumeau, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Passy, Evreux.

ROVEN (10 gites). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Denis, Pontoise, Magny, Ecouen, Rouen.

Brauvais (8 giles). — Les mêmes jusqu'à Saint-Denis, et Beaumont-sur lise et Reauvais

VERSAILLES (6 gites). — Les mêmes que pour Ronen jusqu'à Lonjumeau, et Versailles.

Paris (6 gites). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Paris.

MRLUN (4 gites). — Voir ci-dessus l'itinéraire pour Paris.

TROYES (3 gites). — Saint-Florentin, Auxon, Troyes.

GITES D'ÉTAPES

CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LES DIRECTIONS CI-APRÈS:
DUON (8 gites). — Tonnerre, Ancy-le Franc, Montbard, Chanceaux, Dijon.
NEVERS (4 gites). — Coulanges-sur-Yonne, Varzy, La Charité, Nevers.
Macon (8 gites). — Vermenton, Avallon, Saulieu, Arnay-le-Duc, Chagny, Chalon, Tournus, Macon.

GITES

QUI NE CORRESPONDENT PAS A LA PLACE D'AUXERRE. D'Orléans à Troyes. — Sens, Villeneuve-l'Archevêque. De Chartres à Troyes. — Chéroy, Sens, Villeneuve-l'Archevêque.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 20° légion de cette arme. Cette légion comprend, en outre, les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MM. Benoist de la Grandière ¾, colonel, chef de légion à Dijon. Durresne ¾, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Yonne.

PETITMENGIN, 🔆 capitaine. MERCIER, lieutenant-trésorier de la compagnie de l'Yonne.

GAUCHÉ, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier

RIBAULT, faisant fonctions de secrétaire du commandant.

Lieutenance d'Auxerre.

M. Petitmene	n 💥, capitaine.	•		1 /100	
Ammana Ambala	MM.		0	Mar.	Suba. 11
Auxerre, 1re brig.	, Jory, md10g	gcnei	Courson,	Boiveaux,	briga dier.
— ze —	Millet, bri	gadier	Chablis,	Resulf,	
	Vauthier,	id.	Vincelles,	Bégné,	_
Saint-Florentin,	Vorbe, mar	dlog.	Seignelay,	Viardot,	
Saint-Sauveur,	Memerel,	id.	Coutanges-sY.		6d, pd
Vermenton,	Coutant, bri	gadier.	Ligny,	Rifaux.	_
Toucy,	Bidault,	id.			
مذمه			d'Avallon.		
MM.	LEPAGE, lieute				
Avallon,	Roquel, mard	es-log.	Guillon,		brigadier.
Vézelay,	Schoetfel, méd.	brigad.	Quarré-l-T. (à piec	l), Collenot,	_
L'Isle-sur-Serein,	Chevaliot,	-			
-	Lions	endnee	de Joigny.		
MM.	CARIO₩, capita	ine à J	oigny.		
Joigny, Fusilier, r St-Julien du S. (à Bléneau, Saint-Fargeau,	nardlog.		Charny,	Closs 楽	brig adies .
St-Julien du S. (à	pied), Lespagno	l. brig.	Cerisiers (à pied).	Vienne	
Bléneau.	Depoid, mar. d	les-log.	Aillant-sur-Tholo	n. Renaud.	_
Saint Targeau.	Defert, bri	gadier.	Brienon.	Beaudoin.	_
Villeneuve-sur-Y.	. Frontier.			,	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		iten and	e de Sens.		
MM ·	Dunesme 🔏, ca				
			Villeneuve-l'Arc.	Broscot mi	en Kein
à ch	eva .	cs-rog	Villenense-i Wic.	Lanoue,	
		4			prigatier.
	Lespagnol, brig.		Luorigny,	Bérault,	
Pont-sur-Y.,	Binet, m. dl. à	piea.		*	
1	Tiente	namaa	de Tonnerre.		
.av					
	Ponsard *, li			Danaus	Ladan Bir.
Tonnerre,	Rozé, marde			Renaud,	briga cie r.
Noyers (a pied),	Motheré,			Dosnon,	****
Ancy-le-Franc,	Viellescazes, l	origad.			•
• co	MISSAHRES	DE F	POLICE CANTO	DNAUX.	
GOD	A MARCONILLES	ועע	Obide Garage		N. 1 . 1 . 1
CANTO	ns.	70	MS RT PRÉNOMS I	ES COMMISS	ATHUS.
	1	I			

Aillant	Jehan.
Bléneau	Flers, Alcindov-Martial.
Brienon	Gaillart
Ch dlis	Krempf.
Coulanges-sur-Yonne	Bourgoin, Pierre-François.
Cruzy	Poirier.
Ligny	Bourgeois, Jean-Thomas.
Pont-sur Yonne	Chanu, César-Xavier.
Vermenton	Guillon, Melchior-Etienne.
Toucy	Gros 🎉
Saint Sauveur	Baquet.
Saint-Julien-du-Sault	Pascal.
Saint-Fargeau	Bourgogne, Charles-Brice.
Vézelay '	Leblond.
Seignel ay	Brillié.
Saint-Florentin	Bethfort.
Villeneuve-sur-Yonne.	Lacoste.

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. JODADAIN *, ancien Préfet, Receveur général.

MM: CHAMER et CLAVELOU, fondés de pouvoirs collectivement.

WM.

Receveurs particuliers.

Chamoin, caissier.

De Pothier, a Avallon. Chartre, chargé de la recette particulière Rivaille, à Joigny.

de l'arrondissement d'Auxerre. Claveltin chef de comptabilité.

Colle, à Sens. Desprez de Gezificeurt, à Tonnerre.

Percepteurs surmandraires.

MM. Légier et Berthelin, à Auxerre.

N., à Avallon. Lercena, à Sens.

Saget, à Tonnerre. Jousseaume, a Joigny.

DÉPENSES DU TRÉSOR.

M. Rossieneux, payeur du départ. | M. Rocher, chef de comptabilité.

DERECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. NAVARRI, Directeur.

MM. Herbin, inspecteur. Barbier, premier commis. Courtois, contrôleur principal à Auxerre. Merat, control. de 1 de classe à Auxerre. de Boutiller, id. de 3e id. Driesler, id. de 3º classe à Joigny. Bacot. id. de 2e

De Billy, contr. & 1th classe à Sens. Dessus, id. 46 26 Desp**ents** id. de #ré id. à Tonnerre. Methivier, id. de 2º classe à Avallon. Larfeuil, id. de 3e Brard iđ. ! Burmuniéraires. Motheau

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

L'uniformité des petds et mesures a été décrétée par l'assemblée constituents les8 mai, 8 décembre 1790 et 1er août 1795, et la loi de 18 gèrminal au III, e. adoptant définitivement la nomenclature des nouvellés meserres, a interdit tout s fabrication d'anciens poids et mesures en France, ainsi que leur importation l'étranger, sous peine de confiscation et d'amende.

Avallon, Joigny.

Auxerre, MM. Claude fils. Gagneau.

Chỏin.

Sens, Tonnerre. MM. Chenal.

Villard-Hollier.

PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des PERCEPTRURS.	COMMUNES.
Arrondiss Clergier	ement d'Auxerre. (Auxerre Appoigny Monéteau.	Martin	Migé Charentenay Coulangeron Escamps Val-de-Mercy
Regnault	Chablis Beine Chichée Fontenay p. Chablis Fyé Milly Poinchy	Pineaud .	(Montigny Bleigny-le-Carreau Lignorelles Pontigny Rouvray Venouze Villeneuve-St-Salve
Brullée	Coulanges-la-Vineuse Escolives Gy-l'Evêque Jussy Vincelles Irancy	Michaut	(Mont-S-Sulpice Cheny Chichy Hauterive Ormoy
Thierriat	Vincelottes Coulanges-sur-Yonn. Andryes Crain Etais Festigny Lucy sur-Yonne	Noirot	Ouanne Chastenay Lain Merry-Sec Sementron Taingy
Cliquet	Courson Druyes Fontenailles Fouronnes Molesmes Mouffy	Gousseau - Pa - quiée	Pourrain Lindry Beauvoir Diges Eglény
Regnard fils	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte-Pallaye	Dumont	Aigremont Chemilly-sur-Serein Chitry Courgis Licheres St-Cyr-les-Colons
Louzon	Ligny La Chapelle-Vaup. Maligny Méré Varennes Villy	Coste	Saint-Bris Augy Champs Quenne Venoy
Prudot	Mailly-le-Château Fontenay sur-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne	Dousset	Sainte-Colombe Lainsecq Perreuse Sainpuits Sougères Thury

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Jozon .	Saint-Florentin Avrolles Bouilly Chéu Germigny Jaulges Rebeurceaux Vergigny (Saint-Sauveur	Monnot .	Guillon. Cisery. Cussy-les-Forges. St-André-en-TPl. Sauvigny-le-Beuréa!. Savigny-en-TPlaine Sceaux. Trevilly.
Michon .	Fontenoy Moutiers Saints Treigny	I amaina Man	Vignes. Joux-la-Ville Dissangis
Defrance .	Seignelay Beaumont Chemilly p. Seignel. Gurgy Héry	Lemoine-Mau- det	Massangis Coutarnou Précy-le-Sec
Trutey	Toucy Dracy Lalande Leugny Levis Moulins Parly (Vermenton	Jullien	Levault. Domecy-sur-Levault. Girplles. Island. Menades. Pontaubert. Sermizelles. Tharot.
Regnard pere	Arcy-sur-Cure Bessy Bois-d'Arcy Essert Lucy-sur-Cure		(L'Isle-sur-Ser ein Angely Annoux
Destut\$ de Blannay	Sacy Villefargeau Charbuy Chevannes Perrigny Saint-Georges Vallan Vaux	Fossé	Athie Blacy Civry Provency Sainte-Consider Talcy
Arrondisse	ment d'Avallon. Avallon. Annay-la-Côte. Annéot. Etaules. Lucy-le-Bois. Magny. Sauvigny-le-Bois.	Poulin	Quarré Saint-Germain Chastellux Saint-Crancner Bussièes Bauavillers Saint-Léger. Sainte-Magnance
Larfeuil	Châtel-Censoir. Asnières. Brosses. Blannay. Lichères. Montillot. Saint-Moré. Voutenay.	Hès <	Santigny Anstrudes Marmeaux Montréal Pisy Thisy. Vassy-sous-Pizy

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des percepteurs.	COMMUNES.			
N oël	Vézelay. Asquins. Chamoux. Domecy-sur-Cure. Foissy. Vontenay. Givry. Pierre-Perthuis.	Dumas	Champignelles Grand-Champ Louesme Malicorne St. Denis s. Ouanne Tannerre Yillenles-Genets			
Arrondisse Texier fils	Saint-Père. Tharoiseau. ment de Joigny. Adlant Ghassy Poilly St-Maurice-le-Vieil St-Maurice-Thiz. Sonan Villiers-sur-Tholon	Thevenot	Charny Chambeugle Chene-Arnoult Chevillon Dicy Fontenouilles La Mothe-aux-Auln Marchais-Beton Berreux Prunoy 3t-Martin-s-Ouanne Villefranche			
Lacam	Velgré Bassou Bonnard Champlay Charmoy Chichery Epineau-les-Vosves / Bléneau	Colladon	Guerchy Fleury Branches Laduz Tiehilly Villemer			
Boulley .	Champeevrais Rogny Saint-Privé Brienon Belle-Chaume	Jousseaume	Joigny Brion Looze Migennes Saint-Cydroine			
Ferrand	Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe Cerisiers Arces Bœurs	Buisson	St-Aubin-ChâtN. La Villotte Les Ormes Merry-Vaux St-Martin-sur-Ocre Sommecaise Villiers-St-Benoît			
Lasserre	Gérilly Coulours Béllo Fournaudin Vaudeurs Villeché tive Cezy Beon	Picon	Sépaux Gadot La Celle-Saint-Cyr La Ferté-Loupière Précy St-Romain-le-Pret			
Gallois	Chamvres Paroy-sur-Tholon St-Aubin-sur-Yonne Villecien Villevallier	Bernard 🔆	Venisy Chailley Champlost Turny			

NOMS 406 PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des percepteurs.	COMMUNES.			
Girault	Villeneuve-le-Roi Arme a u Bussy le-Repos Chaumot Dixmont Les Bordes Piffonds Rousson Saint-Fargeau Lavau Ronchères	Berlin aîné, à . Sens	Paron Collemiers Cornant Courtois Bgriselles-le-Bocage Etigny Gron Marsangis Nailly St-Martin-du-Tertr.			
Soupey Arrondiss	St-Martin-des-Cha. Mézilles Fontaines Septfonds (St-Julien-du-Sault St-Loup-d'Ordon St-Martin-d'Ordon Verlin ement de Sens. Chéroy	Touc halaume 柴	Pont-sur-Yonne Cuy Evry Gisy-les-Nobles Lixy Michery Villemanoche Villenavotte			
Bezançon	Brannay Dollot Jouy Montacher Saint-Valérien Vallery	Dubois à Sens	(Sens Saint-Clément Saint-Denis Soucy			
Percheron	Villebougis Villegardin Domats Courtoin Foucbères La Belliole Savigny	Larcena	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean Courlon Serbonnes Vinneuf			
(Subligny Vernoy Villenla-Dondagre Villeroy Grange-le-Bocage. St-Maurice-aRH. Sognes	Saillard *#	Theil Pont-sur-Vanne Chigy Les Siéges Vareilles Villiers-Louis			
Lech ere	Vertilly Villiers-Bonneux Courceaux Plessis-Dumée Mâlay-le-Graud Maillot Mâlay-le-Petit Noé	\	Thorigny Fleurigny La Chapelle sOr, La Postolle St-Martin-sOreuse Voisines			
Chaĥdenier fils à Sens <	Fontaine-la-Gaillar. Passy Aosoy Saligny Vaumort Véron	Beauvallet {	Yillenla-Guyard Champigny Chaumont Saint-Agnand Villeblevin Villethierry			

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des = PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Nioré	Villenl'Archey. Bagneaux Courgenay Flacy Lailly Molinons Foissy	Nicolle	Molay Annay Fresnes Nitry Poilly Sainte-Vertú
Arrondisseme	nt de Tonnerre.		Neuvy Sormery
Légier ※	Ancy-le-Franc Argenteuil Chassignelles Cusy Fulvy	Gommery	Beugnon Lasson Soumaintrain Noyers
. (Stigny Villers-les-Hauts Cruzy Gigny	Petit	Censy Châtel-Gérard Etivey Grimault Jouancy
De Montaignac	Gland Pimelles Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut / Fley	·	Moulins Pasilly Sarry (Nuits Ravières
Poulin	Béru Collan Serrigny Tissey Vézannes	Challan-Belval	Aisy Cry Perrigny Jully /Rugnv
	Viviers Viviers Yrouerre /Flogny Bulleaux La ChapVieille-F.	Roguier	Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey
Dorotte	Percey Tronchoy Bernouil Carisey Dié Roffey	Dauphio	Villon (Tanlay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer
Joachim	Villiers-Vineux Lézinnes Ancy-le Serveux Argentenay Pacy Sambourg Vireaux	Le Maisire ※	Tonnerre Chency Dannemoine Epineuil Molosmes Junay Vézinnes

DIRECTION GENÉRALE DES DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. TH. GRÉTERIN,G. O.* cons. d'Ét., dir. gén., hôt. du min. des fin., r. de Rivoli.

DÉPARTEMENTALE. DIRECTION

MM. CABROL, directeur du département, rue de la Belle-Pierre. 4. Simon contrôleur, 1er commis de direction, rue de Paris. Paulus, 2e commis de direction, faub. St-Martin-lès-St-Marien. Bureaux: rue des Templiers, n. 2.

INSPECTION D'AUXERRE.

Boreaux: rue de Paris, 47.

M. Delacour, inspect. Idivisionn., chef de service de la principalité d'Auxerre.

PRINCIPALITÉ D'AUXERRE.

Bureaux et entrepôt des tabacs : rue Chantepinot, 8.

la Marine, 10.

MM.

Clin, brigadier.

Prestat, s.-brig.

Desmolières, id.

Cornat,

Viault,

Paris.

Pons, surveillant de navigation, rue de

Service de la garantie des matières d'or

et d'argent.

Simon, contrôleur de gar., rue de

Service des Octrois.

Bureau central, rue Chantepinot, 8.

Martin, préposé en chef de l'octroi d'Au-

Caillaux, receveur à la Porte du Pont.

du Temple.

Chantepinot.

de Paris.

d'Eglény.

xerre, Place-aux-Liens, 3.

Irr, , receveur à l'abattoir.

id.

id.

id.

Carré, receveur du Port.

Mérat, essayeur, Place-aux-Liens. 5. Robert, receveur, rue Chantepinot, 8.

Bureau : rue de Paris.

Robert receveur principal, entrep., rue Chantepinot, 8. Besnard, 1er commis de recette principale, rue du Champ. Huberdeau. 2e com, de recette princip. rue du département, 2. - Service Actif. Bureaux d'ordres: rue Chantepinot, 8. Servais, contrôleur à Auxerre, rue d'E-Chadefaux, Picard, Grandjean, Canelle, commis à Auxerre. Gommard, receveur à cheval de la banlieue d'Auxerre. Nolle, commis principal à cheval à Auxerre. Gavan, receveur à cheval à Chablis. Albert, com. princip. à cheval id. Van der Cruyssen, rec. à ch. à Courson Lorieux, com. princ. à cheval id. Foyot, receveur à cheval à St.-Florentin. Deluc, Huppel, com. principal à cheval id. Dusaussoy, receveurà cheval à Toucy. Bonnet, commis principalà cheval id. Triou, rec. à cheval à Vermenton. Vachez, commis principal à cheval id. Service de la Navigation. Bureau · Quai Condé.

Bretin, 1er surveillant ambulant. Bertrand 2e id. Sautereau, 3e id. id. Perot, 4c Barré, surv. à la p. Martineau. St.-Vigile. id. Bran, rec. de nav., rue du Champ. Chatté.

INSPECTION DE JOIGNY.

M. Courant, inspecteur division., chef de service de la principalité de Joigny.

PRINCIPALITÉ DE JOIGNY.

Lemaistre, rec. princ. entrep., à Joigny. Hérisé, 1er commis de recette principale à Joigny.

Service Actif.

MM.

Enou, receveur à cheval à Aillant. Monnier, com, princip, à cheval id. Chadefaux, receveur à cheval à Brienon. Marquet, com princ. id. Jolly, receveur à cheval à Charny. Girard, commis principal à cheval id. Baillot, receveur à cheval à St.-Fargeau.

Landel, commis principal à cheval id, Maigne de Sarrazac, r. à ch. à V.-le-Roi. Laillet, commis princ. à cheval id. Sérodin-Bertin, com, principal à Joigny, Fauvillon, commis

Service de la Navigation.

MM.

Duclos, receveur de navig. à Laroche. Thorey, vérificat, de navig, à Laroche.

Service des Octrois.

M. N., fermier de l'octroi de Villeneuvele-Roi.

SOUS-INSPECTION DE SENS.

M. Boisseau-Laborde, sous-insp. divis. chef de serv. de la principal. de Sens.

PRINCIPALITÉ DE SENS.

Rody, receveur principal entrep. à Sens. Lhermitte, rec. à cheval à Pont-s-Yonne. Prévost de Bord, 1er commis de recette Merlin, commis princip. à cheval id. principale à Sens.

Service Actif.

MM.

Tournier, contrôleur de ville à Sens. Labiflois, Froment, Guillot, Perrier, commis à Sens. Jaquelin, receveur à cheval de la bant. de Sens.

Moufflet, com. princ. à cheval à Sens.

Julien, rec. à cheval à Villen.-l'Archev. Serciron, commis princ. à cheval

Service des Octrois.

Boudrot, prép. en chef de l'oot, de Sens-Crouy, Dagnot, Trous Croquet, Bourgoin, Troué V. Agouste, receveurs d'octroi, à Sens.

Boucrand, Bernier Edme, Bos Jean, Bernier fils, surv. amb. d'octrois à Sens.

SOUS-INSPECTION DE TONNERRE.

M. Saussay, sous-inspecteur divisionnaire chef de service des principalités d'Availon et de Tonnerre, résidant à Tonuerre.

PRINCIPALITÉ D'AVALLON.

Piot, 1er commis de recette princ. id.

Service Actif.

MM.

Garnier, rec. à chev. à l'Isle-s.-le-Serein. Besson, commis princ. à cheval id. Reysset, rec. à ch. à Quarré-l.-Tombes. Rancelin, commis princ. à cheval id.

Laurent, sec. princ. entrep. à Avallon. Brulé, receveur à cheval à Vézelay. Laisné, commis princ. à cheval id. Bessette, commis principal à Avallon. Gouly, commis

Service des Octrois.

M. Chaussepied, receveur central de l'octroi d'Ayallon.

PRINCIPALITÉ DE TONNEBRE.

Renault, 1er commis de recette princi-Quatreveaux, receveur princ entrepes. & pale à Tonnerve. Tonnerre.

Service Actif.

MM. Labouille, rec. à cheval à Ancy-le-Franc. Delécolle, commis princ. à cheval id. Jailliet, receveur à cheval à Flogny. Trouble, commis principal a cheval id. Plottin, recevent à cheval à Novers. Richebourg, commis princ. à cheval id. Bachelot-Souligné, commis chef de poste à Tonnerre.

Dalloz, commis à Tonnerre.

Service de la Navigation. MM.

Chanvet, receyeur de navig. à Tonnerre.

Besson, surmeillant à Tonnerre. Bichery, receveur de navig. à Rayières. Ballot, surveillant

Surnuméraires.

MM.

Braut, surnuméraire de direction à Auxerre.

Robert, sur numéraire de recette principale à Auxerre.

Dumont, Queset, Bretin, Coussin, Chassin et N., surnuméraires du service actif de la direction de l'Yonne.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M Ed. Coyn. directeur.

INSPECTEUR, M.

Déy, à Auxerre.

VÉRIFICATEURS, MM.

Boulange, à Auxerre. Couturat, à Avallen. Bourgeois, à Joigny.

Føls, à Sens. Guillaume, à Tonnerre.

Quénescouri, prem. commis de la Direct. Burin des Essarts, garde-magasin, con trôleur dy timbre. Mauricart, timbreur.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, MM.

Auxerre, Boullay. Avallon, de Taverne. Joigny, Bouygues, Sens, Malla rme. Tonnerre, Belnet.

RECEVEURS, MM.

Arrandissement d'Auxerre. Auxerre, Goulet, receveur de l'enreg. des

actes civils, s.-s. privés et suc. - Vidat, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.

Chablis , Teurreau Coulanges-la-Vineuse, Despence de Ruitly Coulanges-sur-Yonne, Thiphaignes. Courson, Toussaint.

Ligny, Leroux.

Saint-Florentin, Piochard de la Brallerie. Saint Sauveur, Caroillon.

Seignelay, Honoré. Toucy, Lerat.

Vermenton, Prudet.

Arrondissement d'Avallon. Avallon, Dessailly.

L'Isle, Tetrel. Guillon, Duché.

Quarré-les-Tombes, Gouffier. Vézelay, Delavauvre.

Arrondissement de Joigny.

Aillant. Devèze.

Bléneau, Bissonnet. Brienon, *Delaborde*. Cerisiers, Chevrier. Charny, Bournesat. Saint-Fargeau, Courtaut. Joisny, Maugeis. Villeneuve-sur-Yonne, Rochatte.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Tisserand. Pont sur-Yonne, Correct.

Sens, Gabella, receveur de l'enreg. des actes civils, s .- s. p. et succ.

Bougerol, receveur de l'enregistrem. des actes judiciaires et des domaines. Serzines, Bouchage.

Villeneuve l'Archevêque, Justamond.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc . Roy. Cruzy, Gallay.

Flogny, Jousselin de Sepneville..

Noyers, Maison.

Tonnerre, Rouyer (enregistrement). Belnet (domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Auxerre, Briolet, Mantelet. Avallon, Meurgey. Joigny, N. Sens, Mordaing, Boulanger.

Tonnerre, N.

EAUX ET FORÊTS.

La France est divisée en 31 conservations forestières. Les départements de l'Aube.

et de l'Yonne forment la 8º dont Troyes est le chef-lieu.

Le département de l'Yonne a 739,521 hect. d'étendue territoriale ; les forêts en occupent 172,696 hectares, c'est-à-dire le 1/4 environ. Celles qui sont soumises au régime forestier et appartiennent aux communes et aux établissements publics sont d'une étendue de 154,927 hectares. Celles de l'Etat ont une superficie de 17,769 hect.

MM. DE Missery, conservateur à Troyes.

Monin, garde géneral sédentaire. Durey, sous-inspecteur chargé des travaux d'art.

INSPECTION D'AUXERRE, MM.

Duson, inspecteur à Auxerre.

Rambourgt, sous-inspecteur, à Auxerre Petit, brigadier sédentaire attaché à Charié, surnuméraire, gardegén. adjoint Mariel, garde général, à Coulanges-sur-Y. Chanvin, brigadier sédentaire attaché au bureau de l'inspecteur.

Gabé, garde général, à Tonnerre. Clément, garde général, à Ancy-le-

Franc. Dubaux, a Auxerre; arpent. forestiers. N., à Tonnerre,

INSPECTION D'AVALLON. MM. Guérard, inspecteur à Avallon. Parison, sous inspecteur à Avallon.

l'inspection d'Avallon Lartique, garde général à Avallon. Leblanc, brigadier, à Quarré-les-Tombes. Robinet, arpenteur forestier, à Availon. INSPECTION DE SENS, MM. Marcotte, inspecteur à Sens. Moreau, s. -inspecteur, à Sens.

Abbat, commis d'inspec., g. sédentaire. Mathagon, garde général, à Joigny. *Mathelat*, garde général , à Arces. Leblanc, garde à cheval, à Thorigny. Darnay, à Joigny, arpent. forestier.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le transport des correspondances est attribué, exclusivement, à l'administration des postes. La loi punit de 150 a 300 fr. d'amende celui qui est convaincu d'avoir

transporté frauduleusement des lettres (cachetées ou non cachetées).

La taxe pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excède pas 7 grammes 1/2, et quelle que soit la distance à parcourir dans l'étendue de la France, la Corse et de l'Algérie, est de 20 centimes pour les lettres affranchies et de 30 cent. pour les lettres non affranchies; de 7 gr. 1/2 à 15 gr. de 40 cent. ou 60 cent. selon qu'elles sont ou non affranchies; de 15 à 100 gr. de 80 cent. à 1 fr. 20 cent. La taxe pour les lettres adressées aux militaires rentre dans le droit commun.

Les lettres ou paquets dont le poids dépasse 100 grammes supportent un supplément de taxe de 80 cent. ou 1 fr. 20 cent. pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant. - Les lettres déposées dans les bureaux de poste pour être chargées paient un droit de 20 cent. fixe en sus du port ordinaire par lettre simple. Ces lettres doivent être placées sous enveloppe et scellées de deux cachets en cire, au moins, avec empreinte particulière. - L'administration des postes n'indemnise que de 50 fr. pour la perte d'une lettre chargée, elle entoure ces lettres de soins particuliers; le public à donc intérêt à charger.

Les envois d'argent s'effectuent par la poste, moyennant un droit de 2 p 0/0. L'e nvoyeur reçoit en échange de son dépôt un mandat à vue, et en outre un bulletin de réception qu'il doit conserver pour le cas où il aurait ultérieurement une réclamation à faire. On ne doit renfermer dans les lettres ni pièces de monnaie ni bijoux

d'or ou d'argent.

Les bijoux et objets précieux de petite dimension peuvent être envoyés par la poste en payant un droit qui est fixé à 2, p. 0/0 du prix de l'estimation donnée à la chose déposée. Cette estimation, qui est réglée enfre le déposant et le Directeur du bureau qui reçoit, ne peut être moindre de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1000 fr. - Les envois dont il s'agit sont appelés valeurs cotées. — Les valeurs cotées doivent être renfermées en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'envoyeur et de celui du bureau de la poste. - La boîte (ou l'étui) ne doit pas avoir plus de 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur, ni peser plus de 300 grammes.

Une reconnaissance est donnée au déposant.

Il est important de prévenir le public que les lettres revêtues de timbres-poster de valeur insuffisante sont exclues du bénéfice de l'affranchissement et subissent la

taxe des lettres non affranchies.

Le port des circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, avec ou sans échantillons, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés est de 1 centime, par exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous. — Même prix pour les échantillon. 1 centime en sus par chaque 5 grammes ou fraction de 5 grammes excédan. — Au dessus de 50 grammes le port est de 10 cent. jusqu'à 100 grammes inclusivement; au dessus de 100 grammes 10 centimeo en sus par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant.

Le port des papiers de commerce ou d'affaires est de 50 centimes jusqu'à 500 grammes; au dessus, 1 centime en sus par chaque 10 grammes ou fraction de

10 grammes excédant.

Ges différents Objets ne peuvent être expédiés que sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface.

(Loi des 31 mai - 25 juin 1856,)

M. SAUVALLE, Inspecteur des postes et relais du département.

M. BERAULT, sous-inspecteur.

M. De Baudel, surnuméraire.

BUREAUX. Arrondissement d'Auxerre.

MM. Guillemineau, directeur. De Billy, commis principal. Leclerc, premier commis. Vielle, second commis. Mouchot, troisième commis.

(Hauro, quatrième commis.

Arcy-sur-Cure, Mlle Précy, directrice.
Chablis, Mlle. de Brague, directrice.
Chablis, Mlle. Grozot, distributrice.
Coulanges-la-V., Mlle Crevat, directrice.
Coulanges-sur-Y., Mme Mantelet, direct.
Courson, Mlle Nicolle, directrice.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
St.-Bris, Mme Hadery, directrice.
St.-Florentin, Mme Dubois, directrice.
St.-Sauveur, Mme Bethfort, directrice.
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme ve Bathédat, directrice.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mme Mignot, directrice.
Vincelles, Mme Mouchot, distributrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Mansel, directeur.
Châtel-Gensoir, Mile Cosson, distributrice
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, Mile Quaintenne, dir.
Vézelay, Mine Marin, directrice.
L'Isle-s. -Serein, Mile Barbotte, directrice.
Chastellux, M le Augu ux, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mile Forestier, id.
Guillon, Mme Soisson, distributrice.

Arrondissement de Joigny. Aillant, Mme vel Gensoul directrice. Bassou, Mme Ve Loisel, directrice. Bléneau, Mlle Poulain, directrice.
Brienon, Mlle Bonnard, directrice.
Cerisiers, Mme Lamidé, directrice.
Charny, Mlle Hutin, directrice.
Fleury, M. Moreau, distributeur.
Joigny, M. Ailhaud, directeur.
La Roche (St.-Cidroine), Mme Viltard, dir.
Mézilles, M!le Roudault, distributrice.
Rogny, Mme Crapeau, distributrice.
S.-Fargeau, Mme Clayeux, directrice.
S.-Julien-du-S. Mme Ve Michel, directrice
Villeneuve-s.-Yonne, M. Boudet, directrice.
Villevallier, M!le Carré, directrice.
Villiers-St.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens. Chéroy, Mile Deschamp directrice.

Cheroy, Mile Deschamp directrice.
Egriselle-le B. M.ne Cosset, distributrice.
Pont-sur-Yonne, Mile Leroux, directrice.

MM. Labarre, directeur.

Roze des Ordons, 2e commis.

Mallet, surnuméraire.

Sergines, Mile Dubos, directrice.

St-Valérien, Mme Fortin, distributrice.

Théil, Mme Mirauchaux, distributrice.

VV-l'Archevêque, Mme Peyrol, direct. VV-la-Guyard, N., directrice. Thorigny-sur-Oreuse, MileBiot, id.

Arrondissement de Tonnerre.
Ancy-le-Fr., Mlle Ragon, directr.
Cruzy, Mme vo Suby, directrice.
Flogny, Mme Giffard, directrice.
Neury-Sautour, Mme Huchard, distrib.
Noyers, Mme veuve Pichot, directrice.
Nuits, M. Chabassol, directeur.
Tanlay, Mme Pécune, distributrice.
Tonnerre, M. Boissaux, directeur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES. — BUREAU D'AUXERRE.

Organisation da service à partir du 10 novembre 1856.

	D	EP.	ART			_			-	ĀŔ	ΚĮV	EE.
désignation des courriers.		REURES DE LA DERNIÈRE LEVÉE								re Oi	ina .	
		de la boîte du bureau.			des boites supplémentaires			des distributions				
Paris	9			matin.	8 9			matin. soir.	7	h. h.		matin. soif.
Avalion	11	łr. h.		matio. soir.	8 7		30 30	matin.	7	h.	4 30	matin. soir.
Clamecy	119	ii. h.	ñ	matin. soir.	7	h.	30 30	matin. soir.	7	h.	19	matin. soir.
Nevers	11		19	seir. matin.	1 -	h.	30	seir. matin.	1	h.		matin.
St-Fargeau et Toucy			» 45	soir.	9 8		30		5 7	h. h.	30	soir. soir. matin.
et route de Lyon.		-			7	h.		soir.	Ì			spir.
Vermenton }	21	h.	è	soir.	9	h.	30	soir.	4	ħ.	30	

RELAIS ET MAITRES DE POSTÈS.

BOUTE N° 4 DE PARIS A GENÈVE. M'M

MM.

Villemente la-Guyard, Lecomte.
Pont-sur-Yonne, Détions
Sens, Détions ainé
Theil, Fein.
Arces, Gatelier.
St-Florentin, N.
Flogny, Mine Flogny.
Tonnerre, Audébal.
Ancy-le-Franc, Passier
Aisy, Ligeret.

ROUTE AUXIL. Nº 5 DE SENS A ST-RING.

Villeneuve-sur-Young, Picard: Villevalier, Picard. Joigny, Arrash fits. Esnon, Gateller.

ROUTE NO 6 DE PARIS A CRANERAY.
De VVE la-Guyard à Joigny. V. plus haut.
Basson; Physicht.
Auserre, Pinstel.
Vincelles, Petit.
Vermenton, Rousselet.
Lucy=16 Bois, Horthetot.
Avaiton, Rabban.
Sainte-Magnance, Bizonard.

MENE BOUTE PAR SERMIZELLES. Sermizelles, Berthelot ROUTE Nº 60 DE MANCY A GRAÉAGE, OU DE TROYES A SEMS.

Villeneuve-l'Archeveque, Foin.

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SÉDAN, OU DE NEVERS A AUXERRE. Courson, *Paysant*.

ROUTE DÉPARTEM. N° 1 DE SENS A NEMOURS. Chéroy, Guillauide.

ROUTE DE TROYÉS À AUXERRE, PAR AUXER, ST.-PLURENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE. Montigny, Jacquillat.

BOUTE DE CLARRET A AVALLON PAR VARELET. Vézelny, Pôtôsgéur.

ROUTE OF TRIBER A SUITERRY. Saint-Fargeau, Perron. Toucy, Couton.

Toucy, Gottereau.

ROUTE D'AUXEBRE À TORNERRE. Chablis, David-Cattereux.

BOUTE DE PARIS A MESANÇON.

Pimelles, Helgot

Ricry de renneune & avustion. Nitry, Berthelut.

SECTION VIL

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. HERNOUX 🔆, Ingénieur en chef du Département, à Auxerse.

LE SERVICE ORDINAIRE COMPREND :

1º Les routes impériales dont voici la nomenclature et l'itinéraire :

Nº 5, de Paris à Genève, par Montereau, l Sens. Theil, Cerisiers, Arces, Saint-Florentin, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Aisy, Montbard, Dijon;

neuve-sur-Yonne, Joigny et Brienon; 6, de Paris à Chambéry, par Joigny,

Bassou, Auxerre, Vermenton, Avallon et Rouvray;

60, de Nancy à Orléans, par Troyes,

Villen .- l'Arch., Sens et Courtenay; Villeneuve-la Guyard, Pont-s.-Yonne, 65, de Neufchâteau à Bony-sur-Loire, par Chatillon s.-S. Tonnerre, Chablis, Auxerre, Toucy, Mézilles et Saint-Fargeau;

5 bis, de Sens à St.-Florentin, par Ville- 77, de Nevers à Sedan; par Clamecy, Coulanges-s.-Yonne, Courson, Vallan, Auxerre, Montigny, Saint-Florentin, Neuvy Sautour et Troyes;

151 de Poitiers à Avallon, par Clamety et Vézelav.

2º Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire :

Nº 1, De Seus à Nemours, par Chéroy ; 15, D'Avallon à Montbard, par Sauvigny.

4, D'Auxerre à Nogent s.-Seine, par et Charny; Seignelay, Brienon, Bellechaume, Ar-18, De Nuits à Laignes, par Ravières,

ces, Vaudedrs et Villeneuve l'Archev.;
5, De St-Fargeau à Vincelles, par St.—
Sauveur, Ouaine, Merry-See et Coulanges-la-Vineuse;
20, D'Auxerre à Vézelay, par Vincelles.

6, De Tonnerre à Avallon, par Yrouerre, Noyers, L'Isle-sur-Serein et Sauvigny,

7, D'Avallon à Lormes, par Chastellux; 8, De Cussy les Forges à Semur, par St-

André et Epoisses ;

Sauveur et St. Amand; chères, Vaucharme, St-Cyr-les-Co-lons, St-Bris, Auxerre, Aillant, Senan, St Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard; bis, de la porte d'Eglény à la porte de Paris, autour de la ville d'Auverre de Paris autour de la ville
Paris, autour de la ville d'Auxerre ;

10, De St Fargeau à Montargis, par Blé-

neau et Rogny; , De Joigny à Avallon, par La Belle-Idée, Cheny, Hauter ve, Ligny, Chablis, Nitry et Joux-la Ville;

12, De Joigny à Montargis, par Béon;

Thorigny et Sognes ; 14, Le Germigny aux Croûtes ;

1 bis, De Subligny à Villeroy; Santigny, Vassy et Anstrudes; 2, De Chéroy à Bray-s.-S., par Pont-s.-16, De Tennerre à Bar-s.-Seine, par St-Yonne;

5, De Joigny à Toucy, par Paroy, Senan,
Aillant;

Martin, Villon et Les Riceys;

7, De Courson à Dicy, par Onaine,
Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Bénott

les, par Villiers-St. Benoît;
20, D'Auxerre à Vézelay, par Vincelles,
Bazarnes, Trucy, Mailly-la-Ville, Châ-tel-Censoir et Asnières;

21, D'Auxerre à Semur, par Noyers, Châ-tel-Gérard, Vassy et Moutiers St-Jean; 22, D'Auxerfe à Cosne, par Toudy, St.-

Druyes et Etais ;

25, De Lucy-le-Bois à Gassy-les-Ferges, par Sauvigny ;

26, De Tonnerre à Chaource, per Les Bridaines et Coussegrey ;

27, De Joigny à Courtenay, par Villeval-lier et Saint-Julien-du-Sault;

13, De Sens à Nogent-sur-Seine, par 28, De Saint-Bris à Lucy-le-Bois, par Vermenton.

3º Le service du chemin de ser projeté de Joigny à Nevers.

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent. dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines, en ce qui concerne le service des appareils à vapeur.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM. Desmaisons, conducteur principal, chef de bureau.

N., comptable.

Petit, conducteur embrigadé, commis d'ordre.

Brenot, conducteur auxiliaire.

sous la direction de l'Ingénieur en chef.

Chailley, employé secondaire. Dujardin, conducteur embrigadé, spécialement chargé des études de drainage.

Le service général du département est partagé en 4 arrondissements d'Ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Marini, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

la gare de l'embranchement d'Auxerre: Conducteurs emb igadés, MM. Bertin, Frontier aîné et Ficatier (Henri), Nº 65, du pont d'Auxerre à la limite du à Auxerre. Ficatier (Virgile), à Courdépartement du Loiret;

son et Suchey à St-Fargeau.

Emplo és secondaires, mm. Sonnet et Montassier a Auxerre, et Bo-

bowiez à Toucy. Cet arrondissement comprend:

1° Les routes impériales, Nº 6, de Joigny à la borne nº 168, près

la Nièvre à la route impériale nº 65, à Auxerre. 2º Les routes départementales,

Nº 77, De la timite du département de

Nº 3,5,10,17,19,22 et 24 entières. Nºs 9 et 9 bis, d'Auxerre à la limite du

2º Les roules départementales.

Nº 9, d'Aisy à la route impériale n. 6,

Nº 6, de la route n. 23, à la route im-

pres l'auberge neuve ;

periale, n. 6, près Avallon;

à N° 7, 8, 15, 20, 20 annexe, 21, 25 et 28

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. DESNOYERS, conducteur embrigadé faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Avallon.

> d'Or. N° 151, entière.

> > entières;

Conducteurs embrigadés, MM. Communaudat, Burlot, à Avallon. Louis, à Vermenton. Conducteur auxiliaire, M. Arboin, Novers.

Employés secondaires mm. Levallois, Labalte et Gaulon, à Avallon. Cet arrondissement comprend:

1º Les routes impériales, Nos 6, De la borne 0 k. 5 au-delà du No 11, de la route n. 9, à la route impépont d'Auxerre, à la limite de la Côte | riale, n 6, à Avallon.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Vallée, ingénieur ordinaire, à Sens.

Conducteurs embrigades, MM.

Biard, Vincent, et Gierzynski à Sens. Conducteurs auxilliaires, MM. Smorczewski, Coquard à Sens, et Fica-

tier-Anicet à Joigny. Millenet et Millard, employés secon-

daires.

Cet arrondissement comprend:

1º Les routes impériales.

Nº 5, De Seine-et-Marne à la borne nº 14, prés d'Avrolles. N. 5. De Sens à St-Florentin, entière,

N. 60. De Nancy à Orléans, entière.

2º Les routes départementales, Nos 1, 1 bis, 2, 13 et 23 et 27, entière.

N. 4. De Brienon à Villeneuve l'Archevêque.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. HUMBLOT, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bonnet, à Saint-Florentin; Huot et Courtine, à Tonnerre : Pinard, à Fu vv et Troquier, à Auxerre.

Employés secondaires, MM.

Girand et Coquiot, à Tonnerre.

Cet arrondissement comprend:

1. Les routes impériales,

Nº 5. De la borne nº 150 à la limite de N. 11, De la route impériale nº 5 his. à la Côte-d'Or.

N. 65. De la limite de la Côte-d'Or à la route imp. nº 6 près d'Auxerre.

N. 77, Du Pont d'Auxerre, à la limite de l'Aube.

2º Les roules départementales.

Nº 14, 16, 18, et 26, entières.

N. 4. De la route impériale nº 77 à la route impériale nº 5 bis à Brienon. No 6. De la route impériale nº 65, à la

borne nº 23.

la ferme de Vaucharmes,

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.—IIº SECTION.

Service des travaux de la limite du département de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or, entretien et surveillance de la voie jusqu'à Tonnerre.

MM. DELERUE, Ingénieur en chef à Paris, rue de Bercy-St.-Antoine. 4.

Du Boys, Ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chauss., à Paris, rue de Lyon, 49;

CONDUCTEURS EMBRIGADÉS. MM. Chandenier, chef de section, Sens. Duriot. Tonnerre.

PIQUEURS SURVEILLANTS MM. Gauthier et Chicard. Montereau.

Fremy et David, Sens. Gendrier, Joigny. Narjoux, La Roche. Morin, Tonnerre. Durieux,

EMBRANCHEMENT DE LAROCHE A AUXERRE.

GARE D'AUXERRE.

SERVICE DU MOUVEMENT.

M. Bertrou, Commissaire de surveillance administrative

Chef de gare : M. Mallard.

| Sous-chefs : MM. N. et Legendre.

Bureau de la petile vilesse. — Chef de bureau : M. Félix.

Bureau succursale, place aux Liens, n. 1. — Factage et camionnage de la gare en ville et de la ville à la gare. — Omnibus de ville desservant tous les trains partant et arrivant.

sur place avec 10 kilogr. de bagages. 0 30 с. Prix de l'omnibus : de 11 à 30 · au-dessus de 30 kilogr., 01 c. par kilogr.

Chef de bureau : M. Thadée-Jaczinski. | Sous-chef : M. Eugène Bellot. (Nota). — Adresser les ordres d'enlèvement de marchandises à M. le chef du bureau succursale du chemin de fer.

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA VOIE.

Drouillet, conduct. des trav. à Laroche DELERUE, ingénieur en chef, Du Boys, ingénieur ordinaire. Meniot. id. Monéteau. Giraud, conducteur des ponts et chaus-Jacquelin, piqueur surveill. à Auxerre. sées; chef de section à Auxerre. Ferré. id. de nuit,

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

BUREAU CENTRAL: Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103. à Paris.

DIRECTION D'AUXERRE,

Place du Département, 4, et rue des Grands-Jardins, 4.

M. BERAUD, chef de station.

M. De Lavourfondue, stationnaire.

Les bureaux sont ouverts au public, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le premier avril jusqu'au premier octobre; et de 8 heures du matin à 9 heures du soir depuis le premier octobre jusqu'au premier avril.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon et du canal du Nivernais, tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent et l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées. Il a aussi pour objet les travaux d'amélioration de la navigation de l'Yonne au-dessous d'Auxerre, auxquels la loi du 31 mai 1846 a affecté une somme de 6,800,000 fr. Il comprend, en outre, les études à faire et les travaux à exécuter pour prévenir le retour des inondations de l'Yonne et de tous ses affluents.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'au confluent de l'Yonne et de la Seine à Montereau (Seine-et-Marne), et pour les affluents de l'Yonne depuis leur

source jusqu'à leur confluent.

М. Самвиzат, ¾ Ingénieur en chef à Auxerre.

Bureau de l'ingénieur en chef.

MM. Camus, conducteur auxiliaire, MM. Broché, conducteur auxiliaire.

Thevenin et Leau, employés secondaires.

M. Olby de Labry, Ingénieur ordinaire à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé:

1º De la partie de la rivière d'Yonne, comprise entre Armes (origine de l'Yonne flottable en trains) et le fosse Renard, 16 kilom. environ, en aval d'Auxerre.

2º De la rivière de Cure, depuisle pont du tunnel d'Arcy;

3° Du canal du Nivernais, depuis l'écluse double de Tannay, n° 38-39, jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Olry de Labry

MM. Audry, conducteur embrigadé, chef de bureau. Gauché et Jalouzot, conducteurs embrigadés. Petit, conduc. embrig. (chargé en outre du service de la Cure, depuis le tunnel d'Arcy, jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Cravant). Azière, Roty, Girault et Laurent, empl. secondaires.

TRAVAUX SPÉCIAUX.

Construction du barrage du réservoir des Settons (Nièvre).

M. Woizot et Leroy, conduct. embrigad. | M. Sirvent, employé secondaire.

SERVICE ACTIF.

1" Division. -Entre la limite de la Nièvre et Mailly-la-Ville (Yonne). Rivière d' Yonne et canal. - M. Frontier, conducteur embrigadé à Magny, commune de Merry-sur-Yonne.

2 Division. — Entre Mailly-la-Ville et l'écluse de Bélombre.

Rivière d'Yonne et canal. -M. Guenez, conduct. embrig. à Mailly-la-Ville. 3" Division. — De l'écluse de Bélombre à Auxerre, pour le canal, et au fossé Renard pour la rivière.

Rivière d' Yonne et canal. — M. Millon, conducteur embrigadé à Auxerre.

M. PILLE, Ingénieur ordinaire à Sens.

Cetingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, du fossé Renard (16 kil. en aval d'Auxerre) au pont de Montereau, et de l'Armançon au-dessous de Brienon.

Bureau de M. Pille.

MM. Desmolières, conducteur embrigadé. Girard, conducteur auxiliaire. Hunot, N., employés secondaires.

SERVICE ACTIF.

4" Division. — Du fossé Renard au hameau du Petit-Port, limite d'amont de la commune de Villeneuve-sur-Yonne, et Armancon. M. Рикожіскі, conducteur embrigadé à Joigny.

5 DIVISION. — Du hameau du Petit-Port à l'Île de Sixte, au-dessous de

Pont-sur-Yonne.

M. Desmolières, conducteur embrigadé.

6 DIVISION. — De l'Île de Sixte au pont de Montereau. M. Dauguet, conducteur embrigadé à Villeneuve-la-Guyard.

Nora. Le service des inondations sera incessamment organisé.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LAMITE DE LA CÔTE M. ROLLAND DE RAVEL, Ingénieur en chef, à Dijon. M. Bazin, ingénieur ordinaire à Tonnerre.

Conducteurs embrigades, MM. Valdant, conduct principal, à Brienon. Lefils, a Ancy-le-F. Gotterot, à Tonnerre. Naudin, à la réserve à Tonnerre.

Sarou, à la réserve à Tonnerre. Employés secondaires, mm. Perret, conducteur. Ménétrier, id. Tschirret, id.

CHEMENS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ce service compnend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

No 1er, d'Auxerre à Saints-en-Puisaie, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux et les Cueillis.

2. de Chablis à Vermenton, par Préhy

et Saint-Cyr-les-Colons.

3, de Treigny à la route départém. n° 22, par la Folie et les Chailloux. 4, de Leugny à Entrains, par Sementron, Coulon, Lain, Thury, Moulle- 7, de Tannerre à Entrains, par Tan-

ry, Lainsecq, Sainpuits et les Bordes.

5, de Ligny au port du Crot-aux-Moines, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay et Beaumont.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.

Saint-Sauveur, les Renards, l'Ormedu-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.

8. de la route nationale nº 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Va-

rennes, Carisey, Flogny.

9, d'Avallon à Mailly-la-Ville, par Sermizelles, la Brosse-Conge, la hauteur de Blannay et Bois-d'Ar-

10, d'Avallon à Quarré-les-Tombes, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuil-

11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles Guillon.

12, de l'Isleà Arthonnay, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Final Cruzy, Maulnes et Arthonnay. Ancy-le-Franc, Pimelles,

13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Treviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Ma-

gnance.

de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs,

Piffonds et les Guimbault.

16, de la route départementale nº 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.

17, d'Ancy-le Franc à la route départementale no 18, par Stigny et Jul-

ly.

nerre, Bion, Mézilles, les Matignons, [18, de Charny à Saint-Amand, pa' Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicor ne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets. Septfonds. les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Bran-

20, de Villeneuve-l'Archevêque à Joigny, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuile-

rie, Beauregard.

21, de Blannay à Châtel-Censoir, s'embranche sur la route nationale no 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge.

22, de Villiers-Saint-Benoft à Briare. par les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond et Blé-

neau.

23. de Pont-sur-Yonne à Montereau. par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.

24, de la route nationale nº 60 au port de Marsangis, par Serbois, les Brins, Egriselle-le Boc., Bracy et le bas de Marsangis.

Saint- Waurice-aux-Riches-Hommes a Pont sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint Martin-sur-Oreuse, la Chapellesur-Oreuse et Gisy-les-Nobles.

26. de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil au port de Marsangis, par la Folie, passe entre la Grange-au-Doyen et Vaufoin, traverse Passy.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray, par Lailly, Lapostole, Thorigny, Barreaux, Servins, passe au bas de Pailly et Plessis-Saint-Jean, et traverse Sergines.

29, de Sergines à Montereau, par Serbonnes, Courlon et Vinneuf

de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Gal-beaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy, Champloiseau, Neuilly, la

ferme d'Arblay.

32, de Tonnerre à Corbigny, Yrouerre, Sainte-Vertu, Nitry, Jouxla-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n. 6 iusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n. 151 jusqu'à Vézelay, passe à Saint-Père, Pierre-Pertuis et Domecy-sur Cure.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villers-Nonains.

34, de Germigny à Saint-Mards-en-Othe; par Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Ligno-

relles et Souilly.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Latreville, Saint-Germain des-Champs, Seréele-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières où il s'embranche sur la route départementale n° 20.

38, de Chablis à Coulanges-la-Vi**n**euse.

part de la route départementale nº 9. près de Saint-Cyr-les-Colons, passe à Irancy, Vincelottes et Vincelles. 39, de Vermenton à Entrains, par Accolay, Sainte-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly, Chateau-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andries, Ferrières, Etais.

40, de Chéroy à Voulx, part de Chéroy et aboutit à la limite du département de Seine-et-Marne.

41, de Chéroy à Ferrière, par les Monteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes.

42, de la vallée de l'Oreuse à la route de Bray, part du chemin n° 25, entre la Chappelle-sur-Oreuse et Gisy les-Nobles, traverse Michery et vient s'embrancher sur la route départementale n° 2.

43, de la croix de Pailly, au chemin nº 25, part du chemin nº 28, près la croix de Pailly, passe à Vertilly, Villiers-Bonneux, Grange-le-

Bocage.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon, Vignes, Pisy et Vassy.

CHEMINS DE MOYENNE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'ilinéraire :

Nº 1" De Leugny à Aillant, par Diges, Pourrain, le moulin de Vaux, commune de Beauvoir, Eglény, Saint-Maurice-Thizouaille et Chassy.

2, de Sens à Foissy, par Saligny, Fontaine-la-Gaillarde et le hameau de

Clérimois.

3, de Pailly à Bray, par Plessis-Saint-Jean et Compigny.

4, de Domats à Dollot, par Saint-Valérien, la Beliolle et Domats. 5, de Saint-Valérien à Jouy, par Mon-

tacher et Villegardin.

6, de Charny à Saint-Julien-du-Sault, par Prunoy, Villefranche, Cudot et Verlin.

7, de Cézy aux Ormes, par Béon, la route départementale n° 9, Saint-Romain le-Preux et la Ferté-Loupière.

8, de l'Isle à Talcy, par Blacy et

9, de Mont-Réal à Châtel-Gérard, par les moulins de Talcy, Montriant et 17, de Domats à Subligny, par Cour-

Marmeaux.

10, de Rouvray à Quarré-les-Tombes, , par Saint Léger, les Oudotes et le moulin Colas.

11, de Saint-Fargeau à Clamecy, par les hameaux de la Chaux, de la Marcinerie et du Chesneau, Treigny, Diancy, Perreuse, Sainpuits et

12, de Chablis à Noyers, par Chichée, Chemilly, Poilly, Sainte-Vertu. Mo-

lay, et Annay-sur-Serein.

13, de Sarry à Carisey, par Moulins, Fresnes, Yrouerre, Viviers, Serrigny, Tissey, Vezannes et Dyé.

14, de Saint-Martin à la route nationale no 5, par Commissey, Tanlay

et Saint-Vinnemer.

15, de Voutenay à Provency, par Lu-

cy-le-Bois.

16, de Charny à la route départementale nº 9, par Perreux, Sommecaise, les Ormes et Chassy.

toin, Villeneuve-la-Dondagre Subligny.

18, de Sens à Pont-sur-Yonne, par la rive gauche de l'Yonne, en passant par Villenavotte, Villeperrot, pour aboutir au port de Pont-sur-Yonne.

aboutr au port de Pont-sur-Yonne. 19, de Saint-Aubin-Château Neuf. Bleury, par le hameau de Sur-Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille et le ha-

meau de Nieux-Poux.

20, de Thoucy à Thury, par les hameaux de l'Epine, de Roland et de Saint-Marcel, Fontenoy, les hameaux du Deffand et du Petit-Banny.

21, de Ligny aux Croûtes, par Jaulges,

Butteaux et Percey.

22, des Siéges à la route nationale n° 60, par Chigny.

23, de Villeneuve-sur-Yonne à Charny, par Bussy-le-Repos, Saint-Martin et Saint-Loup-d'Ordon et le hameau d'Arblay.

24, de Saint-Martin-sur - Ouanne à Saint-Maurice (Loiret) par Marchais-Beton.

25, de Joigny à Fournaudin, par Brion, Bussy-en-Othe et Arces.

26, d'Avallon à Corbigny, par les Grandes-Châtelaines, le hameau de Cure et Domecy-sur-Cure.

27, de Gisy-les-Nobles à Sens, par Evry, Cuy et les territoires de Saint-Denis et Saint-Clément.

28, de Seignelay à Appoigny, par Chemilly-près-Seignelay.

29, de Mailly-le-Château à Saint-Sauveur, par Anus, hameau de Fouronne, Courson, Molesmes, Taingy, Testmilon, hameau de Sementron, Lain et le Deffand, commune de

Saints.

30, de Toucy à Eglény, par Parly et l'Epine, commune de Beauvoir.

31, de Vermenton à Noyers, par Sacy, Nitry et le hameau de Puits-de-Bon

32, de Saint-Julien-du-Sault à Toucy, par Précy, Sépeaux, Saint-Romainle-Preux et la Ferté-Loupière.

33, de Villiers-S'-Benoît à Louesme, par les hameaux des Tricottes et des Bergers.

34, de Cussy-les-Forges à Montréal, par les hameaux de Maison-Dieu, le Vallerot et Sceaux.

35, de Saint-Sérotin à Villeroy, par

Villebougis.

36, de Saint-Aubin-sur-Yonne à Toucy, par Cézy et le hameau de la Petite Celle, s'embranchant sur le chemin n° 32.
37. de Lixy à Villethierry, par les

Buissons et le hameau de Tros.

38, de Soucy à Foissy, par Voisines et la Chappelle-Saint-Léonard. 39. d'Arces à Saint-Mards-en-Othe.

39, d'Arces à Saint-Mards-en-Othe, par Chailley et les hameaux de Bœurs et Sormery.
40, de Lailly à Courgenay, par Vau-

luisant.

41, de Cerisiers à Cérilly, par Vaudeurs, Coulours.

42, de, la route nationale n° 5 à Courtaoult et au chemin de grande communication n° 34, par Butteaux, les hameaux de la Chaussée et de Villiers, Soumaintrain et Beugnon. 43, de Paron à Marsangis, par Gron et

Etigny. 44, de Tannerre à Châtillon-sur-Loing,

par Tannerre et Champignelles. 45, de Saint-Denis à Marchais-Breton,

par Malicorne. 46, de Champs à Chablis, par Saint-

Bris; Chitry, Courgis.

47, de Saint-Sauveur à Druyes, par le hameau de la Malerne, (commune de Saints), Thury, Sougères, le hameau des Billards et les fermes de Maupertuis et des Martins.

48, de Laroche à Sens, par Migennes, Bussy en Othe, Dixmont, les Bordes, la Grange-au-Doyen et Véron 40 d'Arquian (Nièvre) à Aillant-sur-

des, la Grange-au-Doyen et Véron. 49, d'Arquian (Nièvre) à Aillant-sur-Milleron (Loiret), par Laveau, Bléneau et Champcevrais. 50, de Villeneuve-l'Archevêque à Ar-

ces, par le hameau des Hauts-de-

Flacy et Coulours.

51, d'Usy à la route nationale n° 6, par Menades, Island, Pont-Aubert, Le Vault.

52, de Leugny à Mézilles, par les fermes de Veugny et de la Chaume, Lalande, le moulin de Lalande et le pont de la Trocarde, les Evêques et Fontaines.

53, de Vermenton à Tonnerre, par la ferme de la Loge, Lichères, Poilly et Yrouerre.

54, de Chastellux et Villiers-Nonains, par la rivière (hameau de Chastellux), Saint-Germain, Le Meix, hameau de Saint-Germain et Marrault.

hameau de Magny.

55, d'Aillant à Charny, par Villierssur-Tholon, la Tuilérie, la Ferté-Loupière, la Gaulerie, les Carterons. Chopinot et le hameau de la Borde.

56. d'Avallon à Guillon, s'embranche sur la routenationale n°6à la Tuilerie de Cerce, passe près de la tuilerie de la Charbonnière, traverse le hameau de la Maison-Dieu, et le village de Cisery, croise le chemin de grande communication nº 43. et emprunte le chemin de grande communication no 44 jusqu'à Guil-

57, de Toucy à Appoigny, s'embranche sur le chemin de moyenne comm. nº 30, au territoire de Parly, passe près de la rue Froide, franchit le Tholon, croise le chemin de moyenne communication nº 1°r sur le territoire de la commune de Pourrain, passe près du hameau du Veau, traverse le bourg de Lindry, passe au hameau de la Cave, de la rue du Cul-d'Oison et des Houches (commune de Lindry), croise la route dé-partementale n° 9, passe aux hameaux de la Gruère et de la Croixdes-Brûlés, croise le chemin de grande communication n° 31 et vient s'embrancher à Appoigny sur le cheminde grande communication n° 19.

58, de Merry-la-Vallée à Auxerre, part du village de Merry-la Vallée, traverse le territoire de cette commune et celui d'Egleny, emprunte le chemin de moyenne communi-l petite communication.

cation no 1er qu'il suit jusqu'à la Croix-de-la-Vieille, passe au hameau du Veau et tombe sur le chemin de movenne communication nº 57 qu'il emprunte jusqu'au hameau de la Cave, se dirige ensuite sur le hameau de la Bruyère qu'il traverse, franchit le ruisseau de la Verte à la limite des communes de Villefargeau et de Saint-Georges. passe au hameau du Cul-de-Sac et aboutit sur la route départementale nº 9 à peu de distance du ru de Beauches.

59. de Villeneuve-le-Roi à Montereau, part du chemin de grande communication nº 15, au delà de Piffonds, traverse le climat du chemin de Courtenay et entre sur le territoire de Savigny, puis aboutit sur la route impériale n° 60 au point de jonction de l'ancien chemin de Piffonds

à Savigny.

60, de Cerisiers à Laroche, part de la route impériale nº 5 à la sortie de Cerisiers, traverse le village de Villechétive, puis se dirige sur le territoire de Bussy-en-Othe, traverse les bois de M. Lebrun de Plaisance, puis ceux de cette dernière commune et aboutit sur le chemin de moyenne communication n° 25 au rond point de la Ramée.

Le service général comprend en outre tous les chemins vicinaux ordinaires du département, désignés ordinairement sous le titre de chemins de

ABATTOIR PUBLIC

DE LA VILLE D'AUXERRE, FAUBOURG SAINT-GERVAIS.

M. Inn, receveur.

SECTION VIII.

ETABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE. BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place Notre-Dame-la-d'Hors.

La bibliothèque d'Auxerre, fondée en 1796, par le P. Laire, savant Minime, pour le service de l'école Centrale, échut à la ville par un arrêté du premier Consul, du 8 pluviôse an XI. Elle renserme 150 manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux pour l'histoire, et environ 39,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions; — musée et collection de géologie, d'histoire naturelle et d'antiques du département.

M. OUANTIN, archiviste du département, bibliothécaire.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. le MAIRE d'Auxerre, président : le PRINCIPAL du collége; LECLERC, juge de paix: CHALLE pere, avocat; BAZOT, avocat;

l'abbé DURU, aumônier de l'asile départemental des aliénés , CHEREST, avocat; QUANTIN, bibliothécaire.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 3,000 à 4,000 volumes, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collège.

M. CHAUSSON, bibliothécaire.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte environ 4,000 volumes.

M. Jossier, chargé du service de la bibliothèque.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Ce dépôt renferme 8,000 à 10,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'Ane. Un cabinet d'histoire naturelle et curiosités ; musée de sculptures et d'antiques dans la cour de la mairie.

MM. GATEAU, bibliothécaire; LIONNE aîné, sous-bibliothécaire.

Bibliothèque de Tonnerre.

MM. N. , bibliothécaire; Desmaisons, sous-bibliothécaire.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraine pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

M. le baron CHAILLOU DES BARRES, Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier grand'croix de l'ordre du Lion, Grand'croix de celui du Mérite civil de la couronne de Bavière, Chevalier du Saint-Sépulcre : inspeçteur, au château des Barres, commune de Sainpuits.

Monuments classés :

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe out reçu des illocations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. Eglise de Saint-Etienne, à Auxerre.* Eglise de Saint-Pierre, à Auxerre. Eglise Saint-Germain, à Auxerre. Ancien palais épiscopal servant de préfecture, à Auxerre.* Eglise de Saint-Florentin. Eglise de Pontigny. Eglise de Saint-Eusèbe, à Auxerre.* Eglise de Chablis.* Eglise de Saint-Bris.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON. Eglise d'Avallon. Eglise de Saint-Pierre-sous-Vézelay.* Eglise de l'hospice de Tonnerre.*

Eglise de Vézelay.* Eglise de Montréal.* Eglise de Civry.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Eglise de Saint-Jean de Joigny. Eglise de Saint-Julien-du-Sault.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens. Murs et fragments romains, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siège à Auxerre, dans les bâtiments de la bibliothèque; cependant elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement ditedu département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches.

Elle poblie chaque trimestre un bulletin de ses travaux.

Son bureau est composé de la manière suivante : President: M. le baron Chaillou des Barres.

Vice-Présidents : MM. Dév et QUANTIN. Secrétaires : MM. Ed. Challe et Chérest.

Archiviste: M. Lorin. - Sous-archiviste: M. Prot.

Trésorier : M. PRTIT-SIGAULT.

COURS GRATUIT DE DESSIN POUR LES ADULTES.

Ce cours, fondé il y a quelques années, définitivement organisé le premier juillet 1851, est professé par M. Passepont, peintre d'histoire à Auxerre.

Il a pour objet l'enseignement: 1° du dessin linéaire appliqué aux arts industriels et aux beaux-arts; 2º de la figure, du dessin d'après la bosse, du

paysage et de l'ornement.

Les jeunes gens qui désirent suivre le cours de dessin, doivent se faire inscrire à la mairie; justifier qu'ils sont âgés d'au moins 14 ans; qu'ils sont domiciliés à Auxerre ; qu'ils ont des parents ou, à défaut de parents, des personnes bonorables pour répondants.

Le cours est ouvert pendant dix mois, depuis le premier novembre de

chaque année jusques et y compris le 31 août de l'année suivante. Il a lieu, à l'exception des jours fériés, tous les lundi, mercredi et vendredi

de chaque semaine, de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

A la fin de chaque année scolaire, des prix sont décernés aux élèves qui se sont le plus distingués dans chaquespécialité, ainsi qu'un prix d'honneur fondé par M. le baron Martineau-des-Chesnez, maire d'Auxerre.

Les œuvres des élèves du cours sont exposées publiquement, pendant toute la durée des vacances, dans une des salles de la bibliothéque de la ville.

JARDIN DES PLANTES DÉPARTEMENTAL.

Ce jardin est formé spécialement pour l'étude de la Flore du département de l'Yonne.

Directeur: M. Eug. RAVIN, phamacien.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Membres d'honneur : Mgr l'archevêque, M. le préfet, MM. le sous-préfet et le maire de Sens.

Président : M. LALLIER, isge.

Vice-président : M. CARLIER, chanoine.

Secrétaire : M. JULLIOT, professeur au Lycée. Pro-secrétaire : M. l'abbé Baulge, aumônier de Sainte-Colombe.

Biliothécaire-archiviste : M. CHAUVEAU, vicaire général; M. Dunois Lays, archiviste adjoint.

Trésorier : M. Tonnellier, greffier du tribunal civil.

CHAMBERS CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Un décret du 25 mars 1852 a créé, dans chaque département, une chambre consultative d'agriculture par arrondissement, dont les membres sont nommés par le Préfet.

"Voici la composition de ces chambres pour les cinq arrondissements

du département :

Arrondissement d'Auxerre.

Canton d'Auxerre (est), M. Binoche, propriétaire et maire à Champs; d'Auxerre (ouest), M. Baudoin aîné, propriétaire à Auxerre; Canton de Chablis, M. Gabriel Maret, propriétaire à Chablis;

de Coulanges-la-Vineuse, M. Larabit, sénateur, propriét. à Coulangesla-Vineuse;

de Coulanges sur-Yonne, M. Badin d'Hurtebise, juge de paix, propriétaire à Crain;

de Courson, M. Dejust-Peserin, propriétaire à Quaine;

de Ligny, M. Rabe, juge de paix propriétaire à Maligny;

de Seignelay, M. Frottier, propriétaire à Seignelay;

de Saint-Florentin, M. Moiset, docteur médecin, membre du Conseil général.

de Saint-Sauveur, M. le baron Chaillou des Barres, aux Barres;

de Vermenton, M. Rousselet, maître de poste à Vermenton;

de Toucy, M. Arrault, propriétaire et maire à Toucy.

Arrondissement d'Avallon.

Canton d'Avallon, M. Cordier, propriétaire à Monjalin;

de Guillon, M. Charles de La Brosse, propriétaire à Guillon.

de Guillon, M. Theurot-Gaignot, propriétaire à Saint-André-en-Terre-pleine;

de L'Isle-sur-Serein, M. Guillier, prop. à Vassy, commune d'Etaules.

de Quarré-les-Tombes, M. Houdaille, maire de Saint-Germain. de Vézelay, M. Gontard, maire de Domecy-sur-Cure.

Arrondissement de Joigny.

Canton d'Aillant, M. Précy, propriétaire et maire à Chassy;

de Bléneau, M. Convert, propriétaire à Bléneau;

de Brienon, M. Verrollot d'Ambly, propriétaire à Brienon;

de Cerisiers, M. N.;

de Charny, M. Perdu, propriétaire à Charny:

de Joigny, M. N.;

de Saint-Fargeau, M. Eugène de Vathaire, à Septfonds.

de Saint-Julien-du-Sault, M. Leblanc, propr. à St-Martin-d'Ordon de Villeneuve-sur-Yonne, M. de Châteaubourg, propriétaire et

maire à Villeneuve-sur-Yonne.

Arrondissement de Sens.

Canton de Chéroy, M. Claisse, médecin a Saint-Valérien.

de Pont-sur-Yonne, M. LeComte, * propriétaire et maître de poste à Villeneuve-la-Guyard;

de Sens (nord), M. Leriche, propriétaire à Saligny;

de Sens (sud), Deslion-Dufour, propriétaire à Sens;

de Sergines, M. Cébert, propriétaire et maire à Serbonnes;

de Villeneuve-l'Archeveque, M. Javel Léopold, propr., à Vauluisant Arrondissement de Tonnerre.

Canton d'Ancy-le-Franc, M. Paris, propriétaire à Aisy;

de Cruzy, M. de Tanlay, propriétaire et maire à Tanlay;

de Flogny, M. Anjorrant, propriétaire et maire à Flogny; de Novers, M. Droin, juge de paix de Novers, à Fresnes.

de Tonnerre, M. Textoris, propriétaire à Cheney.

Les membres ci-dessus désignés sont nommés pour trois ans ; ils sont toujours rééligibles.

SOCIÉTÉ CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'AGRICULTURE.

Cette société a pour objet d'encourager et de perfectionner les diverses branches de la culture du sol dans le département, et en même temps d'encourager et développer l'industrie et le commerce de cette contrée, dans leurs rapports avec l'agriculture.

La fondation de cette société est due à l'initiative d'un comité composé de MM. le baron Chaillou des Barres, Challes, Cordier, Lecomte, Précy et marquis

de Tanlay.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DE L'YONNE. Président : M. le Baron Chaillou des Barres ; — Vice-Présidents : M. le Marquis de Tanlay et M. Challe, avocat ; - Secrétaire : N.; - Secrétaire-adjoint : M. RIBIÈRE, avocat ; — Trésorier : M. Jourdain, receveur général de l'Yonne.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Pour l'arrondissement d'Auxerre, MM. Irénée de Bontin et Rampont-Lechin.

d'Avallon, MM. BÉTHERY DE LA BROSSE ÉT CORDIER. de Joigny, MM. le baron Seguier et Précy.

de Sens, MM. LECOMTE et Victor Guichard.

de Tonnerre, MM. le Marquis de Louvois et Jacques Palotte.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES.

Joigny. - MM. Précy, président; Le Blanc, vice-président; Ibled, secrétaire Horeau, trésorier.

Saint-Fargeau. — MM. Bourgoin Dugas président; Milot, vice-président; Pruneau, trésorier; Gaudet, secrétaire; Gallon fils, vice-secrétaire.

Tonnerre. — MM. de Tanlay, président; Jacques Palotte et Rétif, vice-pré-

sidents; Roze Isidore, secré ra; Rathier et Hamelin, vice-secrétaires; Camille Dormois, trésorier.

AVALLON. — MM de Chastellux, président; Cordier, vice-président; Gontard, secrétaire; Royer-Gariel, trésorier; Guillier Charles et Raudot, vice-secrétaire.

Ancy LE FRANC. — MM. de La Salle-Louvois, président; Bourguignat fils, viceprésident; Mathieu; secrétaire; Martenot Auguste, vice-secrétaire: Raveneau, trésorier.

Novers. - MM. Marigliar, président; No, vice-président; Chamon, secrétaire;

Finel, trésorier.

FLOGNY. — MM. Anjorrant, président; Perrin, vice-Président; Conrad de Ma leisye, secrétaire; Bazile, vice-secrétaire; Fournier, trésorier.

SENS. - M.M. le Préset, président d'honneur ; Carlier, président ; Delions et

Brice Foin, vice-présidents.

CHABLIS — MM. Jacquillat, président; Gautherin-Rampont, vice-président secrétaire, Plain; trésorier, Molleveaux.

HĀRAS.

Le département de l'Yonne et les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forment la circonscription d'un Haras dont le cheflieu est à Montiers-en-mer (Haute-Marne).

M. le comte de Chastellux, propriétaire à Chastellux, membre délégué

pour le département de l'Yonne.

Une société hippique est établie à Bléneau, au moyen d'actions prises : par plusieurs propriétaires.

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Il ya pour le département de l'Yonne, cinq commissions hippiques chargées d'examiner les étalons qui se présenteraient à l'autorisation. Ces commissions sont composées de six membres et se renouvellent chaque année par tiers. Les réunions ont lieu ordinairement en mars.

Auxerre, mm. Vigreux, médecin vétérinaire, Auxerre. Cassagne, 🛠 capitaine retraité. Joynon, id. Lain. Avallon, mm. Cordier, propriétaire, Monjalin. Guillier, id. Vassy. Clavin. Provency. id. De Virieu. Annoux. Lucy-le-B. Berthelot, maître de poste, Renaud, vétérinaire, Avallon. Joigny; mm. Grand d'Esnon, Esnon. N. Joigny. W.-s.-Yon. Leblanc, propriétaire, Montmarin, m. de poste, Bassou. Robillard, méd. vétér., Joigny.

Duguyot, vétérinaire, Champignelles. Sens, mm.

Délions atné, m. de poste, Sens. Rossignol de Balagny, chef d'escad. en retraite, Sens.

De Sade, propriétaire, LeComte, m. de poste, W.-la-Guyard. Brice-Foin, m. de poste, Theil. Délion (Isidore), m. de poste, Pont-s-Y.

Tonnerre, mm.
Hugot, agriculteur, Tronchoy.
Finelle, méd. vétér. Noyers.
Guyard, id. Tanlay.
Roze Alfred, agric. Vireaux.
Paris, prop. Ancy-le-Fr.

FERME ÉCOLE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à L'Orme-du-Pont commune de Sainte-Colombe, canton de Saint-Sauveur, sur le domaine de M. Frémy.

L'établissement est destiné à recevoir 33 élèves, savoir 30 agriculteurs et 3 horticulteurs. On reçoit 11 élèves chaque année. Les examens ont lieu

au mois d'avril.

Voici les conditions auxquelles les jeunes gens sont admis à la ferme-école de L'Orme-du-Pont: Il faut avoir 16 ans au moins; Subir des examens sur les matières de l'instruction primaire. Le séjour est de 3 ans, pendant lesquels la nourriture et l'entretien sont gratuits. L'enseignement est autant théorique que pratique.

M. Morin, directeur.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM. le Sous-Préset de Sens, président d'honneur; Cornisset (Auguste), négociant, président; Querelle fabricant de rasoirs; Duchemin, imprimeur; Pollet, pharmacien; Dobreuille, serrurier; Saussier, maître charpentier; Tiby (Hercule), maître maçon; Loyeux, orfévre; Lelu, marchand de ser; Labille, meunier; Ancher, négociant; Dusour aîné, marchand de bois, membres.

CAISSE D'ÉPARGNE D'AUXERRE.

La Caisse d'Epargne d'Auxerre a été fondée en 1835. Elle est administrée, sous la présidence du maire, par un conseil composé de neuf membres, dont six sont élus par l'assemblée des fondateurs et trois par le conseil municipal. Ils sont nommés pour trois ans et peuvent être réélus indéfiniment.

L'intérêt des fonds qui y sont versés est, à partir du 1er juillet 1853, de trois et demi pour cent, la caisse faisant une retenue de demi pour cent pour les

frais d'administration.

Les dépôts peuvent être de 1 franc jusqu'à 3000 francs par semaine, sans fraction de franc, et aucun déposant ne peut avoir à son compte une somme supérieure à 1,800 francs ou 2,000 francs par la capitalisation des intérêts. Les demandes de remboursement doivent être déposées quinze jours d'avance et peuvent être faites par la personne elle-même ou par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration sous seing privé légalisé par le maire de sa commune et visée par le sous préfet.

Caissier: M. Virally à Auxerre;

CAISSES D'ÉPARGNE DES ARRONDISSEMENTS.

Caissiers: MM. Chausson à Avallon; — Courcier à Joigny; — Gateau à Sens; — Ravaux à Tonnerre.

BUREAU DE BIENFAISANCE D'AUXERRE.

Membres actuels :

MM. Marie, juge au tribunal civil;

Boivin, propriétaire ;

Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale Saint-Etienne;

Larfeuil, curé de Saint-Pierre;

Bazot, avocat;

Villiers, receveur de l'établissement:

Augé Charles, secrétaire.

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

Indépendamment des revenus du bureau de bienfaisance, ses ressources consistent dans une allocation municipale qui s'est élevée quelquefois jusqu'à 6,000 fr., et surtout dans les souscriptions annuelles consenties volontairement par les habitants qui veulent bien s'associer à cette œuvre charitable. Les souscripteurs sont au nombre d'environ sept cents, et les souscriptions se montent, année moyenne, à près de 9,000 fr.

L'association est dirigée par un comité composé de membres du bureau de bienfaisance et de plusieurs des principaux souscripteurs. Il se réunit uns fois par mois, sous la présidence du maire, et appelle tour à tour à ses séances un certain nombre des associés de l'œuvre, à l'effet de s'entourer de tous les renseignements possibles sur la situation des pauvres.

Les secours sont donnés à domicile, et le plus ordinairement en nature, par des Dames de charité, au nombre de quinze. Le comité détermine la quo-

tité du secours alloué à chaque indigent.

'M. Larfeuil, trésorier de l'association.

M. Boivin, secrétaire du comité.

Cet établissement, qui a déjà douze années d'existence, a produit jusqu'ici les résultats les plus satisfaisants. Son organisation, qui est très-simple, pourrait conséquemment être facilement imitée dans beaucoup de localités. Elle offre le moyen le plus sûr de distribuer les secours avec discernement et souvent d'aller en porter au pauvre honteux, qui cache sa misère et reste ainsi exposé aux plus cruelles privations.

ATELIER DE CHARITÉ.

Cet établissement, fondé il y a quelques années, est dû à la générosité de M. Laurent-Lesseré, qui a fait don, pour sa création, d'une somme de 2,000 f.

Il est destiné à donner, pendant la mauvaise saison, du travail aux ouvriers de certaines professions qui peuvent en manquer à cet époque de l'année, ou à de pauvres femmes âgées et même infirmes qui n'en trouveraient pas ailleurs.

On y confectionne du fil, des toiles, des souliers, des bas de laine et des chaussons de tresse. La plus grande partie de ces objets est vendue à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile des aliénés, l'administration supérieure ayant sagement autorisé ces deux établissements à traiter, à cet effet, à l'amiable avec la commission de l'atelier de charité.

Dans le cours de l'hiver de 1852 à 1853, l'atelier de charité a procuré du travail à 180 individus des deux sexes. Il en occuperait un bien plus grand nombre, s'il avait un écoulement facile de ses produits.

L'établissement est dirigé par une commission composée de :

MM. Boivin, président; Larfeuil: Blin, professeur au collége; Lyon fils.

_____ Lyon ng

SALLE D'ASILE.

Elle est établie dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, et reçoit environ 150 enfants des deux sexes.

La direction en est confiée à une des sœurs de la Présentation de Tours. Une seconde salle d'asile existe sous le nom d'Orphelinat sur la paroisse Saint-Pierre.

Il a été fondé récemment une salle d'asile sur la paroisse St-Eusèbe.

CRÈCHE DE SAINT-ÉTIENNE.

Cette institution, toute récente, est due à la vive et constante sollicitude de M. le Maire d'Auxerre pour tout ce qui peut être utile aux classes pauvres.

Elle est également située dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Elle est garnie de douze berceaux, constamment occupés par des enfants que leurs mères viennent y déposer le matin et reprendre le soir. Deux berceuses veillent constamment, dans la journée, aux divers besoins de ces enfants.

Le service intérieur de la Crèche est surveillé par une religieuse de la Présentation et par des Dames inspectrices. Un médecin spécial est attaché à

l'établissement.

L'institution a un conseil d'administration et un comité de Dames.

Conseil d'administration :

MM. le baron Martineau des Chesnez, G. O. **, maire, président; Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale, président honoraire; Laurent-Lesseré, premier adjoint, vice-président;

Boïvin, secrétaire.

Paradis (le docteur), membre du Jury médical,

Tambour ainé, banquier,

Goupilleau, ingénieur des ponts et chaussées, Blin. professeur au collége.

Membres fondateurs.

Comité de Dames.

Mesdames la baronne Martineau des Chesnez, présidente de l'œuvre:

Rousseau, trésorière; Boullay, économe; Lambert, secrétaire.

M. le docteur Rémy, médecin de l'œuvre.

DÉPOT DE MENDICITÉ.

Personnel : MM. Pinard O.*, chef d'esc. de gend. en retraite, directeur.

Nolot, agent comptable. Marie, médecin.

N., aumônier.

Trois sœurs de la congrégation de St.-Vincent de Paul.

Compain, gardien-portier. Le dépôt, qui a été ouvert le 1" juin 1853, renserme des individus divisés en

deux catégories distinctes : les mendiants et les indigents.

La première comprend les individus arrêtés en flagrant délit de vagabondage et séquestrés par jugement du tribunal de police correctionnelle; la seconde se compose des indigents invalides domiciliés dans le département. secourus précédemment par la charité publique et admis au dépôt par arrêtés de M. le Préset de l'Yonne.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE.

Une société de prévoyance est établie à Auxerre, dans le but d'assurer à chacun de ses membres, en échange de cotisations périodiques qu'il dépose à sa caisse, soit des soulagements efficaces pour sa vigillesse, soit toute autre amélioration dans son bien être. Elle a principalement pour mission de répandre, parmi les membres de la société, les habitudes de travail, d'ordre et d'économie. Pour être membre de la société il faut, sans condition d'age ni de sexe, résider depuis six mois au moins dans la commune d'Auxerre, et prouver que l'on ne possède, par soi même ou par ses parents, indépendanment de son travail, que des moyens d'existence reconnus insuffisants.

Conseil d'administration:

Président, M. Laurent Lesseré. Dir. et très. M. Tambour ainé. Secr, MM. Ribière, Roguier. Vice-président, M. N.

Administrateurs: M.M. Bazin 🚁, Boullay fils, Challe fils, Cherest fils Lambert, Marie, Mique *, Morin, Pélissier, Rigaud, Sauvalle aîne, Bazot et Limosin.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Accolay. — M. Momon, président.

Avallon. — M. Bethery de la Brosse, président.

Brienon. - M. SIMONNEAU, président:

Cézy. - M. Benoit, président.

Sens. — M. Cornisset-Lamotte, président.

Villeneuve-sur-Yonne. - M. le baron De Chateaubourg, président.

ORPHELINAT DÉPARTEMENTAL ÉTABLI A SENS.

Le conseil d'administration et de patronage de l'œuvre des enfants trouvés et de l'Orphelinat départemental est ainsi composé, par arrêté présectoral,

sur la présentation de Mgr l'Archevêque.

MM. Lapérouse, sous-préfet de Sens, président; Hédiard, Albert, propriétaire, trésorier; kattier, ancien magistrat, et Lambert, médecin, secrétaires; Lallier, juge; Darnay, ancien négociant et Tonnellier, greffier. MM. les fondateurs-directeurs de l'Orphelinat Grapinet et Vaudois, font parie du conseil.

ASSOCIATION DE JEUNES ÉCONOMES.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philanthropique, a été fondée en 1827 par Mile Chalambert.

THÉATRES.

Le département de l'Yonne est compris dans le 4º arrondissement théâtral, avec ceux de l'Aube et de la Haute-Marne. Il est desservi par deux troupe-ambulantes. Les directeurs, pour l'année 1856-57, sont: MM. Agid-Plet et Chaudier. Il y a une salle de spectacle dans chaque chef-lie u d'arrondissement, ainsi qu'à Saint-Florentin et à Villeneuve-sur-Yonne.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE D'AUXERRE.

Cette société se compose de membres exécutants et de membres auditeurs. Les répétitions ordinaires ont lieu le vendredi de chaque semaine.

Président: M. Lescuyer. Chef d'orchestre: M. Th. Vincent. Chefs de pupitre: MM. Herman, Bonamy.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE D'AUXERRE.

Cette Société a obtenu une médaille au concours de Villeneuve-le-Roi. MM. Chalmeau, président.

Commission d'administration.

MM. Chalmeau, Roux, Philippon, Lagneau, et Sautot.

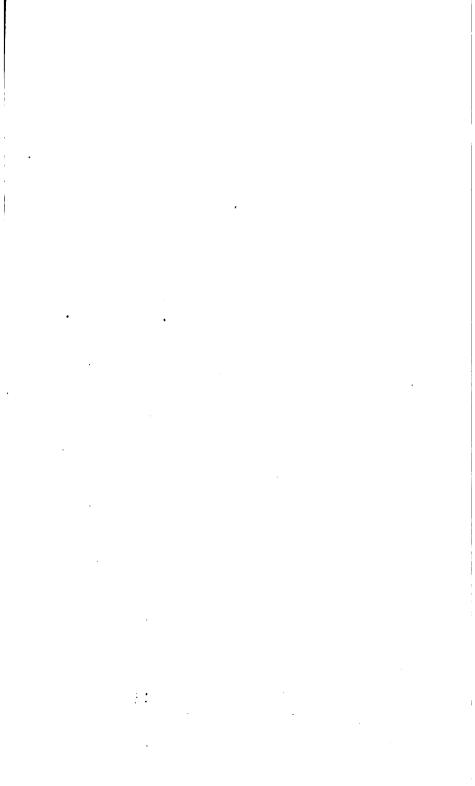
MM. Chalmeau, Koux, Philippon, Lagneau, et Sautot.

Sens possède aussi une Société Musicale connue sous le nom de l'Union Musicale.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE.

SCIENCES ET ARTS.



LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

§ I. NOTABLES.

Depuis de nombreuses années, Louis XVI voyait avec chagrin les recettes du Royaume dépassées par les dépenses. A chaque compte annuel s'augmentait le déficit. Comment remédier à ce déplorable état de choses? La question des finances n'est-elle pas entre toutes la plus grave, la plus ardue, la plus embarrassante? Le roi cherchaît en vain une pensée utile, un conseil salutaire : chaque projet nouveau avait ou ses difficultés ou ses inconvénients. Il flottait indécis entre le désir de la réussite et la crainte d'empirer une position déjà fort critique. C'est inutilement que Necker avait cherché à rétablir l'équilibre : son compte-rendu lui avait fait perdre la confiance du Chef de l'Etat.

Le contrôleur général de Calonne continue le système des emprunts, augmente des anticipations de plus en plus fâcheuses. Il doit hypothéquer, en 1785, sur un troisième vingtième, un emprunt de quatre-vingt millions que le parlement n'enregistre qu'à une troisième sommation du Roi.

Ce ministre, cependant, croit au succès de plans hardis. Il pense par là fixer l'irrésolution croissante du meilleur et du plus faible des rois; il veut surtout séduire, entraîner les Français toujours avides de nouveautés. Louis XVI ne lui répond que par ces mots dignes de son cœur : « Plus de nouveaux emprunts ! Plus de nouveaux impôts ! Plus d'opposition des parlements ! »

Oes plans si avantageux, il ne veut les développer que devant une assemblée de notables. Ce corps n'a point été convoqué depuis 1617. Alors, il a servi à faire croître le crédit du cardinal de Richelieu; il a imprimé une certaine force au gouvernement de Louis XIII, sans que l'utilité de cette espèce d'états-généraux fut bien constatée. — Associer la France entière à sa propre administration, n'est-ce pas une

pensée noble et généreuse? Le roi l'accueille donc avec bonheur. One ne doit-on pas attendre de ceux qui sont les plus intéressés à la direction du char de l'État. Le souvenir d'un ancien succès est un gage d'espérance. Quel n'est pas l'étonnement de la Cour, quand, le 29 décembre 1786, à l'issue du conseil des dépêches, S. M. fait connattre tout à la fois et son intention et la liste des membres qui vont composer les sept bureaux de ce corps, sous la présidence de MONSIEUR, frère du roi (Louis XVIII), du comte d'Artois (Charles X) de M. le duc d'Orléans, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du prince de Conti et du duc de Penthièvre. — Comment un prince si peu ferme peut-il tout à coup se montrer si hardi? Les parlements atterrés un moment se regardent comme évincés du plus beau de leurs droits: la nation attend avec une anxieuse curiosité le résultat de cette grande mesure. Il est cependant des personnes qui croient à ce prétendu gage de sécurité, qui ne doutent point de la félicité publique dans les dernières années du xviii siècle.

Quoiqu'il en soit de cette expérience, on y trouve le germe de la publicité en fait d'administration, un hommage à la nécessité de la discussion par ceux qui sont intéressés au succès, enfin le concours d'une grande partie des Français à la gestion de leurs affaires.

Le 22 février 1787, a lieu la première assemblée de ces notables désirés. Le roi en fait l'ouverture en personne. Si encore ce monarque eut voulu suivre l'exemple de son aïeul Henri IV, à Rouen, dans pareilles circonstances (1596), s'il eut donné à sa harangue une forme chevaleresque! Loin de là! Il est froid, il est faible. Calonne lui succède et présente un ensemble de plans plus brillants et plus spécieux que solides.

L'unique attribution des notables est de donner au Roi leur avis sur les questions proposées par les ministres. Ils doivent indiquer les moyens d'améliorer les revenus de l'État, d'assurer leur libération entière en comblant le déficit constaté de cent quarante millions. Le seul résultat de ces travaux est de faire échouer tous les plans de M. de Calonne. Les notables se déclarent contre lui. Monsieur, entr'autres, puis le garde des sceaux Hue de Miroménil sont à la tête des mécontents; l'orage grossit. Si, le 8 avril, le baron de Breteuil vient demander au garde des sceaux sa démission, le lendemain, cet organe de la volonté royale la demande à M. de Calonne, heureux d'un succès de vingt-quatre heures. Jamais l'homme n'est si près de sa perte que quand il s'abandonne avec trop de contiance à ses propres moyens.

.Grande est l'ivresse de l'opposition! Il ne lui manque que le retour de Necker. Toutefois, aucune idée nouvelle, aucun projet salutaire n'est substitué aux plans du ministre vaincu. Le 25 mai, cette assem-

blée se sépare en ajoutant à la dette un emprunt de soixante millions de rente viagère. A ce vote sont réunis : 1° le projet d'assemblées provinciales pour la répartition égale de l'impôt; 2° l'établissement d'un conseil gratuit de finances pris dans les trois ordres; 3° la suppression des corvées auxquelles on substitue le paiement en numéraire, etc., etc.

Oue l'on ne nous suppose pas ici l'intention de suivre la lutte qui s'établit entre les parlements et la Cour, lutte vive, opiniatre, malheureuse, à laquelle prennent part toutes les classes de la société, même celles qui ne peuvent pas être atteintes par l'impôt du timbre! On n'a pas encoré oublié comment un conseiller intime de M. le duc d'Orléans, plaisantant sur les états nécessaires pour la justification des dépenses, s'écria : vous demandez des états, ce sont des états généraux. Que le rire accueille cet audacieux et pitoyable jeu de mots, il n'est pas moins protégé par la témérité! Dans la séance suivante, les pairs se rendent au Parlement; ils se montrent désireux d'une véritable assemblée nationale, d'une assemblée non pas choisie par le roi. mais par le suffrage électoral. Combien les temps sont changés! Avec quelle légèreté on abandonne les voies anciennes de la prudence! Avec quelle légèreté plus grande encore on se lance dans l'inconnu! On remarque alors la prophétie d'un conseiller plus prudent que tant d'autres : « La Providence punira vos funestes conseils en exaucant » vos vœux! » Eh! n'a-t-on pas l'exemple de Calonne? N'a-t-il pas été renversé par ceux mêmes qu'il a convoqués à l'assemblée des notables? Fallait-il imiter les Troyens de l'Asie mineure, démolir des murailles protectrices pour faire pénétrer dans leur enceinte le perfide cheval de bois? Le premier effet de cette lutte contre la royauté est l'exil du parlement.

Ce premier corps du royaume comprend bientôt sa nullité. Sa rentrée à Paris est négociée, obtenue; les luttes recommencent. Des scènes séditieuses ont lieu sur la place Dauphine. De guerre lasse le Roi promet les États-Généraux. Necker, tout à la fois l'homme du Roi et l'homme du peuple, est rappelé. Touché des malheurs de Louis XVI, il désire en faire un point d'appui pour soutenir l'autorité royale chancelante.

Une déclaration du Roi (24 septembre 1788) ordonne l'assemblée des États-Généraux pour le mois de janvier suivant. Elle prescrit en même temps que les officiers des cours reprendront leurs fonctions anciennes. En enregistrant cet édit, le Parlement proteste contre la violence employée pour le suspendre.

La réunion de ces États-Généraux si désirés est enfin fixée au 1er mai 1789. C'est en France une véritable ivresse! Mais, voilà bien d'autres difficultés! Quelle sera la part des privilégiés? Quelle sera

celle du peuple? Le Parlement manifeste les prétentions les plus élevées. L'animadversion publique se fait jour avec violence. La presse est mise en jeu; une foule d'écrits paraissent, pleins de vigueur et d'audace.

C'est encore aux notables que le roi va confier ses nouveaux embarras. Il les réunit le 6 novembre 1788. De tous les bureaux, un seul se prononce pour la double représentation du tiers-état. Cette seconde assemblée dure un mois, elle est close le 12 décembre. Le roi, malgré l'avis de la majorité, déclare que les députés du tiers-état seront égaux en nombre à ceux des deux autres ordres réunis. Cela s'appelle le résultat du conseil. Necker décide que les élections auront un double degré.

Tels sont les préliminaires de cette assemblée mémorable, qui a changé les anciennes institutions, la forme du gouvernement, et qui a donné l'impulsion à la révolution française.

Nous avons fait connaître, dans l'Annuaire de l'Yonne de 1855, les élus, qui, dans le département de l'Yonne, ont pris une part active et à ces grands événements et à ceux qui les ont suivis jusqu'à nos jours (1). Nous parlerons aujourd'hui des mandataires qui, dans une sphère plus modeste, ont concouru à un ordre de choses moins élevé par leurs travaux administratifs, soit dans nos anciennes provinces, soit dans le département. Ils ne sont pas moins dignes de nos souvenirs.

§ 2. — Assemblées provinciales et intermédiaires.

Des assemblées provinciales avaient été établies par forme d'essai dans le Berry et dans la Haute-Garonne. Le résultat avait répondu aux espérances du roi. Toujours prêt à donner l'exemple des sacrifices, Louis XVI n'hésite point. Il adopte les articles votés par les notables; il opère dans sa propre maison des réformes considérables.

Il veut étendre à toutes les provinces, qui ne sont pas pays d'Etats, le bienfait d'une administration publique.

Il transmet à la nation entière le droit de participation à la direction des finances, centralisée naguère dans ses mains et dans celles de ses ministres. Ordre dans les recettes, économie dans leur perception, diminution dans les dépenses, telle est la pensée de Louis XVI; tel est le mobile du mémorable édit de juin 1787.

⁽¹⁾ Quelques erreurs, à peu près inévitables, s'étant glissées dans ce travail aussi long que difficile, où se trouvent tant de noms semblables, tant de personnes maintenant presque oubliées, une liste de rectification a été publiée dans l'Annuaire de 1856.

La création des municipalités accompagne ou suit de près celle des assemblées provinciales et de département. C'est ainsi que l'on espère établir un lien de confraternité entre toutes les classes, procurer à chaque intelligence le moyen de faire connaître ses observations sur la situation financière, de proposer ses idées, de dévoiler les abus, de les réprimer, et même de les prévenir. Associer ainsi chaque citoyen à l'administration, l'initier dans le motif et dans le but de toutes les affaires de finance, n'est-ce pas vouloir concilier au gouvernement tous les esprits? N'est-ce pas lui attacher tous les Français, du plus riche au plus pauvre, du plus noble au plus obscur? Quel lien puissant que celui d'une confiance intime et réciproque!

L'assemblée provinciale doit s'occuper de toutes matières administratives, correspondre avec le conseil du Roi, solliciter ses décisions, présenter les besoins des diverses paroisses, obtenir au besoin des secours basés sur une bienveillance sage, conciliée avec l'esprit d'ordre; s'occuper de tout projet utile à l'amélioration des campagnes, l'étudier avec conscience, en faciliter la prompte exécution. — L'assiette, la répartition, et le recouvrement des impôts sont le travail essentiel de ces assemblées. Puis, viennent les travaux publics, les chemins, les indemnités, les encouragements, la réparation des églises et des presbytères, et toutes les dépenses spéciales à chacune des paroisses. A cette assemblée, enfin, appartient le droit de représentation pour tout ce qui intéresse le bien public.

Des procureurs-syndics devront être établis pour suivre tente requête, formuler les demandes, introduire les instances, intervenir dans les affaires générales de la province et particulières de chaque localité. La présidence ne doit être confiée qu'aux membres de la noblesse ou du clergé. Elle ne doit point être perpétuelle.

L'enregistrement de cet édit, fait le 22 juin, porte : « sera le seipeur roi très-humblement supplié de vouloir bien compléter son

- » bienfait et en assurer la stabilité, en adressant à ses cours les règle-
- ments particuliers que ledit seigneur roi se réserve de faire....pour
- » y être vérifiés en la forme accoutumée, suivant l'arrêt de ce jour.
- · A Paris, en parlement, toutes les chambres assemblées, les Princes
- et Pairs y séant. »

La cour des aides fait réserve de toute question contentieuse relative aux diverses contributions. On devra continuer à les porter au siège des élections. — Un premier réglement indique, comme provisoirement obligatoire, celui qui a été fait pour la province du Berry. Un arrêt du conseil d'Etat, en date du 4 octobre 1788, établit d'une manière spéciale les formes à suivre pour l'assiette des contributions.

C'est ainsi que les Français commencent à intervenir directement et

par eux-mêmes dans l'administration des affaires publiques et surtout dans celle des finances.

Chaque province est divisée en départements, et chaque département en arrondissements. Des commissions particulières doivent préparer tous les travaux, recevoir les demandes des municipalités, les coordonner avec les besoins généraux du pays, et les rattacher aux principes d'ordre sans lesquels tout succès est impossible. A l'assemblée de province seule appartient la décision.

Aucune de ces assemblées ou commissions ne doit être en permanence. Pendant les intervalles des sessions il est établi des commissions intermédiaires composées de sujets pris dans les trois ordres, payant tous des impositions soit personnelles, soit foncières. Leur nombre est proportionné à l'étendue territoriale. Les membres du clergé et de la noblesse réunis ne doivent point surpasser en nombre celui du tiers-état. Ces bureaux intermédiaires ont la mission spéciale de former, d'organiser les assemblées municipales. Le seigneur et le curé en font partie de droit. L'élection décide du choix des membres du tiers-état; leur nombre est en rapport avec la population de la paroisse. Dans cette première organisation de la municipalité se forme une pépinière de citoyens capables appelés plus tard aux diverses assemblées représentatives, de ces hommes que l'on peut regarder comme l'élite de toute la société.

Qui pourrait ne pas considérer cette première organisation vraiment populaire comme le germe de nos départements, de cette organisation administrative qui existe dans la France? Louis XVI est à nos yeux celui de tous les rois de France qui a le plus voulu faire pour le peuple. Dans ses propositions aux notables, aux parlements, nous retrouvons toutes les libertés modernes: représentation nationale, conseils généraux et d'arrondissements, égalité civile et politique, suffrage électoral, égalité de l'impôt, liberté mesurée de la presse, organisation et garantie des tribunaux. Le siècle n'était point assez mûr pour accepter tous ces bienfaits à la fois. Comment a-t-il récompensé l'auteur de ces généreuses idées? Qu'il nous soit permis de jeter un regard rétrospectif sur ce qui regarde notre province, de citer les hommes qui ont pris part à ces premiers travaux, surtout en ce qui est dû au département de l'Yonne, car ces souvenirs ont déjà presque disparu du pays.

L'administration provinciale de l'Isle-de-France est convoquée à Melun, pour le 11 août 1787. L'assemblée est sous la présidence de M. le duc du Châtelet, ancien ambassadeur à Vienne et à Londres, à qui, on ne sait pourquoi, l'on avait donné le surnom de chicaneur (1).

⁽¹⁾ Bachaumont XVII-174. - Né le 10 novembre 1727, il est mort en 1794.

Vingt-trois membres avaient été nommes par le roi ; six parmi les ecclésiastiques, cinq dans l'ordre de la noblesse (M. du Châtelet faisait sans doute le sixième), et douze dans le tiers-état. Le lendemain une messe du Saint-Esprit est célébrée par le général des Capucins. Le seize on procède à l'élection de vingt-quatre autres membres qui complètent celui de quarante-huit, dont l'assemblée doit être composée. Le 19, l'assemblée est close.

La province entière avait été divisée en douze départements :

1. Saint-Germain. — 2. Corbeil. — 3. Beauvais. — 4. Senlis, Compiègne et Pontoise. — 5. Dreux, Mantes et Montfort. — 6. Meaux. — 7. Rozoy, Provins et Coulommiers. — 8. Melun et Etampes. — 9. Montereau et Nemours. — 10. Sens et Nogent. — 11. Joigny et Saint-Florentin. — 12. Tonnerre et Vézelay. Ces trois derniers appartiennent seuls au pays qui plus tard fera partie du département de l'Yonne. Il n'est question ni d'Auxerre, ni d'Avallon, ni de Noyers, qui appartiennent à la Bourgogne, pays d'Etats.

SENS, MM.:

Clergé: 1. l'abbé l'Hermite de Champbertrand, doyen de l'église de Sens, président du chapitre (1772), chanoine depuis 1752, abbé de Roches, gouverneur de l'Hôtel-Dieu de Sens, directeur de l'hôpital général, membre de l'officialité du chapitre, président de la chambre ecclésiastique; guillotiné en 1793.

Noblesse: 2. Le marquis de PAROY.

Tiers-état: 3* (2). Sallot de Varennes (Michel-Armand), maire de Sens, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage et siège présidial de Sens, assesseur en la maréchaussée, gouverneur de l'Hôtel-Dieu, de la commission de Sens; mort en 1802.

4. Meignen, seigneur de Villechétive, marchand de bois à Ville valier.

JOIGNY, MM.:

Clergé: 5. L'abbé de Mauroy, chanoine et chantre en dignité de la collégiale royale de Melun, abbé de Saint-Père d'Auxerre, l'un des vicaires généraux de l'archevêque de Sens.

Noblesse: 6. Le comte de Trécesson, seigneur de Saint-Loup-d'Ordon, chevalier de Saint-Louis.

Tiers-état: 7. BAZILE (Gabriel), négociant, maire perpétuel de Joigny, né en 1732, mort le 22 janvier 1817.

- 8. Ragon des Plancons, de Villiers-Saint-Benoit.
- (2) L'astérique indique les membres nommés par l'administration générale, pour la réunion de Melun. Un seul membre ne figure pas dans cette liste : c'est le commandeur de Mascrani.

TONNERRE, MM.:

Clergé: 9. l'abbé Guyor d'Ussières (Dominique), vicaire général de Fréjus, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, de la commission de l'arrondissement de Tonnerre, puis de celui de Laignes, membre du bureau intermédiaire, précepteur du duc d'Orléans devenu depuis le roi Louis-Philippe.

Noblesse: 10. Le marquis de Chastenay, de Ville-Dieu.

Tiers-état: 11 Jobert (Edme), négociant en vins, acquéreur de la seigneurie d'Epineuil; — ne figure plus en 1790.

12. Parent, avocat au conseil du roi, membre de la commission intermédiaire à Paris; du département de Tonnerre en 1788 et 1789.

La Commission intermédiaire, fixée à Paris, était ainsi composée : Clergé : l'abbé Tilly-Blaru et l'abbé de Bintinaye.

Noblesse : le comte de Béthisy et le vicomte de Noailles.

Tiers-état: MM. Delanoue, Hennin, [12] Parent et Cretté de Palluel. Procureurs-syndics: M. le comte de Crillon, pour la noblesse et le clergé; M. d'Ailly, écuyer, ancien premier commis des finances, pour le tiers-état.

DÉPARTEMENT DE SENS.

Ce département était divisé en six arrondissements, chacun desquels comptait quatre membres dans la commission qui était sous la présidence de M. le duc de Mortemart.

1er arrondissement. - Sens, mm.

- 13. Gou, abbé de Saint-Paul-les-Sens (1755), chanoine de N. D. du val de Provins.
 - 14. Le comte Testu de Balincourt, seigneur de Champigny.
 - 3. SALLOT DE VARENNES, maire de Sens.
 - 15. Descions, maître de poste à Sens.

2^{me} arrondissement. — VILLENEUVE-LE-ROI, MM.:

- 16. Nollin, prieur de l'Enfourchure, remplacé par
- 17. SEGARD, curé de Villeneuve le-Roi.
- 18. De Biencour, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Cumery, ancien capitaine au régiment de Navarre, membre du bureau intermédiaire.
- 19. Menu de Chomorceau (Jean-Etienne) lieutenant-général honoraire au bailliage de Villeneuve-le-Roi, député aux États-Généraux [D. 10] (1).
- (1) Le D suivi, d'un n° indique l'ordre dans lequel les députés se trouvent sur la liste publiée dans les *Annuaires* de 1855 et de 1856.

- 20. Soret (Christophe-Louis-Robert), négociant à Villeneuve-le-Roi, membre de l'administration du département, en 1790, chargé de la liquidation de comptes anciens avec Paris.
 - 3º Arrondissement. VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE, MM. :
- 21. L'abbé Costel (Claude-Marie), curé de Foissy et des Clérimois, député aux États-Généraux [D. 6].
- 22. Marquis de Maubec (*Planelli-Mascrany*), seigneur de Thorigny, député aux États-Généraux [D. 8].
 - *23. LARCHER, premier avocat du roi au présidial de Sens (1766).
 - *24. GRASSON, maire de Villeneuve-l'Archevêque.

4º Arrondissement. - SERGINES, MM. :

- 25. DE CONDÉ, l'un des vicaires généraux de l'archevêché, chanoine et préchantre de la métropole (1766), membre de l'officialité métropolitaine ét diocésaine, du bureau intermédiaire, guillotiné en 1793.
 - ²26. Le marquis de Sigy.
- 27. JODRILLAT, président et lieutenant-général du bailliage de Sens, membre du bureau intermédiaire, président de la commission chargée de la rédaction du cahier du tiers état.
- *28. Bertrand (Claude-Augustin), receveur de la commanderie de Launay, maire de Saint-Martin-sur-Oreuse, membre du Conseil Genéral en 1791, électeur.
- 5º Arrondissement. Nogent-sur-Seine. (Cet arrondissement, qui fait partie du département de l'Aube, est cité ici pour mémoire), mm. :
 - 29. Rey, prieur de Passy-sur-Seine.
 - '30. Le marquis de Monchal, seigneur de Nogent-sur-Seine.
 - 31. HAYAUX, maire de Nogent-sur-Seine.
 - 32. De Launay, cultivateur à Marnay-sur-Seine.
 - 6e Arrondissement. Bray-sur-Seine. (Il fait maintenant partie du département de Seine-et-Marne, pour mémoire), mm.:
- 33. L'abbé Chevaluer, doyen du chapitre de Bray, remplacé en 1789, par
 - 34. Cocноіs, curé de Grisy (1754).
- 35. Le duc de Mortemart (Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart), président du département de Sens, député aux États Généraux [D. 7].
- '36. Colmet d'Aage, avocat, propriétaire et cultivateur à Bray, membre du bureau intermédiaire.
 - 37. Regard, cultivateur et notaire à Courlon.

Bureau intermédiaire, mm. :

- 25. L'abbé de Conpé.
- 18. De Biencourt (n'en faisait plus partie en 1790).
- 27. JODRILLAT.
- 37. COLMET D'AAGE.

Procureurs syndics, MM.:

- '38. L'abbé de Vaudricourt (Jean-Charles-Joseph du Roullin de Launay), chanoine de Sens 1767, membre de la chambre ecclésiastique, grand archidiacre en novembre 1789 puis en 1821, mort le 7 novembre 1848, pour le clergé et la noblesse.
- 39. Sandrier (Edme-Thomas), avocat, procureur du roi au bailliage de Sens, commissaire du roi près du tribunal (1791), pour le tiers-état.

DÉPARTEMENT DE JOIGNY ET DE SAINT-FLORENTIN.

La division de ce département, en arrondissements, ne nous est pas connue.

Président :

40. M. le vicomte de La Rochefoucault, seigneur de Turny, membre de la société royale d'agriculture (ne l'était plus en 1790).

Bureau intermédiaire, mm. :

- 41. LE FRANC.
- 42. Le baron de Bontin (*Charles-Louis* Gislain), né le 30 novembre 1767, député de l'Yonne [D. 83], membre du Conseil Général en 1811, présenté par le préfet, président du canton d'Aillant.
 - 7. BAZILE, maire de Joigny.
 - 43. BADENIER DE LA PERRIÈRE.

Procureurs syndics, mm. :

- 44. Le baron Séguier de Saint-Brisson (*Noël-Augustin*), seigneur de Germigny, page de la chambre (1758), capitaine au régiment de royal Champagne, chevalier de Saint-Louis.
- 45. GILLET DE LA JACQUEMINIÈRE, député à la Constituante [D. 11], membre des Cinq-Cents, du Tribunat et de la Cour des Comptes.

DÉPARTEMENT DE TONNERRE ET DE VÉZELAY.

Ce département était divisé en six arrondissements :

1er Arrondissement. — Tonnerre, nm.:

L'abbé Guyot-d'Ussière, remplacé par

- 46. LE SECQ (Jean-Baptiste-Théophraste-Pascal), membre du bureau intermédiaire de Tonnerre, curé de Commissey, né le 22 novembre 1728, mort le 15 janvier 1822.
- '47. Le marquis de Tanlay (Etienne-Jean-Benoit Thevenin), baron de Thoré, seigneur de Saint-Vinnemer, Mélizey, Rugny, Prusy, etc., conseiller du roi, premier président de la cour des monnaies, conseiller honoraire du Parlement de Paris, mort le 7 octobre 1802.
- *48. Jacquesson de Vauvignol (Edme-Jean-François), ancien négociant, écuyer, gentilhomme de vénerie, membre du bureau intermédiaire de Tonnerre, président du canton, membre du Conseil Général de l'Yonne en 1811, démissionnaire en 1819, né à Tonnerre le 10 avril 1745, mort subitement à Troyes le 14 juillet 1819.
- '49. HENNEQUIN (Louis-Jérôme-Victor), avocat, procureur du roi à Tonnerre, bailli d'Épineuil, dernier lieutenant général du bailliage de Tonnerre, membre du bureau intermédiaire, juge-suppléant à Joigny, puis juge à Tonnerre (an v), né à Pont-sur-Seine, mort à Tonnerre, le 8 juillet 1811, àgé de 77 ans.

2e Arrondissement. — CHABLIS, MM. :

- *50. L'abbé de Lestoré (François-Eustache), l'un des vicaires généraux de Sens, archidiacre d'Etampes, prieur commandataire de Vertus.
- *51. Comte de Flogny (Alexandre-Louis-Nicolas de Boucher), baron de La Chapelle-Vieille-Forest, seigneur de Vezinnes, membre du bureau intermédiaire de Tonnerre, né le 7 mai 1749, mort en 1801.
- *52. De VILLEROY (Jean-Baptiste-Antoine-François), procureur du roi à Chablis, né le 4 octobre 1740 à Saint-Florentin, mort à Chablis.
- *53. Darlot (Nicolas-Pierre), échevin à Tonnerre, caissier du receveur des tailles, né vers 1730, mort le 30 mars 1807.

3º Arrondissement. - IRANCY, MM. :

- 54. L'abbé Paradis, chanoine et agent du chapitre, à Auxerre.
- 55. BAUDESSON DE VIEUX-CHAMPS (Pierre-Henry), chevalier, conseiller honoraire aux bailliage et siége présidial, maire perpétuel, colonel de la milice bourgeoise et juge de police, voirie, manufactures et communautés d'arts et métiers, à Auxerre (1).
- 56. Bernard d'Hery (*Pierre*), avocat à Venouse, administrateur du directoire du département, en 1790; député à la Législative [D. 15], conseiller de prétecture, etc.
 - 57. Sougêre, à Jussy.
- (1) N'aurait-il pas remplacé M. Lecourt de Béru, fils, nommé par l'assemblée générale de Melun, et dont nous n'avons pas trouvé le classement?

4º Arrondissement. - Laignes, mm.

- *58. RICHARD DE SAINT-Non, abbé de Pothières, remplacé par
- 9. Guyot d'Ussière, abbé de Saint-Michel de Tonnerre.
- 59. Le comte de PINELLES (Louis-Alexandre DE VIART), chevalier, seigneur d'Ancy-le-Serveux, de la Grange-aux-Moines, Pleneselve, etc., capitaine de cavalerie, mort à Philadelphie, le 18 janvier 1796.
 - *60. DAUPHIN (François), marchand à Laignes.
- 61. Fournerat (Mamès-Nicolas), avocat à Ancy-le-Franc, juge de plusieurs seigneuries, né le 19 novembre 1744, mort le 20 décembre 1801.

5e Arrondissement. - VEZELAY, MM. :

- 62. L'abbé Réné, à Vézelay.
- 63. Le marquis de Genevilly (.... de Pampelune), seigneur de Fulvy, Mercuil, Villiers-les-Hauts, etc.
 - 64. Thomassin, à l'Isle-sous-Montréal.
- *65. HOUDAILLE (Nicolas-Pierre), à Vézelay, secrétaire du district, êlecteur en 1791, remplacé par
 - 66. BAUDOT, à Vézelay.

6e Arrondissement. — Corbigny, mm. :

(Cet arrondissement fait partie du département de la Nièvre), mm. :

- 67. L'abbé Panetras, à Cervon.
- 68. De Sermizelles, à Sermizelles.
- 69. Permier, à Corbigny.
- 70. Joly, à Lormes.

Bureau intermédiaire, MM. :

Président: 9. L'abbé Guyot d'Ussière.

- 46. L'abbé Le secq.
- 51. Le comte de Flogny.
- 48. JACQUESSON DE VAUVIGNOL.
- 49. HENNEQUIN.

Procureurs syndics.

- 71. L'abbé Horiot, (François), archiprêtre et doyen de N.-D. de Tonnerre, né à Vicq (Haute-Marne), mort à 70 ans, le 29 octobre 1812.
- 72. Le Prince (Charles-Louis), ancien subdélégué à Tonnerre, guillotiné en 1796.

Cette commission, entrée en fonctions le 24 novembre 1787, cesse le 28 avril 1790, après vingt-neuf mois d'exercice. L'administration du département et des districts est installée le 5 mai suivant.

§ 3. ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

La loi du 22 décembre 1789 (15 janvier 1790), et la Constitution du 3 septembre 1791, substituent l'organisation départementale aux anciennes provinces. Dès le 26 janvier, les limites du département de l'Yonne sont arrêtées avec les députés ad hoc des départements de Mehn, Troyes, Dijon, du Nivernais et de l'Orléanais. Ceux de notre département sont assistés de députés extraordinaires : pour Avallon, MM. Champion et Marguerit; pour Tonnerre, MM. Gachet de Sainte-Suzanne et Jacquesson de Vauoignob; pour Auxerre, MM. Baudesson de Vieux-Champs et Villetard. Il ne devait pas y avoir moins de trois districts, ni plus de neuf. L'administration des districts devra être subordonnée à celle du département, mais en l'an II, il y a dérogation à ce privilège, en ce qui regarde les lois révolutionnaires et militaires, les mosures de salut public, de sureté générale et du gouvernement. Alors les districts sont empotents.

Il est arrêté que le département sera divisé en sept districts; Auxerre, Avallon, Joigny, Saint-Florentin, Saint-Fargeau, Sens et Tonnerre Peu de jours après ont lieu les élections municipales.

L'administration du département, pour la partie délibérante, est confiée à une assemblée élective composée de trente-six personnes, qui forment le conseil de département. Ce conseil ne se réunit qu'une fois par an. La partie active des affaires appartient à un directoire composé de huit membres en permanence, choisis dans le sein du conseil et par cette assemblée elle-uneme. Ce directoire est chargé de l'expédition de toutes les affaires. Un procureur général syndic a séance dans toutes les réunions, est entendu sur toutes les affaires, donne son opinion sur toutes choses; il doit veiller à l'expédition prompte de toutes les décisions.

Tel est le nœud qui lie le peuple et le roi, le corps législatif et la nation.

Ces magistratures de courte durée, presque sans aucune influence, sont dominées par les assemblées populaires. En vain, le procureur général peut s'opposer à l'exécution des délibérations; mais ce droit est restreint à l'administration générale du pays, aux entreprises nouvelles, aux affaires extraordinaires.

Un inconvénient non moins grand est le défaut d'unité d'action. De là, indépendance presque absolue à l'égard de l'autorité supérieure. On vent y remédier en donnant au roi et au Corps législatif des droits plus étendus pour la direction des fonctionnaires départementaux. La force des circonstances anéantira bientôt cette prépondérance quoiqu'elle soit écrite dans la loi.

De nombreuses lois fixent les attributions des conseils de département. Ils doivent avant tout transcrire sur leurs registres les décrets acceptés ou sanctionnés. Régler les comptes des anciennes administrations est une affaire importante. Les nouveaux corps administratifs doivent accélérer l'établissement et l'organisation des assemblées diverses du département; mais il ne leur est pas permis de s'occuper ni du choix, ni de l'élection des nouveaux députés. Ils ne peuvent mettre ni les biens, ni les personnes sous la sauvegarde de la loi; défense est faite de prendre aucune disposition législative relativement aux gardes nationales. Les contributions sont l'objet d'une attention toute particulière. Enfin ils ont la direction de toutes les affaires du département, à peu près comme elle existe maintenant. Il est entendu que sont supprimés les états, les assemblées provinciales, les bureaux intermédiaires et toutes les assemblées inférieures.

Ges trente-six conseillers, nommés tous ensemble, seront renouvelés, par moitié, au bout d'un an. Comme les membres de l'Assemblée Nationale ils ne peuvent être révoqués. Leur destitution ne peut être que la conséquence d'une forfaiture jugée.

Les conseils de districts sont composés de douze membres électifs, dont quatre forment avec le président le directoire exécutif chargé de l'expédition de toutes les affaires, sous la direction du conseil ou du directoire de département. Un procureur syndic est attaché à cette administration.

Voici, par districts, la première composition du Conseil Général, telle que l'a donnée l'élection du mois d'avril 1790. Auxerre seul compte six administrateurs. Les autres districts n'en ont que cinq.

Les membres du directoire sont indiqués par une astérisque.

AUXERRE, MM.:

- *73. MARIE D'AVIGNEAU (André-Thomas-Alexandre) lieutenant-général au bailliage et siège présidial d'Auxerre, grand bailli d'épée, président du département, député à la Législative [D. 17], président du tribunal de Château-Chinon (Nièvre) en 1816, chevalier de St.-Louis, mort en 1818.
- *74. MAUJOT, (Jean-Baptiste-François), avocat, électeur à Vermenton, député suppléant aux États Généraux pour le tiers-état, en 1789.

 Reste en 1791.
- 75. Le Tors (Pierre-Louis), prévôt de Chablis, chargé de la vérification des comptes de l'Orléanais.
 - 76. TENAILLE DU TILLOT (Edme), bourgeois à Mailly-le-Château.
- 77. Dejust (Jean-Baptiste), lieutenant de Beauvoir, électeur en 1791 à Pourrain; vérificateur des comptes de l'Isle de France.
- *78. Paradis (Boniface), avocat à Auxerre, subrogé au procure ur général en cas d'absence, réélu en 1791. Député aux Anciens [D. 43].

AVALLON, MM.:

- 79. MALOT (Marc-Antoine-Lazare), avocat et procureur du roi à Avallon, commissaire au tribunal (1791), électeur, chargé de la liqui dation de l'ancienne administration de Paris.
 - 80. LEGRAND (Bernard), avocat à Avallon. Reste en 1791.
- 81. BETHERY DE LA BROSSE (Paul-Thibaut), secrétaire du roi, procureur de la commune à Montréal, réélu en 1791.
- *82. LAUREAU DE SAINT-ANDRÉ (*Pierre*), avocat à Saint-André, historiographe de Monsieur (Charles X), vice-président du Directoire, chargé des travaux publics; député à la Législative [D. 20].
- 83. Petit de Merey (Edme-Germain), bourgeois à Châtel-Censoir, chargé de la vérification des comptes de Dijon. Reste en 1791.

JOIGNY.

- *84. MALUS DE MONTARCY (*Charles-Antoine*), receveur particulier Joigny, chargé du travail des contributions, député à la Législative [D. 21].
 - 20. Soret (Christophe-Louis-Robert).
- 85. Bazin des Farguerats (Louis-Barthélemy), bourgeois, maire, juge de paix à Saint-Julien-du-Sault, électeur (1791), commissaire pour la liquidation des anciens comptes avec Orléans. Reste en 1791.
- 86. CHAMAILLARD DE COURBOISSY (Jean-Louis), chevalier de St.-Louis, prévôt des maréchaux de France, à Dicy. Reste en 1791.
- 87. Pricy (Jean), bailly de Chassy, juge de paix d'Aillant, vérificateur des comptes d'Orléans. Réélu en 1791; député à la Convention [D. 34.].

SAINT-FARGEAU.

- *88. DECOURT (Cyriaque), bourgeois de Saint-Fargeau, conseiller grenetier (1790), major de la troupe nationale, électeur (1791), réélu (1792-93-94), chargé de la direction des ouvrages d'art dans les travaux publics des routes et des archives; devient inspecteur des cantons et fait un projet de cadastre (an IX).
- 89. Lemaigre (Charles-Alexandre-Maurice), chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, colonel de la troupe nationale, à Saint-Fargeau.
- 90. LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU (Michel-Louis, le comte), président à mortier, député à la Convention, [D. 32], président en 1791.
- 91. Paultre de la Mothe (Louis-Zacharie), ancien garde du corps, gouverneur de Saint-Sauveur; liquidateur des anciens comptes d'Orléans, commissaire du directoire exécutif à Saint-Sauveur, en l'an 1v.— Reste en 1791.— Maire de Saint-Sauveur, membre du Conseil Général, an viii, décédé en l'an x ou l'an xi.

92. TEIGNY DU CHARMOY (*Edme*), bourgeois à Mézilles, vérificateur des comptes d'Orléans. — Reste en 1791, président du canton, membre du Conseil Général (an VIII), plusieurs fois président d'âge, sorti lors du tirage de 1811.

SAINT-FLORENTIN.

- 93. Pottier (*Pierre*), bailli de Saint-Florentin, député suppléant à l'Assemblée Nationale; mort juge d'instruction à Semur, l'un des liquidateurs des comptes de Dijon.
- 94. Fernel des Crantins (Charles-Pierre), avocat à Brienon, attaché à la vérification des comptes de Dijon; membre du Directoire dans le cours de 1791, député suppléant [D. 24], reste en 1791, administrateur du département en l'an III.
- 95. CHAILLOT (Edme-André), avocat en parlement à Brienon, vérificateur des comptes de Dijon. Reste en 1791.
- 96. BAVOIL (*Denis-Philippe*), notaire et contrôleur des actes à Ligny, liquidateur des anciens comptes de Paris, administrateur du district de Saint-Florentin, réélu au département en 1792.
 - *56. Bernard-d'Héry, attaché à l'administration générale.

SENS.

- *97. Bonnerot (Edme-Louis), avocat, échevin de Sens, député à la Législative [D. 16]. Reste en 1791.
- 98. Desmaisons (Henri-Robert), conseiller au bailliage et siège présidial de Sens, accusateur public provisoire (1791), liquidateur des comptes de Paris.
 - 99. Lamy (Louis-Antoine), maire de Courlon, reste en 1791.
- 100. Des Pommiers (*Jean-François*), gouverneur et maire de Chéroy, liquidateur des anciens comptes de Paris, reste en 1791, commissaire du Directoire exécutif en l'an iv.
- 101. BEQUE (Jacques), bourgeois de Villeneuve-l'Archevêque, électeur, liquidateur des anciens comptes d'Orléans, réélu en 1791, du Directoire en 1792.

TONNERRE.

- 102. DE BARBUAT DE BOISCERARD (Jacques-François) général de brigade, maire de Tonnerre, membre du Conseil Général en l'an VIII, sorti lors du tirage de 1811, mort le 30 avril 1816.
- *103. MESNIER (Louis-Pierre), avocat, bailli de Noyers, attaché aux travaux publics, reste en 1791.
- 104. Turreau de Linières (Louis), de Ravières, liquidateur des anciens comptes. Reste en 1791, suppléant à la Législative et député à la Convention [D. 26].

- 105. LAUXERROIS (Claude), vérificateur des comptes de Dijon, avocat et maire à Pacy, juge à Tonnerre, 1791, 3, 4; commissaire du directoire près le tribunal, à Tonnerre, puis procureur impérial, à Tonnerre, mort le 14 avril 1828, âgé de 76 ans. Il était né à Troyes.
- 106. FAYOLLE DE LA MARCELLE (Agnès-François-Séraphique), receveur des domaines, député à la Législative, du Directoire dans le cours de l'excercice 1791 [D. 18]. Reste en 1791.

Procureur-général syndic.

107. CAMPENON (Jean-Baptiste-Sébastien), avocat à Sens, électeur, 1791.

Secrétaire-général.

108. Foacier (César-Pierre), receveur particulier à Sens, 1790, 1791.

La moitié des membres du conseil sortent en 1790. Restent MM.: Bonnerot, Decourt, Maujot, Mesnier, Bazin, Bavoil, Chaillot, Chamaillard de Courboissy, Des Pommiers, Fayolle de la Marcelle, Fernel des Crantins, Lamy, Legrand, Le Peletier de Saint-Fargeau, Paultre, Petit de Merey, Teigny, et Turreau de Linières.

Sont réélus, MM.:

- 78. Paradis.
- 101. Bègue.
- 81. BÉTHERY DE LA BROSSE.
- 87. PRÉCY.

Sont élus, MM.:

- 109. LEMUET (Claude-Ambroise), homme de loi à Brienon, réélu en 1792.
- 110. Lemoine, homme de loi à Sens, vice-président du district de Sens et électeur (1791).
 - 111. Brisson, homme de loi à Vézelay.
- 112. Deschamps (Charles-Antoine) avocat, ancien président de l'élection de Tonnerre, maire de Tonnerre, président de l'administration du district, député suppléant à la Législative [D. 10], administrateur de l'hôpital, membre du Conseil Général, en 1811, démissionnaire en 1818, mort le 5 décembre 1821.
- 113. Forestier (*Pierre*), chirurgien, procureur de la commune, greffier du juge de paix à Ravières, commissaire du directoire exécutif en l'an IV, maire.
- 114. Boisseau (Louis-Jean-Baptiste), notaire et maire à Thury, chargé, en l'an 11, de la section de domaines nationaux, électeur.
 - 115. BERAULT, électeur de Seignelay.
- 28. Bertrand, maire de Saint-Martin-sur-Oreuse et régisseur à Launay (Sens).

117. MAURE ainé (*Nicolas*), négociant, député à la Convention [D. 33] (Auxerre).

118. COLLET-CHARMOY (Charles-Jean-Alexandre), procureur de la commune, à Joigny, des Cinq-Cents [D. 65].

119. BOURBOTTE (Pierre), de la Convention [D. 28].

120. Fouer (Pierre-Claude), marchand de bois à Villeneuve-le-Roi, administrateur du district de Joigny, électeur.

121. Chausson, homme de loi, à Vézelay.

122. REGNARD (Marie-Thomas), notaire à Saint-Florentin; du Gonseil Général en l'an viii, remplacé en 1816, a été juge, juge de paix, etc.

1792. Renouvellement intégral.

On y remarque trois prêtres, MM. Laporte, Pinsot et Berger.

District d'Auxerre.

- *123. Housset (Etienne-François), subrogé au procureur général, en cas d'absence, chargé des détails administratifs du bien public, procureur de la commune d'Auxerre, député aux Ginq Cents [D. 62].
 - 124. BEAU (Jean-Benoit), maire de Coulange-la-Vineuse.

125. Besson (Claude-Jean-Baptiste), maire de Champs.

- 126. Balme, professeur du collège d'Auxerre, commissaire du pouvoir exécutif à Vermenton, en 1793-94, du directoire exécutif à Vermenton, an IV; administrateur du département en l'an VI, vice-président en l'an VIII
- *127. LAPORTE (Jean-Baptiste), curé de Toucy, président de l'administration, ordonnateur et procureur général.
- 128. Choslin-Duvivier (Jean-Baptiste), notaire royal et maire de Mailly-le-Château, électeur en 1791, donne sa démission à la fin de 1792. Il ne continue pas moins ses fonctions, est chargé de la comptabilité, des comptes des anciennes administrations, des receveurs des districts, etc., commissaire du directoire exécutif à Mailly, ans III et iv.

District d'Avallon.

- *129. Brotot (Guillaume), le jeune, de Vézelay, chargé de la section militaire.
 - 81. Béthery de la Brosse (de Montréal).
- 130. Borot (Etienne-Nicolas), de Vézelay, homme de loi, électeur du directoire de Joigny, an III.
- 131. TENAILLE-VAULABELLE, de Châtel-Censoir, administrateur du district d'Avallon, commissaire du pouvoir exécutif en l'an iv à Châtel-Censoir.
 - 132. BOILLEAU (Jean-Baptiste), avocat, administrateur du district

d'Avallon, président de l'administration en l'an v et en l'an vi, administrateur en l'an vii; né en 1749, mort le 26 décembre 1813.

JOIGNY.

*133. Legros (Edme), notaire de Branches, de l'administration centrale en l'an III, commissaire du directoire exécutif à Villemer, en l'an IV, chargé du bureau des contributions, de l'emprunt forcé, des charges locales, etc.; — membre du Conseil Général, an VIII, longtemps doyen d'age et président, sort par suite du tirage de 1805.

134. Pricnot (François-Etienne-Ebbon), né le 27 août 1752, maire de La Ferté-Loupière, électeur, juge de paix, accusateur public au tribunal criminel en l'an vi, juge au tribunal civil, du conseil d'ar-

rondissement en 1821.

135. CHARRIER-BERILLON (Jean-Edme), négociant, président du tribunal de commerce, mort le 25 décembre 1829.

136. RACON-BEAUCHÈNE (Louis), marchand de bois à Villiers-Saint-Benoit.

120. FOUET.

SAINT-FARGEAU.

*88. DECOURT.

137. Bourgoin (André-Martin), juge de paix à Mézilles.

138. BARDET-CHAILLOU (Simon), de Sainpuits.

139. PAULTRE DES ÉPINETTES (Louis), lieutenant au bailliage de Saint-Sauveur, député à la Constituante [D. 3].

114. Boisseau (Louis-Jean-Baptiste), de Thury, du directoire en 1793-94.

SAINT-FLORENTIN.

- *140. JEANNEST DE LANQUE (Pierre-Edme-Nicolas), membre du district et maire de Saint-Florentin, suppléant à la Convention [D. 36], aux Cinq-Cents, etc., du Conseil Général en l'an viii, démissionnaire en l'an xii.
- 141. Salmon de la Frenave (Pierre-Louis), né le 21 mars 1742, greffier de la justice de paix, prévot de Dilo (1787), insinuateur des actes, l'un des rédacteurs des cahiers du tiers-état à Sens (décembre 1788); administrateur du district de Saint-Florentiu, membre et souvent président du conseil d'arrondissement de Joigny, de 1800 à 1830; maire, notaire de Cerisiers, etc., mort le 25 août 1830.

96. BAVOIL (Denis-Philippe).

- 109. LEMPET (Claude-Antoine).
- 142. Pinsor, vicaire de Champlost.

SENS.

*101. BÉGUE (Jacques).

143. Duplan, architecte, à Villeneuve-l'Archevêque (sur Yonne).

144. Bourgis, aubergiste à Sens.

- 145. VAUDOUX, cultivateur à Passy, près Sens.
- 146. MAGIN, administrateur du district de Sens.

TONNERRE.

*147. SIMONNET (Jean-Laurent), juge au district de Tonnerre, député aux Cinq-Cents [D. 64], chargé de la section des émigrés, de l'administration de leurs biens, de la liquidation de leurs dettes actives et passives, etc.

148. Roard (Gabriel), administrateur du district de Tonnerre, maire de Noyers, membre du Conseil Général an viii, remplacé en

1816.

149. HEUVRARD (Nicolas-David), në en 1726, mort le 3 mars 1810.

150. DESPREZ DE QUINCY (Guillaume-François-Martin), né en 1763, du conseil municipal de Tonnerre, du conseil d'arrondissement, puis percepteur de Tonnerre, mort le 2 février 1838.

151. Berger (Jean-Baptiste-François), curé de Nuits-sous-Ravières.

Procureur-général syndic.

152. Delaporte (Eugène-Théodore), maire de Villeneuve-la-Guyard, électeur, 1791.

Secrétaire général.

153. Bonneville, ancien suppléant.

154. SAUVALLE (Jean-Charles), suppléant, puis secrétaire général, né en 1765, mort le 27 février 1853.

An II. — 1793-94.

Président. — 127. Laporte, (Jean-Baptiste), curé de Toucy.

Directoire. — Les mêmes qu'en 1792, moins MM. Bègue et Jeannest de Lanoue.

Conseil Général. — Les mêmes qu'en 1792, moins MM. Besson, Borot, Prignot et Lemuet.

Le conseil est réduit à trente membres, sans motifs actuellement connus. Les procès-verbaux d'élection n'existent pas ; les représentants du peuple, qui avaient force de loi, renvoyaient certains membres, de par leur autorité suprême. Les registres ne font aucune mention de ces ordres souverains.

Il y a lieu de croire que MM. Salmon, Bavoil, Paultre des Epinettes et Bourgoin se sont retirés ou ont été renvoyés.

LOI du 19 vendémiaire, an II (10 octobre 1794).

Des administrations centrales qui doivent être renouvelées, tous les ans, par moitié, remplacent les anciens administrateurs. Bientôt toutes les autorités seront soumises au Comité de salut public, et aux représentants du peuple en mission. Ce sera, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'ère du gouvernement révolutionnaire.

An III. - 1794-95.

Administration du département (8 membres).

- *88. DECOURT, travaux publics et archives.
- *123. Housset, administration générale; bien public.
- *129. Brotor jeune; biens nationaux, forêts, biens ecclésiastiques, etc.
 - *147. Simonnet; émigrés, étrangers, rentes.
 - *128. Choslin-du-viviers, comptabilité.
- *155. Monteix, du district d'Auxerre; canal de Bourgogne, routes et rivières, ponts, plantations, etc., fait momentanément partie de l'administration centrale, en l'an v.
 - *156. HÉBERT, du district d'Auxerre; contributions, emprunt forcé.
- *157. Jossey (Jean-Claude), né le 4 octobre 1749, avocat au parlement et officier du point d'honneur, du district de Sens; bureau militaire, recrutement, etc., du Conseil Général en l'an x, juge au tribunal de Sens, sorti lors du tirage de 1805.

Secrétaire général.

154. SAUVALLE.

On trouve, à la date du 23 frimaire, an III (13 décembre 1794), la nomination faite par la convention nationale au directoire de l'Yonne de M.

157 bis. Peplin, administrateur, ancien receveur des aides.

Pour quel motif? En remplacement de qui? Le décret n'en parlepas.

Le conseil d'administration ou directoire fonctionne jusqu'au 27 prairial, an III (16 mai 1795). Le Conseil Général ne s'était point réuni. Il n'y avait pas eu d'élection ; il était supprimé de fait.

An IV. - 1794-95.

La loi du premier ventose, an III (19 février 1795), réduit à cinq le nombre des administrateurs des départements. — Le 4 mars il est décidé que ces administrateurs seront nommés par le comité de législation. Quant au Conseil Général, il n'en sera plus question jusqu'à la Constitution de l'an VIII.

Les districts sont également supprimés.

27 floréal an 111 (16 mai 1795).

L'administration centrale du département se compose de MM.:

158. Deversy, président, procureur au présidial d'Auxerre, en 1780, avoué en 1791, juge de paix, à Auxerre, en 1793.

159. Bezanger-Sardy, d'Auxerre.

133. LEGROS.

160. Ponsard.

94. FERNEL DES CRANTINS.

Commissaire du pouvoir exécutif.

78. PARADIS.

La loi du 28 germinal (17 avril 1795), rétablit et réorganise les administrations du département et de district. Les représentants en mission sont chargés de ce soin.

Le premier prairial (20 mai 1795), l'administrateur *Ponsard* disparait, il est remplacé par M. :

130. Вокот.

Puis viennent s'adjoindre MM. :

Le 25 prairial (13 juin). 161. CHALLAYE, de Sens.

Le 29 prairial (19 juin). 162. CHASTEAU (Louis-François-Urbain), commissaire des guerres.

Le 11 messidor (29 juin). 163. PERCHERON (Jean) ancien chanoine du chapitre de Tonnerre, préchantre, puis maire de la ville, etc., commissaire du directoire exécutif à Tonnerre, an IV, né à Yon (Meuse), mort à Tonnerre, le 17 février 1810, âgé de 74 ans.

Alors, on est arrivé au complet de 8 administrateurs.

CONSTITUTION DE L'AN III (22 août 1795).

Elle consacre de nouveau le principe posé dans la loi du 1er ventose, an III. Cinq administrateurs sont chargés de la direction des affaires du département, avec un agent ou commissaire du pouvoir exécutif. Les districts sont définitivement supprimés et ne doivent plus paraître. Les cantons remplacent les communes et sont sous la direction, sous l'active influence de commissaires, presque tous choisis parmi les anciens fonctionnaires du département. Le plus souvent, ils représentent l'opinion démocratique exagérée.

An IV. - 1795-96.

L'élection du 20 vendémiaire, an vi (12 octobre 1795), donne les ging administrateurs suivants, MM.:

159. Bezanger-Sardy, président, chargé des contributions et de la comptabilité.

- 164. Moriser (Louis-Bonaventure), commissaire général des impositions de la province de l'isle de France, procureur-syndic à Saint-Florentin, puis commissaire du pouvoir exécutif; chargé des secours et des travaux publics.
- 161. CHALLAYE, de Sens, à la police administrative et militaire, administrateur en l'an viii.
- 162. Chasteau, donne sa démission immédiatement, il est remplacé par
- 165. MESLIER-POUSSARD (François), homme de loi, ancien maire, président de l'administration cantonale, président dutribunal d'Avallon, juge au tribunal de la Seine en 1818, chevalier de la Légion d'honneur, etc., membre du Conseil Général en l'an VIII, né en 1763.

166. DEMORILLON, d'Avallon.

Commissaire du pouvoir exécutif.

118. COLLET-CHARMOY, ancien administrateur, nominé le 6 frimaire.

167. DE PERTHUIS (*Léon*), fait le service provisoire pendant plusieurs mois, président en l'an v, du Conseil Général en 1806, donne sa démission en 1816.

7 ventose an IV (26 février 1796).

L'administration qui précède n'a qu'une durée de quatre mois au plus. Elle est remplacée par

168. Finor (Etienne), ancien conventionnel [D. 30], président, commissaire du pouvoir exécutif, à Joigny, puis à Saint-Florentin.

88. DECOURT, vice-président ; contributions, comptabilité.

169. Guichard (Guillaume-Louis-Marie-César), du conseil des Ginq Cents [D. 63]; police administrative.

170. Fleury (Edme-Germain), ancien juge, né à Percey, le 28 mai 1766, depuis juge à Tonnerre, avoué, juge de paix à Flogny et à Tonnerre; chargé des émigrés, supplée le procureur général.

171. MARIE, d'Auxerre, bureau militaire.

Commissaire du pouvoir exécutif.

118. COLLET-CHARMOY.

Dans le mois de ventôse (février ou mars), M. Marie est suppléé et remplacé par :

155. MONTEIX.

La dernière réunion de cette administration a lieu le 25 germinal an v (14 avril 1797), elle a donc une existence de près de 14 mois.

i= floréal an V (20 avril 1797).

167. DE PERTHUIS (Léon), président, police administrative civile et militaire.

164. Moriset, contributions et comptabilité.

166. Demorillon, Domaines nationaux de première origine.

161. CHALLAYE, domaines nationaux de seconde origine.

173. Roze Feuillebois (Sébastien-Nicolas), établissements, travaux et secours publics; bois nationaux et communaux, né à Sens en 1767, mort à Tonnerre, le 30 janvier 1814; était imprimeur et juge de paix.

Commissaire du pouvoir exécutif.

118. COLLET-CHARMOY.

Secrétaire général.

154. SAUVALLE.

An V (fructidor), (août 1797).

174. Ménestrier, président, était receveur général de la régie en 1790, à Seignelay.

175. MAISEAU (Germain), officier municipal à Coulange-la-Vineuse,

électeur en 1791.

176. GAUDET (*Philibert*), de Treigny, procureur-syndic à Saint-Fargeau; commissaire du directoire exécutif, en l'an IV; juge à Auxerre, de l'an v à 1816.

169. GUICHARD.

N....

Commissaire du pouvoir exécutif.

118. COLLET-CHARMOY.

Le 11 frimaire, an vi. (1er décembre 1797), cette administration se réunit pour la dernière fois. La tempête gronde; cependant le président seul change, le 15 frimaire (5 décembre).

La nouvelle administration est composée de MM. :

· 132. Boilleau jeune, président.

175. MAISEAU.

174. MENESTRIER.

176. GAUDET.

169. Guichard.

20 germinal an VI (9 avril 1798).

Election générale de tous les fonctionnaires, députés, administrateurs, juges, etc. Sont élus MM. :

131. Boilleau jeune, président.

174. MÉNESTRIER.

175. MAISEAU, destitué.

176. GAUDET.

126 BALME.

Le commissaire national restele même. — 118. M. Collet-Charmoy.

21 germinal an VII (10 avril 1799).

177. BAUMIER (*Pierre-Paul*), négociant et officier municipal d'Ouaine, en remplacement de M. Maiseau, électeur en 1791.

25 fructidor an VII (11 septembre 1799).

- 174. Ménestrier, président.
- 126. BALME, vice-président.
- 176 GAUDET (Philibert).
- 132. BOILLEAU (Jean-Baptiste).
- 177. BAUMIER, d'Ouaine.

Commissaire du pouvoir exécutif.

178. HERARD (Jean-Baptiste), né le 5 septembre 1755; conventionnel [D. 31], mort le 11 novembre 1836.

Secrétaire général :

SAUVALLE.

3 frimaire, an VIII (29 novembre 1799).

179. Lengler, remplace Boilleau, jeune.

7 nivose, an VIII (28 décembre 1799).

La Constitution de l'an viii était proclamée depuis quatre jours Cette administration doit donc être regardée comme une transition au nouvel ordre de choses.

180. RATHIER (Edme-Antoine), président; négociant à Chablis, où il est né en juillet 1751; électeur, l'un des rédacteurs du cahier du tiers-état, du district d'Auxerre en 1791, procureur-syndic, administrateur en l'an III, commissaire du directoire exécutif près du canton de Chablis en l'an IV, président du département en l'an VIII, sous-préfet de Tonnerre, où il est mort le 23 février 1810.

- 126. BALME.
- 179. LENGLET.
- 161. CHALLAYE.
- 164. MORISET.

Commissaire du pouvoir exécutif:

HÉRARD.

Cette administration se réunit, pour la dernière fois, le 25 ventôse, an viii (17 février 1800). Elle fait place à l'administration préfectorale.

Constitution de l'an VIII.

Le 3 nivôse (24 décembre 1799) est proclamée la quatrième refonte de l'ordre social, depuis dix ans. Elle avait été soumise à l'acceptation

des départements. La loi du 28 pluviôse (17 février 1800) règle les attributions et la forme des séances des conseils généraux et d'arrondissements (1). De nouvelles dispositions se trouvent dans l'arrêté des consuls du 19 floréal an VIII (9 mai 1800).

Le Conseil Général est composé de vingt membres. Il s'assemble le 1er messidor (20 juin) de chaque année. Sa session est de quinze jours au plus. Il s'occupe de la répartition des contributions directes entre les arrondissements, statue sur les demandes en réduction faites par ceux-ci; s'occupe des budgets du département, entend les comptes du préfet, donne son avis sur les besoins du département, etc., etc.

Les membres sont nommés par le premier Consul, pour trois ans.

— M. de la Bergerie prend la direction du département sur la fin de décembre.

Le 4 prairial, an VIII (24 mai 1800), sont nommés sous le contreseing de Louis Bonaparte, alors ministre, MM. :

- 181. Boulley (Louis), secrétaire de la sous-préfecture de Sens, secrétaire général de l'administration municipale et depuis sous-préfet de Sens.
- 182. Lorillon (*Michel-Etienne*), notaire à Villeblevin, ex-procureur syndic du district, commissaire du directoire exécuțif en l'an IV, sorti lors du tirage de 1811.
- 183. Pelletier (Claude-Louis), maire de Chene-Arnould, ancien président de l'administration municipale, sorti en 1811.
 - 133. Legros (Edme), président élu par ses collègues.
 - 165. MESLIER-POUSSARD (François).
- 184. DORNAU (Hubert-Philibert), maire de Savigny, ancien commissaire du gouvernement, ancien inspecteur général des postes de la grande armée; donne sa démission en 1817, renommé en 1831, opte pour la Côte-d'Or.
 - 102. BARBUAT DE BOISGÉRARD (Jacques-François).
- 185. Droin (*Jean-Baptiste-Joseph*), de Perrigny, juge de paix à Noyers, ex-administrateur du district de Tonnerre; remplacé en 1816, nommé de nouveau le 15 janvier 1831, démissionnaire en 1832.
- 186. BOUTAREL (Gilbert), prévôt et doyen du chapitre de Tonnerre, juge de paix à Héry, puis à Seignelay, secrétaire en l'an viii, etc.; donne sa démission le 29 juin 1825, 素; né à Riom, mort à Seignelay, le 9 mai 1832.
- 140. Jeannest de Lanoue, ancien député, démissionnaire en l'an xII.
- 187. Robineau (Louis-Victor), ex-administrateur du district de Saint-Fargeau, commissaire du gouvernement, sorti en 1811.
 - (1) Les arrondissements étaient de nouvelle création.

- 91. PAULTRE DE LAMOTHE, décédé en l'an x ou l'an xi.
- 92. TEIGNY DU CHARMOY (Edme) de Mézilles.
- 188. REGNAULDIN (Pierre-François), notaire a Courson, ex-administrateur du district, sort en 1811.
 - 189. LEFEBURE (Edme-Nicolas), notaire à Auxerre, sorti en 1805.
- 190. MARTIN LA PREMURE (Louis-Claude), maire des Voves, ex-administrateur municipal, ne le 15 septembre 1760, démissionnaire en 1825, nommé de nouveau le 15 janvier 1831.
 - 191 VILLIERS (Henri-Marie), maire de Bagneaux, sorti en 1805.
 - 122. REGNARD (Marie-Thomas), remplacé en 1816.
 - 148. Roard (Gabriel), maire de Noyers, remplacé en 1816.
- 192. Benoit-Lamothe (François), professeur à Sens, ex-commis saire du gouvernement.

Ces vingt conseillers sont ainsi répartis :

Dans l'arron	dissement	d'Auxerre.	6 \	
		d'Avallon .	2	
_		de Joigny.	4	20
_	_	de Sens .	5	
	_	de Tonnerre	3)	

Quelques modifications sont ultérieurement apportées à cette répartition. En 1833, quand cessera cet ordre de choses, il y aura cinq conseillers dans l'arrondissement d'Auxerre; quatre dans chacun des arrondissements d'Avallon, de Joigny et de Tonnerre, et trois dans celui de Sens.

Session de l'an VIII.

Président: M. Legros. - Secrétaire: M. Boutarel.

Le procès verbal est imprimé en l'an 1x, malgré la défense portée en l'arrêté des consuls du 19 floréal an viii (9 mai 1800). L'impression des comptes et budgets a été permise par la loi du 17 avril 1828. Une circulaire ministérielle du 1 ex septembre 1835, rappelle encore la défense de reproduire les délibérations des conseils généraux. Les rapports seuls des préfets peuvent être publiés. Malgré cette législation, ont été imprimés dans l'Yonne, les procès-verbaux des ans viii, ix, x, xi, xii, xiii, 1806, 1807, 1809, 1810, 1819, 1820, 1821, 1828, et de 1834 à 1854. L'analyse des discussions a été reproduite par la lithographie pour les années 1831, 1832 et 1833 A partir de 1817, le gouvernement publie l'analyse des votes de tous les conseils généraux de France.

An X. - Arrêté du 29 thermidor (17 août 1801).

193. Roze (Dominique-Nicolas), ancien greffier de la mattrise et

inspecteur des forêts, nommé en remplacement de M. Boulley, doyen d'age après M. Legros; mort en 1808.

Arrêté du 27 ventôse an x (18 mars 1802).

157. Jossey (Jean-Claude), en remplacement de M. Benoist-Lamothe.

Session de l'an X.

Président: M. Mestier. — Secrétaire: M. Boutarel.

An XI.

94. Paultre de la Vernée (Jean-Louis), nommé en remplacement de M. Paultre de la Mothe, son père, décédé; sorti par le tirage opéré en 1805; député et conseiller général en 1815 [D. 75], membre du conseil d'arrondissement d'Auxerre, de 1823 à 1836, mort le 13 mars 1852.

Session de l'an XI.

Président : M. Roze. - Secrétaire : M. Robineau.

An XII.

195. SourrLot (Germain-Alexandre), ainé, nommé en remplacement de M. Jeannest de Lanoue, démissionnaire; député le 4 mai 1805 [D. 68], sorti lors du tirage de 1805, mort en 1808.

Session de l'an XII.

Président: M. Meslier. — Secrétaire : M. Boutarel.

An XIII.

Il n'y a point de changement.

Président : M. MESLIER. — Secrétaire M. Soufflot.

Décret du 4 avril 1806.

196. Marot (*Jean-Pierre*), maire de Saint-Aubin-sur-Yonne, né le 28 novembre 1749, receveur particulier des finances, à Angoulème, avant 1789, présenté par les collèges, démissionnaire en 1828.

167. De Perthuis (Léon), propriétaire à Paris.

197. LE BLANC D'AVAU (Claude-Marie), né le 6 octobre 1761, mort en 1850, avocat, substitut au procureur du roi, de la maitrise des eaux et forêts, deux fois maire d'Auxerre en 1810 et 1816, nommé sur la présentation des collèges.

198. CHARDON (Olivier-Jacques), avocat, procureur de la prévôté hazochiale en 1784, secrétaire, puis membre de la municipalité d'Auxerre en 1792 et années suivantes, maire d'Auxerre le 11 octo-

pre 1815, né le 18 juillet 1762 mort le 11 décembre 1846, président du tribunal (1820), 0. *; — présenté par les collèges.

199. Blanchet (Simon-André), de Sens, né le 23 décembre 1740. ancien garde-marteau des eaux et forêts : nommé sur la présentation des collèges : quitte le département en 1821.

200. Le chevalier Miron de Pont-Le-Roy (Omer-François), né le 22 juillet 1746, lieutenant-général de police à Orléans avant 1789, nommé sur la présentation des collèges; donne sa démission en

Ces six nominations sont faites en remplacement de MM. Paultre fils, Legros, Villiers, Soufflot ainé, Lefébure et Jossey, sortis par suite du tirage fait le 19 germinal an XIII (9 avril 1805).

Sessions de 1806 et de 1807.

Président: M. Meslier. — Secrétaire: M. Chardon.

1808.

Il n'v a point de session.

Session de 1809 et de 1810.

Président: M. Meslier. — Secrétaire: M. Chardon.

Décret du 11 juillet 1811.

201. JORDAN (Jean-François-Marie), ancien maître des comptes à Dijon, maire du Vault depuis 1800, né le 24 août 1754, présenté par les collèges; décédé en 1829.

48. JACQUESSON DE VAUVIGNOL (Edme-Jean-François), présenté par

les collèges.

112. DESCHAMPS (Charles-Antoine).

42. Le baron Gislain de Bontin (Charles-Louis).

202. DE DROUAS (Robert-François-Xaxier), maire d'Etaules, ná le 13 janvier 1752.

203. GRANDET (Jacques-Mathurin), propriétaire à Champlay, né le 17 septembre 1756, présenté par M. le préfet ; démissionnaire en 1821.

204. LAYNÉ (Pierre-Laurent), propriétaire et maire à Paron, rem-

placé en 1816.

Ces sept nominations ont eu lieu en remplacement de MM. Lorillon, Pelletier, Barbuat de Boisgérard, Robineau, Teigny du Charmoy et Renaudin, sortis par le tirage au sort et de M. Roze décédé en 1808

Session de 1811.

Président: M. Meslier. — Secrétaire: M. Chardon.

1812, 1813 et 1814.

Il n'y a aucune mutation. Par suite des changements qui précèdent, le conseil se compose de MM. : Regnard, Roard, Martin de la Prémurée, Droin, Boutarel, Dorneau, Mestier-Poussard, de Perthuis, Blanchet, Miron de Pont-le-Roy, le Blanc d'Avau, Marot, Chardon, Bianchet, Layné, de Drouas, Jordan, Jacquesson de Vauvignol, Gislain de Bontin et Deschamps.

20 avril 1814.

Le gouverneur général baron d'Ulm compose un conseil administratif départemental où siège le préfet, M. de Fermont, les quatre conseillers de préfecture, MM. Bernard, Hay, Crochot et Robinet-Pontagny, et M. Faultrier, maire provisoire d'Auxerre.

Ce conseil, chargé de l'administration générale, doit suivre la prompte rentrée des contributions, surveiller les travaux publics, la police, les cultes, etc., et suivre enfin avec zèle, avec activité les ordres émanés du gouvernement général, sans restriction, ni réserve quelconque.

13 mai 1814.

M. le baron d'Ulm remet au comte de Nansouty, commissaire du roi de France et Navarre, le gouvernement du département de l'Yonne, que lui avaient confié les hautes puissances alliées. Les fonctionnaires publics et employés sont déliés des promesses faites au gouvernement de ces hautes puissances par leur déclaration du 15 avril. Ils reprennent leurs fonctions comme par le passé. Ceux qui se sont absentés sont rappelés. M. le Préfet remercie ceux qui ont continue à lui donner assistance dans des circonstances aussi périlleuses que difficiles.

Par suite de cette nouvelle disposition, l'ancien Conseil Général, momentanément suspendu, reprend ses fonctions.

22 avril 1815.

Le comte Thibaudeau est chargé de la réorganisation administrative du département, aux termes des décrets des 20 et 22 avril. D'après l'art. 2 de ce dernier décret, les nominations précédemment faites des membres des conseils généraux et d'arrondissement sont décla-rées nulles.

Sont nommés membres du Conseil Général, MM.:

- * (1) 185. Droin, de Perrigny, juge de paix.
- *184. Dorneau, de Savigny.

⁽¹⁾ L'* indique ceux des membres de l'ancien conseil qui sont conservés.

205. MAILLOT (Pierre-Edme-Gabriel), président du tribunal de Tonnerre, puis juge à Paris, né en 1765, mort le 6 novembre 1833.

206. VAURY (*Edme-Jean*), né à Avallon, en 1768, procureur avant la révolution, secrétaire de la sous-préfecture, avoué à Avallon.

207. BARRY (Claude), propriétaire et marchand de bois à Joigny, né à Tonnerre, le 17 mars 1759.

*203. Grandet, de Champlay.

208. Rémond fils, à Guillon.

209. RICHARD (Pierre-Marie-Sébastien), né le 16 juin 1774, avocat, substitut du procureur impérial, maire d'Avallon; nommé de nouveau le 15 janvier 1851; refuse; élu le 15 novembre 1833, réélu en 1839.

210. Cornisset-Lamothe (*Pierre-Augustin*), né le 16 janvier 1791, président du tribunal de commerce; était du conseil d'arrondissament de Sens.

194. Paultre de la Vernée, à Saint-Sauveur.

210 bis. REGNARD (Pierre), à Saint-Florentin.

147. SIMONNET, avocat à Novers.

211. Francon, notaire et maire à Seignelay.

212. CHASTELAIN (Jean-Claude), ancien législateur [D. 29], né le 4 septembre 1741, mort en 1824.

213. Baron Davoust (Louis-Alexandre-Edme-François), maréchal de camp en retraite à Ravières, né le 14 septembre 1773.

*204. Layné, propriétaire à Paron.

118. Collet-Charmoy, juge à Auxerre, ancien commissaire du gouvernement, etc.

140. JEANNEST DE LANGUE, maire de Saint-Florentin, ancien conventionnel, etc.

214. DUMOLLARD (Victor-Jacques-Emmanuel), chevalier de Saint-Louis, O. **, major retraité à Villeneuve-le-Roi, mort le 1er février 1820.

Ils devaient tous adresser de suite leur serment. Ce conseil n'a point été convoqué.

Ordonnance du 14 février 1816...

Le décret de 1815 est regardé comme non-avenu. L'ancien conseil rentre en fonctions. Seulement MM. Regnard, Roard, Droin et Layné donnent leur démission.

Ils sont remplacés d'office par MM. :

215. Jeannest (Claude-François-Louis), de la Constituante [D. 13], né le 4 novembre 1751, mort le 7 octobre 1822, maire de St.-Florentin, n'accepte pas.

216. Marquis de VILLEFRANCHE (Hercule-Dominique-Joseph-Guy de

Tulle), 0. *, chevalier de Malte et de Saint-Louis, député [D. 81], inspecteur des gardes nationales du département.

217. Marquis de Louvois de Souvré (Auguste-Michel-Félicité Le Tellier), C. **, chevalier de Malte, pair de France; né en 1783, mort le 3 avril 1844, nommé en 1831, élu en 1833, réétu en 1839.

218. POTHERAT DE BEAUVAIS (Benoît-François-Pierre), né le 13 avril 1774, ancien militaire.

Ordonnance du 25 avril 1816.

219. Benoist de la Mothe (Louis-Claude), ancien employé dans les fermes, né en 1751, membre du district de Sens, en l'an II, décédé en 1819.

Remplace M. Jeannest.

1817.

MM. de Perthuis et Dornau donnent leur démission.

Président : M. Meslier. — Secrétaire : M. Chardon.

Ordonnance du 18 février 1818, MM.:

220. HAY (Edme-Nicolas-Germain), officier de la Tournelle criminelle en 1790, conseiller de préfecture, député [D. 77], nommé d'office, mort en 1846.

221. Jacquillat-Despréaux (Germain-Marin), officier chez la reine, négociant, ancien membre du district de Tonnerre; nommé d'office. membre du conseil d'arrondissement de Tonnerre en 1883; né le 7 février 1766, mort le 23 janvier 1846.

222. Le comte de Chastellux (César Laurent), O. *, chevalier de Saint-Louis, député [D. 82], pair de France, mort en septembre 1854.

— En remplacement de MM. de Perthuis, Deschamps et Dorneau, démissionnaires.

Session de 1818.

Président : M. le marquis de Louvois. — Secrétaire : M. Bou-

Ordonnance du 14 juillet 1819, MM.:

223. Le Seco (Louis-Alexandre), adjoint au maire de Tonnerre, né le 8 septembre 1774, mort le 24 février 1836.

210. Cornisser (*Pierre*), tanneur, agé de soixante ans.—N'accepte pas.

— En remplacement de MM Jacquesson-Vauvignol, démissionnaire et Benoist de Lamothe, décédé.

Session de 1819.

Président : M. Meslier. — Secrétaire : M. Boutarel qui refuse à cause du mauvais état de sa vue — Il est remplacé par M. Hay.

Le Conseil Général se trouve ainsi composé sous le rapport des séries:

Premier tiers.

MM. Hay, Blanchet, Miron, Le Blanc, Marot et Chardon.

Deuxième tiers.

MM. Jordan, Lesecq, Jacquillat-Despréaux, de Drouas, Cornisset, baron de Bontin et Grandet.

Troisième tiers.

MM. Meslier, comte de Chastellux, marquis de Louvois, Martin-Laprémuré, Boutarel, Potherat de Beauvais et marquis de Villefranche. De la nomination de l'an vni, il ne reste plus que trois membres : MM. Meslier, Martin-Laprémuré et Boutarel.

Ordonnance du 23 juin 1820, MM. :

224. Cordier-Montreuil de Vallery (*Charles-Michel*), chevalier, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'honneur, maire de Vallery, né en 1762.

Session de 1820.

Président: M. Meslier. — Secrétaire: M. HAY.

Ordonnance du 9 mai 1821, MM. :

225. CMAUDOT (Antoine), maire de Joigny, **, né le 2 avril 1774, nommé de nouveau en 1831; démissionnaire en 1832 — Député [D. 87]; mort au mois de novembre 1852.

226. LEROUX (Jacquies-Théodoire), avoicat, notaire, maire de Sens,

né à Paris le 7 mai 1791, mort le 15 juin 1855.

Session de 1821.

Président : M. Meslier. - Secrétaire : M. Hay.

Ordonnance du 17 avril 1822, MM.:

227. DE BOURIENNE (Louis-Antoine FAUVELET), baron, ministre d'Etat, membre du conseil privé, député à la chambre de 1816

[D. 76], demissionnaire en 1829, mort le 7 février 1834.

228. D'ARCAMBAL (Jacques-Philippe), ancien intendant général des armées, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur, grand'croix des ordres palatins de Bavière et de Naples, maire de Passy, près Sens, né le 1er décembre 1761, au Puy-en-Velay; donne sa démission au mois de mars 1826.

Sessions de 1822, 1823 et 1824.

Président : Marquis de Villefranche. — Secrétaire : M. Leroux.

Ordonnance du 15 juin 1825.

229. M. Bernard d'Hery (Ambroise-Jean-Baptiste), **, avocat; était membre du Conseil d'arrondissement d'Auxerre, né le 15 mars 1788, élu en 1833, démissionnaire en 1839, réélu en 1848.

Session de 1825.

Président : M. Meslier. — Secrétaire : M. Hay.

Ordonnance du 14 juin 1826, MM.:

230. RAUDOT (Jean-Edme-Michel-Auguste), né le 20 novembre 1775, mort le 21 juillet 1832, *, député de l'Yonne [D. 79].

231. MÉGRET DE SERILLY (Antoine Louis François-Amédée), ancien maire de Theil, nommé de nouveau en 1832, né le 20 mai 1784.

Session de 1826.

Président: le marquis de VILLEFRANCHE. - Secrétaire : M. HAY.

Session de 1827.

Président : le marquis de VILLEFRANCHE. — Secrétaire : M. RAUDOT.

Ordonnance du 21 août 1828.

232. M. DE LA RODE (*Etienne*), maire de Tannerre, ancien officier, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, ne à Guéret, le 28 juillet 1758, député de l'Yonne [D. 86]; mort le 9 octobre 1855.

Session de 1828.

Président : le marquis de VILLEFRANCHE. — Secrétaire : M RAUDOT.

Ordonnance du 11 juillet 1829, MM. :

233. Le comte de la Ferrière Lévesque (Louis-Marie), né à Redon, le 9 avril 1776, lieutenant-général des armées du Roi, grand' croix de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'honneur, chevalier de la couronne de fer, pair de France, colonel d'une légion de Paris, a été membre du Conseil général d'Île-et-Vilaine; n'est pas conservé en 1831, élu en 1833, mort en 1834.

234. DE NESVRE DE DOMECY (Michel-Auguste), maire de Domecy, ancien officier de cuirassiers, né le 31 décembre 1789.

235. Foacier (Augustin), **, sous-inspecteur du trésor au ministère des finances, conseiller référendaire à la Cour des comptes, né à Paris le 21 mars 1792; élu en 1833, réélu en 1842, mort en 1850.

Session de 1829.

Président : le comte de Chastellux. — Secrétaire : M. Raudot.

Session de 1831.

Président: M. de Louvois. — Secrétaire: M. Raudot.
Ordonnance du 15 janvier 1831, MM.:

- *230. RAUDOT, député
- *235. FOACIER, conseiller référendaire.
- *225. CHAUDOT, député.
- *221. JACOUILLAT-DESPRÉAUX.
- *217. Marquis de Louvois, pair de France.
- 190. MARTIN-LAPRÉMURÉ, juge de paix.
- 236. Le baron CHAILLOU DES BARRES (Etienne), ancien préfet de la Creuse, O. *, chevalier grand'croix de l'ordre du Lion, grand'croix de l'ordre du mérite civil de la couronne de Bavière, chevalier du Saint-Sépulcre, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, inspecteur des monuments historiques du département de l'Yonne, maire de Sainpuits, élu en 1833, réélu en 1839, 1852, 1855.
 - 237. DESERIN, médecin à Taingy.
- 238. Deschamps (Jean-Joseph-Prix), ancien ordonnateur des guerres, député des Cent-jours [D. 72], né le 6 février 1772, chevalier de Saint-Louis, 0 *; mort le 12 juin 1856.
- 239. Finot (François-Auguste), né le 9 février 1782; député [D. 89]; mort le 6 janvier 1846.
- 240. Dorneau (Jacques-Pierre), ancien inspecteur général des postes de la grande armée; opte pour la Côte-d'Or.
 - 209. RICHARD, avocat, ancien procureur du roi. Refuse.
- 241. Lorne (François-Théodore-Clément), né à Sens, le 1er mai 1768, ancien président du tribunal de commerce de Sens, remplacé en 1832.
 - 242. Baron Dubois, maréchal de camp, 68 ans, remplacé en 1832.
- 243. Vuitry (*Paul Julien-Marin*), *, ingénieur, député en 1834 [D. 95], né le 24 février 1786, élu en 1833, réélu en 1842.
- 244. GILLET (Antoine-Louis), né à Sens en 1779, mort au mois de février 1856; ancien notaire à Paris, remplacé au mois de mai 1832.
- 245. COLLIBEAUX DE CHAMPVALLON (Edme-François-Gilles), né le 8 septembre 1788, 0. *, ancien chef de bureau au ministère de la guerre; intendant militaire; remplacé en 1832, élu en 1833; élection annulée, réélu en 1834, en 1842; mort en 1846.
- 246. Verollot (*Louis-Vulfranc*), marchand de bois; député en 1831 [D. 93], maire de Brienon, né le 29 novembre 1774. Elu en 1833, réélu en 1839.
 - 185. Droin, de Perrigny, avocat.
- 247. RÉTIF (Jean-Baptiste-Edme), maire de Tonnerre; député en 1835 [D. 96], président du tribunal de Tonnerre. Elu en 1833, réélu en 1836, 1845, 1848, 1852.

Ordonnance du 13 avril 1831, MM. :

- 248. Meslier, maire d'Avallon. Avait été momentanément membre du Conseil d'arrondissement d'Avallon.
 - 249. Dorneau (Hilaire-Jean-Marguerite), à Island.

Session ordinaire et extraordinaire de 1831.

Président : M. le Marquis de Louvois. — Secrétaire : M. RAUDOT.

Ordonnance du 11 mai 1832, MM.:

231. MÉGRET DE SÉRILLY.

3

250. D'Avour (Henry-Joseph), officier supérieur de cavalerie, né en 1788.

251. Baron de Monnier (François-Marie), à La Ferté-Loupière.

Ordonnance du 12 mai 1832.

252. M THIBAULT (Claude-Jean-Baptiste-Narcisse), notaire, maire de Joigny, né le 30 octobre 1780. Elu en 1833.

Ordonnance du 25 mai 1832.

253. Dubois (Charles), propriétaire à Montacher. — Remplacé en 1832.

Session de 1832.

Président : M. Meslier. — Secrétaire : M. Raudot.

Ordonnance du 12 juillet 1832.

254. M. Basset baron de Chateaubourg (Anne-Eléonore-Camille), né à Lyon, le 30 octobre 1781; auditeur au conseil d'Etat, ancien préfet, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur, maire de Villeneuve-le-Roi, élu en 1833, réélu en 1839; décédé.

Ordonnance du 16 octobre 1832.

255. Le comte de GHASTELLUX (Alfred-Louis-Jean-Philippe), chevalier d'honneur de Madame Adelaïde, chef d'escadron, 0. * [D. 94], pair de France, né le 20 février 1780; élu le 15 novembre 1833; mort le 3 octobre 1856.

Ordonnance du 21 juin 1833.

233. Le comte de La Ferrière-Lévesque, dernier membre nommé par le gouvernement.

Session de 1833.

Président : M. Meslier. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Barres.

Le tableau suivant résume tout ce qui précède. — Les chiffres re-

mains indiquent l'ordre de la première nomination dans le décret du 4 prairial an xui (24 mai 1800). Les chiffres qui précèdent le nom se rapportent aux diverses nominations faites en remplacement des anciens titulaires; entin ceux qui suivent le nom et qui sont entre arenthèse, indiquent l'année de la nomination.

CONSEIL GÉNÉRAL de l'Yonne du 4 prairial an VIII, jusqu'à la loi du 22 juin 1833. (1).

Premier tiers, sorti par l'effet du tirage fait en 1805.

IV. Joigny. 133. Legros. — 196. Marot (1806). — 232. De La Rode (1828). — 246. Vérollot (1831).

X. Auxerre. 140. Jeannest de Lanoue. — 195. Soufflot (an xII).
 — 167. de Perthuis (1806). — 220. Hay (1818). — 238. Deschamps (1831).

XII. Auxerre.
 91. Paultre de Lamotte. — 194. Paultre de la Vernée (an xi). — 198. Chardon (1806). — 237. Deserin (1831).

XV. Auxerre. 189. Lefebure.—197. Leblanc (1806).—236. Chaillou des Barres (1831).

XVII. Sens 191. Villiers. — 199. Blanchet (1806). — 226. Leroux (1821). — 242. Baron Dubois (1831). — 253. Dubois fils (1832). — 233. Général de la Ferrière (1833).

XX. Sens. 192. Lamothe. — 157. Jossey (an x). — 200. Miron de Pont-le-Roy (1806). — 233. Le général de Laferrière (1829). — 241. Lorne (1831). — 231. Mégret de Sérilly (1832).

Deuxième tiers, renouvelé à la suite du tirage de 1811.

I. Sens.
 181. Boulley. — 193. Roze (an IX). — (Tonnerre).
 48. Jacquesson de Vauvignol (1811). — 223.
 Lesecq (1819). — 185. Droin (1831). — 250. d'Avout (1832).

II. Sens.
 182. Lorillon. — (Auxerre). — 202. De Drouas (1811). — (Sens). — 227. De Bourienne (1822). — 235. Foacier (1829-1831).

III. oigny. 183. Pelletier. — 203. Grandet (1811). — 225. Chaudot (1821-1831). — 251. Baron de Monnier (1832).

VII. Tonnerre. 102. De Boisgérard. — 112. Deschamps (1811). — 221. Jacquillat-Despréaux (1818-1831).

⁽¹⁾ Les nominations de 1815 ne sont point comprises dans ce tableau.

XI. Joigny.
 (voir XIII).
 187. Robineau. — (Avallon). — 201. Jordan (1811).
 — 234. Denesvre de Dommecy (1829). — 209. Richard (1831). — 249. Dorneau (1831).

XIII. Sens.
 92. Teigny du Charmoy. — 204. Layné (1811). —
 219. Benoist de Lamothe (1816). — 210. Cornisset (1819). — 224. Cordier de Vallery (1820). —
 228. D'Arcambal (1822). — 231. Mégret de Sérilly

(1826). — 243. Vuitry (1831).

XIV. Joigny. 188. Regnauldin. — 42. Baron de Bontin 1811).— 244. Gillet (1831). — 254. Baron de Châteaubourg (1832).

Troisième série. — (N'a jamais été renouvelée).

V. Avallon. 165. Meslier. — 240. Dorneau (1831). — 248. Meslier (1831).

VI. Avallon. 184. Dorneau. — 222. Comte César de Chastellux (1818). — 239. Finot (1831).

VIII. Tonnerre. 185. Droin. — 217. Marquis de Louvois (1816-1831).

Auxerre. 186. Boutarel. — (Avallon). — 230. Raudot (1826-1831. — 255. Comte Alfred de Chastellux (1832).

XVI. Auxerre. 190. Martin-Laprémuré. — 229. Bernard - d'Héry (1825). — 190. Martin-Laprémuré (1831).

XVIII. Auxerre. 122. Regnard.—215. Jeannest (1816).—(Joigny).—216. Marquis de Villefranche (1816).—245. Collibeaux de Champvallon (1831).—252 Thibault (1831).

XIX. Tonnerre. 148. Roard. —218. Potherat de Beauvais (1816). — 247. Rétif (1831).

LOI du 22 juin 1833.

Le Conseil Général est composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département, sans pouvoir excéder le nombre de trente. Le département de l'Yonne ayant trente-sept cantons, quatorze ont du être réunis deux à deux. Ce sont d'abord ceux de Chablis et Ligny, Saint-Florentin et Seignelay, Guillon et l'Isle, Bléneau et Charny, Brienon et Cerisiers, Pont-sur-Yonne et Sergines, Cruzy et Flogny (1). Le principe électoral est appliqué au choix des conseillers. Dans chaque circonscription le nombre des électeurs ne peut être moindre de cinquante. Les membres du Conseil Général sont élus

⁽¹⁾ Il avait été question de réunir Coulanges-sur-Yonne et Courson, Chéroy et Pont-sur-Yonne, Bléneau et Saint-Fargeau, Flogny et Ancy-le-Franc.

pour neuf ans. Ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et indéfiniment rééligibles. Les attributions sont à peu près les mêmes que celles réglées par les lois et ordonnances précédentes.

Election des 15 et 16 novembre 1833.

Arrondissement d'Auxerre, MM.:

Auxerre (est)

-256. POTHERAT - GASCOING (François -Edme), du conseil municipal d'Auxerre, né le 6 décembre 1786.

Auxerre (ouest).

257. GALLOIS (*Edme-Henri*), juge, puis président du tribunal à Auxerre, vice-président à Paris, né le 9 mars 1797, réélu en 1839.

Chablis et Ligny.

258. Thomassin (François-Auguste), directeur de la poste aux lettres; né le 29 août 1776.—Election attaquée et annulée pour incompatibilité de fonctions.

Coulanges-la-Vineuse.

259. MAUGER (Georges-Gabriel), ¥, an cien capitaine de génie, inspecteur de l'Université, né le 23 avril 1774 à Seignelay, demeure à Irancy. Réélu en 1836, 1845.

Coulanges-sur-Yonne.

260. GOUGENOT (Laurent), notaire, maire d'Etais-la-Sauvin, né le 19 juillet 1783.

Courson.

261. DEJUST-DESERIN (Jean - Baptiste-Pierre), chef de bataillon de la garde nationale, ancien notaire, membre de la chambre d'agriculture, né le 26 mai 1797, réélu en 1842, 1852.

Saint-Florentin et Seignelay. Saint-Sauveur. 229. BERNARD D'HERY, fils, *, avocat.

Samt-Sauveur

*236. Chaillou des Barres.

Toucy.

262. Baron de Perthuis (*Léon-Amable*), ※, officier d'ordonnance du roi, né le 10 mars 1791.

Vermanton.

263. Roman (Jacques), maire de Bazarnes, ancien négociant, ancien éputé [D. 84], mort en 1835.

Arrondissement d'Avallon, MM.:

Avallon.

209. RICHARD (Pierre-Marie-Sébastien), avocat, maire.

Guillon et l'Isle. Quarré-les-Tombes.

*255. Comte de Chastellux (Alfred). 264. GARNIER (François), &, entrepreneur d'usines, fabricant de ciment romain, député en 1846 [D. 99]; né le 1er septembre 1793, à Pisy, réélu en 1836.

Vézelay.

265. Delaloge (Jean-Baptiste), notaire, né le 28 février 1799, réélu en 1836, donne sa démission le 16 juin 1841.

Arrondissement de Joigny, MM.:

Joigny.

*252 Thibault, maire et notaire à Joigny; réélu en 1836.

Aillant.

245. COLLIBEAUX DE CHAMPVALLON; élec-

Bléneau et Charny.

tion annulée. 266. ROUSSEL (Ovide-Gabriel), maire

de Charny, né le 14 juin 1790, député le 13 mars 1849 [D. 116]; réélu en 1839, 1840.

Brienon et Gerisiers.

*246. VÉROLLOT (Louis-Vulfranc).

Saint-Fargeau.

267. LACOUR-EPOIGNY (Louis-Michel), marchand de bois, juge de paix, ancien membre du Conseil d'arrondissement, réélu en 1836; né le 31 mars 1785.

Saint-Julien-du-Sault.

268. Genty (Jacques-Augustin), ancien maire, notaire; né le 19 août 1791, réélu en 1842.

Villeneuve-le-Roi.

254. Baron de Chateaubourg.

Arrondissement de Sens, MM.:

Sens (nord).

269. BELLAIGUE (Claude), ancien avoué à Paris, député [D. 91], né le 3 août 1787; réélu en 1836.

Sens (sud).

*243. VUITRY (Paul-Julien - Marin), maire.

Chéroy.

*233. Comte de Laferrière.

Pont-sur-Yonne, Sergines.

*235. FOACIER (Augustin).

Villeneuve-l'Archevêque.

270. PIETRESSON (Jean-Pierre-François), adjoint au maire d'Auxerre, notaire; né le 18 mai 1788; du conseil d'arrondissement en 1831.

Arrondissement de Tonnerre, MM.:

Tonnerre.

*247. RÉTIF.

Ancy-le-Franc.

*217. Marquis de Louvois.

Cruzy et Flogny.

271. Marquis de Tanlay (Lowis Thévenin), **, membre du conseil d'arrondissement, maire de Tanlay, ancien colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, gentilhomme honoraire de Charles X, président de la Société d'agriculture de Tonnerre; né le 12 mai 1787; réélu en 1842, 1848, 1852.

Noyers.

272. JACQUES-PALOTTE (Augustin-Jean), procureur du roi, né le 29 mars 1801, député en 1846 [D. 101]; réclu en 1836.

Blection du 21 avril 1834.

Arrondissement d'Auxerre.

Chablis et Ligny.

273. M. Poulain (Pierre-Victor), né le 21 juillet 1791, notaire et maire à Chablis; était du Gonseil d'arrondissement depuis 1833.

Arrondissement de Joigny.

Aillant.

245. M. COLLIBEAUX DE CHAMPVALLON, rééhi.

Session de 1834.

Président : M. le marquis de Louvois. — Secrétaire : M. le baron CHAILLOU DES BARRES.

Election du 26 janvier 1835.

Arrondissement de Sens.

(En remplacement de M. le comte de La Ferrière-Lévesque, décédé). Chéroy. 274. M. Bardot (Etienne-Charles-Mé-

mye), ancien receveur de l'enregistrement, notaire, suppléant à la justice de paix, directeur des postes, maire depuis 1815; du Conseil d'arrondissement de Sens en 1815; né le 14 juin 1776.

Election du 5 août 1835.

Arrondissement d'Auxerre.

(En remplacement de M. Roman, décédé).

Vermanton.

275. M. GUYOFDE MONTOU(Edme-Joseph). maire de Mailly-la-Ville : né le 18 octobre 1777, réélu en 1839.

Sessions de 1835 et 1836.

Président : M. le marquis de Louvois. — Secrétaire : M. le baron CHAILLOU DES BARRES.

Le 15 juin 1836, M. le préfet procède au tirage pour déterminer les séries de renouvellement à partir de la fin de 1836.

1re série, à renouveler au mois de décembre 1836. — Auxerre (est), Chablis-Ligny, Coulanges-la-Vineuse, Quarré-les-Tombes, Vézelay, Joigny, Saint-Fargeau, Sens (nord), Tonnerre et Novers.

2º série à renouveler en 1839. — Auxerre (ouest), Saint-Sauveur, Vermanton, Avallon, Ancy-le-Franc, Villeneuve-le-Roi, Brienon-Cerisiers, Charny-Bléneau, Villeneuve-l'Archevêque et Chéroy.

3e série, pour 1842. — Courson, Coulanges-sur-Yonne, Seignelay — Saint-Florentin, Toucy, l'Isle-Guillon, Flogny-Cruzy, Saint-Juliendu-Sault, Aillant, Sens (sud) et Pont-sur-Yonne-Sergines.

Election de novembre et décembre 1836.

(Renouvellement de la 1re série).

Auxerre (est),

MM. 276. LARABIT (Marie-Denis), C. *, député en 1831 [D. 88], sénateur, élection attaquée et maintenue; réélu en 1845, 1848, 1852.

Chablis - Ligny.

277. RABÉ (Eléonore-Louis), *, juge de paix, régisseur, né le 26 novembre 1788 (réclamation); était du Conseil d'arrondissement depuis 1831, réélu en 1845, 1848, 1852, 1855. *259. MAUGER, *.

264. GARNIER (François), *.

Coulanges-la-Vineuse. Quarré-les-Tombes.

Vézelay. Joigny.

Saint-Fargeau.

Sens (nord). Tonnerre. Noyers.

*252. THIBAULT. *267. LACOUR-EPOIGNY. *269. BELLAIGUE.

*265. DELALOGE.

*247. RÉTIF.

*272. PALOTTE.

Sessions de 1837 et de 1838.

Président: M. le marquis de Louvois. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Barres.

Election du 23 juillet 1839.

(En remplacement de M. Bernard-d'Héry, démissionnaire).

Saint-Florentin — Seignelay. 278. Le baron Desaix (Louis-Jean), 0. 条, maréchal de camp, officier d'ordonnance de l'empereur et maréchal des logis du palais; commandant le département de l'Yonne; réélu en 1842; mort en 1845.

Session de 1839.

Président : M. le marquis de Louvois. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Barres.

Élections de novembre et décembre 1839.

(Renouvellement de la 2º série).

Auxerre (ouest). MM. *257. Gallois.

Saint-Sauveur. *236. Baron Chaillou des Barres.

Vermanton. 279. Sallin (Jean-Louis-Achille), ancien receveur de l'enregistrement;

élection attaquée et validée le 27

août 1840.

Avallon. *209. RICHARD. Bléneau — Charny. *266. Roussel.

Brienon — Cerisiers. *246. Vérollot.

Villeneuve-le-Roi. *254. Baron de Chateaubourg.

Cheroy. *274. BARDOT.

Villeneuve-l'Archevêque. 280. Goubault (Arsène-Eucher-Nico-

las), ancien notaire, né le 4 mars

1793, réélu en 1848.

Ancy-le-Franc. *217. Le marquis de Louvois.

Session de 1840.

Président : M. le Marquis de Louvois. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Barres.

Élection du 22 novembre 1840.

Changement de circonscription par suite des lois du 17 juin et du 12 juillet 1840; ordonnance du 18 octobre 1840).

Arrondissement de Joigny, MM.:

Bléneau — Saint-Fargeau. 281. Bourgoin-Dugas, réélu en 1852. Charny. *266. Roussel.

Élection du 25 juillet 1841.

(Sur la démission de M. Delaloge).

Vézelay.

282. M. Flandin (Louis), *, conseiller à la Cour impériale de Paris; né le 24 novembre 1800; réélu en 1845, 1848, 1852.

Session de 1841.

Président: M. le marquis de Louvois. — Secrétaire: M. le baron CHAILLOU DES BARRES

Election du 2 avril 1842.

(En remplacement de M. Bellaigue, démissionnaire).

Sens (nord).

283. M. PARENT (Louis-Jacques), *, né le 10 décembre 1802, architecte, maire de la ville de Sens; réélu en 1845.

Session ordinaire et extraordinaire de 1842.

Président : M. le marquis de Louvois. — Secrétaire : M. le baron CHAPLEOU DES BARRES.

Election de novembre et décembre 1842.

(Renouvellement de la 3e série).

Coulanges-sur-Yonne. MM. 284. Dupin (Philippe-Simon), O. 3. avocat, député [D. 98]; mort en 1846.

*261 Dejust-Deserin.

Courson.

Saint-Florentin et Seignelay.

Toucy.

*278. Le général baren DESAIX.

285. ARRAULT (Guy-Adolphe), *; ancien ingénieur des mines; maire de Toucy, candidat à lá dédéputation en avril 1849; réélu en

1848, 1852.

Guillon et l'Isle.

286. BETHERY DE LA BROSSE (Charles), ₩, maire, né le 3 juin 1793; réélu en 1848, 1852.

Aillant. Saint-Julien-du-Sault.

Sens (sud).

Pont-sur-Yonne et Sergines

Cruzy et Flogny.

*245. COLLIBBAUX DE CHAMPVALLON.

*268. GENTY.

*243. VUITRY.

*235. FOACIER.

*271. Le marquis de Tanlay.

Election du 20 mars 1843.

(Remplacement de M. Richard, démissionnaire).

Avallon.

287. M. RAUDOT (Claude-Marie-Réglois), avocat, substitut du procureur du roi; né le 25 décembre 1801, député le 26 novembre 1848, [D. 111]: réélu en 1848.

Session de 1843.

Président : M. Vuitry. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Rarbes.

Election du 13 mai 1844.

(En remplacement de M. le marquis de Louvois, décédé).

Ancy-le-Franc.

288. M. le marquis de la Salle de Louvois (Adolphe), **, substitut, maire, membre du Conseil d'arrondissement, nè le 17 juin 1803, réélu en 1848, 1852; donne sa démission en 1855.

Session de 1844.

Président: M. Vuitry. — Secrétaire: M. le baron Chaillou des Barres.

Election du 17 août 1845.

(Remplacement du baron Desaix, décédé).

Saint-Florentin et Seignelay. 289. M. Dodun (François-Charles), a Chemilly, était du Conseil d'arrondissement.

Session de 1845.

Président : M. Vuitay. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Barres.

Elections de novembre et décembre 1845.

(Renouvellement de la 1re série).

Auxerre (est).

MM. *276. LARABIT.

Chablis et Ligny.

*277. RABÉ.

Coulanges-la-Vineuse.

*259. MAUGER.

Ouarré-les-Tombes.

270. Tripier (Louis), avocat à Paris, né le 10 septembre 1816.

Vézelay.

Joigny.

*282. FLANDIN.

291. RAGON DES ESSARTS (Louis).

maire de Béon, né le 23 mars 1783, ne l'emporte sur M. Lallier, son concurrent que par la priorité

d'age.

Bléneau et Saint-Fargeau.

292. Comte de LESTRADE (Albert Odon), maire, ancien préfet, né le 20 juillet 1787.

Sens (nord).

*283. PARENT. *247. Rétif.

né le 14 juin 1795.

Tonnerre. Noyers.

293. DROIN (Jean-Baptiste-Joseph), juge de paix, membre du Conseil d'arrondissement, ancien notaire,

Election du 22 mars 1846. (Remplacement de M. Ph. Dupin, décédé).

Coulanges-sur-Yonne.

294. M. DUPIN (André-Philippe-Eugène), avocat, auditeur au Conseil d'Etat, né le 31 octobre 1821; élection annulée à cause de l'âge;

réélu le 8 novembre 1846.

Election du 3 mai 1846.

Aillant.

(Remplacement de M. le baron Collibeaux de Champvallon, décédé). 295. M. DE CORMENIN (Louis-Marie DE LA HAYE, vicomte), député de l'Yonne [D. 90].

Session de 1846.

Président: M. Vuitry. — Secrétaire: M. le baron Chaillou des BARRES.

Election du 8 novembre 1846.

Coulanges-sur-Yonne.

*294. M. DUPIN (André-Philippe-Eugène).

Election de 1847.

(Remplacement de M. Roussel, démissionnaire).

Charny.

296. Le comte du Roure (Scipion).

Session de 1847.

Président : M. Vuitry. - Secrétaire : M. le baron Chaillou des BARRES.

TABLEAU GÉNÉRAL des membres du Conseil Général, élus sous l'empire de la loi du 22 juin 1833.

Auxerre (est). MM. 256. Potherat-Gascoing (1833). — 276. Larabit (1836). — Larabit (1845). Auxerre (ouest). 257. Gallois (1833), — 257. Gallois (1839). Chablis et Ligny. · 258. Thomassin (1833). — 273. Poullain (1834). — 277. Rabé (1836). — 277. Rabé (1845).259. Mauger (1833).—259. Mauger (1836). Coulanges-la-Vineuse. 259. Mauger (1845). 260. Gougenot (1833). — 284, Ph. Dupin Coulanges-sur-Yonne. (1842). — 294. Eug. Dupin (1846). 261. Dejust-Deserin (1833). - 261. Dejust-Courson. Deserin (1842). St-Florentin et Seignelay. 229. Bernard-d'Héry (1833). - 278. Desaix (1839). — 278. Desaix (1842). — 289. Dodun (1845). 236. Chaillou des Barres (1833). - 236. Saint-Sauveur. Chaillou des Barres (1839). 262. De Perthuis (1833). — 285. Arrault Toucy. (1842).Vermenton. 263. Roman (1833). — 275. Guyot de Montou (1835). — 279. Sallin (1839). Avallon. 209. Richard (1833). — 209. Richard (1839). — 287. Raudot-Réglois (1843). 255. Alf. de Chastellux (1833). - 286, Guillon et l'Isle. Béthery de la Brosse (1842). 264. Garnier (1833).—264. Garnier (1836). Quarré-les-Tombes. - 290. Tripier (1845). 265. Delaloge (1833). — 265. Delaloge Vézelav. (1836). — 282. Flandin (1841). — 282. Flandin (1845). 252. Thibault (1833). - 252 Thibault Joigny. (1836). — 291. Ragon des Essarts (1845). Aillant. 245. De Champvallon (1833). — 245. De Champvallon (1834). — 245. De Champvallon (1842). 266. Roussel (1833).—266. Roussel (1839). Bléneau et Charny. Bléneau et St-Fargeau. . — 281. Bourgoin-Dugas (1840). — 292. de Lestrade (1845). Brienon et Cerisiers. 246. Vérollot (1833). — 246. Vérollot ' (1839).

Charny.	281. Roussel (1840).			
	— 296. du Roure (1847).			
Saint-Fargeau.	267. Lacour-Epoigny (1833). — 265. La-			
	cour-Epoigny (1836).			
Saint-Julien-du-Sault.	268. Genty (1833). — 268. Genty (1842).			
Villeneuve-le-Roi.	254. De Châteaubourg (1833). — 254. De			
	Châteaubourg (1839).			
Sens (nord).	269. Bellaigue (1833). — 269. Bellaigue			
, ,	(1836). — 283. Parent (1842) . — 283			
· -	Parent (1845).			
Sens (sud).	243. Vuitry (1833). — 243. Vuitry (1842).			
Chéroy.	233. De Laferrière (1833). — 274. Bardot			
•	(1835). — 274. Bardot (1839).			
Pont-sYonne et Sergines. 235. A. Foacier (1833). —235. A. Foa				
	(1842).			
Villeneuve-l'Archeveque.	270. Piétresson (1833). — 280. Goubault			
	(1839).			
Tonnerre.	247. Rétif (1833). — 247. Rétif (1836). —			
	247. Rétif (1845).			
Ancy-le-Franc.	217. De Louvois (1833). — 217. De Lou-			
111107 10 111110.	vois (1833). — 217. de Louvois (1839).—			
	288. De Lasalle-Louvois (1844).			
Cruzy et Flogny.	271. De Tanlay (1833) — 271. De Tanlay			
arabj of riognj,	(1842).			
Noyers.	272. Palotte (1833). — 272. Palotte (1836).			
1101018.	- 293. Droin (1845).			
	- 233. Drum (1043).			
Décret du 3 millet 1848				

Décret du 3 juillet 1848.

Le décret de l'Assemblée nationale du 3 juillet 1848 ordonne le renouvellement intégral des Conseils de département et d'arrondissements. Il y aura dans chaque conseil un membre par canton, sans
toutefois qu'il puisse y avoir moins de neuf membres dans un Conseil
d'arrondissement. L'arrêté du 3 août 1848 règle la répartition de ces
neuf membres entre les cantons. Tous les citoyens sont électeurs.
Les éligibles doivent avoir vingt-cinq ans, être domiciliés dans le
département, ou y payer une contribution directe. Le nombre de
ceux-ci ne peut être de plus du quart de la totalité des membres.
L'élection se fait à la majorité relative, à la seule condition d'obtenir
un cinquième des suffrages exprimés. Les séances du Conseil Général
peuvent être publiques. Les autres dispositions de la loi du 22 juin
1833 sont maintenues.

Election générale du 20 août 1848.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre (est).

MM. 297. Uzanne ainé (Jules-Antoine), ancien président du tribunal de commerce, maire d'Auxerre, commissaire du gouvernement; 9749 voix pour la deputation.

Auxerre (ouest).

298. SAVATIER - LAROCHE (Etienne), avoué, avocat, membre du Conseil d'arrondissement depuis 1842, représentant du peuple le 23 mars 1849 [D. 112].

Chablis.

299. MUGUET DE VARANGE, ¥, de Chemilly-sur-Sèrein.

Coulanges-la-Vineuse. Coulanges-sur-Yonne. 276. LARABIT, C. **, sénateur, etc. 300. BADIN D'HURTEBISE (Edme-Jean-Baptiste), membre du Conseil d'arrondissement, maire de Mailly-le-Château, juge-de-paix à Crain; né le 12 octobre 1781; élection attaquée, validée par le Conseil d'Etat; réélu en 1852.

Courson.

301. BAUMIER (*Pierre-Alexis-Henry*), maire d'Ouaine, march. de bois. *277. RABÉ, juge de paix, ※.

Ligny. Saint-Florentin.

302. DECOURTIVE (Jean - Baptiste-Polycarpe), maire de Saint-Florentin ne le 17 avril 1792.

Saint-Sauveur.

303. Morin, candidat à la députation, le 23 avril 1848.

Seignelay.

*229. Bernard-d'Héry, maire d'Héry, élection annulée, puis validée.

Toucy.
Vermenton.

*285. ARRAULT, **, maire de Toucy.
304. Rousseler, maître de poste;
avait été membre du Conseil d'arrondissement.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon.

MM. *287. RAUDOT-RÉGLOIS, représentant du peuple.

Guillon.

*286. Bethery de la Brosse (Charles).

L'Isle-sur-Serein.

Quarré-les-Tombes.

305. Du Payrat, *, conseiller à la cour d'appel de Paris. 306. Le marquis de Chastellux

(Amédée), maire de Chastellux, réélu en 1853.

Vézelav.

'282, FLANDIN.

Arrondissement de Joigny.

Aillant.

MM. 307. Precy, notaire à Chassy, élection annulée; réélu le 21 octobre

1849 et en 1852.

Bléneau.

308. MARIE (Alexandre - Thomas), membre du gouvernement provisoire, représentant du peuple [D. 102].

Brienon.

309. LELORRAIN (H.), notaire à Bussyen-Othe, candidat à la députation (avril 1849).

Cerisiers.

310. FENET (Pierre-Antoine), ne à Cerisiers, le 15 février 1799, avocal, membre du comité de la réforme, chef du cabinet du Min. de l'intérieur, candidat à la députation aux mois d'avril, juin, septembre et novembre 1848.

Charny.

311. CHALLE (Ambroise), *, avocat, ancien membre du Conseil de préfecture, vice-président de la Société des sciences historiques de l'Yonne, réélu en 1852. 312. GRENET, docteur en médecine,

Joigny.

candidat à la députation en avril 1848.

Saint-Fargeau.

313. FRÉMY (Louis), O. 3, né le 2 avril 1805, conseiller d'Etat, député de l'Yonne, etc. [D.114], réélu à Seignelay en 1852.

Saint-Julien-du-Sault.

314. PROTAT (.!ubin-Pierre-Arsène), ancien notaire, suppléant à la justice de paix, maire, réélu en 1852.

Villeneuve-sur-Yonne.

315. Basset baron de Chateaubourg, (Louis-François-Camille), *, commandant de l'Ordre de Dannebrog, maire de Villeneuve-sur-Yonne. -Introducteur des ambassadeurs, mat tre des cérémonies, réélu en 1852, 1855.

Arrondissement de Sens.

Chéroy.

MM. 316. BAGARD (Jacques-Ange-Nicolas). ancien notaire, juge de paix, à Montacher.

Pont-sur-Yonne.

317. BERTRAND (Horace-Laurent), né le 8 septembre 1795, député le 13 mars 1849 [D. 113], avait été du Conseil d'arrondissement, réélu en 1852.

Sens (nord).

318. Guichard (Victor), né le 18 août 1803. Avocat, agronome, représen tant du peuple le 23 avril 1848 [D. 103], avait été du Conseil d'arrondissement.

Sens (sud).

319. LACAVE, membre du Conseil municipal de Sens, adjoint au maire.

Sergines.

*319 bis. Foacier, ancien auditeur à la Cour des Comptes, propriétaire à Serbonne, réélu en 1852.

Villeneuve-l'Archevêque.

*280. GOUBAULT.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc.

MM. *288. Marquis de la Salle de Louvois. *271. Marquis de Tanlay.

Cruzy. Flogny.

320. COQUILLE (Jean-Baptists-Victor), docteur en droit, l'un des rédacteurs de l'Univers religieux, candidat à la

représentation nationale (avril 1848).

Noyers,

*321. Robinot (Franço's), notaire, né le 10 novembre 1806, mort en juillet 1854.

Tonnerre.

*247. RÉTIE.

Session de 1848.

Président : M. Bertrand. - Secrétaire : M. Arrault.

Constitution du 4 novembre 1848.

L'article 79 ne modifie en rien les lois existantes quant au nombre des membres du Conseil Général et du Conseil d'arrondicsement.

Session de 1849.

Président : M. BERTRAND. — Secrétaire : M. ARRAULT.

Vice-président : M. Guichard. — Vice-secrétaire : M. Foacier.

Election du 21 octobre 1849.

Aillant.

*307. M. Précy, notaire.

Session de 1850.

Président : M. Bertrand. — Secrétaire : M. Arrault . Vice-président : M. Rétif. — Vice-secrétaire : M. Foagier.

Session de 1851.

Président : M. Bertrand. — Secrétaire : M. Foacier.

Vice-président: M. Rétif. — Vice-secr.: M. de Chateaubourg, fils. Le renouvellement partiel du Conseil Général devait avoir lieu au mois d'août 1851. Les trois lois du 14 juillet 1851, 27 novembre 1851 et 21 février 1852 prononcent divers ajournements. Vient enfin la loi du 7 juillet 1852, qui, sans modifier les autres dispositions, ordonne le renouvellement intégral des Conseils d'arrondissements et de département.

Les discussions cessent d'être publiques. La Constitution du 14 janvier 1852 avait maintenu l'ancien état de choses.

Election générale des 31 juillet et 1er août 1852.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre (est).

MM. 322. BAUDOIN aîné, propriétaire à Auxerre, était du Conseil d'arrondissement.

Auxerre (ouest).

323. Baron Martineau des Chesnez, (François-Edme-Joseph), G. O. 案, décoré de plusieurs Ordres étrangeis, conseiller d'Etat et sous-secrétaire d'État, chef de division et secrétaire général au ministère de la guerre, maire d'Auxerre.

Chablis.

*324. CHÉRON, O. *, candidat à la représentation nationale en 1849, officier supérieur de gendarmerie, maire de Chablis, décédé.

Coulanges-la-Vineuse. Coulanges-sur-Yonne.

276. LARABIT.

*300. BADIN-D'HURTEBISE, juge de paix

Courson.

*261. Dejust Deserin, ancien notaire à Ouaine.

Ligny.

*277. Rabé, 💥, juge de paix.

Saint-Florentin.

325. Moiset, docteur en médecine, avait été du Conseil d'arrondissement.

Saint-Sauveur.

*236. Baron Chaillou des Barres.

Seignelay.

*325. Le général comte de Goyon, aidede-camp du Prince président. Démissionnaire, remplacé par M. Frémy.

Toucy.

*285. ARBAULT.

Vermenton.

326. François-Chaslin (Édouard-Joseph), maire de Prégilbert; élection annulée pour défaut d'âge; réélu en 1853.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon.

327. Febvre (*Pierre-Andoche*), avoué, ancien maire, réélu en 1855.

Guillon.

*286. BETHERY DE LA BROSSE, à Courterolles, réélu en 1855.

L'Isle-sur-Serein. Ouarré-les-Tombes. *305. DU PAYRAT.

*328. HOUDAILLE (Achille), maire à St-Germain, élection attaquée et annulée.

Vézelay.

*282. Flandin.

Arrondissement de Joigny.

Aillant.

MM. 307. PRECY, notaire.

Bléneau.

329. CHEREST (Aimé) fils, avocat à Auxerre.

Brienon.

330. SIMONNEAU, ancien greffier du tribunal d'Auxerre, juge de paix à Brienon, réélu en 1855.

Cerisiers.

331. SALMON DE LA FRENAYE (Antoine), inspecteur divisionnnaire des contributions directes en Italie, notaire, maire de Cerisiers, juge de paix, né en 1781.

Charny.

*311. CHALLE, **.

Joigny.

332. LACAM, père (Pierre-François-Marie), avocat, ancien maire.

Saint-Fargeau.

*281. Bourgoin-Dugas.

Saint-Julien-du-Sault.

*314. PROTAT (Aubin-Pierre-Arsène).

Villeneuve-sur-Yonne.

*315. Baron De CHATEAUBOURG.

Arrondissement de Sens.

Chéroy.

MM. 333. Comte De Bressieux (Jules), ♣, maire de Savigny, ancien officier su-

périeur de cavalerie, réélu en 1855.

Pont-sur-Yonne.

Sens (nord).

. *317. BERTRAND.

334. LALLIER (François), substitut, puis juge au tribunal de Sens.

Sens (sud).

335. Vuitry (Adolphe), *, conseiller d'État.

Sergines.

*319 bis. Foacier.

Villeneuve-l'Archeveque.

336. CARLIER, C. ♣, préset de police, conseiller d'État.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc.

MM. *288. Marquis de Louvois (Adolphe). *271. marquis de Tanlay.

Cruzy. Flogny

337. Marquis Anjorrant (Claude-Adolphe), ancien officier de la garde royale, maire de Flogny, né à Paris, le 15 août 1791.

Noyers.

338. Le Comte (*Eugène*), **, député le 13 mars 1849 et le 17 février 1852 [D. 112].

Tonnerre.

*247. Rétif.

Election du 22 aout 1852.

Seignelay.

313. Frémy, conseiller d'État.

Session ordinaire et extraordinaire de 1852.

Président : M. Bertrand. — Vice-président : M. Larabit. — Secrétaire : M. le baron Chaillou des Barres.

Election de 1853.

Vermenton.

*326. M. François-Chaslin, à Prégilbert.

Election du 7 août 1853.

Quarré-les-Tombes.

*306. Marquis De Chastellux (Amédée).

Session de 1853.

Président : M. Larabit, sénateur. — Vice-président : M. Martinkau des Chesnez. — Secrétaire : M. Arrault.

Élection du 16 juillet 1854.

Chablis.

339. M. Guerin Devaux, **, procureur impérial à Versailles.

Session de 1854.

Président : M. Larabit, sénateur. — Vice-président : M. le baron Martineau des Chesnez. — Secrétaire : M. Arrault.

Élection du 3 juin 1855.

Premier renouvellement triennal.

Auxerre (ouest).	MM. *323.	Baron Martineau des Chesnez.
Courson.	*261.	Dejust Deserin.
Ligny.	*277.	RABE, juge de paix.
Saint-Sauveur.	*236.	Baron Chaillou des Barres.
Avallon.	*327.	Febvre.
Guillon.	*286.	BETHERY DE LA BROSSE.
Brienou.	*330.	SIMONNEAU.
Charny.	*311.	CHALLE.
Villeneuve-sur-Yonne.	*315.	Baron de Chateaubourg.
Chéroy.	*333.	Comte de Bressieux (Jules).
Villeneuve-l'Archeveque	e. *336.	CARLIER.
Ancy-le-Franc.	340.	MARTENOT ainé, (Charles-Nicolas),
	né	le 15 juillet 1793, ancien entre-
	. pre	eneur, maitre de forges.

Sessions de 1855 et de 1856.

Président: M. Larabit, sénateur. — Vice-président: M. le baron Martineau des Chesnez. — Secrétaire: M. Arrault.

TABLE ALPHABETIQUE.

Abréviations : G. membre du Conseil général.

A. P. Assemblée provinciale et Commission intermédiaire.

A. Administration du département

337. Anjorrant, G. 1852. 228. D'Arcambal, G. 1822. 285. Arrault, G. 1842, 1848, 1852. 75. Avigneau (Marie d'), A. P. A. 1790-91. Badenier de la Perrière, A. P. 500. Badin-d'Hurtebise, G 1848,1852. 316. Bagard, G. 1848. 14. Balincourt (comte de), A.P. 126. Balme, A. 1792, ans vi-vii-viii. 102. Barbuat de Boisgérard, A. 1790, G an viii. 138. Bardet-Chaillou, A. 1792. 274. Bardot, G. 1835-39. 207 Barry, G. 1815. 254. Basset de Chateaubourg, père, G 1852, 1853, 1859. 315. Basset de Chateaubourg, fils, G. 1848, 1852, 1855 55. Baudesson de Vieux-Champs, AP. 522. Baudoin, G. 1852. 66. Baudot, A. P. 177. Baumier, A. an vii. 501. Baumier fils, G. 1848. 96. Bavoil, A. 1790-92. 7. Bazile, A. P. 85. Bazin, (Louis-Barthélemy) A. 356. Carlier, G. 1848, 1852-55. 1790. 124. Beau, A. 1792. 101. Bègue, A. 1790-91-92. 269. Bellaigue, G. 1835, 1836. 219. Benoist de Lamothe, G. 1816. 115. Bérault, A. 1791. 151. Berger, A. 1792. 56. Bernard-d'Héry, A. P. A. 1790. 229. Bernard-d'Héry, fils, G. 1825,

1848.

125. Besson, A. 1792.

91-92.

28. Bertrand, A. P. A. 1791.

517. Bertrand Horace, G. 1848, 1852.

286. Bethery de la Brosse (Charles), G 1842-48-52-55. 159. Bézanger-Sardy, A. ans III-IV. 18. De Biencourt, A. P. 199. Blanchet, G. 1806. 132. Boilleau (Jean-Baptiste), A. 1792, ans II-V-VI-VII. 102. De Boisgérard, A. 1792, G. an vIII. 114. Boisseau, A. 1791-92! 97. Bonnerot, A. 1790. 153. Bonneville, A. 1792. 42. De Bontin, A. P. G. 1811. 430. Borot, A. 4792, an III, 51. Boucher (cointe de Flogny), A.P. 181. Boulley, G. an viii. 119. Bourbotte, A. 1792. 144. Bourgis, A: 1792. 737. Bourgoin, A. 1792. 281. Bourgoin-Dugas. G. 1840, 1852. 227. De Bourrienne, G. 1822. 186. Boutarel, G. an viii. 333. De Bressieux, G. 1852-55. 111. Brisson, A. 1791. De la Brosse, voyez Béthery. 129. Brotot, A. 1792, an II. 107. Campenon, A. 1790. 95. Chaillot, A. 1790. 256. Chaillou des Barres, G. 1851-55-**59-52-55.** 161. Challaye, A. ans III-IV-VIII. 511. Challe, G. 1848, 1852. 86. Chamaillard de Courboisy, A. 1790-91. 1. De Champbertrand, A.P. 245 De Champvallon, G. 1831-33-34-42.

198. Chardon, G. 1806.

VIII.

81. Béthery de la Brosse, A. 1790- 161. Chaslay ou Chasley, A. ans III-IV-

92. Charmoy (Teigny du), A. 1790. 135. Charrié-Bérillon, A. 1792.

Chaslin, voyez François-Chaslin. 237. Deserin, G. 1831. 162. Chasteau, A. ans III-IV. 15. Deslions, A.P. 212. Chastelain, G. 1815. 98. Desmaisons, A. 1790. 100. Despommiers, A. 1790. 222. Chastellux (comte César de), G. **1818**. 213. Despréaux (Jacquillat), G. 1818-255. Chastellux (comte Alfred de), G. 1831. 1832-33. 150. Desprez de Quincy, A. 1792. 306. Chastellux (marquis Amédée de), 158. Deversy, A. an III. G. 1848, 1853. 289. Dodun, G. 1845. 10. Chastenay-Villedieu (marquis de), 234. De Domecy, G, 1829. 184. Dorneau (Hubert-Philibert), G. A.P. 162. Château, A. an III. an viii, 1815. 254. Châteaubourg (baron de), père, 240. Dorneau (Jacques-Pierre), G. 1832-33-39. 1831. 249. Dorneau (Hilaire), G. 1831 345. Châteaubourg (baron de), fils, G. 1848-52-55. 185. Droin (Jean-Baptiste-Joseph), G. 225. Chaudot, G. 1821-51. an viii, 1815, 1831. 121. Chausson, A 1791. 293. Droin, juge de paix, G. 1845. 529. Chérest Aimé, G 1852. 202. De Drouas, G. 1811. 242 Dubois (baron), G. 1851. 524. Chéron, G. 1832. 35. Chevalier, A.P. 253. Dubois (Charles), G. 1832. 19. De Chomorceau, A.P. 214. Dumollard, G. 1815. 128. Choslin-Duvivier, A. 1792, an III. 284. Dupin (Philippe), G. 1842. 34. Cochois, A.P. 294. Dupin (Eugène), G. 1846. 118. Collet, A. 1791, etc. G. 1815. 143. Duplan, A. 1792. 76 Du Tillot (Tenaille), A. P. A. 245. Collibeau de Champvallon, G. 1831-33-34-42. 1790. 36. Colmet d'Aage, A.P. . 106. Fayolle de la Marcelle, A. 1790. 25. De Condé, A.P. 327. Fèbvre, G. 1852-55. 310. Fenet, G. 1848. 320. Coquille, G. 1848. 224. Cordier de Vallery, G. 1820. 94. Fernel des Crantins, A. 4790, an 295. De Cormenin, G. 1846. 210. Cornisset, G. 1815-19. 168. Finot (Etienne), A. an IV. 21. Costel, A.P. 259. Finot (Auguste), G. 4834). 86. De Courboisy, A. 1790. 282. Flandin, G. 1841-45-52. 170. Fleury, A an IV. 228. D'Arcambal, G. 1822. 51. De Flogny (le comte), A.P. 53. Darlot, A.P. 60. Dauphin, A.P. 108. Foacier (César), A: 1790. 73. D'Avigneau (Marie), A. P., A. 1790-235. Foacier (Augustin), G 1829-31-91. 33-42. 319 bis. Foacier fils, 1848-52.

213. D'Avoust (le général), G. 1815. 250. D'Avoust (Henri), G. 1852

88. Decourt, A. 1790-91-92, an III-IV.

302. Decourtive, G. 1848.

77. Dejust, A. 1790.

261 Dejust-Deserin, G. 1833-42-52-55.

265. Delaloge, G. 1833-36. Delanoue, voyez Jeannest.

152. Delaporte, A. 1792. 162. Demorillon, A. an IV, V. — Voir 176. Gaudet, A. ans V, VI, VII.

Morillon.

234. Denesvre de Domecy, G. 1829. 278. Desaix, G 1839-42.

238. Deschamps, ordonnateur, G. 1851.

112. Deschamps, A. 1791, G. 1811.

120. Fouet, A. 1791-92. 61. Fournerat, A.P. **326**. François-Chaslin, G. **1852-5**3. 313. Frémy, G. 1848, 1852. 211. Fringon, G. 1815. 257. Gallois, G. 1833-39.

264. Garnier, G. 1853-56.

63. De Genouilly de Pampelune (le marquis), A.P

268. Genty, 1853, 1842.

113. Forestier, A. 1791.

45. Gillet de la Jacqueminière, A.P.

244. Gillet, G 1831.

42. Gislain, voir de Bontin.

13. Gou, A.P. 38. Launay de Vaudricourt, A.P. 280. Goubault, G. 1839, 1848. 82. Laureau de St-André, A. 1790. 260. Gougenot, G. 1833. 225. Goyon (de), 1852. 203. Grandet, G. 1811, 1815. 105. Lauxerrois, A. 1790.204. Layné, G. 1811-15. 197. Le Blanc, G. 1806. 24. Grasson, A P. 338. LeComte, G. 1852. 312. Grenet, G. 1848. 189. Lefébure, G. an viii. 41. Lefranc, A.P. 80. Legrand, A. 1790. 339. Guerin de Vaux, G. 1854. 169. Guichard père, A. an 1v-v. 318. Guichard (Victor), G. 1848. 133. Legros, A. 1792, an III, G. an 9. Guyot d'Ussières, A.P. 275. Guyot de Montou, G. 1835-59. 309. Lelorrain, G. 1848. 220. Hay, G. 1818. 89. Lemaigre, A 1790. 31. Hayaux, A.P. 156. Hebert, A. an III. 110. Lemoine, A. 1791. 109. Lemuet, A. 1791-92. 49. Hennequin, A.P. 179. Lenglet, A. an viii. 478. Hėrard, A.`an vii-viii. 26. Lepéletier, A.P. 149. Heuvrard, A. 1792. 72. Leprince, A.P. 71. Horiot (l'abbé), A. P. 65. Houdaille, A. P. 328. Houdaille (Achille). G. 1852. 226. Leroux, G. 1821. 46. Le Secq (l'abbé), A. P. 223. Le Secq (Alexandre), G. 219. 123. Housset, A. 1792, an III. 50. Lestoré, A.P. 300. Hurtebise (Badin d'), G. 1848-292. Lestrade (comte de), G. 1845. 75. Le Tors, A. 1790.1. L'Hermite de Champbertrand, 45. Jacqueminière (Gillet de), A.P. 272. Jacques-Palotte, G. 1833-36. A.P. 48. Jacquesson-Vauvignol, A.P., G., 106. Linières, A. 1790. 182. Lorillon, G. an VIII. 221. Jacquillat-Despréaux, G. 1818, 241. Lorne, G. 1831. 217. Louvois (le marquis de), G.1816-140. Jeannest Delanoue, A. 1792, G. 31-35-39. an viii, 1815-1816. 288. Louvois (La Salle, marquis de), 215. Jeannest, G. 1816. 1844-48-52. Jobert, A.P. 146. Magin, A. 1792. 27. Jodrillat, A.P. 205. Maillot, G. 1815. 70. Joly, A.P. 201. Jordan, G. 1811. 175. Maiseau, A. an v, vi. 79. Malot, A. 1790. 457. Jossey, A. an III, G. an x. 84. Malus de Montarcy, A. 1790. 73. Marie d'Avigneau, G. 1790-91, an 81. La Brosse, voyez Béthery. 332. Lacam, G. 1852. 319. Lacave, G. 1848. 519. Lacave, G. 1848.
267. Lacour-Époigny, G. 1833 36.
253. De La Ferrière-l'Évêque (comte 196. Marot, G. 1806. de), G. 1829, 1833. 340. Martenot aîné, G. 1855. 554. Lallier, G. 1852. 190. Martin-Laprémuré, G. an viii, 192. Lamothe, professeur, G. an viii. 219. Lamothe (Benoist de), G. 1816. 1831. 323. Martineau des Chesnez, G. 1852-99. Lamy, A. 1790. 140. Lanoue, voir Jeannest. 22. Maubec (marquis de), A.P. 259. Mauger, G. 1833-36-45. 127. Laporte, curé, A. 1792-5, an 11. 276. Larabit, G. 1836-45-48-52. 74. Maujot, A 1790. 23 Larcher, A. P. 117. Maure (Nicolas), A. 1791. 232. De Larode, G. 1828. 5. Mauroy (l'abbé de), A. P. 288. La Salle, marquis de Louvois, G. 231. Mégret de Sérilly, G. 1826-52.

4. Meignen de Villechetive, A.P.

174. Ménestrier, A. ans v, vi, vii.

1844-48-52.

32. De Launay, A.P.

19. Menu de Chomorceau, A.P.

83. Mercy (Petit de), A. 1790-91.

163. Meslier-Poussard, A. an IV, G. an viii et 1851.

103. Mesnier, A. 1790.

200. Miron de Pont-le-Roy, G. 1806.

525. Moiset, G. 1852.

30. Monchal (marquis de), A P.

251. Monnier (baron de), G. 1832.

155. Monteix, A. ans III, IV. 166. Morillon, A. an IV-V.

303. Morin, G. 1848.

164. Morisset, A. ans IV, V, VIII.

35. Mortemart (duc de), A.P.

275. Montou (Guyot de), G. 1835.

239. Muguet de Varangé, G. 1848. 16. Nollin, A.P.

272. Palotte, G. 1833-36.

63. Pampelune (de Genouilly de), A.P.

67. Panetras (l'abbé), A. P.

78. Paradis (Boniface),-A. 1790-91, an III.

54. Paradis (l'abbé), A.P.

12. Parent, A.P.

283. Parent, G. 1842-45.

2. Paroy (marquis de).

91. Paultre de Lamotte, A. 1790, G. an viii.

139. Paultre des Epinettes, A. 1792.

194. Paultre de la Vernée, G. an xi, 1815.

305. Du Payrat, G 1848-52.

90. Peletier (le), comte de St.-Fargeau, A. 1790.

183. Pelletier (Claude), G. an viii.

163. Percheron, A. an III.

69. Perrier, A.P.

43. Perrière (Badenier de la), A.P.

167. De Perthuis, A. an IV-V.

262. Perthuis (baron de), G. 1833. 83. Petit de Mercy, G. 1790-91.

157 bis. Peuplin, A. an III.

270. Piétresson St-Aubin, G. 1833.

59. Pimelles (Viart comte de), A.P.

142. Pinsot (l'abbé), A. 1792.

218. Potherat de Beauvais, G. 1816.

256. Potherat de Gascoing, G. 1833.

93. Potier, A. 1790 273. Poullain, G. 1834.

160. Ponsard, A an III.

87. Précy, A 1790-91. 307. Précy, G, 1848-49-52.

134. Prignot, A. 1792.

314. Protat, G. 1848-52.

277. Rabé, G. 1836-45-48-52-55.

156. Ragon-Beauchène, A. 1792.

Ragon des Plançons, A.P.

291. Ragon des Essarts, G. 1845. 180. Rathier, A. an viii.

230. Raudot (père), G. 1826-31.287. Raudot-Réglois, G. 1843-48.

122. Regnard, A. 1791, G. an viii.

37 Regnard de Courlon, A.P.

210 bis. Regnard (Pierre), G. 1815. 188. Regnauldin, A. an v.

208. Rémond fils, G. 1815.

62. Réné (l'abbé), A.P.

247. Rétif, G. 1831-33-36-45-48-52.

29. Rey, A.P.

58. Richard de Saint Nom, A. P.

209. Richard, G. 1815-31-33-39. 148. Roard, A. 1792, G. an viii.

187. Robineau, G. an viii.

521. Robinot, G. 1848.

35. Rochechouard, duc de Mortemart, A.P.

40. Rochefoucault (vicomte de la), A. P.

263. Roman, G. 1833.

38. Roulin de Vaudricourt de Launay,

296. Roure (comte du), G. 1847. 266. Roussel, G. 1833-39-40. **304.** Rousselet, G. 1848.

174. Roze-Feuillebois, A. an v.

195. Roze père, G. an ix.

44. Saint-Brisson (Séguier baron de), A.P.

90. Saint-Fargeau, voir Peletier.

58. Saint-nom (Richard de), A.P. 288. Salle-Louvois (marquis de la), G. 1844-48-52.

279. Sallin, G. 1839.

3. Sallot des Varennes, A.P.

141. Salmon de la Frénaye, A. 1792.

331. Salmon (Antoine), G. 1852. 39. Sandrier, A.P.

154. Sauvalle, A. 1792, etc.

298. Savatier-Laroche, G. 1848.

Ségard, A.P.

44. Seguier, baron de Saint-Brisson, A.P.

231. Sérilly, voir Mégret.

68. Sermizelles (de), A.P.

26. Sigy (marquis de), A.P.

330. Simonneau, G. 1852-55.

147. Simonnet, A. 1792, G. 1813.

20. Soret, A.P., A. 1790.

195. Soufflot, G. an xII.

57. Sougère, A.P.

47. Tanlay (marquis de), le père, A.P.

271. Tanlay (marquis de), le fils, G. 1833-42-48-52.

92. Teigny du Charmoy, A. 1790, G. an viii. Tenaille de Vaulabelle, A. 1792. 206. Vaury, G. 1815.

76. Tenaille du Tillot, A 1790.

14. Testu, comte de Balincourt, A.P.

Thévenin de Tanlay, voir Tanlay.

252. Thibault, G. 1832-33-36.

64. Thomassin, A.P.

258. Thomassin, G. 1833

76. Tillot (Tenaille du), A. 1790.

6. Trecesson (le comte de), A.P.

290. Tripier, G. 1845. 104. Turreau-Linières, A. 1790,

297. Uzanne, G. 1848.

224. Vallery (Cordier de), G. 1820.

299. Varange, (Muguet baron de), G. 1848.

Varennes (Sallot des), A.P. 145. Vaudoux, A. 1792.

38. Vaudricourt (Launay de), A.P.

Vaulabelle, *voir T*enaille.

48 Vauvignol, voir Jacquesson.

339. Vaux (Guérin de), G. 1854.

246. Vérollot, G. 1831-35-59. 59. Viart, comte de Pimelles, A.P.

55. Vieux-Champs (Baudesson de), A.P.

10. Villedieu, marquis de Chastenay, A.P.

216. Villefranche (marquis de), G.

1816.

52. De Villeroy, A.P. 191. Villiers, G. an vill.

243. Vuitry père, G. 1831-33-42.

335. Vuitry (Adolphe), 1852.

L. LE MAISTRE.

RECTIFICATIONS.

N° 37. Regard lisez Regnard.

Après 108 au lieu de sortent en 1790, lisez sortent en 1791. Après 157 bis, supprimez le titre an iv 1794-95.

N° 165 M. Meslier-Poussard. Après en l'an viii, ajoutez et en 1831 jusqu'à l'élection de 1833; était maire d'Avallon; né en 1763.

Nº 167. Lisez DE l'ERTHUIS (Léon), né en 1768, officier du génie, membre de plusieurs sociétés savantes et d'agriculture, fait, etc.

Nº 202. Lisez DE DROUAS (Robert-François-Xavier) seigneur de Mardilly, officier au régiment de Bourgogne, reçu aux Etats de Bourgogne en 1781, maire d'Etaules, né le 13 février 1752.

LA POÉSIE AUXERROISE AU XVI° SIÈCLE.

LE DISCOURS JOYEUX ET LE MONOLOGUE DU BON VIGNERON.

Noé, s'appliquant à l'agriculture, commença à labourer et à cultiver la terre, et il planta la vigne.
Et ayant bu du vin, il s'enivra, et parut nu dans sa tente.
(Genèse).

Non, l'eau qui ne vaut qu'en la souppe, Ou quand on disne, ou quand on souppe, Et n'en boy qu'au bout d'vn cousteau, Tant ie la crain dans mon boyau. (Monologue du bon Vigneron).

De tous les Empereurs qui tempérèrent par des bienfaits leur domination sur notre pays, il n'en est pas qui aient droit à plus large place dans les cœurs Auxerrois que Probus, le célèbre propagateur de la vigne en Gaule. Vainement l'illustre exilée de Vincelles (1) a-t-elle autrefois reproché aux campagnes d'Auxerre de n'offrir au regard qu'un « horizon d'échalas », le culte de la vigne n'a rien perdu parmi nous de son antique ferveur. S'il nous faut aujourd'hui rétrécir nos tonneaux, la faute en est toute à l'ingrate mère, qui nous sèvre gruellement en marâtre. Malgré son désappointement, le vigneron auxerrois n'a pas cessé de lui verser ses sueurs. Il l'aime d'un égal amour, amour platonique, j'en conviens, depuis plusieurs vendanges, mais que cette épuration même ne peut manquer d'attiser encore, la soif du buveur se doublant à la sécheresse des verres, comme l'ardeur d'un amant aux rigueurs de sa dame.

Depuis longtemps le terroir auxerrois a conquis dans les fastes de la treille une distinction méritée et glorieuse. A chaque page de son histoire, on voit son cep jalousé comme un sceptre, dé-

⁽¹⁾ Madame de Stael passa quelque temps de son exil à Vincelles, dans la propriété qu'habite aujourd'hui la famille de Badereau.

fendu en drapeau qu'on aime. Il est croyable qu'un érudit découvrira un jour que ce cep appendait jadis au thyrse dont se servit le dieu Bacchus pour soumettre les Indes. Jusque la cependant, qu'il se contente de titres moins héroïques, non pour cela moins prestigieux. Sa vertu n'eut-elle jamais courbé des fronts d'hommes ni enchainé des peuples, elle a été consacrée en retour par les deux ordinaires témoignagnes qu'un nom méritant et sonore s'attire... un poëte l'a célébrée... l'envie l'a contestée!

Mon but n'est pas en traçant ces lignes d'ouvrir de nouveau la lice aux disputants qui ont brisé tant de brocs et de têtes pour soutenir ou combattre la précellence des vins d'Auxerre sur d'autres vins rivaux. Une plume érudite et fine en retraçant l'an passé les tumultueuses péripéties de cette Iliade bachique a démontré agréablement que l'appui de Saint-Vincent ne nous fit jamais défaut (1). Après elle, si j'arbore le pampre, ce n'est qu'à seule fin de prendre la couleur du poète dont les vers suivront cet essai.

Je touche à la grappe, mais sans autre dessein que d'exprimer quelques gouttes d'un grain que son apreté ne permet pas de pressurer entièrement dans le verre du lecteur. En d'autres termes et parlant sans figures, je ne veux que proposer de courtes réflexions sur l'auteur du poëme qu'on va lire, en même temps qu'enregistrer des fragments d'une satyre que ses allures trop gauloises me font loi d'écourter.

TT.

Sur les rayons de la bibliothèque d'Auxerre, dans un coin peu connu des profanes, se cache une modeste brochure composée de cinquante pages au plus, à laquelle le savant Etienne, s'il vivait de nos jours, ne marchanderait pas l'épithète de « théologale » qu'il réservait pour le jus de ses meilleurs brocs. Cet humble écrin, aussi bien, est pièce fine. Pour premier mérite, il est rare, c'est-à-dire qu'en outre des deux camées qu'il renferme, le lecteur en l'ouvrant se délecte au félin espoir que son voisin n'en réjouira point son œil. Depuis quelque temps toute-

⁽¹⁾ Voyez la Dissertation œnologique de M. Dey, sur Auxerre, insérée dans le Bulletin de la Société scientifique de l'Yonne, tome IX.

fois, un bibliophile, de désintéressement vraiment antique, a retiré sous le rapport de la rareté une miette de sa valeur à l'ouvrage. La brochure ancienne, éditée en 4607 par Pierre Vatard, imprimeur à Auxerre, n'existait plus, je crois, qu'au nombre de cinq ou six exemplaires. L'érudit et zélé M. Veynaud, au risque de pousser à une levée de parchemins les possesseurs, bibliotaphes fanatiques peut-être, de l'ouvrage original, se dévoua jusqu'à entreprendre de mobiliser le trésor que sa rareté rendait bien de main-morte. Il donna récemment (en 1851), une descendance de soixante-deux exemplaires aux jalousés vestiges de l'édition de 1607, lesquels se résout à augmenter encore, quoique pour moitié de la brochure seulement, l'intrépide éditeur de l'Annuaire.

Deux pièces de vers composent la brochure réimprimée par M. Veynaud. La première intitulée « Discours ioueux en facon de sermon » est l'œuvre authentiquement reconnue de Maistre Iean Pinard: la seconde avec cet en-tête « Monologue du bon Vigneron, etc. » n'a point de signature d'auteur. On verra tout à l'heure à quel nom la reporte le bibliographe qui a voulu lui assigner une paternité certaine. — Le Discours joyeux en facon de sermon est formé d'environ deux cents vers. Son auteur, Jean Pinard, au rapport de Vatard, imprimenr posthume du poëte, « viuait Trottier, semi-prebendé en l'Eglise de S.-Estienne d'Aucerre. » La qualité de chanoine Trottier qu'attribue icil'éditeur à Pinard, quoiqu'à toute force compréhensible en soi, a besoin d'être désignée par un terme moins vulgaire et non corrompu, comme le mot de Vatard, par l'usage, pour être entendue clairement. Ce n'est pas Trottier, c'est Tortrier que l'imprimeur devait écrire. On appelait alors Chanoines Tortriers (canonicus tortarius), d'un mot latin du moyen âge Torta (tourte ou petit pain), des ecclésiastiques d'un ordre subalterne payés dans l'origine à la journée et recevant chaque matin leur miche (torta) au magasin du chapitre. L'abbé Lebeuf, dans ses preuves de l'histoire d'Auxerre, produit un règlement fort curieux à la date de 1439, touchant ces officiers du bas chœur. Il paraît qu'à cette époqué déjà les dignitaires du Chapitre portaient sans trop de gêne la houlette. Ils prenaient leurs aises, et, s'en remettant sur leurs insérieurs du soin d'édifier le troupeau, justifiaient à merveille l'image que traçait d'eux le grand Rabelais dans les Gourmandeuns de l'île Sommante: « Te vous prie, faictes les ung peu chanter, afin qu'entendions leur voix? — Ils ne chantent, respondit-il, iamais, mais ils repaissent au double en recompense.»

La date de l'existence de Jean Pinard n'a point été spécifiée par Vatard. Il serait téméraire de la vouloir fixer d'une façon trop précise, et ce n'est qu'approximativement et par conjecture qu'on fait vivre le poëte dans le XVI- siècle. On lit dans la préface écrite, en manière de réclame, par Pierre Vatard au commencement de l'ouvrage, que « les plus anciens se peuvent en cores ressouvement de Maistre Iean Pinard. » Il n'y avait donc pas fort longtemps qu'était mort le poëte lorsqu'imprima Vatard. C'est conséquemment vers la moitié du XVI- siècle que nous placerons l'existence de Iean Pinard, sur laquelle au surplus aucun débat me s'est élevé.

La pièce de lean Pinard, bien que louant accidentellement les bous services des coteaux auxerrois, semble avoir pour première tâche d'en signaler certaines perfidies. L'auteur tend à établir comme une sorte de complicité entre le commerce assitu de la vigne et le débordement où s'emporte parfois la femme du laborieux travailleur: C'est trop de candeur, à son gré, que d'aimer sans réserve les vignes. Prodènce servit de les savoir au besoin suspecten Débonnaires vignerons, qui désertes tout le jour la maison pour les champs, quelle belle fignée est la vôtre; de quitter ainsi le mords à vos femmes, les laissant libres et seules, comme, si, vous partis, les démon ne pouvait venir prendre la place? Quoi le de ce qu'au retour

la gouge
Tuppaisera de Pome-rouge,
Ou d'vn baiser tant seulement,
En disant! Mon amy, comment
Vous va ; Faictes-vous bonne chere :
Suis-ie pas bonne Boteillere
D'auoir gardé ce bon vin cy ?...

tu te hâtes béatement, toi, pauvre homme, de bénir ta ménagère et de savourer son breuvage,

> Sans demander que couste l'once, Mieux prix à Montmain qu'à la Ronce.

Rareille crédulité donne à rire au malicieux poète; il la mo-

que, lui ôte son prisme, démasque l'ennemi méconnu grâce au capuchon qui le cache. Il est vraiment regrettable que la licence des idées de ce passage empêche de montrer par des citations comment l'auteur sait tenir l'engagement qu'il prend au début de la pièce de divulguer « fæmineis abus. »

Ne restât-il de tout le poëme de Pinard que ce seul fragment, il suffirait encore à montrer que le poëte se disposait moins à s'ébattre en de doux chants qu'à s'armer inexorablement du fouet de la satyre. Sa muse est pessimiste et bilieuse (omnia malè vadit). Des le premier mot elle baisse sinistrement visière et montre qu'elle veut combattre à outrance. Ce n'est pas une vaine déclamation qu'essayera le censeur. Il prend pour un instant la lanière dont se servit Juvénal et que, du temps de Pinard, le fougueux Mathurin renforça de nouveaux nœuds. Les stigmates du poëte n'auront de bornes que celles de son zèle, lui-même sans limites et farouche. Sa pensée sera libre, son expression âcre jusqu'à paraître cynique. Il ne s'inquiétera pas de gourmer sa verve, ni de purifier le vers qui jaillira de son cerveau, pétulant et chaud comme la larme d'un bois de vigne. Si d'ailleurs il lui fallait à toute force trouver à cette crudité une excuse, le poëte la pourrait puiser dans l'impudeur même des écarts qu'il flagelle....

> Le cynisme des mœurs doit salir la parole Et la haine du mal enfante l'hyperbole.

Pinard, qu'on y prenne garde, se soncie peu de versifier, il invective : il ne chante pas, il basoue. Si sa parole n'était pas éhontée, audacieuse, grossière même, il risquerait par des risées voilées d'épargner ou bien même d'amoindrir les vices contre lesquels il s'élève. Ne lui demandez pas d'être austère dans ses termes; son austérité est toute dans le but qu'il poursuit. Ne le traitez pas de cynique, il est, sur toutes choses, droit et chaste par la pensée qui inspire son poême. Nul plus que lui ne peut protester avec l'auteur des l'ambes contre le reproche fait à sa lubricité nécessitée :

Or donc, je puis braver le regard pudibond, Mon vers rude et grossier est honnete homme au fond.

Une autre justification encore pourrait servir à disculper Maistre lean Pinard.

Le temps où il écrivait supportait sans rougir l'excessive verdeur des termes qui maculent ses vers. Au xvi siècle, la langue française, à peine sortie du berceau, ne faisait que jeter ses premiers vagissements. Trop innocente pour être déjà pudique, elle n'avait point eu le temps de vêtir sa nudité native. C'était affaire aux siècles de l'épurer, de lui donner à la longue la virginale ceinture que notre âge réclame. Ce qui nous semble obscène n'était du temps du poëte qu'équivoque ou léger. Les poëtes les plus circonspects se livraient sans gêne à des franchises que notre pudeur fustige...., pudeur toute de fard après tout, et qui pour s'alarmer du sein nu de Dorine, sait s'enhardir devant la robe d'Elmite!

Après cependant qu'il a déversé dans les deux premiers tiers de son poëme l'indignation de sa loyauté, le satyrique s'apaise et finit par adresser aux vignerons de sages conseils qui les sauront mettre à l'abri d'infidélités nouvelles. Il sera bon pour donner une pleine lumière à l'œuvre du poëte de soumettre au lecteur l'un de ces passages. On y trouvera aussi, outre les préceptes proposés, une prodigue énumération des finages Auxerrois poursuivie d'ailleurs dans tout le cours de l'ouvrage et habilement introduite le plus souvent sous formes de jeux de mots. Cette nomenclature commencée par Pinard lui-même a été complétée, comme l'atteste la préface, à l'instigation de l'éditeur lui-même, par « le bon Seigneur Aucerrois qui revit le vieil discours de longtemps composé avec grand artifice et plaisante invention par Maistre Iean Pinard. » Elle doit être considérée, pour Auxerre, comme un cadastre rimé des plus exacts.

Pour euiter les mocqueries
Des femmes, et les tromperies,
Croy moy qui ne suis qu'vn Coquard,
Retire-toy plus tost Que-tard.
Ou tu lairras Croix, et Croisotte
Pour robbes, pour ioyaux, ou cotte.
Briau, et le Champ des Araines,
Font de bon vin bouteilles pleines.
Et les Isles et Belestain,
Font quelquefois parler latin,
Ceux qui ont debile cerueau
Encor' qu'ils soient proches de l'eau.
Laisse Bossicas, et les Plantes.

Retire toy, plus ne les hantes: Ou tu auras douleur ou peine, Et en la teste vne Migraine. Mange bons morceaux, et Boy-vin Du meilleur auec ton voisin, Bon jambon, cuit auec la saulge. Nourris-toy comme vn porc en Lauge: Aux Bordes, et à la Chapotte. Taille, bisne, porte la hotte, A la Chenotte, et au voisin Cloz, qu'on appelle sainct-Germain. Ce faisant, tu me peux bien croire, Tu ne pourras meilleur vin boire; En tout le finage Aucerrois, Ou la veille, ou le iour des Roys. l'en croiray les Religieux Du Couuent, soit ieunes ou vieux. Tu ne craindras point le Rouart, A la Perrière, ou Cassoüart Non pas du diable Les Fourneaux : Mais tu verras les bons et beaux Champs Elisees, Champ le Roy. Cultiué en tres-bel arroy, Ou l'œil Clery ont les heureux Loing du Cry, Iudas malheureux. Si veux-ie encor laisser en don Gerbe-dorge, et Champ-chardon Aux asnes, pour leur nourriture. Et à ceux d'vne autre nature (Comme les estourdis hyboux) Ie laisseray la Coste aux Loups. Ie laisse aussi Pied de Bouquin, Quoy qu'il soit d'assez bon raisin.

Sur quoi l'auteur, près de clore sa pièce, adresse au lecteur ces souhaits :

Ce pendant Dieu vous gard de mal, Des pieds et des dents d'vn cheual, De ry d'asne, et femme trop aise Qu'à vous desplaire se plaise. Il n'y a point plus grand abus Suyuant, fœmineis abus, De nostre theme. Pax vobis, Et (pour ne m'oblier) nobis. Amen.

Après que le Discovrs ioyerx nous a fait connaître le danger d'aller aux vignes, la seconde pièce de la brochure tout au rebours entreprend l'éloge du commerce du vigneron avec sa plante et loue le placidé contentement que donne au travailleur son ménage. Il est difficile à comp sûr d'imaginer de contradiction plus immédiate. L'éditeur en juxtaposant les deux poèmes si dissemblables par les sentiments qu'ils reflètent, a-t-il voulu se jouer de notre jugement et nous créer un embarras pareil à celui qu'éprouva le bon Henri venant d'entendre deux plaideurs opposés? Je le croirais sans peine. Quoiqu'il en soit de son dessein, je regrette que Vatard ait porté le piége jusqu'à se retrancher en un captieux silence, touchant le nom de l'auteur du Monologue. Si c'est un defi qu'il jette à la critique, la critique fera prudemment de n'y point répondre, ou au moins de se consoler par avance des méprises qu'elle pourra commettre. Je ne sache pas qu'on ait à rougir de s'être égaré en pleine nuit.

Pierre Vatard dans sa Préface ne dit rien du poëte du Monologue du bon Vigneron. A la suite du titre du Discovrs ioyeva il continue « Plus y est adjousté de nouveau (1) le Monologue du bon Vigneron sortant de sa vigne et retournant le soir en sa maison. » Là se bornent les rénseignements que nous fournit l'éditeur. Doit-on indiffre de la réserve de Vatard que le poëte du Monologue est le même que celui désigné pour le premier

⁽¹⁾ M. Veynaud dans la note dont il faisait suivre la brochure qu'il a éditée, insinue que le Discours ioyeux à dû être imprimé une première fois avant le Monologue. « Il est très-probable, dit-il, que le Monologue, composé au plus tôt en 1595, fut publié pour la première fois en 1607. Les mots reveu, corrigé et augmente qu'on ils sur le titre de l'édition qui porte cette date sembleraient annoncer que déjà le Discours de J. Pinard avait été imprimé. Cependant P. Vatard, dans sa Dédicace à Messieurs d'Aucerre, ne s'explique pas à ce sujet, se bornant à dire qu'il a été adjantité au Discours. » — J'en demande pardon à M. Veynaud, P. Vatard s'explique et fort catégoriquement, qui mieux est. L'éditeur de 1607 ne s'en tient pas à dire comme le prétend M. Veynaud, que le Monologue a été joint au Discours. Dans le titre enchevêtré des deux poèmes, il est dit (ce que ne paraît pas à voir rémarqué l'éditeur de 1851 qui ne parle que de la Préface) : « Plus y est ladioure de nolucaur. Donc cette édition du Monologue n'est pas la première de 1607. Donc aussi dans la première édition le Mesologue n'est point seud; il despit être accompagné déjà du Discours seyeux, auquel il vient d'être adiousté de nouveau.

morceau? La supposition semblerait téméraire. Vatard a dit dans sa préface que « les plus anciens de l'Aucerrois se penuent encore ressouvenir de Iean Pinard, auteur du Discours ioyevx. » Il y avait donc vraisemblablement déjà, en 4607, bon nombre d'années que le poëte était mort, puisque ce ne sont plus que les plus anciens qui pervent l'avoir conna. D'autre part ces vers du Monologue :

> Lors que le Roy L'a emporté, prenant la foy De la saincte Église Romaine. Oui le maintient en son domaine.

manifeste allusion à l'abjeration de Heuri IV, indiquent que le poème n'a été composé que postérieurement à l'apostasie du bon roi. Or, chacun sait que oc fut en 1593 que Henri IV embrassa le catholicisme. De cette époque à celle de l'impression de la brochure — (1593-1607) — il n'y a cu'une distance de quatorze années, laquelle, admît-on que le poête fût mort dès l'année suivante, n'aurait pas nécessité qu'on fût des plus anciens de l'Aucerrois pour avoir vécu en même temps que l'auteur du Monologue. Sans autre examen donc que ce simple raisonnement numérique on est fondé à conclure, ce me semble, que les deux pièces n'ont point été écrites par une même main, que l'auteur du Monologue ne peut être Jean Pinard.

L'abbé Lebeuf, dans son Catalogue des Ecrivains Auxerrois fait honneur du Monologue du bon Vigneron à un avocat d'Auxerre du xvi siècle, du nom de Louis de Charmov. Le savant critique déclare toutefois ne point connaître d'édition de l'ouvrage. « Je ne sais s'il est imprimé, » déclare-t-il. De cet aveu il ressort que l'abbé ignorait totalement la brochure de Vatard. Dans tout le Catalogue en effet il n'est mot qui se résère à Pinaré ou au Discovrs ievevx. Pour ce qui est du Monologue, ce n'est, selon l'apparence, que sur oui-dire que l'érudit en parle comme d'un poème de Louis de Charmoy. S'il eut pu le lire, ne fût-ce qu'en manuscrit, il est sûr que sa scrupuleuse exactitude n'eût pas omis de le mentionner. C'est pourquoi, sans contredire formellement à l'assertion de l'abbé Lebeuf, sans faire litière de sa déposition, je ne crois pas qu'il faille en cette circonstance sacrifier sans réserve à la légitime déférence que commande d'ordinaire son témoignage. Le savant abbé ne me paraît pas suffisamment informé pour fixer l'incertitude. Il se peut que le Monologue soit de l'avocat Charmoy, rien pourtant ne prouve absolument qu'il sorte de sa plume. Un autre morceau, très-validement accordé, celui-là, à Louis de Charmoy, qui se trouve au seuil de la coutume d'Auxerre (édition de 4584), n'établit pas sans conteste l'affinité de style qu'on devrait trouver entre le Monologue et l'écrit au peuple Aucerrois, touchant l'abbréviation des procès.... Le plus sûr dans ce débat est, à mon gré, de suspendre jusqu'à de nouvelles preuves son vote. Fût-on Vadius, on n'aurait point à craindre, en brisant la filiation supposée de cet ouvrage, de le laisser sans aveu et sans parenté. Je m'assure qu'après lecture il n'est pas un ami des lettres qui ne soit fier de le couvrir de son adoption.

Le poème du Monologue du bon Vigneron est sans hyperbole vng livre de haulte digestion, plein de deduicts de gerant goust. Bon sens solide, grace exquise, verve attique autant que gauloise, chaleur d'ame, bonhomie enjouée, tout s'y trouve. Burns n'a pas plus de poésie pour glorifier le charme de sa charrue que le bon vigneron pour chanter sa vigne. Greuze ne possède pas de plus patriarchal pinceau pour rendre les bonheurs voilés d'un intérieur aimant. Montaigne en aucupe page de ses Essais ne montre plus de raison pratique. Mathurin Régnier n'a nulle part plus de philosophique insouciance. C'est à la fois une œuvre de douce réverie, de plantureuse liesse et de bon conseil. Chacun y trouvera son régal, le poëte comme l'épicurien, le travailleur autant que l'homme de loisir. L'habitant d'Auxerre surtout accueillera, comme il le doit, le bon vieil ancêtre qui vient à travers trois siècles lui confier le secret d'une vie facile et pleine. Du premier coup-d'œil il le reconnaîtra pour l'un des siens, à la rondeur d'allures, à la cordialité de sentiments que lui-même possède et qui, répandue dans le Monologue du bon Vigneron donne à l'œuvre de Pinard comme un goût de terroir.

Charles Moiser.

LE MONOLOGVE DV BON VIGNERON

SORTANT DE SA VIGNE, ET RETOURNANT SOUPPER EN SA MAISON.

Diev soit loue, mes vignes ont Toutes leurs façons, et si font Monstre de rapport bien passable. Tantost quand ie seray à table, l'en boiray dauantage vn coup. Ie ne me soucy pas beaucoup S'il plaist à Dieu qu'à bien tout vienne. Certainement douce est la peine Que contentement suit de pres.

On en trauaille micux apres.

Mais on dit que nous Aucerrois
Vignerons, sommes au soir Roys;
Et le matin assez souuent
Petits bourgevis en nous levant.
C'est quand nos vignes sont gelées
En Yuer, ou l'Esté gresiées:
Ou quand par quelque autre moyen
Nous recueillons bien peu de vin.
(Car Dieu a des moyens assez
Pour punir nos pechez passez)
Mais ce mal est commun à tous,
Quoy qu'on ne parle que de nous,
Pour equivoquer sur le nom
Des Aucerrois de grand renom.

Si ne se trouue homme qui soit loyeux du mal'heur qu'il reçoit. Au contraire chacun espere, Et ayme fortune prospere: Aux pays de bleds, force grains, Et aux vignobles force vins, Auec la bonne et prompte vente. Car autrement de peu se vante Qui n'a argent. On ne vit pas De faire en vn iour trois repas. L'homme a bien besoin d'autre chese Que l'argent donne, et se repose, Ou peu reposer qui en a. Qui n'en a maintenant, rien n'a Qu'en mendiant, ou empruntant, Qui n'est pas pour estre contant, Ne pour estre bien à son aise. Car les marchans (ne leur desplaise) Ne sont gueres bons aumosniers, Et ne prestent pas volontiers.

Celuy qui se peut passer d'eux Peut dire qu'il est bien heureux, Viuant petitement du sien, Se gouvernant selon son bien, Comme ie fais à mon possible : Dont bien me prend. Car impossible ll me seroit de supporter De voir mes meubles transporter Par vn Sergent, à la requeste D'vn creancier rude et moleste: Tels que la plus part du iourd'huy Sont, dont ie porte grand ennuy Pour les pauures debteurs, qu'on met Prisonniers, et ne leur permet On sortir, que par cession De biens, à leur confusion. Mais il yaut mieux quitter son bien Que tousiours trainer son lien, Et viure en prison miserable. Sans espoir d'aucun secourable.

Or ne me seruent ces propes Sinon de rompre mon repos Puis que ie n'y puis donner ordre. C'est assez qu'on ne me peut mordre, Et que ie fais à mon pouvoir Plaisir du mien, sans recevoir De plusieurs quelque recompense, Ie n'en dy pas ce que i'en pense, I'espere pour le moins que Dieu M'en sçaura gré en temps et lieu.

Mais puis que ie suis de loisir
Ie me veux donner du plaisir
A discourir tout à par moy
S'vn laboureur vaut mieux que moy,
Qui suis aussi bon Vigneron,
Que ie suis vn bon biberon,
Encor que ie ne sois yurogne,
Comme le mot tourné tesmoigne,
Selon qu'on a subtilisé,
Dont ie me sens scandalisé.
Et voudrois scauoir en quel liure
Se trouue, qu'vn Vigneron yure
Soit suffisant pour donner nom
D'yurogne, à l'autre vigneron,

Souz couleur que les lettres d'vn Rapportent les deux en commun. Aussi me desplaist qu'on appelle Vn vigneron, vne jauelle, Puisque nous taillons son serment. Et dit-on ordinairement. Mettons au feu vn vigneron, N'y a-il pas grande raison? Tels petits discours sans tesmoings Feront mon chemin durer moins, Et diray ce que ie voudray. Ioinct qu'en cela ie m'apprendray A mieux parler en compagnie Des gens de bien, que Dieu benie, Où ie me trouue quelques fois Peu parlant, et à basse voix, Recognoissant ma qualité Entre les gens d'authorité : Auec lesquels ie ne doy pas Contester de quelque grand cas.

Mais premier qu'entrer plus auant Ie mettray va poinct au deuant Qui sera commun à nous deux, Puis que comparer ie nous veux C'est que les vignerons plus riches, Voire les plus gros, et plus riches Ne sont pas ceux qui (courbez) taillent, Ou en autres façons trauaillent Aux vignes ou d'eux ou d'autruy. Tels qu'on les estime au jourd'huy. Comme aussi le sont ils de vrav. Mais sans crainte ie soustiendray Que ce sont les gros de la ville : Quoy qu'il semble chose inciuille De les appeller vignerons Pour estre trop secs biberons, Et plus sobres en leurs repas Que les vignerons ne sont pas : Auec or qu'ils sont trop debiles, Au froid, et au chaud inutiles Pour n'y pas estre accoustumez, Mais en leurs maisons consumez.

Tels sont aussi les laboureurs. Non pas ceux desqueis les sueurs Lauent le corps et le visage: Peinans apres leur labourage. Car il faut que l'on me confesse Que ceux de l'Eglise, et Noblesse, Ceux de la Iustice, et Marchants Possessent tes vignes et champs. Du moins il en reste si peu Pour nous autres: voire st peu Que la plus part de nous ne sout Que closiers, qui les vignes font Pour autruy : ou bien contimetals " : " Qui non sans grande poine et fratz Trauailtent pour gaigner leur vie 🗆 🗀 En quelque bonne metatric Des susdita: miltoure) idont souneilt: 1" neronalis and it a regiment d

Ils ne rapportent que du vent, Estans chargez d'vne moison Plus grosse qu'il n'est de raison.

Si m'esbahy-ie veu la peine Que la vigne auec elle ameine Pour tant de fraix en ses façons, Est à d'autres qu'aux vignerons. Aduocats, Procureurs, Marchans Les bonnes vignes vont cherchans. Les Prestres, et Religieux

Mesmes, en sont bien curieux. Chacun veut estre vigneron Pour boire (comme il dit) du bon. Qui me fait dire nouueau cas Ou'au nombre de nos aduocats (Ayans moyen) vn seul se trouue Qui le faict des autres n'approuue Touchant les vignes, pour le soin (Dit-il) dont elles ont besoin: Et qu'il a moyen de choisir Du vin tout fait à son plaisir Soit à la ville, soit aux champs . Ce peu qu'il luy faut tous les ans. Les autres louent bien son faict, Et disent qu'il a tres-bien faict De donner ses vignes à rente Raisonnable, qui le contente, Moyennant quⁱon le paye bien Soit en argent, ou seit en vin : Et que les vignerons deuroient Auoir les vignes, qu'ils feroient Mieux, et plus seurement pour eux Que pour autruy. Mais pas vn d'eux N'ensuit sa maniere de faire, Quoy qu'ils disent assez leur plaire. De moy, ie ne suis pas fasché Oue le vin soit à bon marché. Ie me contente, Dieu mercy, Et me puis vanter iusqu'icy Oue ie ne vend pas mon bon vin Pour en acheter de moyen Pour moy, comme l'en scay qui font, Tant chiches et auares sont.

Mais comme peu de nous se trownent Qui de lear meilleur vin s'abrenuent, Aussi tous laboureurs n'ent pas Du meilleur pain à leurs repas. Et quoy qu'ils ayent bien moyen, Si sont-ils chiches de leur bien. Telle est la mode du païs; Dont plusieurs gens sont esbahis, Et font bien se mocquans de nous, Voire suis de l'aduis d'eux tous. !' Celuv ne doit planter la vigne: Qui d'en boive se rend: indighé : Et qui seme le bon froment. En peut manger honnesteinent. " On Kacassen sownelpt preschet Mais chacum settréture empesoné! ···

o del presient pres volcettes o

Que chacun donc face à sa mode, La mienne me semble commode

Mais ie me ry qu'en ceste ville Cinq cens vous diront, voire mille Qu'en tout Aucerre n'est meilleur Vin, que se trouuera le leur. Chacun loue tousiours le sien. I'en dys possible autant du mien. Mais plusieurs de ces grands vanteurs En cela se trouuent menteurs. Vin se boit. Et ne doit on croire Ouel il est, si ce n'est au boire: Et neantmoins les Corratiers D'en abuser sont coustumiers. Et par argent , ou par faueur Preferent le pire au meilleur. Ceste pratique est dé tout temps Dont plusieurs sont tres-mal contens, Et ne peut-on à tel desordre Que difficilement mettre ordre: Non plus qu'au taux qu'on fait des

Des pauures vignerons maneuures, Souz couleur qu'vn mois ou deux l'an Ils gaignent vn peu. Mort d'Adam Noz Messieurs gaignent tous testiours Bien plus sans peme, et ont tousiours Quelque present de venaison Qu'on leur apporte en leur maison. Ils ne voudroient pas pour gaigner Dix escuz, demy four peiner Apres la vigne: et veulent bien Que les pauures soufrent la faim Auec leurs femmes et en fans A leur besogne par les champs En yuer, n'ayans, d'ordinaire

Que six ou sept sols pour salaire. Ce n'est pas pour auoir du bois, Du pain, du vin, du lard, des pois, Du sel, de l'huile, des soliers, Rt ce que des autres mestiers Ils sont tous contrains acheter, Bien souuent à leur gré trop cher, Pour entretenir leur famille Soit aux champs, ou parmy la ville.

Il me souuient à ce propos De l'heure de nostre repos Qu'on nous a voulu retrancher Quelque fois, et nous empescher De dormir l'Esté. Mais on n'a (1) Encor rien gaigné en cela. Surquoy ie veux faire le conte Du Tintamarre. Thibaut Comte De Blois recent vne requeste De ses Bourgeois assez moleste Aux vignerons de son païs, Dont ils furent bien esbahis, Bien peu y eussent fait demeure C'estoit pour leur oster cette heure Ou'ils aucient, comme nous auons. Que font ces pauures vignerons? Ils firent telle remonstrance Au Comte, qu'il out patience, Et en personne voulut voir Quelle raison pouuoient auoir Les vignerons pour maintenir La coustume d'ainsi dormir... Voyant ces pauures labeureurs De trauail fondus en sueurs A my iour, et dés-ja recraz, Et qui sembleient n'en pouueir plus: Il eut pitié d'eux, et voulut

(1) Vers l'année 1836, une contestation s'était élevée entre les bourgeois et les vignerons d'Auxerre. Ceux-ci désireux de perpétuer l'usage qui s'était établi durant la guerre contre les Anglais, de cessait l'ouvrage sitôt que sonnait l'office de None, c'est-à-dire vers quatre ou cinq heures du soir en été, quittaient à cette heure les vignes des bourgeois et s'en allaient achever la journée dans leurs propres héritages. Il ne fallut pas moins qu'une ordonnance royale en date de 1392 pour renverser temporairement les prétentions des vignerous. Plus tard, dans le milieu du xvº siècle, le différent surgit de nouveau : Les vignerons dérobaient au travail quatre heures dans les grands jours pour la sieste et le repos. Le parlement intervint directement et confirma l'arrêt qu'il avait rendu en 4393, par suite de l'opposition à l'ordonnance royale formée devant lui; cet arrêt en joignait aux vignerons de ne quitter le travail avant le coucher du soleil, qu'autant de temps qu'il en faudrait pour venir de la vigne chez eux. Il paraît ressortir des paroles du Bon Vignerop que l'exécution de l'arrêt du Parlement ne fut pas de longue durée. Toda in

Oue ceste coustume lieu eust. Et se reposeroient vne heure. Sans faire plus longue demeure. Les Bourgeois lors pour recompense Requeroient qu'il fist ordonnance Que le soir ils trauailleroient Iusqu'à sept heures, qui seroient (La derniere heure estant sonnée) Le terme et fin de leur iournée. Ausquels le Comte, homme de bien, Respondit qu'il n'en feroit rien. Il faut que la raison commande (Dist- il ie le veux et commande, Ils iront leur train ordinaire. Ne sera-il pas temps de boire Ouand ils seront lassez du iour. Chacun en son lieu de retour ? Et dormir, pour le lendemain Se resueiller de bon matin. Et retourner à leur labeur?

O que c'estoit vn bon Seigneur.
Vrayment telles gens sont bien dignes
Qu'on leur façonne bien leurs vignes.
Depuis, les plus pres de l'orloge
Pour aduertir de la desloge
Ceux de loin, tintans marre a marre
Ont fait ce qu'on dit Tintamarre,
Qui ne nous est pas necessaire,
Parquoy aussi ie m'en veux taire.
Mais ie dy que Messieurs d'Aucerre
S'ils ne font en cela la guerre
A leurs vignerons, ils leur font
Autrement, et meilleurs ne sont
Que n'estoient lors Messieurs de Blois,
Qui eust consenty à leurs loix.

O que si ces pauures gens la Pouuoient donner ordre à cela Qu'ils le feroient bien volontiers. Ces Messieurs rabattroient vn tiers De ce qu'ils gaignent. Mais ils sont Messieurs et luges, et se font Leur taxe eux-mesmes à plaisir: Et non contens prennent loisir De taxer le labeur d'autruy C'est grand pitié que du iourd'huy : Car ceux qui trauaillent le plus, Sont les moins nourris et vestus. Et reçoiueut moins de salaire. On le voit, c'est vn ordinaire Voyla les propos de ces gens, Qui sentent bien leurs mal-contens.

Si ne deuons-nous pas penser,
Voire deuens tous confesser
Que le labeur spiritue!
Est plus cher que le corporel.
Messieurs ont employé leur temps,
Et les moyens de leurs parens
A l'estude dés leur leunesse
Pour auoir doctrine et sagesse

Suffisante, pour cy-apres
Juger le peuple: et voir de pres
S'il se commet quelque desordre
Pour promptement y donner ordre
Auec bon conseil et raison,
Selon qu'est leur commission.
Qui plus est, puisqu'on vend l'office,
Ils ne doiuent pas la Iustice
Gratis, et peuuent receuoir
Ce que nous leur pouuons deuoir,
Quoy que d'eux-mesmes ils se taxent.
Et n'est pas à nous (quoy qu'ils facent)
De les reformer, mais à ceux
Oui sont souuerains dessus eux.

Si ne l'endureront-ils pas Ou il aduiendra quelque cas Au corps ou biens de ces Messieurs, I'en ay ouy parler plusieurs Qui sont resolus de mourir Plus tost que d'vn tel taux souffrir. Dés-ja aucuns de ces follastres, Et en leurs sens opiniastres Ont fait tort aux vignes de ceux Oui se formalisent contre eux. En quoy sans doute ils ont mal faict, Et n'aduoüeray iamais tel faict. Ie leur dy bien, donnez-vous garde, Et que pas vn ne se hazarde A ce danger. La vie y pend. Fol est qui vn tel conseil prend. Gardez le heurt de la Iustice. Le danger est d'vn nœud collice Au col de quelqu'vn qu'on prendra. Qu'on prendra? Voire qu'on pendra. Le faisant sauter à demy. Se garde qui a bel amy. Mieux vaut pendre au col de sa femme La baisant, qui n'est mal ne blasme, Mais plus tost signe d'amitié, Que d'estre estranglé sans pitié.

Nous sommes subjects à police, Et faut obeyr à Iustice, Quoy que bien souuent elle soit (Ce nous semble contraire au droict. Il vaut mieux presenter requeste Pous vous faire vne taxe honneste Selon le temps et la saison, Et vous contenter de raison. On ne me scauroit faire croire Que raison ne se doiue faire. Comme ie croy qu'on la fera Bien tost, et que chacun aura Vne taxe si raisonnable, Que mesme le plus miserable, Trauaillant, aura le moyen De viure auec son petit train, Chacun selon sa qualité, Et qu'il aura bien merité. Ce taux faict, soit entretenu.

Et que l'infracteur soit tenu Par corps de reparer sa faute. L'entreprise est vn peu bien haute Contre quelques mutins. Mais quoy? Quand on parle de par le Roy Auec raison, tousiours lustice Domte la folie et malice. C'est oportet qui vient en place, Et faut que la chose se face. Le Roy les Inges authorise, Et sur tous leur donne maistrise Pour tout conduire et gouuerner Selon qu'il leur plaist ordonner, Vsans d'equité et raison : Laissant à leur discretion Beaucoup de choses qu'il n'entend, Pour rendre son peuple content. Brief, ce n'est pas comme à Sainct [

[Cire, Obi'ai bien souuent ouy dire Que les Petis mangeoient les gros. Il faut rire de tels propos. Car ces Petis, lors qu'ils viuoient, Les plus riches du lieu estoient, Et commandoient à tous les autres, Qui à leur esgard) estoient pauures, Voyla comment ce mot s'entend. Si autrement, mal on le prend. C'est vn equiuoque pour rire. Et sçait-on bien que ce Sainct Cire N'est pas Aucerre, et moins Paris, Et ne vaut pas demy Sainct Pris.

le n'ay que faire de cela. Car ie ne vay ne çà, ne là Qu'à ma besogne, Dieu mercy, Qui m'en a gardé iusqu'icy. Mais selon que le suis paisible, l'ayme la paix à mon possible, Et hay tant querelle et discord, Que ie suis comme demy mort En emotion populaire. Cela iamais ne me peut plaire Pour quelque cause qu'il aduint. Jamais bien ne profit n'en vint. Dieu veille qu'on n'en parle plus, Et qu'on réforme les abus Le plus doucement qu'on pourra: Ou à la rigueur qu'on verra Necessaire pour tous estats, Selon que requerra le cas. Les Bolangers font petit pain, Les Tauerniers brouillent leur vin Les Bouchers vendent tant leur chair Qu'va pauure n'y ose toucher. l'en nommerois d'autres assez, Mais il suffit des trois passez. Caron ne voit homme qui soit Qui face du tout ce qu'il doit : Et recognoissons assez comme

Le meilleur de nous n'est qu'vn homme. Dieu nous veille à tous pardonner. Mais veux ie tousiours sermoner De ce faict? Ie croy qu'il est temps De retourner où ie pretens, D'où ce beau taux m'a faict partir, Et d'où ie ne pouuois sortir. Doncques pour reprendre mon train En continuant mon chemin le dy racontant les valeurs Des vignerons et laboureurs, Que i'ay entendu des scauans Que plusieurs Romains trauaillans Par les champs aux vignes et terres Prins pour aller mener leurs guerres Sont retournez victorieux. Des ennemis: Et bien ioyeux Aimans le champestre mesnage. Retournoient à leur labourage. Et combien aux troubles derniers Auons-nous veu de tels guerriers, Oui ont quitté charruë et serpe Pour prendre l'espée et l'escharpe, Ne me chaut de quelle couleur, Et ne sçay qui fut le meilleur Des deux partis Fors que le Roy L'a emporté, prenant la foy De la saincte Eg!ise Romaine, Oui le maintient en son Domaine, On dit que sans ceta la France Seroit encor en grand' souffrance. Et n'est-ce pas bien grand honneur Au vigneron et laboureur Estant endurcy à la peine Qu'il peut deuenir Capitaine? Mais i'estime bien plus la paix, Dieu nous y maintienne à iamais, Et que chacun son estat face. Dieu nous en face à tous la grace.

Encor suis-ie faché d'vn poinct Duquel ie ne me tairay point. Car nos crieurs de vin font faute Crians par la ville à voix haute, II est friant et amoureux Dieu garde les gentils laboureurs. Allez-y tous, ie vous en prie, Car il est bon, ie vous affie. Ne desplaise à nos peres vieux. Ils diroient ce me semble) mieux. Allez-y tous. Car il est bon : Dieu gard le gentil vigneron. Il est icy question de vin, Non du laboureur pour le pain: Encores qu'il soit necessaire Pour manger, et le vin pour boire. Le vin, dy-ie, qui fait aller, Et les quasi muets parler: Non l'eau, qui ne vaut qu'en la souppe Ou quand on disne ou quand on souppe, Et n'en boy qu'au bout d'vn cousteau, Tant ie la crain dans mon boyau, Si ce n'est aux chaleurs d'Esté Estant de soif trop molesté. Car alors l'eauë de Montardoin (Comme on dit) vaut du petit vin. I'en boy donc alors sculement, Et n'en boy iamais autrement. Ie la laisse boire à ma femme si elle veut insqu'à la larme.

Si n'est-il que du vin en somme,
Dont ie me rapporte à tout homme
Car or n'en boit que tant qu'on veut
Et doit-on vouloir ce qu'on peut.
C'est pourquoy ie diray ce mot,
(Et me deust-on appeler sut).
C'est que ie ne sçay que l'on pense
Quand on donne de la despense
Aux bons vignerons, qui façonnent
Les vignes, qui le bon vin dennent.
Du moins quand le vin n'est pas cher
Cela les doit un peu facher.

Il est tout certain que le pain Est plus requis que n'est le vin, Duquel les feinmes et enfans. Et plusieurs autres pauures gens Se peuuent aisément passer Et sans vin leur vie passer Auec de l'eauë. Mais ceux qui sont Nourris an bon vin, et qui ont Moyen d'en auoir, boirent peinte D'vn gasteau ou michon, sans crainte De leur naturel efforcé. Ie ne me suis iamais forcé D'auoir fait vn des jeuné tel. C'est de plusieurs le naturel. Si n'en fay-ie pas ordinaire, Mais cela se fait, et peut faire. Le bon via sent le reuery. Et rend ioyeux le cœur marry. Aussi auec tous ie consens ... Oue le bon vin fait le bon sens, Et le bon sens l'entendement. Cela se dit communément, Qui s'entend moderement pris: Sinon, il trouble les esprits,... Dont sont tesmoins les bons yurognes, Oui en font tres-mal leurs besognes. Dieu l'a donné pour en vser Mais non pas pour en abuser. Ainsi que font plusieurs mutins, Pauures beliatres, et coquins Qui quand il est en abondance (Jay veu cela: en ma presence) Respandent sur les Seps le Vin Qu'on leur a donné le matin Pour en:enuoyer acheter. Da meilleur. Qui leur couste cher Peu apres, quand il n'en est point

Ou si peu, qu'ils n'en beuuent point Du tout, et remplissent leur pance D'eauë, ou bien petite despence. Lors leur dy-ie me mocquant d'eux. N'estes vous pas bien malheureux Et ne vous deuroit on pas pendre D'ainsi le bien de Dieu respandre. Duquel quelque iour vous aurez Bien grand besoin si vous l'auiez. Ne vous faut-il pas contenter De ce qui vous peut sustanter. Et receuant plus de salaire Que tout ce que vous pouuez faire? Mais quoy, ie parlois aux oisons Qui n'entendoient pas mes raisons. Et n'auois d'eux pour recompense Oue mespris de ma remonstrance : Non plus que i'attend de ceux-cy Qui les secondent aujourd'h uy. Tels sacs a vin trop me desplaisent, Qui, qu'à leurs semblables, ne plaisent: Et croy qu'vn yurogne et gourmand Offensent Dieu egalement.

Les laboureurs n'attendent moins Vendanges à cause des vins, Que les vignerons les moissons Pour fournir de bled leurs maisons. Et quoy que les moissons plus durent Que les vendanges, si endurent Plus de peine les vignerons, Que les laboureurs en moissons, Qui ne sont de si grand' coustange Qu'est d'ordinaire la vendange. Mais si faut-il bien que l'on prenne En gré et les fraiz et la peine. Qui seme en peine et pleurs, moissonne En ioye et profit que Dieu donne. Car il benist nostre labeur. Gens de bien sont tousiours en heur. On ne moissonne pas deux fois, On ne vendange qu'yne fois Qui doit fourpir toute l'année Vne maison bien ordonnée, Et qui recognoist Dieu antheur De tous biens, et dispensateur D'iceux selon sa volonté. Ioincte à sa l'ustice et Bonté, Car chacun n'est pas tousiours riche. Dieu quelques fois se monstre chiche Enuers les bons, et liberal De ses biens à vn qui vit mal, Pour voir de l'vn la patience, Et de l'autre la penitence, Recognoissant en temps et lieu La grace qu'il reçoit de Dieu. Et nous sert icy de beaucoup Pour les deux l'exemple de Iob, Or comme le bled au grenier,

Aussi peut le vin au cellier

Se perdre, gaster, et dechoir, Si souuent on ne les va voir, Et si le maistre n'y prend garde II se perd beaucoup par mesgarde. Yn mesnager n'est point sans soin, S'il a peu, ou heaucoup de bien, II le conserue à son posible: El croy (comme il est bien credible) Que conseruer l'acquis, n'est moins Qu'acquerir yn grand tas de biens, Et en faire folle despence.

le le dy comme ie Je pense. Le laboureur, s'il a affaire Qui le presse, et soit necessaire De vendre de son bled, il peut En vendre quand et tant qu'il veut Au marché : où son argent est Es mains de l'acheteur tout prest. Car là, prester est deffendu. On paye content bled vendu. Autant en fait le vigneron, Se presentant l'occasion. Car il peut vendre un muid ou deux De vin, s'il est necessiteux : Sinon, il le vend tout ensemble. C'est lorsque le bon homme assemble Vn tas d'or ou d'argent, qu'il met En son couffre, ou en son buffet : Puis peu à peu il le desploye, Et à ses affaires l'employe. S'il doit, s'acquitte bien et beau, Et fait ses vignes de nouueau , Qu'il progne, s'il faut des prouins, Qu'il fume, ou terre pour le moins Continuant de main en main Iusques à coupper le raisin. Carauoir des vignes que sert, Oui les veut laisser en desert? Qui n'en a point, n'a point de vin, Aussi il ne luy couste rien En façons. Mais vn tel doit boire De l'eauë, qui m'est toute contraire, S'il n'a argent pour acheter Le vin aucunefois bien cher. Or la vigne est de telle sorte, Que quelque peu qu'elle rapporte Si fournit-elle ses façons Si on croit aux bons vignerons, Qui disent de trois ans en trois Que le maid de vin en vaut trois : Comme on dit que le mois d'Aoust Nous donne le vin, ou nous l'ost': Et qu'on ne sçait que vaut le vin, Si on ne void d'Aoust la fin. C'est pourquoy plusieurs gens en gardent, Et à perte ou gain se hazardent. L'abondance fait le bas pris Du vin, qui est presqu'en mespris: La paucité le rend si cher,

Qu'vn marchand n'y ose toucher.
Et c'est lors que nous le vendons
A peu pres ce que nous voulons.
Mais pour dire ce que i'en pense,
Si n'est-il qu'auoir abondance,
Quoy qu'il tarde, bon vin se vend,
Rt en fait-on de bon argent.
Aussi qu'il faut que la personne
Prenne en gré tout ce que Dieu donne,
Soit peu soit beaucoup, hien ou mal,
Perte ou gain, repos ou trauail.

Or si nous ressemblions les Anges
Nous n'aurions besoin de vendanges,
Ne de moissons. Mais tous les hommes
Tels, et autres que nous ne sommes,
Deuons manger pour viure icy,
Et pour manger prendre soucy
Et trauailler. Qui ne trauaille
Ne merite pas qu'on luy baille
A manger. Bien heureux ceux sont
Qui viuent des œuures qu'ils font.

Somme le pain nourrit les corps, Le vin les rend ioyeux et forts, Si on en vse auec raison : Autrement il sert de poison Aux yurognes, qui mal en vsent, Et qui des biens de Dieu abusent.

Pour ces raisons i'estime egaux En tous deux les biens et les maux. Car tous deux tant que le iour dure Soit en chaleur, soit en froidure Trauaillent aux champs, et le soir Quand tout se veut couurir de noir, . Ils retournent en leur maison Affamez comme de raison, Ayans disné petitement. Alors leurs femmes promptement Mettent la nappe, et de pain dur Tout leur potage, et de vin pur Le pot bien rinsé vont emplir. De là voyans leur pot boüillir Tirent la chair, et du brouet Trempent le pain. Puis à souhait (Les mains nettes, et Dieu prié Qui ne doit pas estre oblié) Soupent ioyeusement ensemble Auec leur famille, qui semble Faire feu de toutes ses dents Tant ils sont tous prompts et ardents Au mestier de la disnerie, Et semble que chacun d'eux rie.

Peu apres, trauaillez qu'ils sont, En leur lict reposer s'en vont, Pour de nouueau le lendemain Se reueiller de bon matin, Et retourner à la hesogne: De laquelle chacun d'eux sogne. Carchacun d'eux, bon mesnager, N'a que faire de messager

Pour l'aduertire son affaire. Et rien ne luy peut tant desplaire Que le beau temps mal employé: Et semble qu'il soit desuoyé De son bon esprit, quand il faut Ou'il chome, pour quelque deffaut De sa part, ayant mal pourueu A son cas, ou n'ayant preueu Ce qu'il deuoit preuoir, à fin De conduire à heureuse fin L'entreprise par luy bastie, Qu'il voit à neant conuertie. Neantmoins ils sont si modestes Qu'ils choment Dimanches et festes Commandées, et font deuoir De seruir Dieu à leur pouuoir, Le priant que tous leurs labeurs Profitent à eux et aux leurs.

Lors aussi voyent leurs enfans S'ils ont esté bien diligens A l'escolle. Car vn bon pere Fera plus tost moins bonne chere Que ses enfans ne sçachent lire, Et, du moins, quelque peu escrire, Pour apres les mettre à mestier, Et les garder de mendier, Ou bien s'ils sont necessiteux. Ils les font vignerons comme eux: Mais s'ils ont assez de moven De pousser leurs enfans à bien, I'entend aux estats et honneurs Pour les voir vn jour grands Seigneurs. Du moins Aduocats, Conseillers, Iuges, ou entre les premiers Du pays, ils n'espargnent pas Ny leurs escuz, ny leurs ducats Pour pousser leur ambition Au but de leur intention. Combien en voit-on de bas lieu Placez maintenant au milieu Des familles plus honorables Pour s'estre rendus fauorables Par leur bonne grace et sçauoir? On le peut ailleurs qu'icy voir.

D'autre part on en voit assez,
Lesquels, leurs peres trespassez
En grands biens et authorité,
Deuiennent en mendicité,
Du moins si pauures, qu'ils ne font
Que viuoter de ce qu'ils ont.
Ainsi dit on que va le monde,
Où l'vn descend, et l'autre monte.
Dieu fait de nous comme vn potier
Fait de sa terre en son mestier.
Ie le supplie pour les miens
Que s'ils n'ont beaucoup de moyens,
Du moins il leur face cet heur
Qu'ils puissent viure auec honneur
Trauaillans comme moy, sans faire

Tort à autruy : mais au contraire Plaisir à tous, et recognoistre Dieu sur tous vray Seigneur et maistre. Ouelques fois aussi il aduient Que le mauuais temps les detient En leurs maisons, et n'ont moyen De faire ce qu'ils voudroient bien Aux champs. C'est lors que l'homme sage Prend de pres garde à son mesnage Particulier. Fait ce qu'il peut (Car on ne fait pas ce qu'on veut) En sa maison. Mesme visite Son Procureur, et sollicite Ses proces, si proces il a, Car on dit, qui terre a, guerre a. Combien que procez soit la source De nos pertes et maux. Et pource N'en deuons-nous auoir moins peur Entre autres nous gens de labeur. Que de la guerre, ou de la peste, Ou de la famine moleste (Dont Dieu nous gard') et peut-on dire Procez de quatre maux le pire. Heureux est qui s'en peut passer: Malheureux qui y voit passer Son aage, soit en demandant A bon droict, ou en deffendant, Ie scay bien à quoy m'en tenir. Et m'en doy assez souuenir. Ie deurois auoir cent escus Que ie n'ay pas, et sont perdus En deux procez, que i'ai gaignez Neantmoins. Plaideurs sont damnez A mon aduis, ou ie puis croire Qu'ils font icy leur purgatoire. Ce prieur qui tant en auoit, Et qui passer ne s'en pounoit, Auoit bien l'ame de trauers. Ainsi va le monde peruers. Ne plaide donc qui ne voudra. Qui plaide, il faut passer par là, Il faut que la douleur se passe, Quoy qu'elle soit longue, et nous lasse. Pleignons-nous tant que nous voudrons, Meilleur marché nous n'en aurons : Et nous faut boire ce malheur Quoy qu'il nous face mal au cœur

Si faut-il que Iustice ait lieu, Et est vn tres-grand don de Dieu, Quand elle est bien administrée. I estime heureuse la contrée Qui la reçoit pour gouuerner Le peuple, et sur luy dominer. Car elle entretient tout en paix, Rendant aux bons et aux mauuais Ce qu'il leur faut. Sçauoir aux bons N'abusans des graces et dons Receuz de Dieu, honneur et gloire: Et aux mauuais pour leur salaire

Digne de leurs faicts vicieux Punition deuant les yeux De tout le peuple pour exemple, Si Dieu, qui du Ciel tout contemple Ne differe de les punir

Pour les damner à l'aduenir.

Quand aux procez, si elle est bonne Elle en deliure la personne En deux on trois mois, pour le plus. Et n'est-ce pas vn grand abus Qu'vn procez peut durer trente ans, Tant les Procureurs sont meschans? l'entend des brouillons chicaneurs Qui fauorisent les plaideurs. Dont ils s'excusent toutefois, Allegans coustumes et loix, Et ordonnances qu'il faut suiure. Bac, bac, tout ce propos m'enyure. Mieux vaut quitter vne partie De son bon droict à sa partie, Qu'intenter procez qui soit tel, Soit en Ciuil ou Criminel. Car ie ne sçay lequel des deux On pourroit choisir pour le mieux.

0 qu'heureuses sont les parties De bons Procureurs assorties. Elles ne plaident pas long-temps. Car tels Procureurs sont contens Qu'elles s'accordent, et moyennent Eux-mesmes l'accord qu'elles tiennent. Ou s'ils ne peuuent, elles sont D'accord par sentence qu'ils ont En peu de temps. I'en cognois bien. Mais ie ne puis dire combien Il y en a. Bien puis-ie dire Que la plus grand' part est la pire, Non en lustice seulement, Mais en tous estats vrayement.

Chacun dit, il faut que ie viue De mon estat, quoy qu'il arriue, Et tire à ce diable d'argent, Craignant de mourir indigent. On dit qu'il n'est que d'en auoir. On dit vray. Mais on doit vouloir Estre riche à bien juste titre. Ou bien tost on deuient belistre. Car on nous presche assez souuent Que bien mal acquis n'est que vent, Et que le second heritier En est le possesseur dernier.

Quoy plus? les laboureurs, et nous Trauaillons sans cesse pour tous. Et neantmoins Dieu sçait comment Nous sommes traictez rudement. Chacun nous traicte à la rigueur, Et auroit volontiers le cœur De nostre ventre: et ne sçay comme Entre nous il y a vn homme Qui (faché des maux qu'on luy faict)

Face volontiers ce qu'il faict. Outre les tailles, et gabelles Qui sont plus que iamais cruelles. Ie sens tres-bien à quoy i'en suis Tant chargé, que plus le n'en puis. Vray est que nous auons la paix En France, et par tout ailleurs : mais Le Roy prend sur le peuple tant Qu'il en est pauure, et mal content : Et faudra que la vigne endure Faute d'argent, si ce temps dure, Ou le Roy faire la fera, Mais ie croy bien que non fera. Dieu le veille bien inspirer, A tout par raison moderer. Ce que i'en dy et rien n'est qu'vn, Mais quoy ? c'est vn dire commun.

C'est donc le bon Dieu qui nous donne La force et la volonté bonne, Et veut nos maux continuer Pour apres en bien les muer. Comme aussi ceux sont plus heureux Qui trauaillent, que ne sont ceux Qui ne faisans rien, font grand'chere. Ie l'ay ouy prescher en chaire Assez souuent. Et le croy bien.

Si est-ce qu'ils ne feront rien, Nos Messieurs, car ils ont de quoy 🛊 Tenir table d'vn petit Roy Des biens qu'ils ont Dieu scait comment Acquis tellement quellement, Et en iouyssent à leur aise, Peu aumosniers, ne leur desplaise. Dont ils rendront quelque iour conte A leur confusion et honte Quand le grand iugement viendra, auquel chacun conte rendra De son faict deuant le grand Iuge. Où auront-ils alors refuge, Ces gros milours, ces ventres gras, Ou ces maigres, qui n'ont les bras Et mains que pour serrer argent Sans aumosner à l'indigent?

Qu'ils ne m'alleguent pas le terme Des bons compagnons, que le terme Vaut l'argent. Ce terme (i'en tremble) Est plus proche qu'il ne leur semble. Car nous n'auons point de demain, Que nous puissions dire certain. A quoy plusieurs ne pensent pas, Du moins ils n'en font pas grand cas.

Si y deuons-nous bien penser, Et nous bien garder d'offenser Dieu, et nostre prochain aussi. C'est d'vn bon Chrestien le soucy, Qui se doit tousiours tenir prest D'aller à Dieu, quand il luy plaist L'appeller par mort, messagere A obeyr prompte et legere.

Mais que me sert tout ce langage ? Ie n'en diray pas d'auantage, C'est trop dit pour vn vigneron, Qui ne scay rien que du sermon Qu'il entend souuent des Prescheurs, Oui en parlent comme Docteurs. Taire vaut mieux, que mal parler. Laissons la riuiere couler. Chacun respondra de sa faute, La basse maison n'est pas haute, Les petits sont subjects aux grands, Qui les rendent obeyssans Aux lois qu'ils font pour la police. Partant ne faut entrer en lice Contre eux, quoy qu'il soit tout certain Que nous leur fournissons le pain Et le vin, moyennant la grace De Dieu, qui veut qu'ainsi se face.

Or suis-ie au bout de mon chemin. Il est temps que ie face fin A mon propos. le voy ma femme Qui m'attend à mon buis au terme. l'entend à l'heure accoustumée. Si ne voy-ie poin de fumée Sortir du haut de ma maison, Mal à propos pour la saison. Car c'est signe que mon foyer N'est guere chaud pour le loyer De ma si penible iournée. Mais la petite cheminée Des rotisseurs ne manque point. Parquoy reuenant à mon poinct, Puis que i'ay resolu de boire Vn coup d'auantage, il faut croire Que ie le feray, quoy qu'il couste, Au gré possible de mon hoste, Ou hostesse, que ie ne mente, Qui n'en sera pas mal contente. Car elle est d'accord auec moy, Qu'ayant moyennement de quoy (Comme i'ay) s'ıl m'en prend enuie, Ie meine plus ioyeuse vie, Auec mes pareils quelques fois, Qui n'aduient pas deux fois le mois. Et lors que l'incommodité Du temps, cause l'oysineté. Nous iouons à la courte boulle : Et mangeons quelques fois la poulle, Ou quelque autre chose aux despens De deux ou trois pauures perdans, Desquels ie suis l'vn quelques fois Selon qu'est mal conduit le bois.

Ie diray bien que tous les ans l'ay tous mes amys et parens Deux ou trois fois, et les festoye Petitement, mais auec loye, De bon pain, bon vin, et viande Telle que la saison demande. Ie ne dy rien de venaison.

Elle est pour les chasseurs, ou ceux Oui ont meilleur moyen chez eux D'en auoir d'achat ou present, Que ie n'ay pas pour le present. Ils me rendent bien la pareille Et ne s'en font tirer l'oreille. Les laboureurs n'en font pas moins I'entend ceux qui ont les moyens. I'en cognois quelques-vns honnestes Qui font bonne chere les festes, Et qui (comme moy) ont cet heur De frequenter les gens d'honneur, Soit pour leur labourage faire, Ou pour quelque autre vrgent affaire. On scait assez que Mardy gras N'est pas trois fois l'an, ne sont pas Les Roys, Sainct Martin, ne la feste De ma parroisse, si tost preste A festover. Ces iours-là sont Iours de ioye, qui boire font Plus que ne permet l'ordinaire. Mais c'est la maniere de faire. Mon simple ordinaire n'est plus Qu'vn banquet de mets superflus. Il ne faut manger que pour viure: Brutal est l'homme qui s'enyure. Et tant moins est le corps chargé D'auoir par trop beu et mangé,

Tant mieux se porte nostre esprit,

Gresse en vn Chrestien, ne vaut rien: En vn-porc, on s'en trouue bien.

Mais l'homme replet et trop gras,

Comme les Docteurs ont escrit,

Qu'on dict estre vraye science.

De peu de trauail se sent las.

Il sue, et se met hors d'alaine,

Remply de nuisibles vapeurs,

Et est peu sans douleur et peine,

Qui causent mauuaises humeurs

Au corps, et le rendent mal sain.

Et le croy par experience

On n'en voit point en ma maison

Comme i'ay sceu du Medecin. Mais on voit tousiours l'homme maigre Plus sain, plus gay, dispos, allaigre: Prompt à faire tout ce qu'on veut, Et fait souuent plus qu'il ne peut, Pour ne dire plus qu'il ne doit, Ou encor plus qu'il ne deuroit. Mais quoy? l'homme soit maigre ou gras, Ieune ou vieil, doit passer le pas Quand il plaist à Dieu enuoyer La mort, qu'on ne peut desuoyer. Ie ne souppe point de seul pain, Et ay tousiours quelque lopin De lard, de bœuf, ou de mouton, Ou de veau selon la saison: Ou quelque chose de meilleur Qui n'est pas de trop grand! valeur.

Car nous sçauons bien que le coust Fait souuent oublier le goust: Et chacun se doit gouverner Selon qu'il a, ou peut gaigner. Qui n'a argent que d'vn goujon, Ne doit acheter vn saumou.

Ainsi me gouuerne ma femme
En mesnagere, dont ie l'ayme.
Elle ne me fit oncq' marry,
Aussi luy suis-ie bon mary.
C'est vn enfer où est discord
En mariage. C'est la mort
De l'vn ou de l'autre, ou des deux.
Gens paisibles sont bien heureux..
Mais tous hommes cet heur n'ont pas
De suiure et marcher en nos pas.

l'en loue Dieu, et remercie, Et continuer ie le prie.

Si donc quelques fois nous faisons Bonne chere, et le temps passons, Nos vignes n'en valent pas pis, Et n'en portons pas l'habit gris, Encor que ie ne le mesprise.

Encor que ie ne le mesprise.
Or me voycy-ie en ma franchise.
Bon soir nous doint Dieu. Ca Nicole,
Si tu veux bien que ie t'accolle
Fay moy soupper ioyeusement.
Car i'en ay faict vn grand serment.
Nos vignes sont faictes, et belles.
Ne sont-ce pas bonnes nouuelles?
Sus, enfans, resiouyssez-vous,
Et benissez Dieu auec nous.

ODORANNE, DE SENS,

ÉCRIVAIN ET ARTISTE DU COMMENCEMENT DU XI[®] SIÈCLE.

On se fait difficilement une juste idée de l'état de misère, d'ignorance et en quelque sorte d'abrutissement où était tombée la France vers la fin du xe siècle, quand fut définitivement retranchée du trône la race dégénérée de Charlemagne. La faiblesse de Louis-le-Débonnaire et les sanglantes dissensions survenues après lui entre ses fils avaient préparé ce triste résultat. Pour s'attacher les services et le dévouement de ses chefs de guerre, Charles-le-Chauve avait démembré ses états en leur en abandonnant les principales provinces, d'abord en bénéfice viager. puis à titre héréditaire. Ceux-ci, suivant son exemple, avaient divisé entre leurs lieutenants, sous condition de service militaire, les villes et les baronnies, subdivisées bientôt, selon le même système, par ces chess secondaires. De là était né le régime féodal, avec l'antagonisme envahisseur d'une multitude de petits souverains, indépendants entre eux et ennemis les uns des autres; un état de guerre permanent; le triomphe de la force brutale partout établi et une oppression impitoyable de la population asservie, avec des exactions et des dévastations qui avaient fini par éteindre presque complètement les lumières et'le goût des arts que le génie de Charlemagne avait tenté de ranimer.

Dès la fin du ixe siècle, la descendance d'un habile aventurier, issu de race saxonne au dire de plusieurs chroniques, que Charles-le-Chauve avait chargé de la garde des marches de l'Anjou et qui tenait de la vigueur de son bras les noms de Robert-le-Fort, avait tenté d'exclure la râce abâtardie du grand empereur, en se faisant élire au trône dans la personne d'Eudes et dans celle de Robert Ier, son frère. La rivalité jalouse des autres grands vassaux avait d'abord fait avorter ces ambitieuses tentatives et l'on avait vu successivement deux restaurations de

la dynastie légitime, au profit de Charles-le-Simple et de Louis d'Outre-Mer. Alors la politique des descendants de Robert-le-Fort avait changé de tactique. Ils avaient affecté de paraître les protecteurs de la race dont ils convoitaient la succession, et grossissant sans cesse leur puissance, ils s'étaient fait livrer, après le comté de Paris, le duché de France et enfin les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine, lorsque la race carlovingienne étant, par son impuissance et son incapacité, devenue l'objet d'un mépris universel, la dignité royale tomba, comme un fruit mûr, entre les mains de Hugues-Capet. Mais il n'avait pas fallu moins d'un siècle entier de guerres, de dépopulation et de ruines pour arriver à ce résultat.

Cependant les querelles acharnées qui, pendant cette période, avaient sans cesse divisé les grands vassaux, et les luttes particulières, qu'à leur exemple engageaient jusqu'aux simples châtelains pour agrandir leurs territoires, avaient laissé le champ libre aux invasions des pirates Scandinaves et des hordes Hunniques en qui vivaient les traditions d'Attila. Depuis la mort de Charles-le-Chauve, il ne s'était pas passé dix ans sans que l'on vit reparaître au cœur de la France, tantôt des armées de Bulgares et de Hongrois, tantôt des bandes de Normands, affamés de pillage, de meurtre et d'incendie. Rien ne résistait à ces torrents formidables. Les villes étaient prises et brûlées, les églises et les abbayes où se trouvaient concentrées presque toutes les richesses du pays saccagées et détruites, les populations massacrées, emmenées en esclavage ou chassées par la terreur au fond des forêts. Au milieu de ces désastres, les barons ne songeaient qu'à grossir leurs trésors avec lesquels ils s'enfermaient dans leurs forteresses et à accroître le ressort de leur domination. Quand ils se furent partagés tous les domaines royaux, ils portèrent envie à l'opulence des établissements ecclésiastiques, et des abbaves, des évêchés mêmes leur furent livrés ou furent envahis par eux. d'abord à titre de bénéfices militaires, puis à titre de fiefs.

Hugues-le-Grand, duc de France, était surnommé l'abbé, parce qu'il possédait les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-de-Tours, qu'il tenait du duc Robert, son père. Rainard-le-Vieux, comte de Sens, tenait l'abbaye de Sainte-Colombe, qu'avant lui avaient eue les ducs de

Bourgogne depuis Richard-le-Justicier, et il y joignait celles de Sainte Marie de Joigny et de Saint-Pierre de Ferrières. Les ducs de Bourgogne étaient à la même époque abbés de Saint-Germain d'Auxerre, et l'on vit en 971 l'évêché de cette ville entre les mains d'un des bâtards du duc Hugues-le-Grand, Héribert, qui n'est célèbre que par ses prodigalités dilapidatrices et ses. grandes chasses dans les forêts de la Puisaie, où il y fit bâtir pour ses plaisirs princiers les châteaux de Toucy et de Saint-Fargeau. Au moins celui-là n'avilissait pas autrement la religion. Mais l'on voyait à la même époque sur le siége archiépiscopal de Sens un parent du comte Rainard-le-Vieux, du nom d'Archembald, qui vendait les domaines ecclésiastiques et jusqu'aux églises et aux ornements sacrés, qui expulsait les moines pour s'emparer des abbayes et s'y installait avec des femmes de mauvaise vie (1), et quand les pauvres cénobites refusaient de quitter ces vénérables demeures, les attaquait et les tuait comme le gibier des bois, ainsi qu'on le vit à Saint-Pierre-le-Vif, où à la suite d'une orgie nocturne îl en tua douze sur quinze et laissa les trois autres dans un si triste état qu'ils moururent dans le cours de l'année. La contagion de tels exemples gagnant de proche en proche, voici selon un pieux et savant Bénédictin, dom Rivet (2), à quel degré de corruption en était arrivée l'Eglise, qui jusque là avait offert un dernier asile aux mœurs, aux lettres et aux arts, contre la barbarie qui menaçait la société d'une complète dissolution:

« Comme les laïcs, les ecclésiastiques portaient les armes et » allaient à la guerre. On exerçait les fonctions de clerc sans en » porter l'habit ni la tonsure et souvent sans avoir ni science » ni capacité. Les chanoines et quelquefois les moines quittaient » leurs monastères pour passer à d'autres où l'on vivait sans » règle.... La simonie avait gagné partout et le concubinage des » clercs était tout public et avait passé en coutume. Les béné- » fices étaient devenus héréditaires dans les familles, les enfants » succédaient aux pères. Quelquefois on vendait les évêchés du » vivant des évêques ; d'autres fois les seigneurs les léguaient à » leurs femmes par testament. Des évêques le faisaient eux-

⁽¹⁾ Cum meretricibus. Clarius, chronique de saint Pierre-le-Vif. (2) Histoire littéraire de la France, t. 7, p. 5.

» mêmes et marizient leurs enfants en donnant à leurs filles

» pour dots les terres de leurs évêchés et quelquefois leurs bé-

» néfices mêmes. »

Au sein d'un tel désordre, l'étude avait fini par être tournée en dérision, et l'ignorance étendait partout ses ténèbres. Les bibliothèques, les tableaux, les objets d'art, avaient été en grande partie brûlés dans les invasions. Ceux qui avaient échappé à ces ravages disparaissaient de jour en jour par l'indifférence et l'incurie de leurs possesseurs. Les livres étaient devenus d'une telle rareté que, quand le goût en revint, une comtesse d'Anjou paya, selon une charte citée par Mabillon (4), un recueil d'homélies deux cents brebis, trois muids de grain et un certain nombre de peaux de martres.

Cependant, par l'effet de ces guerres et de ces dévastations permanentes, la population agricole étant considérablement diminuée et ses travaux sans cesse découragés et suspendus, la production alimentaire décroissait dans une telle proportion, que le sol ne donnait plus de quoi nourrir ses habitants. D'horribles famines décimaient périodiquement les peuples. On n'écrivait plus guère alors et il ne nous reste que de bien courtes chroniques de ce temps de désolation. Mais dans ces brèves et rares relations on trouve encore d'affreux détails sur les extrémités auxquelles les souffrances de la faim réduisaient les hommes.

Un moine de Saint-Germain d'Auxerre (2) décrit ainsi les horreurs dont il fut témoin :

« On vit les hommes, après avoir dévoré les bêtes et les oi-» seaux, se jeter sur les nourritures les plus rebutantes et les

- » plus funestes. Les uns, pour éviter la mort, avaient recours
- » aux racines des forêts et aux herbes des rivières.... D'autres,
- » et j'ai horreur de le dire, furent poussés par une faim féroce
- » à dévorer de la chair humaine, ce dont on n'avait vu que de
- » bien rares exemples autrefois. Sur les chemins, les plus forts
- » égorgeaient les plus faibles, les coupaient en morceaux qu'ils
- » mettaient sur le feu pour les manger. D'autres, qui fuvaient
- » de pays en pays pour éviter cette famine, demandaient sur le
- » soir l'hospitalité à la porte de quelque chaumière; mais ceux

⁽¹⁾ Annales benedict., l. 61, nº 6.

⁽²⁾ Glaber Rodulfus, i. 4, chap. 4.

- » qui les avaient accueillis les assassinaient pendant la nuit
- » pour en faire leur nourriture. Souvent on séduisait les enfants
- » en leur offrant un œuf ou une pomme, on les entraînait dans » des lieux écartés et on les tuait pour les dévorer. Dans plu-
 - » sieurs endroits les corps morts furent déterrés dans les cime-

 - » tières pour les manger. Et, comme si l'usage de la chair hu-
 - » maine était déjà devenu légitime, on vit un homme en apporter
 - » sur le marché de Tournus pour la vendre. »

Il semblait aussi vers la fin de ce siècle que le ciel, en déchaînant sur la terre les fléaux des intempéries, voulût punir ses habitants de leurs crimes. On voyait parfois des pluies continuelles inonder les vallées pendant des années entières, et parfois d'inexorables sécheresses tarir complètement les eaux des étangs et le lit des rivières. Le cours des saisons semblait interverti. Dans l'année 993, il y eut une grande gelée le sept du mois de juillet. Des tremblements de terre et l'apparition de plusieurs comètes venaient aussi presque chaque année épouvanter les hommes qui les regardaient comme les présages d'une prochaine destruction.

Tant d'afflictions firent croire à l'accomplissement de la prédiction du vingtième chapitre de l'Apocalypse, où il est dit que Satan sera lâché après mille ans. La peur de la fin du monde se répandit universellement aux approches de l'an mil, et pendant dix ans encore après on attendait chaque jour la réalisation de ce grand cataclysme.

L'excès du mal amena enfin une réaction salutaire. Parmi les rejetons des grandes familles que l'on vouait à l'église pour en accaparer les dignités et les bénéfices, il s'en trouva qui, se détachant de la corruption du siècle, employèrent l'autorité de leur nom et l'influence de leur crédit à rendre à la religion sa pureté, au clergé sa discipline, et qui, en régénérant les institutions monastiques, seul débris qui, bien que dénaturé aussi par la dissolution universelle, eut encore conservé quelque respect auprès des faibles et des puissants, des opprimés et des oppresseurs, entreprirent cette grande et difficile tâche de remettre en honneur le travail, l'étude, la paix, les mœurs et la sainteté.

Un jeune seigneur de la grande maison des comtes de Provence, que sa famille avait voulu doter d'un archevêché, Mayol de Forcalquier, devenu depuis si célèbre sous le nom de Saint-Mayeul,

avait préféré se faire moine à Cluny et en était devenu abbé pour réformer cette illustre abbaye où, après cinquante ans de fondation, le relâchement universel avait déjà pénétré. Sous sa parole que fécondait l'inspiration divine, les moines redevinrent à la fois d'austères cénobites, de laborieux cultivateurs, d'infatigables copieurs de manuscrits. Il porta ensuite la même réforme dans une multitude d'autres monastères, d'où sortaient de pieux essaims de pionniers en froc, qui allaient dessécher les marais, défricher les terres, encourager par leurs prédications et par leur exemple les serfs abattus et les laboureurs découragés, pendant que d'autres, réunissant les livres échappés aux ravages des guerres, les transcrivaient pour les propager au loin et ouvraient des écoles pour y répandre la semence de l'instruction et de la vertu.

Les abbayes et les prieurés redevenaient ainsi, selon leur destination primitive, à la fois, des asiles pour les âmes pieuses fatiguées de la turbulence désordonnée de cette société, des gites sûrs pour les voyageurs, les marchands et les pèlerins. des hospices pour les malades, des abris pour les populations d'alentour, quand elles se voyaient menacées par les incursions des hommes d'armes, des dépôts pour la conservation et le développement de la science, des écoles pour l'enfance et la jeunesse, et enfin des fermes-modèles pour l'exemple des cultivateurs. Mais, pour que le travail renaissant pût fructifier, il lui fallait la sécurité et une garantie contre les agressions dévastatrices des seigneurs qui regardaient la guerre comme leur droit et le brigandage comme leur patrimoine. De grands et sages évêques réunirent alors de toutes parts des conciles, pour rétablir la paix et l'imposer aux hommes de toutes conditions. Les seigneurs laïcs étaient convoqués en grande pompe aussi bien que les abbés et les prélats, et l'on y portait les reliques des saints pour frapper plus efficacement l'esprit des peuples. La paix était malheureusement incompatible avec l'anarchie féodale. Mais, après bien des années d'efforts, on parvint enfin à obtenir, sous le nom de Trève de Dieu, que les combats, les meurtres, les incendies et les pillages seraient suspendus du mercredi soir jusqu'au lundi matin, outre les jours de fêtes, l'Avent et le Carême. On avait ainsi fait la part du feu. Mais au moins, pendant quatre jours de la semaine, on était à peu près assuré

de n'être tué, pillé ou incendié que par les voleurs de grands chemins, qui, à la vérité, ne manquaient nulle part.

Cette grande halte de la barbarie, ce premier retour vers la civilisation sont personnifiés dans l'histoire de Sens par les deux vénérables et imposantes figures de l'archevêque Sewin et de l'abbé Rainard.

La ville de Sens avait échappé aux ravages des invasions qui avaient détruit tant de villes dans les trois derniers siècles. Les armées arabes, hongroises, bulgares, normandes avaient inutilement assiégé ses fortes murailles, derrière lesquelles s'abritait une puissante et nombreuse population. Son importance est attestée, dans l'histoire si obscure des villes de cette époque, par la part considérable que prirent ses archevêques aux grands événements du pays.

C'est l'archevêque Ebbon qui le premier, dès avant la victoire de Charles Martel, avait fait reculer, en 632, le flot redoutable de l'invasion arabe.

C'est l'archevêque Wenilon qui avait sacré le roi Charles-le-Chauve, et qui, plus tard, vers l'an 858, était à la tête de cette ligue puissante des barons et des prélats qui fondaient le régime féodal, en contraignant ce prince à confirmer les démembrements qu'il avait faits de la puissance souveraine, au profit des chefs de guerre et des évêques qui avaient assuré le succès de ses armes contre les autres enfants de Louis-le-Débonnaire.

L'archevêque Walter avait sacré trois des rois élus par l'assemblée des barons et prélats du royaume, savoir : Eudes, Robert I et Raoul.

Guillaume, son successeur, avait été chercher en Angleterre le jeune Louis d'Outre-Mer pour le replacer sur le trône d'où son père Charles-le-Simple avait été renversé treize ans au paravant.

Dès l'année 876, Anségise avait reçu du pape le titre de primat des Gaules et de Germanie, et ce titre était conféré de nouveau vers l'an 980 à Sewin, qui, plus tard, seul des évêques de France, osant refuser le serment à Hugues-Capet qu'il regardait comme un usurpateur, ne cédait que devant les injonctions formelles du saint-siège, et qui peu après soutenait avec énergie, contre toutes les violences du roi, les droits d'Arnoul, archevêque de Reims, que Hugues-Capet avait dépossédé parce qu'il était issu du sang carlovingien. L'inébranlable archevêque

de Sens, aidé de l'appui du pape, parvenait, après plusieurs années de lutte, à rétablir Arnoul sur son siége, en en faisant descendre le savant et illustre Gerbert que le roi y avait fait induement élire, et qui peu d'années après montait au trône papal sous le nom de Sylvestre II.

Cet intrépide Sewin était de race saxonne et de la famille des comtes héréditaires du Sénonais. Quand le comte de Paris, Eudes, fils de Robert-le-Fort, s'était fait élire roi des Français, le puissant duc de Bourgogne, Richard-le-Justicier, n'avait consenti à cette élévation qu'en exigeant, à titre de dédommagement, les deux comtés d'Auxerre et de Sens, qu'il garda toute sa vie en les faisant gouverner par des vicomtes, et qui, après la mort du roi Raoul son fils, passèrent avec une partie de la Bourgogne au duc de France, Hugues-le-Grand. Ce dernier, pour récompenser les services d'un de ses plus habiles chevaliers, fils du dernier vicomte de Sens, et appelé Rainard, qui est connu dans l'histoire sous le nom de Rainard-le-Vieux, lui avait donné en fief le riche comté du Sénonais, qu'il garda près de cinquante ans et que possédèrent après lui son fils et son petit-fils (4).

Le comte Rainard, pour asseoir librement sa domination à Sens où, de tradition immémoriale, l'action municipale appartenait aux archevêgues, avait d'abord livré le siège archiépiscopal à son parent Archembald, dont nous avons rappelé plus haut les excès et les dilapidations. Après la mort de ce dernier. il n'avait pu empêcher l'élection d'un digne prêtre appelé Anastase, mais il avait toujours réussi, à tenir sous sa dépendance ce prélat dont l'énergie n'égalait pas la piété. Quand Anastase mourut, le clergé et les citovens pour se donner, contre les exactions du comte, un protecteur dont ils connaissaient la vigueur et l'intégrité, jetèrent les yeux sur l'archidiacre Sewin qui était le propre neveu du comte Rainard. Le vieux comte s'opposa de tous ses efforts à cette élection, et lorsque, bravant ses défenses, Sewin se fut fait sacrer à Auxerre, Rainard lui refusa l'entrée de Sens et ne céda qu'après un an de résistance et d'excommunication. Le nouvel archevêque réalisa toutes les espérances que l'on avait fondées sur sa nomination. Il protégea les opprimés, soulagea

⁽¹⁾ Le nom que lui donnent les Contemporains est Rainard-le-Petit-Vieux, Rainardus vetulus. Voir la chronique de Clarius et le travail que nous avons donné dans l'Annuaire de l'Yonne de 1841 sur les comtes de Sens.

les souffrances du pauvre peuple, rebâtit les églises, repeupla les abbayes et, autant que le permettaient les malheurs du temps, ramena l'ordre et la discipline dans son diocèse.

Il y avait dans le bourg de Saint-Savinien situé à l'est des murs de la ville un monastère célèbre par son ancienneté, l'étendue de ses possessions et l'éclat de son origine. Il avait été fondé vers l'an 520 par la reine Théodechilde ou Theudechide, fille de Théodoric, roi des Francs Austrasiens et l'un des fils de Clovis (1). Cette princesse, dont le poëte Fortunat a célébré la piété et les vertus charitables, avait elle-même fait construire l'église et le clostre dédiés à Saint-Pierre et y avait choisi sa sépulture. Elle l'avait enrichi de plusieurs domaines dans le diocèse et de la confiscation des vastes possessions d'un puissant seigneur de l'Auvergne, appelé le comte Bassol, qui, ayant tenté de défendre l'indépendance de ses montagnes contre l'invasion des Francs Austrasiens, avait payé de sa liberté et de ses biens cette tentative malheureuse et n'avait conservé la vie qu'à la condition de se faire moine dans la nouvelle abbaye, que l'on appelait déjà Saint-Pierre-du-Bourg, Sanctus Petrus vici, devenu depuis par corruption Saint-Pierre-le-Vif.

La vieille basilique de la reine Théodechilde était le monument religieux le plus vénéré de la contrée. C'est là que jusqu'au onzième siècle les archevêques et les comtes recevaient la sépulture. Mais la royale abbave avait eu aussi ses jours d'épreuves et de désastres. Les Hongrois l'avaient pillée et brûlée dans la grande invasion de 937. Elle venait d'être reconstruite, lorsau'elle fut donnée en bénéfice à un personnage du nom de Notranne, quelque chef de guerre, sans doute, qui possédait déjà trois autres abbayes dans le diocèse. Ce nouvel abbé se mit à vendre les domaines, les églises et les ornements et du produit de ses dilapidations acheta, selon les chroniques de St-Pierre-le-Vif écrites au siècle suivant par Clarius, l'évêché de Nevers. Les moines, réduits à un dénuement absolu, erraient à l'aventure et n'avaient plus, pour subsister, que les secours de la charité. L'impie Archembald, qui était venu ensuite, avait complété l'œuvre de destruction, en faisant du vénérable clostre le chenil de ses

⁽¹⁾ Annal. Benedict., l. 6.

⁽²⁾ Chronique d'Odoranne et de Clarius.

chiens de chasse et de ses faucons et en massacrant ceux des moines qui persistaient à y chercher un refuge. Après la mort de ce forcené, le bon prélat Anastase avait eu l'intention de rendre le saint lieu à sa destination première, d'y rappeler les moines et de racheter leurs domaines. Mais le temps et les moyens lui avaient manqué. Il était réservé à Sewin d'accomplir cette œuvre sainte. Il réunit ce qui restait des moines dispersés par la tempête et leur donna des biens en échange de ceux qu'ils avaient perdus. Et, comme l'existence errante qu'ils avaient menée pendant plusieurs années leur avait fait perdre les traditions du travail et de la prière, il appela des religieux de Saint-Benoît-sur-Loire et de Cluny, pour rétablir par leur exemple la discipline oubliée, et, afin de cimenter avec éclat cette restauration, il choisit pour le mettre à leur tête, son propre neveu, Rainard, qu'il avait fait élever dans l'abbaye de Sainte-Colombe.

Ce nouvel abbé se voua avec une grande ardeur à relever de ses ruines le vénérable sanctuaire. Il consacra son patrimoine à reconstruire de fond en comble le cloître et toutes ses dépendances. Des colonies de moines furent envoyées par lui pour rebâtir les fermes incendiées, cultiver les domaines et y élever du bétail. Tout ce qu'on put trouver de tableaux, de statues, de manuscrits précieux, de vases et d'ornements sacrés fut acheté par lui à grands frais pour orner et enrichir l'abbaye. Enfin il institua des écoles pour former la génération nouvelle à la culture des lettres et des arts (1). Ce n'était pas la partie la plus facile de la tâche qu'il avait entreprise. Le savoir était alors aussi rare que dédaigné, et les lumières de la science étaient presque partout en France si complètement éteintes, que, quand le grand Gerbert avait voulu étudier les mathématiques, il avait dû sortir du royaume et aller jusqu'à Cordoue chercher cet enseignement chez les Arabes. Ce savant homme fut d'ailleurs, au milieu de l'ignorance de son siècle, une exception si extraordinaire, que tout pape qu'il était, ses contemporains supposaient qu'il n'avait pu acquérir un tel savoir qu'en vendant son âme au malin esprit (2).

 ⁽¹⁾ Chroniques d'Odoranne, de Clarius, de Robert de Saint-Marien, etc.
 (2) Guillaume de Malmesbury, Orderic Vital, Guillaume Godelle, Andreas et autres chroniqueurs.

L'abbé Rainard ne put donc réaliser sous ce rapport que de bien faibles résultats. Et pourtant il forma un élève dont le nom devait survivre et qui est encore aujourd'hui le principal honneur de sa mémoire.

Parmi les novices élevés dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. était un jeune homme appelé Odoranne ou Odoranne (1), d'un esprit vif et subtil et d'une merveilleuse aptitude pour l'étude et la pratique des arts. Développée avec prédilection par les lecons et les encouragements du digne abbé, cette jeune intelligence ne tarda point à s'assimiler le peu de savoir que pouvaient lui transmettre ses maîtres et le petit nombre de livres que contenait la librairie du couvent. Attiré par une disposition native vers les arts du dessin et de la sculpture, le jeune moine avait curieusement recherché par quels procédés avaient pu être exécutées ces œuvres de la sculpture antique dont il devait à cette époque exister bien des restes dans la ville de Sens, si l'on en juge par les débris que l'on en retrouve encore si souvent, et par la quantité de fragments de marbres précieux que l'on a pu dans ces derniers temps recueillir sur l'emplacement de cet énigmatique monument, que l'on a si longtemps désigné sous le nom de la Motte du Ciar. Une découverte qui fut faite alors accrut encore sa curiosité. La creusée des fondations d'une nouvelle église, que l'on voulait substituer à la vieille basilique de Saint-Etienne, mit au jour une quantité considérable de sculptures appartenant sans doute à un temple du paganisme, et que la piété naïve des fidèles prit pour de saintes effigies (2). La tradition de ce grand art était alors complètement perdue chez nos aïeux: aussi dans les restes que le moven-âge nous a légués, on ne trouve presque rien qui appartienne au xe siècle. Cependant la studieuse ardeur du jeune moine entreprit de le faire revivre. Il rechercha comment le ciseau et l'ébauchoir pouvaient évider la pierre et en faire sortir une statue, comment les métaux en fusion, entrés dans un moule creusé sur le modèle de cette statue, pourraient en reproduire et en multiplier les formes, et,

⁽¹⁾ Son nom est écrit Odorannus dans les éditions françaises de sa chronique et Odoramnus dans le manuscrit de ses œuvres qu'a publié en 1845 M. le cardinal Maï. C'est donc à tort que l'histoire littéraire de Dom. Rívet le désigne sous le nom d'Odoran.

⁽²⁾ Glader Rodulfus, l. 5, ch. 6.

après de longs essais et des études persévérantes, il parvint à exécuter plusieurs productions, dont deux surtout excitèrent une admiration dont on voit le retentissement dans quelques chroniques contemporaines (1). La première était un Christ mourant sur la croix, qui fut placé dans la basilique de Saint-Pierre. L'autre est désignée sous le nom du puits du monastère. Un religieux de Sainte-Colombe, qui, au xviie siècle, écrivait une histoire restée manuscrite de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, rapporte que, selon une tradition encore vivante de son temps, c'était le grand puits en larges pierres de taille que l'on voyait alors dans le cloître du côté du levant et qui était remarquable par sa profondeur, l'abondance et la pureté de ses eaux. On dit que c'est celui qui existe encore aujourd'hui sous le nom de puits de Sainte-Pétronille. Si la construction de ce puits devait être rapportée à Odoranne, elle prouverait qu'à son talent d'artiste il joignait l'habileté de l'ingénieur. Mais ce n'est sans doute pas la construction seule de ce puits qui était un titre de gloire pour Odoranne. Au moven-âge l'art ne dédaigna pas d'embellir la margelle et le couronnement des puits. C'est ainsi qu'une des œuvres d'art les plus précieuses que possède la ville de Dijon consiste dans un groupe de statues qu'un artiste flamand sculpta au quinzième siècle pour orner le puits du cloître des Chartreux, et qui porte encore aujourd'hui le nom de Puits des prophètes. Il y a aussi dans ce genre, près d'ici, à Châtillon-sur-Loing, sur l'emplacement de l'ancien château des Coligny, un morceau de date plus récente et incomparablement moins riche, mais encere très-remarquable. L'œuvre d'art, que citent les écrivains du temps, qu'Odoranne lui-même mentionne avec un légitime orgueil dans sa chronique et qui a disparu depuis longtemps dans une des nombreuses catastrophes qui depuis ont affligé la ville de Sens, était sans doute quelque création analogue. C'est même la plus ancienne œuvre de ce genre que relatent les annales de l'art.

Tant que vécut l'abbé Rainard, le talent du jeune statuaire fut encouragé et employé dans le monastère, que la munificence de cet illustre patron dotait sans cesse de nouvelles richesses. Mais il mourut en 1045, quand Odoranne n'avait encore que

⁽¹⁾ Guillaume Godelle et autres au t. X du Recueil des historiens de France.

trente ans, et ce fut pour le couvent une perte irréparable, qui coïncidait d'ailleurs avec de grands malheurs publics.

Depuis qu'ils avaient été cédés au duc Richard-le-Justicier. les comtés d'Auxerre et de Sens avaient toujours fait partie intégrante du duché de Bourgogne. Quand le duc Hugues-le-Grand avait donné le Sénonais au comte Rainard-le-Vieux, c'était à titre de fief relevant de son duché. Le fils et le petit-fils de ce comte avaient, après lui, possédé ce riche patrimoine, et, protégés par la puissance de leurs suzerains contre les déchirements qui avaient agité d'une manière bien plus désastreuse les autres provinces de la France centrale. Sens et Auxerre s'étaient sans doute attachées à la Bourgogne par des relations de commerce multipliées. En 1002 était mort sans enfants le duc Henri oncle du roi Robert, laissant ses états à son fils adoptif le duc Othon-Guillaume, par des dispositions que le roi refusa de reconnaître, en la revendiquant pour lui-même, en sa qualité d'héritier. Mais la Bourgogne entière, y compris les comtés d'Auxerre et de Sens, prit parti pour Othon-Guillaume (1). Le roi réclama alors le secours de son beau-frère, le duc de Normandie, et il commença, avec l'aide de ce dernier, une longue guerre marquée par plusieurs invasions successives, dans lesquelles Auxerre fut longtemps assiégé sans succès, et le territoire de Sens ravagé par de nombreuses armées, sans qu'elles osassent attaquer la ville, que rendait en effet très-redoutable la force de ses murailles et le nombre considérable de ses habitants. Après douze ans de guerre, le roi voyant que la chance des armes lui était infructueuse, recourut aux négociations pour acheter ce qu'il ne pouvait conquérir à force ouverte. Il gagna à sa cause Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, en offrant sa propre fille en mariage au fils de ce seigneur.

Quoique gendre d'Othon-Guillaume, le comte Landry abandonna les intérêts de son beau-père pour une si riche alliance, qui devait perpétuer dans sa descendance la possession de ces deux comtés. Le comte de Sens, Rainard, second du nom, provoqué probablement aussi par de riches offres, resta inflexible, et la population Sénonaise, partageait sans doute son aversion pour la domination royale, car une chronique de St-Martial de Limoges (2)

(2) Chronique de Guillaume Godelle.

⁽⁴⁾ Glaber Rodulfus et autres chroniqueurs, au t. X, du Recueil déjà cité:

raconte qu'elle se mit avec ardeur à réparer et accroître ses fortifications, pour résister aux nouvelles entreprises que le roi pourrait tenter contre elle. Un moine de Saint-Germain d'Auxerre que nous avons déjà cité (1), la représente comme fière de sa richesse et du concours nombreux d'étrangers qui affluait dans son sein, non-seulement de tous les points de la France. mais jusque du fond de l'Italie et des régions d'outre-mer, et qu'il attribue aux reliques saintes et aux splendides débris de l'art antique qui venaient d'y être découverts. Le commerce pouvait peut-être revendiquer une grande part dans les causes de cette affluence. Les marchands juifs qui étaient alors, dans tout le reste de la France, l'objet d'une persécution acharnée (2), n'avaient trouvé asile que dans la seule ville de Sens, où leur trafic et leur industrie devaient naturellement introduire un travail actif et développer une certaine prospérité. Le comte Rainard les couvrait de sa protection dont il tirait d'assez grands avantages, et il se glorifiait du titre de Roi des Juiss, que lui donnait le mécontentement ironique de ceux dont cette tolérance blessait les préjugés religieux. L'archevêque Léothéric, qui avait succédé au grand et illustre Sewin, était à la tête de ces opposants et le comte, jeune, inexpérimenté et présomptueux, loin de ménager ses susceptibilités, prenait plaisir à les braver et à les écraser de son arrogance et de ses mépris, qu'il poussait jusqu'à de scandaleuses démonstrations d'impiété (3). La politique habile du roi sut exploiter les ressentiments et l'ambition du prélat offensé. Un traité secret partagea d'avance entre eux le comté, à la condition que l'archevêque fournirait au roi les moyens de s'emparer de la ville, et quand tout fut convenu, des troupes, acheminées de nuit et dans le plus grand secret vers les murs de Sens, en trouvèrent ouvertes les portes que les partisans de l'archeveque remirent entre leurs mains. Cette surprise ne triompha pourtant pas sans une grande résistance. Les habitants, appelés aux armes par leur comte, livrèrent dans les rues une balaille désespérée. Ecrasés par des forces supérieures, après plusieurs jours de combat, on en fit un effroyable massacre

⁽¹⁾ Glaber Rodulfus, l. 3, ch. 6.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Glaber Rodulfus, loc. cit., Clarius chronique de Saint-Pierre-le-Vif sur l'année 1015. Grandes chroniques de France, etc.

et la ville, presque dépeuplée, fut livrée aux flammes qui en détruisirent plusieurs quartiers, en même temps que ceux qui restaient debout étaient dévastés par le pillage. Calamité monstrueuse, dit le moine Glaber Raoul que nous avons déjà cité, dont l'horreur dépassa la joie que pouvait causer la punition méritée d'une criminelle impiété.

A la suite d'une telle catastrophe, il fallut dire un long adieu aux arts qui depuis quelques années avaient commencé à refleurir dans le Sénonais. L'abbé Rainard, qui consacrait toute sa fortune à orner sans cesse Saint-Pierre-le-Vif de nouvelles créations, mourut alors, peut-être dans le désordre même de ce massacre ou du moins par la douleur que lui causa ce lamentable désastre, qui avait pour conséquence l'expulsion et l'abaissement de sa race. L'abbaye fut donnée à un parent du roi, appelé Ingon, qui possédait déjà plusieurs autres bénéfices, et ne vit dans celui-là qu'un accroissement de ses revenus, qu'il dépensait à Paris ou à la suite du roi. Plus d'encouragements, plus de travail même pour Odoranne, qui avait vu peut-être briser ses statues de pierre et fondre ses reliquaires d'argent par une soldatesque effrénée. Il lui fallut rentrer dans l'existence vulgaire et monotone du cloître, où quelques années plus tard nous le retrouvons, pour occuper l'activité de son esprit, se livrant avec ardeur à l'étude de la philosophie, et demandant aux écrits des maîtres et aux déductions du raisonnement la solution des problèmes ardus de l'existence et de la destinée de l'homme et de la nature même de Dieu. Les erreurs en cette matière n'étaient pas à cette époque sans de très-graves dangers. Il y avait alors à Orléans une école fameuse, dont les écarts aboutirent à une doctrine condamnée comme hérétique et pernicieuse par un concile, et que leurs auteurs expièrent en l'an 4024 par le supplice du feu, en présence du roi et de la reine (1). Pendant qu'on les menait au bûcher, la reine Constance avait, d'un coup de sa canne, crevé l'œil d'un de ces malheureux qui avait été son confesseur. C'est ainsi que la férocité de ces temps déplorables inaugurait l'ère des répressions sanglantes qui, continuée au siècle suivant par la guerre exterminatrice des Albigeois, ne devait plus s'éteindre que dans le cours du dix-huitième siècle.

⁽¹⁾ Glaber Rodulfus, ch. 5.

Les études philosophiques en furent pour longtemps discréditées et inspirèrent une défiance universelle qui rejaillit sur les vérités aussi bien que sur les erreurs. La science fut de nouveau décriée et maudite, et le travail manuel devint pour un temps dans les abbayes le seul travail en honneur. Odoranne, à qui ses talents et les prédilections de l'abbé Rainard avaient suscité bien des envieux et des ennemis, se vit lui-même l'objet d'une injuste aversion dont, dans un de ses écrits, il explique le point de départ, qu'il n'est pas inutile d'indiquer pour montrer jusqu'où s'étendait l'inintelligence grossière de ces temps. Il avait dit que la nature de Dieu était immatérielle, et que la Divinité n'avait ni bras pour agir, ni jambes pour se mouvoir. L'ignorance et l'aveuglement s'écrièrent qu'il calomniait Dieu en soutenant que c'était un tronc sans membres, et que cette détestable hérésie méritait la mort. Il écrivit plusieurs réclamations pour se justifier. L'un de ces écrits qui n'a pas été conservé portait pour titre: Mes lamentations, De lamentatione med. Un autre adressé à l'archidiaore de Sens et à un haut dignitaire de l'église d'Orléans (1) éclaire d'un curieux restet les mœurs de l'époque. On y voit percer le dédain, un peu excessif peut-être, de l'artiste et de l'homme de lettres incompris, pour les travaux si rudes et si pénibles, mais en même temps si utiles et si méritoires de ces moines laboureurs, bouviers, pâtres, qui ne s'affranchissaient sans donte pas toujours des habitudes grossières des serfs et des paysans, qu'ils régénéraient pourtant par l'exemple de leur ardeur au travail.

« Si j'errais de couvent en couvent avec des vagabonds de » moines pour me livrer aux charmes grossiers de la table » (gulæ illecebris) ou à mes plaisirs, ou si, en compagnie d'é-» pais bouviers, j'étais à remuer du soc de ma charrue, sous » les ardeurs de l'été ou les glaces de l'hiver, les glèbes des » vallées, personne ne me porterait envie et ne me dénigrerait. » Mais parce que, ne quittant pas le monastère, je me livre à » l'étude de la nature des choses, à la solution des problèmes » de la vie et à la recherche de la vérité, je subis les opprobres » et les malédictions de mes frères. Arrachant mon âme à la

⁽¹⁾ Dom Mabillon. Annalés bénédictins, l. 55, n° 4, et le *Spicilegium roma*num du cardinal Maï, t. 9.

» profondeur de ses méditations, on me provoque à réfuter leurs
 » diatribes. Mais, comme je l'ai écrit dans ma lamentation,
 » j'aime mieux me taire que de répondre à la malice de mes

» détracteurs. Et à quoi bon leur répondre, si ce n'est pour les » faire tomber, par leur coupable passion de me confondre,

» dans le poison de l'hérésie des antropomorphites. Car l'envie

» les entraîne mensongèrement à m'accuser d'avoir, parlant

» mal de Dieu, dit qu'il est privé de l'usage de ses mains ou de

» tout autre membre, et ils tombent déjà dans cette hérésie en

» attribuant à Dieu une nature matérielle. Saint Augustin n'ap-» portait-il pas à la foi catholique l'antidote de ce poison, quand

» il disait: Il ne faut rien croire d'une prétendue forme corporelle

» de Dieu. »

L'autorité des Pères de l'Eglise ne put faire accueillir la justification du pauvre moine. On refusa de le lire et de l'entendre. La malice et l'ignorance soulevèrent à tel point les passions, qu'il ne rencontrait plus que des ennemis, et que, selon une expression d'un de ses écrits (1), l'univers presque entier conspirait contre lui. On en arriva à le traiter comme un suppôt du malin esprit et un complot fut formé dans le couvent pour se défaire d'un hérétique qui ne pouvait qu'attirer sur l'abbave la malédiction du ciel. L'infortuné raconte avec humilité dans un autre de ses écrits (2) le guet-à-pens que ses péchés, dit-il, lui avaient mérité, peccatis suis promerentibus, et d'où il ne sauva sa vie que par un miracle de la bonté divine, Deo propitio vix mortem evasit. Il prit le parti de s'enfuir pour se réfugier dans une autre maison de son ordre; mais la méchanceté de ses ennemis avait pris les devants et il se vit repoussé ignominieusement de tous les monastères où il avait cru trouver un asile. Accablé d'humiliation et de misère il était tombé dans un profond désespoir, et un jour il se présenta à la porte de l'abbaye de, Saint-Denis, pour demander l'hospitalité, non comme un religieux, mais comme un étranger et un pèlerin. Mais à peine se fut-il nommé, qu'il y fut accueilli à bras ouverts et comme un frère par une admirateur de son talent et de sa science. l'abbé Guillaume, qui remercia le ciel de la faveur insigne qu'il lui faisait en lui envoyant un artiste si habile et si renommé.

(2) Chronicon Odoranni.

⁽¹⁾ Epis. ad Willeluum abbatum (Spicileg. roman., t. 9).

Un si cordial accueil avait bien vivement touché Odoranne, car plusieurs années après il écrivait à ce généreux protecteur, dans l'effusion de sa gratitude :

« Si tous mes cheveux étaient changés en autant de langues, » je ne pourrais pas encore vous exprimer suffisamment la re-» connaissance que je vous dois. »

Il demeura plusieurs années dans cette communauté où les arts et le savoir étaient en honneur, enrichissant des œuvres de son ciseau cette maison hospitalière, en même temps qu'il complétait son instruction par la lecture des manuscrits que renfermait la bibliothèque de l'abbaye.

Le bruit de ses succès et de la haute estime dont il était entouré étant venu à Sens, on eut honte enfin de l'exil d'un homme qui honorait son pays et on le rappela à Saint-Pierre-le-Vif, où il revint chargé de présents et comblé d'honneurs de tout genre par l'abbé et les religieux de Saint-Denis, qui ne l'avaient laissé partir qu'avec le plus grand regret.

Le retour d'Odoranne au berceau de son enfance ne tarda pas à être suivi d'un éclatant hommage rendu à son talent d'artiste. Il paraît même, quoique ce point reste un peu obscur dans ses écrits, que cet hommage fut l'occasion et la cause de son rappel à Sens. Sa chronique raconte ce fait avec des détails si bien empreints de la couleur du temps, que nous ne pouvons nous résoudre à en rien retrancher.

« Il arriva que pendant un temps où le roi Robert allait à » Rome, la reine Constance demeura au château de Theil avec » son fils Hugues encore enfant. Dès que cela vint à la connais-

- » sance de la reine Berthe, sa première femme, dont le divorce
- » avait été prononcé depuis longtemps pour cause de parenté, » elle se mit en route pour rejoindre le roi, espérant, qu'à l'aide
- » de certains personnages puissants, elle rentrerait en faveur
- » auprès de lui et ferait rapporter par le saint Père la sentence
- » de divorce. C'est pourquoi la reine Constance, craignant d'être
- » arrachée des bras du roi, était en proie à une indicible tristesse.
- » Une nuit, pendant que ces pensées tumultueuses l'agitaient » durant son sommeil, elle vit dans une lumière éclatante un
- » durant son sommell, elle vit dans une lumière éclatante un » personnage semblable à un ange, en habit sacerdotal, tenant
- » en main le bâton pastoral. Et, comme effrayée elle lui deman-
- » dait qui il était, il répondit qu'il était évêque et qu'il s'appe-

» lait Savinien. Et il ajouta: Constance, soyez constante, car, » par la grâce de Dieu, vous êtes délivrée d'une imminente af-» fliction. Mais elle, toujours effrayée d'une si éclatante vision, » demanda dès le matin aux clercs qui se trouvaient près d'elle » si dans cette contrée il v avait un évêque qui s'appelât Savi-» nien. Ceux-ci avouant n'en rien savoir, un d'eux nommé Théo-» doric, qui avait été moine dans le monastère de Saint-Pierre, » et qui devait plus tard devenir évêque d'Orléans, répondit : » Il y a, Madame, dans le monastère de Saint-Pierre. Savinien. » premier apôtre du Sénonais, qui fut martyrisé avec ses compagnons et arriva ainsi à la gloire du royaume céleste. Si » vous allez dévotement trouver ce saint martyr, vous connaîtrez » immédiatement si vous devez obtenir ce qu'il vous a promis. » La reine accueillant ce conseil avéc empressement, alla bien » vite à Saint-Pierre-le-Vif et, fondant en larmes devant le » corps du saint martyr, elle sentit sa confiance se raffermir et » revint dans une joyeuse assurance de son pèlerinage. Il ne » s'était pas écoulé trois jours, quand tout-à-coup au milieu de » la nuit arriva un messager du roi, annonçant son prochain retour » auprès d'elle. Et de fait, pour que la promesse du saint mar-» tyr se réalisat, le roi témoigna à sa femme plus de tendresse » que jamais et lui accorda dorénavant la libre disposition de » tous ses droits de maître et de roi. La reine, qui n'avait pas » oublié la promesse du saint, songea dès ce moment à orner » d'or et de pierres précieuses ses restes, qui jusque-là avaient » reposé au sein de la terre dans un cercueil de plomb. Elle fit » part au roi de son vœu et, avec l'aide de Dieu, elle le disposa » à tout faire pour l'accomplir. C'est alors qu'il manda auprès » de lui Odoranne, moine de ce monastère, qui était connu » par son talent dans ces sortes d'ouvrages et, d'accord avec la » reine, il lui confia l'exécution de cette œuvre de piété. »

Odoranne revint donc à Sens, rapportant l'or et les pierres précieuses que le roi et la reine lui avaient remis pour ce grand travail d'orfévrerie et il reçut dans cette ville des officiers royaux la quantité d'argent nécessaire. Il a consigné dans sa chronique quelques détails sur cette œuvre d'art. On y voit que la châsse était d'or et d'argent, ornée de pierreries et de statuettes. Il y est question aussi des procédés de son travail, et l'on apprend que, pour couler le métal dans le moule, il avait,

selon le mode encore usité aujourd'hui, placé entre le moule et le contre-moule une couche de cire dont le métal en fusion prenait la place. Mais sauf ces rares détails, c'est plutôt le récit du moine que celui de l'artiste. Il nous entretient avec une piété naïve des miracles qui signalèrent les progrès de son œuvre, au lieu de nous renseigner sur la composition de l'œuvre elle-même.

Pendant qu'elle se poursuivait, le roi l'avait fait mander à Dreax, pour se faire rendre compte de l'état du travail et lui remettre l'or nécessaire à son achèvement. Un voyage de quarante lieues était alors un difficile et périlleux voyage, si l'on en juge par ce qu'écrivait saint Odilon, sollicité vers cette époque à venir de Cluny à Paris. « Ce nous serait une pénible entreprise que » de passer en des régions étrangères et inconnues. Cela con-» vient plutôt à vos voisins qu'à nous qui vivons dans un pays » lointain. » Néanmoins notre bon moine se mit courageusement en route (1) et il nous a laissé l'Odvssée de cette pérégrination. Il s'embarque un soir au port de Sainte-Colombe pour gagner la rive gauche de l'Yonne, car le pont qui existait auparavant à Sens avait été dès longtemps coupé par mesure militaire. Une étoile qui apparaît du côté du levant et qui monte au zénith lui semble le présage miraculeux d'un heureux voyage, ce qui, au dire du savant et tant soit peu sceptique don Bouquet, qui a édité sa chronique dans la grande collection des historiens de France, prouve seulement qu'il était plus fort sur les présages que sur l'astronomie. Il monte alors joyeusement à cheval et, suivi de plusieurs serviteurs, il s'achemine à travers le Gâtinais et la Beauce. Il a gardé rancune à cette dernière contrée, à cause de ses mauvais chemins et il l'appelle la sale Beauce, squalidam Belsam. Il arrive enfin et recoit de la main de la reine une certaine quantité d'or qui lui est exactement pesée. Et quand il est revenu à Sens, on trouve un poids de sept deniers plus fort, ce qui prouve à ses yeux, non pas que les balances royales sont plus généreuses que celles de l'abbaye, mais que Dieu, renouvelant en faveur de la châsse du saint martyr les miracles anciens, a permis que l'or du roi s'accrût dans la proportion de ce chiffre mystérieux de sept, sub septiformis numero spiritûs. C'était là le courant des idées du siècle: tout était mi-

^{. (1)} Chronique d'Odoranne.

racle ou sortilége. Odpranne était soumis comme les autres à ces naïves croyances de son temps; mais pourtant avec une crédulité moins grossière que beaucoup d'autres chroniqueurs de l'époque et par exemple que celui (1) qui nous raconte gravement qu'en cette même année un jeune homme fut changé en âne par les enchantements de deux sorcières.

Ce que ne nous dit pas la modestie du bon moine, mais que nous trouvons dans d'autres chroniques de ce siècle et du siècle suivant (2), c'est que sa création nouvelle apparut comme l'œuvre la plus ingénieuse et la plus parfaite que l'on eût encore vue; que son art, son génie et son industrie excitèrent une admiration universelle et que l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif en retira de très-grands avantages. Dom Cottron, dont nous avons déjà cité l'histoire manuscrite, raconte qu'elle existait encore de son temps et il en donne une courte description. La face antérieure était toute d'or et de pierreries avec de précieuses statuettes taillées dans l'agathe, dont une représentait le roi Robert et une autre la reine Constance. Les trois autres côtés étaient d'argent et offraient en demi-relief des sujets tirés des actes et du martyr de Saint-Savinien. Le tout était encadré par des inscriptions dont cet écrivain donne le texte.

Quand cette merveilleuse châsse fut terminée, le roi vint à Sens avec une suite nombreuse d'évêques et de barons pour assister, en présence d'un concours innombrable, à la translation des reliques de Saint-Savinien. Il fut si charmé du travail d'Odoranne, qu'il eut le projet d'en faire faire le pendant pour les reliques de Saint-Potentien. Nous laissons parler encore ici le simple et naif artiste:

- « Le roi se levant de table pour aller prier, comme c'était sa « coutume, se trouvait seul dans l'église. Il arriva alors qu'O-
- « doranne y entra. Le roi l'apercevant lui fit doucement signe
- « d'approcher et lui dit : Contez-moi donc ce que fut Saint-
- « Potentien à Saint-Savinien. Le moine lui répondit humblement
- « que c'était le compagnon de ses voyages et de ses travaux,
- « son successeur dans sa dignité et son collègue dans le mar-

⁽¹⁾ Guillaume Godelle.

⁽²⁾ Guillaume Godelle. — Chronique anonyme du manuscrit de Camps, dans dom Bouquet, 10, p. 261-280, etc.

« tyre. Alors le roi se mit à gémir fortement et à se frapper de

« ses poings la poitrine de ce qu'il avait séparé ces deux corps,

« et, en promettant de les réunir l'un à l'autre, il remit au moine « trente-trois sous de pur argent, pour qu'il commençat la

« châsse de Saint-Potentien. Mais au moment où l'on allait se

« mettre à l'œuvre, il fut appelé par l'ordre de Dieu et lui

« rendit la dette de notre père Adam. »

Le renom qu'avait acquis Odoranne lui attira du dehors une multitude de commandes auxquelles il put sans doute satisfaire, car il raconte dans sa chronique qu'il consacra le fruit de ses travaux à faire un reliquaire d'or et d'argent pour les corps de Saint-Sanctien et de Sainte-Béate. L'honneur et le profit qu'en retirait l'abbaye de Saint-Pierre achevèrent sans doute de le réhabiliter aux yeux de ses frères, et il put librement, au sortir de son atelier de statuaire et d'orfevre, reprendre dans sa cellule ses études scientifiques sans être inquiété dayantage par l'ignorance ou l'envie. On voit par ses écrits qu'il avait étudié l'histoire, la théologie, le droit, la médecine et les sciences naturelles. Il savait sans doute le grec car il en cite quelques mots dans un écrit sur lequel nous aurons occasion de revenir. Il s'exercait à la poésie latine et l'on en trouve quelques pièces dans ses œuvres. La théorie et la composition musicales étaient au nombre de ses études de prédilection. Il écrivit vers cette époque deux traités sur ce sujet, l'un intitulé des tons de la musique, de tonis musicæ, adressé à son ami de cœur, dimidiæ parti animæ suæ le moine Robert de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre; l'autre portant pour titre : de la division du monochorde, de divisione monochordi, adressé aux moines de Saint-Léger de Champeaux. Ces écrits, ainsi qu'un recueil d'hymnes et de prières notées, n'ont jamais été publiés. Ils sont seulement indiqués par une courte analyse dans une publication des opuscules d'Odoranne dont nous parlerons bientôt.

Les années qui suivirent le retour d'Odoranne à Saint-Pierrele-vif furent marquées par de grandes vicissitudes et de nouveaux malheurs pour la ville de Sens. Le roi et l'archevêque Léothéric n'avaient pas conservé intacte la conquête qu'ils en avaient faite. Le comte Rainard II, avec le puissant appuid'Eude II, comte de Champagne, de Chartres et de Biois, quiconvoitait la souveraineté de ce comté interposé entre les di-

verses parties de ses états, était venu l'assiéger, et il avait fallu faire un accord, par lequel on lui en rendait la jouissance usufruitière. Quand l'archevêque vint à mourir, il y eut de grandes divisions pour le choix de son successeur. La population et le clergé voulaient élire l'archidiacre Mainard. Mais un jeune parent du comte, appelé Gelduin, gagna à prix d'argent, et par une renonciation à la propriété du comté (1) la faveur du roi. Les Sénonais, indignés d'une simonie qui consommait le sacrifice de leur nationalité distincte, refusèrent de le recevoir dans leurs murs et invoquèrent le secours du comte de Champagne (2). Le roi Henri Ier, qui venait de succéder à son père, appela ses vassaux pour vaincre cette rébellion et vint mettre le siège devant la ville. Il avait son quartier-général à son château de Maslay. Le comte d'Anjou, qui servait sous le roi, voulut prendre le sien à Saint-Pierre-le-Vif. Les moines, pour s'y opposer, sortirent processionnellement avec les reliques des saints. Mais on entra malgré leur refus et le paisible monastère fut encore une fois saccagé par cette nouvelle invasion. Il s'en suivit une collision sanglante entre les diverses troupes de cette expédition, et le roi, se rappelant la vénération que son père portait à ce saint lieu, leva le siége, mais pour le reprendre l'année suivante, où, après de nouvelles dévastations, le comte de Champagne lui livra la ville à la condition d'en partager avec lui la souveraineté. Ce n'est que vingt-un ans plus tard, et après la mort du comte Rainard, que le comté devait être complétement et définitivement réuni à la couronne, à l'exception des châtellenies de Saint-Florentin et la Ferté-Loupière et de celle de Joigny érigée alors en comté, qui restèrent au comte de Champagne pour les tenir en fief du duché de Bourgogne, comme on le voit par une reconnaissance de foi et hommage de l'an 1143, citée dans l'Art de vérifier les dates.

Pendant que ces choses se passaient, on avait voulu confier l'instruction du jeune archevêque Gelduin au clerc le plus savant

(2) Chronique de Clarius.

⁽¹⁾ Les chroniqueurs ne mentionnent pas formellement cette renonciation. Mais elle se démontre par les faits. Car, à partir de ce moment les archevêques cessent de rien prétendre à la souveraineté du comté. Ils conservent seulement les baronies de Brienon, Saint-Julien-des-Sault, Villeneuve-l'Archevêque et Nailly qui relèvent de la couronne.

du diocèse et le choix était tombé sur Odoranne. Retiré avec son son élève dans un château sur les bords de la Saône, il se livrait aux soins ingrats de cette éducation (4) qui ne devait pas lui faire grand honneur, car après dix-huit ans d'un mauvais pontificat, Gelduin devait être déposé, d'abord par une mesure concertée entre le pape et le roi, puis par la décision souveraine d'un concile (2).

Les dernières années d'Odoranne furent principalement consacrées à des travaux historiques.

Lorsque le roi Robert était venu à Sens pour la translation du corps de Saint-Savinien, il avait pris plaisir aux récits du bon moine sur la fondation de l'abbave de Saint-Pierre-le-Vif par la reine Théodechilde, et il l'exhorta à en écrire l'histoire. L'archevêque Léothéric le pressa aussi de donner-suite à ce projet qu'il réalisa, Roberto piissimo rege adhortante et domino Leotherico archiepiscopo commovente, dans un opuscule intitulé; Origo, actus et finis domnæ Theudechildis reginæ et constructio monasterii sancti Petri. Sa chronologie n'est pas irréprochable. Il commence par les fables auxquelles la chronique d'Aimoin avait donné cours sur le roi Pharamond, fils de Marcomir, issu de la race de Priam, roi des Troyens. Puis il fait de Théodechilde non la petite fille, mais la fille de Clovis. Mais il raconte la fondation de l'abbaye par cette reine. Il cite les vers que Fortunat lui a consacrés et il termine en transcrivant l'épitaphe qui se trouvait sur son tombeau avec son effigie, dans la basilique de Saint-Pierre.

Plus tard il entreprit d'écrire une chronique, pour rappeler les événements des siècles précédents et montrer « en quels temps « et par quelles personnes ce saint lieu avait été enrichi de ses « priviléges et des reliques des saints. » Cette chronique commence à l'année 675 par la mention du privilége des libertés accordées à l'abbaye par l'archevêque Emmo, et finit en 4032 par la mort de l'archevêque Léothéric. Quoiqu'elle soit assez courte, on y trouve des faits du plus haut intérêt, tant pour l'histoire générale, que pour celle de la ville et de l'église de Sens.

(1) Odoranne, de divisione Monochordi.

⁽²⁾ Chronique de Clarius. Hist. des archeveques de Sens, par Jacques Taveau, manuscrit de la bibliothèque impériale.

G'est, comme le remarque dom Cottron, dans son histoire déjà citée de l'abbaye de Saint-Pierre, la source dans laquelle ont puisé tous ceux qui depuis ont écrit sur cette partie des annales du Sénonais.

Odoranne était d'une taille très exigue. Dans un de ses écrits il compare plaisamment sa chétive et grêle personne à un petit poulet. (1). En 1045 il était âgé de soixante ans et accablé d'infirmités. Il décrit en ces termes le triste état de sa santé: humore subcutaneo tumescunt sive incrassantur pedes, capilli capitis fluunt, et venerius calor tepescit. Le prologue de son recueil qui contient ces détails, dont le dernier trait, si nous le jugions au point de vue de nos idées actuelles semblerait un peu gaillard pour un moine, se termine en ces termes: auctore et gubernatore deo hunc, licet vigente ingenio, tamen jam caligante oculo et frigente articulo librum Odoramnus penè sexagenarius exercuit monachus. Vos qui legitis orate pro eo. Le pauvre vieillard était donc affligé à la fois de la goutte et de la plique. De plus il était presque aveugle. Mais l'esprit restait net et vigoureux dans ce corps épuisé.

Il mourut en 1046, après avoir composé son épitaphe dont voici quatre vers cités par dom Cottron, qui ne sont pas un chefd'œuvre de poésie, mais qui peignent bien son humilité et sa piété envers Dieu et les saints patrons de son abbaye:

Cui miserere Deus domnus pius atque benignus

Et sanctis junge cunctipotens domine.

Petri memor famuli semper tu sis Odoranni.

Saviniane potens Odorahnum respice clemens.

Un an auparavant, en 1045, il avait eu le soin de réunir toutes ses œuvres en un même volume.

Il en donne pour raison dans son prologue le désir d'être utile encore après sa mort: Meminisse debemus, karissime, tenebrosi temporis et summo studio animadvertere futurum judicium districti judicis, et non solorum bonorum actuum exhibitione, verum etiam scriptis et dictis, proximis nostris ad bene agendum exemplum præbere. Un de ex multis quæ diversis temporibus peregi, paternitatæ vestræ pauca curavi tradere opuscula, non solum vobis utilia, verum etiam absque

⁽¹⁾ Pro pusillitate med. Epis. ad Willeluum abbatem.

scrupulo invidiæ ea legentibus, deo à quo cuncta procedunt auctore, profecturæ.

Il avait sans doute sujet de craindre que les sentiments d'envie que son génie lui avait suscités ne fussent pas encore bien éteints, car, après avoir transcrit à la suite de son prologue les titres de ses œuvres, il ajoutait : convalescens aliquantulum à diutino et gravissimo pedum incommodo Odorannus, ne forte invidorum æstu præsentia opuscula deperirent, ea in uno corpore collegit, et amore caritatis studiosis fratribus, ut in eis exercitarentur, reliquit.

Voici les titres et la substance de ces œuvres diverses :

1º Origo, actus et finis domnæ Theudechildis reginæ et constructio sancti Petri.

C'est la notice déjà citée sur la reine Théodechilde.

2º Demonstratio per annos domini quibus temporibus vel quibus personis monasterium sancti Petri præceptis regalibus, seu privilegiis episcopalibus, nec non pignoribus sanctorum dotatus sit, et quod episcopus Senonensis primatum Galliæ et Germaniæ habeat et secundus papa appellatur, et ostensio miraculorum sancti Saviniani.

C'est la chronique, qui a été publiée d'abord en extrait par Pierre Pithou, puis en entier par André Duchesne, au t. 3 de sa collection des historiæ francorum scriptores, et par dom Bouquet aux t. 9 et 10 du Recueil des historiens de France.

3° Ad Willelmum abbatem, seu caritatis laude gratiarum actio. Et de accusatoribus et accusatis, seu de falsis testibus. De conspirationibus quoque vel inscriptionibus adtitulatis. Et de reparatione sacerdotis.

C'est l'épanchement de sa reconnaissance envers l'abbé Guillaume, pour la généreuse hospitalité qu'il avait trouvée à Saint-Denis, suivi d'une dissertation très-étendue sur l'insouciance des abbés qui, livrés aux soins ambitieux du siècle, négligent les devoirs de protection envers leurs subordonnés, sur la malice des calomniateurs, et sur les poursuites et les peines que mérite le crime de calomnie d'après les autorités suivantes, 4° les décrets du pape Innocent, 2° le concile de Carthage 3° les capitulaires de Charlemagne, 4° le concile de Chalcédoine, 5°, le liv. Se de la loi romaine, 6° le concile d'Agathie, 7° les décrets du pape Sylvestre, 8° les constitutions des empereurs. Théodose, Cons-

tantius, Arcadius et Honorius, 9° le rescrit du pape Grégoire à Secundinus, 40° la lettre de l'évêque Isidore à l'évêque Massa, 41° le concile d'Ancyre. Cet écrit contient comme on le voit un véritable luxe d'érudition juridique et canonique. Et il suffirait à lui seul à réfuter cette vieille fable, que le Corpus juris romani était perdu et oublié en France au dixième siècle. La pièce se termine par ces deux vers en l'honneur de l'abbé Guillaume:

Hic monachis longos tribuos pia vota per annos,

Et maneas pastor, ne lacerentur oves.

4º Ad Erardum monachum de tribus quæstionibus.

C'est une consultation fort étendue et qui traite un peu de tout; d'abord de la médecine homéopathique, nouvelle preuve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Quod omnis medicina aut de similibus aut de contrariis fiat, ut comperi, fraternitas tua non ignorat. Puis de l'harmonie musicale, qui vit aussi des semblables et des contraires. Ensuite de la prévarication du roi Salomon, avec les autorités de Saint-Jérôme et de Saint-Ambroise; et aussi du péché originel; enfin de l'origine des âmes; si elles étaient crées avant la conception, ou à quel moment elles le sont; question ardue sur laquelle il cite le pape Saint-Grégoire, Cassiodore, Isidore, le poète Prudentius, tout en la laissant sans solution formelle; à moins que l'on ne prenne pour telle le soin qu'il met à rappeler avec des détails singuliers que, selon les physiologistes (naturalium scriptores) il faut quarante-six jours pour former le corps humain dans le sein de la mère, et que, par une coincidence dont la scholastique subtile de ce temps pouvait seule songer à faire un argument, les lettres du nom d'Adam sont en grec les initiales des noms des quatre points cardinaux, et additionnés ensemble forment le chiffre quarante-six. Idipsum et nomen Adam, qui quatuor litteris scribitur, significat. Nam αρκτω quod est septentrion ad Alpha incipit et δυσις quod est occidens a Delta incipit et avacoln quod est oriens ad Alpha incipit et μετεμβρια quod est meridies a M1 incipit, quæ sunt quatuor partes orbis, ab his quatuor litteris incipientes, que litteræ, si in computo græco considerentur, XLVI faciunt, nam alpha unum, delta quatuor, iterum alpha unum, mi quadraginta, qui simul XLVI faciunt.

5º Ad Robertum de tonis musice.

C'est un traité de la musique qui explique les tons du mono-

chorde, le caractère des modes réguliers, les différentes manières de noter un morceau, etc., etc. Il est suivi d'hymnes et de prières notées en nombre assez considérable (1)

6º De divisione monochordi, ad monachos sancti Germani Autissiodorensis qui apud sanctum Leodegarium morabantur.

C'est un second traité sur la science musicale. Il est terminé . par ces vers :

His poteris sollers signatum dicere cantum Schematibus superadscriptis sine voce magistra, Si magada chordum discrimine in monochordo. Hæc etenim repetit vocis reflexio grata

Symphoniis pariterque tonis diachismate bino.

Et suivi d'un hymne en vers à Saint-Pierre et Saint-Paul avec sa notation musicale.

7º Ad Arembertum monachum, de responsorio « aspiciens « longe » contra Amalarium, et dramatis resolutio, mysticaque Sunamitis interpretatio.

Dissertations théologiques et mystiques.

8º Electio episcopalis ab Odoranno edita.

Homélie sur le respect dû à l'élection d'un dignitaire ecclésiastique.

9º Sermo ejusdem in ordinatione episcopi vulgariter pronuntiandus.

C'est un sermon sur l'intronisation de Maynard, archidiacre de Sens, élu évêque de Troyes, qui, écrit en latin, devait être prononcé en langue vulgaire.

10° De injusticiis sacerdotum et excommunicatione episcoporum.

Consulation envoyée par Odoranne à l'archevêque Gelduin, à qui les évêques Bourguignons, convoqués par lui, refusaient d'obéir. Il cite les peines qu'ils encourent et les capitulaires de Charlemagne sur l'amende qu'ils doivent payer.

11º Exhortatis Odoranni Masciacensibus monachis ab Ingone abbate directa.

C'est une épitre, préparée pour l'abbé Ingon, aux moines

⁽¹⁾ Notice sur les musiciens sénonais, par M. Cherest. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. 6.

d'une de ses abbayes en proie à de vives dissensions. Il les exhorte à la concorde, à la paix, à l'obéissance, à la pureté des mœurs, etc.

12. Testamentum paternæ unanimitatis ab Odoranno editum.

Dissertation sur les devoirs d'obéissance et de fraternité de la vie monastique.

43º Odoranni epistola ad Ayrfreddum didascolum sanctæ Aurelianensis ecclesiæ et monasterii sancti Aviti archimandritæ, et Hugoni sanctæ matris ecclesiæ Senonensis archidiacono.

C'est le texte de sa protestation contre l'accusation d'hérésie en 1023, que nous avons citée plus haut. Mabillon l'a transcrit au 6° s. des act. de Saint-Benoit.

A la suite de ces écrits viennent :

Un hymne en prose ou canon, avec sa notation, en l'honneur de Saint-Savinien, Saint-Potentien et leurs compagnons;

Plusieurs hymnes et prières notées;

Et enfin sept épitaphes en vers :

De l'archevêque Egilon (870),

De l'archevêque Ansegise (883),

De l'archevêque Heildemann (958),

De l'archevêque Anastase (977),

De l'archevêque Sewin (995),

De l'abbé Rainard,

Et d'un comte allemand qui s'était fait moine à Saint-Pierre.

Voici, comme spécimen, l'épitaphe de l'abbé Rainard. Elle pourra donner une idée du style d'Odoranne, qui, tant dans ses vers que dans sa prose, est toujours clair, simple, précis, élégant, et plein de réminiscences et d'allusions classiques.

Gemma patrum, nec non diadema nitens monachorum,

Hoc tegitur tumulo funeris officio,
Cujus erat nomen Rainardus, mente benignus,
Dulce decus monachis extitit et famulis,
Quo melior pietate viget per sæcula nemo,
Nobilis in membris, nobilior meritis.
Vivere post mortem cui concedat sine fine
Cunctipotens Dominus semper ubique pius.
Voici maintenant quelles furent les vicissitudes du livre

dans lequel le bon moine avait inscrit son exegi monumentum, en y réunissant ses œuvres si variées, qui, sans doute, au point de vue de la science moderne, peuvent paraître bien frêles et bien défectueuses, mais qui n'attestent pas moins des études profondes et un savoir encyclopédique bien rare et bien extraordinaire pour les temps de barbarie où il vivait.

Le manuscrit original fut conservé avec plusieurs autres écrits du même auteur à Saint-Pierre-le-Vif, jusque vers l'année 1630, époque de relâchement et de désordre dans cette communauté. Il disparut alors sans qu'on sût depuis ce qu'il était devenu. Dom Cottron, que nous avons déjà cité, atteste ainsi cette perte.

Odoranni autem opus seu liber originalis in hoc sancti Petri connubio fuit asservatus usque ad annum circiter 1630, quo tempore monachorum illius ætatis incuria (novem scilicet annis priusquam induceretur reformatio) sicut et plura maximi monachi diplomata, inauspicatè amissus est.

Mais l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire en contenait une copie entière. Quand la riche bibliothèque de cette célèbre abbaye fut dilapidée en 4562 par le cardinal de Châtillon, son abbé commendataire, une partie en fut recueillie par un magistrat d'Orléans appelé Daniel et après lui elle passa pour moitié à Jacques Bongars de Strasbourg, puis alla en Allemagne, d'où, après bien des vicissitudes, elle arriva au pape par un don du duc de Bavière. L'autre moitié échut à Paul Petau, conseiller au Parlement de Paris, qui la transmit à son fils Alexandre, lequel la vendit à la reine Christine de Suède, pour être envoyée à Stockolm. Mais après son abdication, cette reine emporta ses livres à Rome et les donna en mourant au pape. Et voilà comment les manuscrits de l'abbaye de Saint-Benoit sont réunis à la bibliothèque du Vatican.

La copie d'Odoranne qui faisait partie de la bibliothèque de Petau a servi à Pierre Pithon et à André Duchesne, pour les éditions qu'ils ont successivement données de sa chronique.

Avant le départ pour Stockolm, une main inconnue avait commencé à transcrire cette copie. Mais elle s'est arrêtée après l'histoire de la reine Theodechilde, la chronique et les titres des autres opuscules. Cette copie est enfouie dans un gros recueil des statuts et de l'histoire des consuls de Montpellier qui se trouve à la bibliothèque impériale de Paris (n° 84 du supplément latin).

En *656 le cardinal Angelo Maï a publié dans le t. 9 du Spicibigium Romanum, les 1^{er}, 1. 7, 8°, 9°, 10°, 11°, 12° et 18° des opuscules de ce recueil avec une analyse des autres, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, qui écrit le nom d'Odoranne avec une ortographe différente de celle qu'on trouvait dans la copie des Petau, ce qui peut faire présumer que ce manuscrit est l'œuvre originale et autographe de l'auteur longtemps conservée à Saint-Pierre-le-Vif, et que l'on croyait perdue depuis 1736.

La bibliothèque impériale contient (sous le n° 5000 du fond latin) un manuscrit du 12° siècle intitulé Odoranni chronicon. Mais ce titre est mensonger. Il a été ajouté après coup, et l'on s'en aperçoit à la forme incorrecte des lettres, dont le vermillon a d'ailleurs déteint sur le papier intérieur de la couverture. Au lieu de l'œuvre d'Odoranne, le livre ne contient autre chose que la chronique de Saint-Pierre-le-Vif par Clarius. Mais c'est, selon toute apparence, un manuscrit original. On voit, par un nom inscrit à la première page, qu'il a appartenu à Jacques Taveau, auteur d'une histoire écrite en latin et restée manuscrite, des archevéques de Sens jusqu'au treizième siècle, qui se treuve dans la même bibliothèque.

On trouve dans le Sucultum VI des actes de saint Benefit une histoire de la translation de Saint-Savinien et de Saint-Fetentien, que dom Mabillon attribue à Odoranne. Quelqu'imposante que soit là haute autorité du savant bénédictin, nous avons peine à nous ranger à son opinion. Dom Mabillon donne deux raisons différentes à l'appui de son opinion.

« 1° Les trois derniers paragraphes de cet écrit sont copiés hittéralement de la chronique d'Odoranne et il est peu probable qu'un auteur quelconque eût commis un si effronté plagint. »

Mais, sans sortir des chroniques de Saint-Pierre-le-Vif, on voit que Clarius, au douzième siècle, a souvent copié littéralément Odoranne, et qu'au treizième siècle Geoffroy de Courlon à de même transcrit mot pour mot de longs passages de Clarius.

« 2º Odoranne annonce lui-même dans sa chronique qu'il a réuni toutes ses œuvres dans un seul recueil. Il avait denc composé d'autres écrits que sa chronique, et celui-là en est sans doute un. »

Cette raison est sans valeur aujourd'hui que en recueil des

ceuvres d'Odoranne a été retrouvé dans la bibliothèque du Vatieau et publié par le cardinal Maï. L'absence de l'histoire de la translation dans ce recueil semble même prouver avec évidence qu'elle est d'un autre auteur.

Au reste cette histoire, que Mabillon a prise dans un manuscrit de Saint-Marien d'Auxerre, se compose de deux fragments appartenant à deux ouvrages différents. Il y avait au milieu du manuscrit une lacune très-considérable que le docte bénédictin n'a pas aperçue. L'original, sur lequel avait été prise la copie qui se trouvait à Saint-Marien, existe à la bibliothèque d'Auxerre. C'est un manuscrit du 13 ou peut-être même du 12° siècle, provenant du chapitre de Sens, et qui contient au sujet de Saintsavinien quatre ouvrages différents.

Le premier est un panégyrique de Saint-Savinien dédié à Gerbert, qui a été abbé de Saint-Pierre-le-Vif, de 1046 à 1079.

Le second est intitulé: Passio sanctorum martyrum Sevimiani, Potentiani et corum soc.

Le traisième a pour titre: De vita beati Saviniani Sanonice urbi archiepiscopi, de signis, de martyrio et sepultura ejus.

Le quatrieme enfin porte cet intitulé: Exerciciumoules de gestis sancti Saviniani summi martyris.

C'est ce dernier écrit dont les trois derniers chapitres ne sont qu'une transcription littérale de la chronique d'Odoranne.

Le manuscrit édité par dom Mabillon se compose des neuf premiers chapitres du premier de ces écrits et des dix-neuf derniers chapitres du quatrième.

Odoranme ne peut être l'auteur du premier de ces écrits, dont la phraséologie emphatique ne ressemble en rien à son style si plein de netteté et de précision. D'ailleurs il était déjà presqu'aveugle en 4045, et, selon dom Cotteron, qui a lu son épitaphe sur son tombeau, il était mort vers l'an 4046, au moment de l'élection de l'abbé Gerbert.

Le second et le troisième de ces écrits sont des relations ou des légendes qui nous paraissent fort antérieures au 11° siècle. Quand Odoranne sculptait sur la châsse de Saint-Savinien les actes et le martyre de ce saint apôtre, il ne faisait sans doute que traduire en relief les récits de ces antiques légendes.

Le dernier de ces quatre écrits pourrait seul être sorti de la

plume de notre auteur. Le style n'y répugne pas et, comme on vient de le voir, les trois derniers chapitres sont copiés de sa chronique. Mais son absence dans le recueil formé par Odoranne lui-même, un an seulement avant sa mort et quand il était déjà presque entièrement privé de la vue, nous semble une objection décisive contre l'admission de cette hypothèse.

L'humble moine dont je viens d'esquisser la figure et de raconter la biographie mérite de vivre dans les souvenirs de cette contrée. Artiste éminent, à une époque où les arts étaient tombés dans le plus profond oubli, homme de science dans un temps où la science était méprisée, sculpteur, historien, poëte, musicien, jurisconsulte, théologien, naturaliste, il embrassa, dans l'ardeur de ses études, presque tout ce qui constituait alors le cercle des connaissances humaines. Déjà notre collègue, M. Chérest, en lui consacrant une place distinguée au centre de la pleïade des illustres musiciens Sénonais, dont il a fait revivre l'éclat dans un travail que l'on n'a point oublié (4), avait indiqué les principaux titres de gloire de cette grande et remarquable intelligence. Il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de la faire connaître tout entière et de signaler à la reconnaissance de la ville de Sens sa plus ancienne illustration artistique, littéraire et scientifique.

CHALLE.

⁽¹⁾ Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. 6, p. 21.

SOMMAIRE DES TRAVAUX

DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SÉANCE DU 25 AOUT.

La séance est ouverte à une heure du soir.

Sont présents :

MM. le marquis Anjorrant, Arrault, Badin d'Hurtebise, Baudoin, Bé-THERY DE LA BROSSE, BOURGOIN-DUGAS, le comte de BRESSIEUX, CARLIER, le baron Chaillou des Barres, Challe, le comte de Chastellux, le baron de Chateaubourg, Chérest, Dejust-Deserin, Febvre, Guérin-Devaux, Lacam, LALLIER, LARABIT, LE COMTE, MARTENOT, MOISET, DU PAYRAT, PRÉCY, RABÉ, RÉTIF, SALMON, SIMONNEAU et VUITRY.

M. le Préfet est introduit, et donne lecture du décret impérial fixant l'ouverture de la session des Conseils Généraux au 25 août et le terme de leurs travaux au 8 septembre.

Ce magistrat lit ensuite le décret rendu le 11 août qui nomme le bureau du Conseil Général de l'Yonne pour 1856, ainsi composé :

M. LARABIT, sénateur;

Vice-Président : M. le baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre;

M. ARRAULT, maire de Toucy.

Le Conseil se trouvant constitué, M. le Préfet déclare la session ouverte. M. le Président du Conseil prend la parole : il rappelle les efforts et les sacrifices que le Gouvernement de l'Empereur n'a cessé de faire depuis plusieurs années pour remédier à l'insuffisance des récoltes; les succès obtenus en Orient par la constance de notre vaillante armée; les bienfaits de la paix glorieuse qui vient de couronner cette guerre si justement entreprise. Il s'associe avec le Conseil Général aux acclamations universelles qui ont salué la naissance du prince qui assure l'avenir d'une dynastie. Il énumère les grands travaux publics, les améliorations importantes qui sont dus à la volonté ferme et puissante de l'Empereur, et il termine en priant ses collègues d'honorer de leur appui le dévoûment et le zèle du bureau à coopérer avec eux à tout ce qui peut être utile au département. p. 4.

M. le Président donne communication des excuses présentées par MM. de Tanlay, Protat, Foacier et Flandin, qui n'ent pu assister à la séance.

M. le Préfet donne lecture de son exposé de la situation générale du département, ainsi que de l'état et des besoins des divers services qui composent son administration. Il jette un coup-d'œil rétrospectif sur les travaux du Conseil Général depuis quatre années; il présente le résumé rapide des ressources votées pendant cette époque, l'emploi qui en a été fait, les travaux qui ont été exécutés durant cette période, et il annonce que grâce au concours prêté par le Conseil-Général, les grandes entreprises du département sont terminées, sa situation financière est nette et dégagée d'embarras, le budget a retreuvé son élasticité et il est aujourd'hui permis d'étudier sans préoccupation les nouveaux besoins à satisfaire. p. 7.

A la suite de ce rapport, M. le Préfet dépose sur le bureau ses rapports spéciaux et les dossiers à l'appui sur les questions que le Conseil devra traiter dans le cours de la présente session.

Le Conseil Général remercie M. le Préfet de ces communications et lui donne acte du dépôt.

Il est procédé à la composition des six Commissions entre lesquelles sont répartis les membres du Conseil. p. 10.

M. le Président invite les Commissions à se réunir dans leurs bureaux afin de se constituer et recevoir les dossiers qui vont être répartis par les soins de M. le Secrétaire.

La séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU 26 AOUT.

La séance est ouverte à 4 heures du soir.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau deux pétitions adressées au Conseil Général: elles sont renvoyées aux Commissions dans les attributions desquelles elles doivent rentrer. p. 12.

Le Conseil Général décide que en présence de l'analyse des procès-verbaux des conseils d'arrondissement, dressée par les soins de M. le Préfet et distribuée à chacun des membres du Conseil, il ne sera pas donné lecture des cahiers de délibérations de ces assemblées.

Le Conseil Général adoptant les conclusions de la Commission des finances, vote successivement les articles qui composent le sous-chap. XI du budget, relatif aux frais d'impressions. p. 13.

Le Conseil vote les articles du sous-chap. XII, intitulé Archives départementales. p. 15.

Il est d'avis qu'il y a lieu de procéder à la vente des papiers dont le classement aux Archives est devenu inutile. p. 16.

Vote d'un crédit de 615 fr., demandé pour l'acquisition de mobilier destiné au tribunal de Joigny. p. 16.

Vote d'une somme de 110 fr., demandé pour l'acquisition de mobilier pour le tribunal de commerce de Sens. p. 17.

Le Constit dévéral vote les contimes facultation, spéciaux 41 extraordinaires, pour l'année 1857, comme il suit :

7 centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale;

5 centimes pour le service des chemins vicinaux;

2 centimes pour l'instruction primaire ;

6 centimes pour le remboursement de l'emprunt, autorisés par la loi du 10 mars 1852;

6 centimes pour le service des routes départementales, autorisés par la loi du 8 mai 1864 ;

2 centimes pour remboursement d'emprunt affecté à l'achèvement de l'asile des aliénés, autorisés par la loi du 5 mai 1855 ;

4/10 de centime pour remboursement d'emprunt, autorisés par la lei da 10 mai 1856. p. 20.

Le Conseil Général arrête le contingent en principal et centimes additionnels pour 1857, et le répartit entre les cinq arrondissements. p. 21 et suiv.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication sur l'état d'avancement du travail concernant une nouvelle évaluation des revenus territoriaux. p. 2à.

Il approuve le compte définitif de 1854 et le compte provisoire de 1855 des fonds de secours et de non-valeurs. p. 25.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication à titre de renseignement par lui faite du compte d'emploi, pour 1855, de la portion du fonds d'abonnement affectée aux traitements des employés et gens de service de la préfecture et des sous-préfectures du département. p. 26.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication du compte des recettes et dépenses de la caisse des incendiés, pour 1855, conformément aux statuts de cette caisse. p. 28.

Le Conseil vote les articles qui composent le sous-chap. XIII du budget, intitulé dépenses diverses ordinaires. p. 30.

Il remercie M. le Préfet de sa communication relative aux frais de translation des détenus, dépenses qui seront désormais à la charge de l'État. p. 30.

Il fixe à 0,75 le taux de la journée de travail qui doit servir de base à la fixation de la contribution personnelle. p. 31.

Le Conseil décide qu'il sera accordé aux éditeurs de l'Annuaire de l'Yonne une subvention de 1,000 fr. sous les conditions précédemment imposées, p. 34.

Il porte au sous-chap. XVIII du budget une allocation de 500 fr., en faveur de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. p. 32.

Il inscrit au même sous-chapitre une subvention de 300 fr., en faveur de la Société archéologique de Sens. p. 32.

Le Conseil affecte une somme de 5,000 fr. à inscrire au sous-chap. XVIII du budget, savoir : 1,000 fr. pour l'entretien de l'église de Pontigny, et 4,000 fr. pour celui de l'église de Saint Étienne d'Auxerre, sous la condition que la ville d'Auxerre consacrera pour les travaux relatifs à Saint-Étienne pareille somme de 4,000 fr. p. 33.

Le Conseil vote la somme de 1,200 fr. pour l'entretien de deux bourses à l'école des jeunes aveugles. p. 34.

Il vote également la somme de 1,500 pour l'entretien de trois élèves à l'institution impériale des sourds-muets. p. 34.

Il accorde une subvention de 300 fr. à titre de souscription départementale pour la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray. p. 35.

Le Conseil ajourne tout vote de crédit en faveur de l'Institution des jeunes aveugles de Nancy. p. 35.

Vote d'un crédit de 300 fr. à titre de subvention extraordinaire et exceptionnelle à l'orphelinat de la paroisse de Saint-Pierre d'Auxerre. p. 36.

Inscription au budget de 1857, de la somme de 1,500 fr. pour l'entretien de 12/4 de bourse à l'École impériale des arts et métiers de Chalons. p. 38.

Le Conseil Général décide qu'un crédit de 4,886 fr. sera inscrit au budget de 1857, pour couvrir jusqu'à due concurrence les dépenses de la carte géologique de l'Yonne devant s'élever à la somme totale de 7,399 fr. 10 c. p. 41.

Il fixe à 15 fr. le prix de la grande carte géologique. p. 42.

Vote d'une somme de 500 fr. pour une bourse à l'École impériale des arts et manufactures en faveur du jeune Chenal. p. 42.

Refus de fonder une bourse à l'Institut normal agricole de Beauvais. p. 43. Le Conseil Général émet un avis favorable à l'établissement d'un marché aux comestibles devant se tenir le vendredi de chaque semaine dans la commune de Cruzy. p. 44.

Inscription au budget de 1857 d'un crédit de 1,650 fr. pour l'entretien de trois élèves sages-femmes à l'École d'accouchement de Troves.

La séance est levée à 5 heures 1/2 du soir.

SÉANCE DU 27 AOUT.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; son adoption est prononcée.

M. le Président communique au Conseil diverses demandes qui lui ont été adressées et qui sont renvoyées à la Commission chargée de leur examen.

Il dépose sur le bureau plusieurs publications dont les auteurs font hommage au Conseil. p. 46.

Le Conseil Général décide qu'un crédit de 904 fr. 21 c. sera ouvert au budget pour réparations diverses à l'hôtel de Sous-Préfecture d'Avallon, et qu'une allocation de 300 fr. sera affectée à l'entretien de cet hôtel. p. 46.

Vote d'un crédit de 300 fr. proposé pour l'entretien de l'hôtel de Sous-Préfecture de Joigny, p. 46.

Vote d'un crédit de 1,650 fr. pour appropriation de l'hôtel de Sous-Préfecture de Sens, et d'une somme de 250 fr. pour son entretien. p. 47.

Vote du crédit de 420 fr. pour réparations à l'hôtel de Sous-Préfecture de Tonnerre, et de celui de 150 fr. pour son entretien. p. 47.

Le Conseil Général émet l'avis que la foire qui se tient à Villeneuve-la-Guyard le lundi qui suit le 25 novembre, soit transportée au lundi qui suit le 26 novembre. p. 48. Il n'est pas d'avis qu'il soit créé à Villeneuve-la-Guyard une nouvelle foire qui aurait lieu le lundi de la Pentecôte. p. 48.

Le Conseil vote une somme de 7,500 fr. à titre de subvention à l'orphelinat départemental de Sens, pour l'entretien de 50 garçons et de 25 filles dans cet établissement. p. 50.

Le Conseil Général entend le rapport de la Commission des vues d'utilité publique sur un projet de réglement présenté par M. le Préfet, pour la concession de pensions de retraite aux agents et employés des services départementaux.

La discussion est ouverte sur ce rapport; plusieurs membres y prennent part. Leurs observations ent pour but d'étendre le cercle des libéralités du conseil, et d'améliorer davantage la position des agents. Le Conseil est d'avis que le projet de réglement soit approuvé, avec diverses modifications tendant à réduire la durée du mariage proposée pour l'établissement du droit à pension de la veuve, et à appliquer aux employés et agents qui ont à faire valoir d'anciens services militaires ou civils dans les administrations publiques de l'État, des dispositions analogues à celles de la loi de 1853 sur les pensions civiles. p. 58.

La séance est levée à 4 heures du soir.

SÉANCE DU 28 AOUT.

La séance est ouverte à 3 heures du soir.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une proposition déposée par un membre, à l'effet de décider la construction, à l'asile des aliénés, d'une salle de dépôt des morts avec ses annexes. Cette proposition est appuyée et renvoyée à la Commission chargée de son examen. p. 62.

Le Conseil Général entend le rapport de la Commission des finances sur le compte des recettes et des dépenses départementales pour l'exercice 1855. Il approuve ledit compte duquel il résulte un boni total de 27,097 fr. 74 à reporter au budget de 1857. p. 79.

M. le Préfet entre dans la salle après le vote du Conseil.

Le Conseil Général fixe le taux du mobilier des hôtels de Sous-Préfectures,

Total 45.000 fr.

et inscrit au budget de 1857 un crédit de 10,000 fr. qui sera employé par portions égales pour élever le mobilier de chacune des Sous-Préfectures au taux qui vient d'être fixé. p. 83.

Le Conseil Général approuve les travaux exécutés d'urgence à la prison d'Auxerre, et vote la somme de 800 fr. pour en solder la dépense. p. 92.

Il inscrit au budget à titre d'entretien le crédit de 300 fr. qui sera affecté à la réparation de la toiture de la prison de Joigny. p. 93.

li fixe à la somme de 1,000 fr. le crédit à appliquer pour diverses appropriations à la prison de Sens. p. 93.

Il vote la comme de 450 fr. pour réparations à la prison de Tonnerre et celle de 100 fr. pour l'entretien de cette prison. p. 93.

Le Conseil Général vote les allocations pour le casernament de la gendarmerie qui composent le sous-chap. V du budget et s'élèvent à la soume de 82.600 fr. n. 96.

Approbation du décompte des travaux exécutés à la caserpe de gendarmerie d'Auxerre, et vote, pour en régler la solde, la somme de 2,778 fr. 71, a. 97.

Le Conseil Général vote la somme de 365 fr. 64 pour réparations diverses à la caserne de gendarmerie de Véselay et celle de 150 fr. pour son entretien; en invitant M. le Préfet à faire dresser le devis de l'appropriation d'une maison contigué, comme complément de cette caserne. p. 98.

Vote de divers crédits, savoir : 360 fr. pour réparations à la caserne de gendarmerie de Tonnerre; 200 fr. pour son entretien et 700 fr. pour entretien de la caserne de gendarmerie d'Auxerre. p. 99.

Le Conseil Général inscrit au budget de 1857, le crédit de 454 fr. 50 pour consolidation du plancher et appropriation du vestibule de la grande écurie de l'hôtel de Préfecture, et celui de 934 fr. 50 pour réfection d'un treillage et reprise d'un mur mitoyen du jardin de l'hôtel. p. 99.

Il adopte, après une discussion dans laquelle plusieurs membres sont entendus, un devis de 2,783 fr., présenté pour l'appropriation de la salle des pas-perdus à l'hôtel de Préfecture, et inscrit au budget un crédit de 1,617 fr. à valoir sur les travaux à exécuter. p. 100.

Vote d'une allocation de 975 fr. 71 pour peinture des menuiseries extérieures de l'hôtel, et de 300 fr. pour construction d'une armoire dans la salle du conseil de Préfecture. p. 100.

Le Conseil Général alloue le crédit de 1,780 fr. 44, demandé par M. le Préfet pour réparations diverses au Palais-de-Justice d'Avallon, celui de 450 fr. proposé pour réparations au Palais-de-Justice de Tonnerre, et 650 fr. pour entretien des quatre tribunaux d'arrondissement. p. 101.

La séance est levée à 6 heures du soir.

SÉANCE DU 29 AOUT.

La séance est ouverte à 2 heures du soir.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de la veille.

M. le Préfet assiste à la séance.

Renvoi à la Commission d'une lettre du Président du Conseil Général de l'Aube, tendant à provoquer un vœu relatif à l'établissement d'un chemin de fer d'Orléans à Troyes. p. 102.

M. le Préfet a proposé dans son projet de budget pour 1857 l'allocation d'un crédit de 4,683 fr. 27 pour réparations urgentes au Palais-de-Justice d'Auxerre. La Commission des bâtiments est d'avis que ce crédit soit réduit à la somme de 300 fr, si le Conseil décide que la reconstruction du Palais-de-Justice aura lieu à une époque très-rapprochée, et qu'il soit perté à

1,640 fr. dans le cas où la situation actuelle devra se prolonger pendant plusieurs années.

Ces diverses propositions soulèvent une discussion sur l'époque à laquelle le Palais-de-Justice sera reconstruit. Plusieurs membres insistent pour la fixation immédiate de cette époque. Le Conseil Général décide qu'aucune délibération ne sera prise sur cette question et rejette les réductions proposées par la Commission; il vote un crédit de 4,560 fr. pour appropriation du Palais-de-Justice d'Auxerre. p. 104.

Il vote une somme de 2,200 fr. pour acquisition de mobilier destiné au Palais-de-Justice d'Auxerre, celle de 70 fr. pour acquisition de différents objets mobiliers pour le service départemental de l'instruction publique et celle de 80 fr. pour l'entretien de ce mobilier. p. 106.

Vote d'un crédit de 133 fr. 62 pour l'assurance du mobilier départemental contre l'incendie. p. 107.

Le Conseil Général inscrit au budget un crédit de 1,212 fr. pour loyer des dépôts de sûreté pour l'année 1857, et un autre crédit de 1,200 fr. pour loyer des mêmes dépôts qui n'avait pas été porté au budget de 1856. p. 109.

Le Conseil rejette les réclamations présentées par les sieurs Poupard et Gervais, entrepreneurs de travaux de plomberie et de serrurerie au Pénitencier départemental. Il fait droit à la demande adressée par le sieur Rigaud, entrepreneur de maçonnerie au même établissement, et lui accorde, à titre gracieux, une indemnité de 6,543 fr. p. 112.

Le Conseil remercie M. le Préfet de sa communication relative à la taxe municipale sur les chiens. p. 116.

Il décide qu'un crédit de 6,000 fr. sera inscrit au budget de 1857, pour être attribué à titre de subvention : savoir, 5,000 fr. aux comices agricoles et 1,000 fr. à la Société centrale d'agriculture de l'Yonne. p. 118.

il met à la disposition de M. le Préfet, une somme de 2,000 fr. pour être employée en encouragements à la pratique du drainage dans le département. p. 121.

Vote d'un crédit de h,000 fr. pour encouragement à l'élève des chevaux, à répartir dans la proportion suivante : savoir, 8,000 fr. pour le concours d'étalons et de juments à Toucy et 1,000 fr. pour le concours de juments à Avallon. p. 123.

Le Conseil émet le vœu que l'œuvre du Code rural soit reprise, et que l'agriculture obtienne enfin son code comme le commerce a le sien. p. 123.

Il émet le vœu que la propriété foncière soit traitée comme les autres propriétés pour la poursuite et la répression des délits; que les produits des forêts puissent être exportés librement et sans droits; que les charges qui pèsent sur les bois soient égales à celles des autres matières qui leur font concurrence. p. 125.

Vœu pour la répression de l'ivrognerie. p. 125.

Le Conseil recommande à M. le Préfet l'usage du Traité élémentaire d'agriculture de M. Hugot, dans les écoles primaires du département. p. 125.

Il émet un vœu pour l'établissement d'embranchements du chemin de fer d'Auxerre sur Glamecy et sur Avallon. p. 126.

Le Conseil désigne MM. Baudoin et Challe pour assister au recolument

d'inventaire du mobilier départemental de l'hôtel de Préfecture, p. 126.

Il entend le rapport de la Commission sur les réponses à faire aux questions posées par S. E. M. le Ministre des travaux publics se rattachant au curage et aux irrigations. p. 126.

La séance est levée à 7 heures du soir.

SÉANCE DU 30 AOUT.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

M. le Préfet assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance; son adoption est prononcée.

Le Conseil accorde un congé à M. Baudoin.

Après une longue discussion, le Conseil Général émet un avis sur sept questions relatives au libre écoulement des eaux, aux irrigations privées et aux irrigations d'intérêt collectif, questions qui lui ont été soumises par M. le Ministre des travaux publics. p. 136.

Le Conseil fixe le nombre des agents du service vicinal à 40, et leurs traitements à la somme de 54,000 fr. p. 152.

Il établit ensuite les ressources qui en 1857 devront faire face aux dépenses de la grande vicinalité, et il vote les crédits qui composent le sous-chap. XXV du service vicinal. p. 153.

Le Conseil Général autorise les virements de crédits, proposés par M. le Préfet, et relatifs au service vicinal. p. 154.

Le Conseil décide 1° que les communes de Villeneuve-le-Roi, Rousson et Marsangis, sont appelées à contribuer à la construction du chemin n° 27 de Theil à Marsangis; 2° que celle de Véron sera dispensée de concourir à son établissement. p. 155.

Le Conseil apprend avec satisfaction que dans le cours de 1855 les études de toutes les lacunes sur les chemins de grande communication seront terminées, et qu'enfin partout où les ressources en argent le permettront, les travaux seront mis en adjudication. p. 156.

Il fixe, ainsi qu'il suit, le tarif des prestations en nature pour 1857 :

Journée	d'homme				fr.	1	50 .
	de cheval ou mule	t		•	n	2	17
	de bœuf						
	de vache))	1	»
-	d'ane		•		n	10	50
	de voiture attelée				>)	Ŋ	50. p. 158.

M. le Président, forcé de s'absenter, demande un congé. M. le Vice-Président n'ayant pu prendre part aux travaux de la session, M. le Préfet annonce au Conseil que par délégation spéciale et personnelle de S. E. M. le Ministre de l'intérieur, M. le baron Chaillou des Barres est appelé à présider le Conseil Général de l'Yonne. Le congé demandé par M. le Président est accordé, et M. le baron Chaillou des Barres vient occuper le fauteuil p. 158.

Le Conseil remercie M. le Préfet de sa communication sur la situation du

canal du Nivernais et de la rivière d'Yonne, et émet le vœu que les tarifs sur le canal du Nivernais soient revisés. p. 160.

Il recommande la rivière d'Yonne à la haute sollicitude de l'administration pour que cette importante voie navigable reçoive un complément d'amélioration. p. 160.

Le Conseil émet le vœu que toutes les portions de terrain qui existent en dehors des berges du canal de Bourgogne et qui sont inutiles au service public soient vendués. p. 160.

Le Conseil Général remercie M. le Préfet des détails qu'il a donnés sur la situation des routes impériales dans le département. Il renouvelle le vœu de voir appliquer des crédits aux travaux si importants et si nécessaires de la restauration du pont d'Auxerre, et il émet le vœu que la largeur des routes ne soit jamais inférieure à 8 mètres. p. 163.

Le Conseil Général entend le rapport de la Commission de viabilité sur les routes départementales; il répartit entre les deux premières sections du budget les fonds destinés à l'entretien des routes départementales et qui s'élèvent à la somme de 244,000 fr. p. 176.

Le Conseil Général émet le vœu que la partie de la route n° 20, comprise sous le nom de route n° 20 annexe, de Chamoux à la limite de la Nièvre, soit dénommée route n° 20 d'Auxerre à Château-Chinon. p. 177.

Le Conseil procède à la répartition du produit des 6 centimes extraordinaires destiné à la construction et à l'achèvement des routes départementales. Il affecte, aux travaux de rectification, amélioration et grosses réparations commencées, un crédit de 51,009 fr. 41: aux travaux de restauration et de grosses réparations non commencées, une somme de 49,360 fr. 13; et pour l'achèvement des routes départementales, le Conseil vote une allocation de 49,000 fr., qu'il répartit entre les routes n° 23, n° 27 et n° 7. p. 177 et suiv.

Le Conseil Général décide qu'il y a lieu d'appliquer, dès cette année, des crédits 1° pour la construction du prolongement de la route n° 23 jusqu'au pont de Misy, dont l'avant-projet s'élève à 50,000 fr.; 2° pour la rectification de la route n° 7, dont l'avant-projet s'élève à 232,000 fr., à la condition d'une subvention de 50,000 fr. de la part de la ville d'Avallon. p. 183.

Le Conseil affecte aux frais généraux pour l'emploi des fonds des routes, un crédit de 27,586 fr. 70. p. 184.

Il autorise les virements de crédits proposés par M. le Préfet pour les sous-chap. XVI et XXIII du budget de 1856. p. 185.

La séance est suspendue à 11 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE DU 30 AOUT.

La séance est reprise à une heure après-midi.

Le Conseil Général émet l'avis qu'il y a lieu de déclasser les deux parties de la route départementale n° 9 d'Aisy à Montargis qui se trouvent sans utilité par suite de rectification, en conservant pour l'exploitation des propriétés riveraines des chemins de 5 mètres de largeur. p. 188.

Pareille décision est prise à l'égard d'une partie de la route n° 10 de Saint-Fargeau à Montargis, p. 189.

Un membre signale à M. le Préfet la route n° 11, pour laquelle il réclame la même mesure que celle qui vient d'être prise à l'égard des deux routes ani précèdent. p. 189.

Le Conseil donne acte à M. le Préset de la communication qu'il a faite du tableau des impositions d'office pour refus ou insuffisance de vote de la part des communes. p. 190.

Le Conseil émet le vœu qu'une disposition jégislative vienne réglementer les chemins ruraux. p. 191.

Le Conseil Général procède au vote des divers articles des sous-chapitres du budget départemental pour 1857, qui ont déjà été l'objet de délibérations prises dans les précédentes séances et de ceux qui n'ont reçu la sanction d'ancun vote, p. 191.

lime	nts.
fr.	4,278 71
*	2,974 24
	6,800 44
*	3,504 32
	1,450
,	3,175
À	1,000
ņ	1,050
•	1,400
79	1,050
	., , , , ,
	3,000
fr.	31,682 68
îr.	2,412
777	1,000
P	3,412
fr.	2,250
- N	1.500
Ÿ	1 1511
	70
n	80
fr.	13,900
meri	e.
	350
-	
	Reserved to the first served to the served t

Sous-chido.	-	A	-	
Charles in his history	T .	#*^^##	202	TOTOLINA MERCE.
annos et membro	Th. 1		200	71 1 C W 77 C T T T T T

Art. 1 Loyer et frais de baux			fr.	808
Art. 2. — Entretien du mobilier				900
Art. 3 Achat et renouvellement de mobilier				. 2,9 2 5
Art. 4. — Menues dépenses et frais de parquet.		•	19	9,150
Art. 5 Menues dépenses des justices de paix		• ·	•	1,850
Total du sous-chap. VI.	•		fr.	15,125
Sous-chap. VII. — Corps de garde de	la	Pre	fectu	ire.
Article unique. — Chauffage et éclairage		•	fr.	500

Seus-chap. VIII. —Entretien des routes départementales fr. 178,687 69

Le Conseil Général entend le rapport de la Commission sur le service des enfants trouvés, et sur la proposition déposée par un membre de supprimer le tour surveillé d'Auxerre et les bureaux d'admission de Sens et de Joigny; d'augmenter les allocations aux nourrices pour les enfants trouvés abandonnés et orphelins; enfin de laisser aux bureaux de bienfaisance des communes le soin d'assister les enfants, soit légitimes, soit naturels, dont les mères sont dans l'indigence.

Une discussion dans laquelle plusieurs membres sont entendus a lieu sur ce rapport. L'auteur de la proposition met sous les yeux du Conseil des documents qu'il a recueillis, et desquels il résulterait que l'établissement des tours surveillés et que les secours donnés aux filles-mères ont produit jusqu'à ce jour des résultats contraires au but que l'on s'était proposé. p. 204.

Le Conseil Général établit la dépense totale du service des enfants trouvés à la somme de 77,101 fr. 20, en y comprenant une allocation supplémentaire de 6,000 fr. destinée à accorder une indemnité aux nourrices à raison de l'élévation du prix des denrées alimentaires. Il élève au tiers de cette dépense le contingent à la charge des communes et fixe à la semme de 48,400 fr. 80 le contingent à la charge du département. p. 205.

Il résulte de ce vote que le sous-chap IX est ainsi établi :

Sous-chap. IX. - Enfants trouvés et abandonnés.

Le Conseil Général décide qu'il n'y a lieu d'accueiller quant à présent la proposition faite par un membre de supprimer le tour d'Auxerre et les bureaux d'admission de Sens et de Joigny. p. 206.

Vote d'un crédit de 2,406 fr. peur solde de la rectification du chemin de Judas, près l'asile d'aliénés, à imputer sur le boni constité sur l'ensemble des travaux de l'asile dans le décompte dresse par l'architecte du département. p. 207.

Le Conseil Général, sur la proposition déposée par un de ses membres, arrête qu'il y a lieu de construire à l'asile des aliénés un bâtiment destiné à une saile de dépôt de morts et à une saile d'autopsie, et affecte à cette dépense une somme de 6,000 fr. à prendre sur le boni constaté sur l'ensemble des transaix exécutés d'actie. p. 212.

Il rejette la proposition faite par M. le Préfet de construire des murs de clôture autour de l'habitation et du jardin du directeur de l'asile des aliénés. p. 212.

Le Conseil Général entend le rapport de sa Commission sur le régime intérieur de l'asile des aliénés. Plusieurs membres appuient les conclusions de ce rapport; d'autres les combattent et M. le Préfet présente ses observations. Après une longue discussion, le Conseil adopte les propositions qui règlent le concours des communes à la dépense de leurs aliénés indigents, pour 1857. p. 225.

Il est d'avis qu'il soit fixé un prix de pension de 1,800 fr. intermédiaire entre les prix de 1,200 et de 2,400 fr. p. 226.

Il exprime le vœu qu'à l'avenir le budget intérieur de l'asile des aliénés lui soit communiqué et que les bonifications de l'établissement lors du réglement de compte fassent retour au département. p. 226.

Il émet l'avis de porter à 2,000 fr. le traitement du receveur de l'asile.

Il vote comme il suit le sous-chapitre X du budget :

Sous-chap, X. - Aliénés.

	-				********			
Art. 1. —	Contingent	pour	l'entre	etien des	aliéné	s à la	cha	rge du dépar-
	tement.						fr.	54,896 75
Art. 2	Frais de tran	sport	et de	nourrit	ıre d'al	iénés		•
	indigents				• .•		»	1,200
•		Tota	ldne	ong-chai	· ¥		fr	56 006 75

La séance est suspendue à 7 neures.

REPRISE DE LA SÉANCE DU 30 AOUT.

La séance est reprise à 9 heures du soir.

Le Conseil Général continue le vote des divers sous-chapitres du budget.

Sous-chap. XI. — Impressions.

Dows-Clup. Al. — Implications.		
Article unique. — Frais d'impression des budgets, des c	ompt	es et des lis-
tes électorales et du jury	fr.	2,100
Sous-chap. XIL. — Archives du départeme	ent.	
Art. 1. — Appointements du conservateur	fr.	2,500
Art. 2. — Dépouillement des archives. — Achat de		
cartons.	10	300

Art. 3. — Frais de vente de	pa	pie	rș (le 1	eb	ut				>	15
Art. 4. — Achat d'anciens	doc	um	ent	8.	• -					×	100
Art. 5. — Frais de bureau		•	•				•	•	•	*	100

Total du sous-chap. XII . . fr. 3,015

Sous-chap. XIII. — Dépenses diverses ordinaires.

Art.	1.	_	Secours de route aux voyageurs indigents.	fr.	5,000
Art.	2.	-	Mesure contre les épidémies		300
A	9		Mogumo contro los ánizactica	_	450

A reporter. . 5.450

	1 20		-	
\$	Report.		5,450	
Art. 4. — Primes pou	r la destruction des animaux			
nuisibles))	600	
Art. 5. — Frais de bure	eau de l'inspecteur d'Académie.	-	1,000	
•	Total du sous-chap. XIII	fr.	7,050	
Sous-chap. XIV	7. — Dette départementale ord	inaí	re.	
Dette de 1855 et années Le Conseil Général étab	antérieures	fr.	5,908	60
	•••••))	398,628	42
ʰ SECTI	ON. — DÉPENSES FACULTATIVES.			
	Constructions de bâtiments dép	arte	mentaux.	
_	du pénitencier départemental.			
Art. 2. — Assurance d	les bâtiments départementaux		,	
contre l'in	ncendie	"	707	44
	Total du sous-chap. XV	fr.	25,707	44
Sous-chap. XVI.	— Travaux des routes départe	mer	tales.	
	partementales qui n'ont pu troi			ns la
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	VIII. — Encouragements et sec		•	
	ment pour l'Annuaire		1,000	
	l'anciens employés))	4,455	
	aux employés de la Préfecture.	n	700	
	aux gens de service	n	100	
	ment à l'agriculture.—Comices			
agricoles		33	6,000	
	ment au drainage	n	2,000	
	ment pour l'élève des chevaux.	"	4,000	
	es-femmes	»	1;650	
	ogique	»	1,500 4,886	
Art 44 - Entrotion	le sourds-muets.	n n		
	le jeunes aveugles	ν v	1,200	
	on des monuments historiques.	17	2	
Art. 14. — Souscriptio	on en faveur de la colonie de		·	
Mettray		n	300	
Art. 45. — Secours à M	M ^{ne} Fourrier	n		
Art. 16. — Bibliothèqu	ie historique de l'Yonne	n		
	chéologique de Sens	D	300	
	lapoléon, en faveur d'anciens s	10	2,500	
	école des arts et manufactures.		.	
	à l'orphelinat de la paroisse			
	erre d'Auxerre	n	300	
	Total du sous-chap. XVIII .	fr.	38,694	
	Town an nomeottoh Witti		,	

Sous-chap. XX. — Secours pour remédier à la n	nendic	ité.
Article unique. — Dépôt de mendicité à Auxerre		8, 0 00
Le Conseil entend le rapport de sa Commission sur le ré		
la statistique du dépôt de mendicité d'Auxerre. Il approu		
recettes et dépenses de l'année 1855, il fixe à 5,423 fr. 50		
compte. Il vote la subvention demandée pour l'exercice s	1857, €	t il invite
M. le Préfet à provoquer de nouveau le concours des com	munes	pour l'en-
tretien de cet établissement. p. 247.		
Sous-chap. XXI. — Dépenses diverses.		
	fr. S	2,000
Art. 2. — Publication des délibérations du Conseil		
Général		2,000
Art. 3. — Achat d'ouvrages d'administration	n)	300
Art. 4. — Frais d'inspection des pharmacies Art. 5. — Frais d'illumination des édifices départe-	» !	1,100
		600
mentaux	n » 1	l,013 84
Art. 7. — Frais d'expertise des voitures publiques .	» .	100
Art. 8. — Emploi du Legs Crochot	"	180
Art. 9. — Assurance des pièces minutes du cadastre.	n a	188 65
Art. 10. — Loyer du local affecté à l'habitation de		
l'inspecteur d'Académie		400
Art. 11. — Intérêts du prix des bâtiments de l'ancien		
hôpital général	» 2	2,500
Art. 12. — Intérêts du prix de terrains pour l'agran-		•
dissement de l'asile des aliénés	n 3	3,880
Art. 13. — Reliure du Moniteur	. 39	25
Art. 14. — Assurance du mobilier départemental con-		
tre l'incendie))	133 62
Total du sous-chap. XXI f	r. 17	,421 11
Sous-chap. XXII. — Dette départementale extraor	dinair	·e.
Dette de 1855 et années antérieures	r. 14	.492 01
Le Conseil établit les recettes de la 2° section qui s'élèv		
de 169,664 fr. 12. p. 250.		
3º SECTION. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
Sous-chap. XXIII. — Dépenses imputables sur le produit extraordinaires.	t d'im	positions
Le Conseil répartit le fonds de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi du 18 avril 1854.	e de 6	centimes
§ 1°. — Construction et achèvement des routes dépar	temen	tales.
1º Travaux de rectification et grosses réparations com-		}
	r. 51,	009 04

A reporter.

51,009 04

101	
Report 51,00	04
2º Travaux de restauration et grosses réparations non	
commencées	13
3º Achèvement des routes) »
4° Frais généraux	5 70
Total du § 1 fr. 167,95	5 87
§ 2. — Subventions communates fr. 35	87
Le rapporteur de la Commission des finances met sous les yeux du (onseil
l'état de la situation financière du département de laquelle il résul	te que
depuis 1851, il a été contracté 5 emprunts montant à . fr. 1,200,00	D
qu'il a été remboursé 668,700 qu'en 1857, il sera remboursé	5 50
Il sera dû au 1 ^{er} janvier 1858	4 50
§ 3. — Service des emprunts départementaux.	
Le Conseil vote pour le service des emprunts, en 1887, fr. 233,60	5 5A ·
Il règle ensuite les recettes de la 3° section s'élevant à » 409,48	
	, 13
4° section. — dépenses spéciales.	
Sous-chap. XXV. — Dépenses des chemins vicinaux imputabl sur les 5 centimes spéciaux.	38
Art. 1. — Subvention pour travaux fr. 80,95	3 75
Art. 2. — Traitement des agents voyers 54,00	0
Art. 3. — Réserve pour frais de bureau, etc 6,50	ð
Art. 4. — Frais d'inspection)
Total du sous chap XXV fr. 141,95	3 75
Sous-chap. XXVI. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur tingents communaux.	con-
Subventions communales	fr
Les recettes de la quatrième section sont réglées à la som-	11. ""
me de	fr. 75
Le Conseil Général entend le rapport de la Commission sur l'instr	
primaire. Il arrête le compte de l'exercice 1855, qui se règle par un	
dant de 4,115 fr. 50. p. 201.	
Il fixe les recettes du budget de 1857 à 59,532	fr. 68
Il vote les dépenses pour ladite année, qui se composent comme il	suit:
Chap. 4er. — Dépenses ordinaires et obligatoires 45,463	fr. »»
Chap. 2. — Dépenses extraordinaires	94
Chap. 3. — Allocation pour suppléer à l'insuffisance des	
crédits votés antérieurement	74
Total des dépenses	
Le Conseil exprime le regret de ne pouvoir accorder les crédits den	

Le Conseil exprime le regret de ne pouvoir accorder les crédits demandés par M. le Préfet pour l'acquisition de deux ouvrages sur l'Histoire de France destinés aux écoles primaires. p. 267.

Conformement à l'art. 29 de la loi du 3 mai 1841, le Conseil Général désigne les Membres du jury appelés à régler les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique. p. 268.

Le Conseil émet le vœu que le tracé d'un chemin de fer d'Orléans à Troyes, soit étudié dans le département de l'Yonne, de manière à se relier avec l'embranchement de Laroche à Auxerre. p. 27h.

Il renouvelle les vœux suivants:

Vœu pour qu'une disposition législative réglemente la capacité des iutailes et la ramène au système métrique.

Vœu pour le rétablissement d'un bureau d'enregistrement à Saint-Juliendu-Sault.

Vœu pour la réorganisation et l'embrigadement des gardes-champètres.

Vœu pour qu'une loi soit rendue à l'effet de réglementer l'exercice de la médecine-vétérinaire. v. 275.

M. le Président, conformément aux dispositions du réglement, demande s'il est des membres qui aient des observations à faire à M. le Préfet sur la marche de son administration. Personne ne demande la parole.

Il rappelle également que le Conseil est investi du droit d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire de son président, les réclamations qu'il aurait à présenter dans l'intérêt spécial du département, ainsi que sur l'état et les besoins des divers services publics.

Le Conseil vote des remerciments au bureau.

M. le Préfet remercie le Conseil Général de la bienveillance constante qu'il lui a témoignée pendant le cours de cette session et le prie de recevoir le témoignage de sa profonde gratitude.

M. le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé, déclare la session de 1856 close, et lève la séance à 11 heures du soir.

Clos à Auxerre, en seance, le 31 août à 4 heures du soir.

Et ont signé au registre :

MM. le marquis Anjorrant, Arrault, Badin d'Hurtebise, Baudoin, Bertrand, Béthery de la Brosse, Bourgoin-Dugas, le comte de Bressieux, Carlier, le baron Chaillou des Barres, Challe, le comte de Chastellux, le baron de Chateaubourg, Cherest, Dejust-Deserin, Febvre, Flandin, Foacier, Frémy, François-Chaslin, Guérin-Devaux, Lacam, Lallier, Larabit, Le Comte, Martenot, Moiset, Du Payrat, Précy, Protat, Rabé, Rétif, Salmon, Simonneau et Vuitry.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES COMMUNES DU CANTON DE CRIEZV.

MELISEY ET CHAMELARD.

I.

Apercevez-vous au fond de ce petit vallon et à demi-cachées derrière un frais rideau de saules et de peupliers, ces maisons groupées d'une façon toute pittoresque sur la pente adoucie d'un côteau; c'est le village de Melisey (1), un des plus importants du canton de Cruzy et par sa population et par la fertilité proverbiale de son vaste territoire.

Au milieu de ces habitations assez tristes autrefois avec leurs longs toits de chaume qui descendaient jusqu'à terre, mais aujourd'hui coquettement blanchies au lait de chaux et couvertes par la tuile ou l'ardoise, regardez encore ce clocher lourd et massif, comme il se dresse fièrement et semble dominer en superbe suzerain les modestes maisons qui l'entourent.

A quelques pas seulement de l'église, s'échappe une source abondante dont l'eau pure et limpide, après avoir largement pourvu aux besoins des habitants, s'écoule en un ruisseau sinueux dans la vallée où elle donne de nouveau le mouvement et la vie à plusieurs moulins, puis traverse au hameau du Val-de-Quenouil, la route de Tonnerre aux Riceys. A la vue des capricieux méandres que dessine ce joli ruisseau dans la prairie, nous lui avons souvent appliqué ces vers charmants d'Heg-Moreau:

Un géant altéré le boirait d'une haleine, Le nain vert Obéron jouant au bord des flots Sauterait par dessus sans mouiller ses grelots.

Mais prenez garde, voyageur attardé, pressez le pas dans la vallée:

^{(1) 1155,} Melise, Melisiacum, Meliseyum, Melizeium; 1239, Milisiacus; 1240, Milisiacum; 1315, Mellisy, Mellesey; 1407, Melize, Mellisey; 1500, Melisey; 1552, Melizey, Melisez.

les lutins et les sorciers du voisinage l'ont choisie pour rendez-vous de leurs joyeux ébats (1).

Au nord de Melisey s'élèvent de hautes montagnes dont les plateaux touchent aux finages de Chaserey, Etourvy, Coussegrey et dont les pentes, assez rapides au midi, sont couvertes par la végétation luxuriante de la vigne (2).

A huit cents mètres environ du village et à l'ouest, se trouve resserré, au fond d'une gorge étroite, le hameau de Chamelard, dominé d'un côté par des terrains peu productifs, de l'autre par un bois qui le protége contre les vents brâlants du midi. Ce hameau autrefois indépendant de Melisey, en fait maintenant partie depuis la révolution de 1790 et en forme l'annexe la plus importante.

II.

Qu'était sous les Celtes la vallée où se trouve Melisey? Sans doute un affreux marais.

Ces vastes plaines, dont le soleil d'automne vient dorer aujourd'hui les riches moissons, présentaient à coup sur l'aspect sauvage d'une forêt profonde et silencieuse.

S'il nous était permis d'émettre une opinion sur l'origine de notre humble village, nous dirions qu'il la doit probablement à sa proximité de la vieille abbaye de Molosmes dont la fondation remonte à la première race de nos rois. Nous savons en effet que le plus grand soin des monastères, aussitôt leur établissement, était de créer des colonies agricoles; que les religieux tiraient leurs principales ressources du produit des troupeaux confiés à la garde des frères convers qui les conduisaient au pâturage ou à la glandée dans les forêts voisines. Là, on construisait d'abord quelque grange ou métairie, on défrichait péniblement les terrains les plus rapprochés. Des étrangers venaient ensuite profiter de ce premier travail et des connaissances en agriculture que les moines possédaient à cette époque, puis ils élevaient de misérables huttes qui devinrent plus tard leur résidence habituelle.

L'origine d'un grand nombre de villages parmi lesquels nous pouvons citer dans notre canton Baon, Trichey, Quincerot, Glaud, nous paraît due seulement à ces circonstances que nous sommes disposé à admettre pour Melisey.

⁽¹⁾ Val-de-Quenouil, autrefois Val-de-Cano, de Quaneo, de Queneou, de Quenou.

La croyance aux sorciers qui hantent le Val-de-Quenouil était généralement admise dans tous les villages voisins.

⁽²⁾ La hauteur de ces plateaux atteint dans certains endroits jusqu'à 314 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Avant le xire siècle, il nous est bien difficile d'avoir des renseignements certains et encore, à partir de ce moment, sommes-nous réduit la plupart du temps à consulter des documents devenus bien rares et souvent incomplets.

Ainsi nous trouvons entre les années 1135-44, une charte de Godefroy, évêque de Langres, qui mentionne la donation que trois chevaliers Etienne, Pierre et Boëmond de Melisey, firent à l'abbaye naissante de Quincy, d'une partie du territoire de Commissey, en reconnaissance de ce que les moines avaient placé leur sœur comme religieuse à Jully (1).

A un siècle de distance, en 1237, nous voyons paraître Jobert, seigneur d'Ancy-le-Franc, qui donne en aumône à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Molosmes, pour le remède de son âme et de celles de ses prédécesseurs, tous les droits qu'il pouvait posséder sur les dimes de Chamelart et qui consistaient en deux septiers de froment et quatre septiers d'orge avec la moitié du trait et de l'hebertage (medietatem tractus et herbertagii) (2). Jobert réserve dans cet acte qu'il a soin de faire approuver par ses deux enfants Jean et Etienne, les droits qui appartenaient sur ces mêmes dimes à la chapelle de Chamelard.

La même année Guy, comte de Tonnerre, de Nevers et de Forey, confirma la donation faite par Jobert, son fidèle vassal, parce que ces biens mouvaient de son fief. (Quia vero res supradictæ de feudo nostro movent.)

Enfin le jeudi devant mi-carème de l'année 1313, un des enfants de Jobert, Etienne d'Ancy-le-Franc, écuyer sire de Chamelart et de Cruzy en partie et damoiselle Isabeau de Ymon, sa femme, vendent à un habitant de Molosmes « ung leur molin que lon dict le molin de lestang

- » séant entre Melisey et Quincy au-dessoubs dou molin moyen. —
- » Pour le pris et pour la some de sept vint livres de sous tournois.
 - » Affranchissant ledict molin de tous fiez, empeschements, sentences
- obligations et ausmosnes et de toutes autres redevances quelconques
 fors que de deux sols de ceus annuel dehues aux religieux de
- Saint-Martin-lez-Molosmes. » (3)
- Deux ans après cette vente, le samedi après la Trinité 1315, Etienne d'Ancy déclare tenir en fief du comte de Tonnerre:
 - (1) Cartulaire général de l'Yonne, par M. Quantin, page 304, nº 179.
- (2) Le trait (tractus) devait être le droit pour le seigneur de faire rentrer ses dîmes par les vassaux de son domaine.

L'hébertage (herbertagium) était probablement, dans le sens de la charte, la faculté accordée à l'abbaye de Molosmes de placer les dimes qui lui étaient données dans la grange du seigneur. L'éloignement du monastère rendait cette faculté indispensable.

(3) Ce moulin devait être à une faible distance de la chaussée de l'étang encore parfaitement visible aujourd'hui.

- " La grange qui est au dessoubs la maison fort de Chamelart un
- » bois qui fust devant darries et au coste de ladite maison fort
- " (100 arpents) le bois de la forest Franc (100 arpents), le long du
- chemin de Chamelart à Coussegrey. Un courtin seant au dessous de
- » la grange dessus dicte. Plusieurs pièces de vignes et terres.
 - » Tous les hommes et fames taillables et abonnes, li dict a en la
- » ville de Chamelard redevances services servitudes à cens et la main
- » morte. Dans quant si quas il avient part aux costumes et censives
- » pourtant loz et vantes. (100 bichets d'avoine) les courvées que tint
- » li hommes et fames de la ville de Chamelart doivent deux et de
 - » leurs bestes. Place a ediffier pressoir quant il vourra et pourra.
 - » Moictie dun minaige environ quarante gelines lou ban de vendre
- » vin une fois dans lan mois de may une annee lautre dou mois da-
- » houst justice grant et petite en la ville et finaige.
 - » Et la ville de Mellisey tous les hommes et fames servitudes deux
- » de leurs bestes main morte deux XL bichets dorge et davoigne et
- » doit chascun bichet davoigne trois deniers mais li berges nan doit
- » un et portant loz et vantes. Douze deniers et cens demy molin
- » seant sur lou ru de Mellisey,
 - » La moictie de la maison fort de Chamelart et des appartenances
- » en fiez lige et non pas jurable ne rendable comme je tenue et mi
- » devantier (devanciers) don cause de tout temps qui neut memoire
- » du contraire. Ladicte demi-maison fort et les appartenances en fiez
- » lige tout seulement laient reprise des seigneurs de Tournerre qui
- » par lon temps hont este et enfin temps continuement jusques a ce
- » temps present et en ce je offre de faire a savoir toutes fois qu'il
- » plera a monseigneur lou comte devant dit ou a son certain com-
- » mandement quant temps lui sera (1). »

Mais ce n'est réellement qu'au commencement du xive siècle que nous pouvons suivre d'une façon sure la transmission des terres de Melisey et de Chamelard dans les mains de leurs différents seigneurs. Toutefois, il ressort clairement pour nous des documents que nous venons de citer, que les religieux de Molosmes jouissaient déjà de nombreux droits sur le village et sur le hameau dont nous nous occupons.

III.

En 1336, Guillaume de Flavigny, chevalier, possédait la seigneurie de Melisey et Regnauz, sire de Roncenay, celle de Chamelard: à quel titre leur étaient-elles advenues, c'est ce qu'il nous est impossible de savoir.

(1) Renseignement communiqué par M. Le Maistre.

Toujours est-il que le 2 novembre de cette année, Regnauz reconnaît avoir reçu de noble et puissant seigneur Mre. Guillaume de Flavigny « li seigneur de Melise et de Champvallon quatre vingts florins

dor nommes et appeles francs du coing du roy nostre sire qui

dehues ly estoient pour et a cause de la vendue de cent sols tour-

nois, deux septiers froment, trois septiers seigle et deux septiers et

demy avoine de rente annuelle et perpétuelle assise sur la terre de

» Melisey et dont ledict Regnauz en clama quitte mons. Guillaume.»

Quelques années plus tard, le jour de saint Luc l'évangéliste, 1336, Guillaume fit un traité avec Jacques de Vaudrey, abbé de Molosmes, relativement à une rente de 60 bichets d'avoine et de 2 muids de vin, due par ce monastère aux seigneurs de Melisey. « Attendu, est-il dit

o dans ce titre, lonneur, lamour, laffection que ledict chevalier nous

• a faict et faict de jour en jour et esperons quil fera au temps ad-

venir. Nous humble abbé dessus dict accordons a Guillaume de
Flavigny et a madame Isabeau de Sapeaux son epouse ainsi qua

riavigny et a madame isabeau de sapeaux son epouse ainsi qua
 damoiselle Guillemette leur fille epouse de Jean de Villebron et pour

tenir lieu de la redevance annuelle tous les droits auxquels le mo-

» nastère peut prétendre sur les dismes de bled dans les ville et

» finaige de Melisey mais a la condition que ledit chevalier et ses suc-

· cesseurs auxquels cette jouissance est accordée leur vie durant

rendront foy et hommage 'a l'abbaye. »

Guillemette de Flavigny étant devenue veuve de Jean de Villebron, épousa en secondes noces Jehan Saladin d'Anglure, dont la famille jouissait dans nos provinces d'une réputation de loyauté justement méritée.

C'est ici le lieu de rapporter un fait assez singulier qui concerne cette maison, mais dont l'authenticité a paru irrécusable à M. le baron Chaillou-des-Barres, qui l'a consigné dans son histoire du château de Chastellux.

« L'un des ancêtres de notre nouveau seigneur, accompagna Gode-

» froy de Bouillon en Palestine; mais il tomba au pouvoir des infidèles

» et devint le prisonnier de Saladin. Le puissant et généreux soudan

» autorisa son captif, sur sa parole, à revoir sa patrie, à retourner en

France pour y chercher sa rançon. Gependant le brave chevalier,

ne pouvant réunir la somme convenue pour son rachat, plein de

» loyauté, retourna vers Saladin, qui, touché de tant de respect pour

un engagement contracté, le renvoya sans rançon, à la seule con-

a dition de faire porter à perpétuité le nom de Saladin à tous les fils

ainés de sa race. Cette promesse a depuis été religieusement accomplie et nous en trouvons une preuve curieuse dans l'acte de

cession de la ville de Cravant au chapitre de la cathédrale d'Auxerre.

» En effet parmi les témoins qui figurent dans cet acte, on remarque,

» entre autres personnes un Saladin d'Anglure. (1423, 16 août.) Ce personnage n'est pas autre que le seigneur de Melisey, puisque dans un dénombrement fourni le 26 avril 1393 à l'évêque de Langres par Louis de Chalons, comte de Tonnerre, nous y voyons compris

« les fiez que tient de nous en la ville finaige et appartenances de

» Chamelard Jehan Saladin d'Angleurre a cause de sa femme, etc. • Enfin c'est lui qui vendit en 1417 à noble et puissant seigneur monseigneur Regnier Pot, chevalier, chambellan du roi et de monseigneur le duc de Bourgogne « la terre de Melisey et ses apparte-

» nances qui estoient de propre heritage de Madame Guillemette de

» Flavigny. — Plus sept livres tournois de rente par an a asseoir sur

y celle terre pour le chappelain et chappelle nostre dame en l'église

» de Melisey que ledict vendeur est et affirme à luy competer et ap-

» partenir, etc. »

Mais revenons un instant à Chamelard, dont nous avons fait connaître précédemment le dernier seigneur Regnauz de Roncenay. A sa mort arrivée avant 1403, il laissa deux filles : la première, Isabeau mariée à Etienne Garnier, écuyer, céda également à Regnier Pot

« tous les droits raisons et actions propriete seigneurie et posses-

» sions quelle pouvoit avoir par le trespas dudict feu Regnauz son

» pere en la terre de Chamelart tant en justice haute moyenne et

» basse taille d'homes et de femmes censives, etc. — Le tout mou-

» vant don fiez de mons. le comte de Tonnerre et avec ce charge

» envers ledict seigneur de 60 sols tournois, 1 septier froment,

» 12 bichets de seigle et 10 bichets davoigne. — Moyennant cent

» escus dor a la couronne pieces comptees pour 22 sols 6 deniers

» tois plus 3 escus dor de pot de vin. »

La deuxième Guillemette de Roncenay, alliée à Jacquet du Poncey, abandonna aussi à Regnier Pot, le 29 août 1407 « toutes les terres,

» pres, terraiges censives tailles dhomes et de femmes et generalement

» toutes les autres revenues quelconques quelle pouvoit avoir et

» situes es-villes de Mellisey et Chamelart et es finaiges delles. —

» Moyennant six vingt quinze livres tournois franches et quictes aux

» d. vendeurs, etc. »

Ainsi se trouvèrent réunies entre les mains de Regnier Pot, par ces acquisitions successives, les terres de Melisey et de Chamelard, pour faire désormais partie de la baronnie de Thorey qu'il possédait déjà depuis 1398. Mais la position de ces deux domaines n'en continua pas moins de demeurer complètement distincte, car pour la mouvance féodale, Melisey releva toujours du marquisat de Cruzy et fut compris dans le baillage de ce nom, tandis que Chamelard qui dépendait du baillage de Molosmes, relevait des comtes de Tonnerre. Aussi jusqu'à la révolution de 1790, qui devait jeter une perturbation si profonde

dans l'ancien ordre de choses, voyons-nous des officiers de justice spéciaux pour chaque terre, malgré leur proximité, malgré la difficulté qui pouvait en résulter dans bien des circonstances pour les intérêts du seigneur et des vassaux.

Nous avons souvent essayé de savoir si les seigneurs de Melisey avaient jamais possèdé avant l'époque où nous nous trouvons, quelque castel ou manoir dont ils auraient pu faire leur habitation; mais nous en sommes toujours réduits à cet égard à des conjectures tellement hazardées que nous croyons prudent de les passer sous silence.

Il n'en est pas de même pour Chamelard, car à l'est du bois qui domine ce hameau et à quelques pas du chemin de Tonnerre, le voyageur peut très-bien distinguer aujourd'hui, cachées sous les cépées épaisses d'un taillis, des ruines nombreuses, des vestiges certains de grandes constructions qui couvrent le sol de leurs débris. Il serait difficile à coup sûr d'en indiquer les dispositions premières, d'en recomposer exactement l'ensemble, mais ces fossés larges et profonds encore parfaitement visibles, ces murailles épaisses devaient, dans un temps bien éloigné sans doute, appartenir à un château fort

A quelle époque est-il permis d'attribuer la destruction de ce vieux manoir? Elle doit être certainement antérieure au xve siècle, puisque dans tous les actes de vente de la seigneurerie qui remontent à cette époque et dans lesquels on désigne avec tant de soin les coutumes, censives, prés, bois, etc., le château ne s'y trouve aucunement indiqué. Une nouvelle preuve encore de l'opinion que nous venons d'émettre, c'est que dans un dénombrement de la terre de Chamelard fourni au comte de Tonnerre le 1er décembre 1767, on y comprend : « le châ-• teau détruit et ruyne a present, dans lequel il v avait dancienneté » une chapelle fondée en l'honneur de Nostre-Dame qui a été depuis ranférée dans la paroisse de Melisev et dont la collation, la provision » et la disposition appartiennent au seigneur de Chamelard. » Si nous nous rappelons que dès 1417, Regnier Pot et Guillaume de Flavigny attribuèrent sept livres tournois de rente à toucher sur la terre de Melisey « pour le chapelain de la chapelle Notre-Dame sise en l'église » de Melisey, » il nous paraîtra bien évident que le château était déjà détruit et que c'était ce motif qui en avait fait transférer la chapelle dans l'église voisine.

Il nous reste maintenant à indiquer les causes qui ont pu amener la ruines du vieux castel. S'il est impossible, comme nous avons essayé de le démontrer, qu'elles soient postérieures au xv^e siècle, nous serons appelé naturellement à penser que les ravages exercés dans le Tonnerrois par les troupes indiciplinées d'Edouard III, roi d'Angleterre, ont bien pu produire un funeste contre-coup sur Chamelard. A cette date le chef-lieu de notre comté, après un siége

opiniatre, voyait la partie basse de la ville emportée d'assaut et mise impitoyablement à sac; le monastère de Molosmes, situé à une trèsfaible distance était entièrement ravagé au temps de l'abbé Aymoin (1359) (1). Enfin, guelgues années auparavant en 1356, n'avions-nous pas eu à subir le passage des grandes compagnies, ramas de soldats sans solde, vivant par le vol et détruisant par le fer ou par le feu les maisons fortes qui tentaient de leur résister? Ces bandes composées d'anglais et de gascons n'étaient-elles pas cantonnées dans nos meilleures provinces qu'elles appelaient ironiquement leurs chambres, ayant à leur tête un chef dont l'insolence allait jusqu'à se qualifier l'ami de Dieu et l'ennemi des hommes et qui défit une armée royale commandée par Jacques de Bourbon (1361)?

IV.

Nous allons rentrer maintenant dans l'analyse des faits historiques qui intéressent nos deux seigneuries possédées par Regnier Pot (2). Il n'est pas nécessaire, nons le croyons, de faire ressortir ici l'importance de cette nouvelle maison; disons seulement qu'elle a droit d'être comptée au nombre de ces races antiques, nées avec la féodalité et qui grandirent à l'ombre des grands feudataires souverains de la France: que son illustration tient aux charges diplomatiques et militaires dont elle fut constamment revêtue à la cour des ducs de Bourgogne et à celle des rois de France (3).

En 1444, Regnier fit un traité avec les religieux de Molosmes pour ce qui lui était dù par leur monastère, mais il mourut peu de temps après, car le 8 février 1446, Jacques Pot, chevalier « fils et heritier » par benefice dinventaire de feu noble et puissant seigneur messire » Regnier Pot son pere » consentait une transaction sur procès pendant au bailliage de Tonnerre avec les mêmes religieux, relativement à un

(1) Molosmes, Saint-Martin et Commissey, par M. Le Maistre. Annuaire de l'Yonne, 1846, p. 16.

(2) Les armes de la famille Pot sont : d'or à la fasce d'azur.

Supports : deux léopards lionnés d'or.

Cimier : une tête d'aigle d'azur becquée d'or.

Devise : Tant L'Vault.

Regnier Pot épousa dans le château du bois de Vincennes, au mois de novembre 1392, Catherine d'Angouselles, damoiselle de madame la duchesse d'Orléans. Les noces furent faites aux dépens du roi.

Les armes de la maison d'Angouselles sont : de sable, à une fasce d'or, ac-

compagnée de deux annelets, l'un en chef, l'autre en pointe.

(5) Cette puissante famille contracta des alliances avec les maisons de Bourgogne, de Montmorency, de la Trémoille, de la Châtre, d'Aubusson, de Rochechouart, de Saulx-Tavannes, de Beauffremont, de Villiers-de-l'Isle-Adam, de Damas, etc.

moulin appelé le *moulin Huart* situé au-dessous de Melisey et tenant au Val-de-Cano (Val-de-Quenouil).

Par cette transaction, il fut convenu « que les estangs, chaussées, » place, molin, etc., demeureront en propre et vray heritaige dudit

- piace, moun, etc., demeureront en propre et vray neritaige dudit
- monseigneur Jacques Pot, moyennant et parmy ce ledit chevalier
- tiendra ces biens en fief et hommage desdits religieux et en sont
- » et seront a touiours donnes a vassaux diceulx et aussi iceluy cheva-
- » lier rendra et paiera la somme de 27 livres tournois et la somme de
- » 33 livres pour tous frais dou procès. »

Au mois de mai 1446, Jacques Pot fait un nouvel accord avec l'abbé Mathieu de Laignes, au sujet de la rente de 60 bichets d'avoine et de deux muids de vin. Le document relatif à cette transaction porte:

- que pour bien de paix et consideration de la ruyne perte et petit
- » revenu en quoy ont ete longtemps a loccasion des guerres, sterilites
- » et mortalites lesdites demeurantes choses (les dimes de Chamelard)
- » et encore sont de present. Et mesmement lesdits religieux pour
- estre et demeurer bons amis et voisins ensemble considerans que
- » les terres justices et seigneuries de ladite eglise sont joints et con-
- * tingents les uns aux autres. Lesdites parties ont traicte pacifie a
- » scavoir que led. chevalier durant les vies de luy et de madame
- » Marguerite de Courtiambe sa femme auront tous les revenus leves
- » et depouilles chascun an des dismes de vin et de bled appartenans
- » en fonds et seignorie à lad. eglise. »

Ce titre ne fait qu'ajouter de nouvelles preuves aux renseignements que nous avions déjà sur cette malheureuse époque de notre histoire. Des guerres non moins funestes que celles du siècle précédent venaient encore de désoler nos campagnes. L'ambition des ducs de Bourgogne, leur rivalité haineuse contre la maison d'Orléans, avaient divisé le pays en deux camps bien tranchés auxquels la soif du pouvoir mettait seule les armes à la main.

Louis, comte de Tonnerre, suivait le parti des Armagnacs, et se trouvait par le voisinage de la Bourgogne exposé aux premiers coups de ses ennemis; aussi voyons-nous ses châteaux de Tonnerre, de Cruzy, de Channes, etc., détruits de fond en comble et notre province soumise une seconde fois aux horreurs du pillage, du meurtre et de l'incendie.

Notre humble village de Melisey pouvait-il échapper à ces désastres? A coup sur il lui était impossible d'offrir la moindre résistance contre les ennemis nombreux qui tenaient la campagne, quand il n'avait pas le moindre donjon, pas la moindre muraille pour soutenir un siège et prêter à une défense sérieuse. Que de fois sans doute, nos pauvres habitants durent trembler soit à la vue des chaperons blancs d'Armagnac, soit à l'approche des Bourguignons qui tour à tour se livraient aux excès des plus ardentes répresailles!

V.

Jacques Pot qui fut successivement conseiller, puis chambellan du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, avait épousé en premières noces Marie de Reuilly (1), et en secondes noces, par contrat du 7 janvier 1423, Marguerite de Courteiambles (2), qui lui apporta en dot les terres de Malain, de Bissey-la-Pierre, de Pouilly-en-Auxois, etc.

A la mort de son beau père messire Jacques de Courteiambles, il recueillit encore les terres de Beaume, de Ballot, de Nesle, près Cha tillon, de Villers-lez-Semur, etc.

Jacques décéda en 1473, laissant plusieurs enfants de ses deux alliances: l'ainé qui portait le même nom, reçut en partage la baronnie de Thorey, mais sans la posséder bien longtemps, car il fut tué le 7 juillet 1475, à la prise de Bar-sur-Seine, dont il était capitaine, et ses biens passèrent à son frère Guy, comte de la Roche Pot et de Saint-Pol, premier chambellan du roi Louis XI.

Si nous n'avons fait jusqu'à présent qu'offrir à nos lecteurs des détails bien incomplets sur les seigneurs de Melisey et de Chamelard, c'est qu'aucun document n'est venu nous donner le moindre renseignement sur leurs vassaux. Nous trouvons bien quelques lambeaux de chartes dans lesquelles le seigneur de Melisey traite et pacifie avec son voisin l'abbé de Molosmes, dans lesquelles il stipule telles et telles redevances; mais des incoles et manants de ses terres il n'en est aucunement parlé, l'acte passé entre ces nobles personnages n'en fait nulle mention. A cette époque, il n'y a point d'histoire du bourg : le seigneur absorbe les vassaux, le manoir efface le village. Sujets de main-morte, attachés à la glèbe, nos malheureux habitants n'ont guère d'autre soin que de cultiver péniblement, pour le plus grand profit de leurs puissants maîtres, un sol souvent ingrat et stérile.

Cet état de choses ne pouvait durer; il existe, quoiqu'on en dise, au fond de l'âme un instinct irrésistible de progrès et de liberté qui se communique aux événements. Peut-être dans la suite des siècles, à certaines époques fatales, ce mouvement se ralentit au point de devenir

Cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable.

⁽¹⁾ Preuilly porte pour armes : d'azur à trois aigles d'argent posées 2, 1.

⁽²⁾ MM Ducorneau et Monteil dans leur Histoire de Bourgojne, disent qu'il est très-probable que l'introduction dans les armoiries de la maison Pot de deux cimeterres avait pour cause l'alliance de Jacques Pot avec Marguerite de Courteiambles, contrairement à l'opinion de certains auteurs qui prétendent que de Courteiambles portait seulement : échiqueté d'or et de sable, et que les deux cimeterres dont les Pot écartelaient leurs armes, avaient pour origine le présent que Bajazet II aurait fait à messire Regnier Pot de son propre sabre, en témoignage de l'estime qu'il portait à ce brave chevalier.

insensible et d'être inaperçu: ainsi durant le moyen-âge, au milieu de ces grands chocs de nation à nation, de ville à ville ou plutôt de prince à prince, de seigneur à seigneur, qui n'aurait désespéré de la marche progressive de l'humanité?

Et pourtant un grand événement allait s'accomplir, un pas décisif allait être fait vers la civilisation; par l'affranchissement des communes.

Il ne nous appartient pas de rechercher ici l'origine des communes : les uns l'expliqueront par les vieilles traditions du municipe Romain passées à l'état de légende, conservées par l'exemple des villes d'Aquitaine et de Provence ; les autres par l'ambition des rois et leur antagonisme contre la féodalité; les autres par le voisinage des républiques Italiennes et des villes Allemandes ; causes subjectives selon nous d'un grand mouvement, dont le principe s'il n'était dans la progressivité humaine, se retrouverait au besoin dans l'idée d'émancipation, d'égalité et de charité, dans la réhabilitation du pauvre que le Christ mourant légua du haut du Golgotha au vieil univers.

Certes, nous ne voudrions pas dire que les habitants de nos campagnes, quand ils obtinrent leurs chartes d'affranchissement, eussent un sentiment bien juste de conquêtes aussi précieuses. Dans les voies pénibles où la Providence pousse l'humanité, l'homme agit et ses descendants expliquent le mouvement. Pour bien saisir l'ensemble d'un édifice, ne faut-il pas se placer à distance? De même pour comprendre toutes les phases de la civilisation, n'est-il pas nécessaire d'être éloigné dans les temps et de prendre champ, pour ainsi dire, dans cette vaste arène des races et des époques.

Peut-être même le mobile qui excitait nos villages à l'indépendance, n'était-il pas bien noble : ce n'était guère qu'un peu de jalousie contre des communes plus tôt émancipées. Peut-être un habitant de Melisey était allé dans la ville voisine, il y avait vu la commune, son organisation, accordant liberté et protection contre la violence féodale, puis, de retour au village, il avait raconté à la veillée ces récits d'outre-vallée et chacun écoutant la voix intérieure qui criait : liberté! se remémorait les souffrances de ses pères et les siennes propres, aiguisait de ses réflexions l'amour propre du clocher. Chacun se disait alors: pourquoi n'aurions-nous pas notre charte, notre commune; puis les paysans se comptaient, ils se trouvaient bien nombreux : Jacques Bonhomme réclamait.

Quand les villages se présentaient ainsi à leurs seigneurs, forts de leur droit intime et même de l'appui secret du pouvoir royal, qu'avait à faire le château? Il transigeait, il cédait. Ainsi fit le seigneur de Melisey, désirant, est-il dit, dans la charte « soulager et faire plaisir auxdicts » manans ses subjects et aussi par bon moyen augmenter et accroître » les rentes et revenues de sa dicte seigneurie. »

Guy Pot accorda l'affranchissement de la main-morte personnelle à ses vassaux et consentit à « ce qu'ils soient seront et demeureront

- » libres et franches personnes et de telle nature comme les bourgeois
- » du giste de Cruzy moyennant toutefois la somme de 5 sols tournois
- » payables tous les ans au jour et feste de Sainct-Remy pour les habi-
- » tants de Melisey et 2 sols 6 deniers pour les habitants de Chamelard
- » (31 août 1483) (1). »

VI.

Mais une maison plus illustre encore par l'antiquité de sa race que celle des La Roche-Pot, plus puissante par les hautes fonctions qu'elle eut à remplir dans le royaume, allait posséder bientôt nos domaines.

Au vieux cri d'armes Tant L Vaut, glorieux souvenir rapporté des croisades par Regnier Pot, au brillant pennon d'or, à la fasce d'azur, va succéder pour quelque temps la noble devise des sires de Montmorency: Dieu aide au premier baron chrétien, et cette bannière à la croix de gueules cantonnée de seize alérions, image éternelle de notre foi.

Guy Pot, comte de Saint-Pol, était mort, ne laissant que deux enfants de son mariage avec Marie de Villiers-de-l'Isle-Adam (2), Regnier deuxième du nom, échanson du roi et sénéchal de Beaucaire qui fut tué devant Saluces d'un coup d'artillerie en 1503, n'ayant pas encore pris d'alliance (en lui finit la branche masculine des aînés de cette illustre maison). Et Anne Pot, qui épousa le 17 juillet 1484, Guillaume de Montmorency, seigneur d'Ecouen et de Chantilly, fils de Jean II du nom, grand chambellan de France et de Marguerite d'Orgemont.

Aux magnifiques domaines que sa femme lui apportait en dot, Guillaume joignit encore la plus grande partie des héritages que possédait son père qui l'avantagea au préjudice de ses frères ainés Jean et Louis, parce que ceux-ci avaient suivi contre sa volonté le parti des ducs de Bourgogne.

Dès le 19 juin 1505, notre nouveau seigneur rendait foi et hommage et prétait serment de fidélité à Pierre De May, abbé de Saint-Pierre de Molosmes « pour raison de l'estang de Mellisey actuellement en nature

- de pré des lammes y attenant et du molin Huart. Tous ces biens
- » dignement tenus et mouvans de nous dessus dit abbé a cause de
- » nos dimes de Mellisey. »

(1) Voici les noms des habitants qui comparurent à la charte d'affranchissement: Jean Dubois, Humbert Larche, Thibaut Larche, Denis de la Corvée, Simon Perrot, Jean Eté, Guyot Prot, le jeune, Guyot Prot, l'aîné, Jean Samiageot, Pierre Regnier, Louis Perrot, etc.

(2) Villiers-de-l'Isle-Adam : d'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochère

revêtu d'un fanon d'hermines brochant sur le tout.

La plupart des titres qui nous fourhissent des renseignements sur Guillaume de Montmorency, sont relatifs surtout à des difficultés, à des procès avec les monastères de Quincy et de Saint-Michel. La féodalité, par la division du territoire en une multitude de fiefs complétement distincts, soit par leurs usages, soit par des intérêts opposés, avait créé une source de contestations continuelles entre ceux qui les possédaient, contestations que des motifs souvent les plus futiles tendaient à envenimer.

Ainsi, un habitant de Chamelard ayant commis en 1506 une prétendue anticipation sur le territoire de Coussegrey, appartenant à l'abbaye de Saint-Michel, les religieux avaient obtenu un jugement qui condamnait cet homme à une assez lourde amende. Mais le seigneur de Chamelard prit aussitôt fait et cause pour son vassal et la difficulté menaçait de devenir sérieuse, quand un arrangement amiable fut heureusement conclu le 27 août 1506, entre révérend père en Dieu Rienne de Nicey et monseigneur Guillaume, premier baron de France, par l'intermédiaire de Jehan Chapuys, licencié-es-lois et en décrêt, garde des terres et justices de la baronnie de Thorey.

Un autre différend allait surgir encore avec les moines de Quincy, relativement aux limites du finage de Chazerey et d'un bois appelé les Pareaulx. Une transaction vint également y mettre fin, et le 15 novembre 1509, frère Hugues de Gigny, ratifiait le traité dont les bases avaient été arrêtées entre Georges de Thorey, procureur de l'abbaye et noble seigneur Mathias de la Croix, capitaine de la baronnie.

Enfin Guillaume se trouvait engagé dans un procès interminable, en 1516, avec Françoise de Rohan, comtesse de Tonnerre, à raison des droits de relief et des menues redevances que cette dame prétendait lui être dues sur la terre de Chamelard.

Malgré tous les ennuis et les tracas que pouvaient lui susciter ces difficultés, le seigneur de Melisey ne perdait point de vue, disons-le à sa louange, le bien-être de ses vassaux. Par une charte du 19 janvier 1514, il leur accorda « le droit de mener et champoyer toutes leurs

- bestes grosses et menues et mesme en tout temps de grenée ou :
- · aultrement par tous les bois assis et estant es-justice, finaige, seigneurie
- et territoire de Melisey et de Chamelard. Pareillement usaige et
- · couppe de tous bois pour toutes leurs affaires et nécessités en un
- bois appelé le bois des Pareaulx. Aussi sept arpents de tout le
- » bois de Melisey du costé des terres labourables vers Binauté. Et
- · avec cela raye et crue estant alentour du bois appelé le bois de
- » Chastillon, etc. (1). »

⁽¹⁾ Parmi les noms des habitants qui figurent dans cette transaction, nous pouvons citer ceux de Prangé, Mitaine, Chasnée, Perrot, Rousseau, Champfort, Renart, Bolard, Bernard, Gogois, Protot, Fauche, Renier, Delestre.

146

Guillanne de Montmorency ne décéda qu'en 1531, après avoir servi avec grande distinction quatre rois de France, pendant l'espace de soixante ans. Il avait été précédé dans la tombe par Anne Pot sa femme, morte le 14 février 1510. Tous deux furent inhumés dans le chœur de l'église de Saint-Martin de Montmorency, dessous un tombeau de marbre poir qui portait cette inscription :

TY GIST HAUT ET PUISSANT SP MOST MT GUILLE DE MOTMORECY PMIER BAR. DE FRACE S' DUDIT MONTCY, D'ESCOUEN ET DE CHA-TILLY, CSEILLER ET CHABELLA ORDINE DU NOY NT S' ET CHER DE SON ORDRE, QUI TRESPASSA LE XXIII JOUR DE MAI L'AN MIL CINQ CENTS TRENTE ET UNG.

CY GIST NOBLE DAME MADAME ANNE POT, FEMME DOD'S JADIS, DAME DE CHATEAUNEUF, DE LA ROCHE, DE THOREY, DE LA PRUNE AU POT, DE DAMVILLE, QUI TRESPASSA LE XIIII° JOUR PEBURIER L'AN MIL VOET X. PRIEZ PO' TO-TREPASSE QUE DE DIEU PDON LEURS PACES. A.

La plus grande partie des biens d'Anne Pot, situés en Champagne, étaient échus à son troisième enfant François de Montmorency qui fut gentilhomme de la Chambre, chevalier de l'ordre, gouverneur de l'île de France et lieutenant général de Picardie.

En 1522, Jacques de Bussy, capitaine de Thorey et Pierre de Montarby, seigneur de Grand, firent un accord avec les habitants de Melisey qui, « depuis un an en ca setaient adresses envers monsei-

- » gneur estant pour lors dans son chateau de Thorey pour obtenir
- » lechange du bois des Pareaulx contre dautres usages plus a leur
- » convenance. »

Les mandataires de François de Montmorency, cédèrent trente arpents de bois lieudit les Jarrys, tenant aux usages de Molosmes, vingt arpents au climat des grands chemins, etc.; « plus le droit de » mettre en nature de labour cultiver et emblaver le bois des Pareaulx

- » comme leur vray et propre heritaige a la charge de payer au sei-
- paneur le droit de tierce ainsi quils ont accoustume payer pour les
- » autres terres. »

Trois ans après cette transaction, le 25 février 1525, François était fait prisonnier avec son frère Anne à la funeste bataille de Pavie.

Il avait épousé Charlotte d'Humières, dont il n'eut pas de postérité et mourut le 20 août 1551, laissant sa succession à son frère aîné le connétable.

Il est inutile de rappeler ici les grands événements dont la vie d'Anne de Montmorency fut remplie; disons seulement qu'élevé à la cour comme enfant d'honneur du roi François le, il servit avec distinction les rois Henri II, François II et Charles IX; que cette homme illustre par sa naissance, par les grandes charges dont il fut investi,

assista à huit batailles dans quatre desquelles il eut le souverain commandement. De quel courage héroique, de quelle force d'ame ne nous offre-t-il pas l'exemple quelques heures avant sa mort, à la sanglante bataille de Saint-Denys: « le corps qu'il commandait ayant été mis en déroute, il se vit abandonné des siens que la terreur avait saisis. Mais ce généreux vieillard ne s'abandonna pas lui-même et ramassa toute sa vertu pour terminer dignement sa longue vie. Il reçut six dangereuses blessures, fut démonté et rompit son épée dans le corps d'un gentilhomme calviniste qu'il perça au défaut de la cui-rasse. Un gentilhomme écossais appelé Stuard lui donna par derrière un coup de pistolet dans les reins. On assure que quoique mortellement blessé, il se tourna du côté de cet homme et du pommeau de son

épée dont la garde lui restait en main, il lui abattit deux dents et lui

Un cordelier étant venu l'exhorter à la mort, lorsqu'il était couvert de sang et de blessures : pensez-vous, lui répondit-il, qu'un homme qui a vécu quatre-vingts ans avec honneur, n'ait pas appris à mourir un quart d'heure? Malgré tous les services que le connétable avait pu rendre au parti catholique et au trône du roi Charles IX, le lecteur se rappelle cette réponse marquée du cynisme le plus révoltant que la reine Catherine de Médecis adressa au messager qu'i lui apprit la victoire de Saint-Denys et la mort d'Anne de Montmorency : « à ce jour i j'ai de grandes obligations au ciel : l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis et l'autre que les ennemis du roi l'aient défait du connétable. »

Allié en 1526 à Magdeleine de Savoie, Anne de Montmorency laissa de ce mariage cinq enfants, dont le dernier, Guillaume, recueillit les terres de Thorey, Melisey, Chamelard, etc., qu'il posseda jusqu'en 1593, dâte de son décès. Celui-ci avait épousé en premières noces Léonore d'Humières dont il n'eut pas de postérité et en secondes noces Anne Lalain, fille d'Antoine de Hochstrate, chevalier de la toison d'or.

Sur la demande des habitants de Melisey, cette dernière leur céda en échange le 30 janvier 1593, « comme ayant la garde noble de « damoiselle Magdeleine de Montmorency, fille mineure de défunt » monseigneur Guillaume et d'elle, » une pièce de terre au lieu dit Vaugilly, proche la porte de Melisey et une autre pièce tenant au faubourg d'en bas. En contre échange, les habitants délaissèrent à madite dame Lalain, une grande pièce de terre appelée le Champ-des-Pessegues. En 150 de 150

ébranla les autres (1). »

⁽¹⁾ Dict. de Moreri.

1º Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney, alliée en premières noces (1620) à Léon d'Albert, seigneur de Brantes et en secondes noces à Charles Henri de Clermont-Tonnerre (1630) (1);

2º Marie-Liesse de Luxembourg, mariée à Henri de Lévis, premier du nom, duc de Ventadour, pair de France et lieutenant pour sa maiesté en sa province de Languedoc.

Il est très-probable qu'après le décès de Magdeleine de Montmorency arrivé en 1616, nos deux seigneuries demeurèrent indivises dans les mains du comte de Clermont et du duc de Ventadour; c'est du moins ce que laissent parfaitement supposer les documents qui remontent à cette époque.

En 1625, Henri de Lévis vendit à Claude de Ménegauld, écuyer, sieur du Trévol et de La Motte de Rugny, une rente de quatre septiers froment et quatre septiers avoine, assise sur le climat du territoire de Melisey, appelé *Bois-le-Comte*, moyennant la somme de 800 livres. Cette cession fut faite par le seigneur de Melisey, en considération, est-il dit dans l'acte, « de ce que le sieur du Trévol prétendoit me

- » diminution de ladite rente a cause du dépérissement du terrage qui
- » a demeuré sans culture tant par le moyen des grandes guerres et
- ruynes que raport les ravages généraux des années précédentes.

Les avantages concédés au calvinisme par l'édit de Nantes n'avaient fait, nous le savons, que rendre ce parti plus fier de ses libertés, plus hardi dans ses espérances; ajoutons à cela la défiance qu'inspirait aux protestants un gouvernement poussé par le clergé à détruire leurs franchises, à restreindre leurs droits et nous aurons bientôt le motif des guerres religieuses qui vinrent se ranimer en France, au commencement du xviie siècle.

C'est à cette époque qu'il faut attribuer les malheurs dont notre village eut particulièrement à souffrir. Des bandes armées traversaient nos provinces; elles étaient appelées par le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, pour repousser les troupes que Mansfeld amenait d'Allemagne aux secours des protestants soulevés contre le pouvoir royal. Est-il nécessaire de dire que ces nouvelles compagnies, à l'exemple des tard venus, s'éparpillant dans nos derniers villages, s'y livraient souvent hélas! aux plus déplorables excès? En 1636, nous n'en étions pas encore complétement débarrassés, malgré la main ferme et puissante du cardinal de Richelieu.

⁽¹⁾ Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, né le 7 janvier 1605, avait été d'abord destiné à la carrière ecclésiastique. On lui avait donné l'abbaye de Molosmes. Il mourut d'apoplexie à Ligny en Barrois, le 8 juillet 1674. Sa fille unique fut mariée en 1641, au duc François-Henri de Montmorency, maréchal de Luxembourg. (Note de M. Le Maistre.)

Dans sa courte notice sur le comté de Tonnerre, M. Jacquillat-Despréaux relate ainsi ces tristes événements : « On était toujours

» inquiété dans le Tonnerrois par les courses des gens de guerre;

en 1630, le village de Melisey fut pillé, plusieurs habitants furent

» tués (1). »

VII.

Les seigneuries de Melisey et de Chamelard changeaient encore de possesseurs en 1640, par l'acquisition que Michel Particelle d'Hémery en fit de Mesdemoiselles de Luxembourg. La vieille aristocratie féodale des Pot, des Montmorency, disparaît après s'être maintenue l'espace de deux siècles dans ces domaines, pour faire place à l'heureux protégé du cardinal Mazarin.

En 1650, Michel Particelle, plutôt connu sous le nom de baron de Thorey, auquel cette terre avait été donnée à titre de majorat par le surintendant, rendait foi et hommage à François de Clermont, comte de Tonnerre, et lui payait la somme de 2,500 livres pour droits de quint et requint.

Après la mort de d'Hémery, Marie Lecamus, sa veuve, fut toute occupée de fondations pieuses, qu'elle établit dans les nombreuses seigneuries qui appartenaient à ses enfants. Elle fit, en 1665, l'acquisition d'une maison et de plusieurs héritages situés à Melisey pour servir tant à l'érection d'une petite chapelle, que pour subvenir à l'entretien d'un prêtre chargé d'instruire les enfants de la paroisse et de veiller constamment à leur éducation : pensée admirable inspirée sans doute à cette sainte femme, par le triste exemple qu'elle avait sous les yeux dans la vie dissolue du baron de Thorey!

Entrainé par le désordre de son esprit et ses goûts dépravés à des dépenses extravagantes, le fils du surintendant compromettait en effet d'une façon sérieuse, l'immense fortune laissée par son père. C'est alors que nous voyons Louis Phelipeaux de la Vrillière, secrétaire d'Etat, qui avait épousé Marie d'Hémery, le 1er août 1635, prendre en main l'administration de nos domaines, « comme curateur créé par » justice à la personne et aux biens de monseigneur Michel Particelle, » baron de Thorey. »

A cette époque nous trouvons la communauté de Melisey dans une position difficile et menacée de poursuites judiciaires par une dame d'Aussy, de Paris, qui réclamait le remboursement d'une créance de 768 livres.

Pour sortir d'embarras, on résolut de vendre 14 arpents du bois de

⁽¹⁾ Annuaire de l'Yonne, année 1839, p. 207.

Melisey; mais on comptait sans de nouvelles difficultés qui ne devaient pas tarder à surgir.

Plusieurs habitants avaient commis en 1673, des délits assez graves dans les bois de monseigneur de la Vrillière, soit en arrachant des chènes, soit en détruisant des taillis. Ce seigneur les fit poursuivre et condamner à 1,117 livres d'amende et le jugement rendit toute la communauté solidaire, la privant même des droits d'usage dont on avait si étrangement abusé. Appel fut interjeté au parlement qui confirma la sentence prononcée par les premiers juges.

Sur quelles ressources était-il permis d'esperer pour payer une amende aussi lourde, quand il était indispensable en ce moment de faire à l'église des réparations évaluées à la somme de 1,060 livres, sous peine de la voir tomber en ruines, quand, d'un autre côté, l'autorité ecclésiastique menaçait de prendre des mesures rigoureuses contre la paroisse, parce que le cimetière n'était entouré d'aucune espèce de clôture?

Dans une assemblée du 18 octobre 1674, la communauté résolut pour sortir d'embarras de supplier très-humblement monseigneur de la Vrillière d'acheter deux petites pièces de bois et le déport des droits d'usage, pour que le prix en fût affecté à payer toutes ces dettes. Ce seigneur y consentit avec empressement et voulant même donner à ses vassaux une preuve de son bienveillant intérêt, il leur accorda le bois de Châtillon contenant environ cent journaux, avec la liberté de le défricher.

Dans le partage de cette propriété fait par les habitants, ils réser vent, avant la division des lots « deux arpents pour la sainte chapelle de madame d'Hémery, plus trois journels à la fabrique de » l'église pour contribuer au paiement et rétribution de celui qui » aura la conduite de la cloche qui est céans au clocher (1). »

A la mort de Marie d'Hémery (23 août 1670), ses enfants Balthasar, marquis de Château-Neuf et de Tanlay; Michel, archevêque de Bourges; Raymond, comte de Saint-Florentin et Pierre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, partagèrent sa riche succession. Compris dans le premier lot avec Thorey, Rugny, Villon, Cussangis et les moulins de Laignes, le village de Melisey et le hameau de Chamelard échurent à monseigneur le comte de Saint-Florentin.

Tous ces domaines étaient estimés à la somme de 120,408 livres.

Raymond Phelipeaux étant décédé sans laisser de postérité, ce fut son neveu Louis, marquis de la Vrillière qui recneillit nos seigneuries, mais sans les posséder bien longtemps, car le 25 septembre 1704,

⁽¹⁾ Le bois de Châtillon couvrait encore au xv11° siècle tout le plateau situé à l'est de Melisey.

il les vendait moyennant 200,000 livres à messire Jehan Thévenin, gouverneur de Saint-Denys

VIII.

Nous touchons à un événement bien triste et qui devait laisser pendant de longues années le plus affreux souvenir parmi les paisibles habitants de Melisey. Mais remontons aux premiers renseignements uni nous sont parvenus sur ce sombre drame.

En 1727, une rixe violente s'était élevée entre un sieur Nicolas C..., laboureur, demeurant à Melisey et un nommé Enfert, garde de la seigneurie. À la suite de blessures graves reçues dans la lutte, le malheureux garde avait succombé en proie aux douleurs les plus atroces.

A quelque temps de là, le procureur fiscal de Chamelard, Edme Jacques, opérait une saisie sur les récoltes de Nicolas C..., accusé d'avoir enlevé les gerbes des dimes au moment de la moisson. Mais quand il s'agit d'établir un gardien au domicile du saisi, personne ne voulut accepter cette mission: tous les habitants craignaient avec juste raison, le ressentiment dont ils pourraient être victimes. Leurs craintes n'étaient que trop fondées, car, quelques heures à peine après la saisie, dans la nuit du 23 septembre 1742, le tocsin sonnait dans la paroisse et un violent incendie éclatait dans les batiments du procureur fiscal, réduisant en cendres toute sa maison.

La clameur publique désigna immédiatement Nicolas C..., comme étant l'auteur du sinistre : on connaissait trop les moyens odieux auxquels cet homme dangereux était capable de recourir pour satisfaire sa vengeance.

Une enquête fut commencée, mais faute de preuves suffisantes l'affaire n'eut aucun résultat.

Nicolas C... n'en continuait pas moins cependant de tenir une conduite déréglée, de vivre en véritable bandit dans la paroisse, aidé dans les vols nombreux qu'il commettait par ses deux fils François et Joseph. On lui attribuait des attaques à main armée la nuit, sur un certain Locatelli, médecin-empirique, sur un habitant de l'Isle sous-Montréal. On lui reprochait enfin des actes dégoûtants d'irréligion, entre autres d'avoir recu l'hostie consacrée au sortir d'un joyeux festin.

Aussi voyons-nous les habitants effrayés par la terreur que leur inspirait Nicolas C..., le désigner habituellement sous les noms de dos de loup, d'excommunié, de loup vert.

Un nouveau malheur ne devait pas tarder à plonger la population de Melisey dans la stupeur. Le jour de saint Jean-Baptiste, 1754, après une altercation assez vive avec un sieur Edme Menegant, Nico-

19 C F F 19 99

las C..., se recule de quelques pas et tire à bout portant un coup de fusil à son adversaire qui tombe baigné dans son sang.

Instruit de ce crime, le procureur du roi de la maréchaussée de Tonnerre fit aussitôt arrêter le coupable.

De son côté, l'autorité ecclésiastique justement alarmée, adressait le 5 juillet le monitoire suivant qui fut lu au prône de l'église paroissiale:

- « Nous vous mandons de bien et duement admonester par trois » dimanches consécutifs es-prones de vos messes paroissiales comme
- » a present nous admonestons à la requeste et supplication du
- » procureur du roy de la maréchaussée de Tonnerre complaignant à
- » Dieu et à nostre sainte mère l'église, de ce que le 24 du mois de
- » iuin dernier, environ les 7 ou 8 heures du soir, le nommé Mene-
- » gault, garde, demeurant à Melisey, fust assassiné d'un coup de fusil
- » dans la prairie dudit lieu, que l'auteur de cet assassinat qu'on
- » présuma déjà il y a quelques années, a commis plusieurs meurtres
- » et incendies et vols, qu'il a mesmes des associés dans ces délits qui » menacent de tuer et incendier. Pour raison de quoy il a été permis
- » audit sieur complaignant d'obtenir et faire publier les presentes
- » lettres monitoires par ordonnance de M. le lieutenant assesseur de
- » la maréchaussée à la résidence de Tonnerre en date du 25 juin der-
- » nier et en vertu de la nostre de ce jourd'hui.
- » Tous ceulx et celles qui ont connaissance desdits faits cy-dessus
- » pour avoir vu, connu, ouy dire ou apperçu aulcunes choses desdits
- » faits, sont tenus d'en venir à révélation et les quidans et leurs com-
- » plices à faire satisfaction par eux ou par autruy et ce après l'espace
- » de six jours après la troisième publication des présentes, sinon nous » procéderons à l'encontre d'eux par censures ecclésiastiques et
- » selon la forme de droit nous nous servirons de la peine d'excom-» munication. »

La maréchaussée de Tonnerre avait commencé l'instruction du procès qu'elle s'apprétait à suivre, quand par décision du présidial d'Auxerre, elle fut déclarée incompétente et toute l'affaire renvoyée devant la justice seigneuriale.

En conséquence, Jean-Claude David, juge de la baronnie de Thorey et Nicolas Gaillardet, procureur fiscal procédèrent à l'audition de 187 témoins venus à révélation, tant de la paroisse de Melisey que des lieux circonvoisins.

Par un arrêt du 14 janvier 1755, le parlement avait autorisé les officiers de justice de se transporter dans les prisons de Tonnerre, ainsi que hors de la justice de Melisey pour y faire et parfaire le procès audit Nicolas C... Un deuxième arrêt du 22 janvier permit encore au juge de connaître du crime d'incendie commis en 1742, sur la maison d'Edme Jacques, procureur fiscal et ordonna que les deux procès « seraient joints pour être jugés conjointement et par une seule » et même sentence. »

L'instruction demandait beaucoup de temps; 90 personnes furent confrontées avec l'accusé dans les prisons de Tonnerre.

Les charges étaient accablantes : plusieurs témoins déclaraient avoir assisté, de visu, à l'assassinat du garde, d'autres que l'accusé luimème leur avait fait en termes cyniques l'aveu de son crime.

Enfin le procureur fiscal présenta ses conclusions, et le 18 juillet, le juge de Melisey se transporta à Tonnerre où assisté de MM. Barrault, bailli de la ville et Carteron-Magny, avocat, il rendit un jugement qui condamnait « Nicolas C... à avoir les bras, jambes, cuisses

- et reins rompus vifs par l'exécuteur de la haute justice sur un
- » échafaud qui à cet effet sera dressé en la place publique de Melisey
- » et après avoir senti tous les coups vifs, vif brulé à un bucher qui
- » sera dressé en ladite place publique, ses cendres jettées au vent;
- » déclarant en outre tous ses biens situés en pays de confiscation ac-
- » quis et confisqués au profit de qui il appartiendra.
 - » Joseph C... a être pris et mené aux galères du roy pour y servir
- ocomme forçat l'espace de six ans préalablement marqué des trois
- » lettres G. A. L. avec un fer chaud sur l'épaule.
- » Et François C... à trois ans de bannissement hors le lieu et » paroisse de Melisey et baronnie de Thorey et 60 livres d'amende. »

Aussitôt que ce jugement fut rendu, M. Joly de Fleury, procureurgénéral, donna l'ordre d'arrêter les enfants de Nicolas C..., qui n'étaient encore décrétés que d'ajournement personnel.

Appel fut interjeté par les condamnés que la maréchaussée conduisit à Paris, dans les prisons de la Conciergerie; mais par arrêt du 18 octobre 1755, la chambre criminelle de la Tournelle confirma la sentence du juge de Melisey.

Le jour fixé pour la terrible exécution arriva enfin et l'heure en fut annoncée à son de trompe dans toutes les paroisses de la baronnie. Une foule considérable d'hommes, de femmes, d'enfants accourait des villages voisins excitée par la curiosité.

Dès le matin (31 décembre 1755), Claude David, juge de Thorey, assisté de Jacques Guyard, greffier et du procureur fiscal Nicolas Gaillardet, s'était transporté aux prisons de Tonnerre, afin d'en extraire les condamnés. Nicolas G... fut placé dans une première charrette sous l'escorte des cavaliers de la maréchaussée et assisté de M. Richard, curé de Molosmes. François C... et Joseph G... suivaient dans une deuxième charrette. Alors le funèbre cortége s'ébranla lentement et prit la direction de Melisey.

Amené au lieu du supplice qui avait été choisien dehors du village,

dans la crainte d'incendie (1), le père entendit la lecture de son jugement, puis fut requis par le greffier de déslarer s'il avait des complices. Sur sa réponse négative, le prévôt et le brigadier de la maréchaussée le remirent aux mains du sieur Brochard, exécuteur de la liante justice et de ses deux valets (2). Les montes la mains du

Mais arrêtons là notre récit et détournens les regards de cet affreux bucher qu'une flamme ardente: et livide s'apprête à dévorer. Loin de nous ces funébres apprêts, cet horrible supplice étalé devant la foule, ce spectacle hideux où le tourmenteur vient poser en grand costume ayant pour piédestal un échafaud.

Nous devons à coup sur imputer à l'état social d'un autre âge, tout l'odieux de ces tortures, rejeter sur les mœurs brutales d'une autre époque, cette loi sauvage du talion qui punit le mal par le mal, le sang par le sang. Aussi rendons grâces à Dieu de ce que l'esprit de justice et de charité qui dirige l'humanité dans sa marche progressive vers la perfection morale, repousse aujourd'hui le spectacle de ces tristes exécutions dont le souvenir seul remplit le cœur d'un irrésistible dégoût.

Sans deute il est nécessaire de protéger la société contre l'incendiaire et l'assassin qui la mettent en péril, sans doute il est nécessaire de frapper par la peur de grands châtiments le misérable qu'aucun frein moral eu religieux ne peut éloigner de la passion du crime. Mais le punition infligée au coupable est-elle vraiment dans ces raffinements

·6 1 (†) Cet endroit était au midi de Melisey, dans un préappelé le Pré-la-Cour. (2) Nous depugns dans son entier, le mémoire des frais de ce procès. Livres. Sols. Honoraires du greffier 539 de l'huissier qui a assigné les témoins. : . . . SAR ld. Id. de M. Léger qui a rédigé les conclusions du procureur fiscal. The second of the 260 Payé aux témoins. . 500 Id. aux témoins entendus à Tonnerre. . . 720 Id. au carosse de Tonnerre; pour mener à Paris et ramener les soupables. 1,050 Payé à M. Geniot, officier de maréchaussée. . . . 120 Pour aller chercher l'exécuteur. 14 37 Pour le pain des prisonniers . . Pour les charretiers qui ont mené le bois le jour de l'exécution 7 Pour les charpentiers, façon de l'échaffaud. 8 Conduite du condamné au supplice. . . . 24

183

Pour l'exécuteur.

du supplice? Cette intimidation du vice par le meurtre rend-elle les

Nous répondons hardiment : non. Répandre le sang aux pieds de la foule, n'est pas le moyen de lui en inspirer l'horreur : mener le bourreau tuer en public, n'est pas fait pour enseigner au peuple qu'il me doit pas tuer.

Le temps n'est peut-être pas éloigné, et c'est là un vœu que nous formulous avec espair, où la loi plus parfaite, plus en rappert avec les mours et les idées qui pénètrent la société, admettra le dogme de l'inviolabilité humaine et défendra à l'homme la vengeance qui n'appartient qu'à Dieu, parce que lui seul est infaillible.

Heureux le jour où anivant la belle expression d'un noble penseur, nous pourrons dire au Gréateur en lui restituant les générations entières en Nous rendons intactes à la nature teutes les vies qu'elle nous a conflées, comptez, Seigneur, il n'en manque pas une en partières de la conflées, comptez, Seigneur, il n'en manque pas une en partière de la conflées.

IX.

Jusqu'à la révolution de 1790, aucun fait important n'est venu troubler la vie calme et laborieuse des habitants de Melisey.

Lors de la convocation des états généraux par le roi Louis XVI, pour remontrer, aviser et consentir tout ce qui pouvait concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, etc.; la population de ce village appelée le 1er mars 1789 à dresser un cahier de ses plaintes et doléances, exprima des vœux empreints de la plus grande modération. Elle demandait qu'il ne fut plus fait de nouveau terrier, parce que cette charge était trop onéreuse pour les petits propriétaires; que le commerce des vins fût libre; que l'impôt fût étendu sur tout le territoire. Mais ce qui est vraiment remarquable, c'est la pureté des sentiments exprimés pour la personne du roi, considérée, est-il dit, comme un bon père de famille dont le bonheur, la paix et la traquillité devront assurer la félicité publique.

Aussi la tourmente révolutionnaire n'eut aucun funeste contre-coup dans ce village, et quand les habitants furent appelés à profiter du bienfait de nos nouvelles libertés, malgré la crise ardente qui emportait les esprits, ils se montrerent assez prudents, assez bien inspirés pour ne pas se déshonorer par laggioleuce ou les excès qui agitaient malheureusement tant d'autres communes, ma constitue de la commune de la com

Pour quelle raison d'ailleurs la population se serait-elle montrée tracassière ou cruelle envers ses, anciens seigneurs? N'avait-elle pas toujours trouvé side et protection seus leur autorité bienveillante,

Total..... 619

et dans les moments de détresse n'avait-elle pas rencontré leur main bienfaisante prête à soulager ses misères?

Avant de terminer cette courte notice, il est de notre devoir de parler du terrible fléau qui décima si cruellement Melisey en 1854. Dans l'espace de six semaines, quarante-quatre personnes succombérent victimes du choléra!

Au milieu des ravages de l'épidémie, quand la plupart des habitants terrifiés abandonnaient leurs demeures, ou n'osaient porter le plus faible secours au chevêt des mourants, un homme courageux et dont la modestie sera blessée sans doute par nos éloges, sut donner l'exemple du plus noble dévouement. M. Fournier, maire de la commune, comprit tout l'ascendant, toute l'heureuse influence qu'un caractère énérgique était appelé à prendre dans cette circonstance sur ses administrés.

Nous l'avons vu alors, infatigable à prodiguer des soins aux malades, à donner des consolations aux familles frappées par le fléau; relever enfin, par des paroles sorties du cœur, l'esprit inquiet, le moral tristement affecté de ses concitovens.

Un concours bien précieux devait heureusement soulager les fatigues du digne magistrat : deux religieuses de Tonnerre venaient se mettre à sa disposition et combattre avec un courage surhumain le redoutable fléau.

Tout ce que la charité chrétienne peut inspirer de douce sollicitude, tout ce que les soins les plus assidus, les consolations les plus touchantes peuvent apporter de soulagement aux pauvres malades fut employé par ces bonnes sœurs.

Ce sublime exemple de ferveur chrétienne, cette pieuse mission que vous êtes venues remplir à Melisey, saintes filles du ciel, a touché bien profondement toute la population.

Le souvenir de ces jours de deuil est désormais inséparable dans la mémoire des habitants, du dévouement avec lequel vous leur avez ouvert les trésors de votre inépuisable charité.

LAMBERT.

NOTES STATISTIQUES.

POPULATION DE MELISEY.

Sexe masculin	(Garçons	314
Sexe féminin	Filles	345
	Total	

	Nombre de maisons.	Nombre de ménages.	Nombre d'individus
Melisey (yillage)	117 59 5 6 1	134 70 5 6 1	570 195 18 24 6 6
Totaux	489	217	619
La population agglomérée est La population éparse est de			h } 619

CADASTRE.

ritoire:										Hect. a.
1º Terres arables										1,861.59
2º Prés									•	38.62
3º Chenevières										22.57
4º Vignes										69.50
5º Bois										119.92
.60 Plantations										20.46
7º Jardins, bâtiments.										10.5 3
8º Friches										39.75
9º Propriétés non-impos				•	•				٠	26.05
	C	onte	enai	aces	t to	tal	es.			2,209.39
Le revenu net est de .						fı	٠.	14,5	85	
Le marc le franc est de.					٠	٠,			0.	37272
L'impôt foncier est de .								5.4	36	

TABLEAU

DES EXCLUSIONS DE LA LISTE ÉLECTORALE

Avec l'approbation du Ministre de l'intérieur, des Procureurs. Cénéraux près la Cour de Cassation et la Cour de Paris, et du Préfet de l'Yonne.

Révisé et mis en harmonie avec le Décret organique du 2 fégrier 1852, pour faciliter la tenue du Registre de Greffe preserit, par la Circulaire de M. le Ministre de la justice, du 21 juillet 1856,

PAR A. BENOIT,

Procureur impérial à Auxerra (Tonne).

Nora. Les individus exclus de la Liste esectorale, pour ses causes enumérées dans es tableau, ne sont pas éligibles (D. 2 serter 1862), art. 37).

	dui, par leur nature, emportent contro leur PEINES. auteur l'acclusies perpétuelle ou temporaire de la liste électorale, lorsque gelui-ci est Nature et durée	PRINES. Nature et durée	DURÉR :	LOIS ÉL	LOIS ÉLECTORALES	DÉCRET organique du
,	frappé de certaines peines corporelles ou emportant pécuniaires. Indication des autres causes l'exclusion. d'exclusion.	emportant l'exclusion.	l'exclusion	15 mars 1849.	31.mai 1850.	2 février 1852.
	Abus de conflance. C. pénal, art. 406 à 409 quelle que soit sa durée.	Emprisonnement, quelle que soit sa durée.	Perpetuelle, Art. 8, § 4. Art. 9, § 3.	Art. 8, § 4. Art. 8, \$3	Art. 8, 83.	Art. 15, § 5.
	abattu, sachant qu'il appartient à autrui. C. P. 445. Emprisonnem antilé, coupé ou écorcé de manière à le de 3 mois faire périr, sachant qu'il appartient à au moins.	Emprisonnement de 3 mois au moins.	Perpétuelle.	a	» Art. 8, § 9. 810.	Art. 15, § 10.

	Art. 15, § 5.	Art. 16.	Art. 16.	Art. 16.	Art. 15, 8	Art. 15, § 3,	Art. 15, § 5.	Art15, § 10, 1.
	Art. 3, § 4. Art. 8, § 3.	≱ rt. 9.	Art. 9.	Art. 9.	Ari. 3, 8 1, Ari., 8, 8.1.	Art, 8, § 1.	Art. 3, §4. Art8, §3.	Art, (8, 8,0
	Art. 3, 84.	*	۸	È .		Art3, 83., Art, 8, § 1	Art. 3, § 4.	
-	Perpétuelle.	L'exclusion dure 5 ans, à dater de l'ex- piration de la peine	L'exclusion dure 5 ans, à dater de l'ex- piration de la peine	L'exclusion dure 5 ans, à dater de l'ex- piration de la peine	Perpétuelle, sauf l'effet de la réhabi- litation (Instruc- tion crimin, 1619, 634. Loi 3 juillet 1852).	Idebajate	Perpétuelle.	Perpétyeller.
is bone.	Ranprisonnement, quelle que soit sa durée.	Emprisonnement, de plus d'un môis.	Emprisonnement de plus d'un mois.	Emprisonnement de plus d'un mois.	Quelle que soit la durée de la peine.	Idem	Emprisonnement, que lle que soit sa durée.	Emprisonnement a de 3 mois 3 au moins.
1848, art. 3.	isture en excitant, favorisant ou la libitaellement la débauche ou la de la jeunesse de l'un ou de l'audessous de l'âge de 21 ans. C. P.	Attroupements (Delits prevus par la loi sur les.).	Chibs, societés secrètes et réunions publiques (Bilis prévus par la loi sur les-). D. 28 juillet 18 de 25 mars 1852. Loi 10 avril 1834.	ur le-).	suivis, d'une condamnation à des peines afficiares et infamantes (travaux forcés à perpetuité, déportation, travaux forcés à temps, détention et réclusion) ou à des peines infamantes seulement (bannamissement et dégradation civique). C. P.	suives d'une condamnation à l'emprison- nement correctionnel, en vertu de l'art. 4631 C. P.	Dener's publics soustraits par les dépositaires uxquels ils étaient confiés. C. P. 169 à 171.	Detructeta, volonaire par le toucobi d'une nation quelcoaque, de régienes, minules, di l'amprisonnement regolifica, loi les, l'autorité publéque, di l'amprisonnement regolifics, loi l'es de change, effecte che cam no de 3 moles. Philarion, disposition on décharge. C. B

DÉCRET organique	2 février 1852.	Art. 109. Art. 3, \$ 6. et 15, \$ 7. Art. 109. Art. 8, \$ 6. et 15, \$ 7.	Art. 42 et 15, 8 7	Art 81 et 15, \$ 7.	Art. 46 et 15, § 7.	Art. 41 et 15, § 7.
Lois Klectorales.	31 mai 1850.	Art. ;8, § 6. Art. 8, § 6.	Art. 109. Art. 8, \$6. et 15, \$	Art. 8, \$6. et 15, \$ 7.	Art. 112. Art. 8, § 6. et 15, § 7	Art. 108. Art. 8, § 6. et 15, § 7
LOIS ÉLEC	15 mars 1849.	Art. 103.	Art. 109.	Art. 98.	Art. 112.	Art. 108.
DURÉE	rexclusion.	Perpétuelle. Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.
PEINES.	emportant Pexclusion.	Emprisonnement de plus de 3 mois. Idem.	Emprisonnement de plus de 3 mois.	Emprisonnement de plus de 3 mois.	Emprisonnement de plus de 3 mois.	Idem.
DÉSIGNATION ALPHABÉTIQUE DES DÉLITS qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorsle, lorscule celui-ci est	rappe de certaines peines corporelles ou pécuniaires. Indication des autres causes d'exclusion.	sonnes chargées, dans un scrutin, de recevoir, compter ou dépouiller Emprisonnement de recevoir, compter ou dépouiller Emprisonnement les bulletins contenant les suffrages de plus de 3 mois. des citoyens. Lecture de noms autres que ceux inscrits. Inscription, sur le bulletin d'autrui, de noms autres que ceux qu'on était chargé d'y inscrite.	violence, en vue er un choix.	Liste electorale. (Inscription obtenue sous de faux noms ou de fausses qualités, ou en dissimulant une incapacité prévue par la loi. Inscription réclamée et obtenue sur deux ou plusieurs listes,)	retardées ou empêchées, au moyen de voies de fait ou menaces, par des électeurs. Bureau outragé ou violente dans son ensemble on dans l'un de ses membres, par des électeurs, pendant la réunion. Scrutin violé.	troublées parattroupements, clameurs ou démonstrations menagantes. Atteinte poetée à l'exercice du deoit

Art. 105. Art 8, § 6. et 15, § 7.	Art. 39 et 15, \$ 7.	Art. 40 et 15, § 7.	Art. 46 et 15, § 7.	Art. 33 et 15, § 7.	Art. 34 et 15, § 7.	Art. 15, \$ 10.	Art. 15, \$5.
Art 8, 8 6.	Art. 106. Art. 8, § 6. et 15, § 7	Art. 107. Art. 8, \$6. et 15, \$ 7	Art. 8, § 6.	Art. 100. Art. 8, § 6. et 15, § 7	Art. 101. Art. 8, § 6. et 15, § 7	Art. 8, § 9.	Art. 8, 3.
Art. 105.	Art. 106.	Art. 107.	Art. 113.	Art. 100.	Art. 101.	A	Art 3, 8 4. Art. 8,
Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.
Emprisonnement de plus de 3 mois.	Idem.	Idem.	Emprisonnement de plus de 3 mois.	Emprisonnement de plus de 3 mois.	· Idem.	Emprisonnement de 3 mois au moins	Emprisonnement, quelle que soit sa durée.
donnes, promis ou reçors sous ra con- dition soit de donner ou de procurer un suffrage, soit de s'abstenir de de plus de 3 mois. acceptée, sous les mêmes conditions, d'amples ou bronners en conditions,	ii	surpris ou détourné à l'aide de fausses nouvelles. bruits calomnieux ou autres manceuvres frauduleuses. Abstention de voter déterminée par les mêmes moyens.	Urne contenant les suffrages émis et non encore dépouillés (Enlèvement de l'-).	s	inscrit. multiple, à l'aide d'une inscription multiple.	Empoisonnement des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bestiaux à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans des étangs, viviers ou réservoirs. C. P. 452.	Escroquerie. Tentative de ce délit. C P. 405.
ŋ	Suffrage		ä	Vote		de de de port	Escro

, e	11/21	1.1	(K)	-6-	
DÉCRET organique du 2 février 1852.	Art. 15, \$ 17.	Art. 15, § 14.	Art. 15, \$ 10.	Art. 15, § 16.	Art. 15,
LOIS ÉLECTORALES. 15 mars 31 mai 1850	Art. 8, 8 2.	Art. 3, § 5. Art. 8, § 1.	Art. 8, 89.	Art. 8, 8 I.	Art. 8, § 1.
LOIS ÉLEC 15 mars 1849.	Art. 3, 8 8.	Art. 3, § 5.		Art. 3, 8 7. Art. 8, 8 I.	Art, 3, § 9.
DURÉE de l'exclusion.	L'exclusion cesse à la rehabilitation. Art. 3, § 8. Art. 8, § 2. C. Com., 604.	Perpetuelle.	Perpetuelle.	ision cesse jugement monce la vée judi le l'inter-	G. Ciw, 512. C. Ciw, 512. Ladurée de l'exclusion est. fixée par le jugement et Art. 3, § 2. Art. 8, § 1.
PEINES. Nature et durée emportant l'exclusion.	•	Emprisonnement, quelle que soit sa durée.	Emprisonnement de 3 mois au moins.	,p	* ,
DESIGNATION ALPHABÉTIQUE DES DÉLITS qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorale, lorsque celui-ci est frappé de certaines peines corporelles ou pécuniaires. Indication des autres causes d'exclusion.	Faillute de thar ée soit par les tribunaux français. soit par jugement rendu à Pétranger, mais exécutoire en France. C. Com. 437.	Falsification de boissons, de substances on denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues. Vente ou mise en vente de ces boissons, substances ou den- rées, les sachant falsifiées ou corrompues. Lois 5 mai 1835 et 27 mars 1851, art. 1, n°+1 et 2.	Greffe détruite. C. P. 447.	civile du majeur qui est dans un état ha- bituel d'imbécilité, de démence ou de fureur. C. Civ. 489, 498.	correctionnelle du droit de vote et d'étre- tion. C. P. de, ee, es, es, p. 150.

			- Lucas and	
Art. 16.	Art. 9.	*	L'exclusion dure 5 ans, à dater de l'ex- piration de la peine	Rébellion envers des dépositaires de l'autorité Emprisonnement ou de la force publique. C. P. 209 à 221. de plus d'un mois.
Art. 15, § 11.	Art. 8, § 10.	^	Perpétuelle.	Quelle que soit la peine.
Ars. 16.	Art. 9.	^	Idem.	Idem.
APt. 16.	'Art, 9.	٠	L'exclusion dure 5 ans, à dater de l'ex- piration de la peine	Emprisonnement de plus d'un mois.
AM. 15,	Art. 8, § 5.	^	Perpetuelle.	Quelle que soit la peine.
Art. 15, § 5.	Art. 8, § 4.	\$	Perpétuelle.	Emprisonnement quelle que soit sa durée.
Art. 15, § 8.	Art. 8, 8 7.	a	Perpétuelle.	•
Art. 15, § 12.	Art. 8, § 11.	•	Perpétuelle.	Quelle que soit la durée de la peine.
Art. 15, § 9.	Art. 8, 88.		Perpétuelle.	Quelle que soit la peine.
Art. 15, § 10.	Art. 8, § 9.	8	Perpétuelle.	Emprisonnement de 3 mois au moins.
9 11.				la peine.

SIGNATION ALPHABETIQUE DES DELITS (ui, par leur nature, emportent contre leur uteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire e la liste électorale, lorsque celui-ci est.	PRINES. Nature et durée	DURÉE	LOIS ÉLEC	LOIS ÉLECTORALES.	DÉCRET organique du
	emportant l'exclusion.	l'exclusion.	15 mars 1849.	31 mai 1850.	2 février 1852.
oltes sur pieds, plants venus naturellement. E u faits de main d'homme. (Dévastation de-) . P. 444.	Emprisonnement de 3 mois au moins.	Perpétuelle.		Art. 8, § 9.	Art. 15, § 10.
Jeunes gens omis sur les tableaux de recensement par suite de fraudes ou manœuvres. Art. 38. Jeunes gens, appelés à faire partie du contingent de leur classe, qui se sont rendus impropres au service militaire, soit temporairement, soit d'une manière permanente dans le but de se soustraire aux obligations imposées par la loi. Complicité. Art. 41. Substitution ou remplacement effectuésoit en contravention à la loi, soit au moyen de pièces fausses ou de manœuvres fraudileuses. Complicité. Art. 43. Médecins, chirurgiens ou officiers de santé qui, déjà désignés pour assister au Conseil de révision ou dans la prévoyance de cette désignation, ont reçu des dons ou	Emprisonnement, quelle que soit sa durée.	Perpétuelle.		Art. 8, § 12.	Art. 15, § 13.

					· .
	Art. 15, § 14,	Art. 15, § 15.	Art. 15, \$ 9.	Art. 15, . § 5.	e de leurs bâtiments es discipli- le (art 11). de plus de stent seuls
	Art. 8, §1.	Art. 8, § 1.	Art. 8, § 8.	Art. 8, § 3.	électorale: au domicile ou dans les es compagni son conjuga risonnement auteurs re
	Art. 3, S.5. Art. 8, \$1. \$14.	Art. 3, 86. Art. 8, § 1.	*	Art. 3,§4 . Art. 8, §3.	lus temporairement de la liste es déclarations relativement trant dans la même maison on nance du ler avril 1818, dans lanu une concubine dans la mai dividus condamnés à un empro e de certains délits dont les du 15 mars 1849).
	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	Perpétuelle.	
яп шошь.	En prisonnement, quelle que soit sa durée.	Quelle que soit la peine.	Quelle que soit la peine.	Emprisonnement, quelle que soit - sa durée.	rmi les citoyens extoupables de faus: s, vivant ou deme x termes de l'ordon 10); mari qui a entrete tuelle contre les ir ectorale, de tentati 107 et 108 de la Loi
marchandises. C. P. 428.	fromperie (ou tentative de —) sur la quantité des choses livrées aux vendeurs ou acheteurs, par les moyens énoncés en l'art. 1° n° 3 de la loi du 27 mars 1851.	Usure habituelle. Lois 3 septembre 1807 et 19 Quelle que soit décembre 1850	Vagabondage, C. P. 269 à 271.	Vol. Tentative. C. P. 379, 388, 401.	Nora La Loi du 31 mai 1850 rangeait parmi les citoyens exclus temporairement de la liste électorale: 1º Les ascendants, maîtres ou patrons coupables de fausses déclarations relativement au domicile de leurs descendants, servitaires ou ouvriers majeurs, vivant ou demeurant dans la même maison ou dans les bâtiments d'exploitation (art. 4, 8 3); 2º Les militaires envoyés par punition, aux termes de l'ordonnance du le avril 1818, dans les compagnies disciplinaires de pionniers ou de fusiliers (art. 9 et 10); 3º Le complice de la femme adultère et le mari qui a entretenu une concubine dans la maison conjugale (art. 11). La même Loi prononçait l'exclusion perpétuelle contre les individus condamnés à un emprisonnement de plus de trois mois comme coupables, en matière électorale, de tentative de certains délits dont les auteurs restent seuls exclus (art. 8, 8 6, se référant aux art. 106, 107 et 108 de la Loi du 15 mars 1849).

GUIDE PITTORESOFE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

VÓYAGE ONZIÈME.

ROUTE DEPARTEMENTALE, Ѻ 9, D'AIZY A MONTARGIS.

DESCRIPTION DE LA PARTIE COMPRISE ENTRE AUXERRE ET LES LIMITES DES DÉPARTEMENTS DE L'YONNE ET DU LOIRET.

donné un dessin représentant l'an- vives ne nous permettrait pas de cienne porte fortifiée dite d'Eglény et jouir facilement du vaste panorama à laquelle aboutissait un vieux che- qui se développe peu à peu et sous min descendant en ligne directe la des aspects différents vers la vallée montagne de Saint-Georges. Cette de l'Yonne et sur la ville d'Auxerre porte a été démolie, mais nous tra- elle-même qui, vue ainsi, c'est-à-dire versons l'emplacement qu'elle occu-pait, et qui est resté vide, pour re-remarquable et pittores que silhouette. joindre la route départementale qui. La route nouvelle que nous suivons aujourd'hui, au lieu de passer par tourne par une très-longue courbe l'intérieur de la ville, longe, au con- le flanc méridional de la montagne et traire, les anciens fossés d'encelute vient ensuite rejoindre la vieille route à du côté du midi.

Une large promenade publique et des jardins remplacent les fossés ainsi sans efforts à une hauteur asser d'autrefois; nous n'en parlerons qu'en considérable. Toutefois nous conseildonnant la description d'Auxerre lons aux voyageurs qui ne craignent dans notre Guide pittoresque.

La route bordée d'arbres s'avance en ligne droite vers une montée rapide, mais bientôt, tournant sur la xerre à plusieurs lieues à la ronde de gauche par une belle courbe, elle laisse le vieux chemin, suivi seulement par les piétons, franchit la montagne, c'est-à-dire près de la tour montagne dite de Saint-Georges et d'un ancien moulin à vent. Du haut célèbre dans l'Auxerrois par l'excellence des vins qu'elle produit. De cette même montagne dépend la côte de Migraine, autrefois exclusivement norama complet d'une notable partie cultivée en vignes, mais qui, mainte- de l'Auxerrois. nant, montre aux regards étonnés des voyageurs de longs et nombreux de plus de 110 mètres au-dessus de champs de froment et de luzerne.

route : celle-ci trop encaissée entre se rendre bien compte de la configu-

L'Annuaire de l'Yonne de 1856 a de hautes berges récouvertes de haies pen de distance avant d'arriver au village de Saint-Georges. On parvient pas la fatigue de la montée à pied et désireux de connaître d'un seul coupd'œil l'ensemble des environs d'Auprendre le vieux chemin et d'atteindre, avant de s'arrêter, au sommet de la de cette tour, terminée en terrasse maintenant, on peut reconnaître sans interruption toute l'étendue du pa-

Du moulin de Saint-Georges, élevé l'Yonne au pont d'Auxerre, on occupe Nous ne suivrons pas la vieille un emplacement isolé qui permet de

étrangers.

montagne deux petites chapelles : Notre-Dame-de-Celle et Sainte-Geneviève, toutes deux au bord de sources abondantes. La première était l'unique reste d'une abbaye de Bernardines, qui avait été fordée en ce lieu, au commencement du xiir siècle, par l'évêque d'Auxerre, Guillaume de Seignelay, et qui peu d'années après, en 1229, avait été transférée à une demi-lieue de la , dans un emplacement plus fertile, sur le bord de la rivière d'Yonne, au lieu appelé les iles, où se voient encore aujourd'hui dans une belle ferme, quelques constructions monastiques. Il ne resta de l'ancien moutier qu'une métairie et une chapelle que desservait un hermite. On y venait de très-loin en pélerinage, et l'hermite partageait les oblations avec l'abbaye.

C'est un témoignage de plus de l'ancien culte des fontaines que le christianisme, ne pouvant abolir, avait sanctifié en le consacrant à la

Vierge et aux saints.

Au point de vue géologique la montagne Saint-Georges présente un trèsgrandintérêt. Sa proximité d'Auxerre, la variété des terrains qui la composent, les carrières assez nombreuses qui y sont ouvertes, l'ont désignée depuis longtemps à l'attention des géologues. Les calcaires portlandiens en occupent la base; marneux et compactes ils se délitent facilement en fragments irréguliers et contrastent par leur couleur blanche avec les couches grisatres et argileuses du terrain néocomien dont les assises inférieures sont exploitées à un kilomètre à peine d'Auxerre, à droite et à gauche de la route nouvelle : ces premières couches du terrain néocomien renferment un grand nombre de fossiles: on les rencontre tantôt cueilli toutes les espèces caractéris- déterminables, mais cependant tres-

ration de la contrée : aussi récom- tiques : des Ammonites, des Nautilés. mandons-nous cette promenade aux des Deignes, des Janires, des Limes, rangers. des Terébratules, de précieux Echi-On remarquait autrefois sur la nides, des Bryozoaires, des Crustaces presqu'entiers, des Vertebres et des dents de poisson. Au-dessus de ces assises inférieures si riches en fossiles se montrent parfaitement développées et exploitées dans plusieurs carrières les Lumachelles Ostréennes, ces dalles pétries de petites huitres et qui fournissent d'excellentes pierres que leur dureté met à l'abri de la gelée. Dans les lits d'argile intercalés entre ces Lumachelles se trouvent des fossiles intéressants et notamment de charmants exemplaires de notre Echinospatagus Ricordeanus. Les argiles bigarées qui viennent au-dessus des lumachelles sont facilement reconnaissables à leurs couleurs vives et variées. Du côté d'Auxerre elles affleurent très-rarement et sont presque partout recouvertes par les sables ferrugineux, mais en descendant vers Saint-Georges elles se montrent sur les bords de la route et on peut les suivre jusque dans le village.

Les argiles aptiennes caractérisées par leur couleur noire sont aussi représentées dans la montagne Saint Georges. On les exploite près de la tuilerie Sainte-Geneviève; nous n'y avons recueilli aucun fossile, mais la tuilerie de Cassoir on a rencontré des huitres et des plicatules dans des argiles qui certainement ne sont que le prolongement de celles qui nous occupent. Le terrain aptien disparaît bientôt sous les couches puissantes de sables qui forment le sommet de la butte. Ces sables dont l'épaisseur est considérable sont le plus souvent ferrugineux et renferment, en assez grande abondance, des rognons de fer hydroxide tubuleux. Cependant quelquefois ils perdent leur teinte rougeatre et deviennent tout-à-fait verds. notamment du côté de Saint-Georges à l'endroit où la route nouvelle relibres, tantot empatés dans la roche, joint l'ancien chemin C'est sur ce mais toujours remarquables par la point, au milieu des sables, que quel variété de leur forme et la beauté de ques fragments de fossiles ont été leur conservation. Nous y avons re- rencontrés, débris roulés et presqu'in-

de l'opinion émise dans ces derniers temps par MM. Robineau-Desvoisdy et Raulin, et fixent l'âge de ces sables qu'on avait longtemps rapportés au terrain néocomien, mais qui appartiennent incontestablement à l'étage pect assez pittoresque. des gris verts. Les sables de Saint-Georges ne sont point du reste un fait isolé: ils se relient d'un côté aux thureaux de Saint-Denis et du Bar, de l'autre aux sables de la Puisaie et font partie de cette vaste dune qui traverse le département et se prolonge jusqu'à la Loire. La montagne Saint-Georges très-rapide du côté d'Auxerre descend par une pente plus douce sur le versant opposé et amène bientôt aux premières maisons de

SAINT-GEORGES, village du canton ouest d'Auxerre, situé sur le penchant d'une haute colline et traversé par la route d'Auxerre à Montargis. A 4 kil. d'Auxerre par la route neuve; à 3 kil. par la route ancienne. Pop. 660 hab.

Saint-Georges est bâti dans une situation assez pittoresque, dominant la vallée de Beaulche, arrosée par un joli ruisseau formé par diverses fontaines prenant leurs sources dans les nombreux vallons qui donnent à ce côté de l'Auxerrois un caractère si différent de celui qui s'étend du sud à l'est de la vallée de l'Yonne.

L'église située vers l'extrémité nord du village n'offre pas d'intérêt archéologique, toutefois elle semble appartenir à la fin du xii siècle: le chœur ne date que du xvii siècle ainsi que la petite tour carrée du clocher.

Un petit porche précède le portail au-dessus duquel on voit une statue de Saint-Georges? La nef voûtée en pierre est longue et étroite; on reconnaît l'ogive plein-cintre de transition.

Le village de St-Georges renferme encore deux petits édifices qui se rattachent à Auxerre par divers souvepirshistoriques; ce sont, un peu à gauche de la grande route, la maison de tile arrosé par un petit ruisseau, ali-

précieux, car ils viennent à l'appui vue s'étend sur un vaste horizon, et. du côté opposé, le long de la rue qui mène vers l'église, celle de l'ancien séminaire. Nous donnons un dessin de cette dernière maison qui, malgré son état de délabrement offre un as-



Nous avons dessiné aussi, comme rapprochement de style de construction datant du xviie siècle, une vue du petit château de Saint-Georges, jolie habitation entouree de beaux jardins, et qui peut donner une idée assez exacte de l'aspect d'une foule de résidences « éparpillées » dans la contrée que nous allons parcourir.



La grande route descend par une pente douce vers le fond de la vallée; puis, après avoir traversé le ruisseau de Beaulche, remonte obliquement le versant opposé, pour redescendre hientôt dans un vallon étroit et fercampagne de l'ancien collége, d'où la mentant autrefois plusieurs étangs et

parlons plus loin.

Peu après avoir dépassé le bois de la Réserve, on aperçoit sur la droite ne sont que la continuation de ceux les premières maisons de

sol ondulé et assez fertile. A 9 kil.

d'Auxerre; pop. 1,345 hab.

Les maisons de Charbuy sont distrée boisée et sur un territoire sablonneux. Un bon chemin conduit vers l'église, bâtie au fond d'un vallon sur un édifice assez intéressant, datant kil de distance, des premières années de la Renaissance. Le clocher, large tour carrée mais seulement en pans de bois. On remarque particulièrement deux jolis portails datant, peut-être, de la fin voûtés en pierre à nervures ogivales, décorées à leurs croisements d'ornements variés et de vives couleurs.

une petite chapelle, on remarque un bon tableau « Sainte-Catherine » agenouillée, qui semble devoir apparmérite aussi par l'élégance de son ornementation un examen attentif; bonne sculpture sur bois datant des dernières années du xv° siècle? Malheureusement il a été peint d'une épaisse couleur rouge acajou.

En résumé, l'ensemble de la construction offre de la grandeur, mais aussi un peu de délaissement et de ticle de Guerchy.

pauvreté.

Médard, dont le nom est associé, dans ég ise de Lindry près de laquelle une les proverbes populaires, aux grandes fontaine prend sa source. pluies du solstice d'été. Aussi jadis,

allant se jeter dans celui de Beaulche tête, à l'église de Charbuy pour imprès de Perrigny, village dont nous plorer les ondées abondantes dont. leurs récoltes avaient besoin.

Charbuy est entouré de sables qui de la butte Saint-Georges et dont la teinte est très-variable; près du ha-CHARBUY, grand village du canton meau de Bois-de-Charbuy leur cououest d'Auxerre, situé au milieu d'un leur est jaune et ils renferment des rognons de fer hydroxidé que l'on emploie dans les constructions. Sur le plateau ils sont recouverts par un persées à l'infini au milieu d'une con-petit lambeau de terrain diluvien parfaitement indiqué dans la belle carte géologique de M. Raulin.

La grande route se continue au mile penchant d'un pli de terrain et en- lieu d'un sol ondulé et sablonneux; core entourée de son cimetière. C'est on laisse sur la gauche, à près de 3

LINDRY, village du canton de Touà contresorts épais, n'a pas été ter- cy, situé dans un vallon, à 14 kil. miné en pierre jusqu'à la toiture, d'Auxerre et traversé par le chemin n° 57 de movenne communication de Toucy à Appoigny. Pop. 1.250 hab.

Lindry est encore un village dont du xv° siècle, mais très-mutilés. La les maisons sont éparpillées en nomgrande nef et le bas-côté sud sont breux hameaux. Un bon chemin en cours d'exécution permettra de traverser, sanss'égarer, tout ce territoire encore un peu sauvage d'aspect, en-Une grande fenêtre à meneaux trecoupé de vallons irréguliers et de éclaire le chœur à côté duquel, dans monticules nombreux couverts en partie d'arbres fruitiers et de bouquets de bois, dépendances, isolées aujourd'hui, d'immenses forêts au mitenir à l'école italienne de Sienne. Le lieu desquelles des marécages utilisés pupître placé au milieu du chœur, durant le moyen-age comme étangs ou réservoirs, entretiennent une humidité continuelle. Sur la limite des communes de Charbuy et Lindry, près du hameau des Houches, un joli ruisseau nommé le Ravillon, prend sa source et va se jeter dans l'Yonne après avoir arrosé une fertile vallée dont nous parlons plus loin. Voir l'ar-

C'est sur le bord même du grand L'église est sous le vocable de saint chemin, que se trouve située la petite

Le presbytère, la maison d'école et à la fin d'un printemps trop sec, les aussi deux auberges se groupent près habitants d'Auxerre allaient en pro- de l'église, construction sans intérêt, cession, par paroisses et le clergé en venant d'être complètement restau· des l'an 1160 (Hist. de la prise d'Au-

A Lindry nous trouvons encore les sables ferrugineux qui atteignent une puissance considérable et deviennent à la partie supérieure légèrement verdatres: ils sont recouverts par des marnes noirâtres appartenant déià. suivant M. Raulin, à la craie et donnant naissance, au milieu même du village, à plusieurs petites sources, notamment à celle dont nous venons de parler. Un peu plus haut la craie inférieure se développe avec ses caractères habituels et on l'exploite dans de petites carrières de trois à tructions dépendant d'une enceinte quatre mètres de profondeur.

Le chemin qui conduit vers Toucy, s'avance en traversant un sol onduié et monotone, mais, tout-à-coup, le voyageur, arrivant après une courte montée vers le faite des collines. voit se dérouler devant lui et comme dans un immense amphithéatre, un d'Auxerre). magnifique panorama, de l'effet le plus inattendu et le plus saisissant. sur une région boisée qui se perd au loin dans l'azur de l'horizon, vers les directions de l'ouest et du sud. Au milieu des massifs de verdure qui donnent à cette contrée l'aspect d'une forêt, on remarque un nombre considérable de hameaux et plusieurs jolies résidence ou maisons de campagné.

Disons enfin que c'est au centre de cè même territoire que prend sa source le beau ruisseau du Tholon dont nous allons suivre le cours sur

une lengue étendue.

Un chemin assez rapide de pente descend par le flanc d'une haute colline vers le hameau de la Rue-Vincent situé à peu de distance de la rive droité du Tholon que nous traversons pour nous rendre le plus directement possible au milieu de chemins creux, tortueux, ombragés et par cela même boueux, au petit village de

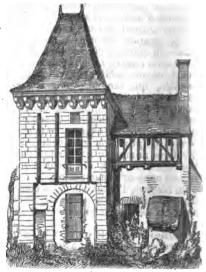
BEAUVOIR, village du canton de Toucy, situé sur le penchant d'un pli

ree, et qui occuperait peut-être l'em- de terrain dans la vallee d'Ailfant, à placement d'une très-ancienne église 1 kil: de la rive gauche du Tholon et dont l'abbé Lebeur signale l'existence traversé par le grand chemin de des l'an 1160 (Hist. de la prise d'Au-Toucy à Eglény, n° 30. A 10 kil. de

Toucy; pop. 410 hab.

Vu de l'église de Beauvoir, l'ensemble du paysage mérite bien le nom donné à la paroisse. C'est un vaste horizon, d'un aspect boisé et fertile, s'étendant au loin dans la direction du sud sur les riches vallons qui forment le territoire des communes de Parly, Pourrain, Diges et Toucy. Voir le Voyage d'Auxerre à Saint-Fargeau.

L'église bâtie sur un pli élevé de terrain paraît dater du xv° siècle et fait partie d'un ensemble de consfortifiée dont il ne reste qu'une porte assez bien conservée; en voici un dessin. On croit reconnaître le caractère architectural de la fin du xve siècle. Cependant, d'après l'abbé Lebeuf, ce château ne daterait que de l'année 1561 (Histoire de la prise



Nous ne connaissons pas l'intérieur de l'église. Un bon chemin conduit de Beau-

voir à Eglény en laissant un peu sur nal aux archives du département fois de chemins inextricables.

de Toucy, situé dans un vallon à 1 cher et s'y défendre contre les incurkil. de la rive gauche du Tholon et sions de l'ennemi. En 1372 ils emtraversé par deux grands chemins al- pruntèrent 250 florins pour agrandir lant : 1° de Leugny à Aillant; 2° de cette petite forteresse, que les bandes

pop. 580 hab.

en pans de bois, c'est-à-dire en char. » qu'ils avaient eues le temps précéqui témoignent d'une certaine habileté » que pour le feu qui avait été par de main-d'œuvre. Ces maisons, assez " fortune et orage de temps au chasgrandes pour la plupart, peuvent ap- » tel dudit Esgligny, où leur église partenir au xvii siècle et ne ressem- » avait été brulée et aussi tous leurs blent en rien aux masures et aux » biens qu'ils y avaient retraiz. » Au chaumines également en pans de bois, reste à Beauvoir, comme à Eglény mais à peine dégrossis, dont l'aspect l'enceinte qui entoure l'église s'apattriste les yeux et fait naître les plus pelle encore « le fort ». Ces deux

pénibles réflexions. offre une particularité digne de repoint d'autres exemples dans notre département. Cette église, bâtie sur un large fossé rempli d'eau. C'est l'église qui sans nul doute a ainsi été transformée durant les guerres en ment, aussi ardents que les Anglais. une véritable forteresse par les habitants mêmes de la paroisse. Remarquons encore que, derrière le chœur, » coffres et mais. « C'est ce que nous entre deux contre-forts, on voit un apprend un procès-verbal de 1465. si, en effet le fossé d'enceinte défendait à un moment donné et durant vieux temps. » un assez long espace de temps une les abords de ces fossés larges et pro-

comme lavoir public et abreuvoir.

la droite le hameau de Chaumont, si- (Inventaire de M. Quantin, p. 51) tué dans un vallon et entouré autre- nous apprennent en effet, que des avant le xive siècle les habitants d'Egleny avaient construit au centre de EGLENY, grand village du canton leur bourg un fort, pour s'y retran-Toucy à Eglény. A 12 kil. de Toucy; anglaises avaient sans doute prise et ruinée quelques années auparavant. Dans ce village, ainsi que nous au- Elle le fut encore au siècle suivant. rons occasion de le reconnaître durant car on lit, dans un document de le cours de notre itinéraire, on re- 1466, qu'ils étaient hors d'état de marque plusieurs maisons construites payer la taille « veu les fortunes pentes devant rester apparentes et » dent, tant à l'occasion des guerres communes et celles de Lindry et de La situation de l'église paroissiale Merry-la-Vallée, qui sont voisines. appartenaient jadis au chapitre de la marque et dont nous ne connaissons cathédrale d'Auxerre, et leurs seigneurs, qui n'étaient pas près d'eux en temps de guerre pour les défendre, le sommet d'un pli de terrain, est s'y trouvaient au retour de la paix entourée presque complétement par pour les charger de lourdes tailles. Ceux d'Eglény retrayaient alors leur évidemment là un fossé destiné à chétif mobilier dans leur fort et gafortifier et à défendre l'approche de gnaient les bois « armez et embastonnez. » Mais les huissiers du parleprenaient, comme eux, l'église d'assaut et inventoriaient « les huches, puits dont l'utilité n'est pas douteuse Et voilà ce qu'était l'existence des pauvres cultivateurs dans le « bon

L'église d'Eglény ne manque pas partie de la population contre une d'importance et semble appartenir au attaque de la part des bandes ar- xive siècle, notamment le chœur dont mées qui parcouraient les campagnes. les fenêtres sont décorées extérieure-Une forte palissade devait protéger ment de colonnettes d'un assez bon style. On reconnaît encore, entre deux fonds utilisés seulement aujourd'hui grands contreforts du côté du midi, de gracieux détails d'un petit portail Des chartes qui sont en origi- précédé d'un porche voûté en pierre.

mais dont il ne reste que les points logique ou pittoresque.

d'appui : xv° siècle.

destinés à maintenir la poussée de siècle; elle est encore entourée de trois larges et belles arcades ogivales son cimetière. Un porche précède le en pierre supportant le clocher. Voûtée en pierre à nervures ogivales datant de la fin du xve siècle, la nef gnalé. offre de l'intérêt et présente aussi quelques détails d'ornementation didu grand-autel formée d'une arcature ogivale, dans le milieu de laquelle on sculpté représentant, avec une grande communication de Leugny à Aillant. finesse, les admirables rosaces des A 5 kil. d'Aillant; pop. 1,319 hab. grands portails de nos cathédrales : xvº siècle.

Le grand chemin conduisant vers Aillant, longe les côtés sud et est des fossés qui entourent l'église, puis se prolonge vers le nord en laissant à seaux et les joncs. quelques centaines de pas sur la droite, le ruisseau du Tholon ombragé par des massifs épais dominés sur une longue étendue par de hautes collines. Au milieu des massifs de vallée un aspect pittoresque il existe, croyons-nous, un petit fief nominé La Mothe et aussi une chapelle, sous le vocable de Saint-Michel.

Nous laissons à peu de distance à gauche des hameaux importants et le petit village de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, dont nous ne parlerons qu'en décrivant la route d'Aillant à Toucy. Le grand chemin que nous suivons laisse également à près d'un

kilomètre sur la gauche

SAINT-MAURICE-LE-VIEIL, village du canton d'Aillant, situé dans un vallon près de la rive droite du petit ruisseau de l'Ocre. A 6 kil. d'Aillant;

pop. 1,571 hab.

La rapidité avec laquelle nous sommes forcés de parcourir nos communes et aussi le peu d'espace qu'il nous est possible de leur donner en les décrivant, nous contraignent à n'indiquer ici en quelque sorte, que le nom seul des paroisses rurales qui, par elles-mêmes, ne présentent que

La petite église de Saint-Maurice-Les deux grands contresorts sont le-Vieil, semble dater de la fin du xve portail; la nef n'est voûtée qu'en bois et n'offre rien qui mérite d'être si-

SAINT-MAURICE-THIZOUAULES. gnes d'attention, notamment la piscine village du canton d'Aillant, situé dans un vallon, au confluent des ruisseaux de l'Ocre et du Tholon et a placé un délicieux panneau de chêne traversé par le chemin de grande

Une partie de ce village est bâtie dans un fond bas et marécageux ombragé par d'épais massifs de peupliers et traversé par les eaux limpides du Tholon et de l'Ocre, malgré les ro-

L'église bâtie dans le fond de la vallée offre quelque intérêt, mais à l'intérieur seulement dont l'état de dégradation et de vétusté frappe péniblement les yeux. La nef voûtée en verdure qui donnent au fond de la bois est éclairée par de longues fenêtres ogivales; sept autres fenêtres. ogivales également, éclairent le chœur et sont surmontées d'une sorte d'archivolte devant autrefois servir de point d'appui aux voûtes dont les nervures devaient poser sur des colonnes à beaux chapiteaux feuillagés. style du xive siècle. On remarque scellé dans la muraille du chœur un panneau de bois sculpté représentant les apôtres et aussi diverses scènes de la Passion, ouvrage médiocre du xv° siècle, très-mutilé. Le maîtreautel et la chaire à prêcher sont en pierre; xviii° siècle. Vers l'entrée de la nef on retrouve l'énorme et lourd assemblage de charpente destiné à soutenir le clocher; disposition trèsfréquente dans les églises de la contrée que nous traversons et dont nous ne parlons ici qu'à propos du clocher en bois couvert en ardoises qui surmonte le faîte du grand comble de la nef. Ce clocher construit entièrement en bois, a la forme d'une tourelle à huit pans; c'est l'un des plus importants. peu d'intérêt au point de vue archéo-placés ainsi sur la ligne de centre de

la grande nef, que nous verrons dans nous avons traversé en allant de Charla vallée d'Aillant. La Puysaie possède des clochers terminés en longues flèches aiguës et fort remarquables comme charpenterie et que nous aurons l'occasion de décrire et de dessiner.

grand chemin se dirige yers le beau et riche village de CHASSY. Notre itinéraire nous ramène en arrière pour rejoindre la grande route d'Auxerre à Montargis, au hameau de BLEURY. Un bon chemin passant à la ferme de Vieux-Pou, nous y conduira directement. On longe le côté méridional de l'église de Saint-Maurice, puis après avoir traversé la prairie et le Tholon, près d'un moulin assez pittoresque, on monte vers Vieux-Pou, ancien monastère de l'ordre de Grammont. situé dans un vallon élevé et à un kilométre de la rive du ruisseau. Mais, de même qu'à la chartreuse de Valprofonde, l'archéologue n'a plus rien à étudier à Vieux-Pou.

Tout ce qui pouvait intéresser l'artiste a disparu depuis longtemps; c'est maintenant une grande ferme qui n'a gardé du vieux monastère que le nom. Le chemin traverse en ligne directe un joli bois de futaie et bientôt après arrive au hameau de Bleury où il rejoint la grande route.

Nous ne connaissons pas la chapelle de Saint-Jean, au hameau de Marnay, localité située près de la route d'Auxerre, entre les hameaux d'Auvergne et de Vieux-Champs.

Vis-à-vis de Bleury, un bon chemin, se rapprochant de la vallée arrosée par le Ravillon, petit ruisseau dont nous parlerons plus loin (Voir l'article de Guerchy) conduit directement à

POILLY, grand village du canton d'Aillant, bâti près d'une vallée au fond de laquelle coule le Ravillon. A 3 kil. d'Aillant; pop. 1,030 hab.

buy à Lindry. Vers le sud, le petit plateau sur lequel une partie du village est établie, s'abaisse tout-àcoup par une pente très-rapide jusqu'au fond du valion : c'est au sommet de ce plateau et sur le bord même De Saint-Maurice-Thizouailles, le de la pente que s'élève l'église de Poilly.

Le clocher, haute tour carrée en pierre de taille de bel appareil, est placé à l'angle sud-ouest du grand portail; des contresorts très-saillants. montant jusqu'à une corniche neuve. supportent une grande toiture en ardoises et terminée en flèche. Celle-ci est coupée vers son milieu par une sorte de galerie ou balcon bordé d'une grille en fer; des persiennes établies au-dessus et au-dessous de ce balcon donnent à l'ensemble du clocher, l'air mondain, croyons-nous, d'un belvédère. Laissons vite cette toiture bizarre et moderne pour parler d'une véritable œuvre d'art, malheureusement bien mutilée et dégradée : le grand portail. Des colonnes et des pilastres élégants, des corniches trèsornées; des médaillons et plusieurs jolis bas-reliefs, des panneaux de boiserie et enfin une large et belle fenêtre placée au-dessus du fronton central, qui porte la date de 1538, présentent un ensemble très-digne d'attention et qui rappelle un peu les remarquables portails de l'église de Neuvy-Sautour dont nous avons déjà parlé (Annuaire de 1855).

La nef n'est voûtée qu'en bois, mais le chœur, voûté en pierre à nervures ogivales d'un bon style, date de la fin du xve siècle. Nous n'avons à citer qu'une petite épitaphe sur marbre noir à lettres dorées, de Messire Edme Pourchot, licencié ex-LOIX, RECTEUR ET SYNDIC DE L'UNIVER-SITÉ DE PARIS ET NATIF DE CETTE PA-ROISSE... etc. 1776.

A un demi-kilomètre, vers l'ouest du village, on remarque au fond d'un La position de Poilly est assez pit- vallon humide le château de Poilly, toresque, vue du côté de la vallée qui belle résidence entourée d'eau, et s'étend du sud au nord et dont le dont la façade accompagnée de deux peint de départ commence au centre pavillons à hautes toitures présente du territoire boisé et ondulé, que un certain caractère de sévérité ; xv11°

du colombier.

les buissons ont été exclus. Le grand porte-cierges de trois Senan, sortes de monticules isolés élevés de près de 125 mètres au-des- de l'église, une rue transversale -sus du niveau de l'Yonne et du som- mène vers les épais massifs d'aulnes met dépudé desquels la vue se perd et de peupliers qui entqurent les ferau milieu des terres et s'étend sur tiles prairies du fond de la vallée. une longue étendue des vallées ri- Bientôt on entrevoit au milieu du ches, fertiles et populeuses du Tho-feuillage, sur la gauche du chemin, et

lee du Tholon ou d'Aillant, à

versé par le chemin de moyenne com- n'est plus occupé que par un fermunication no 1, de Leugny à Aillant. A 2 kil. d'Aillant; pop. 925 hab.

beauté et la variété des cultures, le bien-être réel de la population, donnent à cette paroisse une animation remarquable et que nous retrouverons également dans d'autres villages de la vallée.

De nombreuses maisons assez bien ques minutes à bâties longent la grande rue vers l'extrémité nord de laquelle s'élève

siècle. On remarque aussi la tourelle d'aspect et que ladate de MDCCLXXVI (1776) inscrite sur la corniche du Un assez bon chemin conduit di- clocher explique suffisamment. Mais rectement à Aillant en traversant un si l'extérieur de l'église n'offre pas sol ondulé très-fertile mais un peu d'intérêt, l'intérieur présente assez monotone et qui fait partie du vaste de régularité dans son ensemble. La territoire enclavé entre les vallées de nef n'est voûtée qu'en bois ; le chœur L'Yonne au nord, du Tholon à l'ouest, et les deux chapelles latérales, ou du Ravillon à l'est et le vallon de bras de la croix, sont voûtées en Wieux-Rou au sud. Au centre de pierres et datent de la Renaissança, cette contrée qui a près de trois On remarque notamment : une petite liques de longueur sur une lieue et statue de Saint-Loup, évêque, xir demie de largeur, et dont la monta- siècle ; les petites statuettes des apogne de Mont-Tholon et les deux buttes tres, fin du xve siècle ; le tableau du de Senan sont les points les plus éle-maître-autel, représentant l'Ascenwés. on ne voit ni un hameau ni une sion, œuvre médiocre mais signée : maison isolée. Partout d'immenses Peint par Lambinet à Sens 1766; tenres labourables d'où les arbres et l'autel date de 1650; enfin les confréries chemin de Guerchy à Senan traverse très-anciennement constituées dans es territoire inhabité en laissant un la paroisse et ayant toujours consaryé peu sur la gauche les deux buttes de les vieilles coutumes.

A quelques pas de distance au nord lon, du Ravillon et même de l'Yonne, entourée d'un fossé large et plein Notre itinéraire nous ramène dans d'eau, la muraille d'enceinte et les l'un des plus beaux villages de la val- tourelles d'un vieux manoir seignenrial nommé le chateau d'Arbonne. Cette enceinte, de forme carrée, sem-CHASSY, grand et beau village du ble dater du xvie siècle; elle renfercanton d'Aillant, situé près de la rive me un grand corps de logis qui a pergauche du ruisseau du Tholon et tra- du son caractère architectural et

mier.

Chassy est entouré de collines La rue principale de ce village, crayeuses qui se prolongent jusqu'à suivie dans toute sa longueur par le Aillant. C'est la craie inférieure grigrand chemin de Leugny à Aillant, sâtre, marneuse, abondante en Silez. présente un parcours de près de Elle est à peine exploitée près de 1,500 mètres. La fortilité du sol, la Chassy, et les fossiles y sont rares; cependant, dans une ancienne marpière placée au point où l'on quitte la route d'Auxerre à Aillant, nous avons recueilli quelques empreintes d'Inoceramus.

Un bon chemin conduit en quel-

AILLANT - SUR - THOLON , bourg l'église, construction un peu lourde chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny, situé sur la rive ble comme style ou ornementation. 20 kil. de Toucy. Pop. 1,460 hab.

dication sommaire:

Joigny à Toucy :

d'Aizv à Montargis;

tion nº 14, de Bassou à Briare :

cation nº 55, d'Aillant à Charny.

tiennent à environ trois mètres de jolis aspects. hauteur les eaux du Tholon pour l'utecte zélé dont nous avons parlé déjà ceramus latus, les Ammonites varians à propos de l'église du village de et Mantellii etc. Quincerot (Annuaire de 1855).

qui n'est voûtée qu'en bois s'ouvre par quatre arcades en plein cintre sur VILLIERS-SUR-THOLON, grand et les bas-côtés voutés de même en bois beau village du cantou d'Aillant situé et éclairés par de petites fenêtres;

droite de la petite rivière du Tholon. En résumé, Aillant, considéré aux A 13 kil. de Joigny; 20 kil. d'Auxerre; points de vue de l'archéologue et de l'artiste, est le plus pauvre de nos Le bourg d'Aillant, centre assez im- chefs-lieux de cantons. Deux villages portant de mouvement commercial, voisins, VILLIERS-SUR-THOLON et SENAN est traversé par deux routes départe- nous dédommageront un peu. Toutementales et par deux chemins de fois pous ne voulons pas quitter Ailgrande communication : en voici l'in- lant sans parler de la petite chapelle située à l'ouest du bourg vers l'extré-1º Route départementale nº 3, de mité du hameau de la Morte et bati en effet sur une éminence du 2º Route départementale n° 9, sol; cette chapelle nommée autrefois Notre-Dame-de-Lorette, croyons-nous, 3° Chemin de grande communica- et désignée maintenant sous le voca--ble de Sainte-Anne est située sur le 4° Chemin de moyenne communi- bord de l'ancienne route conduisant aux Ormes et à Charny à peu de dis-Aillant offre neu d'intérêt pittores- tance du point de départ de rectifiqaque aux étrangers ; les rues droites et tion de cette même route. C'est un tracces à angles droits fatiguent bien petit édifice restauré et agrandi à di-vite par l'insignifiance des maisons, verses époques et qui n'a pas cessé, toutes d'une date assez récente, mal- malgré son isolement, d'être le but gré l'ancienneté du bourg, pour ne d'un pélerinage assez suivi. Dévasté présenter aucun caractère de con- de même que toutes les anciennes struction. Une promenade formée par chapelles rurales de nos contrées dudeux rangs de tilleuls et de marron-rant les guerres de religion, l'oratoire niers entoure la ville sur trois de ses de Sainte-Anne n'offre plus aucun incôtés; elle semble peu fréquentée. térêt archéologique. Vue de la cha-Du côté de l'ouest des vannes et une pelle de Sainte-Anne la vallée d'Aillongue digue plantée de peupliers re- lant se développe sur l'un de ses plus

Cette vallée est bordée de collines sage de moulins placés près d'un pont blanchâtres qui appartiennent à la de pierre servant pour le passage de craie inférieure. Près d'Aillant plula route de Joigny à Toucy. A peu de sieurs carrières sont ouvertes ; on en distance de ce pont et le long de la extrait une craie grisâtre, compacte route on construit en ce moment une et qui renferme un assez grand nomécole communale monumentale sur bre de fossiles parmi lesquels nous les dessins de M. Emile Amé, archi- citerons l'Holaster subglobosus, l'Inc-

La grande route que nous suivons, L'église paroissiale n'offre, sous le après avoir traversé en ligne droite rapport archéologique, qu'un médio- la rue principale du bourg d'Aillant, cre intérêt. La façade est lourde et se prolonge également en ligne diinsignifiante : c'est une muraille qui recte vers le village de Senan, par le ressemble davantage à une fortifica- fond de la vallée, en laissant à peu de tion qu'à un portail d'église. La nef distance à gauche au-delà du Tholon,

dans la vallée d'Aillant près de la rive xvir siècle? Le chœur et le sanctuaire gauche du Tholon et traversé par le n'offrent rien non plus de remarqua- chemin de moyenne communication

nº 55 d'Aillant à Charny. A 1,500 mè- voûtés en pierre à nervures ogivales tres d'Aillant; pop. 815 hab.

fond de la vallée et les hautes collines chapelles latérales voûtés de la même convertes de forêts offre un aspect manière offrent un ensemble élégant. pittoresque et florissant dû à la ferti- Au-dessus du maître-autel, en pierre lité du sol. Il ne manque ici qu'un peinte imitant les marbres, datant du château féodal ou une belle résidence xviiie siècle, on remarque avec intéde campagne. L'église bâtie vers l'extrémité est du village, c'est-à-dire du côté du fond de la vallée, présente beaucoup d'intérêt bien qu'elle ne remonte pas à une époque reculée.

en grès, terminée en briques et surmontée d'une grande toiture en ardoises, s'élève sur le flanc méridional de l'église à côté du bras de la croix faisant face à une place publique plan-

tée d'arbres.

Par la situation même de cette place, récemment nivelée, l'une des deux entrées principales de l'église est établie dans le bras de la croix dont nous venons de parler ; c'est un foli portail finement sculpté dans le style de la fin du xve siècle, mais malheureusement très-mutilé. On remarque surtout les ventaux de la porte, formés par une belle boiserie de chêne à fines moulures et décorée de nombreuses têtes de clous en fer ciselé. Une petite inscription purement religieuse est gravée dans la partie supérieure de ces ventaux. Au-dessus de ce portail, qui est accompagné d'une belle fenêtre à entrelacs, on voit se développer une petite galerie ou balustrade en pierre formée d'arcatures et de pilastres datant du xvi° siècle.

Le grand portail de l'ouest, trèscurieux aussi pour son ornementation, porte la date de 1557 sur des médaillons sculptés. Des inscriptions gravées sur pierre et sur bois expliquent les sujets relatifs à saint Jean-Baptiste. Des colonnes, des pilastres d'un bon style, des écussons nomet variée devaient autrefois donner à ce portail aujourd'hui bien délaissé et chitecturale.

breux, enfin une ornementation riche très-dégradé, une certaine valeur ar-L'intérieur de l'église présente une

bien appareillées dans le style de la Cette commune resserrée entre le fin du xvc siècle: le chœur et deux rêt une large fenêtre ogivale renfermant une grande rosace dans les entrelacs de laquelle se trouvent encore des vitraux peints d'une bonne exécution et représentant des anges mu-Le clocher, haute tour construite siciens chantant les louanges du Seigneur; celui-ci est placé au centre de la rosace. Ces vitraux, travail estimable de la fin du xv° siècle, crovonsnous: divers autres fragments de vitraux datant de la Renaissance, et un assez bon tableau dont nous allons parler, donnent à l'in térieur de l'église un véritable intérêt.

Dans la chapelle du fond du collatéral sud, au-dessus de l'autel, on voit un tableau de petite dimension et montrant le Christ mort soutenu par la Vierge et une sainte caractérisée par des tenailles. Saint Antoine accompagne un prêtre agenouillé et au-dessous duquel nous n'avons vu que ces mots: ÆTATIS.SVÆ.57. ANNO. 1639. Il serait facile ce nous semble de connaître le nom de ce personnage dont le portrait est très-habilement peint. A l'extrémité opposée de ce même collatéral on a placé provisoirement un petit monument funéraire en pierre et portant cette inscription:

CY GIST ET REPOSE LE CORPS DE DAME MAGDELAINE CHALONS, VIVANTE FEMME DE MAISTRE ABEL CORMON, ADVOCAT AU PAR-LEMENT, BAILLY DE DA CHATELLENIE DE FERTÉ-LOUPIÈRE, L'ANCIEN MANOIR DE LA COULDRE ET PRÉVOST DE LA-SCELLE SAINCT CIR, LAQUELLE DÉCÉDA LE VINGT-HUICTIÈME MAY MIL SIX CENS CINQUANTE DEUX, RTC.

A Villiers sur-Tholon nous retrouvons la craie inférieure qui, dans toute cette vallée, occupe la base et le flanc des collines et se montre toujours avec cette uniformité de caractères qui lui est propre.

Nous quittons Villiers-sur-Tholon grande nef avec bas côtés nord et sud, en laissant sur la gauche au fond d'un

vallon boisé le château et le hameau s'élève le maître-autel et non au fond de CHAILLEUSE.

une étendue de 4 kilomètres, la gran- qui appartient au xive siècle, et qui remarque surtout de magnifiques marronniers.

d'Aillant, situé dans la vallée d'Aillant sur les rives du Tholon et traversé par deux routes départementales: i° celle n° 9, d'Aizy à Montargis par Auxerre; 2° celle n° 3, de Joigny à Toucy, et enfin par le chemin de grande communication nº 19, de Senan à Appoigny. A 4 kil. d'Aillant; LE XXVIII DE JUILLET MIL VIEXXI. pop. 825 hab.

La rue principale de Senan est formée par la grande route de Joigny à Toucy; de jolies maisons, une large place publique ombragée de marronniers et de noyers, et aussi la haute flèche de l'église donnent à ce village

un aspect agréable.

L'église, construction massive et lourde à l'extérieur, est bâtie sur le bord même de la route et semble dater, ainsi que la grande flèche aigue en ardoise, du xvi siècle. Le portail principal date du temps d'Henri IV environ. Si l'extérieur de l'édifice n'offre rien d'intéressant, l'intérieur au contraire présente un fort bel ensemble auquel on est loin de s'attendre. La grande nef et ses bas côtés très-réguliers sont voûtés en pierre à nervures ogivales, mais datant seulement du milieu du xvi siècle. On reconnaît facilement ici l'influence produ transsept ou bras de la croix, que élégants. Plusieurs fois nous aurons

du chœur, disposition inusitée, moti-D'Aillant à Senan, c'est-à-dire sur vée par le style très-simple du chœur, de route d'Auxerre à Montargis se formait autrefois l'ancienne église confond avec celle de Joigny à Toucy; voûtée en bois seulement. Le maîtreelle est tracée en ligne directe à peu autel semble dater de Louis XIII. On de distance de la rive droite du Tho- remarque plusieurspierres tumulaires lon arrosant de fertiles prairies au brisées et sur lesquelles on aperçoit milieu desquelles s'élève le château encore des dessins au trait et aussi de Senan, belle habitation, datant du quelques inscriptions; la plus anxviii siècle, entourée de larges piè-cienne de celles-ci porte la date de ces d'eau et de grands ombrages. On MIL V° XLVII (1547) et serait contemporaine de la construction même de la grande nef. Une autre inscription sur marbre noir placée dans la cha-SENAN, beau village du canton pelle du sud attire l'attention : la voici:

> Epitaphe sur l'anagrame de très NOBLE ET TRÈS VERTUEUSE DAMOISELLE Marie Du Puis, dame de Senan, femme DE NOBLE SRIGNEUR GILLES DE BRACHET, ESCUYER SEIGNEUR DE VILLARS ET DANSÉ, LAQUELLE DÉCEDDA EN L'AAGE DE XXV ANS

ANNAGRAME: MARIE DU PUIS DIEU MA PRISE.

SI LA MORT DONT LA FAULE TOUTTES CHOSES WOISSONE MA PRISE EN WON PRINTEMPS EN VOICY LA RAISON : DIEU VEUT FAIRE DURER MA PLUS BELLE SAISON, ET ME FAIRE ÉVITER LES ORAGES D'AUTONNE.

CHASSES DONG CHER ÉPOUX LANNUY QUI VOUS MAI-TRISE SECHEZ LES DEUX TORRENTZ QUE TOMBENT DE VOS YEUX,

BT PUIS QUE PAR MA MORT IE VY DEDANG LES CIEULX, BENISSEZ POUR IAMAIS LE JOUR QUE DIEU MA PRISE.

Avant de quitter l'église de Senan nous signalerons brièvement le contraste que présente la construction au dedans et au dehors. Ainsi à l'extérieur nulle ornementation : des contreforts grossiers, des murs mal dressés, partout enfin lourdeur et rusticité: besogne de macon seulement.

Dans l'intérieur de l'édifice il n'en longée de l'emploi de l'arc ogive dans est plus ainsi : on reconnaît le travail la construction des voûtes si, comme du tailleur de pierre, on retrouve nous le croyons en effet, la date de l'œuvre du sculpteur, même sous les 1543 qu'on lit sur l'un des arcs du bas couches épaisses du badigeon de côté nord est celle de l'époque de chaux qui recouvre toutes les murailconstruction. C'est à l'entrée même les et tous les pilastres à chapiteaux

hors et la beauté de l'intérieur dans Simon et à droite au milieu d'arbres nos églises de village; d'autres fois fruitiers celui des Gaillors. L'herbe nous n'aurons que le regret de ne et les chardons poussent au milieu de trouver partout que la vétusté, la la route entre deux ornières torpourriture et surtout la négligence.

nord la route de Joigny dont nous route; c'est celle qui vient de Joigny. parlerons plus haut et, tournant à Ici les chardons et les cailloux dispaangle droft dans la direction de raissent pour faire place à une pousl'ouest, nous suivrons la route de sière épaisse qui témoigne de l'ani-Montargis qui, traversant un sol ondulé et fertile, arrive bientôt à

VOLGRÉ, village du canton d'Aillant, situé dans un vallon, et traversé par la route départementale d'Aizy à Montargis. A 6 kil. d'Aillant, pop. 422 hab.

Ce village est bâti à la base du versant des hautes collines qui bornent le côté gauche de la riche vallée d'Aillant; il n'offre rien de remarquable. L'église elle-même ne présente pas beaucoup d'intérêt ; la partie la plus ancienne est le chœur datant de la village du canton de Saint-Julien-du-

signifiant.

l'église et montait par une pente ra- Montargis. À 14 kil. de Saint-Julienpide le flanc de la montagne. Une du-Sault; pop. 436 hab. rectification récente de tracé fait passer la route au nord de l'église en nous parlerons plus loin (voir l'article contournant par une longue courbe de Parly) traverse Saint-Romain-letracée en écharpe le côté opposé de Preux dont la rue principale était la colline qui domine Volgré. On laisse suivie autrefois par le grand chemin sur la droîte la ferme importante des d'Auxerre à Montargis et que la route Arcis, puis bientôt on longe la lisière actuelle contourne pour éviter une des grands beis de la Louptière en pente trop forte. L'église est bâtie sur suivant un vallon un peu triste d'as- le sommet d'un monticule dominant suivant un vallon un peu triste d'aspect. On rejoint au sommet de la la rive gauche du Vrin; c'est une pemontée la route ancienne qui offrait tite construction sans intérêt archéesur la vallée d'Aillant et aussi sur une tenant pour les très-rares voyageurs pittoresque. qui suivent la route que nous décrivons. On traverse en ligne directe, et aux Ormes, longe à quelque distance sur près de trois kilomètres d'étendue, la rive droite du Vrin et arrive à les bois qui couronnent le plateau élevé qui sépare les vallées où coulent les petites rivières du Tholon et de village du canton de Charny, situé des bois, laisse à gauche au fond d'un chemin de moyenne communication

Encore à signater la pauvrêté du de- étroit vallon le hameau de la Fossetueuses et un sentier étroit. Une des-Nous laissons se continuer vers le cente assez rapide aboutit à une autre mation et du mouvement de la route que nous allons suivre maintenant jusqu'aux limites de notre département.

Une longue descente tortueuse, mais habilement tracée, amène au fond de la vallée étroite et fertile du Vrin. Du pont de pierre de la route qui traverse le ruisseau et la vallée on apercoit à gauche le village de Saint-Romain-le-Preux, et sur la

droite celui de Sépaux.

SAINT-ROMAIN-LE-PREUX, petit Renaissance, mais il est pauvre et in- Sault, situé au fond d'une vallée et sur le versant d'une colline près de La grande route passait au sud de la route départementale d'Auxerre à

La jolie petite rivière du Vrin dont. logique, mais qui a conservé un porvaste étendue de pays un panorama tail datant du xir siècle, précédé d'un riche et varié tout-à-fait perdu main-, porche en charpente d'un effet assez

Un bon chemin, conduisant de Cézy

LA FERTÉ-LOUPIÈRE, beau et grand Saint-Vrain, ou du Vrin; la route, de sur la rive gauche du Vrin, à la base moins en moins fréquentée à la sortie d'une haute colline et traversé par le

nº 7, de Cézy aux Ormes. A 12 kll. de Charny ; pop. 1,348 hab.

La Ferté-Loupière présente le cond'enceinte et des tours du château il carrières. Cette muraille, dont les détravaux de nivellement; à peine peuton reconnaître la place des tourelles d'eau et alimenté par le Vrin, ruisseau qui traverse aujourd'hui une vaste et magnifique prairie formée terres formant le sol de la vallée. De- et environ 700 mètres d'étendue. puis la période de l'an mil, c'est-àdire depuis moins de neuf siècles, ce surhaussement de terrain peut être évalué à plus de deux mètres. Voici sur quoi nous établissons notre observation.

A une époque qui n'est pas précisée, croyons-nous, mais qui par analogie peut à peu près être fixée au xiie siècle, on construisit une forte muraille d'enceinte défendue par des tout entière la « ville » de la Ferté-Loupière. Du côté de la vallée, les fossés étaient remplis d'eau; du côté de la montagne ils se développèrent sur une longue courbe formant l'arc, corde. Les fossés creusés dans le flanc se font remarquer également. de la montagne existent encore presque intacts; ceux de la vallée sont des dernières années du xii siècle: à comblés par la bourbe et les terres diverses époques, et notamment aux d'alluvion; celles-ci resserrées entre xive et xvie siècles, elle fut en partie la base de la colline faisant face à la reconstruite. On remarque spécialeville et la muraille d'enceinte, se ment : le le portail principal d'un assont élevées d'autant plus par le fait sez bon style, fin du xii siècle; 2° la même de cette sorte de barrage. Il grande fenêtre de l'abside remarquaen résulte actuellement que l'église ble par son élégance malgré sa vétusparoissiale, bâtie dans la partie basse té, xive siècle; 3° les deux chapelles de la ville, se trouve fondée, non pas absidales à toitures coniques. L'intéau dessus ou au niveau de la vallée, rieur de l'église présente aussi de mais au dessous.

Ainsi les murs et les piliers de la nefsont enfouis, par suite des travaux de remblai motivés par l'humidité, de traste de grandes murailles en ruines près de deux mètres. Le carrelage aret de nombreuses maisons neuves rive à moitié de la hauteur du fût des bien bâties. De la vieille muraille colonnes et cependant ne dépasse qu'à peine le niveau des prairies. Il ne reste que des débris utilisés comme s'ensuit pour la pauvre église une humidité extrême que l'on cherche à bris ressemblent aux murs romains combattre, nous ne comprenons pas pour l'épaisseur et la solidité, aura trop comment, en relevant par des bientôt tout à-fait disparu sous les remblais le terrain contiru à l'église et qui était autrefois le cimetière.

Avant de donner une courte desque bordait un large fossé rempli cription de l'église de La Ferté nous montrons la disposition des grands fossés creusés dans la montagne. la coupe suivante indiquera l'ensemble par les terres d'alluvion descendues du travail défensif. Nous ne connaisdes collines environnantes. Nulle sons point dans le département de part, mieux qu'ici, on ne peut mieux fossés d'enceinte aussi bien conserétudier et reconnaître le surélève- vés; ils ont en moyenne 30 mètres de ment ou surhaussement continuel des largeur sur 12 mètres de profondeur,



Le vieux château s'élevait à l'angle tours et des fossés, et enveloppant sud-est des fortifications; il n'en reste que des débris et les fondations. Cependant on voit encore une tourelle servant de colombier et aussi une tour ronde à toiture élancée pouvant dater du xv siècle. Différents corps dont les fossés de la vallée faisaient la de logis d'époques moins anciennes

L'église de La Ferté semble dater l'intérêt. Six grandes arcades en plein vrant sur les bas côtés, soutiennent de la croix, on remarque une longue la grande nef voûtée en bois; le pierre tumulaire brisée, mais monchœur ne date, ainsi que les bras de la trant encore le portrait en pied et croix, que du xvie siècle. On peut exa- gravé au trait d'un seigneur de Somminer avec quelque attention divers mecaise. Voici l'inscription qui enfragments de vitraux peints, xvi siè- toure cette dalle dont nous donnons cle: la chaire à prêcher, sculpture un dessin et qui est cachée sous la en bois du xviiie siècle; le maître- poussière: autel en pierre, de la même époque, et qui a l'inconvénient de cacher entièrement la belle fenêtre de l'abside: enfin les piliers de la nef enfouis à moitié, ainsi que nous l'avons dit. à la suite du relèvement successif du carrelage à différentes époques.

Nons savons qu'une plume ingénieuse et savante qui se cache sous le pseudonyme de Félicien Thierry écrit en ce moment l'histoire complète du bourg de la Ferté-Loupière. ainsi que des nombreuses seigneuries qui en dépendaient, et dont l'Annuaire va s'enrichir; nous ne doutons pas à l'avance du plaisir que nos lecteurs trouveront dans cet intéressant

récit.

Une petite route assez pittoresque conduit par le fond de la vallée à Sommecaise en laissant à peu de distance de La Ferté sur la droite, au fond d'un fertile vallon, le château de la Vieille-Ferté dont nous parlerons plus loin.

Après six kilomètres de parcours

la route arrive à

SOMMECAISE, petit village du canton d'Aillant, situé sur le sommet d'une colline dominant la val!ée du Vrin et traversé par un grand chemin allant à Charny par Perreux. A 10

kil. d'Aillant; pop. 524 hab. Un chemin de grande communication nº 14, allant de Bassou à Briare (Loiret), par Grandchamp, longe à peu de distance le village de Sommecaise, puis traverse une contrée couverte d'épaisses forêts au milieu des quelles se trouvent plusieurs étangs assez considérables.

L'église de Sommecaise est petite et pauvre de construction; cependant d'Aillant, situé sur un plateau élevé, elle date de la fin du xve siècle et pré- et traversé par le chemin de grande

cintre et deux autres en ogive s'ou- tion. Dans la chapelle du sud ou bras

CY GIST LOUIS DE COURTENAY, ESCUYER EN SON VIVANT SEIGNEUR DE BONTIN ET aussy de Sommecaise en partye, et de FUMERAUT, DE FRANVILLE ET DU MAR-TROY ET DE MOROGUES EN BERRY ET DE Braulieu en Auvergne. En partye, le-QUEL TRESPASSA LE XXIIIIº JOUR DE DÉ-CEMBRE L'AN VEXL. PRYEZ DIEU POUR LUY.

La route descend vers le fond de la vallée et s'embranche, en avant du pont qui traverse le Vrin, sur la route de Rogny et qui monte en ligne droite. par une pente très-forte, le flanc d'une haute colline dominée par le château de Bontin, belle résidence dont l'Annuaire de l'Yonne a donné l'historique et la description et aussi deux dessins qui peuvent rendre à peu près l'ensemble des constructions, mais qui ne laissent pas entrevoir, faute d'espace les immenses charmilles et les jardins tracés à la française et conservés avec le plus grand soin dans leurs dispositions originales et complètes. Les jardins et surtout les charmilles de Bontin offrent, dans tout son éclat, ce genre de décoration qui a de la grandeur et de la beauté assurément, mais aussi une inévitable uniformité. Les charmilles de Bontin méritent par leur vaste ensemble, leur conservation parfaite et aussi leur rareté, d'être longuement étudiées et visitées.

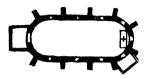
Après quelques détours, la petite route que nous suivons arrive au village des Ormes, en longeant le mur de clôture d'une belle et « haute » maison d'école de jeunes filles diri-

gée par des sœurs.

LES ORMES, village du canton sente quelques détails d'ornementa- communication n° 14, de Briare à bois des Ferriers. A 7 kil. d'Aillant;

pop. 855 hab.

La petite église, dite de Notre-Dame des Ormes, encore entourée de son cimetière longé par le grand chemin, présente une singularité architecturale, c'est que la facade comme lechœur est arrondie en demi-cercle. Voici le plan de cette bizarre construction qui semble dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvi°.



Un assez bon chemin traversant des bois et passant près du château de FROVILLE, conduit à SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF. Voir la description de la route de Joigny à Toucy.

SÉPEAUX, petit village du canton de Saint-Julien-du-Sault, bâti au fond d'une vallée fertile sur la rive gauche du Vrin et à peu de distance de la grande route d'Auxerre à Montargis. A 14 kil. d'Aillant, à 14 kil. de Joigny.

pop. 790 hab.

Beaucoup de maisons de ce village sont bâties en pans de bois à charpente apparente. La rue principale assez régulière conduit vers l'église située à l'extrémité nord et sur le bord même du Vrin. C'est une construction lourde et rustique, mais ancienne si on met d'un pli de terrain vers l'extréen peut juger par le portail en plein cintre qui s'ouvre à la base du clocher, tour carrée à contreforts massifs en grès très-grossièrement appareillés. De longues fenêtres, très-rustiques également, et datant du xvi° siècle, éclairent la nef qui, à l'intérieur, n'offre pas d'intérêt. Le clocher et le portail peuvent remonter aux premières années du xIII siècle. La nef, voûtée en bois, a un aspect pauvre et ne présente aucun intérêt archéologique.

Bassou, conduisant à Aillant par le droite les belles prairies que traverse le Vrin s'avance en suivant le fond de la vallée vers

> PRÉCY, beau et grand village du canton de Saint-Julien-du-Sault, bâti dans une vallée et sur le penchant d'une colline à peu de distance de la rive gauche du ruisseau du Vrin. A 8 kil. de Saint-Julien-du-Sault, pop. 970 hab.

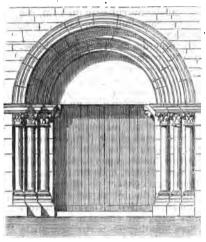
> La situation de Précy est pittoresque; on remarque surtout l'étendue des prairies que fertilise le Vrin divisé en plusieurs bras bordés de longs massifs d'arbres. Cette petite rivière passe tout entière dans un vaste enclos fermé de mur et faisant parc en avant d'une belle maison de campagne bâtie récemment sur l'emplacement d'un château à tourelles et entouré de larges fossés. A peu de distance de ce vieux manoir, mais sur le sommet aujourd'hui couvert de vignes d'une colline qui domine au nord la vallée et un petit vallon, s'élevait autrefois une " forteresse » nous a-t-on dit.

> Vers le milieu de la rue principale du village à quelques pas de l'église, une ancienne maison seigneuriale attire l'attention; c'est une construction, datant de la Renaissance, où la pierre de taille, le bois et la brique sont employés d'une manière pittoresque. Ce vieux bâtiment, qu'une tradition locale indique, à tort selon nous, comme ayant été un couvent, sert de ferme maintenant et est fort délabré.

> L'église de Précy, bâtie sur le sommité du village, offre quelque intérêt; on reconnaît à divers détails d'ornementation les premières années du xiii siècle, notamment dans la corniche à modillons du chœur et au portail principal ouvert sous le porche que surmonte le clocher, haute tour carrée à larges contreforts en grès, au-dessus desquels on a construit en 1827 en pierre blanche un étage et une toiture en ardoise.

Le porche est voûté en pierre à nervures ogivales; il précède un por-Un assez bon chemin laissant sur la tail en plein cintre, mais à moulures

du xiii siècle, s'appuyant sur six co- heureux et hardi aventurier, fils d'un lonnettes à chapiteaux d'un bon style de la même époque. Nous en donnons un dessin comme type du plus grand nombre des portails des églises que nous visitons cette année-ci.



La nef voûtée en bois est très-haute: 'six arcades ogivales du xv° siècle s'ouvrent sur les bas-côtés. Dans le chœur voûté en pierre on remarque de longues colonnes à chapiteaux élégants: xIII° siècle. Disons enfin avant de quitter cette église qui a été restaurée en 1827, qu'on voit dans le collatéral du sud une pierre tumulaire sur laquelle on peut lire encore en caractères du xIII° siècle :

..... Mon signova Hue (Hugues?) DE COURTENAY.....

C'est le second témoignage que nous rencontrions des vastes possessions de la maison de Courtenay, qui s'étendaient dans notre département sur tout le canton de Charny et sur une partie de ceux de Saint-Juliendu-Sault, d'Aillant et de Bléneau. Nous en allons trouver beaucoup d'autres, et les vitraux de beaucoup d'églises nous montreront encore les

simple châtelain de Château-Renard. qui après avoir, dans ces temps d'anarchie, conquis à son profit de vastes domaines, consolida ses usurpations en épousant la fille du comte du Gâtinais, le comté de Courtenay passa au xii° siècle par mariage à un fils du roi Louis-le-Gros, dont la descendance qui ne s'est éteinte qu'en 1733, se partagea les diverses seigneuries.

On en peut voir les vicissitudes dans le gros in-folio de *l'Histoire* de la maison de Courtenay, par Dubouchet, qui contient d'amples détails sur les annales de cette partie de notre contrée, ainsi que sur la baronnie de Toucy et le comté de Saint-

Fargeau.

Un grand chemin conduit de Précy à Cézy en suivant le fond de la vallée Voir Annuaire de 1853. Un autre chemin montant obliquement le flanc rapide d'une haute colline couverte de bois arrive en suivant le fond d'un étroit vallon à la Celle-Saint-Cyr, village dont nous parlerons.

Nous revenons sur nos pas, au-delà de Sépeaux, rejoindre la grande route qui, après avoir traversé la vallée du Vrin, monte par une longue pente tortueuse, bordée de bouquets d'arbres, jusque vers le sommet d'un vaste territoire ondulé d'un aspect boisé mais un peu monotone. On arrive à un embranchement de route formé à gauche par le grand chemin conduisant à Charny par Chevillon et Prunoy, chemin que nous décrirons spécialement après avoir suivi la route départementale jusqu'aux limites du département de l'Yonne et du Loiret.

A peine après avoir dépassé cet embranchement, la route traverse, par une étroite chaussée, nu bas-fond marécageux faisant partie des vastes étangs de Sépaux et de Chevillon, déséchés maintenant et recouverts de champs de blé et d'avoine sur une assez notable portion de leur ancien armoiries de cette puissante famille emplacement. L'étang de Sépaux, qui étaient d'azur aux trois tourteaux qu'on laissait sur la droite, avait deux de gueule. Fondé au x'e siècle par un kilomètres de longueur; celui de Chevillon, dont il est facile de reconnaitre encore le périmètre sur un quart de lieue de longueur, offrait un aspect remarquablement pittoresque dans sa partie supérieure ombragée sur ses grande route traverse directement.

A quelques centaines de pas de la sortie des bois, la route, continuant en ligne droite, laisse sur la gauche une belle avenue descendant vers le fond d'un vallon et aboutissant au château de Chevillon que nous décrirons plus loin. Un brusque détour de la route nous laisse voir le village de Villefranche situé sur le sommet et où nous allons conduire nos lecteurs.

Tournant brusquement sur la droite au pied même de la croix nous sui- niers abbés au xviii° siècle. vrons un large et mauvais chemin peu ce chemin s'améliore et se régularise, puis enfin s'avance en ligne directe bordé de vieux arbres fruitiers vers le fond d'un vallon solitaire entouré de grands massifs de verdure. Après un quart d'houre de marche, on arrive à la porte de l'abbaye des Echarlis de l'ordre de Citeaux, qui, fondée au commencement du x11° siècle, a subsisté avec des chances diverses jusqu'en 1790.



Nous donnous un dessin de cette: vieille porte faisant partie d'un grand mur d'enceinte démoli presque complétement maintenant. On reconnaît le style de construction du xIII° siècle bords par une haute futaie que la malgré de nombreux remaniements déià anciens. Signalons de suite une statuette de N.-D. en bois du xive siècle, charmante malgré sa vétusté, et placée dans une petite niche au-dessus du portail central. Après avoir dépassé le vieux portail à côté duquel on a établi une petite chapelle, on se trouve dans une vaste cour bordée de divers bâtiments d'habitation isolés. les uns des autres et ne présentant d'une haute colline au-delà d'un petit aucun intérêt archéologique On chervallon que la route traverse oblique- che en vain la grande église abbatiale: ment. On remarque après avoir tra- quelques pans de murailles indiquent versé ce vallon un groupe d'arbres seuls l'emplacement qu'elle occupait. ombrageant une croix fixée sur un Ainsi les ruines mêmes ont disparu; chapiteau gothique provenant d'une les matériaux ont été enlevés pour ancienne abbaye nommée les Echarlis servir à la construction d'une foule de maisons nouvelles. Il ne reste aux Echarlis qu'un seul corps de logis un peu important bâti par l'un des der-

Près de là subsiste encore abontracé à mi-côte de la colline. Peu à dante et pure la belle source d'eau minérale qui a eu jadis une grande célébrité, car le roi Louis-le-Gros venait en 1131 lui demander le soulagement de ses infirmités, et récompensait ses bienfaits par une riche donation à la naissante abbaye, à la fondation de laquelle le renom de cette source salutaire n'avait peutêtre pas peu contribué. Au xvi siècle encore elle était considérée, selon un des historiens de l'abbaye, comme un port assuré contre les ravages de presque toutes les maladies, et le roi François Ier en avait fait usage avec le plus grand succès. L'ingratitude de notre age a fait tomber dans le plus grand oubli cette gloire des temps passés et les eaux autrefois si vantées, qui, pourtant, ne sont peutêtre pas moins efficaces que celles qu'on va chercher à grands frais dans de lointains pays.

L'histoire de l'abbave des Echarlis a été écrite et publiée plusieurs fois; le Gallia Christiana, l'Almanach de Sens de 1811 et le t. VI du Bulletin sumons ici en quelques mots seulement.

Le fondateur de l'abbaye des Echarlis fut Vivien de la Ferté-Loupière, chevalier, qui donna à un prêtre, nommé Etienne, et à Thibault et Garnier ses compagnons, un terrain dit Scarleiæ, pour y construire un monastère. On n'a pas la date précise de cette fondation qu'on croit être de l'an 1120. Vivien fit marquer les limites des terres concédées, par son prévôt de Sépaux, et donna à ces re-ligieux, pour faire des prés, tout ce qu'ils voudraient prendre de la forêt d'Othe. Le nombre des moines s'étant considérablement accru et le monastère qu'ils avaient bâti ne suffisant plus à leurs besoins, ils en construisirent un nouveau à près de 4 kilomètres à l'ouest au fond d'un fertile vallon. C'est l'immense édifice dont nous ne voyons plus que les ruines. L'établissement primitif, sur l'empla-cement duquel il s'est formé un hameau qui garde le nom des Vieux ECHARLIS, est situé entre les anciens étangs de la Ricardière et de Sépaux au milieu d'une contrée triste et monotone et près de la naissance du vallon boisé que nous avons suivi en venant de Villefranche.

L'histoire des Echarlis qui a été publiée dans le tome VI de la Société des sciences d'Auxerre, a été écrite d'après les documents les plus étendus, c'est-à-dire les chartes mêmes de l'abbaye. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs. Disons seulement que, dévastée durant les guerres de religion, l'abbaye des Echarlis ne se releva jamais complétement de ses ruines et que la révolution de 1793 ne fit que continuer l'œuvre de destruction qui, dans peu d'années encore, sera entière et ne laissera plus pierre sur pierre.

VILLEFRANCHE, village du canton de Charny, situé sur le sommet d'une haute colline et traversé par la route

de la Société historique de l'Yonne ont cation, nº 6, de Charny à Saint-Juliendonné des détails étendus que nous ré-du-Sault. A 7 kil. de Charny; pop. 1,052 hab.

> Ce village, dont le nom indique que c'était originairement un asile ouvert à tous ceux qui voulaient fuir un servage trop onéreux, faisait partie des immenses possessions de l'illustre famille de Courtenav dont nous aurons souvent maintenant à écrire le nom. Bâti dans une situation élevée et dominant une fertile vallée et des vallons secondaires. Villefranche n'offre cependant pas un aspect pittoresque. L'église elle-même construite au milieu du village ne présente malgré sa grandeur qu'un ensemble assez pauvre. On remarque cependant le portail de l'ouest formé d'une arcature trilobée dans un plein cintre ; style du xive siècle. Un agneau nimbé et les chapiteaux des colonnettes méritent quelque attention, ainsi d'ailleurs que plusieurs fenêtres à meneaux flamboyants du xve siècle des chapelles. L'intérieur dé l'église, voûtée en bois seulement, n'offre pas d'intérêt archéologique.

Le grand chemin conduisant à Charny par Prunoy passe au pied de l'église, puis descendant par une pente rapide vers le fond de la vallée laisse à quelques pas sur la droite, au milieu d'une vaste prairie traversée par un ruisseau, le château de Villefranche ou de Saint-Phal, construction importante et à laquelle une haute tourelle ronde et des fossés d'enceinte donnent un aspect féodal; xv° siècle?

Dicy, comme Villefranche que nous venons de quitter, est bâti sur la craie supérieure recouverte, sur plusieurs points, par les argiles rougeatres et sablonneuses du terrain tertiaire. MM. Raulin et Leymerie signalent, à l'ouest de Dicy, à la partie supérieure de la craie des blocs de calcaire trèscompacte, dendritique, siliceux, dont la couleur est blanche, rouge et quelquefois bleuatre.

Nous parlerons plus loin du village et du château de Prunoy. Reprenant départementale d'Aizy à Montargis et la grande route nous arrivons après par le chemin de moyenne communi- deux kilomètres environ de parcours à

DICY, village du canton de Charny. situé dans une vallée et traversé par la grande route d'Aizy à Montargis. A 8 kil. de Charny; pop. 550 hab.

Des maisons bien bâties et longeant la route donnent à ce village, qui est ancien, un aspect satisfaisant. L'église élevée sur un pli de terrain est lourde datant du xiii siècle. Une inscription qui fit grand bruit autrefois. maintenant illisible se voit sur le tailplus élevé que la nef.

siers, suit à mi-côte après avoir dépassé Dicy, le versant ondulé de collines un peu monotones de formes et laisse sur la gauche au fond de la vallée et au milieu de prairies fertiles le château de Dicy ou de la Motte-des-Prés, habitation agréable, entourée de beaux massifs de verdure, et dont et massive de construction. Cependant l'Almanach de Sens de 1843 parle on remarque son portail principal fort longuement à propos d'un procès

Continuant de suivre à mi-côte le loir de l'un des chapiteaux. La nef versant de droite de la vallée, la route voûtée en beis, ne présente rien d'in- départementale est rejointe à la litéressant malgré quelques restaura- mite même des départements de tions récentes faites aux fenêtres l'Yonne et du Loiret par une autre ogivales, autrefois très-dégradées, du route départementale classée sous le chœur voûté en bois également, mais numéro 17 et allant de Courson à COURTENAY. Nous décrirons dès cette La grande route, bordée de meri- année ci une partie de cette route.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION, Nº 16, ALLANT DE JOIGNY A CHATILLON-SUR-LOING (LOIRET).

la route départementale d'Auxerre à Montargis, à très-peu de distance avant d'arriver aux anciens étangs de Sépeaux; il passe successivement à La Borde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux et Chambeugle, village au-delà duquel il passe du département de l'Yonne dans celui du Loiret.

Aussitôt après avoir quitté la grande route on longe, à peu de distance sur la droite, le bel étang de Chevillon ou de La Borde. Nous avons dit déjà que cet étang, séparé de celui plus considérable encore de Sépeaux par la chaussée de la route départementale ment, était desséché depuis deux ans son emplacement. Lorsqu'on a dépassé le hameau de La Borde on s'avance vers

Charny, situé au fond d'un fertile val- nach de Sens les détails suivants : . ion et traversé par un grand chemin

Ce grand chemin s'embranche sur allant à Charny. A 7 kil. de Charny; pop. 535 hab.

Chevillon est bâti à la base d'une colline, sur la rive gauche d'un ruisseau formé par les étangs de Sépeaux et qui va alimenter les fossés d'enceinte d'un château dont nous allons bientôt parler.

Ouelques maisons nouvellement construites donnent à ce village un aspect assez satisfaisant. La petite église bâtie vers le milieu des habitations, sur le bord de la route, est précédée d'une place, ombragée de noyers, occupant l'emplacement de l'ancien cimetière probablement. C'est une construction pauvre et insignifiante à l'extérieur et aussi à que nous avons décrite précédem- l'intérieur voûté en bois; mais l'ancienne chapelle seigneuriale, formant seulement et que des champs de blé le bras de la croix du côté nord de la et d'avoine occupaient une partie de nef, renferme encore les pierres tumulaires au nombre de trois des seigneurs de Chevillon. L'une de ces directement par le fond d'un vallon dalles funéraires est remarquable par le dessin au trait qui représente le défunt; c'est un chevalier à l'égard CHEVILLON, village du canton de duquel nous trouvons dans l'Alma-

« C'est de cette paroisse qu'une

branche de la maison de Courtenav avait pris son nom, dit l'Almanach de Sens de 1776. Dans l'église est le tombeau de Jean de Courtenay, seigneur de Chevillon, du Martroy, etc., qui mourut le 24 mai 1534. Sur ce tombeau on voit son effigie en bas-relief (gravure en creux) en habit de guerre, avant l'écu de ses armes à droite et son heaume (ossque) à gauche, et au-dessus de sa tête une grande fleur de lys.

• Guillaume, son fils, ajoute le même recueil, fut enterré auprès de lui et on lit l'inscription suivante sur son tombeau, semé des armes de France et de celles de Courtenay:

« Ci-git Illustre Seigneur du sang Royal, monseigneur Guillaume de Courtenay, en son vivant seigneur de Chevillon, Frauville et Briant, lequel de sa femme, madame Marguerite de Fretel, laissa trois fils, Jacques de Courtenay, seigneur de Chevillon. René de Courtenay, abbé des Echarlis. et Jean de Courtenay, seigneur de Franville. Ledit M. Guillaume de Courtenay, fut fils de M. Jean de Courtenay, seigneur de Chevillon, inhumé dans cette église de Chevillon, fils priné de M. Pierre de Courtenay, seigneur de la Ferté Louptière, Bonfrère puisné de M. Jean de Courtenay, seigneur de Blesneau, tous deux enfants de M. Jean de Courtenay, seigneur de Blesneau, et de M^{me} Catherine de l'Hôpital, sa femme; desquels deux sont issues les branches des seigneurs de Blesneau et de la Ferté-Louptière, de laquelle descendent les seigneurs de Chevillon qui sont à présent. Lesdites branches ci-deasus tirant leur erigine en ligne masculine légitimement de Monsieur Pierre de France, seigneur de Courtenay, cinquième fils de Louis-le-Gros, VI du nom, Roi de France, et frère de Louisle-Jeune qui fut bisayeul du roi saint Louis. »

« A la mémoire duquel M. Guillaume de Courtenay, qui décéda le 21 mai 1592, M. Jean de Courtenay, son troisième fils, à présent seigneur de amposer cette tombe. »

« Dieu lui donne bon repos. »

La longue inscription que nous venons de copier était gravée sur celle des trois dalles tumulaires placée devant l'autel de la chapelle; elle fut effacée complétement à ccups de ciseau lors de la révolution. La dalle gravée du tombeau de Jean de Courtenay, mort en 1534, est placée à côté de l'autel, dans l'angle de la chapelle; elle est fort remarquable et parfaitement conservée, grâce, peut-être, à une énorme armoire qui la recouvre presque entièrement:

Cy gist noble homme Jehan de Cour-TENAY, VIVANT ESCUYER SEIGNEUR DE CHE-VILLON, DU MARTROY, FRAUVILLE, MOLLIN EN PARTYE, LEQUEL DESCEDA LE VINGT-QUATRIESME JOUR DE WAY, MIL CINQ-CENS-TRENTRE-QUATRE. PRIEZ DIEU POUR SON AME. AMEN.

Nous trouverons dans les petites et pauvres églises de Sommecaise et de La Mothe-aux-Aulnais deux tombes qui offrent la plus grande analogie avec celle-ci. La troisième pierre tumulaire de la chapelle de Chevillon est moins importante: elle est posée du côté de la clôture du chœur. Disons enfin qu'une quatrième pierre ten (sic) et dudit Chevillon, qui était tumulaire de forme carrée est placée dans la nef vis-à-vis du maître-autel; on remarque au centre de cette pierre un large cœur en marbre noir accompagné de fleurs de lys, d'une couronne royale et de l'inscription suivante : .

> CY EST INHUMÉ LE CŒUR DE ILLUSTRE SEIGNEUR DU SANG ROYAL M. JACQUES DE COURTENAY, VIVANT SEIGNEUR DE CHEVIL-LON. IL DÉCÉDA LE VIII JANVIER 1617.

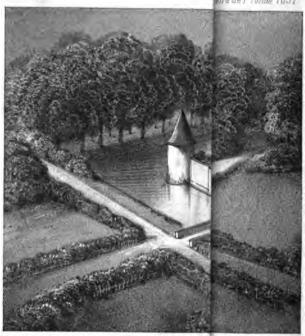
Les Courtenay appauvris de génération en génération par les partages de successions, et réduits à l'humble condition de gentilshommes campagnards, ne perdaient aucune occasion de rappeler leur illustre origine. Ils firent à diverses reprises des tentatives pour se faire reconnaître comme princes du sang par la branche régnante. Dédaigneusement écartée sous Henry IV, Louis XIII et Louis XIV, Chevillon, Franville et Briant a fait cette demande fut mieux accueillie du régent qui donna au dernier reje.

· ;

.

• • •

itra de l'Yonne 1857



Victor Petit del et lith

Imp Thierry Ps, a Paris

ton de cette famille de quoi se relever et soutenir son rang. C'est pour jus- qu'il a subles peu de temps après la tifier cette réclamation qu'en 1661 ils avaient fait écrire et imprimer l'histoire généalogique de leur maison les distributions adoptées durant tout par Dubouchet. Les chartes transcri- le moyen-age et une partie de la Retes à la suite de cette histoire vien- naissance. Aussi avons-nous ingé nent d'être retrouvées en original utile d'en donner une vue prise à volparmi les manuscrits de la bibliothè- d'oiseau, qui permette de bien reconque impériale. Une des branches de naître l'étendue du corps de logis la famille, désespérant de pouvoir principal et de ses dépendances. Ge obtenir justice en France, passa en corps de logis, qui remplace l'ancien 1613 en Angleterre où elle fut offi- donjon feodal, s'élève à l'un des anciellement reconnue. Il paraît qu'il gles d'une vaste enceinte et présente en existe encore des descendants en trois corps de bâtiments formant cour ce pays.

Le corps de ce même Jacques de église abbatiale de Fontaine-Jean, ainsi que le prouve une longue insaussi de cette abbaye qui offrait encore, il y a quelques années seulenes. Voir l'article de Champbeugle.

De l'église de Chevillon un chemin longeant un petit canal conduit direcment. Voir l'article de Précy.

Le château de Chevillon semble ment importante et encore debout. avoir été rebâti vers la fin du xvº siècle sur l'emplacement d'une ancienne une longueur de près de quatre kiloforteresse féodale, l'une des nombreuses seigneuries qui relevaient de boisé en partie, arrive à la terre de Courtenay, et dont il est fait mention dès l'an 1152.

Une poterne, où pavillon d'entrée. avec pont levis, introduit dans la disposition régulière de la brique et Charny; pop. 712 hab. de la pierre donnent à l'ensemble de

Ce château, maigré les mutilinaleme révolution de 1793, présente encore dans l'ensemble de sa construction intérieure défendue, du côté ouvert, par des fossés et une poterne à pont-Courtenay fut enterré dans la grande levis. Quatre tourelles d'angle complétaient la défense. Une longue muraille d'enceinte bordée de fossés remcription rapportée dans la notice his- plis d'eau, des tourelles et une secondes torique insérée dans l'Almanach de poterne à pont-levis précédaient le Sens de l'année 1780. Nous parlerons château proprement dit. Tout cet ensemble était encore à peu pres entier lorsqu'éclatala révolution. Le manoir ment, de grandes et pittoresques rui- de Chevilion fut alors vendu et off nous assura que l'acquéreur acquitta le prix de vente du château en démolissant, pour en vendre les matériaux, tement à l'entrée du château situé l'aile latérale qui renfermait la chadans le fond de la vallée au nord du pelle et la tour des archives. Le desvillage. Une longue avenue tracée en sin que nous donnons représente ligne directe et vis-à-vis de la façade donc l'état actuel. Nous eussions pu du château aboutit à la grande route facilement rétablir l'état ancien, mais que nous avons décrite précédem- ce dessin n'eût pas eu l'intérêt qui s'attache à une construction réelle-

> La route tracée en ligne directe sur mètres, au milieu d'un sol ondulé et

PRUNOY, village du canton de Charny, situé dans un vallon et traversé par les chemins de moyenne commuvaste enceinte aujourd'hui occupée nication nº 6, allant de Charny à par les bâtiments de dépendances du Saint-Julien-du-Sault, et n° 16, silant château et des jardins. L'emploi et la de Charny à Sépeaux. A' 4 kfl. de

Un ruisseau alimenté par de grands la construction un aspect sévère et étangs passe près du village et arrose monumental. Une belle futaie s'éten- un vallon fertile d'un aspect pittoresdant à l'ouest et au sud du château que. Le village, maigré quelques maioffre de grands ombrages se reliant sons en pans de bois assez anciennes, aux massifs de verdure de la vallée. n'offre rien de remarduable, non plus one la petite église entourée sur trois de Charny, situé sur une petite colde sea côtés par le cimetière. La con-line. A 4 kil. de Gharny; pop. 518 struction est lourde et peu soignée; hab. cependant on remarque le portail pierre : xvi siècle.

En sortant du village la route tourpelouse précédant le château de Prugrandiose.

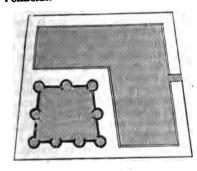
un sol ondulé sur le versant de la riche et belle vallée de l'Ouanne. Une pente assez rapide descend par le flanc d'une colline vers la petite ville de CHARNY, dont nous parlerons en décrivant la route départementale de Toucy à Montargis. Traversant rapidement ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny, nous continuons à suivre le chemin de moyenne communication conduisant à Chatillon-sur-Loing (Loiret).

Après avoir traversé sur un joli pont de pierre de trois arches la pittoresque rivière de l'Ouanne on laisse sur la gauche une habitation de campagne, agréablement entourée de massifs de verdure, nommée le Glos, et on monte, par un grand remblai tracé en forte courbe, sur le sommet d'une colline d'où la vue s'étend sur une notable partie de la vallée de l'Ouanne. Le grand chemin continuant vers le sud-ouest, dans la direction de Champbeugle, laisse s'éloigner sur la droite un bon chemin conduisant au milieu d'un sol ondulé et assez fertile vers

Un petit nombre d'habitations seuleprincipal, autrefois précédé d'un ment sont groupées près de l'église paporche, et dont l'ornementation d'une roissiale sur le sommet d'un monticule assez bonne exécution rappelle les dominant un vallon fertile auquel le premières années du xiii siècle. La ruisseau du Cuivre donne son nom, nef n'est voûtée qu'en bois, mais une commençant à peu de distance du chapelle seigneuriale est voûtée en bourg de Champignelles, passant au pied du village de Marchais-Beton, et allant se terminer dans la grande valne sur la droite et borde une large lée de l'Ouanne vis-à-vis le village de Douchy (Loiret) en traversant une connov, spacieuse et belle résidence mo- trée ondulée et boisée, au milieu de derne, entourée de grands ombrages laquelle une foule de hameaux et de faisant partie d'un vaste parc dont la maisons isolées sont éparpillés. Des route que nous suivons longe le côté chemins étroits et tortueux, bordés de l'ouest. Dans ce parc, l'un des plus de haies vives où se pressent de gros beaux du département de l'Yonne, on arbres étêtés, aux troncs noueux et admire des arbres de haute futaie de séculaires, donnent aussi à tout ce l'aspect le plus pittoresque et le plus territoire un caractère un peu primitif et solitaire. L'église de Fon-La route passant près de larges tenouilles, l'une des plus pauvres étangs s'avance au milieu des bois et de notre département, n'offre aux regards attristés que misère, décrépitude et vétusté; elle semble devoir appartenir au xive siècle à en juger par quelques moulures du portail. Dans le cimetière, qui entoure l'église, on remarque l'effet bizarre que produisent des pots et des cruches en grès placés sur le sommet de la branche principale des nombreuses croix pour préserver peut-être celles-ci de l'humidité ou de la pluie, ou peut-être aussi par la tradition d'un vieil usage, constaté par les savantes recherches de M. l'abbé Cochet (sépultures gauloises, romaines, franques et normandes) qui faisait placer dans chaque tombeau les vases qui avaient appartenu au défunt.

A 1.500 mètres de ce village, dans un bois qui porte le nom caractéristique de la Salle et près d'une petite ferme appelée le Palais, sont les vestiges d'un vieux château dont le souvenir même est perdu. L'enceinte principale est composée de fossés de quinze mètres de largeur. Elle forme un vaste quadrilatère d'environ 800 mètres de tour, c'est-à-dire occupant une surface d'à peu près quatre FONTENOUILLES, village du canton hectares. A l'un des angles de cette

enceinte on en trouve une plus petite, carrée aussi, de 100 mètres de versé par le chemin de grande comcôté, avec les vestiges de neuf tours munication n° 16, de Charny à Châqui la flanquaient, et des fossés de tillon-sur-Loing (Loiret). A 8 kil. de vingt mètres de large ayant encore Charny; pop. 207 hab. huit à neuf mètres de profondeur. Nous donnons le plan de cette véné- d'une contrée ondulée et assez boisée rable ruine située au sommet d'un près d'un vallon fertile. Quelques plateau très-élevé d'où l'on jouit d'une immense panorama. Fontenouilles village un aspect satisfaisant. L'éétait jadis une des seigneuries de la glise semble dater du xve siècle et est baronnie de Châtillon-sur-Loing. Les seules traditions qui restent dans le pays sur ce vieux château, élevé peutêtre au moyen-age sur l'emplacement derie de l'Ordre de Malte. Mais il ne d'un camp romain, sont celles d'une reste rien des constructions de cet dévastation complète à la suite d'un établissement religieux. siège meurtrier, où périrent tous ses défenseurs, et où les femmes ellesl'ennemi.



Un chemin tortueux nous ramène l'Almanach de Sens, année 1780. vers Champbeugle.

CHAMBEUGLE, petit village tra-

Champbeugle est situé au milieu maisons nouvelles donnent à ce petit sans intérêt, bien que le chœur soit voûté en pierres et à nervures ogivales. C'était autrefois une comman-

La route qui traverse cette paroisse se prolonge vers SAINT-MAURICE-SURmêmes se tuèrent pour échapper à Aveyron (Loiret), et passe près des ruines d'une ancienne abbaye, faisant autrefois partie du diocèse de Sens. Nous voulons parler de Fontaine-Jean de l'ordre de Citeaux, de la filiation de Pontigny, fondée en 1124 par le comte Miles de Courtenay. Les ruines de cette abbaye présentaient encore il y a quelques années un ensemble imposant; l'église, construite par Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, datait de la plus belle époque architecturale, c'est-à-dire des premières années du xIII siècle. Il n'en reste plus que l'abside et quelques arceaux du cloître, mais ces faibles débris sont du plus pur style ogival. Voir

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° 3, DE JOIGNY A TOUCY.

DESCRIPTION DE LA PARTIE COMPRISE ENTRE JOIGNY ET SENAN.

une foule de ruisseaux et aussi par la tracé, très-bien indiqué par la grande

Après avoir suivi la belle rue du rivière du Tholon. Ces prairies, en Faubourg-du-Pont de Joigny et fran-chi la levée du chemin de fer, la route s'avance obliquement vers la une étendue de près de deux lieues et droite, en laissant s'éloigner sur la sur une largeur d'une demi-lieue, gauche la grande route, maintenant d'infranchissables marécages que les bien délaissée de Joigny à Auxerre. Romains durent éviter en construisant On traverse de vastes prairies om- la voie de Sens à Auxerre. Cettechausbragées par d'épais et nombreux ri- sée antique, encore parfaitement redeaux de peupliers et arrosées par connaissable à la rectitude de son

prieur de la chartreuse. On retrouve ou brisés. encore les vestiges de onze puits et cellules; mais l'église, consacrée en 1131, par Etienne Béquart, est démolie depuis longtemps; le cloître a distérêt archéologique. Toutefois, l'efficonservée. Cette sculpture est, nous Cyr, dont l'Alm. de Sens, année 1788, binet d'un amateur.

Voir les Alm. de Sens. 1771, 1811. rejoindre, en traversant les bois, la route que nous avions quittée à Béon. Nous revenons sur nos pas par les bois et le hameau de Loivre à

grand village du canton de de Saint-Julien-du-Sault, situé dans un vallon arrosé par un ruisseau qui va se jeter à un kilomètre de distance. Populat. 1.500 hab.

et la Petite-Celle, dépendent de la belle paroisse de La Celle-Saint-Cyr. Une fontaine abondante prenant sa source à quelque distance du village. vient traverser celui-ci en arrosant de fertiles prairies ombragées par de nombreux massifs de verdure. Des vallons étroits, tortueux et profonds, des chemins difficiles, de grands bois, enfin, la riche vallée du Vrain don- l'Alm. de Sens, année 1788. nent à cette contrée un aspect tout particulier de fertilité et de solitude. · L'église est située à peu de distance du ruisseau de La Celle et très-proche d'un château dont nous allons bien- notone, ne se montre qu'au flanc des tôt parler. Elle ne semble dater que collines; presque partout elle est redu xive siècle dans ses parties les plus couverte par les argiles rougeâtres du anciennes: le chœur et une portion terrain tertiaire beaucoup plus favode la nes; le reste appartient au style rable à la végétation. de la fin du xv° siècle, notamment les

n'a plus rien à étudier ici. Tout a été fenêtres à meneaux et le portail prindémoli ou rebâti en grande partie à cipal, ouvrage estimable précédé d'un des époques récentes. Le mur de l'en- porche ou auvent. On remarque surclos seul a conservé son aspect an- tout les ventaux de la porte qui datent cien. Ce mur renfermait les jardins de la même époque. Mais ici les écuset les cellules de douze moines et du sons comme partout, ont été effacés

La nef et le bas-côté nord ne sont aussi quelques traces des murs des voûtés qu'en bois; le chœur est voûté en pierre à nervures ogivales, s'appuyant sur des colonnes à chapiteaux du xive siècle d'un style médiocre. paru et avec lui tous les bâtiments Les dalles tumulaires sont effacées; qui offriraient aujourd'hui tant d'in- nous le regrettons d'autant plus qu'elles nous eussent montré probagie en bois de chêne, de la fondatrice blement les effigies et les noms des ou l'une des bienfaitrices, a pu être anciens seigneurs de La Celle-Sainta-t-on assuré, à Auxerre dans le ca- ne nous donne qu'une indication incomplète.

Les restes du château s'élèvent à Un chemin rapide de pente monte quelques pas de l'église. Ce sont deux grands pavillons à toitures à la Mansart et à frontons. On lit sur un cadran solaire la date de 1696. En avant de ces deux pavillons qui formaient les côtés de la cour d'honneur, ar-LA CELLE SAINT-CYR, beau et rondie en demi-cercle vers le pont, une large avenue traverse une promenade plantée en quinconces.

Le grand corps de logis ou façade dans le Vrain, petite rivière coulant centrale, a été démoli et remplacé par diverses habitations de villageois. La démolition commencée en 1825, ne Deux hameaux importants, Loivas fut terminée qu'il y a dix ans. On voit encore du côté des jardins, plantée en vignes maintenant, la place des fossés, des avenues et des charmilles. Ce château, qui présentait une grande analogie avec celui de Chaumot dont il n'est éloigné que de treize kilomètres, aurait été bâti par Pierre Gruyn, reçu conseiller du Grand-Conseil et mort doyen en 1728. Voir

La Celle-Saint-Cyr, comme le village de Béon que nous venons de quitter, repose sur la craie supérieure: mais cette roche d'un aspect si mo-

Un bon chemin conduit vers Joigny

par le hameau de Loivre; on remar- plutôt au hameau du Grand-Bailly, que à peu de distance de ce chemin On laisse sur la droite le Perty-Bailly. une petite chapelle moderne bâtie à LY, bâti sur le revers d'un valion, puis l'occasion de la mort accidentelle on arrive à un embranchemement d'une jeune fille, ainsi que le cons-formé par la route directe d'Aizy à tate une longue inscription placée sur Montargis, par Auxerre, et enfin peu l'une des maisons du village.

la sortie des bois de Valprofonde ou nouveau sur nos pas à Auxerre même.

de temps après au village de Saint-Nous reprenons la grande route à Romain-le-Preux. Nous revenons de

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION D'AUXERRE A JOIGNY. PAR FLEURY ET CHAMPLAY.

DESCRIPTION DE LA PARTIE COMPRISE ENTRE AUXERRE ET CHAMPLAY.

che. On arrive bientôt à

d'Auxerre; pop. 441 hab.

toiture en forme de dôme surmontée fait semblables. d'une lanterne, et qui faisait partie Saint-Germain qui en étaient seigneurs.

Ce chemin s'embranche sur la gran- en bancs plus ou moins épais, alterde route de Paris, à deux kilomètres nant avec des lits d'argile jaunâtre. d'Auxerre. Se dirigeant sur la gauche Indépendamment des huitres qui, et bordé de vignes, il traverse une con- comme toujours, sont le fossile domitrée élevée d'où la vue s'étend au loin nant, nous y avons recueilli des Carsur le territoire ondulé et boisé que dium, des Astartes, des Peignes, des nous allons parcourir. On reconnait à Mytilus, de beaux exemplaires de gauche, dans la direction du sud, à notre toxaster Ricordianus et de cudeux kilomètres de distance, la tour rieuses empreintes de vérétaux. En du moulin de Saint-Georges, dont remontant le chemin qui conduit à nous avons parlé déjà et, un pou plus Auxerre, à mi-côte à peu près, on vers l'ouest, le village même de Saint-retrouve les argiles aptiennes remar-George et la fertile vallée de Beaul- quables par leur couleur noire, les Plicatules et les huitres qu'elles ren-PERRIGNY, village du canton ouest ferment. Intercalée dans ces argiles d'Auxerre, situé sur le penchant nous devons signaler à gauche et à d'une colline, et traversé par legrand droite du chemin une souche dure, chemin d'Auxerre à Fleury. A 4 kil. compacte, grisâtre, calcaréo-sablonneuse, de quelques centimètres d'é-Perrigny éloigné de moins d'un ki-paisseur, renfermant des Plicatules lomètre du joli village de Saint-Geor- et des moules d'Hamittes et de gros ges, ne lui ressemble en aucune fa- ammonites. Cette assise est d'autant çon. La petite église bâtie vers l'ex- plus intéressante qu'elle paraît occutrémité sud du village ne présente pas per dans notre terrain aptien un hod'intérêt archéologique. A quelques rizon constant, car nous la retroupas de l'église on remarque un beau vons à Gurgy, au milieu des argiles colombier, tour ronde, couverte d'une noirâtres, avec des caractères tout-à-

Après avoir suivi la rue principale de l'ancien château des moines de du village, la route descend au fond de la vailée de Beaulche, et traverse sur des ponts de pierre les diffé-A une centaine de mètres environ rents bras du ruisseau. De longues du village, dans la vallée, se dévelop- prairies, ombragées par d'épais maspent largement les couches supé- sifs de saules et de peupliers, prérieures du terrain néocomien, ou ar- sentent un aspect assez pittoresque. glies ostréennes. Elles y sont depuis On monte ensuite le versant op-longtemps l'objet d'exploitations as-posé de la vallée, et bientôt, après sez importantes. La roche est dure, avoir dépassé le petit hameau de la compacte, pétrie de fossiles, disposée Madeleine, on arrive à un vaste terri-

y a peu d'années, par d'immenses bruyères, des bois et des étangs. La route laisse, à peu de distance à gauche, au fond d'un vallon dominé par des monticules et des collines d'une nature sablonneuse et couvertes de beis ou de boulinières, les grands . étangs des Bruyères et du Carreau, puis terrain, d'où on découvre un remarquable panorama sur les vallées de l'Yonne et de l'Armancon. Traversant route contourne la base d'une montagne qui domine le village de Fleury et qui atteint l'élévation de 140 mè-Auxerre. De ce point où un télégraphe était établi, il est facile de reconnaitre, à de longues distances qui se perdent dans l'azur de l'horizon, une partie de l'Auxerrois, du Sénonais, et du Tonnerrois. Nous arrivons enfin à

FLEURY, Grand et beau village du canton d'Aillant, situé à la base d'une haute colline et traversé par le chemin de grande communication nº 31. allant d'Auxerre à Joigny par Champlay. A 8 kil. d'Aillant; pop. 1,521 hab.

La rue principale de ce village, l'un des plus considérables et des plus riches du département de l'Yonne, atteint deux kilomètres de longueur. Vu des rives du ruisseau, c'est-à-dire du fond de la vallée, l'ensemble du village présente un caractère pittoresqueet animé. Ce ruisseau qui prend sa source aux étangs du château de la Chesneau, près de Charbuy, traverse au Ravillon à Guerchy.

On remarque à Fleury un grand nombre de maisons neuves qui témoignent, ainsi que nous avons eu l'occasion de le reconnaitre souvent, de l'habileté de main d'œuvre des ouvriers d'à présent. L'église de la pa-

toire ondulé, triste de forme et de tion assez importante, datant de dicouleur, couvert en grande partie. il verses époques, mais alourdie par une immense toiture en tuiles, couvrant d'un seul jet la grande nef et les bascôtés. Cette nef semble dater du xive siècle; le chœurn'est que de l'époque de la renaissance, ainsi qu'une grande chapelle. Le portail s'ouvrant sur le cimetière, qui entoure l'église au sud et à l'ouest, date du xive siècle. L'intéelle monte en suivant le flanc d'une rieurgrandet trèshaut, mais aussi très haute colline près de la ferme isolée irrégulier, n'est voûté qu'en bois et a des Courlis, sur le sommet d'un pli de été blanchi entièrement en 1855, ainsi que nous l'apprend un écriteau en grosses lettres noires placé à l'endroit le plus visible. Plusieurs fois déun sol de plus en plus sablonneux, la jà nous avons remarqué des écriteaux semblables, c'est là, selon nous, une ridicule réclame à l'usage de MM. les badigeonneurs. Toutefois, nous nous tres au dessus du niveau de l'Yonne à hâtons d'ajouter qu'on a ménagé ici. c'est-à-dire qu'on n'a pas recouvert de badigeon des peintures murales représentant, croyons-nous, les apôtres, œuvre médiocre, du xvIII siècle, en forme de médaillons.

Le grand chemin, suivant à mi-côte la base des collines, arrive à

GUERCHY, beau village du canton d'Aillant, situé sur le penchant d'une colline et traversé par les chemins de grande communication no 31, d'Auxerre à Champlay, et nº 19; d'Appoigny à Senan. A 8 kil. d'Aillant.

pop. 832 hab.

Guerchy est un grand village composé de hameaux importants et groupés à très courte distance de l'église paroissiale et sur les rives du beau ruisseau du Ravillon, au confluent de celui de Fleury. Le Ravillon prend sa source au pied des bois de Charbuy, au fond d'un vallon que doimportant des mine le hameau un territoire fertile et va se réunir Houches. Il suit le fond d'une petite vallée que la grande route d'Auxerre à Montargis côtoie et traverse près du Moulin-de-Marnay, puis laissant sur la droite les grands hameaux d'Auvergne, Luchy, Sarrigny, et sur la gauche les villages de Poilly, Laduz et le hameau de Monceau, il arrive à Guerchy roisse est située vers l'extrémité en traversant de larges prairies au nord du village; c'est une construc- milieu desquelles s'élève le château de Guerchy, ancienne, belle et gran- muraille et non couchées à terre : de résidence, bien amoindrie aujourd'hui et dont l'Annuaire de l'Yonne, année 1837, a donné l'historique. Voir aussi l'almananach de Sens, année 1781. Cé château ne présente plus qu'un grand corps de logis assez insignifiant et paraissant dater de la fin du xvii siècle, établi dans un sol bas et humide. Nous ne connaisson pas l'intérieur de cette résidence enfermée dans un vaste enclos, ainsi que des bâtiments de ferme, près desquels s'élèvent encore deux tourelles rondes et surmontées de toitures en forme de dôme avec lanternons et pouvant dater du xvie siècle. Entre ces deux tourelles, précédées autrefois d'un pont-levis, s'ouvre une assez belle porte décorée dans le goût du xvii° siècle.

L'église est bâtie à peu de distance du fond de la vallée sur le sommet d'un pli de terrain; une flèche assez élégante, couverte en ardoises, surmonte le grand toit central. On remarque aussi le portail principal, datant du xive siècle et précédé d'un porche en bois, élevé sur l'emplacement d'un porche plus ancien. La nef voûtée en bois est très haute et se relie à une travée du XIII° siècle soutenant le clocher. Le chœur, éclairé par trois grandes fenêtres qui ont conservé des fragments de vitraux peints, est voûté en pierre à belles nervures du

xvı° siècle.

Le bras de la croix, du côté du nord, formant chapelle seigneuriale, est d'un style élégant de la renaissance. et voûté en pierres; on y remarque trois inscriptions que nous allons bientôt copier en suivant l'ordre des dates, et aussi quelques fragments de peintures murales. On voit également dans la nef un groupe de sculpture de grandeur de nature, œuvre médiocre du xv11° siècle : la Vierge et deux saintes femmes, soutenant le Christ descendu de la croix. Enfin, dans le bascôté nord voûté en bois, de forme ogi- Ordres du Roy, lieutenant-général de vale, du xv° siècle, une statue en pierre : la Vierge et l'enfant Jésus.

Voiciles inscriptions dont nous parlions; elles sont scellées dans la ment du Calvados.

CY GISENT ET REPOSENT MESSIRE EDME DE REGNIER, EN SON VIVANT CHEVALIER SEIGNEUR DE GUERCHY, ENSEIGNE DE LA COMPAGNIE DE FEU MGR D'ANGUIEN, LE-QUEL DÉCÉDA LE 22 D'OCTOBRE 1544, ET DAME FRANÇOISE D'ESTAMPES, SON ÉPOUSE, QUI PASSA À SA MEILLEURE VIE LE 15 FÉ-VRIER 1573. PRIEZ DIEU POUR RUY.

Illustre frère Georges de Regnier GUERCHY, CHEVALIER DE L'ORDRE DE ST-JEHAN DE HIERUSALEM, CY-DEVANT PRIEUR D'AQUITAINE ET DEPUIS GRAND PRIBUR DE FRANCE, LEUR FILS, L'AN DE SON AGE LE 69° A FAICT POSER CE MARBRE POUR ÉTERNELLE MÉMOIRE DE SES PROGÉ-NITEURS L'AN DE GRACE 1609.

La deuxième inscription, soutenue ainsi que celle-ci sur deux jolies consoles de marbre incrustées et décorées d'écussons, porte la fastueuse et pompeuse inscription suivante, curieux exemple du style lapidaire vers le milieu du xvnı siècle, c'est-à-dire il y a moins de cent ans :

D. O. M. CY GISENT RT REPOSENT LES CORPS DE TRÈS-HAUT ET PUISSANT SEI-GNEUR MONSEIGNEUR LOUIS REGNIER. MARQUIS DE GUERCHY ET DE NANGIS. VI-COMTE DE FONTENAY-LE-MARMION, BARON DE LA GUERCHE, CHATELAIN DE BRETTEville-sur-Laize, seigneur de Fresné-LE-PUCEUX (1), BAZARNE, CHAMPLOISEAU, LA DUZ, PRUNIERS ET AUTRES LIEUX, CHEVALIER DES ORDRES DU ROY, LIEUTE-NANT-GÉNÉRAL DE SES ARMÉES, GOUVER-NEUR DES VILLE ET CHATEAU DE HUNINGUE, décedé a Guerchy au mois de février 1748, agé de 85 ans. Et de son fils TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR Monseigneur Claude - Louis - François DE REGNIER, COMTE DE GUERCHY, MARQUIS DE NANGIS, VICOMTE DE FONTENAY-LE-MARMION, CHATELAIN DE BRETTEVILLE-SUR-LAIZE, SEIGNEUR DE FRESNAY-LE-PUCEUX, BAZARNE, SANVIGNE ET PAZILLY, CHAMPLOISEAU, CORDEILLES, LA DUZ, PRUNIERS, GURGY, CHALAUTRE-LA-REPOS-TE, DONTILLY, BÉCHEREL ET AUTRES TERRES ET SEIGNEURIES, CHEVALIER DES

(1) Bretteville-sur-Laize et Fresnay-le-Puceux sont deux villages du départe-

ses armées, colonel-likutemant, de son REGIMENT D'INFANTERIE, GOUVERNEUR DES VILLE ET CHATEAU DE HUNINGUE ET AMBASSADEUR DE FRANCE AUPRÈS DU ROY DE LA GRANDE-BRETAGNE, DECÉDÉ A PARIS LE 17 SEPTEMBRE 1767 AGÉ DE 52 ANS, UN MOIS ET 17 JOURS, ET TRANSPORTÉ POUR Y ÊTRE MIS AUPRÈS DU DIT SEIGNEUR SON PÈRE PAR ORDRE DE TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME, MADAME GABRIELLE LIDYE DE HARCOURT, FILLE DE FRANÇOIS, DUC DE HARCOURT, PAIR ET MARÉCHAL DE France, sa très chère épouse, laquelle AVEC TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEI-GNEUR ANNE-LOUIS DE RECNIER, MARQUIS DE GUERCHY ET DE NANGIS. ET TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DEMOISELLE Antoinette-Marie de Regnier de Guer-CHY, LEURS ENFANS, ONT FAIT POSER CE marbre pour éternelle mémoire. Re-QUIESCANT-IN-PACE.

Voici enfin la troisième épitaphe :

D, Q.M. CI GIT DAME GABRIELLE LYDIE DE HARCOURT, ÉPOUSE DE CLAUDE-LOUIS-RRANDOIS DE REGNIER, COMTE DE GUERchy, marquis de Nangis, décédé a Paris LE 13 FÉVRIER 1801, A L'AGE DE 78 ANS. SON CORPS TRANSPORTÉ A GUERCHY RE-POSE AURBRE DES RESTES DE SON ÉPOUX DANS CRITTE ÉGLISE OU SA PETITE-FILLB DAME ANNE-CLAUDE-AVOIR DE REGNIRA DE GUERCHY, ÉPOUSE DE M. ANTOINE-DIDIER-JACOBÉ DE HAUT, A RAIT POSER CE MARBRE POUR CONSERVER SA MÉMOIRE. REQUIESCAT IN PACE.

L'Annuaire de l'Yonne nous a appris déjà comment avait vécu et fini le dernier descendant de la famille dont nous venons de lire les noms et les titres. La tige de cette famille est Jehan Regnier, bailli d'Auxerre, auteur d'un recueil de poésies que l'Annuaire de l'Yonne de 1843 a exhumé d'un long et injuste oubli. C'est lui qui en 1440 avait acheté la terre de Guerchy que sa descendance a possédée jusqu'à ces dernières années.

Parmi les noms de localités cités plus haut, on remarque spécialement ceux de Cordeilles et de Champloiseau. Ce sont deux hameaux contigus à Guerchy; le premier possède encore un petit fief à tourelle, le second une chapelle: petits édifices appartenant au xv siècle?

Nous trouvous à Guerchy, au-dessus des sables ferrugineux qui ne sont que le prolongement de ceux de Charbuis et de Fleury, une craie jaunâtre, dure, compacte, abondante en silex qui appartient aux couches les plus inférieures de l'étage cénomanien et renferme des Ammonites et des Inocerames.

Le grand chemin que **nous** suivons traverse Champioiseau on s'embranchent deux autres grands chemins: l'un allant à Senan, l'autre à Aillant, en passant par le hameau de la HAIR, situé à peu de distance, au nord de:

LADUZ, village du canton d'Aillant, situé dans une vallée. A 5 kil. d'Aillant; pop. 404 hab.

Au centre de ce petit village, bâti sur un terrain très ondulé, à peu de distance de la rive gauche du ruisseau de Ravillon, s'élève l'église entourée de son cimetière. Le portail qui porte la date de 1554 ne manque pas d'élégance, mais il est très dégradé ainsi que la nef. On lit sur une planche, fixée au plafond qui remplace les voutes en pierres, à nervures ogivales, du chœur, cette inscription:

J'AI ÉTÉ BRULEV EN MIL HUIT CENT DOU-ZE RT JE SUIS ÉTÉ RÉTABLIE EN MIL HUIT CENT DIX-SEPT PAR MOY LOUIS GUINAMT DEMEURANT A NEUILLY. 1817.

Neuilly est un village situé à 4 kilomètres de Laduz et traversé par le grand chemin que nous suivons. Toutefois, avant de nous rendre à ce village, nous prendrons un autre grand chemin conduisant de Guerchy à Appoigny, classé sous le nº19, et traversant la paroisse de

BRANCHES, village du canton d'Aillant, situé dans un vallon et traverse par le grand chemin d'Appoigny à Senan et à Aillant. A 11 kil. d'Aillant; pop. 670 hab.

La rue principale est grande et bordée de nombreuses maisons neuves assez bien bâties; on remarque une belle maison de campagne située à peu de distance de l'église et près d'une large mare ombragée par des

beau groupe de marronniers ombrageant une croix de fer près de l'église, construction insignifiante, bordée au fin du xve siècle. Dans cette église, curieux ouvrages de menuiserie. Ce sont trois bans seigneuriaux à larges dossiers; le plus ancien, décoré de sculptures, semble dater du temps de Louis XII. Un grand tableau en bois, donnant l'indication de tous les services anniversaires, fondations, etc., porte la date de 1683; on y retrouve beaucoup de noms de familles. Voici enfin deux inscriptions relatives aux plusieurs petites fontaines prennent nique recevant le rosaire. leur source.

..... MESSIRE JACQUES IMBERT, ÉCUYER SEIGNEUR DE GATINES ET AUTRÈS LIEUX, BIENFAITEUR DE L'ÉGLISE DE BRANCHES...

Cy gist le corps de défunt noble sei-CHEUR BALTAZAR DE SILLY, VIVANT ÉCUTER SEIGNEUR DE GATINES, LA MOTHE TAPPOURNEAUX ET DE MARCAY, ETC...

Un bas relief en pierre : le Christ une statue : la Vierge et l'enfant Jésus, xvie siècle, méritent quelque attention.

n° 31, d'Auxerre à Champlay. A 9 kil. d'Aillant, pop. 954 nab.

Ravillon, traversant de longues et fer- elle-même aucun intérêt archéologitiles prairies bordées de massifs épais que.

de saules et de peupliers :

époques. On remarque notamment le voie romaine allant de Sens à Auxer-grand portail décoré de colonnettes à re, et nommée dans la contrée «Che-

massifs d'arbres. On voit aussi un chapiteaux feuillagés du xivesiècle, un petit portail latéral, style de la renaissance, et aussi une belle et large fenêtre, éclairant la chapelle du sud sud par le cimetière, et datant de la ou bras de la croix; fin du xvº siècle.

L'intérieur de l'église est grand, révoûtée en bois, on a conservé quelques gulier et bien voûté en pferres ; style ogival du xiii siècle. Les bas côtés ne datent que de la fin du xvº siècle. On remarque surtout des fragments de vitraux peints et l'autel en pierre du sanctuaire (1624). Au dessus de la partie centrale du fronton on voit un bas relief en bois peint(croyons nous) et représentant l'Assomption, style de la renaissance, des fragments de pierres tumulaires avec inscriptions seigneurs de Gâtines, petit château effacées et datant du xiii siècle et ensitué à cinq cents pas au nord du villa- fin au dessus de l'autel un tableau ge, à la base d'une haute colline, au assez bon et signé: Lemaître. PINXIT milieu d'une dépression du sol, où Autisioporensi. 1781. « Saint-Domi-

> À côté de l'église, du côté nord, on voit une grande maison seigneuriale, bâtie en pierres et briques alternées d'un bon effet et pouvant remonter

au temps de Louis XIII.

Dans la grande rue que nous suivons pour nous rendre à Champlay, on remarque, isolée sur un épais massif de maconnerie, une haute croix de pierre à la base de laquelle se trouve sculpté un large pupitre engagé dans mort sur les genoux de la Vierge, et les moulures du piédestal; xvi siècle.

De Neuilly, un grand chemin con-

duisant à Bassou passe à

VILLEMER, village du canton d'Ail-NEUILLY, village du canton d'Aillant lant situé sur le penchant d'une colsitué dans une vallée et traversé par line et traversé par le grand chemin le chemin de grande communication de Neuilly à Bassou. A 12 kil. d'Aillant; pop. 523 hab.

Ce village bâti dans un petit vallon Ce village est bâti sur le versant où prend sa source une fontaine ald'une colline à moins d'un kilomètre lant se réunir au Ravillon, n'offre de la rive gauche du ruisseau de riend'intéressant. L'église ne présente

De Neuilly à Champlay, la route L'église de Neuilly, élevée vers le suit le versant de la vallée au fond, milieu du village le long de la rue de laquelle coule à peu de distance principale formant la place publique sur la droite le Ravillon. Tous deux, par sa largeur, appartient à diverses après avoir traversé la chaussée de la min des Romains » arrivent à Cham- connaissable qu'à son exhaussement play, village dont nous avons parlé au dessus des champs riverains, son longuement, Annuaire de l'Yonne de peu de largeur et la rectitude de sa 1853.

La chaussée romaine n'est plus re-

direction.

ROUTE DÉPARTEMENTALE DE COURSON A COURTENAY.

DESCRIPTION DE LA PARTIE COMPRISE ENTRE TOUCY ET LA LIMITE DES DÉPARTEMENTS DE L'YONNE ET DU LOIRET.

Nous avons dit précédemment, article de Dicy, que les routes d'Aizy à Montargis et de Courson à Courtenay se rejoignaient à la limite des départements de l'Yonne et du Loiret. Une borne en pierre, de forme trianguchacune des deux routes.

Partant de cette même borne nous remonterons la riche et fertile vallée faisant partie du canton de Châteaude Sens.

et qui va se réunir à la rivière de l'Ouanne, à peu de distance au-delà cevons au milieu des prairies de la et traversées par l'Ouanne, dont le nombreux massifs de saules de peupliers et d'aulnes. Après avoir suivi la grande route sur une étendue de au sommet d'une colline le petit château de Courboissy, on arrive à

LA MOTHE-AUX-AULNAIS, très-petit village du canton de Charny, situé dans la vallée et sur la rive droite de l'Ouanne près de la route de Courson à Courtenay. A 2 kil. de Charny; pop. 192 hab.

Une rue, bordée de maisons assez pauvres d'aspect, conduit vers une petite chapelle bâtie au milieu de la prairie à peu de distance de l'Ouanne. Cette chapelle cachée sous un massif d'arbres semble dater du xIII siècle; laire, placée au point d'embranche- cependant elle n'offre à l'extérieur. ment porte l'indication du nom de comme à l'intérieur qui n'est voûté qu'en bois, que peu d'intérêt tont d'abord. C'est donc avec une surprise extrême qu'on remarque à côté de de l'Ouanne dont nous laissons der- l'autel et dans l'angle de la muraille, rière nous les vastes et belles prairies une grande pierre tumulaire sur laquelle sont représentés, gravés au Renard, petite ville dominée d'une trait, dans le style de la fin du xv manière pitteresque par les grandes siècle, un seigneur et sa femme proruines d'un château fort construit au bablement quelque membre de la xº siècle par Raynard-le-Vieux, comte maison de Courtenay. Une longue inscription parfaitement conservée se A trois cents pas de l'embranche- lit sur deux des côtés de cette belle ment dont nous venons de parler, on dalle; malheureusement elle est en traverse sur un pont de pierre le grande partie cachée par une boiserie ruisseau venant des étangs de Prunoy que nous regrettons de n'avoir pas pu déplacer.

On lit dans l'Almanach de Sens, du château de Launay que nous aper- année 1790, « il subsiste encore un vieux château qui paraît n'avoir pas vallée, larges d'un kilomètre environ été habité depuis plus d'un siècle et qui tombe en ruines. » Ce château. cours sinueux nous est caché par de indiqué par la carte de Cassini, s'élevait sur la rive droite de l'Ouanne un peu au sud de l'église.

De la chapelle de La Mothe-aux-3,500 mètres et laissé sur la gauche Aulnais un petit sentier conduit aux ponts de bois qui franchissent l'Ouanne près d'un moulin assez pittoresque de situation. On traverse ensuite une large prairie et après avoir gravi une pente rapide, formant le versant des collines qui bordent la rive gauche de l'Ouanne, on traverse le hameau de Jarry, puis on arrive par un assez bon chemin à

CHÊNE-ARNOULT, petit village du canton de Charny, situé sur un plateau élevé. A 3 kilomètres de Charny;

pop. 294 hab.

Vers l'extrémité nord du village qui n'offre rien d'intéressant, s'élève la petite église elle-même assez insignifiante à l'extérieur; nous ne connaissons pas l'intérieur. De belles et longues avenues d'ormes, centenaires nous, de la fin du xive siècle. peut-ê tre, entourent et aboutissent à un château près duquel s'étend un bois faisant parc et d'où la vue s'éloigne sur une assez longue étendue de la contrée.

Notre itinéraire nous ramène par le hameau de Fricambault'à

CHARNY, bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny, situé dans la vallée et sur la rive droite de l'Ouanne; traversé par la route départementale de Courson à Courtenay et le chemin de grande communication de Joigny à Châtillonsur-Loing. A 27 kil. de Joigny; pop.

1.448 hab.

Charny est une petite ville assez ancienne entourée autrefois d'une muraille défensive bordée de larges fossés pleins d'eau. Mais il ne reste que quelques pans de cette muraille, enclavés dans des constructions récentes. Nous n'avons vu que peu de choses réellement dignes d'être signalées à l'attention des étrangers. L'église, la halle et le pont sur l'Ouanne sont les seuls édifices dont nous ayions à parler pour ne point laisser une lacune dans notre itinéraire. Le pont, construit en 1849, est formé de trois arches élégantes surmontées d'une balustrade en fer; la halle, de construction assez récente, est portée sur des colonnes d'ordre Pæstum; c'est un ouvrage hardi; enfin l'église, la pauvre église de Charny est bien certainement la plus insignifiante de TES ET DE LA DAUTRE (?) EN CHAMPAIGNE toutes celles de nos chefs-lieux de lequel trespassa le mardy 111º Jour de cantons. Une façade nulle, des contre NOVEMBRE L'AN MIL CINQ CENS QUARANTE forts lourds et grossiers, un plafond cinq. Priez Dieu. Pour son ame. bas et effondré, un carrelage humide ·

de Charny. En vérité nous ne connaissons pas d'église de village, même parmi les plus misérables, dont la nef et le sanctuaire soient dans un tel état d'abandon.

Quelques pierres tumulaires avec gravures et inscriptions très-effacées sont les seuls objets d'art que pos-

sède cette église qui date, croyons-

En quittant Charny la grande route. se continuant par le fond de la vallée, traverse un petit ruisseau venant de Perreux et allant se jeter dans l'Ouanne près du moulin des Gués.

A quelques pas de ce ruisseau, s'embranche sur la gauche une petite route s'avançant vers le fond d'un joli vallon et conduisant directement de Charny à Aillant par Perreux, Sommecaise et les Ormes.

PERREUX, village du canton de Charny, situé sur le sommet d'une colline dominant du côté du nord un vallon large et profond et traversé par le chemin de movenne communication n° 16, de Charny à Chassy. A 4 kil. de Charny; pop. 852 hab.

La rue principale du village, droite et assez bien bâtie, longe l'église en avant de laquelle s'élève une petite halle en bois. Le portail, autrefois précédé d'un auvent, semble dater du xive siècle. La nef, voûtée en bois, s'ouvre par quatre grandes arcades ogivales sur le bas-côté nord et la chapelle latérale, qui date du xvi° siècle et dont nous ne parlons que parcequ'elle renferme une large pierre tumulaire sur laquelle est gravé au trait le portrait en pied et de grandeur de nature de l'un des seigneurs de la paroisse, ainsi que l'indique l'inscription suivante :

GY GIST GUILLAUME DE MONTIGNY, RS-CUYER, EN SON VIVANT SRIGNEUR DES HAS-

Montigny .est un beau château déet sale, la vétusté et la pourriture pendant de Perreux, situé à un kipartout, telle est, nous regrettons lomètre de distance environ et auquel profondément de le dire ici, l'église, conduisent plusieurs larges et longues avenues droites bordées d'arbres. Quatre tourelles d'angle, de soi, près de vallons pittoresques, n'offorme élégante, donnent à cette rési- fre que peu d'intérêt. Construite vers dence, qui date, dans son état actuel, le centre des habitations, l'église aude la fin du xvi siècle, un caractère trefois entourée de son cimetière auréel de grandeur.

pour sa bizarrerie, l'étroite et longue gnifique, ne présente pas non plus frèche en ardoises qui surmonte le d'importance; l'abside terminée en

clocher paroissial.

environ 1.500 mètres au-delà du mou- nef n'est voûtée qu'en bois. lin des Gués l'Ovanne recoit un affluent important : le ruisseau du Branlin, vis-à-vis du hameau de Ponessant si- lage du canton de Charny, situé sur tue dans un vallon et dominé par une le penchant rapide d'une colline dopetite chapelle dont or distingue le minant la rivé droite de l'Ouanne, clocheton au milieu des arbres. Cette traversé par la grande route de Courchapelle, transformée en grange, a son à Courtenay et par le chemin de conservé une statue équestre de grande communication, nº 18, allant St-Georges « d'un seul morceau de de Charny à Saint-Fargeau. A 6 kil. bois » nous a-t-on dit avec admiration.

Ce petit hameau est appelé dans des Maxentus et dans d'autres du xiii village important qui avait deux églises. Ce nom est expliqué maintenant construction assez régulière, mais gallo-romain sur la rivière d'Ouanne tail ogival, formant porche, s'ouvre et d'une voie antique qui traversait les vallées de l'Ouanne et du Branlin, et qui était sans doute la voie romaine d'Auxerre à Orléans. Le Bulletin de M. le premier président Séguier, ainsi la Société historique de l'Yonne va publier une notice sur ce sujet.

Après avoir parcouru une distance de 1,500 mètres en viron, on remarque sur la droite une petite route nouvelle traversant au milieu de belles et riches prairies, les rivières de l'Ouanne et du Branlin, puis montant par une longue courbe le flanc assez rapide de la colline du sommet de laquelle on jouit d'un point de vue charmant, elle s'avance au milieu d'une contrée ondulée vers

MARCHAIS-BETON, petit village du canton de Charny, traversé par le chemin de moyenne communication n° 24, de Saint-Martin-sur-Ouanne à Chatillon-sur-Loing (Loiret). A 8 kil. RITUM PRECIBUS PRIORUM COMMENDARET de Charny; pop. 315 hab.

Ce villare batt sur une éminence du jourd'hui transformé en place pu-Avant de quitter Perreux, signalons blique, ombragée par une orme mademi-cercle, semble appartenir au Nous reprenons la grande route. A xvº siècle; le portail est nul et la

SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE, vil-

de Charny; pop. 812 hab.

La route longe la base de la colline chartes des ixº et xº siècles Pons- et la rive droite de l'Ouanne ombragée par d'épais massifs d'aulnes, de siècle Pont-Messant. C'était alors un saules et de peupliers. Une rue rapide de pente monte vers l'église. par la découverte qui a été faite près d'un aspect lourd, datant de la péde la en 1838 des pilotis d'un pont riode du xiv° au xvi° siècle. Un porsous le clocher, tour carrée, surmontée d'une flèche en ardoises, réédifiée il y a peu d'années par les soins de que nous l'apprend une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée de la nef :

> D. O. M. DIVOQUE MARTINO. PRONAUM ET TURRIM ANTONIUS-JOANNES-MATTHEUS SEGUIER, ANTONII-LUDOVICI FILIUS PRE-VES IN PERPETUUM PRECES GENTI SUÆ PAC-TUS, DE SUO FECIT. M. D. CCC. XXXVIII.

> La nef est voûtée en bois: deux grandes chapelles formant les bras de la croix sont éclairées par de larges fenêtres du xvi siècle. Le dallage a été refait à neuf aux frais de M. le premier président Séguier, ainsi que l'atteste l'inscription suivante posée au-dessus de la porte de la sacristie :

HANC ARDEM QUE BENE UT POTUIT ME-PAVIMENTO MUNIVIT GEMINOQUE SACRARIO

(SOF)



Violor Petit del. et lah

ADAUXIT A.-J.-M. SEGUIER, PRIMARIUS IN. CUR. REG. PARIS. PRESEN M. D. CCC. XLI.

Les fonts baptismaux sont dûs au même bienfaiteur dont nous verrons le tombeau dans le cimetière de Malicorne, La commune de Saint-Martin-sur-Ouanne doit aussi à M. le baron Séguier la construction et la donation d'une maison d'école pour les jeunes filles et dirigée par des sœurs.

Ces actés de munificence ne sont pas les seuls que ce grand et généreux magistrat ait répandus dans la commune. Il en est d'autres dont elle recueille encore le fruit, et c'est à juste titre que sa mémoire est vénérée

dans le pays.

La petite chapelle de Pitié bâtie vers l'extrémité nord du village mérite d'être visitée. C'est une construction datant de la fin du xv' siècle, croyonsnous; l'intérieur renferme une sorte de corniche « découpée à jour » pour nous servir d'une expression usuelle. C'est une très-fine et très-jolie boiserie en style gothique malheureusement bien endommagée. Un petit porche, ou auvent, précédait le por-



tail autrefois. Nous donnons un dessiti de cette chapelle comme offrant le type de plusieurs petites constructions isolées dans nos paroisses rurales.

Nous laissons se continuer vers Saint-Denis-sur-Quanne la grande route, et prenant sur la droite. en traversant l'Ouanne sur un pont de pierre de quatre arches, nous suivrons une longue et belle avenue bordée d'une double rangée de marronniers sur ses deux côtés et condui**sant** au château d'Hautefeuille, belle **rési**dence dont l'Annuaire de l'Yonne de 1837 a déjà parlé et auquel nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer. nos lecteurs. Avant d'entrer dans l'avenue on laisse le grand chemin conduisant à Saint-Fargeau s'éloigner obliquement sur la gauche. On remarque à droite une très-grande pièce d'eau habilement dessinée en forme de rivière et alimentée par une magnifique source dite de Saint-Antoine ou des Prés-du-Plessis, petit castel dont nous parlerons plus loin.

L'avenue aboutit, après avoir traversé d'épais massifs de verdure, aune vaste pelouse établie en avant de la façade du château dont nous donnons un dessin qui fera connaître son ensemble et le caractère de sa con-

struction.

Le château d'Hautefeuille présentait autrefois tous les caractères d'une demeure féodale défendue par des fossés et des portes à ponts-levis. Ainsi en avant du château, de même qu'on le voit encore à Chevillon, s'é une large enceinte ayant pont-levis et renfermant de son grands bâtiments d'exploitation. Un second pont-levis donnait accès dans la cour même du château formant un carré entouré de corps de logis défendus par quatre tourelles d'angle. Ce château a été démoli puis reconstruit à peu près sur les fondations anciennes tel que nous le voyons aujourd'hui. L'époque de reconstruction peut remonter à la fin du xvi siècle. Deux cents ans plus tard, c'est-à-dire vers 1784, la famille d'Hautefeuille avait fait dresser les plans d'

nouveau château. plus en harmonie avec les idées d'alors. L'avant-cour et les fossés qui la défendaient furent détruits et remplacés par de larges statues. La révolution interrompit les travaux : les terrasses à leur tour furent démolies et l'emplacement qu'elles occupaient redevint ce qu'il était. il y a plusieurs siècles, une vaste palouse. Le parc d'Hauteseuille, tracé aujourd'hui dans le genre paysager au milieu d'une grande futaie, présente de remarquables points de vue sur les vallées de l'Ouanne et du Branlin que le château domine à l'est. au nord et à l'ouest, vers leur point de jonction à la base même de la haute colline que recouvre tout le parc. Des bâtiments de dépendances considérables, et des jardins renfermant de riches collections d'arbustes et de fleurs rares sont très-dignes d'être visités.

Les collines qui bordent cette vallée appartiennent à la craie supérieure remarquable par sa couleur blanche et l'abondance des silex, mais la craie, comme dans toute la contrée que ses nombreux détours. D'épaisses et nous traversons, est promptement recouverte par le terrain tertiaire et de ronces et d'énormes souches de ne se montre qu'au flanc des coteaux. Elle est partout exploitée en puits, pour être répandue comme amendement sur les terres.

au-dessus de la craie, un lambeau de tirer. Aussi voit-on souvent un sentier calcaire d'eau douce, signalé pour la traverser les champs ou suivre la borpremière fois par M. Robineau Des- dure extérieure des haies séculaires voisdy, en 1851, dans le Bulletin de la qui entourent les terres, les prairies Sociélé des sciences historiques et et même les chaumières. Ces jongues naturelles de l'Yonne : la roche ex- et hautes lignes de verdure et aussi ploitée est blanchâtre, siliceuse, re- les innombrables arbres fruitiers qui marquable par sa texture tantôt compacte et serrée, tantôt subcellulaire et d'ailleurs d'excellent cidre, donnent à pizolitique; elle est disposée en bancs l'ensemble de la contrée un aspect puissants et fournit une pierre de couvert, boisé et un peu solitaire. taille très-recherchée dans un pays où on en trouve si peu. M. Robineau a recueilli dans ces calcaires une Lymnié et deux Planorbes, témoins paléontologiques irrécusables et qui ne laissent aucun doute sur la nature de ce dépôt.

qui, après 8 kil. de parcours, arrive à kilom. de Charny; pop. 1,044 hab.

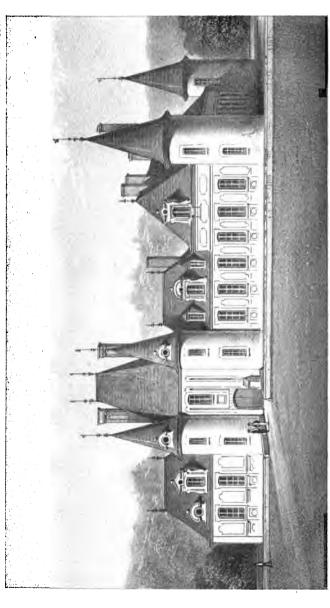
SAINT-DENIS-SUR-OUANNE, petit village du carton de Charny, situé sur le penchant et à la base d'une colline et traversé par la route déterrasses bordées de balustrades et de partementale de Château-Renard à Courson. A 9 kil. de Charny; pop. 377 hab.

> Le territoire de la commune s'étend du côté de l'est, au milieu d'une contrée ondulée, occupée par de nombreux hameaux. L'église bâtie à peu de distance à gauche de la route sur le sommet d'une colline offre peu d'intérêt archéologique; xvre siècle?

La partie de route que nous avons suivie en traversant les paroisses de Saint-Martin et de Saint-Denis est une rectification importante de l'ancien grand chemin qui suivait le faite des collines, tandis que la route actuelle longe la limite des prairies qui forment le fond de la vallée. Plus nous avancerons vers Toucy, plus il nous sera facile de reconnaître que la route départementale est établie sur l'emplacement d'un vieux chemin qu'on s'est borné à élargir et à nivelersans le redresser beaucoup dans très-vieilles haies formées d'épines et chênes et de hêtres bordent encore aujourd'hui les chemins de traverse. vrai et inextricable réseau de fondrières, d'où les habitants eux-mêmes A Saint-Martin-sur-Ouanne il existe de ces contrées ont de la peine à se couvrent les champs et produisent

GRANDCHAMP, village situé dans une vallée sur la rive gauche de l'Ouanne, à la base d'une colline boisée est traversé par la route départementale de Château-Renard à Courson et par le chemin de grande com-Nous reprenons la grande route munication d'Aillant à Rogny. A 12





CHÂTEAU DE, CRAND CHAMP

Victor Petit del et lith

Imp. Thierry Fs, a Paris

nue traversant en ligne droite les argiles rougeatres du terrain terprairies et à gué la petite rivière de tiaire. Plus loin, en suivant la vallée. l'Ouanne, arrive au village. On re- à Villiers-Saint-Benoit, à La Villotte, marque tout d'abond sur la droite de nous retrouvons les mêmes terrains la rue une iolie tourelle bâtie en bois avec des caractères identiques. et briques d'un effet très-pittoresque; vastes bâtiments qui constituent le château de Grandchamp, où nous allons conduire nos lecteurs bientôt.

L'église de la paroisse s'élève sur le bord d'un grand chemin, ancienne avenue du château probablement. c'est une construction peu intéres- du canton de Charny, situé sur la rive sante et portant au-dessus de l'entrée gauche de l'Ouanne et traversé par principale la date de 1546. Le clocher les routes départementales de Chaà huit pans en ardoise et terminé en flèche rappelle un peu les chochers de bin-Châteauneuf à Mézilles (Voir plus la Puysaie dont nous verrons à Toucy loin). A 17 k. de Charny, pop. 993 h. le type dans toute sa grandeur. La nef n'est voûtée qu'en bois et ne présente rien d'important à noter.

Le château de Grandchamp dont nous donnons une lithographie, resente un ensemble fort pittoresque; il semble avoir été reconstruit vers les dernières années du xvi° siècle, sur l'emplacement d'une construction féodale défendue par des fossés pleins d'eau et alimentés par l'Ouanne.

Notre dessin, tout en montrant la disposition du château actuel, ne peut donner une idée de l'ensemble de l'avant-cour ni de la cour intérieure, établies d'après un plan qui semble consistait à placer en avant du côté accessible du château, une vaste cour ou d'un fossé d'enceinte.

Le château de Grandchamp domine de vastes prairies ombragées par quelques beaux massifs de verdure.

La petite vallée que nous parcourons présente, dans sa constitution géologique, une grande uniformité. périeure blanche, tachante, abon- Les bulles de trois papes successifs dante en silex occupe le flanc des collines, mais elle est promptement

De la grande route, une large ave- et presque partout recouverte par les

Se continuant toujours par la base xvie siècle? Sur la gauche à une cer- des collines la route passe à côté du taine distance se développent les moulin et de la ferme de la Grangeaux-Rois, ancien petit fief dont il ne reste plus qu'une tourelle, xvi° siècle ; puis après avoir longé de vastes prairies bordées de haies elle arrive à

> VILLIERS-SAINT-BENOIT, village teau-Renard à Courson et de St-Au-

Villiers-Saint-Benoît fut autrefois dit-on, entouré d'une muraille fortifiée de laquelle il ne reste qu'une porte datant du xvi siècle, sans caractère archéologique intéressant, et présentant la façade principale, pré- sans doute contemporaine de la muraille défensive élevée durant les guerres civiles qui ont désolé la contrée que nous traversons. Une autre construction de la même époque bâtie en briques et entourée d'un fossé, alimenté par l'Ouanne, s'élève près de l'église, c'est l'ancienne maison seigneuriale. L'église datant également de la Renaissance, n'offre pas d'intérêt archéologique.

Lesurnom de la commune de Villiers avoir été généralement suivi et qui lui vient de l'abbaye de Saint-Benoitsur-Loire, à laquelle ce territoire a appartenu seigneurialement jusqu'en renfermant les bâtiments de dépen- 1789. En 975 un chevalier appelé dances et à entourer le tout d'un mur Adelelme, qui s'était rendu à Paris pour la grande assemblée des barons. in nabilium conventu publico, y mourut assisté par l'abbé de Saint-Benoit, son confesseur, et pour racheter son ame au jour du jugement, pavescens die tremendi judicii (1), il légua au couvent son domaine de Villiers « avec A Grandchamp comme à Charny et à » l'église, les terres, les serfs des deux Saint-Martin-sur-Ouanne, la craie su- » sexes, les bois et les cours d'eau. »

(1) Archives du département du Loizet.

sunctionnérent cette donision, ce qui n'empecha pas les barons de Toucy canton de Charny, situé sur le somdevouloir s'approprier cette seigneu- met d'un pli de terrain à peu de disrie oni eut merveilleusement arrondi tance de la rive droite de l'Ouanne et leurs possessions. Il faut lire dans près de la grande route de Châteauune charte de l'an 1110 contenue au Renard à Courson. A 19 kil. de Char-Cartulaire historique de l'Yonne, p. 221, les moyens ingénieux par lesquels en ce temps-là les seigneurs féodaux cherchaient à s'annexer les territoires qui leur faisaient envie. détaient les contributions forcées (fattium danariorum), le rapt des serfs, l'incendie, le vol des bestiaux et des récoltes (latrocinium), les corvées des charrois (vaccam de karro), etc. Un seigneur de Toucy, du nom de Narjot, qui meurt à la croisade, s'accuse de toutes ces peccadiiles de Peu après avoir traverse vant le patriarche de Jerusalem, etc., de Maurepas on arrive à « pour le salut de son âme » mande à sa femme et à ses fils, de cesser ces petites tracasseries (malas consuetudines). Ils s'y soumettent par devant et traversé par la route départemenl'évêque d'Auxerre; mais le Cartulaire de l'abbaye conservé aux Archives du Loiret constate le regret s'en suivirent, et qui duraient encore en 1290, au point qu'il faliut une sentence du roi Philippe-le-Bel pour v mettre fin.

les rues sont éclairées par des réverbères, plusieurs auberges, des cafés

distillerie importante.

laisse à gauche la route venant de réelle et une beauté incontestable. Saint-Aubin-Châteauneuf et bientôt après on aperçoit sur la droite au quelle passe la route, semble apparmilieu des prairies qui forment toujours le fond de la vallée, le joli chaverrons citer dans une inscription à Malicorne. C'est une résidence, endernier, et à laquelle deux tourelles d'angle assez élégantes élevées il y a tures en plein-cintre. quelques années, donnent toute l'apparence d'un chateau de la Renais- flanc des collines, mais en laissant, à sance. Des bâtiments considérables quelque distance à gauche, les rives d'exploitation rurale s'élèvent entre le château et la route et vis-à-vis d'im valion domine par

LA VILLOTTE, petit viliagé du

ny; pop. 277 hab.

La grande forêt de Merry-Vaux recouvre presque tout le territoire de La Villotte, dénomination qui n'est pas inexacte par suite du pétit nombre de maisons groupées autour de l'église construite sur une petite éminence du sol et pouvant dater de la fin du xv° siècle. On remarque spécialement le portail, ouvrage assez élégant, et aussi les voûtes à nervures ogivales du bas-côté sud.

Peu après avoir traversé le ruisseuu

DRACY, village du canton de Toucy bâti sur la rive gauche de l'Ouanne tale de Château-Renard à Courson. A 4 kil. de Toucy; pop. 717 hab.

Ce village situé dans l'une des parqui leur en prit, et les querelles qui ties les plus étroites de la vallée possède un château entouré de larges fossés remplis par l'Oùanne et qui semble devoir occuper l'emplacement d'une forteresse féodale. Le On remarque dans ce village dont château actuel, peint en rouge et jaune vifs, ne date que du xvire siècle. Ainsi, à quelques kilomètres de et des boutiques; on y voit aussi une distance, voilà plusieurs châteaux fortifiés autrefois et qui présentent En quittant Villiers-Saint-Benoît on encore aujourd'hui une importance

L'église de Dracy, le long de latenir au xv° siècle. A la base du clocher, tour carrée soutenue par d'épais teau de Bréau ou du Bréau que nous contreforts en grès, s'ouvre un petit porche fort curieux et qui peut remonter aux premières années du xir tourée par l'Ouanne, rebâtie au siècle siècle. On remarque notamment les colonnes qui soutiennent les arca-

> On continue de s'avancer par le de l'Ouanne que nous avons traversée en avant de l'ancienne avenue du château de Dracy; puis après une

nous décrirons en parlant de la nuaire de 1858).

longue descente en arrive à Toucr, grande route d'Auxerre à Bonny-eur-petite ville chef-lieu de canton, que Loire par Saint-Fargesu (Voir PAn-

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION DE CHARNY A SAINT-FARGEAU.

DESCRIPTION DE LA PARTIE COMPRISE ENTRE CHARNY ET VILLENEUVE-LES-GENETS.

Ce chemin suit jusqu'à Martin sur-Quanne, village dont nous avons parlé, la grande route de Courson à Courtenay. Arrivé à Saint-Martin, il franchit sur un pont de quatre arches la iclie rivière de l'Ouanne, vis-à-vis de l'avenue du château d'Hautefeuille, puis se continue en pente douce et sur une ligne directe le long du parc jusqu'au sommet d'un plateau élevé qu'il traverse également sur un seul alignement, en laissant à peu de distance sur la gauche la ferme et le chêne du

Le Plessis est un ancien fief ayant eu fossés et pont-levis, mais bien amoindri anjourd'hui et transformé en ferme. A quelques pas de ce petit fief. dont nous retrouverons le nom dans l'église de Malicorne, on remarque un chène colossal et dont il est, dit-on, fait mention dans des actes remontant au XII siècle.

Bientôt après on arrive à

MALICORNE, village du canton de Charny, situé sur le sommet d'une colline et traversé par le grand chemin de Charny à Saint-Fargeau. A 8 kil. de Charny; pop. 533 hab.

Ce petit village est bâti dans une osition assez pittoresque dominant la vallée du Branlin, petit ruisseau se réunissant à l'Ouanne, après avoir recu un affluent nommé la Gréau, et que nous suivrons jusqu'à sa source.

L'église de Malicorne s'élève vers l'extrémité sud du village; c'est une construction dont il est assez difficile de fixer l'époque par suite de l'exécution malhabile des longues fenêtres de la nef, qui paraissent appartenir au 16° siècle et du portail formé d'une arcature ogivale dont l'ornementation semble rappeler le xui siècle.

Au-dessus de la nef qui n'est voûtée qu'en bois, s'élève un clocher à huit pans couvert en ardoises et se terminant en flèche.

On remarque dans la nef l'inscription suivante gravée sur une plaque de marbre noir ; faible témoignage des grands bienfaits accordés à cette église par M. le premier président Séguier :

NON PROCUL HINC OBDORMITURUS CUM RRATER ET UXORE, UTINAM OLIM ET CUM LIBERIS! ANTONIUS - JOANNES - MATHEUS Seguier, summus in curia regia Pari-SIENSI JUDEX, MOX IPSEMET IN DEI JUDICIO REUS, ADVOCATÆ SUÆ MARIÆ VIRGINI, SA-CRAM ÆDEM NONDUM ABSOLUTAM, JANQUE LABANTEM, BRE SUO RESTITUIT. SOLER-TES CURAS CONSULIT LIBENS MICH.-AUG.-Adolph. Mangot d'Orgères, præcipuus pagi Malicornii municeps. Corde, animo ET PRECIBUS INTERFUIT PASTOR AUGUSTI-NUS-ANDREAS SUCHET. GRATI MEMINE-RINT, ORENT PH! M. D. GCC. XLIII.

Voici maintenant deux inscriptions gravées sur pierre et restaurées avec soin, par M. M. d'Orgères:

CY GIST DEFFUNCT JACQUES DE COURTE-MAY, SEIGNEUR DU CHAYENE-FORT, MAE-VILLE ET MONCELARD EN BEAUCE, GENtilhomme seryant de Monseigneur le duc Danjou, prèse du roi Herry III, LEGUEL FUT TUER ENTRE LE BRÉAU ET DRACY, PRÈS VILLIERS-SAINT-BENOIS, EN CR DEFFENDANT VAILLAMMENT ET PUT LE XXI JOUR D'AOUST 1589 RT FUT ENVOYER QUERIR PAR MESSIRE CHARLES DUPLAISY, SON ONCLE, SUIGNEUR DE CE LIEU. ET PAR GAUCHER DE RAGUYER, ESCUYER SEIGNEUR des Treste, son bhau-prèbe, lequel a FAIT FAIRE CECY BN MEMOIRB DE LUY EN PRIE TOUS LES ANS D'HONNEUR AVOIR SOU-.vanance de son ami et læurs drières.

Laseconde inscription estainsi con-

ESCUYER SEIGNEUR D'ANIÈRES ET DE LA PERDUE M. DCCCXLVI. (1846). GRANGE-ROUGE ET BIZIEUX, LEQUEL FUT TUER ENTRE LE BRÉAU ET DRACY, PRÈS VILLIERS - SAINT - BENOIS, COMPATTANT VAILLAMMENT ET FUT LE XXI DOUR D'AOUST 1589 ET FUT ENVOYER OUERRIR PAR MES-SIRE CHARLES DU PLESSY, SON HONCLE, SEIGNEUR DE CE LIEU, ET GUILLAUME DU Plessy son frère, lequel a fait faire CECY EN MÉMOIRE DE LUY ET PRIE TOUS LES ANS D'HONNEUR AVOIR SOUVENANCE DE SON AMI EN LEURS PRIÈRES.

On remarque encore dans la nef plusieurs grandes pierres tumulaires, malheureusement les ciselures et les inscriptions sont très effacées; elles datent du xvr siècle. Voici l'une d'elles:

CY GIST HONNESTE PERSONNE . . . DERBAU (L'ORDEREAU?) PAROISSE DE MA-LICORNE LAQUELLE TRESPASSA LE XVIº SOUR DE JUILLET L'AN MIL VC XLV (1545) PRIEZ DIEU POUR LE TREPASSE. PATER NOSTER. AVE MARIA.

Quelques travaux de restauration ont fait disparaitre les inscriptions dont l'Annuaire de 1837 a donné le texte.

A deux cents pas à l'ouest de l'église. cimetière de la paroisse. C'est là, dans remarque parmi les tombes celle de M. le premier président Séguier et tendresse de sa famille.

Séguier :

Dans l'espoir d'être réuni a son épouse par la même tombe, Antoine, Jran, Mathieu Séguier, né a Paris le 21 SEPT. 1768, APPELÉ AU PARLEMENT EN 1789, premier président de la Cour Royale déja depuis 34 ans, pair de France, membre de la société d'Agri-CULTURE, APRÈS AVOIR TRAVERSÉ NEUF GOUVERNEMENTS, A VOULU QUE DE SON VIVANT SA MÉMOIRE PUT ASSOCIÉE D'AVANCE

CY 650T DEFFUNCT NICOLAS DU PLESSY, A LA MÉMOIRE DE LA COMPAGNE QU'IL A

En effet la tombe de M. le baron Séguier est réunie à celle de madame Séguier, morte du choléra en 1832.

La paroisse de Malicorne possédait autrefois un château fortifié dont il ne reste plus que l'emplacement parfaitement reconnaissable encore au sud de l'église et à quarante mètres seulement de distance. Des fossés profonds, des murs épais de fondations sont recouverts de broussailles: des arbres fruitlers et de grands massifs de verdure occupent la place même des bâtiments.

Il y a quelques années on lisait au chevet de l'église une vieille inscription qui a dispara depuis sous une couche de badigeon et qui portait :

« L'an 135.. le chasteau de Malicorne par les Anglois fut destruict.»

Ce témoignage des dévastations opérées au xive siècle par les bandes anglaises n'est pas seul dans la contrée. On trouve en assez grand nombre au centre des bois de cette partie du Gâtinais de grandes enceintes de fossés au milieu desquels s'élèvent des massifs de ruines à demi ensevelies vers le fond de la vallée, se trouve le sous le sol et recouvertes par la vigoureuse végétation des forêts. Les bois un enclos réservé que l'on peut voir qui les contiennent ont souvent con-du bord du chemin, qu'est établie la servé des noms qui indiquent l'exissépulture de la famille Séguier; on tence de manoirs seigneuriaux. Il y en a deux dans la commune de Champignelles dont nous parlerons l'an aussi celle d'une jeune et charmante prochain. Ils s'appellent la Garenne femme prématurément enlevée à la et le Vieux-Parc; deux autres près du bourg de Fontenouilles qui por-Voici l'inscription gravée sur la tent le nom du Château-Feuillé et de dalle tumulaire placée au-dessus du la Salle. Nous avons parlé ci-dessus tombeau de M. le premier président à l'article de Fontenouilles de la vieille enceinte des fossés du château de la Salle qui n'a pas moins de 700 mèt. de tour. Partout la tradition des anciens du pays raconte que ces châteaux ont été brûlés par les Anglais et elle est du reste parfaitement confirmée par les documents historiques.

Froissart et les grandes chroniques de Saint-Denis rapportent qu'en 1358, pendant la grande anarchie qui suivit la captivité du roi Jean, alors que l'insurrection de la Jacquerie ensanglan- Des témoignages authentiques con-Dauphin luttait à Paris contre la dé-mités, cette contrée était arrivée à un mocratie mécontente et soulevée, et assez haut degré de prospérité par la Loire, s'empara de Chateauneuf, très-répandue et l'on en trouve des puis entrant dans le Gâtinais, occupa traces partout. la ville de Châtillon-sur-Loing, prit d'Auxerre, ces bandes s'emparèrent deux bourgs et ceux de Charny, Saintde Régennes et de la Motte de Chan- Martin - sur-Ouanne, Villiers-Saintlay, et finirent par surprendre la ville Benoit, Tannerre et Villeneuve-les-Loing et Malicorne. Ces troupes affa- qui semble prouver que la population Bretigny, le pays était dépeuplé, les de l'an 1276. champs se couvraient de ronces et de broussailles, et il lui fallut de longues route descend dans la jolie vallée du années pour se relever d'un tel dé-Branlin que nous décrirons l'année sastre, qui se renouvela d'ailleurs en- prochaine. core au siècle suivant.

tait les provinces du Nord, que le statent qu'avant ces temps de calaen Normandie contre le roi de Na- les accensements émanés aux x11° et varre Charles le-Mauvais, des bandes x111° siècles des seigneurs qui, pour de partisans anglais venus de la Bre- tirer un meilleur parti de leurs vastagne pénétraient au cœur de la tes domaines, les avaient aliénés à France, et que l'une d'elles, comman- charge de redevances perpétuelles et dée par un chef habile qu'ils appel-lent Robin Canolle, et dont le vrai division dans la propriété. L'indus-nom était Robert Knowles, remonta trie de la fabrication du fer y était

La Ferté-Loupière, Champignelles une forteresse appelée Malicorne, et d'autres encore, avaient des foires et que s'étant ensuite approchées et des marchés très-fréquentés. Ces d'Auxerre dont elles transportèrent Genêts, avaient des hospices appelés a toute la pillerie » à Châtillon-sur- Maisons-Dieu et des Léproseries, ce mées de brigandage et de dévastation, en était au moins aussi considérable demeurerent deux ans entiers dans le qu'aujourd'hui. On peut consulter Gâtinais, dont elles occupaient plu-sieurs châteaux, après avoir pillé et tails les pièces justificatives de l'his-brûlé tous les autres. Quand elles en toire de Dubouchet, et notamment le partirent, après le traité de paix de testament de Guillaume de Courtenay.

Après avoir dépassé Malicorne la

GUSTAVE COTTEAU et VICTOR PETIT.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

CHATELLENIES DE LA FERTÉ-LOUPIÈRE

ET LEURS ANNEXES.

La Ferté-Loupière, agreste village resserré entre deux collines couronnées de bois, assis en pente sur l'une d'elles, ayant à ses pieds une étroite prairie arrosée par le Vrin, ce ruisselet qui prend sa source au buisson Saint-Vrin, près de Merry-la-Vallée, pour aller bientôt se perdre dans l'Yonne à Césy, après avoir vu dans son cours les Ormes, Sommecaise, la Ferté, Saint-Romain-le-Preux, Sépeaux, Précy et la Celle; La Ferté, qu'au-oune voiture publique n'a traversé encore, car la commune ne possède point de revenus pour faire percer les routes qui seraient nécessaires à sa prospérité; La Ferté, tout humble enfin qu'elle est à présent, a vu pourtant des jours meilleurs et pourrait, à plus juste titre que bien d'autres, s'énorgueillir de son antique et illustre origine.

Peu soucieuse cependant des souvenirs historiques qui la concernent, elle a volontiers laissé obscurcir son blason, ne regrettant rien du passé, que son rang de chef-lieu de canton acquis à la révolution en échange de ses bailliages et de son titre de chatellenie, rang qu'on lui fit enlever assez gratuitement, paraît-il, sous le Consulat, ainsi que sa justice de paix et son marché, dont on gratifia Charny, d'une bien moindre importance qu'elle (4), car Charny n'avait que 844 habitants et La Ferté

⁽¹⁾ En 1795, le canton de La Ferté-Loupière avait six municipalités ou communes. Sa population était, pour La Ferté, de 1116 âmes; Chevillon, 491; les Ormes, 340; Saint-Romain-le-Preux, 420; Sépeaux, 661, Sommecaise, 347.



Victor Petit del et lith

Imp: Thierry Fs à Paris

PIERRE TUMULAIRE DE LOUIS DE COURTENAY

dans l'Église de Sommecaise

OF W/CH) 1416, et il n'a que 1762 hectares de superficie, tandis que La Ferté en possède 3,048.

Mais nous nous trompons, ou plutôt nous allons trop loin en disant qu'elle n'a regretté nulle autre chose que son rang de chef-lieu de canton. Il en est une, tout honorifique, qui lui tient encore tant à cœur que, malgré les vicissitudes présentes et quelque dérisoire qu'elle paraisse, ses habitants s'attachent à la lui conserver : c'est son titre de Ville!

Oui, La Ferté fut une ville, et ville forte qui plus est. Ne voyez-vous pas ce vaste fossé de défense, profond de plus de quarante pieds et demi-circulaire, qui protége ses hauteurs au couchant (1)? N'apercevez-vous point les nombreux débris des murailles qui le terminaient, les épaisses fondations des tours qui gardaient son enceinte (2)?

Qui avait fondé cette ville? Qui avait élevé ces tours et ces remparts?... Qui les a détruits?... Questions sur lesquelles l'écho du passé, muet en tant de points, se laisse en vain interroger. Cependant, à force de recherches et par induction, peut-être ne serait-il pas impossible d'approcher de la vérité et, en reliant ces débris au présent, de rendre une sorte de vie à ce qui n'est plus qu'un vague souvenir? Ce qu'il y a de certain, c'est que les premiers possesseurs connus de la chatellenie de La Ferté-Loupière furent des plus puissants et des plus renommés.

Nous voyons dans l'histoire (art de vérifier les dates), l'an 1143, Thibault IV, comte de Champagne et de Blois, rendre hommage à Eudes II, duc de Bourgogne, à l'endroit dit : Le Rû d'Augustine, entre Mussi-l'Evêque et Chatillon-sur-Seine pour le comté de Troyes et autres fiefs qui relevaient de ce duché, savoir : l'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, la chatellenie de Saint-Florentin, Bar-sur-Seine, La Ferté-Loupière, Chappes, Planci, Arcis-sur-Aube, Isles, Rameru et Joigny.

Comment La Ferté-Loupière, cette sentinelle avancée, appartenait-elle aux comtes de Champagne et relevait-elle du duché

⁽¹⁾ La Ferté était défendue au levant par un étang qu'alimentait la rivière.

⁽²⁾ Deux de ces tours existaient encore en 1790. Une seule subsiste, entre tenue en bon état par un propriétaire du pays.

de Bourgoghe au heu de faire partie soil au Gainnis, son du comté d'Auxerre, soit de celui de Sens qu'élle commait (1)?

Ceci est sans doute une des hombreuses anomalies, fruits du régime féddal, et que nous allons essayer d'éclaireir.

ORIGINÉ.

Sans chercher à relier l'origine de La Ferte à l'occupation fomaine, quolign'il se rencontre quelques traces de cette occupatith dans le circuit de son uncien territoire, telles que médailles ét débris de poteries, il ne serait pas impossible, d'après les calculs présentés dans l'Annuaire relatifs à l'âge des ferriers du laytiers qui se trouvent en si grand numbre dans la parcie du département qui nous occupe, que les Romains elissent sonde à La Perie un établissement pour la fonte du minerai de fet. En effet, on voit, au hameau des Rubiers, proche la Vieille Ferte, d'enormes amas de crussis ou seories de fosites, dits les Buttes, 'et aufourd'hui couverts de bois qui constatent une tres-ancienne et l'es-forte exploitation. Auprès de l'enceinte formée par ces aillas, romains on non, à laquelle on semble avoir donné avec 'liftention une certaine regularité de camp retranché, sont encore des fondations de touts indiquant une place forte, eleveus apparemillent dans ces temps recilles et barbures pour mettre garnison et protéger les travailleurs. Firmitas Lupera; ce lieu Etait et est encore tout entoure de bois. Ce fut la ce qui dévint la Vieille-Ferté et ce gui avait ete Lu Perté primitive.

Utie chapelle dédiée à saint Ladre (nom populaire donné à saint Lazare, le lépreux de la parabole de N. S.) ayant énisté à quelque distance de ces férriers, semblerait confirmer cette l'assertion. M. Tarbé, en 1790, flans un de ses savants articles, dit cette chapelle (2) avoir appartent à une maladrerie et « qu'elle attirait éncore un grand concours de peuple, le 3 l'évrier, pour prier saint Luzdre. » Cette phrase s'explique:

⁽¹⁾ Des auteurs mettent La Ferté dans le Gatinais, d'autres en Bourgogne ou en Champagne.

⁽²⁾ Cette chapelle lit plus tard partie des dépendances du Chateau de la Vieille-Ferté qui fut bâti environ 200 pas plus loin. On y disait encôre la messe en 1812. Une toile représentant Saint-Lazare et venant de cette chapelle se voit dans l'église de La Ferté.

le 3 février est la saint Blaise, mais on avait substitué saint Blaise à saint Lazare depuis que la lèpre avait cessé de se montrer, et la fête de saint Lazare le Lépreux était le 1^{er} septembre; au reste, on a même exilé ce saint de l'almanach où il a été remplacé par saint Loup et saint Leu, puis enfin on l'a remis au 2 septembre.

Or donc, s'il existait une Léproserie à la Vieille-Ferté, il est évident qu'elle devait servir à une agglomération de population établie à quelque distance, selon les règles observées pour fuir la contagion de la lèpre, et elle ne devait pas avoir été fondée pour la ville de La Ferté, car après l'établissement des six religieux du Mont-aux-Malades au prieuré de cette ville vers 1200, ils construisirent eux-mêmes un hôtel-dieu, une maladrerie et une chapelle pour les lépreux dans l'enceinte de La Ferté où l'on voit encore l'Hôtel-Dieu et la chapelle, la léproserie seule ayant été détruite.

Ainsi donc, La Ferté-Loupière succéda à la Vieille-Rerté, soit que les guerres eussent détruit celle-ci, soit qu'on sentit le besoin d'une ville fortifiée pour assurer une retraite à la population et que l'emplacement nouveau en parut plus commode et plus sûr. Mais on continua la fonte du fer au même lieu où se trouveit encore une manœuvrerse au milieu du xyme siècle.

Une particularité remarquable, et qui a donné lieu à quelques erreurs pour ceux qui ont pu s'occuper de l'histoire de La Ferté, c'est que sa chatellenie était double, ou, si l'on veut, partagée en deux parts, avec deux justices différentes ressortissant par appel, l'une au bailliage de Joigny, l'autre à celui de Troyes, et deux seigneuries distinctes, mais sous une même dénomination. M. Tarbé, qui cependant avait consulté la coutume de Troyes pour sa notice et qui avait vu par conséquent le sommaire des deux ressorts de cette chatellenie, n'ayant point su démêler la seigneurie de La Ferté-Loupière au ressort de l'ancien manoir de la Coudre de celle au ressort de la ville de La Ferté, fait Louis de Harlay, mort en 1544, seigneur de La Ferté-Loupière, tandis que le dernier des Courtenay de cette branche la posséda jusqu'en 1562, époque de sa mort, et que les Saint-Phalle, alliés des Courtenay, selon toute apparence, l'eurent immédiatement après eux. Il est vrai qu'à la fin de son article il dit, à propos de Georges de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, lequel était aussi, en 1557, propriétaire de cette même chatellenie au ressort de la coudre, qu'il devait être question d'une seigneurie distincte de celle qui fut possédée par les Courtenay. Mais il n'a pas pu évidemment préciser quelle était cette distinction, et c'est ce que nous, qui sommes sur le sol même, nous essaierons de faire.

Mais, avant d'étudier la division de cette importante chatellenie, il est nécessaire de remonter à son origine et à ses premiers possesseurs connus.

Eudes II, duc de Bourgogne, venait de succéder à son père, et l'un de ses premiers actes fut d'obliger Thibaut IV, comte de Champagne et de Blois, son beau-père, à lui rendre hommage pour ce qu'il tenait à fief du duché de Bourgogne.

Dire comment les comtes de Champagne, dans ces temps reculés et confus de notre histoire, tenaient La Ferté en fief des ducs de Bourgogne, ce serait une tâche difficile; on ne peut que s'en tenir aux probabilités quand les documents font défaut.

La Ferté ayant toujours fait partie, au spirituel, du diocèse de Sens, nous semble, par sa position topographique, avoir dû être aussi comprise dans les limites du Sénonais jusqu'à la possession de son enclave par les comtes de Champagne.

Si ces comtes, dignes descendants d'Herbert II, comte de Vermandois, qui s'empara du comté de Troyes sans droits apparents, étaient naturellement rapaces et envahisseurs, les successeurs de Richard le Justicier ne tenaient pas moins au maintien et à l'agrandissement de leur pouvoir.

Richard, dit le Justicier, en 877 premier duc bénéficiaire de Bourgogne par la faveur de Charles-le-Chauve, son beau-frère, profitant de l'affreuse confusion où se trouvait la France, s'était emparé du comté de Sens d'abord au nom de Charles-le-Simple, l'un des compétiteurs au trône, que les grands feudataires soutenaient suivant leur intérêt personnel, et abandonnaient tour à tour. Sens fut pris par Richard sur un comte Warner, qui tenait ce fief du roi Eudes. Le duc, trouvant la conquête à sa convenance, la garda pour lui-même jusqu'à nouvel ordre, et Sens fit désormais partie de la Bourgogne. Richard habita cette ville, y mourut et y fut enterré à l'abbaye de Sainte-Colombe,

dont il avait été abbé ainsi que de Saint-Germain d'Auxerre (4). Son fils Raoul, qui lui succéda dans son duché, étant devenu roi de France par la volonté des grands vassaux, Sens demeura réuni au domaine royal, ainsi que la Bourgogne, jusqu'à ce que Raoul l'eut cédée à Giselbert, comte de Dijon et gendre du duc Richard le Justicier. Ce fut alors qu'on vit trois ducs de Bourgogne à la fois : Giselbert, beau-frère de Raoul, Hugues-le-Noir, fils puiné de Richard, et Hugues-le-Grand, comte de Paris, duc de France et fils du roi Robert. Hugues-le-Grand avait aussi pris, l'an 938, le titre de duc de Bourgogne. La confusion fut horrible dans cette province avant le traité qui accorda les trois compétiteurs, chacun voulant s'approprier le duché dans son entier; et les Hongrois, nation scythe, achevèrent, l'an 937, de la désoler en revenant du Berry, où ils avaient pénétré. Les trois ducs, s'étant enfin accommodés l'année suivante par un traité conclu à Langres, partagèrent le duché en trois portions égales. Hugues-le-Grand en eut la partie septentrionale, c'est-à-dire le diocèse de Langres presqu'en son entier. Mais Giselbert, en 943, se retira dans le comté de Bourgogne en cédant à son gendre Otton la Basse-Bourgogne dont il était duc en même temps que comte de la haute.

Otton, mari de Lentgarde, fille ainée de Giselbert, était le second fils de Hugues-le-Grand, et succéda à son père dans sa portion du duché de Bourgogne; il réunit donc ainsi la province en entier dans ses mains, car Hugues-le-Noir avait déjà cédé, par arrangement, sa portion à Hugues-le-Grand.

Mais Robert, comte de Troyes, fils d'Herbert de Vermandois, et qui avait épousé Werra, seconde fille de Giselbert, prétendit avoir sa part dans la succession de son beau-père. Le roi Lothaire rendit inutiles, néanmoins, les efforts qu'il fit pour dépouiller Otton et ne lui laissa que le comté de Châlons.

Hugues-le-Grand, pour récompenser le zèle avec lequel Frotmund avait défendu Sens et maintenu cette ville dans sa suzeraineté, lui avait confirmé la dignité de comte de Sens dès 941. Ainsi cette partie de la Bourgogne fut désormais le partage

⁽¹⁾ Ce fut aussi le duc Richard qui s'empara du comté d'Auxerre sur le comte Gerbold. Son diocèse faisait primitivement partie du Sénonais, les ducs de Bourgogne le gardèrent jusqu'à ce qu'il passât avec Nevers à Otte-Guillaume, beau-fils de Henry-le-Grand, duc de Bourgogne.

des descendants de Frotmund, qui la conservèrent jusqu'à l'an 4055, où Rainard II mournt sans enfant mâle et où le roi Henri, qui convoitait le comté depuis longtemps, s'en saisit à cette occasion et l'ajouta aux biens de la couronne.

Mais ce n'avait pas été sans troubles et sans combats que les comtes de Sens avaient conservé leur propriété. Rainard, dit le Petit-Vieux, dut, comme Frotmand, guerroyer et se tenir toujours en éveil, soit contre les évêques, soit contre le roi, soit contre les seigneurs ses voisins, soit même contre les Saxons. Il fit élever plusieurs forteresses pour défendre ses possessions : une grosse tour à Sens, un château-fort à Joigny, un autre sur les terres de l'abbaye de Ferrières en Gatinais, usurpation de sa part, selon les moines, bien que ces terres relevassent de lui. Cette dernière construction prit cependant son nom et devint Chateau-Renard. Il le donna même en héritage à l'un de ses fits, Renaud; c'est de ce dernière, dit-on, que sont descendus les anciens seigneurs de Courtenay.

A Rainard-le-Vieux succéda Frotmund II son fils, et à celui-ci Rainard II, qui n'ayant pas eu d'enfants, fut le dernier comte de Bens (1). Des querelles interminables, qu'il eut avec l'archevêque, élu malgré son opposition, poussèrent ce prélat à recourir au roi Robert pour faire cesser les vexations du comte envers lui; il promit même au roi de lui livrer la ville, ce qu'il fit l'an 1015. Rainard, surpris, se sauva nu et courut se réfugier sous les auspices du comte de Champagne, Eudes II, par lequel il fut bien accueilli Les deux comtes se liguèrent ensemble, levèrent une armée et bâtirent le château de Montreuil-sur-Seine (2), que Rainard céda en fief à Eudes et qui devint fort nuisible au roi et à l'archevêque. Ils vinrent ensuite mettre le siège devant Sens qu'ils prirent au bout de trois jours. A la fin cependant, Rainard trouva moyen de rentrer en grâce auprès du roi par ses soumissions.

Mais Robert mourait en 1031, et sa veuve, la reine Constance, femme ambitieuse et mauvaise mère, voulant régner à la place de son fils Henri I^{er}, faisait don au comte Eudes, pour

⁽¹⁾ Le comté avait été séparé de celui de Joigny dans la succession de son pere, celui-ci l'ayant donné à sa fille.

⁽²⁾ Selon l'art de vérifier les dates, et non pas Montereau, comme l'indique cependant le moine de Saint-Pierre-le-Vif.

l'attion dans ses intéres, de la moitié du comté de Sens, laquelle moitié, selon le traité précédent conclu entre le roi Robert et Rainard, devait appartenir au roi après la mort de ce comte, l'autre moitié étant réservée pour l'archevêque.

Le roi Henri vint assiéger Sens pour réduire Eudes qui défendait la place, mais il partit sans avoir pu s'en rendre mattre. Cependant, en 1034, il fit la paix avec Eudes, à la condition d'avoir la moitié du comté à la mort de Rainard, ce qui eut lieu. Dès lors, le comté de Sens resourna au domaine royal, car le roi

Henri ne laissa à l'archeveque que quatre baronnies.

D'après ce qui précède, on ne peut conséquemment placer la possession d'une construction féodale à La Ferté-Loupière par un duc de Bourgogne qu'entre la période de temps qui s'est écoulée depuis la conquête du comté de Sens et la prise de possession de celui d'Auxerre par Richard-le-Justicier (la première en 877, la seconde dix ans environ plus tard) jusqu'à la cession de Sens par Hugues-le-Grand ou le Blanc, à Frotmund en 941, espace qui comprend 64 années. En effet, pour qu'en 1143 cette chatellenie appartint au comte de Champagne et relevat du duc de Bourgogne, il fallait qu'un duc l'eût possédée en propre, et ce ne pouvait être, selon toute probabilité, que dans le temps où le comté de Sens avait fait partie intégrante de la Bourgogne, c'est-à-dire dans un espace de 64 années qu'il fut régi par des vicomtes au nom des ducs; car durant les 97 années suivantes. où des comtes le possédèrent, comme ils le tenaient en fief du duc Hugues-le-Grand, il releva des rois de France, descendants de ce prince par Hugues-Capet.

D'ailleurs, il n'y a pas d'apparence qu'un comte de Sens ait fait élever la forteresse de La Ferté. On relate les points de défense fortifiés au nom de Rainard-le-Vieux, pourquoi eut-on oublié celui de La Ferté, qui ne devait pas leur céder en force et qui se trouvait à 6 ou 7 lieues de Château-Renard, dans une ligne droite avec la ville de Sens, tirant vers le midi? Quoiqu'il puisse paraître ambitieux de placer aussi loin dans les siècles l'existence du lieu qui nous occupe, nous penchons à trouver des probabilités en faveur de notre supposition et à faire remonter l'édification de notre citadelle à Richard-le-Justicier, celui qui s'attacha le plus à sa conquête, qui affectionna Sens, qui vécut et mourut dans son sein. Les chateaux de Rainard n'étaient pas

construits alors, il était donc naturel que Richard élevât un point militaire au midi de son comté, du côté du Gâtinais qui appartenait aux comtes d'Anjou, d'autant plus qu'il protégeait une industrie indispensable dans ces temps de guerre perpétuelle : celle du fer.

Ouoi qu'il en soit, il faudra aussi supposer que Eudes II, comte de Blois, qui était devenu comte de Champagne par l'héritage de son oncle Etienne, mort sans lignée en 1019; Eudes, le plus ambitieux des princes, celui qui avait envahi le comté de Sens sous prétexte de porter secours à son allié Rainard. mais qui s'v établit en maître; Eudes, qui réussit presque à se faire roi de Bourgogne, qui voulait s'emparer de la couronne de Lorraine et qui se flattait même d'obtenir celle d'Italie, mais que la mort vint enlever à ses rêves de grandeur au milieu d'une bataille: que Eudes, enfin, n'avait pas cédé le comté de Sens au roi Henri sans se faire accorder quelques dédommagements, et que, sans doute. La Ferté-Loupière et ses annexes compta au nombre des cessions qui lui furent faites en toute propriété. comme Joigny et Saint-Florentin étaient entrés dans sa mouvance. Il n'y a que la possession de trois comtes entre la sienne et celle de Thibaut IV qui rendit hommage, pour La Ferté, en 4143, à Eudes II, duc de Bourgogne, et il serait douteux que les ducs eussent conservé ce point isolé de leurs Etats jusque-là. D'ailleurs, les documents que nous allons analyser prouvent la propriété antérieure des comtes de Champagne.

POSSESSION DES COMTES DE CHAMPAGNE.

La chatellenie de La Ferté-Loupière, dont M. Tarbé donne ainsi qu'il suit les désinences latines: Saint-Germain de Feritate ou Firmitate Lupatoria, prieuré-cure, etc. Feritas ou Firmitas Lupatoria, Loperia, Lupera (1), cette chatellenie, disons-nous, tout obscure qu'elle est aujourd'hui, a eu une étendue et une importance, difficiles à préciser absolument, mais qui, certes, étaient considérables. En étudiant au sommaire du bailliage de Troyes, dont la teneur date de 4494 (voir aux pièces

⁽¹⁾ En Champagne, bailliage de Montargis (depuis 1638), coutume de Troyes.

justificatives), les deux ressorts de la chatellenie de La Ferté, et en jetant en même temps les yeux sur la carte de la contrée, on s'assure, à n'en pas douter, que l'enclave de cette possession des comtes de Champagne comprenait tout le cours du ruisseau du Vrin et ce qui le suivait à droite et à gauche entre celui du Tholon et celui de l'Ouanne, s'avoisinant jusqu'aux portes de Joigny, puisqu'elle comprenait Champvallon et Chamvres.

Cette étendue est de sept lieues en longueur et de six environ en largeur. On verra aussi par le sommaire que les villages compris dans cette enclave et suivant le cours de l'Ouanne jusque près Douchy ainsi que ceux suivant le cours du Tholon ressortissaient, à l'époque où l'on rédigea la coutume, les premiers, au bailliage de Montargis, les autres au bailliage de Sens. Il nous serait impossible de dire si ces dispositions différentes dataient d'une clause première dans la formation de la Châtellenie; mais il est plus probable que La Ferté, primitivement enclavée dans le vaste bailliage de Sens, en devenant la propriété des comtes de Champagne, était entrée aussi dans leur justice. Et. lorsqu'en 1300, la Champagne passa dans les mains du roi, ce fut alors qu'on dut réduire le bailliage de la Châtellenie de La Ferté à de plus simples proportions. Les bailliages royaux de Sens et de Montargis établis, le premier à Sens par Philippe-Auguste, avant tout autre, parce que le comté de Sens fut le premier domaine réuni à la couronne; le second à Montargis en 1391, par Charles V, lorsqu'ayant donné le duché d'Orléans pour apanage à Louis son frère, il sépara le bailliage de Montargis de celui d'Orléans et établit un bailliage à Montargis pour les cas royaux et causes des exempts, églises et privilégiés, emportèrent probablement l'un, les villages du bord de l'Ouanne; l'autre, ceux des bords du Tholon.

Il est positif qu'on voit le ressort de La Ferté et par conséquent sa seigneurie conserver ses droits sur les principaux hameaux et fiefs de certaines paroisses, quoique leurs villages n'en fissent plus partie; par exemple: Senan, Villiers-sur-Tholon, Béon, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ouanne, Grandchamp, qui offrait cette particularité d'être aussi aux ressorts de Sens et de Montargis; Perreux même, bien que plus rapproché de La Ferté, et surtout Sommecaise, dont une partie appartenait d'ancienneté aux religieux de l'abbaye de Saint-

Garmain d'Auxerre et qui, à trois-quarts de liques seulement du chef-lieu de la Châtelleuie, ressortissait à Sens au siège de Villeneuve-le-Roi (généralement on voit tous les biens appartenant à des religieux ressortir à Sens).

D'ailleurs, rien de moins stable en elle-même que la propriété seigneuriale qui était la propriété territoriale et souveraine en ces temps primitifs. Un succès d'armes la donnait, un revers faisait aliéner ses droits afin de subvenir aux frais excessifs des armées. pour aller aux croisades; ajoutant à ces causes les mutations d'héritages, on conçoit comment se forma ce conflit bizarre de iuridictions différentes enchevêtrées les unes dans les autres ainsi que des échevaux de fil emmélés. En faisant la société morale et matérielle tout d'une pièce elle s'était fracturée peu à peu en portions innombrables et toutes disparates; le sol, les hommes, la justice, subissaient toutes les éventualités imprimées à la fortune du seigneur haut justicier sous la domination du quel ils se trouvaient placés. La société ainsi faite semblait une mosaïque composée des pierres les plus dures, mais liées par un ciment qui s'usait tous les jours et ces pierres une fois désunies ne furent plus que des ruines sans aucune homogénéité.

Une de ces singularités que révèle le sommaire du Bailliage de Troyes, c'est la division de la Châtellenie de La Ferté en deux

ressorts et seigneuries.

La première division, naturellement la plus importante, quoique la moins étendue, est celle de « La Châtellenie de La Fertey la Loupière, en laquelle il y a Bailly et Prévôt qui ont leurs sièges en la ville dudit La Fertey, les appellations duquel Prévôt ressortissent en la cour du Bailliage de La Fertey et dudit Bailli de La Fertey en la cour du Bailliage de Joigny (1). »

La seconde division est celle de « la Châtellenie de La Ferrey la Loupière en l'ancien ressort et manoir de la Couldre, en laquelle Châtellenie y a bailli, les appellations duquel ressortissent de la cour du Bailliage de Troye. Et tient ledit Bailli de La Ferrey son siège et plaids ordinaires au lieu et village de Villiers sur Thollon, et ses assises près de la ville de La Fertey la Loupière, au lieu appelé la Loge, faubourg de la d. Fertey. Et le renyoi

⁽¹⁾ Cette chatellenie ne fit jamais partie du comté de Joigny, même quand le duc de Villeroy la posséda.



Victor Petit del. et 11th

Imp Thistry Ps a Pans



des causes desdites assises se traite au d. Villiers, siège ordinaire dudit bailliage, auquel lieu de Villiers y a une paroisse fondée en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, au dedans de laquelle Châtellenie de La Fertey, est le d. fief seigneurial et hameau appelé la Couldre, qui est le principal fief et ancien manoir du d. Bailliage, auquel il y a Prévôt, qui tient plaids de la d. Prévoté de la Couldre au d. lieu, les appellations duquel ressortissent par devant le d. Bailli de la d. Châtellenie, et est le d. hameau de la Couldre de la paroisse de Perreux, Bailliage de Montargis. »

N'est-ce point une chose tout à fait anomale que ce manoir de la Coudre, chef-lieu d'une Châtellenie au nom d'une autre localité et qui se trouve enclavé dans une paroisse et dans un bailliage dont il ne fait point partie?

Mais si, en 4494, la Châtellenie de La Ferté était divisée et subdivisée, couverte de hameaux dont plusieurs ont disparu, comme de petits fiefs qui sont la plupart écroulés, en remontant dans les siècles déjà cités on la trouve bien peuplée, fournie de seigneurs riches et généreux.

Vers 4100, à peu près, Vivien de La Ferté-Loupière, chevalier, fonde l'abbaye des Echarlis et donne à un prêtre nommé Etienne et à Thibault et Garnier ses compagnons un terrain dit Scarleix pour y construire un monastère. Vivien en fit marquer les limites par son Prévôt de Sépeaux, et donna à ces religieux pour faire des prés tout ce qu'ils voudraient prendre de la forêt d'Othe (4), il leur accorda encore l'usage de tous ses bois pour mener pattre leurs porcs.

« Parmi les autres bienfaiteurs de pette abbaye (dit M. Tarbé, qui obtint ses documents lorsque le monastère des Echarlis subsistait encore), on trouve à différentes époques : Isambard-le-Gros, Etienne, Siguin, Hervé, Névelon, Josbert, Leteric et Philippe, tous seigneurs ou co-seigneurs de La Ferté. Quelques-unes de leurs donations furent faites à La Ferté-Loupière,

⁽¹⁾ Il est à croire que les beis de la rive gauche de l'Youne, entre Gézy, Précy et Cudot, et qui furent plus tard défrichés en partie, portaient le nom de forêt d'Othe comme ceux de la rive droite, car on ne peut supposer qu'on donnât, aux trois religieux qui fonderent les Echarlis, des bois à convertir en prés au-delà de l'Yonne.

dans le clottre en 4437, ce qui indique qu'il y avait alors un prieuré conventuel. »

Voilà donc des preuves irréfragables de ce que La Ferté était toute constituée avant 4437. Elle avait déjà son église telle qu'elle nous reste aujourd'hui dans sa vétusté, son prieuré conventuel, qui a duré jusqu'à la révolution de 93 et même une foule de seigneurs établis sur son territoire.

Une particularité fâcheuse pour l'histoire des anciens temps, c'est que les gens de noble race n'étaient désignés alors dans les actes écrits que sous leurs noms patronimiques, quelquefois suivis d'un surnom, du nom du lieu qu'ils habitaient ou dont ils étaient seigneurs, mais sans nom de famille, en sorte qu'il est presque toujours impossible de savoir à quelle maison ils appartenaient.

Ces seigneurs ou co-seigneurs de La Ferté, quels étaient-ils? des parents de Vivien? ou des officiers du comte de Champagne?

Et Vivien, lui-même, comment était-il seigneur de La Ferté Loupière? Nous savons que la Châtellenie était en propre au comte de Champagne Thibault-le-Grand, puisqu'elle passa de ses mains dans celles de son fils Etienne Ier, auguel il donna aussi Sancerre. Sans doute donc que Vivien n'était que chatelain pour le comte Hugues Ier, oncle de Thibault, dont ce dernier eut l'héritage en 1125, office institué par les grands vassaux et les rois pour garder, sur toute l'étendue de leur gouvernement. les principales bourgades construites en forteresses avec châteaux à tours et à fossés. Il est vrai que dans certaines contrées. à l'aide des troubles sans cesse renaissants, les châtelains, devenus infidèles, convertirent leur charge en fief ou en usurpèrent la propriété absolue, et Philippe-le-Bel ainsi que Philippe-le-Long se virent obligés de les abolir tous en 1310 et 1316 (1). Mais avant cette époque, cependant, quelques-uns d'entre eux avaient reçu en don comme récompense de leur dévouement à leurs suzerains le territoire qu'ils tenaient en garde. On doit croire que Vivien, serviteur irréprochable et pieux, ne tenta pas non plus de s'approprier la ville forte dont il avait la défense et qu'il se contenta de la jouissance des vastes forêts et des terres

⁽¹⁾ Encyclopédie, jurisprudence.

étendues que lui avait concédées le comte avec la seigneurie de son châtellenage (1).

Vivien était jeune lorsqu'il créa par ses dons généreux l'abbave qui allait devenir si florissante. Mais alors, l'ardeur des prédications qui entraînaient la noblesse aux croisades, la poussait aussi à fonder des établissements religieux pour se racheter, par les prières des bons frères, des peines éternelles encourues par bien des violences. Saint Bernard, qui prêcha la croisade à Vézelav en 1146, était, au début du siècle, l'instigateur de ces renoncements aux biens du monde, de ces pieux élancements vers la vie sainte. Il avait souvent animé le zèle des comtes de Champagne pour fonder des monastères. Il fut l'ami de Thibaultle-Grand; le territoire de Clairvaux lui avait été donné par Hugues Ier; les religieux affidés aux Echarlis sortaient de la maison de Fontenay, comme Clairvaux, de l'ordre de Citeaux, et fondé par Raynard, seigneur de Montbard, oncle de Saint-Bernard; probablement que Hugues, qui fit trois voyages à la Terre-Sainte (1113, 1121 et 1125), qui voulait être chevalier du Temple, auquel Saint-Bernard écrivit à cette occasion pour le féliciter de ce qu'il était devenu de comte, simple chevalier, et pauvre, de riche qu'il était, ne fut pas étranger à l'œuvre entreprise par Vivien et que les concessions dans la forêt d'Othe lui furent soumises. Néanmoins, le chevalier Vivien, « pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, donne à Dieu, à sainte

⁽¹⁾ Le chatellenage consistait en la garde et gouvernement d'un château pour le comte laic ou ecclésiastique propriétaire de ce château, avec un domaine considérable qui y était attaché; la seigneurie et toute justice dans ce domaine et encore la suzeraineté sur plusieurs vassaux.

[«] La qualité de seigneur est attachée au droit de haute justice; comme la haute justice sur un territoire peut appartenir à plusieurs, il y a dans chaque bourg ou village autant de seigneurs qu'il y a de personnes qui ont droit d'y faire rendre la justice.

[«] La justice est commune et indivise entre tous les seigneurs, ou bien chacun d'eux a sa justice distincte et séparée.

[«] Dans le premier cas, la qualité de seigneur sine addito appartient à celui qui a la principale portion de la seigneurie et les autres ont le droit de se qualifier co-seigneurs ou seigneurs en partie.

[«] Dans le second, la qualité de seigneur de la paroisse est déférée exclusivement à celui qui a la haute justice sur le sol de l'église paroissiale, il est seigneur de la paroisse, les autres eussent-ils également haute justice, ne sont que seigneurs dans la paroisse. » Jurisprud. Encyclop. Méthod.

Marie et à tous les mints dans la personné du prétre Etishne et de ses compagnons un lieu appelé les Echarlis pour y construire un monastère; donation approuvée par son frère et par Aoïdis, appelée vulgairement Damet, fiancée de ce dernier et non encore mariée » circonstance d'où l'on peut inferer que les terres qu'il abandonnait étaient bien propriétés de famille.

D'après toutes les données, ces propriétés devaient dépendre de la seigneurie de Sépeaux. En effet, nous voyons que Vivien avait la justice de cette paroisse puisque ce fut son Prévôt de Sépeaux, qui marqua les limites du terrain dont il faisait la cession aux frères.

Ce qui confirme l'opinion que Vivien possédait en propre la seigneurie de Sépezux, c'est que, lorsque le nombre des méines s'étant considérablement accru et le monastère qu'ils avaient bâti ne suffisant plus à leurs besoins, ils en construisirent un nouveau à une lieue environ au couchant du premier, Séguin de La Ferté, fils de Vivien, en prit occasion de leur intenter procès. Il ne voulait pas que le bois de ses forêts se transportât si loin. Or, les moines ne s'éloignaient guère de La Ferté, dont îls étaient déjà à deux lieues, en obliquant seulement sur sa gauche, mais bien directement de Sépeaux et d'une lieue en ligne droite. La contestation avait été soumise par Séguin et par l'abbé Guillaume à Henri, archevêque de Sens, qui maintint l'abbaye dans son droit. La sentence înt rendue en présence de Hugues de Macon, abbé de Pontigny, d'Etienne, abbé de Fontenay et différents seigneurs en 1434 ou 32.

Mais l'animosité de Séguin contre les moines ne s'était point apaisée par la décision des arbitres, du moins se fit-elle voir encore à quinze ans de la; elle était même si violente qu'il alla jusqu'à incendier les bâtiments des Echarlis après les avoir ravagés, ce fut aussi un archevêque de Sens, Hugues de Toncy, qui termina cette querelle par lettres de 1152 (1).

(1) Sentence prononcée sur des débats existant entre l'abbaye des Echarlis et Séguin dit l'Enfant.

L'an 1152.

Hugues, hrobevêque de Sens, raconte comment « Séguin l'Enfant qui prétendait que les moines de l'abbayé des Echarlis défrichaient indument la foret de Wévre et la réduisaient en prés, après avois été débouté de ses prétentions par sentence de la cour de l'afchevêque Honri, sonfiamma de colère et fit in-

Seguin, dei Staft safnenme Enfant, (Mis de Vivien), vinombae si bien à répétitir, qu'il donné, pour en jouir après sa mort, tout de du'il busseduit en terres et bois entre la grange appeller le Vieux Echarlis et le bois de Pontaines, ainsi que d'autres terrafos près de la furet de Precy. Car c'était toujours ainsi que Anissitient ces grands différends entre les moines parlents et verseverants et la pétulante et imprévoyante chévalerie.

On voit the ces terres données par Seguin étaient aussi aux Environs de Sépeaux, de même que les bois dont les freres avaient la jouissance, car; « en 1215, Etienne Chauvot lour abanadorita tous ses arosts dans une foret qu'il ténait de la libéralité des seigheurs de Sépous (Sépeaux), ce bois clos de fosses, debuis la foret appartenant aux frères jusqu'au éliemin de Cudot.» (Histoire de l'abbaye des Echarlis, par m. Salomon.)

Les proprietes données du monastère par différents seigneurs de la Chatellonie et liabitants de la Porté, a l'imitation de Vivien. Turent hombreuses. On remarque surrout la foret des Bornistis. Situes a l'est de la ville, la vallée de Chailleuse, entre ces bois et Bellui, qui lear échurent en grafide partie. Létetre, chapelain We La Fulle, donne de qu'il possède à Chailleuse, ces concessions flirent faites dans le prieure de La Ferrevers 1136. Ettenne. abbe de Sens, ht don en 1437 de la terre de Chailleuse aux religieux des Echarlis (ils la possedérent de longues aunées), l'acte en fut passe sur la place publique de La Ferte, devant Perfise. Plus tard, en 1213, c'est Hava, de La Ferie, veuve de Droin Parde qui donne trois maisons près de La Ferté dans le Wand village (localité qui a disparu) avec leurs appartedances et Répendances, quatre muids de vin blanc que lui devait ladite

cendier les maisons des Echarlis et ce qui était dedans, et qu'alors Hugues, eveque d'Auxerre, qui était accouru à la prière des momes et qui avait mission de l'archeveque malade, étant assisté d'un grand nombre de personnages ecclésiastiques et d'un laïque, tant pour les moines que pour Séguin, prononça définitivement sur le sujet de la querelle. Il fut ordonné, en consequence, que les moines pourraient défricher 60 arpents de bois, en déhors des presidela laks, et qu'ils duraient tout droit d'usage dans la loret déduis · l'Youne an cire du monastère pour battir, pour brûter et pour leurs troubeaux, exceptétuils ne détruiraient pas les haies établies pour la défense du village et que si celles qui existent étaient brisées par la guerre ou l'incendie, Seguin pourrait en refaire d'autres. » /Exhibit des aventos ves Echarita).

église, et le grand moulin, entre La Ferté et Saint-Romain. Nous retrouverons dans les parchemins des Courtenay ce grand moulin, racheté des mains des frères; il n'existe plus aujourd'hui, mais on reconnaît son emplacement et les terres qui en dépendaient portent toujours le nom de grand moulin. En 1216, reconnaissance faite par Willerme (Guillaume), comte de Sancerre et Eustachie sa femme, dans laquelle ils déclarent que tout desservant ou fermier du revenu de son fourneau de La Ferté sera tenu de paver chacun an le 1er jour de mars cent sols parisis à messieurs les religieux des Echarlis pour le luminaire de leur église. En 1259, lettres de Louis comte de Sancerre par lesquelles il appert que Pierre Dordon, bailli de La Ferté, a donné du consentement de Gille son épouse, en pure et perpétuelle aumône, à l'église de Sainte-Marie des Echarlis, à la charge de célébrer leurs anniversaires dans ladite église après leur décès, trois septiers d'avoine, mesure de La Ferté-Loupière, de redevance par chacun an, payables le jour de Saint-Rémy, à prendre dans 15 septiers d'avoine que le d. Pierre et sa femme avaient acquis et qu'ils avaient coutume de percevoir dans le moulin de La Ferté-Loupière. Savoir : dans le moulin de Madame, et dans un autre moulin situé au dedans des murs de la dite ville.

÷

La dite donation ratifiée par le comte de Sancerre dont les dits objets étaient mouvants.

Le comte de Champagne percevait des droits sur toutes les terres abandonnées aux frères, soit comme suzerain, soit comme seigneur direct, ceux-ci visaient à s'affranchir de tout impôt.

En 1226, Thibault III, donne à titre de perpétuelle aumône, pour le repos de son âme, une portion de la gruerie (droit sur les bois) qu'il avait dans les bois des Echarlis, situés le long de la grange de Beautiard.

« Plusieurs seigneurs (dit M. Salomon dans sa remarquable histoire de l'abbaye des Echarlis) avaient accordé aux frères des lettres d'amortissement pour les terres de leurs domaines; mais ces amortissements partiels étaient insuffisants; l'abbaye et ses principales propriétés dépendaient de la seigneurie du comte de Champagne, et on ne pouvait éviter de lui payer finance.

» Il fallait donc traiter avec les agents du fisc, établis par Henry III, frère et successeur de Thibaut V et, à ce titre, roi de Navarre, de Champagne et de Brie, comte Palatin; il fut pacifié et finé pour 500 livres tournois. « En conséquence » fut-il dit dans les lettres délivrées au mois de septembre 4270, par maître Thomas Brunel et maître Adam de Grès, clercs de lou seigneur roy « par l'autorisation et lou pouvoir que nous avons de par notre seigneur lou roy de Navarre, nous otroions au devant nommé abbé et au couvent des Echarlyes, à tenir en mein-morte à tous jours tous les biens qu'ils ont acquis par aumône, ou par achat, par eschange, ou par autre menière, ez fiez, et es arrière fiez et censives ou és aluez (alleux) notre seigneur lou roy de Navarre. »

Sans doute, à cette époque, l'abbaye avait acquis, ou reçu, des propriétés en dehors de la châtellenie de la Ferté, aux comtés de Sens, de Joigny et d'Auxerre. Mais il reste évident, d'après le document que nous venons de transcrire, où il est spécialement parlé des fiefs et censives du roi de Navarre, que même après la cession de la châtellenie de La Ferté par Thibaut-le-Grand à son fils Etienne faite en 4452, les comtes de Champagne conserverent la seigneurie directe d'autres fiefs sur le territoire de la Châtellenie primitive. Cette vaste circonscription avait été restreinte avec le temps, les comtes en ayant détaché des fiefs soit pour les donner en récompense à des officiers dévoués, à des chevaliers cadets de grandes familles, soit pour la réduire, selon les règles du droit féodal qui s'était établi, à des proportions moins étendues. Ce qui permet de le croire, c'est qu'on voit d'illustres et anciens noms, de grandes charges, figurer dans les alliances des possesseurs de ces seigneuries, par exemple, en 4301, c'est Hugues, chevalier, seigneur de Conflans et de Précy, maréchal de Champagne qui, par acte authentique, choisit, ainsi que sa femme, Hélisende, de Précy, fille unique de Pierre, seigneur de Précy et d'Agnès, dame de Cudot, sa sépulture dans l'église des Echarlis pour la grande dévotion que tous deux ont envers l'abbaye de la bienheureuse Marie des Echarlis. Les Conflans sortaient de l'ancienne maison de Brienne dont la généalogie remonte au xiº siècle sous Hugues Capet, qui a fourni des ducs d'Athènes et un roi de Jérusalem et dont le chef épousa la veuve de Frotmund, frère du dernier comte de Sens et de Joigny, celui qui mourut dans la prison d'Orléans; leur branche avait pris le nom de la seigneurie de Conflans en Champagne qu'ils possédaient. Nous sommes porté à croire que ce seigneur

de Précy désigné sous le nom de Pierre, descendait de Manassès de Conflans, deuxième fils d'Engilbert de Brienne, chef de cette branche, lequel se serait établi vers 4437 à Précy et dont le maréchal de Champagne cité plus haut, qui sortait de la même lignée que lui, aurait épousé la dernière et unique descendante (4).

Disons pour terminer sur les comtes de Champagne, que l'élévation des fortifications de la ville de La Ferté dût être l'œuvre du comte Eudes II, il était comte de Blois, de Chartres et de Tours en 1004, avant qu'il s'emparât de la Champagne et de la Brie, ce qu'il fit en 1019, à la mort d'Etienne qui les possédait et dont il était le plus proche parent. Avec la passion qu'il avait pour l'agrandissement de ses Etats, sa vie fut une lutte continuelle. Les propriétés de Foulques Nerra, comte d'Anjou, excitèrent des premières son ambition, il fit une guerre acharnée à ce comte et dont les hostilités se renouvelèrent à plusieurs reprises. Foulques possédait le Gatinais, il est donc de toute probabilité qu'Eudes ait établi un solide point de défense et de retraite à La Ferté-Loupière, s'il ae l'était déjà, pour protéger toute cette partie isolée de ses Etats.

POSSESSION DES COMTES DE SANCERRE.

Thibaut, dit le *Grand*, comte de Champagne et de Blois, étant mort en 1152, son troisième fils, Etienne, eut dans le

(1) Ce maréchal de Champagne était seigneur de Confians en Champagne et de Gizencourt, nom de sa branche, il était 2º fils de Hugues II, seigneur de Confians et d'Ide. Il fut maréchal après la mort de son frère, lieutenant-général et régent du royaume de Navarre pour le roi Philippe le-Bel, l'an 1293.

Son fils aîne, auquel passèrent ses dignités ainsi que Précy et Cudot, n'eut de sa première femme qu'une fille, Jeanne de Conflans, laquelle hérita des terres de Précy et de Cudot

Ayant épousé Gaucher de Chastillon IV du nom, comte de Porcéan ou Portien, Cudot et Précy passèrent dans la maison de Chastillon en la personne de Hugues de Chastillon 2º fils de Gaucher et de Jeanne de Conflans. Hugues servit les rois Charles V et Charles VI dans leurs guerres, institua son héritière en tous ses biens meubles Isabeau de Cramailles sa femme, fille de Bureau de Cramailles et d'Isabeau de Thorote, et mourut sans enfants vers 1390. La terre de Précy passa dans la maison de Tourzel d'Alègre, mais nous n'avons pu nous assurer si ce fut par acquisition ou par héritage

La belle pierre portant le nom d'Héric, seigneur de Cudot, qu'on voit encore aux Echarlis et datant du xiii siècle, était évidemment la tombe de

l'aïeul maternel d'Hélisende de Précy.

partage de ses domaines la seigneurie de Sancerre, en Berry, avec ses dépendances et s'en qualifia comte, parce qu'il était de race comtale (art de vérifier les dates).

Ce n'est qu'au fils d'Etienne, à Guillaume Ier du nom comte de Sancerre, seigneur de Saint-Brisson, etc., que nous voyons prendre le titre de seigneur de La Ferté Loupière. Suivant le P. Anselme, Guillaume fit hommage lige en 4209 à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, pour Sancerre et les autres terres ainsi que le comte Etienne avait fait, ce qui indique qu'Etienne possédait déià La Ferté. Mais le titre de la Charte de Lorris concédée par lui aux habitants de la Châtellenie ne laisse aucun doute à cet égard. En 1217 Guillaume, avant de partir pour Constantinople avec le comte d'Auxerre. Pierre de Courtenay son beau frère, qui allait prendre possession de l'Empire d'Orient, recommande à Eustachie de Courtenay, sa seconde femme, à Pierre de Champvallon et à Simon d'Erablet, chevalier (ou plutôt d'Arblay, terre avoisinant Champvallon et Senan) (4) de donner à quelque maison religieuse pour le salut de son âme et de celles de ces prédécesseurs, 40 livres de rente annuelle à prendre sur le minage et le tonlien (mesurage et péage) de La Ferté-Loupière. Ce qui fut exécuté en 1248, en faveur du prieuré de Saint-Etienne de Sens, dit le P. Anselme; mais bien plus sûrement du prieuré de Saint-Etienne de Senan (près Guerchi, diocèse de Sens, membre de l'abbaye de Molesme), comme il est spécifié dans l'art de vérifier les dates. (Saint-Etienne est encore le patron de l'Eglise de Senan.)

Guillaume mourut cette même année de 1218 en prison où lui et Pierre de Courtenay avaient été traitreusement retenus et mis à mort, suivant la chronique, par Théodore l'Ange Compène empereur de Thessalonique.

Une circonstance qui pourrait faire supposer que la seigneurie de La Ferté-Loupière avait, même avant ce temps, cossé d'ap-

⁽¹⁾ La seigneurie d'Arrablay près Gien, avec laquelle M. Tarbé a aussi, en cette circonstance, confondu Arblay, entra dans la maison de Courtenay-la Ferté-Loupière, par le mariage de Philippe avec Marguerite d'Arrablay, fille de Jean seigneur d'Arrablay et de Marguerite de Montliard en 1318. Elle passa ensuite dans celle de Bléneau dont un des membres, Charles de Courtenay, fils de Jean I, a fait en 1460 la branche des seigneurs d'Arrablay, éteinte en 1540.

partenir à la maison de Sancerre, c'est que Guillaume I-, comte de Joigny, eut en 4486 un différend avec Pierre Courtenay, comte de Nevers et d'Auxerre (le même que ci-dessus) touchant la terre de La Ferté-Loupière, Firmitas Lupera, qu'il possédait (art de vérifier les dates) en Gatinais, à 4 lieues de Joigny, dont il portait l'hommage au comte de Champagne et que Pierre prétendait relever de lui. (On ne dit pas sur quel titre s'appuyait cette prétention. La Ferté ne paraissant avoir jamais été ni dans la mouvance des comtes du Gatinais ni dans celle des comtes d'Auxerre, c'était apparemment comme relevant en arrière fief des ducs de Bourgogne). Marie, comtesse de Champagne, prit la défense de Guillaume. Le comte de Nevers, par amour de la paix (d'après son caractère irascible on en peut douter) consentit que le comte de Joigny reprit d'elle et de son fils Henri pour ce fief, jusqu'à la décision des arbitres, qui seraient choisis de part et d'autre. »

Il n'est plus fait mention de ce différend, qui se termina en faveur du comte de Joigny, car, dans les siècles qui suivirent, la terre, relevant du comté de Joigny, ce qui est démontré par plusieurs aveux de ses propriétaires successifs, demeura dans la mouvance des comtes de Champagne.

Mais, quant à la possession du comte Guillaume, elle n'était que fictive. Il est reconnu que « l'an 1213 il donna des lettres par lesquelles il promettait de garder les conventions suivant lesquelles Guillaume comte de Sancerre, son féal, lui avait engagé la terre de La Ferté-Loupière et donnait pour pleigé (caution) la comtesse de Champagne. »

On peut conclure de là que le comte de Sancerre Etienne Isqui avait appelé le comte de Joigny Renaud IV, à son aide dans la guerre qu'il soutint contre le comte d'Auxerre et de Nevers Guillaume IV, l'an 1161, avait en ce temps engagé pour un certain nombre d'années sa terre à son allié, afin de l'indemniser de ses frais et qu'il se fit son vassal en lui laissant l'hommage à toujours de la moitié de cette seigneurie, circonstance qui fut l'origine de la division de la Châtellenie de La Ferté en deux bailliages différents.

Dans un voyage à la Terre-Sainte, Etienne ayant été tué au siège d'Acre en 1490 à l'âge de 58 ans, son fils, Guillaume Ier lui succéda en bas âge et dut ratifier après sa minorité les conventions faites avec le comte de Joigny, peut-être même les

prolongea-t-il par de nouveaux compromis. C'est ce que donneraient à croire les lettres sus-relatées, car la minorité du jeune comte avait fini en 4204.

Ce même Guillaume de Joigny avait épousé en premières noces Alix, fille de Pierre I^{er}, sire de Courtenay par sa femme et fils du roi Louis-le-Gros, de laquelle il fut séparé pour cause de parenté et, en secondes noces, Béatrix, fille de Guillaume de Sancerre dont il est question, qui lui donna quatre enfants.

Guillaume ler, comte de Sancerre, avait épousé lui-même en secondes noces Eustachie de Courtenay, sœur de Pierre, comte de Nevers et d'Auxerre, empereur de Constantinople, et par conséquent sœur de la première femme de Guillaume comte de Joigny; c'était donc une parenté très-proche que la leur, se trouvant son beau-frère et son beau-père à la fois.

La terre de La Ferté, du moins celle qui était engagée, fit retour à son propriétaire, sans aucun doute, puisqu'elle fut échangée en 4265 par Jean Ier du nom comte de Sancerre, petit-fils de Guillaume Ier et dont le père Louis Ier du nom, avait aussi épousé une Courtenay; cet échange eut lieu pour la terre d'Argenton avec son oncle Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelle.

Avant de terminer sur les comtes de Sancerre, disons que sous Etienne, le premier de leur maison, nous retrouvons en 1163, un seigneur ou chevalier de La Ferté-Loupière, sans doute Séguin, enfant de Vivien, que nous avons vu incendier les Echarlis. Cette fois, il bataille contre le comte d'Auxerre Guillaume IV, et ravage avec d'autres gentilshommes les riches propriétés de l'évêque Alain.

Etienne, homme aux passions indomptées et d'un caractère violent qui se montra dès le début de sa carrière, avait, en 4153, suivant la chronique, enlevé et épousé Mathilde ou Alix, fille de Geoffroi III, seigneur de Donzi, le jour même des noces de celle-là avec Ansel, sire de Trainel. Ce mariage impromptu fut la cause d'une guerre qu'il eut à soutenir contre le sire de Trainel appuyé du comte de Champagne, son suzerain comme celui d'Etienne et du roi de France. Forcé de capituler, Etienne rendit la place de Saint-Aignan, donnée en dot à Alix, où il s'était enfermé, et sa femme, qu'il avait avec lui, mais qu'il recouvra plus tard.

Il eut ensuite guerre avec Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre, puis en 4161 avec Guillaume IV son successeur. Les hostilités d'Etienne cessèrent en 4163 après la victoire remportée sur lui et sur le comte de Joigny son allié, par Guillaume, près de la Marche, entre Nevers et la Charité.

Les terres de l'évêque Alain, à travers lesquelles passaient sans cesse les troupes des comtes de Nevers, de Sancerre et de Joigny, se trouvaient ranconnées et ravagées par cette soldatesque sans conscience comme sans respect. Aussi le bon prélat en appelait-il à toutes les puissances de la terre et du ciel pour faire cesser le fléau qui l'accablait. Il s'adressa d'abord au roi Louisle-Gros et au pape Alexandre qui se trouvaient alors à Sens; puis plus tard, il écrivait au roi Louis-le-Jeune du ton le plus pathétique : « La main du comte est encore étendue, et il ne » cesse de faire sentir des marques de sa colère sur les terres » ecclésiastiques. Plein de menaces, il bande son arc... les sei-» gneurs ses voisins imitent son exemple... ils nous menacent » de nous piller; il n'y a que vous, sire, qui puissiez nous don-» ner du secours et vous opposer à ses efforts comme un mur » pour la maison de Dieu. C'est pourquoi nous vous prions » d'envoyer quelqu'un qui prenne en sa protection Varzy. Ap-» poigny et nos autres terres. Le comte ne m'a point encore » prêté foi et hommage, et même il ne me promet pas de le » faire... »

On comprend que dans ce consiit, le châtelain de La Ferté dût tenir pour le comte de Sancerre et, en compagnie de son allié le comte de Joigny, harceler son ennemi, ce dont il ne se saisait pas saute apparemment. « Ce jeune seigneur — dit l'abbé Lebens dans son histoire d'Auxerre en parlant du comte Guillaume IV — était en guerre contre quelques autres seigneurs du voisinage : il entretenait à cette occasion une armée qui ravageait les terres de l'évêque, principalement Varzy et Appoigny, et celles des chanoines et autres gens d'église. Quelques gentilshommes comme celui de La Ferté-Loupière se jetèrent sur Appoigny et sur les lieux circonvoisins, et voyant Guillaume animé contre l'évêque, jusqu'à resuser de se dire son vassal, ils en voulaient saire autant. » L'abbé Lebeus se trompe. Le châtelain de La Ferté n'était point le vassal de l'évêque d'Auxerre; pour lui, il ne s'agissait pas de saire en rien cause commune

avec le comte, mais bien de le battre, s'il était possible, de couper les vivres à ses gens et defaire par occasion ainsi qu'eux, chère-lie des grosses réserves des gens d'église.

En quittant la maison des puissants comtes de Champagne et avant d'aborder celle de l'illustre nom de Courtenay, nous allons toucher à un autre point de l'histoire de la Châtellenie qui nous occupe : celui de son église. Ce point nous donnera d'autant mieux la mesure de l'importance qu'avait la ville de La Ferté, que cette église existe encore aujourd'hui et reste comme seul monument, en ce lieu, d'une époque écoulée et d'une civilisation naissante.

ÉGLISE DE LA FERTÉ-LOUPIÈRE

La tradition locale veut que la fondation de cette église soit due à la libéralité d'un Courtenay. Quand il s'agit d'un monument du douzième et peut-être du onzième siècle, que les documents font absolument défaut, l'erreur est au moins permise. D'ailleurs, le sentiment qui a inspiré cette croyance aux habitants de La Ferté est comme un hommage de gratitude envers leurs anciens seigneurs qui fait honneur aux uns autant qu'aux autres. Mais, si déjà nous n'avions la preuve de l'existence de l'église de La Ferté et de son prieuré avant 1137, il ne nous serait plus possible d'admettre cette version devant une autre preuve récemment mise en lumière et non moins concluante de la constitution, vers 4200, du prieuré de La Ferté, tel qu'il a subsisté jusqu'à la révolution. Or, à cette période, la seigneurie de La Ferté-Loupière appartenait au comte Guillaume de Sancerre et était engagée au comte de Joigny. Il est donc de toute improbabilité qu'un Courtenay ait institué un établissement religieux sur une terre qui ne lui appartenait pas et qui ne relevait pas de lai.

Dans une intéressante histoire du prieuré du Mont-aux-Malades, lès Rouen, par l'abbé P. Langlois, prieuré qui s'était voué au soin des lépreux et qui a donné naissance à dix autres établissements, nous lisons:

« ... Mais, ce qui surprendra davantage, c'est le don des cures de Saint-Barthélemy de Chevillon et de Saint-Germain de La Ferté-Loupière, non loin de Joigny en Bourgogne (vers 1200); au temporel, ces paroisses dépendaient des princes de Courtenay; au spirituel, des archeveques de Sens. Elles furent sans doute le monument et le prix de la belle conduite du prieur Nicolas (4), qui était venu de si loin en ces contrées (à Sens) consoler le saint archevêque de Cantorbéry. Six chanoines du Mont-aux-Malades desservaient Chevillon et La Ferté-Loupière en 1264; ils y servaient les lépreux dans un hôpital qu'ils avaient bâti : la révolution seule les chassa de ces bénéfices qu'il avaient conquis par un dévouement glorieux. On voit encore les armes des Courtenays sur six verrières de l'église de La Ferté-Loupière. Cette église, à trois nefs et en grande partie voutée en pierre, peut contenir environ 2,000 personnes. L'ancienne chapelle de l'hospice est transformée en maison. Les beaux logements des chanoines servent encore aujourd'hui de presbytère, mais les prairies et la pièce d'eau qui en dépendaient ont été vendues (2). L'église de Chevillon, beaucoup plus petite que celle de La Ferté, renferme quatre belle pierres tumulaires des Courtenays. »

Puisque d'après les documents du prieuré du Mont-aux-Malades, documents qui font foi en pareille matière, la paroisse de La Ferté dépendait au temporel des princes de Courtenay, les princes étaient patrons ou aux droits des fondateurs de l'église, car, aux patrons seuls appartenait la présentation, c'est-à-dire, le droit de présenter à la nomination le prieur ou curé. Cependant comme notre prieuré etait occupé dès 1200 par les chanoines venus du Mont-aux-Malades, et que les Courtenays n'acquirent la seigneurie de La Ferté que vers 1265, évidemment un comte de Sancerre seul avait pu appeler ces religieux à desservir les cures de Chevillon et de La Ferté; à moins toutefois qu'Eustachie de Courtenay, seconde femme de Guillaume I^{ex}, comte de Sancerre n'eut fait elle-même cette fondation dont on ne trouve plus de titre. En ce cas néanmoins la différence serait peu sensible et les Courtenays devenant posses-

⁽¹⁾ Prieur de Mont-aux-Malades et ami dévoué de Thomas Becket qu'il vint voir dans son exil à Sens.

⁽²⁾ Le chapitre de la Ferté possédait aussi la seigneurie des hameaux des Hates, du petit Asnières et des Pinabeaux sur la paroisse de Saint-Denis-sur-Ouanne (sommaire du bailliage de Troyes).

seurs de la seigneurie ont, seulement alors, acquis tous les droits de celui qui l'avait vendue et qui est bien certainement Jean premier comte de Sancerre.

Quant à la construction de l'église de La Ferté, nous savons qu'elle remontait au delà de 1437, par les pièces retrouvées des archives des Echarlis, puisque les donations pour créer ce monastère furent passées dans son cloître. Or, tout porte à croire qu'elle fut fondée par un comte de Champagne même, et que ce comte était Hugues I^{er}. En effet, en considérant la difficulté du transport des matériaux à cette époque (1), l'importance de cette église, le caractère de son architecture primitive, on doit supposer qu'elle fut le don d'une main libérale et souveraine et qu'elle remonte au début du douzième siècle, temps où Hugues I^{er}, prince très-pieux et très-zélé, possédait la Champagne.

Au reste, dans le chœur, seule partie du monument restée intacte, deux têtes grimaçantes sculptées en pierre et servant de support à deux colonnes tronquées sont comme le cachet d'ancienneté apposé sur cette église.

Des verrières aux armes des Courtenays subsistent encore il est vrai; mais ces armes sont celles de la dernière branche avant possédé La Ferté en 1461. Et d'ailleurs, les armes mises sur des vitraux ne prouvent pas la fondation (elles prouvaient seulement qu'on était seigneur de la paroisse haut justicier), il n'y a que celles placées à la pierre servant de clé à la principale voute du chœur qui vaillent titre. Par malheur, ce document irrécusable nous fait défaut. L'église ayant subi bien des dégradations, bien des réparations, depuis tant de siècles qu'elle existe, sa voûte de pierre a pu tomber en partie, ses ouvertures ne sont plus les mêmes qu'à l'origine; une belle et grande verrière au fond du chœur surtout, de forme ogivale, travaillée en pierre mais tristement masquée par du plâtre, semble prouver une seconde époque qu'on peut reporter à l'établissement des premiers Courtenays à La Ferté en 1265. Une particularité remarquable et qui aura nécessité les changements des fenêtres et des portes. c'est que, selon le dire des gens de l'art, les piliers qui supportent la voûte, d'après leur peu d'élévation et suivant les proportions architecturales, ont dû s'enfoncer en terre de trois mètres ou

⁽¹⁾ Il ne se trouve point de pierres de tailles ni grès autour de la Ferté.

que la terre a dû s'élever d'autant relativement à l'église. Il est oertain qu'elle se trouve placée comme ainsi dire dans le fond d'un entonnoir, sur un terrain très-humide et qu'on peut retrouver dans son enceinte jusqu'à trois carrelages superposés, ce qui explique, par parenthèse, l'absence de pierres tumulaires dans ce vieil édifice. Toutefois, si l'on ne peut admettre que la ville se soit élevée de 9 pieds autour de lui, il faut croire qu'il s'est enfoncé lui-même, pour moitié de ce chiffre, dans un sol marécageux, et l'aplomh qu'il a conservé après tant d'années écoulées demeure un fait bien curieux.

FÉLICIEN THIERRY.

(La suite à l'année prochaine).

GÉOGRAPHIE FÉODALE DE LA BARONIE DE PERREUSE.

Quelle que soit l'activité qu'on apporte à l'étude du moyen-âge, cette curieuse époque est encore si peu connue qu'il n'est pas à ce sujet un livre, même le plus modeste, pourvu qu'il ait puisé ses éléments aux sources originales, qui n'offre un véritable intérêt. Mais, de toutes les branches de l'histoire du moyen-âge, la moins inexplorée sans doute est la géographie féodale, soit parce qu'il est souvent difficile de reconstituer, dans toutes ses parties, un fief de quelqu'importance, soit parce qu'un travail de cette nature ne saurait plaire qu'à un nombre limité de lecteurs.

La ville de Perreuse, située au sommet d'une haute montagne, ayant à ses pieds les riches campagnes de la Forterre et les vallées ombreuses de la Puisaye, avec ses remparts, ses tours et ses créneaux, a pu avoir un aspect imposant et sévère, comme son nom Petrosa.

Le village de Perreuse n'est plus aujourd'hui qu'un petit groupe de maisons modestes cachées dans la verdure d'un immense verger. Le nid d'aigle s'est fait nid de Rouge-Gorge.

La baronnie de Perreuse relevait en fief de la baronnie de Donzy, annexe du Nivernais, et avait sous sa dépendance un nombre considérable de fiefs servants.

Nous parlerons de chacun d'eux sous un paragraphe spécial.

§ Ier. — PERREUSE.

L'antiquité de Perreuse remonte bien au-delà du moyen-âge. C'est en ce lieu qu'est né, au commencement du V° siècle, Saint-Mamert qui a écrit lui-même l'histoire de sa conversion, introduite par Constance dans la vie de Saint-Germain.

Mamert était payen. Affaibli par la maladie, après avoir perdu

l'usage d'un œil et d'un bras, il se promenait un jour à peu de distance de son habitation, quand il rencontra un voyageur, en habit ecclésiastique, qui l'aborda et qui, dans son zèle de missionnaire, lui demanda quelle était sa religion.

Mamert répondit qu'il était fervent adorateur de Jupiter et fit remarquer à son interlocuteur l'état misérable où il se trouvait réduit. Celui-ci l'engagea à se rendre près de l'évêque Germain, saint homme d'un grand savoir qui pourrait sans doute le soulager de ses infirmités, et Mamert, dans l'espoir d'une guérison, accepta cette proposition avec empressement. Il restait à savoir le lieu qu'habitait Germain et le chemin qui conduisait à la ville épiscopale.

Heureux de voir Mamert adopter son avis, le missionnaire quitta la route qu'il devait suivre, le conduisit à Mont-Main, Mons Matogene, et, du sommet du plateau, lui montra dans la plaine la grande voie, latus iter, qui conduisait à Auxerre, puis il revint sur ses pas laissant le pauvre malade se diriger à la garde de Dieu vers la route indiquée.

Arrivé péniblement aux environs d'Auxerre, par la pluie, à la tombée de la nuit, Mamert chercha un refuge dans une ancienne carrière souterraine du Mont-Atre, qui, ayant servi d'asile aux premiers chrétiens, recélait notamment le tombeau de St-Corco-dôme. Là, accablé de fatigue, pressé par le sommeil, il s'endormit et bientôt tous les saints sur la sépulture desquels il reposait lui apparurent en songe. Présenté le jour suivant à Saint-Germain et entraîné déjà vers la foi chrétienne par la vision qu'il avait eue et qui agissait puissamment sur son esprit, il acheva d'autant plus facilement sa conversion au contact du saint évêque que celui-ci le rendit miraculeusement à la santé.

Devenu alors un de ses disciples, il fut plus tard abbé du monastère fondé par ce prélat sur la rive droite de l'Yonne et mourut en état de sainteté dans la seconde moitié du V° siècle.

Or, le mont Matogène, d'après les documents qui ont servi à l'abbé Lebeuf à rédiger la carte du diocèse d'Auxerre, étant le point le plus élevé de la chaîne de montagne où est assis le village de Perreuse et au pied de laquelle se trouve celui de Sainte-Colombe, on peut admettre comme certain que l'un ou l'autre était la patrie de Saint-Mamert et, quand on sait: 1° Que Perreuse est plus anciennement connue que Sainte-Colombe;

2º Que son église a toujours été placée sous le vocable de Saint-Mamert;

3° Que le temporel de cette église a été donné, en 4208, par l'évêque Guillaume de Seignelay à l'abbaye de Saint-Amatre établie précisément sur les carrières qui ont servi d'asile à Mamert et provoqué sa conversion;

On ne peut guère douter qu'il ne soit né à Perreuse même.

Paroisse seulement depuis 1208, Perreuse se trouvait, dès 1450, honorée des titres de ville et de baronnie qu'elle a conservés jusqu'à la révolution.

Son église paroissiale bâtie par Narjot de Toucy, au commencement du XIII° siècle, et dotée par lui des dîmes de la seigneurie, existe encore en partie.

La façade ouest est élevée en pignon et sans ornement. Le portail à plein-cintre, bas et flanqué de deux colonnes romanes à chapiteau orné d'un feuillage grossier, appartient à la construction primitive. Il est surmonté d'une fenêtre ogivale d'un autre âge, pratiquée dans un mur enté sur une maçonnerie plus ancienne.

L'église a trois nefs, sans chapelles latérales, qui se terminent à la naissance du chœur. Du sommet des colonnes surgissent des faisceaux de nervures qui divergent pour se répandre sur les voûtes. Les fenêtres ont leurs menaux dans le goût de la renaissance. Toute cette partie enfin, par ses divers caractères architectoniques, appartient au XVI° siècle finissant.

Le chœur, d'une seule travée au-dessus de laquelle s'élève le clocher, s'ouvre sur la nef par une ogive à tiers-point et indique, par ses colonnes romanes à chapiteaux à feuilles simples, sans nervures ni découpures, qu'il est contemporain du portail.

Les dépendances du presbytère sont remarquables en ce que les murs de ville et les fossés d'enceinte s'y montrent encore avec leur aspect militaire.

Le service de l'église de Perreuse avait, dès l'origine, été confié au chapitre de Boutissaint dont les chanoines, indépendamment de la perception des dîmes, avaient le droit de s'établir au château de Perreuse, chaque fois que le seigneur y était, et d'y vivre aux frais de sa maison.

Les dimes du reste étaient mal payées, si l'on en croit une charte de 1218 par laquelle Ithier de Toucy en reprit possession et céda en échange au Chapitre des redevances en grains, provenant de ses granges de Loen et de Perreuse, et en vin du clos de ce dernier lieu. La grange de Loen, dont il s'agit ici, était située sur la paroisse de Sainte-Colombe, immédiatement à la source de la rivière de Loing dont une ferme, qui occupe la même situation, porte encore le nom aujourd'hui.

Ithier de Toucy racheta en même temps le droit de gite au château de Perreuse, moyennant une redevance en argent, et il ajouta en faveur de la collégiale de Boutissaint, plusieurs libéralités à celles que lui avait faites son père, notamment la rente d'un agneau gras pour chaque jour de Pâques et le droit de panage pour vingt porcs dans les bois de Perreuse, ou de Puisaie, de Pulegià.

De son côté, le Chapitre prit l'engagement de faire célébrer une messe chaque jour, dans la chapelle de Perreuse, quand le seigneur ou sa femme serait au château, et, quand ils n'y seraient pas, à l'église de Boutissaint.

La ville de Perreuse eut cruellement à souffrir pendant les guerres de religion.

Le roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, avait pris alors à sa solde une armée considérable d'étrangers, composée de 8,000 Reitres, 4,000 Landsknechts et 20,000 Suisses.

Cette armée, sous les ordres du baron de Dohna, se mit en marche au mois d'août 1587.

Celle qui devait la combattre se composait de 8,000 chevaux et de 22,000 fantassins, mais le duc de Guise ne reçut pour aller à la rencontre de l'ennemi qu'une poignée d'hommes, qui se grossit toutefois de la petite armée de Lorraine, et il put, avec cet aide, sinon l'arrêter, du moins le harceler sans cesse, gêner sa marche et modérer ses brigandages.

L'armée française, concentrée sur la Loire, avait pour mission d'empêcher le passage de ce fleuve et la jonction de l'armée étrangère à celle du roi de Navarre.

Ce fut dans ces conditions que les troupes de Dohna envahirent le diocèse d'Auxerre, y jetèrent la désolation, et vinrent briser leurs efforts sur les bords de la Loire.

En dédommagement, elles rayagèrent Moutiers, Saint-Sauveur

et mirent le siège devant Perrense qu'elles emportèrent, rainèrent et infectèrent de la peste qui les décimait.

En 1589, Perreuse releva ses fortifications et, l'année suivante rien ne semblant plus menacer la paix publique, ses habitants obtinrent de François de Bourbon, leur seigneur, la permission de déposer les armes. C'est vers cette époque également, on n'en peut douter, que l'église se releva de ses ruines.

Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était la ville alors; toutefois, elle a conservé jusqu'à ce jour un assez grand nombre d'édifices du XVI° siècle, qui lui donnent encore un aspect étrange, et d'autant plus remarquable pour l'archéologue que, dans ses constructions civiles contemporaines, l'art gothique et la renaissance s'y montrent partout en rivalité.

Là ce sont des portes dont les chambranles sont ornés de tores en bâtons croisés reposant sur des embases, ou dont le linteau se termine en ogive à accolade, et des fenêtres divisées en quatre compartiments par des meneaux en croix.

lci ce sont des portes à plein-cintre, des pilastres, des médaillons, des sculptures prétentieuses et de longues inscriptions qui suffisent à donner une idée du style lapidaire de l'époque:

Bienheureux les paisibles, car ils seront appelés les enfants de Dieu.

En grand doleur maulyré les opposans, Rendre nous fault le compte de nos ans. — A bien faire rien craindre. — Assex a qui fortune passe. — Omnia morte ruunt.

A ces inscriptions enfin sont associées les dates de 1544 et 1573.

Perreuse était le siège d'un bailliage seigneurial qui comprenait, non-seulement cette paroisse, mais encore celles de Treigny et de Sainte-Colombe. Le bailly de cette justice était juge d'appel des prévotés de la baronnie et le procureur fiscal avait un substitut à Treigny et un à Sainte-Colombe.

Le bon sens des habitants de Perreuse se révèle dans plusieurs actes d'assemblées de la fin du XVIII^e siècle; nous en citerons notamment deux.

Le ban de vendanges, toutes les fois qu'il ne produit pas un résultat évidemment utile, n'est plus qu'une atteinte au droit de propriété.

Or, empêcher d'abord la récolte d'un vignoble pour la per-

mettre ensuite, à jour fixe, dans toute l'étenaue de ce vignoble, dans le seul but d'assurer la maturité des fruits, c'est tout simplement manquer le résultat qu'on veut atteindre pour doubler le prix de la main-d'œuvre par l'insuffisance des vendangeurs et des voituriers.

En effet, sans compter que le cultivateur est toujours le meilleur juge de ses intérêts, un arrêté municipal ne peut empêcher que la maturation des fruits ne soit de huit jours plus tardive dans un climat que dans un autre, d'où il résulte que le système protecteur ne protège ni le vigneron dont le fruit est trop mûr et qui ne peut le récolter, ni le vigneron dont le fruit n'est pas mûr, et qui doit ajourner sa récolte absolument comme s'il n'y avait pas d'arrêté municipal.

D'un autre côté, lorsque, pour jouir de la liberté rendue, chacun veut vendanger à la fois, le prix de revient de la main-d'œuvre augmente nécessairement, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Les habitants de Perreuse entendaient mieux l'utilité protectrice du ban de vendanges; ils divisaient leur territoire en cinq bans ayant chacun son jour particulier d'ouverture.

Lorsqu'en 4789, Perreuse eut à désigner deux électeurs pour concourir à la nomination des députés aux Etats-Généraux, et qu'il choisit à cet effet Edme Morisset, l'aîné, et Jean Guernault, l'assemblée des habitants remit à ses élus le remarquable cahier d'instructions dont voici la substance :

- 1° Etablissement de maîtres d'école dans les campagnes;
- 2º Etablissement des assemblées provinciales;
- 3º Etablissement de grands-bailliages;
- 4º Suppressions de plusieurs justices des campagnes pour les réunir en une seule;
- 5° Etablissement d'un impôt territorial et proportionnel, réparti sur les trois ordres également;
- 6º Réparation des chemins aboutissant aux paroisses des campagnes,
 - 7º Suppression des aides et gabelles;

La révolution trouva Perreuse avec 53 feux, sujet, en sa qualité de ville, à un droit d'entrée sur les vins et la viande de boucherie, grevé d'un impôt fixé à la 9° gerbe et n'ayant ni charrons ni maréchaux, parcequ'aucun de ces artisans ne pouvait y gagner sa vie.

SEIGNEURS DE PERREUSE.

4° Ithier de Toucy, anciennement Tocy, était seigneur de Perreuse en 1060. Il eut pour successeurs ses trois enfants l'un après l'autre; Ithier II, Hugues et Narjot I.

Celui-ci eut quatre enfants, dont l'aîné Ithier III devint sei-

gneur de Perreuse.

Narjot II, l'un des enfants de ce dernier, après lui avoir succédé à la seigneurie de Perreuse, y fit bâtir l'église actuelle qu'il dota convenablement, et ce fut son fils Ithier IV, qui modifia, en 1218, la fondation faite par son père, en faveur de cette église.

Son fils Ithier V mourut la même année, au siége de Damiette, après avoir succédé à son père, et il eut lui-même pour successeur à la seigneurie de Perreuse, Jean, son fils ainé, qui partit pour la terre Sainte en 4247 et y mourut laissant pour héritière sa fille unique Jeanne de Toucy. Cette maison a eu constamment aux diverses croisades un de ses membres pour la représenter.

2º Jeanne de Toucy épousa Thibaud II, comte de Bar. Elle fit en 4305 le partage anticipé de ses biens. Edouard de Bar, son petit-fils, comme représentant Henri III comte de Bar, son père, devient alors seigneur de Perreuse. Il eut pour successeurs à cette seigneurie :

Henri IV, son fils, comte de Bar, qui mourut en 4353;

Robert, fils de ce dernier, qui obtint en 4365 l'érection du comté de Bar en duché, épousa Marie de France, fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, en 4364, et mourut en 4464;

Jean de Bar, fils du précédent, qui fut tué, en 4445, à la bataille d'Azincourt;

Louis cardinal de Bar, frère de celui-ci, qui fut prieur de Saint-Eusèbe d'Auxerre, évêque de Langres, de Châlons et dé Verdun, et mourat en 1430.

C'est pendant que la maison de Bar a possédé Perreuse que cette terre obtint le titre de baronnie.

3º Le cardinal de Bar avait disposé de ses biens par testament, et avait légué la terre de Perreuse à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, son neveu, fils de Jeanne de Bar, sa sœur, décédée en 1409 et de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat.

Jean-Jacques de Montferrat, né en 1395, mourut en 1445, laissant à ses fils Jean-Guillaume et Boniface la baronnie de

Perreuse qu'ils vendirent à Jacques Cour en 1450.

4º Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bonrges, était alors le roi du commerce. Placé en même temps à la tête des finances du royaume, il se fit anoblir, prêta des sommes considérables au roi et aux grands seigneurs de la cour, excita l'envie par sa haute prospérité, la convoitise par ses immenses richesses, et calomnié, accusé, il fut condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens le 29 mai 1453.

La baronnie de Perreuse fut alors adjugée en apparence, mais donnée en effet à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin,

le 34; janvier 1454.

5° Geoffroy Cepur, un des fils de Jacques, après avoir été rétabli, par Louis XI, dans la possession des biens de son père, en fut dépouillé de nouveau par Autoine de Chabannes qui en demeura définitivement maître après la signature du trainé de Conflans.

Antoine de Chabapnes fut successivement grand pannetier de France en 1449; grand hailli de Troyes en 1450; senéchal de Carcassenne en 1456; grand mattre d'hôtel du roi en 1467; chevalier de Saint-Michel en 1469; gouverpeur de Paris en 1485 et mourut en 1488, laissant tous ses biens à Jean de Chabannes, son fils, né de son mariage avec Marguerite de Mareuil.

Une des filles de ce dernier, Antoinette de Chahannes, lui

succéda dans la baronnie de Perreuse.

6° Appoinette de Chabannes. née en 1498, épousa Réné d'Anjou, seigneur de Mézières-en-Brenne, lui apporta, catte terre en dot, et mournt en 1527.

Nicolas d'Anjou, leur fils, né à Saint-Fargeau, le 29 septembre 1548, devint baron de Perreuse à la most de sa mère, et le

transmit à sa fille Rénée.

7º Rénée d'Anjou, née le 24 octobre 1550, épousa en 1566 François de Bourbon, fils de Louis, duc de Montpensier, qui devint par ce mariage baron de Perreuse. Il eut pour successeur Henri de Bourbon, son fils, né le 12 mai 1573, et celui-ci n'eut, de son mariage avec Henriette-Catherine de Joyeuse, qu'une fille Marie de Bourbon.

8º Marie de Bourbon épousa, le 16 août 1626, Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans et mourut l'année suivante laissant ses immenses domaines à sa fille Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue plus tard sous le nom de Mademoiselle.

9° La vie de Mademoiselle est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en préciser ici les principaux évènements; nous devons dire seulement qu'elle donna la terre de Saint-Fargeau et celle de Perreuse à Antonin-Nompar de Caumont, duc de Lauzun, qu'elle épousa secrétement.

10° Le duc de Lauzun vendit le duché de Saint-Fargeau et la baronnie de Perreuse, le 5 février 1744, à Antoine Crozat, marquis de Châtel, une des célébrités financières de cette

époque.

11º Antoine Crozat conserva peu de temps les terres qu'il avait acquises du duc de Lauzun; îl les vendit le 16 décembre 1715, à Michel-Robert Lepelletier des Forts, membre du conseil des finances, qui devint membre du conseil de régence en 1719, contrôleur général des finances en 1726, ministre d'Etat la même année et mourut le 14 juillet 1740.

12º Michel-Robert Lepelletier avait épouse Marie-Louise Lamoignon Baville. Il en eut un fils Anne-Louis-Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, né en 1743, qui fut avocat général au parlement de Paris en 1757, président à Mortier en 1764, et recueillit de la succession de son père les terres de Saint-Fargeau et de Perreuse.

Son fils, Louis-Michel, né le 29 mai 4760, de son mariage avec Suzanne-Louise Lepelletier de Baupré, fut le dernier baron de Perreuse. Élu par la noblesse de Paris aux états-généraux de 4789, il s'attacha tout à coup à la révolution, vota la mort du roi, et mourut assassiné le 20 janvier 1793.

§ II°. — SAINTE-COLOMBE.

L'abbaye Saint-Germain d'Auxerre paraît avoir eu sur la terre de Sainte-Colombe des droits fort étendus qui auraient été usurpés à l'époque de la constitution du régime féodal.

Elle a conservé, jusqu'à la suppression de ce système politique, non-seulement le patronage de la cure, mais encore des droits de suzeraineté et de justice sur le fief de la Motte de Sainte-Colombe, qui relevait de la châtellenie de Moutiers.

Au patronage de la cure étaient même annexés des privilèges et bénéfices, d'autant plus génants pour le curé que l'abbaye Saint-Germain les avait réunis à son prieuré de Moutiers, intéressé à ne pas les laisser tomber en désuétude, et tout voisin pour exercer une active surveillance à cet égard. Aussi est-il résulté de cet état de choses une série de contestations.

Ainsi, en 1288, une sentence de l'officialité condamna le curé de Sainte-Colombe à comparaître, chaque fois qu'il en serait requis, par devant les religieux de Saint-Germain, pour donner des explications sur les biens et revenus de la Cure.

Suivant une transaction du 2 janvier 1495, passée devant M° Etienne Gronchon, prêtre et notaire à Moutiers, le curé de Sainte-Colombe s'obligea à payer au sacristain du prieuré, pendant sa vie, 60 sous de rente, pour tenir lieu des menues dîmes et des offrandes qui appartenaient à ce dernier, auquel il reconnut en même temps le droit de dire la grande messe paroissiale de Sainte-Colombe les jours de Noël, de la Toussaint et de la fête patronale.

Par une autre transaction du 30 septembre 4642, le curé consacra en faveur du sacristain de Moutiers un droit bien plus considérable, celui de percevoir directement tous les revenus de la cure ainsi que les oblations aux fêtes de Sainte-Colombe, de la Toussaint et de Saint-Étienne, en payant au curé une somme annuelle de 230 livres.

Le 34 décembre de l'année suivante, le curé de Sainte-Colombe fut obligé de reconnaître encore que la dime paroissiale de chanvre et d'agneaux appartenait au sacristain, aumônier de Moutiers, à charge par lui de célébrer la grand'messe les jours de Sainte-Colombe, de la Toussaint et de Saint-Étienne, le curé étant tenu de le recevoir ce jour-là au presbytère.

Enfin une dernière transaction, du 9 novembre 1775, constate que les hameaux des Noues, du Buisson et moitié de celui des Thomas, dépendaient de la justice de Moutiers.

Il résulte de cette position que le curé de Sainte-Colombe se trouvait réduit à la portion congrue. Aussi n'est-il pas possible de lui attribuer pas plus qu'aux habitants, pauvres comme lui, la construction de l'église qui subsiste encore aujourd'hui. Une des cless de voûte, aux armes de France, dit assez du reste que ce gracieux édifice a été construit aux frais de François de Bourbon, seigneur du lieu, vers la fin du xvre siècle.

Essayons d'en préciser les caractères archéologiques.

L'église n'a qu'une seule nef qui communique avec le chœur et avec deux chapelles latérales, formant croisée, par des arcades ogivales.

Les arceaux des voutes, simplement disposés en X dans la nef, plus nombreux et plus compliqués dans le chœur, reposent sur des colonnes à nervures, à demi engagées dans la maçon, nerie.

Toutes les fenêtres sont ogivales, à meneaux slamboyants, L'abside est semi-circulaire. L'église enfin toute entière est dallée en lozanges de pierre et d'ardoise, alternativement blancs et noirs.

Au dehors, le clocher s'élève en flèche octogone, et l'ensemble de l'édifice a le double mérite de la solidité et d'une composition régulière.

Le portail, du reste, œuvre capitale de l'artiste, a été richement ornementé.

La façade, élevée en pignon triangulaire, forme en quelque sorte deux étages au moyen d'un cordon de feuillages grands et profondément fouillés.

La porte, divisée en deux voies par un pilier central, est couronnée d'une ogive qui se termine en aiguille fleuronnée.

Quatre niches, deux de chaque côté, complètent le système d'ornementation.

Les deux extrêmes sont soutenues par des colonnes en demirelief, sur le fût desquelles des nervures, ayant chacune son embase, s'enroulent en spirale. Ces mêmes niches sont couronnées par des pinacles qui s'atténuent en aiguille jusqu'au sommet de l'édifice.

Au-dessus du cordon qui marque le second étage, une loge saillante en encorbellement a été ménagée pour le guetteur.

La châtellenie de Sainte-Colombe est restée constamment entre les mains des seigneurs de Perreuse.

M. - LES Noues.

Ce fief, situé paroisse de Sainte-Colombe, dépendant de la justice de Moutiers.

'C'est aujourd'hui un hameau assez considérable.

§ IV. — VILLEROT.

Ce fief, sans manoir seigneurial, situé entre la rivière de Loing et le chemin de Lainsecq à Saint-Sauveur, sur le territoire de la paroisse de Sainte-Colombe, est aujourd'hui un petit hamean de cette dernière commune.

Seigneurs: 1654. François Pellaut.

1743. Jacques Louis Millin, chevalier de l'ordre militaire royal de Saint-Louis, capitaine de grenadiers dans le régiment Laval, infanterie.

1753. François-Grégoire Millin, son frère, écuyer, conseiller du roi, président-trésorier de France au bureau des finances et champagne, demeurant à Chalons.

§ V. - LE GAY.

Ce fief était situé sur la paroisse de Sainte-Colombe.

SEIGNEURS: 1720. François Stample, et après sa mort Jean-

Baptiste Stample, son fils.

1752. Augustin-Jean-Baptiste-Louis Stample, avocat en Parlement, seigneur de la Grange-Hartuis, du Gay et autres lieux, fils du précédent.

& VI. - LE GRAND-CHARRON.

Ce fief, sans manoir féodal, consistait en cens, rentes seigneuriales, amenés de recelé, et droit de terrage de une gerbe pour dix-sept sur un petit territoire qui s'étendait partie sur la paroisse de Saints-en-Puisaye et partie sur celle de Sainte-Colombe.

SEIGNEURS: 1718. Paul de la Bussière.

4750. Pierre Boullet, écuyer.

1752. Etienne Guion.

& VII. - LA COUR D'ARGENT.

Nous n'avons aucuns renseignements sur la situation ni sur la consistance de ce fief.

& VIII. - MAUGLAIR.

Augun document n'a pu nous renseigner sur la situation af sur la consistance de ce fief.

§ IX. — Rivière d'Yonne du pont de Cravan au pont d'Augerre.

Ascendes historiens d'Auxerre n'a connu ou mensionné l'existence de ce sief, remarquable copendant à la fois par sa nature; par sa mouvance et par ses possesseurs.

Sen domaine direct consistait en droit de justice haute, moyenne et basse, et son domaine utile en droit exclusif de pêche.

Le plus ancien seignaur de la rivière d'Yonne qu'il nous a été possible de découvrir est Jeanne de Mello, qui en fit aven en 1820 et 1840. Elle était fille unique de Breix IV, seigneur de l'Orme et de Château-Chinon, et de Jeanne de Toucy. Jeanne de Mello épousa en 1949, Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines. connétable de France, et mourut vers 1950.

Le fief de la rivière d'Yonne appartint ensuite à la maison de Bourgogne, et, en partieulier à Jean IV, fils d'Antoine duc de Brabant et de Jeanne de Litzembourg. Il en fit aveu le 23 août 1426.

Jean de Bourgogne, duc de Brabant, à 48 ans, épousa en 4448 sa cousine Jacqueline de Bavière, comtesse de Flandre et de Hainault, alle de Guillaume VI et de Marguerite de Bourgogne.

Le nom du duc de Brabant, prince îndolent, lache et minutieusement dévôt, n'a guère de valeur liistorique que par celui de sa femme. Il mourut sans postérité le 47 avril 4427. Quant'à Jacqueline, sa vie appartient à l'histoire générale; nous n'en rappellerons ici que les événements qui ont le plus de connexité avec la vie de son mari. Née en 4400, veuve en 4415 de Jean de France, duc de Touraine, mort empoisonné, elle épousa Jean de Bourgogne en 4448, après avoir été recherchée en mariage par Jean de Bavière, son oncle, évêque de Liége, plus épris toutefois de la dot que de la beauté de sa nièce. Trompé dans son espérance à la fois ridicule et criminelle, Jean de Bavière attaqua le mariage comme incestueux, se fit investir des états de Jacqueline et sacrer comte de Hollande en 4448. Mais celle-ci, réfugiée d'abord en Brabant, prend bientôt les armes contre l'usurpateur, appelle en vain son mari à son secours puis, indignée de sa lâcheté, part pour l'Angleterre et épouse, en 4423, Hunfroy de Glocester, frère du roi Henri V.

Peu de temps après, elle apparaît en Flandre à la tête d'une armée, s'empare du Hainault, mais, abandonnée par son nouveau mari au moment du danger, livrée par ses sujets au due de Bourgogne, son oncle, qui l'a fait enfermer à Gand, elle tente sans succès une réonciliation avec le duc de Brabant, revenant ainsi au plus légitime, lâche pour lâche. Trompée dans ce dernier espoir, Jacqueline s'échappe de prison, arrive à La Haye en 1425, reprend la Hollande, y exerce de nombreuses vengeances, son-lève le peuple contre elle et, ne cédant qu'au nombre, traite enfin avec le duc de Bourgogne.

De la maison de Bourgogne, le fief de la rivière d'Yonne passa à Hubert de Jaucourt, qui en fit aveu au baron de Perreuse le 2 avril 1487; à Françoise d'Albret, douairière de Nevers, puis, en 1546, à Marc de Prie, et, en 1542, à Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, comte de Joigny, fils de Jean et d'Anne d'Humières, qui avait épousé, en 1540, Rénée de Rieux, fille de Claude et de Catherine de Laval et mourut en 1572.

La rivière d'Yonne appartint ensuite à Lucrèce du Maine, veuve de Pierre du Souchet, qui en fit aveu en 4604, et ce fief fut vendu à un maître plus illustre, Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, qui en fit aveu au baron de Perreuse, le 22 mai 4634.

Antoine Coeffier, fils de Gilbert, seigneur de la Bussière, gouverneur de la Basse-Auvergne et de Charlotte Gaultier, fut surintendant des finances en 1626; général à l'armée de Piémont
en 1630, et maréchal de France en 1631. Il mourut le 27 juillet
1632, après avoir acquis, dans l'espace de quelques années, une
haute réputation dans les finances par sa vigilance et son exac-

titude; dans les armes par sa valeur; dans les conseils par son jugement; dans la diplomatie par son habileté. Le cardinal de Richelieu le pleura comme son meilleur ami.

Le marquis d'Effiat avait épœusé, en 1640, Marie de Fourcy, fille de Jean, surintendant des bâtiments de France et de Rénée . Moreau.

Le fief de la rivière d'Yonne et son immense fortune furent recueillis par son fils Henri Coeffier-Ruge, marquis d'Effiat, mieuxconnu sous le nom de Cinq-Mars.

D'abord capitaine aux gardes, puis grand-maître de la garderobe du roi en 4637, grand écuyer de France en 4639, il joignait à un esprit agréable la figure la plus séduisante.

L'ambition chez lui devança, l'age: à 48 ans, il avait conquis tonte la confiance de Leuis KHI et jouissait de teute sa faveur; à 49 ans, las d'être l'espion du cardinal et le joujou d'un roi triste et quinteux, il travaillait à supplanter Richelieu. Celui-ci indigné de tant d'ingratitude et de présomption, lui dit un jour que la direction des affaires confiée à une tête légère comme la sienne déconsidérerait la France parmi les nations. Une nouvelle passion fit, de ce moment, irruption dans l'âme de Cinq-Mars, la vengeance! Il ne fallait rien moins pour la satisfaire que de livrer la France à l'Espagne.

Arrêté à Narbonne, conduit à Lyon et convaincu de haute trahison par Gaston d'Orléans, son complice, Cinq-Mars eut la tête tranchée le 12 septembre 1643, à 22 ans.

Sa mort transmit à sa mère le fief de la rivière d'Yonne, dont il avait fait aven le 21 décembre 1635.

Pendant la minorité de Cinq-Mars, un procès fut soutenu en son nom, au siège de la table de marbre, contre les officiers des eaux et ferêts qui revendiquaient, la propriété de la rivière d'Yonne, mais une sentence du 3 mars 1638, confirmée par un arrêt du 14 juillet 1657, maintint l'existence de ce fief.

La marquise d'Effiat en fit donation à Jean Ruzé d'Effiat, abbé de Tréfontaine et Armand-Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, conseiller du roi et grand-maître de l'artillerie de France.

Peu de temps après cette donation, ceux-ci intentèrent un procès aux administrateurs de l'hôpital de la Madeleine d'Auxerre, à l'occasion de la pêche exercée par les fermiers de cet établissoment dans le biez du mount de Previny, ancientement des Vannes-Grivottes qu'il avait acheté en 1560. Ce droit fit maintenu en faveur de l'hôpital par un arrêt du 24 aunt 1560.

En meme temps, le chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre prétendait, en su qualité de seigneur de Cravan, que le fief de la rivière d'Yonne avait pour limite, non le pont existant alors, mais un autre pont qui aurait existé une une mement du lieu salt le Jairen. Les faits postérieure définanteun teutéfois que cette prétention ne fut pas admise.

Avinand-Charles de la Porte, qui fut bientôt seul propriétaire du fief de la vivière d'Tonne, est né en 4693 du mariage de Charles de la Porte, dur de la Mellerale, pair, muréthal et grand untime de l'autillerie de Pavince, et de Marie Rusé d'Essat, su promière femme. Il épousa, en 4664. Horteuse de Manulni, filte de Mi-

estel-Caurent et nièce du cardinal Muzatin.

Choisi par le cardinal pour mari de sa nièce qu'il dotait de savents minimes, le jeune duc de Mazarin comblédientet des lavents révales n'avait, dans son caractère dizurte et son esprit superstitieux, rien de ce qui pouvait fixer le cour et assurer le bonheur d'une femme à la fois aimable et delle. Aussi cherchatelle à se dédommager en Angleterre, au milieu d'une cour d'adorateurs et de beaux esprits, des joids qu'elle n'avait pu brouver dans la vie conjugale, pendant que son mari la fuibait confiammer judiciairement à le rejoindre et se livrait à course les excentricités d'un cerveau malade. Le duc de Munarin se demit, en 1609, de la charge de grand-mattre de l'artificrie de France à laquelle il avait été appelé par suite de la démission de son père.

Pierre Doublet de Croity apparant ensuite somme seigneur de la rivière d'Yonne, dont il fit aveu le 7 janvier 4749, puis Michel Doublet de Croity, son fils, cherafter, baron de Beauches et conseiller au Parlement de Paris, qui en fit aveu le 47 mai 1754.

Ce sier passa bientôt dans la maison Lemuet. Jean-Joseph Lemuet, chevalier, baren de Lisle-Dunois, seigneur de Saligny, Bidon et Bellombre, lieutenant-général d'épée au baisage d'Auxerre, en sit aven le 30 novembre 1777.

Il apparent can a Edme Gerinain Villetard Couyer, scigueur de Vincelles, jusqu'au moment où, par suite de la lei du 22 novembre 4790, il tomba dans le domaine public.

§ X. — BEAULGHE.

La prairie de Beaulche formait, au commencement du xive siècle, une terre noble mouvant en fief de la barennie de Per-, reuse, sur laquelle s'est élevé un manoir féodal.

La terre de Beaulche a eu du reste les mêmes maîtres que la rivière d'Yonne qui s'y est annexée en quelque sorte comme dépendance. Toutefois, la maison Lemuet de Bellombre semble n'avoir possédé que ce dernier fief, nous n'avons pas acquis du moins la preuve qu'elle ait possédé en même temps la seigneurie de Beaulche, titrée de baronnie vers le milien du xviir siècle, entre les mains de la maison Doublet de Crouy.

Fontaine-Madame était un fief mouvant du château de Beaulche, par conséquent un arrière fief de la baronnie de Perreuse.

§ XI. — BRIENON-LES-ALLEMANDS.

Cette seigneurie avait château et maison-fort.

C'est aujourd'hui un des chefs-lieux de canton du département de la Nièvre.

SEIGNEURS: xviº siècle. Madeleine de Pontalfier, dame de Brienon, depuis femme de Blaise de Rabutin.

Jean Bureau, sire de la Rivière, Ms de Jean et l'Isabeau d'Anguerant.

1726. Pierre-Antoine de Jaucourt.

1789. Louis-Pierre de Jaucourt, maréchal-de-camp des armées du roi.

§ XII. - HUBAN.

Fief titré de baronnie, avec droit de haute, moyenne et basse justice et château féodal.

C'est aujourd'hui une petite commune du département de la Nièvre

Seigneurs: 4340. Raoul, comte d'Eu, comme mari de Jeanne de Mello.

1450. Blaise de Rabutin, fils d'Hugues, marié & Jersité de Montagne.

Puis François d'Anlezi, baron d'Espeuil, à cause de Bénigne de Rabutin, sa femme.

1601. Pierre de Jaucourt, à cause de Françoise d'Anlezi, sa femme.

1755. Louis-Pierre de Jaucourt.

1480-1560. Blaise de Rabutin, qui a épousé Madeleine de Pontallier, dame de Brienon, fille de Louis et de Marguerite de Ray, puis François d'Anlezi, baron d'Espeuil, à cause de Bénigne de Rabutin, sa femme.

1601. Pierre de Jaucourt, à raison de Françoise d'Anlezi, sa femme.

4755. Louis-Pierre, comte de Jaucourt.

§ XIII. - TACONNET.

Cet arrière-fief, qui relevait de la baronnie de Huban, y a été réuni en 4722, par Pierre de Jaucourt.

& XIV. - Bussy.

Châtellenie à clocher; antrefois, suivant Guy Coquille, Villa Ebutii.

C'est aujourd'hui la commune de Bussy-la-Pesle, canton de Brienon-les-Allemands (Nièvre), et le chef-lieu de la paroisse de laquelle dépend Brienon lui-même.

§ XV. — La Pesle.

Ce fief est aujourd'hui un hameau réuni à Bussy, sous le nom de Bussy-la-Pesle (Nièvre).

§ XVI. - MORACHES.

Cette châtellenie à clocher avait droit de haute, moyenne et basse justice.

C'est aujourd'hui une des communes du canton de Brienonles-Allemands.

Seigneurs: Jean Hinselin, chevalier, seigneur de Moraches,

auteur de plusieurs ouvrages, notamment du Portrait géographique et historique de l'Europe.

Pierre-Réné Hinselin, chevalier, fils du précédent, marié à Catherine du Roux de Reveillon.

Pierre-Antoine Hinselin, chevalier, fils du précédent, marquis de Myennes, marié en 4738 à Claudine-Henriette de Pouilly.

1773. Antoine-Robert du Quesnoy, demourant à Moraches.

& XVII. - Test-Milon.

Ce fief, à manoir féodal, situé paroisse de Sementron, était connu au ixe siècle sous le nom de Milon. Après la bataille de Fontenoy, livrée dans les environs en 844, une grande quantité de morts y furent sans doute enterrés et le nom de Teste, charnier, ajouté au nom primitif. Les champs, où longtemps on retrouva des ossements épars, furent nommés depuis Test-Milon, ès-Test-Milon et par corruption Témilon, Etais-Milon.

La chapelle de ce lieu, consacrée à Saint-Jean, fut brûlée par les Huguenots en 1568. On en retrouva la cloche dans une mare voisine en 1643.

Le domaine direct de Test-Milen consistait en droit de haute, moyenne et basse justice; profits et droits de ventes; droit de terrage, de ban vin et d'emmagasinage sur les marchandises qui s'y vendaient les jours de foires de Saint-Blaise, Saint-Georges et Saint-Léonard.

Ces foires ont encore lieu aux mêmes époques et il n'en est pas, dans le département, de plus considérable pour la vente des chevaux.

Le domaine utile du fief consistait en granges, écuries, jardins, vergers, garenne, prés, vignes, bois et domaines.

SEIGNEURS: Nous avons pu en constater la succession pendant cinq siècles.

Voici le précis de l'histoire généalogique de ces seigneurs qui tous, sans interruption, appartiennent à la maison de Prie.

Après Guillaume de Prie, seigneur de Champcevrais, qui devint possesseur de Test-Milon en 1327, ce fief appartint à Jean VII, fils de Philippe, dit le Borgne.

Jean VII, chevalier banneret, surnommé Paon de Prie, à cause de sa magnificence, se distingua par sa fidélité aux rois

Jamio Bon et Charles #. Hispansa Philippe Courault et en cut plusieurs enfants.

L'ainé, Jean VIII, qui lui succéda comme seigneur de Test-Milon, fut conseiller et chambellan du roi et épousa Isabeau de Chanac, dont il eut deux fils Jean et Antoine.

Le premier, seigneur de Test-Milon sous le nom de Jean IX, fut chargé de continuer la lignée et le second forcé d'embrasser l'état ecclésiastique. Mais Jean étant mort sans enfant, Antoine, abbé de Déols et chevalier de Jérusalem obtint d'être relevé de ses vœux et devint seigneur de Test-Milon, chambellan de Charles VII et de Louis XI, puis grand-queue de France en 4434.

Conformément aux prescriptions de son testament, douze vierges, vêtues de robes de lin, assistèrent à son enterrement, pertant chacune un flambeau de cire blanche.

Il avait épousé Madeleine d'Amboise, fifie de Augues; seigneur de Chaumont, et de Jeanne Gueneau. Il en eut plusieurs enfants.

l'ainé, Louis let, conseillet et chambellan du roi, succéda à son père comme seigneur de Test-Milon et parvint comme fui à la dignité de grand-queue. Douze vierges en robes blanches ne lui suffirent pas pour accompagner son convoi funèbre. H en voulut vingt-quatre.

Louis de Prie avait épousé Jeanne de Salazart, fille de Jean, seigneur de Saint-Just et de Marie de la Trémouille.

Edme de Frie, leur fils aîné, épousa Jeanne de Beauvais et en secondes noces Avoye de Chabanne, mais, soit qu'il mourût sans enfants, soit qu'un partage de famille eut lieu à cette époque, la seigneurie de Test-Milon appartint à Afmard de Prie, son oncle, troisième fils d'Antoine et baron de Toucy.

Aimard; conseiller et chambellan du roi, fat d'abord homme d'armes de la compagnie de Gilbert de Chabannes et obtint, en 1489, des lettres de rémission d'un crime qui ne nous est pas connu. Il fut depuis capitaine de 40 lances des ordonnances du roi et servit en cette quainté en Italie, en 1494; à la conquête de Naples, à la prise de Capoue en 1304; à Chaumont-en-Bassigny, en 1509, et au ravitaillement de Thérouenne, en 1513.

Nommé grand-maître des arbaletriers de France, il fut envoyé à Gênes en 4545. Placé alors à la tête des Génois et de 4,000. Français, il s'empara d'Alpunquisie, de Restone nu de seute la contrée située au delà du Pô.

Il assista, en 1523, commo scigneur de Test-Milon, à la publication de l'arrêt de parlement relatif aux limites du bailliege d'Auxerre.

Il avait épousé, en premières naces, Chaude de Chaiseul de Traves, dont il ent deux filles et, en secondes noces, Claudine de la Baume, fille de Marc, compe de Montrevel et de Bonne de la Baume. Il mourut vers 1527.

De ce dernier mariage est né Edme de Prie, deuxième du nam, qui succèda à son père comme seignaur de Tougy. Teps: Milon et Fosse-Gillet.

Edme II, chevalier, d'abord guidon de la compagnie de sinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant, do cette compagnie, en 4547, assista, en 4553, à la défense d'Hoso din ; fut pris par les Anglais avec le duc de Bouillen et n'obțint sa liberté qu'après avoir souscrit, pour sa rançon, envers le roi d'Angleterre, une obligation de 3,500 écus d'or au soleil.

Il était écuyer d'écurie du roi en 1557, gentilhomme de la chambre le 23 décembre 1562, gouverneur d'Auxerre le 17 mai 1568, et lieutenant-général au gouvernement de Touraine, Blaisois et Vendômois, en 1570.

Il avait épousé, le 12 septembre 1538, Charlotte de Rochefort, fille de Jean et d'Antoinette de Château-Neuf.

Réné, son fits aîné, chevalier de l'ordre du roi, baron de Toucy, seigneur de Prie et de Test-Milon, succéda à son père dans la possession de ces fiefs vers 1586.

D'abord homme d'armes de la compagnie du comte de Villars, puis écuyer d'équair de Charles IX, Réné épousa, le 19 novembre 1559, Josseline de Selles, fille unique d'Antoine et de Madeleine de Rayanel.

Leur fils aîné, Aimard II, marquis de Touey, seigneur de Test-Milon, chevelier des ordres du roi et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, fut député aux états généraux de 1614 par la noblesse du bailliage d'Auxerre.

Il avait épousé Louise de Hamemer, dile de Guillaume, maréchal de France sous le nom de Fervaques.

François de Pries leur troisième fils, chemelier, leuron, de Planes et de Test-Milon, continua seul la lignée. Il épensation 43 septembre 4626, Marie Brechard, fille de Pierre, seigneur de Marigny et de Suzanne Rat, et mourut en 4654.

Jean de Prie, leur quatrième fils, seigneur de Hautemer, de Marigny et de Test-Milon, épousa Anne-Marie-Michaud, mourut sans enfants et fut enterré dans l'église Saint-Pierre de Sementron le 18 janvier 1720, áprès avoir, par un contrat du 23 janvier 1712, donné la terre de Test-Milon à François-Léonard de Prie, son neveu, chevalier, capitaine au régiment de cavalerie de Montauban, fils cadet d'Edme de Prie, marquis de Plane, avec substitution de mâle en mâle jusqu'au dernier de la maison de Prie. Dans un acte du 9 août 1754, François-Léonard de Prie prenaît les titres de marquis de Plane et de Courbépines, seigneur et patron de Coquainviller, le Chêne, Lessard, Labonde, Montfort, Lalizaubardrie, Test-Milon, Fosse-Gillet et les Simonneaux.

La devise de la maison de Prie était : Non degener ortû.

§ XVIII. - LA FORÊT-DARDEAU.

Ce fief dépendait de la paroisse de Sainpuits. C'est aujourd'hui un petit hameau pommé La Forêt. Seigneurs: 4662. Demoiselles de Gentils de la Breuille.

1713. Edme-Jean de Gentils, écuyer, seigneur de Boulay.

1715. Elisabeth de Gentils, dame de Sembreves.

1781. Edmée Boulet, veuve de messire Nicolas de la Bussière, puis Claude Chaillou, seigneur des Barres.

§ XIX. — Les Mées.

Ces fiefs sont aujourd'hui, l'un, le Grand Mée, un château, l'autre, le Petit Més, une ferme de la commune de Sainpuits.

Il en dépendait moitié du péage de Treigny et de celui de Montoonsol.

§ XX. — Fosse-Gillet.

Ce flef formalt un hameau considérable de la paroisse de Sougères.

Son nom, qui fut d'abord Foysse-Gillet, puis Fosse-Gillet, est devenu aujourd'hui, par corruption, Fougilet.

Seigneurs: 4523. Guillaume de Champs, écuyer, seigneur de Pesselières, Fosse-Gillet, Sougères, le Chaillou et Verilly en

la paroisse de Treigny.

1561. Guillaume de Grossaine, écuyer, seigneur de Pesselières, Fosse-Gillet, le Maupas, le Chaillou, Verilly, le Petit-Pesselières, la Mozée, Saint-Marceau, le Chênoy, le Sablon et Taingy.

1754. François-Léonard de Prie.

§ XXI. - MONTREPARÉ.

Ce fief, qui avait au xive siècle une justice et un manoir féodal, comprenait alors: 1° Ses hommes et femmes de corps, taillables et exploitables de haut et de bas, et de main morte; 2° Ses bourgeois et bourgeoises; 3° Ses abonnés.

C'est aujourd'hui un petit hameau de Lainsecq.

SEIGNEURS: 1440. Le comte d'Eu, comme mari de Jeanne de Mello.

1561. François de Mung, chevalier seigneur de Lainsecq, Beaunoix et Montreparé.

Montreparé est le Mons Matogene de la vie de Saint-Mamert,

rapportée par Constance, vers la fin du ve siècle.

Entouré, au moyen-age, de fortifications dont on aperçoit encore les débris, il aura pris depuis lors sans doute le nom de *Mont remparé* et par corruption celui de *Montreparé*.

§ XXII. — LE PERCHIN.

Ce fief, à manoir féodal, entouré de fossés et orné d'un portail, avait droit de haute, moyenne et basse justice, et comprenait des terres considérables. C'est aujourd'hui un hameau de Treigny.

Seigneurs: xvie siècle. François de la Rivière.

1561. Antoine de Veilhan, chevalier, lieutenant de la compagnie du duc de Nivernois, seigneur de Merry-sur-Yonne, Migé, Blannay, le Perchin, etc. xvnie siècle. Marie Lyée de Chancy, veuve de Me David, marquis de Saint-Phalle. — Charles de Clugny, comte d'Arcy.

Charles-Antoine de Clugny, marquis de Lespervière.

Louis-Basile Carré de Montgeron, chevalier, seigneur de Bellenave, conseiller au parlement de Paris.

§ XXIII. — LES SIMONEAUX.

Nous manquons de renseignements sur ce fief, situé dans la paroisse de Lain.

SEIGNEURS: 1754. François-Léonard de Prie.

& XXIV. - TREIGNY.

Ŧ.

L'abbaye de Cluny possédait des immunités jusqu'aux environs de cette seigneurie, ainsi que le constate, en ces termes, un procès-verbal de 1095:

Versus Trinorchium, bannus terminus est super rivulum, quem dieunt longam aquam inter Blanoscum et Donziacum.

La partie du bourg de Treigny, située au-dessus de l'église, constituait un fief particulier, celui du *Petit-Pessier*, qui relevait, non de la baronnie de Perreuse, mais de la châtellenie de Couilloutre.

Quant à l'église, elle est connue dans la contrée sous le nom de cathédrale de la Puisaie.

Par sa grandeur et par son ornementation, l'église de Treigny n'est point en effet une simple église de campagne.

La façade ouest, élevée en fronton triangulaire, est percée de trois portes, correspondant à chacune des nefs.

La porte principale, encadrée d'une guirlande de feuilles et de fruits, fouillée à jour, s'ouvre sous un arc ogival dont le tympan chargé de moulures flamboyantes est orné de feuillages et de dentelles. Ce portail, accosté de pinacles et accompagné d'ogives en application, terminées en aiguille fleuronnée, n'est parvenu toutefois qu'imparfaitement à dissimuler la nudité de la facade.

La tour, masse lourde et carrée, complète le premier aspect du monument avec sa flèche sans élévation et sans grâce et ses ouvertures ogivales garnies de flammes à jour qui en voilent la partie supérieure.

L'ensemble de ces divers caractères indique suffisamment le xvie siècle.

A l'intérieur, l'église apparaît de deux âges différents, séparés à peine par la distance d'un siècle, mais qui ne peuvent être confondus.

Les nefs comprennent cinq travées sontenues par des piliers chargés de nervures, groupées en forme de colonnettes. Tout le système d'arcature est ogival. Les fenêtres ont des meneaux flamboyants, et les voûtes des arêtes extrêmement saillantes. On retrouve en un mot, dans toute cette partie, le style ogival à sa décadence.

Le chœur, composé de deux travées supportées par des colonnes d'ordre toscan, s'unit avec art à la nef dont les collatéraux se prolongent autour de l'abside. Les arcs sont ici à plein-cintre et l'ensemble de l'œuvre acquiert ce caractère monumental, qu'on retrouve dans un assez grand nombre d'édifices du xviisiècle, trop systématiquement décrié aujourd'hui.

Treigny est la patrie de Pierre de Treigny, dominicain du couvent d'Auxerre, qui fut évêque de Senlis et confèsseur du roi en 1434, selon le Gallia Christiana, mais qui exerçait réellement cette charge en 1351, suivant un registre de la chambre

des comptes.

Les principaux seigneurs de Treigny ont été:

1523. Anne de Chandioux, dame de Ratigny et du bourg de Treigny.

Plus tard Jean de la Menue, seigneur de Perrigny, Treigny et Ratilly, enseigne du comté de Saint-Paul (François de Bourbon).

1615. Jacques de Lenfernat, baron de Pruniers, seigneur de Treigny, qui épousa Marie de Courtenay, fille de François, seigneur de Bléneau, gouverneur d'Auxerre, et d'Hélène de Quinquet.

4712. David de Saint-Phalle, chevalier, marquis de Saint-Phalle, baron de Cudot, marié à Mariè Lyée de Chancy, dame

de Treigny.

Puis Charles de Clugny, comte d'Arcy, seigneur de Treigny et de Ratilly.

1732. Charles-Antoine de Clugny, marquis de Lespervière.

4733. Louis-Bazile Carré de Mongeron, chevalier, conseiller au parlement de Paris.

- Pierre Frappier, seigneur de Dalinet.

1780. André Marie, baron d'Avigneau, comme mari de Geneviève Frappier, fille du précédent et de Anne-Camille de la Bussière qu'il avait épousée, le 11 juin 1755, dans la chapelle Ste-Anne du château de Ratilly.

1789. Charles Andras, chevalier de Marcy.

Treigny, depuis la plus haute antiquité, exploite de nombreuses fabriques de poteries de terre dont les produits sont estimés.

H.

Le voyageur qui, de Treigny, gagne Saint-Fargeau en passant près de Ratilly, arrive bientôt au milieu d'une vaste étendue de terres incultes, où s'élèvent cà et là quelques cabanes. Ce lieu s'appelle les Gâtines et ce nom, dans toute la Puisaie, indique une nature désolée, la solitude ou le séjour de la misère. Tout-à-coup une avenue, des habitations, une chapelle attirent l'attention. Cette fois, c'est Boutissaint. Mais qu'est-ce que Boutissaint?

L'abbé Lebeuf nous apprend que c'est un lieu du diocèse d'Auxerre, situé près de Saint-Sauveur-en-Puisaie, mais c'est tout ce qu'on savait de son histoire lorsqu'un hasard heureux a remis entre nos mains un dossier, que nous nous sommes empressé de déposer aux archives départementales, et qui nous permet de compléter ce qu'en a dit l'abbé Lebeuf.

L'origine de Boutissaint remonte à une époque reculée dont il est impossible de préciser la date, mais on sait avec certitude que c'était une collégiale dépendant de l'abbaye Saint-Satur de Sancerre, lorsque Narjot II, seigneur de Toucy, de Saint-Fargeauet de Perreuse, chargea les moines de cette collégiale du service de l'église de Perreuse qu'il avait dotée, vers 1175, des dîmes de la seigneurie.

Bientôt ces dîmes furent mal payées, quod humana fragilitas pravior sit ad retinendas decimas quam solvendas, et le service divin souffrant de cet état de choses, Ithier IV, fils du fondateur, céda en remplacement au chapitre de Boutissaint, par une charte de 1218, une redevance fixe de blé et de vin.

Cette collégiale, dont la provision appartenait au prieur de Saint-Amatre d'Auxerre, n'était plus, au xve siècle, qu'un simple prieuré, et ce prieuré n'était plus, un siècle plus tard, qu'un simple bénéfice.

Les intentions du fondateur étant mal remplies sans doute, par des moines obligés de résider à une assez grande distance de la chapelle qu'ils étaient chargés de desservir, il obtint l'érection de l'église de Perreuse en prieuré-cure et put y affecter la rente créée en faveur de la collégiale de Notre-Dame de Boutissaint qui, abandonnée alors à ses anciennes ressources, périclita comme nous l'avons dit.

Il arriva même, lorsqu'il n'y eut plus de prieur résidant, que tous les riverains semblèrent prendre à tâche de le dépouiller.

Melchior de la Rivière, notamment, s'empara de trente arpents de terre, du manoir féodal et prit le titre de seigneur de Boutissaint; mais un arrêt du parlement de 1680 l'obligea à délaisser ces usurpations.

C'est environ quarante ans auparavant que M. de Forest, un des prieurs de Boutissaint, avait relevé de ses ruines le logis prieurial et s'était plu à lui donner l'aspect féodal et modestement défensif qu'il a conservé jusqu'à ce jour. A la mort de ce prieur, Jeanne de Forest, sa nièce, dame de Boissenay, vint en prendre possession comme d'un héritage et le nouveau prieur, Antoine de Chambel, eut peine à l'en faire déguerpir.

Quant aux petits usurpateurs, ils eurent à peu près la permission de rogner à leur convenance le domaine de Boutissaint jusqu'en 1715, époque où François Greslard prit possession du bénéfice et dépensa toute son intelligence et son activité à le mettre en produit.

Voici la liste chronologique des Prieurs:

1437, l'abbé Patet;

4543, Léonard Dubois;

4570, Nicolas Lebeau;

1640, l'abbé de Forest;

1648, Antoine Chambel;

1668, Charles Buisson;

1714, François Groslard, curé de Fontenox-en-Puisaie, nommé le 10 décembre 1714, entré en possession le 4 janvier 1715:

1777, l'abbé Lelarge;

4787, Henri-Didier-Antoine Careau, alors simple clerc tonsuré, depuis vicaire de Bléneau jusqu'en 4791.

Il nous reste à dire quelques mots de la chapelle de Boutis-

saint.

Elle se compose d'une seule nef terminée à l'est, où est l'abside, et à l'ouest, où se trouve la porte principale, en pignon triangulaire. Cette porte est petite, à plein-cintre et simplement ornée sur l'arête d'un tore semi-cylindrique. Il n'y a pas de fenêtre au-dessus.

A l'intérieur, on remarque, à chacun des quatre angles, une colonne romane, demi-engagée, dont le chapiteau est orné sur les côtés d'une feuille simple, à nervure, et sur la face d'un grossier fer de lance. La fenètre absidale a son cintre en ogive, composé de claveaux irrégulièrement échantillonnés. Elle est chanfreinée et taillée en glacis. Deux fenètres plus petites, mais analogues, existent au sud; il n'y en a point au nord. A droite de l'abside, se trouve une piscine à plein-cintre, à une seule cuvette centrale taillée dans une tablette saillante en forme de listel, et coupée en bizeau orné de dents de scie.

Ces caractères indiquent suffisamment la fin du xue siècle ou le commencement du xure.

L'église de Boutissaint n'a du reste, on le voit, rien jusque-là de remarquable, mais une particularité que nous allons signaler mérite l'attention des archéologues.

Pans la façade nord, à gauche de la petite porte de dégagement qui y est pratiquée, se trouve incorporée au mur une colonne identique à celles de l'intérieur et une piscine également plein-cintre, à bizeau et listel, mais à une seule cuvette excentrale, au-dessous de laquelle git éversé l'autel rustique, auquel elle était destinée, et qui se compose d'une simple tablette de pierre.

L'absence, de ce côté, non-seulement d'une fenêtre, mais encore d'un dixième contrefort exigé par la symétrie, et la présence d'une colonne engagée dans le mur, qui avait sans doute ses correspondantes, indiquent évidemment qu'une toiture quelconque recouvrait cet autel extérieur et abritait l'officiant. Mais ce petit temple, de quelques mètres carrés, était-il clos comme une cellule?

Etait il au contraire simplement couvert par un ciborium et fermé par des rideaux, déroulés d'une colonne à l'autre, comme cela se pratiquait dans quelques églises au moment de la consécration?

Etait-il enfin ouvert de trois côtés, laissant le prêtre officier au milieu du parfum des bois et du murmure des ruisseaux?

felles sont les questions que nous n'avons pu résoudre. De plus savants pourront le faire. Le fait que nous signalons a peut-être, du reste, des analogues que nous ne connaissons, pas.

Boutissaint dépend de la paroisse de Treigny. Son église, pendant la révolution, a servi de magasin pour retirer les cendres d'une verrerie, exploitée alors dans les environs.

§ XXV. — LA BRUYÈRE.

Ce fief, sans justice, était situé paroisse de Treigny. Il ne comprenait plus, au xviire siècle, qu'un colombier et une garenne.

SEIGNEURS: 4778. Brochet de Villeneuve, demeurant à Clamecy.

§ XXVI. — MACHECOURT.

Ce fief était situé sur la paroisse de Treigny.
 Nous n'avons pu en connaître la consistance.

§ XXVII. — LA CABROUBLE.

Nous n'avons aucun renseignement sur ce fief. Seigneurs: 1662. Mlle de Gentils de la Breuille.

§ XXVIII. - GUERCHY.

Ce fief, situé paroisse de Treigny, comprenait un château et des dépendances assez considérables.

SEIGNEURS: 1523. Guillaume de Paris, écuyer, dont la famille a longtemps possédé Guerchy.

4544. Jean de Braque, seigneur de Beaudeduit.

1722. Nicolas-François de Vathaire.

1755. Louis de la Bussière.

1767. Marie-Edme-Paul de Vathaire, puis Nicolas-François de Vathaire, qui épousa Claude Moreau, étant veuf d'Anne de Tercy.

1774. Édme-Paul de Vathaire, fils des précédents, capitaine aide-major au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis;

Puis Louis de la Bussière qui, dans l'acte de décès de Louise-Marie Contaud de Coulanges, sa femme, du 3 juin 1784, prend les qualités de chevalier, seigneur d'Aligny, Guédeloup, la Bussière, Guerchy et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, gentilhomme ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazard, et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Enfin Edme-Paul de Vathaire, qui se trouvait être de nouveau seigneur de Guerchy, en 4788.

§ XXIX. — Morennes.

Nous n'avons pu découvrir aucun éclaircissement sur la consistance et la situation de ce fief.

SEIGNEURS: 1654. Louis Moyeulx.

§ XXX. — MOULIN-PAILLARD.

Nous n'avons aucun renseignement sur ce fief. Seigneurs: 4654. Louis Moyeulx.

§ XXXI. — RATILLY.

Nous n'avons, sur le château de Ratilly, aucun renseignement antérieur au x11º siècle.

Sa construction ne semble pas du reste remonter à une époque plus reculée.

C'est un parallélogramme flanqué de six tours, une à chacun des angles et deux autres à l'entrée du pont-levis. Au xvire siècle, un donjon qui domine tout l'édifice, a été élevé audessus du portail.

A la même époque, vers 1636, tout ce qui restait des anciennes constructions a été rasé au niveau des glacis et réédifié en

moellons sur les vieux murs qui sont en grand appareil de grès ferrugineux disposé en assises régulières, mais à peu près sans mortier.

Indépendamment de l'enceinte de fossés qui défend l'entrée immédiate du château, ses dépendances étaient closes par une enceinte extérieure avec avant-portail, et c'est dans l'intervalle des deux clôtures que se trouve la chapelle consacrée à Ste-Anne.

Cette chapelle, élevée en pignon à l'est et à l'ouest, est ouverte par une porte à plein-cintre et éclairée par quatre baies ogivales dont les moulures indiquent la fin du xve ou le commencement du xve siècle.

SEIGNEURS: Ils portaient, au xive siècle, le nom de Ratilly et il ne nous a pas été possible de reconnaître à quelle famille ils appartenaient.

xve siècle. Etienne de Courtenay-Tanlay.

Depuis, mêmes seigneurs que Treigny.

§ XXXII. — Houssery.

Nous n'avons aucun renseignement sur ce fief.

POPULATION ACTUELLE

DES LIEUX DONT L'ENSEMBLE COMPOSAIT LA BARONNIE DE PERREUSE.

Young. 329 Sainte-Colombe, avec les fiefs de la paroisse. 745 Beaulche et Fontaine-Madame 28 73 Test-Milon. La Forêt-Dardeau 24 4229 24 Fosse-Gillet..... 409 Montreparé..... Treigny, avec les fiefs de la paroisse..... Nièore. Brienon-les-Allemands..... 326 317 Huban..... Bussy et le Pesle..... 264 670 Au total.... 5806

CHARTE DE 1248.

Ego Iterius de Tociaco notum facio presentibs et futuris quod cum honæ memoriæ Dmus Nariotus, pater meus, ob remedium animæ suæ eccliam beatæ mariæ de Perosa, in proprio. fundo suo, fundasset ipsamo, de decimis omnium cibarium suorum nec non et oium rerum, suarum acquisitar, seu e acquirendar, in potestate de Perosa decimendar dotasset, sicut in ipsius patris mei authentico plenius continetur, tandem ego Iterius, eiusdem patris mei inhærens vestigiis præconens in futurum ne dicta ecclia in hac parte jure suo possit defraudari, seu ab aliquo successor, meor, super hoc temere perturbari attendenso, quod huaa fragilitas pravior sit ad retinendas decimas quam solvendas habito superhoc prudentum concilio, de assensu et vollâte venerabilis patris et dni mei autissiaudorensis Eppi, nec non et abbatis et canonicor. Sti Sateri, dedi et concessi, in perpetuum, pro remedio aæ meæ et antecessor. meor. pro solutione dictar. decimar, ad sustentaonem canonicor, in ecclia beatæ mariæ de Boutissen dno servientium, ad quos ante dicta ecclia de Perosa, de concessione piæ recordationis dni Hugonis, quondam autissiodorensis Eppi dignoscitur pertinere, octo sextarios frumenti, octo sextarios sigali et octo sextarios auenæ, in grangiis meis de Loen et de Perosa, vel in territor. ipsartoto, si grangiæ ibi non fuerint, quocumque modo, cultum fuerit vel locatum, in octava oium stor, annuatim persolvendor. Dedi præterea dictis canonicis beatæ mariæ de Boutissen decem modios vini meri, boni et legitimi, sine aqua, albi vel rubei, de vino clausi mei de Perosa, Tôre vindemiar, ibidem annis singulis percipiendos, et, si vinum decimæ clausi mei ad hoc non sufficerit, de vino æquivalente, ibidem vel alibi comparato, dictis canonicis, apud Perosam, annis singulis decem modii persoluentur. Verum, quoniam pater meus capitulo de Perosa, quotiens presens esset, procuracem suam in domo sua habendam concesserat in perpetuum, ego, pro procuraoe illa, dedi et concessi canonicis beatæ mariæ de Boutissen centum solidos, cursalis monetæ et alios centum solidos, pro elemosima patris mei Cariodi, in ferragio meo de Sto Amando, ad nativitatem dni, annis singulis reddendos et percipiendos nec non et viginti solidos, ejusdem monetæ, ut ex inde lampas una exhibeatur quæ de nocte ardeat semper in capella mea de Perosa qui, similiter, in ferragio de S^{to} Amando, annis singulis percipientur.

Ad hæc dedi et concessi sæpèdictis fratribus de Boutissen agnum pinguem, singulis annis in Pascha ad esum fratrum ejusdem domus, et pastum ad opus viginti Porcorum absque pasnagio per nemora mea de Pulegia, vel Perosa, haiis meis et plaissetis exclusis. Præter ea si defectis badiis in grangiis meis supradictis, vel in territorio ipsarum seu vini in clauso meo de Perosa, vel si, in ferragio meo de Sto Amando, defectus contigerit quominus undecim libræ persolventur sicut superius est expressum. Ego vel quicumque doms Perosæ vel ferragii extiterit persolvere tenebimur ad integrum oia supradicta, terminis constitutis: quod si forte colapsit id facere noluerimus, vel neglexerimus, per censuram ecclesiasticam ad id faciendum nos astringimus compellando. Supra dictis adjunctum est et adpetitionem meam a venerabili patre et dno meo Villemo autissiodorensi Eopo et abbate Su Sateri, nec non et a Priore Su Amatoris autissiodorensis ad cujus curam et provisionem domus de Boutissen et ea que ejusdem domus fuerint pertinere noscuntur concessum et constitutum ut unus prædictor. fratrum de Boutissen quoties esse deberet in looo quotiens ego vel uxor mea apud Perosam fuerimus residentes, in capella mea de Perosa, singulis diebus, celebret, cum autem absentes fuerimus, tunc in ecclesia de Boutissen, singulis diebus, missam, quam diù vixerimus, de Sto Spiritu celebrabit. Post obitum vero meum. pro defunctis post aliam missam quæ nobis ibidem ab antiquo, diebus singulis, debebitur, ita quod in ead. domo, singulis diebus, duæ missæ pro nobis perpetuo persolventur. Quæ oia ut perputuam obtineant firmitatem, ego, de volte et assensu vxoris mæ B., quæ etiam oia fide data se firmiter servaturam promisit, presentes litteras sigilli mei caractere roboravi quas et ead. vxor mea sigillo suo munivit in testimonium et munimentum.

Actum anno Dni millesimo ducentesimo decimo octavo.

Copie collationnée sur l'original par le Prieur de Saint-Satur, le 8 novembre 1724,

ARMORIAL

DE LA BARONNIE DE PERREUSE.

§ 1er. — Seigneurs de Perreuse.

- 1. DE TOUCY. De gueules, à 3 pals de vair, au chef d'or chargé de 4 merlettes de gueule [Arm. du Nivernois].
- 2. De Bar. D'azur, semé de croix recroisettées, au pied fiché, et chargé de 2 bars adossés, le tout d'or. (Hist. gén. de la maison de France.) [A ajouter à l'arm. du Nivernois].

3. DE MONTFERRAT. D'argent au chef de gueule. (Palliot, p. 144.)

[A ajouter à l'arm. du Nivernois].

- 4. Coeur. D'azur à la fasce d'or chargée de 3 coquilles de sable, accompagnée de 3 cœurs de gueules, 2 et 1. (Plasonds de l'hôtel Jacques-Cœur, à Bourges). Palliot dit les cœurs d'or. [A ajouter à Parm. du Nivernois].
- 5. DE CHABANNES. De gueules au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or. [Arm. du Nivernois].
- 6. D'ANJOU-MÉZIERES. D'azur, à 3 fleurs de lys d'or, à la barre d'argent, et à la bordure de gueules (Sceaux des chartes de Saint-Fargeau et hist. du Berry). D'après les verrières de l'église de Mézières-en-Brenne, l'écu est semé de France, à la barre d'argent et à la bordure de gueules. [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 7. DE BOURBON-MONTPENSIER. De France, au bâton de gueules péri en bande, chargé en chef d'un croissant d'argent. (Hist. gén. de la mais. de France). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 8. DE BOURBON-ORLÉANS. D'azur, à 3 fleurs de lys d'or, au lambel d'argent de 3 pendants. (Hist. généal. de la maison de France). Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, qui a possédé la baronnie de Perreuse, portait simplement de France dans un écu en lozange (arch. de Saint-Fargeau). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- DE LAUZUN. Tiercé en bande, d'or, de gueules et d'azur. (Hist. généal. de la mais. de France). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 10. CROZAT DU CHATEL. De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe. (Hist. gén. de la mais. de France). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 11. LEPELETIER. D'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules accosté de 2 molettes de sable sur la traverse de la croix et d'une rose de gueules boutonnée d'or. (Ann. de l'Yonne 1839, à peu près conforme à l'arm. du Niv. qui n'indique pas que la rose est boutonnée d'or).

§ 2. — Seigneurs des fiefs mouvant de la baronnie de Perreuse.

- 12. DE MILLIN, maison qui a possede le fief, § 4. De gueules, au chevron d'or, accompagne en chef d'une étoile d'or à dextre, d'une rose d'argent boutonnée d'or à senestre, et en pointe d'une plante de millet d'argent. (Arm. du Nivernois).
- 13. DE LA BUSSIERE, maison qui a possédé les fiefs, § 6, 24 et 28. D'azur à une bande d'or, accostée de 2 demi-vols abaissés de même et de deux étoiles d'argent, une au-dessus de chaque demi-vol. (Arm. du Nivernois).
- 14. De Mello, maison qui a possédé les fiefs, § 9 et 10. D'or à 2 fasces de gueules, à l'orle de 9 merlettes de même, 4, 2, 3. (Arm. du Nivernois).
- 15. De Brienne, maison qui a possédé les fiefs, § 9, 10 et 12. D'azur au lion d'or semé de billettes de même. (Duchesne, p. 164) : [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 16. De Bourgogne, maison qui a possédé les fiefs, § 9 et 10. Bandé d'or et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules. (Palliot, p. 40). Les comtes de Nevers, de cette famille, portaient la bordure engrélée. (Hist. généal. de la mais. de Fr. et arm. du Niv.)
 - 17. De Jaucourt, maison qui a possédé les fiefs § 9, 10, 11, 12
- et 13. De sable à 2 léopards d'or. (Armorial du Nivernois).
- 18. D'Albret, maison qui a possédé les fiefs § 9 et 10. De gueules plein. (Arm. univ.) [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 19. De Prie, maison qui a possédé les fiefs § 9, 10, 17, 20, 23. De gueules à 3 tierces-feuilles d'or. (Hist. gén. de la mais. de France). L'armorial du Nivernois ajoute, d'après Vertot, un chef d'or chargé d'un aigle à deux têtes de sable. Les sculptures du château de Prie, près de Champcevrais, ne portent que les 3 tierces-feuilles.
- 20. De Sainte-Maure, maison qui a possedé les fiefs § 9 et 10. D'argent à la fasce de gueules. (Hist. de la mais. de Fr.) [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 21. COEFFIER D'EFFIAT, maison qui a possédé les fiefs § 9 et 10. De gueules au chevron ondé d'argent et d'azur de 6 pièces, accompagné de 3 lionceaux d'or 2 en chef et 1 en pointe. (Hist. généal. de la maison de France). Ces armes sont celles de la maison de Ruzé, à laquelle a snccédé la maison Goeffier au xvii siècle. [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 22. DE LA PORTE DE LA MEILLERAIE (Armand-Charles), qui a possédé les fiefs § 9 et 10. De gueules au croissant montant d'argent chargé de 5 mouchetures d'hermine. (Hist. gén. de la maison de

France). [A ajouter à l'arm. du Nivernois]. De la Meilleraie, après son mariage avec Hortense de Mancini, en 1661, prit les armes de Mazarin, qui sont: D'azur, à la hache d'armes d'argent dans un faisceau d'armes d'or, lié d'argent et posé en pal, et une fasce de gueules sur le tout chargée de 3 étoiles d'or.

23. Doublet de Crouy, maison qui a possédé les fiefs § 9 et 10. D'azur à 3 doublets ou papillons d'or volants, en bande. (Arm. hist.

de la nobl. de France. [A ajouter à l'arm. du Niv.].

24. VILLETARD, maison qui a possédé le fief § 9. D'argent, au chevron d'azur accompagné de 3 tréfles de Sinople 2 et 1. (Manuscrits Tarbé). [A ajouter à l'arm. du Niv.].

- 25. DE PONTALLIER, maison qui a possédé le fief § 11. De gueules, au lion d'or, couronné de même, armé et lampassé d'azur. (Hist. gén. de la mais. de France). L'armorial du Nivernois, d'après Vertot et Coquille, dit seulement: De gueules au lion d'or.
- 26. Bureau de la Rivière, maison qui a possédé le fief § 11. D'azur au chevron de sable, potencé et contre-potencé d'or, accompagné de 3 buires de même. (Hist. gén. de la mais. de France). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 27. RABUTIN-HUBAN, maison qui a possédé le fief § 12. A 5 points d'or, équipollés à 4 de gueules. (Dict. de la nobl.) [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 28. D'Anlezy, maison qui a possédé le fief § 12. D'hermine, à la bordure de gueules. (Arm. du Nivernois).
- 29. Hinselin, maison qui a possédé le fief § 16. D'azur à la fasce d'argent, chargée d'une molette de sable et accompagnée de 3 têtes de léopard d'or, rangées en chef. (Arm. du Nivernois).
- 30. CHAILLOU, maison qui a possédé le fief § 18. D'azur, à la croix d'or cantonnée de 4 chatons d'anneau. (Sceau de cette maison). [A ajouter à l'armorial du Nivernois].
- 31. De Champs, maison qui a possedé le fief § 20. D'azur à 5 plantes de mandragore d'argent mal ordonnées, au franc quartier d'hermine. (Arm. du Nivernois).
- 32. GROSSAINE, maison qui a possédé le fief § 20. D'azur à 2 épèes d'argent, aux gardes d'or, passées en sautoir. (Dict. héraldique). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 33. De Munc, maison qui a possédé les fiefs § 21 et 22. Ecartelé d'argent et de gueules. (Arm. gén. de d'Hozier). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].
- 34. De la Rivière, maison qui a possédé le fief § 22. De sable à la bande d'argent. (Arm. du Nivernois).
 - 35. De Veilhan, maison qui a possédé le fief § 22. D'azur au rais

d'escarboucle pommeté et fleurdelysé d'or, de 8 pièces. (Armorial du Nivernois).

36. DE CHANDIOUX, maison qui a possédé les fiefs § 24 et 31. D'hermine à la fasce de queules. (Armorial du Nivernois).

37. DE LENFERNAT, maison qui a possédé le fief § 24. D'azur à 3 lozanges d'or, 2 et 1. (Dict. de la nobl.) [A ajouter à l'arm. du Nivernois].

38. Lyée de Chancy, maison qui a possédé les fiefs § 24 et 31. D'argent au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules. (Dict. de la nobl.) [A ajouter à l'arm. du Nivernois].

39. De Saint-Phalle, maison qui a possédé les fiefs § 24 et 31.

D'or à la croix ancrée de Sinople. (Arm. du Nivernois).

40. De Clucny, maison qui a possédé les fiefs 24 et 31. D'azur à 2 clefs d'or adossées en pal, les pennetons en haut et les anneaux en lozange, pommetés et enlacés. (Palliot, parlement de Bourgogne). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].

41. Marie d'Avignéau, maison qui a possédé les fiess § 24 et 31. D'azur à la bande d'or chargée de 3 fers de lance de sable et accompagnée de 2 têtes de cerf d'or. (Catalogue des élus aux Etats de Bourgogne). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].

42. Andras, maison qui a possédé le fief § 24. D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 tourteaux de même. (Arm. du

Nivernois).

43. De Paris, maison qui a possédé le fief § 28. De gueules au sautoir dentelé, cantonné de 2 quintes feuilles en chef et en pointe et de 2 besans en flanc, le tout d'or. (Dict. de la noblesse). L'arm. du Nivernois indique une famille de Paris qui ne portait pas les mêmes armes, mais qui peut être différente de celle qui a possédé Guerchy près de Treigny.

44. DE VATHAIRE, maison qui a possédé le flef § 28. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même. (Sceau de la fa-

mille). [A ajouter à l'arm. du Nivernois].

45. DE COURTENAY-TANLAY, maison qui a possédé le fief § 31. D'or à 3 tourteaux de gueules. (Hist. gén. de la maison de Courtenay). [A ajouter à l'arm. du Nivernais].

DÉY.

FAITS GÉNÉRAUX.

1855. — DÉCEMBRE, 17. — Une dépêche arrivée à Paris annonce que la ville de Kars s'est rendue aux troupes russes, le 28 novembre.

JANVIER, 7. — Mort du sculpteur David (d'Angers).

- 9. Tentative d'insurrection à Madrid. Les Cortès sont envahis par les émeutiers.
 - 10. Le Moniteur publie un article sur les devoirs du Sénat.
- · 12. Découverte d'une nouvelle petite planète par M. Chacornac, à l'Observatoire de Paris.
- 16. M. de Nesselrode notifie au comte Esterhazy l'acceptation pure et simple des propositions contenues dans l'ultimatum, lesquelles propositions devront servir de préliminaires de paix entre la Russie et lés autres puissances belligerentes.

FÉVRIER, 5. — Un rapport de S. Ex. le ministre d'Etat rend compte à l'Empereur des travaux du Louvre, qui est achevé, sauf les travaux extérieurs et quelques autres travaux.

9. — Un décret impérial 'convoque pour le 3 mars le Sénat et le Corps législatif.

25. — La première séance du Congrès a lieu à l'hôtel des affaires étrangères. Les gouvernements intéréssés sont représentés : la France, par M. le comte Walewski et par M. le baron de Bourqueney; l'Autriche, par M. de Buol-Schauenstein et par M. le baron de Hubner; la Grande-Bretagne, par M. le comte de Clarendon et par lord Cowley; la Russie, par le comte Orloff et par le baron Brunow; la

Dans cette première séance, il est arrêté qu'il sera conclu entre les armées belligérantes un armistice qui cessera de plein droit le 31 mars.

Sardaigne, par M. le comte de Cavour; la Turquie, par Aali-Pacha et

MARS, 5. — Un décret impérial appelle les cent quarante mille jeunes soldats, formant le contingent de la classe de 1855, à l'activité pour les armées de terre et de mer.

La Prusse est admise aux conférences. M. le baron de Manteufell et M. le comte de Hatzfeld sont chargés de représenter le gouvernement prussien.

16. — L'Impératrice Eugénie accouche d'un prince.

par Mehemmed-Djemil-Bey.

18. — Les généraux Canrobert et Bosquet sont élevés à la dignité de maréchal de France.

- 30. La paix est signée par les plénipotentiaires présents au Congrès.
- AVRIL, 3. Le Corps législatif adopte le projet de loi relatif aux pensions des veuves des militaires et marins tués sur le champ de bataille ou morts des suites des blessures qu'ils auraient recues.
- 6. Un mouvement a lieu à Valence. Cette capitale et ses provinces sont déclarées en état de siège.
- 8. M. le comte Walewski parle devant le Congrès de la situation de l'Italie et des améliorations à apporter dans le système de gouvernement du roi des Deux-Siciles.
- 16. Adoption par le Corps légistatif du projet de loi concernant les dowanes.
- 27. Les ratifications du traité de paix, ainsi que les conventions qui y sont annexées, sont échangées à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.
- MA1, 4. Adolphe Adam, membre de l'Institut, meurt dans sa ...530 année.
- 13. Le débordement des fleuves et rivières cause en France de grands ravages.
- 15. Le Cerps législatif adopte le projet de loi relatif, aux, appels des jugements des tribunaux correctionnels.
- 21. Un décret décide que la session du Corps législatif, qui devait être terminée le 2 juin, ne sera close que le 21 juin.
 - . 22. Mort de M. Augustin Thierry.
- 31. Le Corps législatif adopte le projet de loi relatif au transport des imprimés, des échantillons et des papiers d'affaires ou de commerce circulant en France par la poste.
- JUIN, 1er. Nouveaux débordements des fleuves et rivières. Le Rhône et la Loire causent d'immenses désastres.
- 2. Le Corps législatif adopte le projet de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 2 millions pour secours provisoires aux inondés. Des souscriptions s'organisent de toutes parts dans le même but.
- 10. Les récompenses accordées aux exposants leur sont distribués solennellement par M. Rouher, ministre du commerce, de l'agriculture et des trayaux publics.
- 12. Le prince Napoléon quitte Paris pour faire un voyage scientifique dans les mers du Nord.
 - 14. Baptème du prince impérial.
- · 16. Un décret de l'Empereur proroge la session du Corps législat f jusqu'au 2 juillet.
 - 23. Mouvement insurrectionnel à Valladolid (Espagne).

- 28.—Le Corps législatif adopte le projet de loi relatifau drainage.
- 30. Le Corps législatif adopte le projet de loi relatif aux sociétés en commandite par actions.

JUILLET, 2. — Clotare de la session du Corps législatif.

- 6. L'évacuation de la Crimée par les troupes françaises est achevée.
- 7. Mort de M. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes.
- 14. Le maréchal Espartero, président du conseil des ministres de la reine d'Espagne, est remplacé par le général O'Donnel. Emeute à Madrid.
- 18. Mouvement insurrectionnel dans plusieurs provinces d'Espagne.

AOUT, 9. — Retour de l'Empereur à Paris.

13. — M. Rouland, procureur-général près la Cour impériale de Paris, est nommé ministre de l'instruction publique et des cultes.

SEPTEMBRE, 3. — Une insurrection royaliste éclate à Neuchâtel. (Suisse).

7. — Couronnement de l'empereur de Russie Alexandre II.

NOVEMBRE. — M. Paul Delaroche meurt dans sa soixantième année.

DÉCEMBRE, — Mort de M. de Salvandy, membre de l'Académie française.

Le gouvernement prussien décide l'occupation de la principauté de Neuchâtel par un corps d'armée.

FAITS DÉPARTEMENTAUX.

JANVIER, 4. — M. le général Gaudin de Villaine, commandant la subdivision de l'Yonne, à Auxerre, est nommé commandant de la 3e brigade de la division de cavalerie, à Versailles. M. le baron Boyer est appelé à commander la subdivision de l'Yonne.

12. — M. Lepeuple, ingénieur des ponts et chaussées,

chargé du service de la navigation de l'Yonne et du canal du Nivernais, est chargé du service des ports du département du Calvados. M. Guyot, ingénier des ponts et chaussées, est appelé à le remplacer.

FÉVRIER, 6. — M. Picard, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, chargé du service de l'arrondissement de Tonnerre, est chargé du service de l'arrondissement de Mantes. M. Ronvel est chargé du service de l'arrondissement de Tonnerre et attaché au service du canal de Bourgogne.

14. — Un supplément de 10,000 fr. est accordé au département de l'Yonne sur le crédit ouvert par le décret du 22 septembre 1855, pour secourir plus efficacement les bureaux de bienfaisance dont l'hiver et la cherté des subsistances ont accru les besoins.

M. Gillet, ancien notaire du ministère de la guerre, à Paris, ancien membre du Conseil Général, meurt à Joigny dans sa 77° année.

AVRIL, 14. — Le Corps Législatif adopte le projet de loi qui autorise le département de l'Yonne à contracter un emprunt de 185 mille francs.

19. — Par décret impérial en date du 19 avril, M. Demonvel, payeur du département des Deux-Sèvres, est nommé payeur du département de l'Yonne, en remplacement de M. le baron de Gauville, nommé payeur de la Loire-Inférieure.

MAI, 40. — M. Rossigneux, payeur de 4° classe à Avignon, est nommé payeur du Térsor pour le département de l'Yonne, en remplacement de M. Demonvel, non acceptant.

13. — Débordement de l'Yonne qui sur plusieurs points se répand dans les plaines qui avoisinent la rivière. Des rapports faits postérieurement, il résulte que les pertes occasionnées par l'inondation dans le département de l'Yonne s'élèvent à 822,000 fr. environ. Des souscriptions sont ouvertes et produisent une somme de plus de 64,000 fr.

JUIN, 12. — Mort de M. Deschamps, ancien commissaire des guerres.

24. — Séance solennelle de la Société archéologique de Sens.

AOUT, 25. — Le Conseil Général s'assemble sous la présidence de M. Larabit, sénateur.

26. — Première réunion de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture.

SEPTEMBRE, 3. — Ouverture de la chasse.

- M. Guyot, ingénieur en chef de la navigation à Auxerre, est appelé au service des inondations de l'Allier, en résidence à Clermont. Il est remplacé à Auxerre par M. Cambuzat, ingénieur ordinaire à Paris.
- 10. M. Chamblain, préfet de l'Yonne, est appelé à la préfecture de l'Aisne. M. Boittelle, préfet de l'Aisne, remplace M. Chamblain à la préfecture de l'Yonne.
- OCTOBRE, 6. Ouverture du ban de vendanges à Auxerre. Les résultats de la récolte présentent une très-grande inégalité. La qualité du vin est jugée supérleure à celle des vins de 1855. La quantité, généralement assez faible, varie suivant les climats.

NOVEMBRE, 9. — Première réunion de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Sens.

- 12. Mort de M. Duché, juge de paix du canton est d'Auxerre.
- 20. M. Schellinx, ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement d'Avallon, est attaché au service de la Haute-Garonne. M. Desnoyers, conducteur, est appelé à remplir les fonctions d'ingénieur ordinaire de l'arrondissement d'Avallon.

DÉCEMBRE, 17. — M. Lebœuf est nommé juge de paix du canton est d'Auxerre, en remplacement de M. Duché, décédé.

VOITURES' PUBLIQUES.

D'Auxerre aux localités ci-après :

Avallon, bureau à la gare du chemin de fer, 4 h. 20 m. du matin, 12 h. 15 du s., 8 h. s.

Départ d'Avallon, 5 h. m., 4 h. s., 5 h. 20 s.

Avallon, Morin et Cie, 7 h. de matin.

Chablis, Hôtel du Léopard, 5 h. du soir.

Château-Chinon, départ d'Auxerre 4 h. du m.

Départ de Château-Chinon, 10 h. du matin.

Châtel-Censoir, Hôtel du Léopard, 3 h. du soir.

Clamecy, bureau. à la gare, départ d'Auxerre, 12 h 15 du s., 8'. h. si

Départ de Clamecy, 6 h. m., 1 h.; s.

Lu Charité, Correspondance avec Nevers, 12 h. 15 s.

Départ de la Charité, 7 h. m.

Chatillon-en-Bazois, bureau à la gare, 11 h. 50 s.

Départ de Châtillon-en-Bazois, 2 h. s.

Cosne, bureau à la gare, 8 h. s.

Départ de Cosne; 7 h. m.

Nevers, passant par Clamecy, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 44 h. 50 s.

Départ de Nevers, 7 h. s.

Paris, Hôtel du Léopard, bureau des messageries impériales.

Saint-Bris, Voitures des dépêches, deux fois par jour, Victor Barré, rue du Temple.

Saint-Sauceur, par Leugny, hôtel de la Fontaine. Départ à 4 h. 1/2 du soir.

Saint-Fargeau, Correspondance avec Orleans par Toucy, Briare et Gien. Depeches, 1 h. du matin, hôtel du Léopard.

Saint-Florentin, Hôtel de l'Epée, départ: 4 h. 1/2 du soir.

Seignelay, A la Côte-d'Or, rue du Pont, service des dépêches, 4 h. 1/2 du soir et hôtel de l'Epée,

Tonnerre, Voiture David, 7 h. 1/4 matin. Correspondance avec Châtillon et Troyes et hôtel de l'Epée.

Toucy, Tous les jours, hôtel de l'Epée, 5 h. du soir, correspondant avec Saint-Sauveur.

Troyes, Correspondance avec Chaumont et la Lorraine, passant par Chablis, Tonnerre (correspondance avec Chatillon-sur-Seine), et Ervy, départ tous les jours, à 7 h. 1/2 du soir, hôtel du Léopard.

Vermenton, Hôtel du Léopard, à 4 heures du soir.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

EMBRANCHEMENT D'AUXERRE A LAROCHE.

Service d'hiver.

Trains d'arrivée à Auxerre: 8 h. 45 m. du matin, midi 59, 8 h. du soir, 11 h. 50 du soir, 4 h. 50 du matin.

Trains de départ d'Auxerre: 6 h. 20 m. du matin, 10 h. du matin, 5 h. 35 du soir, 10 h. 05 du soir, 1 h. 10 du matin.

(Bureau place aux Liens). Répart du bureau 3/4 d'heure avant chaque départ de train.

Pour ce qui concerne le personnel et les autres détails relatifs au service. (voir page 137).

AGENCE DE LA NAVIGATION

DE LA SEINE ET DE L'YONNE.

Bureaux, quai Bourbon, à Auxerre.

M. Gaudet fils, propriétaire de l'entreprise générale des Coches, Jossier et Thibault, Bazou fils et Bonneau, Gervais et Pottin, tous entrepreneurs de marine à Auxerre.

Départs d'Auxerre pour Paris et route, tous les lundis et jeudis;

Départs de Paris pour Auxerre et route, tous les mercredis et dimanches.

Les marchandises doivent être rendues sur les ports la veille de chaque départ.

MESSAGERS.

Accolay, Naux, lundi et vend. Aillant, Mizier, lundi et vend. Appoigny, Coquibus, 3 fois par sem.

Naux 2 f. par sem. Arcy-sur-Cure, Coulbois, tous les 15 j. Avallon, Naux, 3 f. par sem.

id. Château, 1 f. par sem. Bassou, Coquibus, 2 f. par som. Bounon Méry-Sec, Bertaille, 21. pars. Branches, Naux, 3 f. par sem. Brienon, Coquibus, lund. et vend. Chablis et Tonnerre. Coquibus, 3 fois par sem.

par semaine.

Charny, Château-Renard et Montargis. Rigault, 3 fois par semaine. Cheny, Laroche Coquibus, 2 f. par s. Chitry, Victor Barré, rue du Temple, 2 f. par j.

Clamecy, Cabantous, 2 f. par s. Coulanges-la-V. Cognibus, 3 fois par s. Coulanges-sur-Y. lundi et vend.

id. Rigau!t, 2 f. par sem. Loury, 1 f. par sem. id. Crain, Cabantous, 2f p. sem. Cravan, Naux, lundi et vend.

id. Bertailles, lundi

Coquibus, lundi et vend. Courson, Rigault. 2 f. par sem.

Coquibus, 3 f. par sem. Cruzy, Tissus-Coquibus, (sans époque fixe.

Dornecy, Rigault, 2 f. per sem. Druyes, Rohan, lundi et vend. Eglény, Rigault 3 f, p. sem. Etais, Fleury, Naux, 3 f. par sem.

Irancy, Naux, 2 f. par sem. id. Barré, 2 f. p. jour. Joigny, Coquibus, tous les 2 j. Joux-la-Ville, Naux, 1 fois par s.

Lain, Coquibus, 1 fois par s. Leugny, Fièvre, lundi et vend.

Naux. id. L'Isle-sur - Serein. Tissu - Coquibus. (sans j. fixe). Mailly-le-Chât, Cabantous, vendredi. Mont-St-Sulp., Coquibus, 2 f. p. sem.

Ligny-le-Châtel, Bertaille; , l. et vend.

Montigny, V' Coulbois, l. et vend. Migé, Bertaille, 1. et vend. Coquibus, id.

Nevers, Loury, tous les 15 jours.

Noyers, Naux, Schlaquemeurdin, (sans époq. fixe), Régnier, Putois, Ra-

Hôtel de l'Épée, 3 f. Ouanne, Fièvre, l. et vend. id. Coquibus. id.

Pourrain, Naux, lundi et vend. Saint-Amand, Hollier, vendredi. Saint-Bris, Victor Barré, rue du Temple, 2 f. par j.

Saint-Cyr, Braut, l. merc. et vend. Victor Barré, 2f. par j. Saint-Fargeau, Hotel du Léopard, t. les jours.

Saint-Florentin, Hôtel-de-l'Epée. Saint-Maurice, Rigault, 1 f. p. sem.

venant de Paris. Saint-Sauveur, Fièvre, 1 f. par sem.

Hollier, 2 f. par sem. id. Seignelay, Naux, lundi et vend.

id. Bertaille, 3 f. par sem. Hôtel de l'Épée, tous les j. id. de 3 à 4 heures.

Thury, *Fièvre*, 1 f. par sem. Toucy, Defert, lundi et vend. Troyes, Hotel de l'Épée, merc.

iď Putois tous les merc. Trucy-s-Yonne, Cabantous, vendredi. Varzy, Loury. tous les 15 j.

Vermenton, Coquibus, 3 f. par sem. id. Naux, 3 fois par sem.

id. Château, 1 f. par sem. Villiers-S.-Ben., Rigaut, 3 fois p. sem. Vincelles, Naux lundi et vend. Vincelottes, Naux.

TABLE ALPHABETIQUE

DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE.

pages		. р	ages.		e grs
•		des arts et manufac-	_	pothèques	131
-		tures à Sens	149	Contributions directes	
Abattoir	143	-d'agriculture	146	(personnel)	123
Académie de Dijon	115	Chapitre diocésain	106	-indirectes (person.)	129
Adjoints aux maires	90	Chef-lieux de présec-		Corps législatif	36
Administration écclé-	••	lure	41	Correspondants de l'An	
siastique	405	Chemin de fer	137	nuaire	٠,
		Chemins (service des)	131		1
Adminis. financière				Cour de cassation	38
Administ. de la justice	106			—impériales de France	
Administ. militaire	120		139	et départements qui	
Administ. municipales		Circonscrip. académiq.	68	en ressortissent	44
des principales villes		Golonies françaises	66		40
du département.		Comices agricoles	147	— d'assises de l'Yonne.	106
As ninist. des postes	132	Comité de l'Annuaire	1	des comptes	39
Administ. des lignes		Comités gratuits de con	-	Cours de la lune	5
télégraphiques.	138	sultation	102	Cours gratuit de dessin	_
Agenda municipal		Commissaires de police	100	d'Auxerre	146
A gérie	64	Commissaires de police		Crèche de St-Etienne	
Alienes hopital ou asile		cantonaux	199	Curés	90
des),	102		112	Qui es	90
Aniraux		Commission des cons-	112	· 4D	
		domaission des cons-	4.00	D4	
A: heveques et éveques		tructions communion	102	Départements de la	
Architectes départaux	102	d'examen pour l'ins-		France	41
Archives	74	truction secondaire	115	Dépenses du Trésor	123
Armée	· 48	d'examen pour l'ins-		Desservants	- 90
Arrivées et départs des		truction primaire	115	Diocèse de Sens	105
courriers	134	instruction (établis-	-	Direction générale des	
Arrond forestiers	46	sement d')	116	douanes et contrib.	
Artillerie	62	Commission permanen	te :	indirectes	129
Assistance judiciaire (be	1-	de l'Annuaire	4	Division de la France	41
	114	-de surveillance des	, -	Domaines (personnel	Ψ.
Association des jeunes		prisons départem.	104	de l'administ. des)	421
économes	484	Commissions hippiq.	148	de radminist. des	1 3i
Atelier de charité	480	Communes du départe-		3E	
		Communes du departe-	-	Fann -1 Ca A.	
Avocats V. Tribunas	EX.	ment (superficie re-		Eaux et forêts	132
Avoues)	75	venu, distances judi-		Eclipses	4
B		ciaires, noms des		Ecole normale primaire	117
		cantons et bureaux		Ecoles communales de	
D:11		de poste)	80		117
Bibliothèques publiques			1	Ecole polytechnique	47
Brigades de gendarm.	121	adjoints, curés et		—de Saint Cyr	id.
— de la préfecture	.70	instituteurs)	90	-du corps d'état-major	id.
de poste 80 et	133	Comput écclesiastique	3	-d'artillerie et du génie	id.
- de bienfaisance		Conseil départemental	115	-du génie maritime	id.
d'Auxerre		-d'Etat	37	—de cavalerie	ıd.
		-de préfecture	70		id.
C .		-général	77	-forestière	id.
•		-général (sommaire	• • •	—des mines	id.
Caisses d'épargnes	149	des travaux du)	447		id.
Cabinet de M. le Préfet			70	-Ponts et chaussées	48
Calendrier	70	-d'arrondissement	10	-des chartes	
	470	-municipaux des villes		—des ares et métiers	id.
Canal de Bourgogne	139	chef-lieux	,100	-des langues orien-	٠
— du Nivernais	100	Conseils des ministres	35	tales vivantes	id.
Cavalerie	61	- d'hygiène	79	-vélérinaires	id,
Chambres consultatives		Conservateur des hy-		-d'agriculture	id,

Pryfanée impériel n taire de la Flèch Embranchement de La Roche à Auxerre 137 Lever et coucher du 29 Puissances Enfants trouvés et anansoleil 104 don**nés** Lever et coucher de Enregistrement et do-5 la lune maines Quatre temps Eres et supputations chronologiques 90 Maires Extinction de la men-Maison de l'Empereur 33 dícité (assoc. pour l') 149 – de l'Impératrice 123 Recette générale Maisons des prêtres au-134, Recev. de l'enregistr. 105 Routes impériales xiliaires. 135 Ferme école 28 Maréchaux de France 135 Fêtes mobiles - départementales 65 Marine Foires de l'Yonne Médecins des épidémies S Médecins des enfants. Garde impériale 79 trouvés (commence Saisons 120 Garnisons Mendicité (dépôt de) 151 ment des) 58 Gendarmerie . Messagers 471 Salles d'asile Gendarmer. de l'Yonne 121 Sénat 35 Génie Service des palais Gîtes d'étapes Navigation de l'Yonne périaux et du canaldu Ni vernais 138 Service par eau d'A · Н 110 Notaires xerre à Paris 147 Haras 38 Société des Sciences Haute cour 102 historiques et natu-Hospices 112 relles de l'Yonne Huissiers 48 Officiers généraux · archéologiq. de Sens 146 Organisation des bu-- de prévoyance 161 reaux de la Préfec-- philharmonique Indication des 70 ture d'Auxerre 152 muné composant Orphelinat départe-4 45 Sociétés d'agriculture 75 chaque canton mental à Sens 74 Indications diverses 67 Sous-Préfectures Souverains de l'Europe 29 59 Infanterie P Inspection ded'Académ. 115 Inspection des monu-Payeur du département 123 ments historiques Pénitencier départem. 104 Instituteurs Percepteurs "(person-Théâtre 151 Instruction publique 115 124 106 nel des) Tribunaux civils Intendance militaire Ponts et chaussées 135 - de commerçe 108 Populat. des communes de la France Jardin des plantes dé-146 Position géographique partemental du département Jours de la lune 79 **V**accine 133 5 Poste aux lettres (bur.) 134 Vérificateurs des poids - du mois 5 Poste aux chevaux - de la, semaine 123 et mesures 79 Préfecture de l'Yonne Jury médical Voitures publiques 277 Justices de paix 109 Présets

TABLE ALPHABETIQUE

DE LA TROISIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

	•			-	•	
. •	; P	ages.	f	Pages.	P	ages.
•	. A		la baronnie de	Per-	Toucy)	204
	Aillant-sur-Tholon	174	reuse		Newilly	197
•	Armorial de la baronni	a .	Grandchamp	202	Noues (les)	246
	, de Perreuse	268	Grand-Charron	· 246	0	
	Auxerre (comté d')	96	Guerchy	194	,	
			Guerchy	26 3		
	B .	~	Guide pittoresque	dans	Ormes (les)	180
,	Beaulche	251	le dép. de l'Yonn	e 166	P	
	Beauvoir	170	Guillaume de Flav	igny136		a-w
	Béon	191	H		Perchin	257
	Bontin (château de)	180	Hautefeuille (chât	0011		254
	Branches	196	d')	201	Perreux Perrigny	199 193
	Brinon	251	Houssery	265	Pesle (la)	252
	Bussy	263	Huban	251	Pinard (Jean)	65
	Bruyère (la)	<i>4</i> 03	•		Plessis (Nicolas du)	206
	Contract 11	040	Ithier de Toucy	928	Poèsie auxerroise au	
	Catrouble			200	XVI° sièle	63
	Celle-Saint-Cyr (la)	192 189	J		Poilly	173
2	Chambeugle	100	Joigny	g	Ponessant (hameau de	
	Chamelard	190		•	Pot, Jacques	140
	Chempyalion Chembur	169	L		Précy.	181
	Charbuy Charny	199	Laduz	196	Prunos ·	197
	Châtellenie de La Ferté		Laferté-Loupière	178		
	Loupière	208	Lindry	169	I I.	
	Chassy	174	Liste des membres		Rainard-le-Vieux	85
	Chevillon	185	Conseil Général	ae	Ratilly	264
	Chêne-Arnoult	199	l'Yonne.	, 3	Richard-le-Justicier	215
	Clermont - Tonnerre		M	•	Rivière d'Yonne	247
	(Charles-Henri de)	148	Machecourt	268	141.010 4 10==0	
	Cour d'Argent	24	Malicorne	205	8	
	Courtenay (comtes de)	182,	Mamert	136	,	•
	186,189,205,202		Marchaig-Reton	200	Saint-B en oit-sur-L oir e	
	Cruzy	138	Mauclair	247	(and baye de)	203
	D		Mayol de Folcalqui		St-Denis-sur-Ouanne	202
•	Dicy	185	Mées (Jes)	256	Sainte-Colombe	243
	Dracy	204	Mélisey	133	Saint-Florentin	9
	E		Molosmes (religienz	de) 136	(comte de)	150
	Echarlis (abbaye de)	183,	Monologue du bon	vi-	Saint-Georges	168
	219	•	gneron	73	St-Martin-s-Ouanne	200 172
	Egiény	171	Montreparé	257	Saint-Maurice-le-Viel	
	F		Montigny (Guillau		" — Thizouailles St-Pier r e-le-Vif	105
	Forté Loupière (le)	200	_ de)	199	St-Romain-le-Preux	178
•	Ferté-Loupière (la)	194	Montmorency (Guil	lau-	Sancerre (comtes de)	227
	Fleury Fontenouilles			144	Seguier 200,205	
	Forêt Dardeau	956	Montmorency (Ange		Seguin	222
	Fosse-Gillet	256	Moraches	252 264	Senan	177
		200	MOTORINES		Cone -	9,90
	\mathbf{G}		Mothe-aux-Aulnais		Sens (comte de)	96
	Gay (le)	246	oulin-Paillard	264	Sépeaux	181
	Gatines (seigneur de)	197	N.	i	Servin, archeveque de	-
	Géographie féodale de	•	Nariot (seigneur	de	Sens	90
	- •		. •		•	

Simonnaux Sommecaise	180	de l'Yenne	117	AATTOMIC	184
Taconnet o Test Milon Thorey Thorey (baron de), Tonnerre Travaux du Conseil	952 256 138 149 9	Yalprofonds (Char- treuse de) Vatard, imprimeur Vézelay	191 65	Villiers-St-Bene Villôtte (la) Vins d'Auxerre Vivien de La	Pertis

PLACEMENT DES DESSINS.

CHRICAU	I de cheannon		201
	de Hautefeuille		201
_	de Grandchamp		203
Pierre tumulaire de Louis de Courtenay			208 206
Portail de l'Eglise de Treigny			
1 0. mit.			1 18

